

LA BELGIQUE
SOUS
LA DOMINATION FRANÇAISE

PAUL VERHAEGEN

LA BELGIQUE

SOUS LA

DOMINATION FRANÇAISE

1792-1814

TOME III

LA GUERRE DES PAYSANS : 1798-1799

BRUXELLES
—
GOEMAERE, ÉDITEUR
IMPRIMEUR DU ROI
Rue de la Limite, 21

PARIS
—
LIBRAIRIE PLON
8, Rue Garancière

1926



LIVRE VI

FIN DU DIRECTOIRE

(1797-1799)

CHAPITRE PREMIER

LE POUVOIR CENTRAL

Sommaire :

Après Fructidor, la note générale en Belgique est la résistance. La politique de terreur inaugurée par le Directoire entraîne fatalement cette attitude. Principales lois qu'il fait voter pour annuler les élections, déporter ses adversaires et museler la presse. Déportations et fusillades. Attentats contre la religion catholique. Les jacobins avancés ayant triomphé aux élections de l'an VI, le coup d'Etat du 22 Floréal annule un grand nombre d'élections. Après les élections de l'an VII, le Corps Législatif se venge en forçant les directeurs Merlin et La Révellière à se retirer (30 Prairial). Le nouveau Directoire hésite entre les modérés et les avancés, et n'ayant plus de partisans, succombe le 9 novembre 1799 (18 Brumaire).

La députation belge, atteinte par l'annulation des élections d'Anvers, et menacée par les mesures de proscription édictées nouvellement, est frappée par les poursuites intentées contre les juges du tribunal criminel de la Dyle et par d'autres mesures arbitraires. Premières protestations de Roemers, Beyts et Bonaventure.

Après les élections de 1798, et malgré les annulations prononcées en grand nombre, les députés belges s'enhardissent. Une dizaine d'entre eux s'intéressent à des questions locales. En célébrant le jour anniversaire de l'annexion, Frison fait entendre des réserves. Après avoir applaudi, en Brumaire an VII, aux mesures de sévérité occasionnées par la « Guerre des Paysans » en Belgique, les avancés sont eux-mêmes atterrés par les abus commis par le Directoire. Frison et de Moor dénoncent ces abus à la tribune, le 1er février 1799.

La continuation des abus et les excès commis par le gouvernement lors des élections de 1799 aliènent au Directoire les sympathies des avancés comme celles des modérés. La lutte amène la chute de Merlin, de La Révellière, et de Lambrechts, ministre de la Justice, et elle redouble durant l'été de 1799. Discours de Membrede, de Moor, Frison, Michiels, d'Outrepont, et surtout de Digneffe en faveur des libertés méconnues. Les avancés adhèrent aux menées du parti terroriste de Paris, et ils réclament des mesures de rigueur tout en reconnaissant l'état attristant de la Belgique. Les modérés, tels que Beyts et Digneffe, signalent les abus existant en Belgique et sollicitent des mesures d'apaisement. Tous sont d'accord pour se plaindre du gouvernement de la République. La démission retentissante de Cornélissen, secrétaire du ministre Lambrechts, confirme ces plaintes.

Le 18 Brumaire s'accomplit sans lutte et le Directoire ne laisse pas de regrets en Belgique. Les terroristes n'osent pas protester. Le régime parlementaire est discrédité.

La première partie de l'année 1797 avait amené une incontestable détente dans la situation intérieure. En Belgique comme dans toute la France, on avait pu envisager l'hypothèse d'une république respectueuse des droits des citoyens et favorable à leurs intérêts. L'issue des élections de l'an V, les votes assez satisfaisants du Corps Législatif en matière religieuse, la conclusion de la paix avec l'Autriche, tout permettait de présager une ère de calme contrastant avec les troubles sanglants du passé. Ces espérances devaient être profondément déçues par la révolution de Fructidor qui ramenait le règne de la Terreur et avec lui la guerre au delà des frontières.

En triomphant du Corps Législatif, le pouvoir exécutif portait un défi à l'opinion. Celle-ci allait relever avec courage l'attentat commis contre ses mandataires, et ainsi les deux années qui suivirent Fructidor devaient assister à une lutte incessante entre une poignée d'anciens Conventionnels cherchant à maintenir une autorité détestée, et l'immense majorité de la nation soulevée contre la tyrannie. La Belgique

prendrait vaillamment sa part dans le combat soutenu au nom de la liberté. Ce sera cette résistance tantôt directe, tantôt indirecte, souvent légale, parfois extra-légale, et même violente, que le présent livre et le suivant entreprennent de retracer. L'opposition au Directoire apparaîtra en toutes choses, sur le terrain législatif comme dans le domaine administratif, dans les villes comme dans le dernier hameau, dans les matières de finances comme dans celles de justice et d'enseignement : elle sera irréductible en matière religieuse et elle ira jusqu'à la guerre civile en matière de conscription militaire.

Pour comprendre les détails de la résistance, il importe de préciser dans ses lignes principales la politique du gouvernement directorial après le 4 septembre 1797 (18 Fructidor).

I.

Non sans raison, on a appelé « petite terreur » la période que nous devons raconter. Les chefs responsables du gouvernement ont tenté leur apologie en prétendant qu'ils n'avaient pas versé le sang, et qu'ils avaient sauvé la république par le moyen des mesures les plus douces. La vérité est que les deux années 1798 et 1799 virent renaître les procédés les plus odieux de 1793 et en quelque mesure les effets sanglants des aberrations d'autrefois. Devant les négations intéressées du personnel directorial, l'opinion s'était laissé imposer un silence complaisant. L'histoire a heureusement repris ses droits à la fin du XIX[e] siècle, et a fait apparaître sous leur vrai jour les actes de Barras, de Merlin, de La Révellière et de leurs complices (1).

A part les massacres en masse, la pratique consiste, comme sous la Convention, à dompter l'opinion par la menace, à éteindre toute critique, à favoriser exclusivement les jacobins, à proscrire toute manifestation de vie religieuse, à supprimer par la mort les adversaires, en un mot à tyran-

(1) Victor Pierre. *La Terreur sous le Directoire* (1887). *La déportation ecclésiastique sous le Directoire* (1895). *18 Fructidor, documents pour la plupart inédits* (1893).

niser. La même violence devait d'ailleurs dicter la politique extérieure des Directeurs.

Le premier soin de Barras après sa victoire fut de consolider sous des apparences légales le pouvoir que la force brutale lui avait conféré. Il appela auprès de lui comme Directeur le passionné Merlin, jusque là Ministre de la Justice, et le remplaça dans son département par le belge Lambrechts, commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale de la Dyle. Ce dernier fonctionnaire, s'il ne fut pas mêlé à l'élaboration des premières lois dont nous devons parler, allait malheureusement prêter son assistance pour préparer celles qui suivirent et pour exécuter toutes les mesures, même les plus affreuses, qui devaient faire détester le régime nouveau. Deux lois terribles, votées presque sans discussion par le Corps Législatif « épuré », marquaient tout le programme de la révolution renaissante. La première, du 5 septembre 1797, annulait les élections de quarante-neuf départements, chargeait le Directoire de remplacer les juges dont le mandat était annulé, ordonnait la déportation de cinquante-quatre députés, de deux Directeurs et de dix autres citoyens. Elle remettait en vigueur les lois de la Terreur contre les prêtres et les émigrés, et prescrivait de fusiller ceux-ci sur ordre d'une commission militaire. Elle imposait à tout ecclésiastique le serment de haine à la royauté. Elle donnait aux Directeurs le droit arbitraire de déporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique, de prohiber les journaux, de fermer les sociétés politiques, et de mettre les communes en état de siège, c'est-à-dire d'y suspendre les garanties légales. La seconde loi, du 8 septembre, ordonnait de déporter les auteurs ou propriétaires de quarante-deux journaux dont les titres seuls étaient énoncés, et parmi lesquels figuraient des gazettes belges, telles que l'*Impartial Européen*, de Morneweck, et l'*Impartial Bruxellois*, dirigé par De Braeckenier.

L'usage qui fut fait d'armes aussi terribles réalisa les intentions meurtrières du parti qui les avait réclamées. On ne doit pas rappeler ici la « guillotine sèche » que le Directoire avait trouvée dans les marais de la Guyane, et qu'il

préparait en secret depuis le mois de juillet 1797. En quelques mois 328 malheureux, prêtres pour la plus grande partie, furent transportés dans ce lieu horrible, où plus de la moitié trouvèrent la mort en moins de deux ans. Parmi les victimes de la révolution transportées de Paris au lieu d'embarquement, comme des bêtes fauves, dans des cages grillées de fer, se trouvaient seize députés, ou hommes politiques, arrêtés le 18 Fructidor, et dont le sort montrait le peu de respect professé par la révolution pour les élus du peuple souverain. Les navires anglais ayant rendu difficiles les communications avec l'Amérique, on substitua provisoirement les forteresses de Rochefort, Rhé et Oléron à la Guyane, et ces trois citadelles reçurent à leur tour 1370 déportés, presque tous prêtres. C'était là une minime partie des adversaires que le Directoire s'était efforcé de frapper. En ces deux années de domination, il prononça l'ordre de déporter 9969 prêtres. C'étaient ainsi, avec les laïques, environ dix mille citoyens qu'il avait proscrits, et dont les familles étaient ruinées, car la déportation entraînait le séquestre de la fortune du déporté. Fort heureusement, l'opinion publique, résistant victorieusement au pouvoir, réussit à protéger contre celui-ci le plus grand nombre des citoyens destinés à être déportés, et la Belgique, comme on le verra plus loin, se signala particulièrement dans une lutte aussi honorable. Enfin, les exécutions capitales ne devaient pas manquer sous un régime qui copiait la Convention. Comme on avait remis en vigueur et aggravé les lois contre l'émigration, bon nombre de citoyens, rentrés sur la foi des mesures récentes de clémence, succombèrent sous le feu des pelotons d'exécution. Notre pays devait à plusieurs reprises, être le théâtre de ces sanglantes tragédies. On n'a pu encore fixer le chiffre exact de celles-ci, mais on peut assurer qu'il dépasse le nombre de 165 pour la France et la Belgique. Parmi ces exécutions, certaines revêtirent un caractère d'atrocité qu'il faut rappeler, pour montrer à quel degré de barbarie les soi-disant philanthropes, tels que François de Neufchâteau et La Révellière, ou des philosophes tels que Merlin et Lambrechts, avaient fait descendre la nation française. Non seulement, on refusait aux accusés le secours

d'un avocat, et on interdisait tout recours quelconque contre les sentences de condamnation, mais on fusilla des femmes enceintes, des enfants, des infirmes transportés sur des matelas au lieu du supplice, et jusqu'à des cadavres qu'on liait à des piquets pour servir de cibles à la soldatesque jacobine. On vit massacrer un jeune homme de 18 ans, pour avoir à 11 ans suivi ses parents en émigration, et même un ecclésiastique qui n'avait jamais quitté la France et qu'on avait inscrit par erreur sur la fatale liste des émigrés.

Quand la vie humaine était ainsi traitée, les consciences et les fortunes ne pouvaient espérer échapper aux atteintes du pouvoir. Celui-ci, décidé à extirper toute trace de Christianisme, s'empare de Rome où il a fomenté la révolte pour pouvoir intervenir, et il fait mener en France le Pape prisonnier et mourant. En même temps, le serment de haine imposé aux prêtres et refusé par le plus grand nombre d'entre eux sert de prétexte pour leur appliquer le terrible droit de déportation que le Directoire s'est attribué. On ferme les églises, on défend tout culte public, on impose de force le culte décadaire qui a lieu presque toujours dans un édifice religieux profané, et on propage le culte des Théophilanthropes. Les Directeurs et leurs amis, tant fonctionnaires civils que chefs militaires, mettent la France au pillage à l'aide des compagnies de fournisseurs. L'excès des dépenses et l'insuffisance des ressources, taries par les folies révolutionnaires, exigent des appels incessants aux contribuables. On réduit la dette publique, contrairement à toute promesse, et on accroît les impôts. Pour soutenir cette politique, il faut des complices. Et soit dans la loi du 5 septembre 1797, soit dans les lois antérieures, le Directoire trouve les pouvoirs nécessaires pour révoquer les administrateurs de quatorze départements, en dehors des quarante-neuf dont les élections sont déjà annulées, pour révoquer les administrateurs de 178 cantons, 19 commissaires de départements, 462 commissaires de canton, le tout en l'espace de deux mois de temps (1). Juges, administrateurs, commissaires, révoqués

(1) *Gazette Nationale*, 20 Brumaire an VI. *Le Républicain du Nord*, 11 novembre 1797.

par la loi du 5 septembre ou par ordre du Directoire, sont remplacés par des gens sûrs. La même politique continue en 1798 et en 1799, à l'égard de quiconque ose résister ou critiquer. Mais la continuation de l'effort montrera l'intensité de l'opposition, et elle révèlera aussi que le Directoire, souvent à court d'amis, était forcé de recourir à des choix qui tournèrent contre lui.

Telles sont les grandes lignes de la conduite suivie par le gouvernement de Fructidor. Sans parler des complications extérieures, dont un chapitre séparé traitera, les difficultés intérieures ne devaient pas manquer sous les pas des terroristes. Ils avaient cru régner sans partage depuis que la paix était signée avec l'Autriche, et que leurs intrigues préparaient ou assuraient tout à la fois la soumission de la Hollande et de la Suisse, l'annexion de la Savoie, l'abaissement du Pontificat Romain, que leurs lois imposaient silence à toute protestation de la conscience publique. Les élections d'avril 1798 (Germinal an VI) furent l'occasion d'une première désillusion. Livrées en général au seul parti jacobin, les assemblées électorales désignèrent beaucoup de mandataires appartenant à l'opinion terroriste la plus avancée. C'était la résurrection des clubistes de 1793. Contre cette menace, le Directoire tenta de se défendre en faisant annuler, comme précédemment, la plupart des élections qui lui déplaisaient (22 Floréal an VI). Ce nouveau coup d'Etat dut être complété par des mesures pressantes vis-à-vis des ennemis extérieurs et intérieurs. Pour résister à la coalition étrangère qu'il voyait se former, et pour suppléer à la faiblesse de ses troupes, dont une partie importante avait suivi en Egypte le général Bonaparte, le Directoire fit voter en septembre 1798 la fameuse loi sur la conscription militaire. Pour réprimer ses compatriotes, le Directoire exigea deux lois : l'une lui permettant de faire pratiquer des visites domiciliaires et plaçant ainsi tous les citoyens à la discrétion du moindre agent de l'autorité (18 Messidor), l'autre prorogeant son droit de surveillance illimité sur les journaux (9 Fructidor).

La conscription, succédant à la persécution religieuse,

déchaîne en Belgique la guerre civile pendant les derniers mois de 1798. Les embarras financiers croissaient, tandis que à l'extérieur les armées étrangères menaçaient d'arrêter le cours des conquêtes républicaines. Naples était pris, mais bientôt la coalition des Russes, des Autrichiens et des Anglais forçait les armées françaises à évacuer l'Italie et inquiétait le nord de la Hollande. Bonaparte victorieux en Egypte, échouant en Palestine, privé de sa flotte depuis le désastre d'Aboukir, était rappelé en vain. Perdant son crédit, le Directoire avait vu les élections d'avril 1799 (Germinal an VII) tourner contre lui. La majorité composée des élus nouveaux et des amis de la veille, devenus ennemis, s'insurgeait contre Merlin et La Révellière, et après des délibérations orageuses exigeait la démission des deux Directeurs, suivis dans leur retraite par les ministres de la Justice (Lambrechts) et de la Police (Bourguignon) (18 juin, 20 juillet 1799).

Les infortunes du gouvernement ne se bornaient pas à ces premiers échecs. Les revers continuaient à accabler ses armées, ramenées du fond de l'Italie jusqu'à la frontière de la république Gênoise. Les Anglo-Russes descendaient en Hollande : en même temps, les terroristes relevaient la tête, se fortifiaient dans des clubs, exigeaient qu'on déclarât la patrie en danger. Le Directoire combattait ces menées hostiles à l'aide de mesures contradictoires, en dissolvant les clubs, et en accordant aux avancés des satisfactions destinées à les désarmer. Il faisait voter en trois mois quatre lois odieuses appelées à renforcer son pouvoir au détriment des libertés publiques. Le 28 juin, il était autorisé à lever 100 millions sous forme d'emprunt forcé. Le 12 juillet, il obtenait le droit de saisir comme otages les parents d'émigrés et de les rendre responsables de toute atteinte portée à l'ordre public. Le 13 août, il se faisait accorder de nouveau le droit de pratiquer partout des visites domiciliaires. Enfin, le 26 septembre, la levée du 40[e] ou du 30[e] cheval pour remonter l'armée était décrétée sur tout le territoire.

Tandis que les partis s'imputaient la responsabilité de ces mesures extrêmes, et que l'exécution de celles-ci jetait

le trouble dans toutes les localités, même les plus reculées, les coalisés s'avançaient. Expulsés non sans peine de la Hollande, contenus ou repoussés en Suisse, ils touchaient à la frontière française vers l'Italie. A ce moment suprême, Bonaparte débarquait en Provence, le 9 octobre 1799. Un mois après, le coup d'état de Brumaire le rendait maître de la République et sauvait celle-ci d'une imminente et totale dissolution.

Ainsi s'était poursuivie sans honneur et sans succès la carrière des Fructidoriens. Le gouvernement central qu'ils avaient confisqué à leur profit, grâce à l'appui des grenadiers d'Augereau et de Bonaparte, et que d'autres soldats devaient leur arracher sans peine, était partagé entre eux et le Corps Législatif. Partage léonin, où le pouvoir exécutif avait presque tous les avantages, mais où les législateurs pouvaient trouver occasion de défendre les droits de leurs concitoyens. C'est le parti tiré par nos compatriotes de leurs prérogatives parlementaires, et leur rôle dans les débats des deux Conseils que nous devons retracer maintenant. En théorie, les lois étaient faites par le Conseil des Cinq Cents et par le Conseil des Anciens, tandis que l'application seule était réservée au Directoire. Dans quelle mesure les députés belges osèrent-ils agir vis-à-vis des Directeurs pour défendre les intérêts de leurs concitoyens et de la liberté ? Dans notre exposé on verra que leur rôle ne fut pas exempt de dignité, ni d'utilité, ni parfois même de courage.

Trois phases distinctes partagent la vie parlementaire durant cette courte période de deux ans. Durant la première, les députés élus en Germinal an V s'efforcent de sortir de l'état d'abaissement auquel les a réduits le coup d'état de Fructidor. Durant la seconde, qui suit les élections de Germinal an VI, les élus nouveaux, mêlés aux anciens, prennent en main ouvertement les intérêts des Belges, qu'ils entendent d'ailleurs de manières fort diverses. Pendant la troisième, qui succède aux élections de Germinal an VII, les députés belges s'enhardissent au point d'attaquer le Directoire et de lui reprocher sans ménagement ses crimes.

Les triomphes d'avril 1797 avaient cruellement blessé l'amour-propre des vaincus. Nulle part plus qu'en Belgique, l'expiation exigée par ceux-ci ne fut plus étendue. La souveraineté même du peuple ne put protéger les mandataires de la nation contre une aveugle réaction. La députation belge était extrêmement restreinte, une étroite jalousie et la méfiance des dominateurs n'ayant pas permis aux populations de désigner un nombre de députés proportionné à leur importance. Néanmoins, la loi du 19 Fructidor annula les élections des Deux Nèthes, et celle du 29 Vendémiaire an VI (20 octobre 1797) révoquant la décision par laquelle les opérations de l'assemblée dite des Carmes à Anvers avaient été annulées, proclama élus au Conseil des Cinq Cents, le jacobin Frison, et au Conseil des Anciens, le négociant Beerenbroeck, son ami. On voulut aller plus loin (1). Au matin du 18 Fructidor, un conciliabule tenu par les principaux chefs de la révolution discutait la liste des élections à annuler. On proposait d'insérer sur cette liste le département de l'Escaut, quand le hasard amena dans l'assemblée un député de l'Escaut, nommé Van Hulthem. C'était un savant égaré dans la politique et plus connu pour sa passion pour les livres que pour ses talents oratoires. Mais, ancien échevin de Gand, ancien partisan de la révolution brabançonne puis serviteur de la République française en 1794, il pouvait témoigner de l'amour de son pays pour la liberté. Sans hésiter, il prit la parole pour exposer les malheurs de sa patrie, pour rappeler les espérances qu'elle avait conçues depuis Germinal, et pour supplier la France de ne pas décourager par un acte arbitraire les efforts des bons citoyens. Son discours écouté avec sympathie détermina l'assemblée à rayer le département de l'Escaut de la fatale liste.

Le succès du courageux député de Gand ne pouvait empêcher la journée de Fructidor d'avoir enlevé toute initiative aux élus des départements belges. Non seulement ils sentaient que la moindre parole imprudente les exposerait

(1) VOISIN. *Notice biographique et littéraire sur Ch. Van Hulthem.*

au sort de leurs collègues déportés, ou au moins à la révocation de leurs mandats, mais diverses mesures spéciales intervenues presque simultanément achevaient de leur imposer silence. En vertu d'une loi du 7 septembre 1797, ils durent se résigner à prêter serment de haine à la royauté, et à plusieurs d'entre eux, cette formalité peu compatible avec leurs sentiments parut abdication ou déshonneur. Trois lois spéciales vinrent ensuite annuler les élections faites en avril par les assemblées primaires à Arlon, à Tirlemont, à Tervueren, (25 octobre et 3 décembre 1797, 2 janvier 1798) et substituèrent des administrateurs jacobins aux élus de la population.

Enfin, le pouvoir judiciaire devait à son tour payer tribut à la terreur. La haine de Merlin, poursuivant les juges du Tribunal de Bruxelles qui avaient acquitté le curé De Hase, fit traduire trois de ces magistrats devant le Corps Législatif pour forfaiture. Cette monstruosité, qui rabaissait la justice au point de la livrer à discrétion aux rancunes d'un Corps Législatif décimé, avait pour les députés belges un côté spécialement odieux. Elle outrageait des juges élus avec eux et comme eux lors des élections de Germinal. C'étaient ces élections que l'on entendait châtier en traitant les juges comme des criminels. Plus de six mois furent consacrés à cette abominable procédure qui évoquait le souvenir des jours sinistres de 1793. Après les préliminaires obligés, mémoires des ministres pour le Directoire, arrêté de celui-ci, jugement du tribunal de Cassation (également décimé), un rapport du député Enguerrand, déposé le 15 décembre 1797, conclut à la poursuite. Le 14 janvier 1798, les juges De Swerte, de Valeriola et Malfroid, comparurent une première fois devant le Conseil des Cinq Cents. L'affaire étant remise au 21 février, on vit les députés belges se diviser. Frison, appelé par le coup d'Etat à siéger au Conseil, appuya le projet de poursuite et soutint avec emportement l'accusation. On sentait dans son discours l'ancien terroriste, devenu en 1794 accusateur public au tribunal révolutionnaire, et son hostilité contre des magistrats qui

avaient trop souvent écarté ses accusations passionnées (1). Une seule voix s'éleva sur les bancs belges pour défendre les trois accusés. Ce fut le député de Tournai, Hoverlant de Bauwelaere, homme d'un caractère original, mais très attaché aux libertés anciennes de son pays, qui prit la parole en faveur de ses concitoyens. Il rappela le droit qu'avaient les Belges de temps immémorial de juger la constitutionnalité des actes du prince, et il soutint que la république n'avait pu vouloir ravir aux juges une aussi précieuse prérogative. Fermement, avec modestie et avec clarté, De Swerte expliqua aux députés la même thèse, dont il entendait faire découler tout au moins la bonne foi complète de ses collègues et la sienne. Mais Merlin insistait. Boulay de la Meurthe plaida pour lui, et le Conseil se laissa entraîner à admettre la poursuite. Fort heureusement, les débats ayant traîné, l'affaire ne fut soumise au Conseil des Anciens que dans le cours du mois de mai 1798. Les élections venaient d'avoir lieu et elles semblaient avoir marqué un réveil du parti avancé. Aussi, par un sentiment naturel de réaction et malgré un discours de Regnier, futur Ministre de la Justice de l'Empire, les Anciens décidèrent qu'il n'y avait pas lieu à accusation. (16 mai 1798.)

Avant ces débats, dont l'issue réjouit et encouragea la majorité des députés belges, certains d'entre eux, familiarisés de longue date avec les institutions nouvelles, avaient rompu le silence du début. Le premier qui parla fut Roemers, de Maestricht. C'était un homme de loi, autrefois attaché à l'Empereur, et qui, tout en acceptant la conquête et ses conséquences, s'efforçait en secret de protéger contre celle-ci ses compatriotes. Ami de Merlin, fonctionnaire de la République depuis 1794, acquéreur de domaines nationaux, il n'hésitait pas à proclamer bien haut son attachement au régime français, même après Fructidor. On savait, cependant, qu'il s'était employé à sauver beaucoup de familles nobles de la rigueur des lois rendues contre les

(1) Vers le même moment, Frison prit la parole pour insulter le pape Pie VI, prisonnier et spolié de ses Etats par la République (13 ventose an VI).

émigrés, et qu'il protégeait de tout son crédit les victimes des lois récentes portées contre le clergé (1). Le premier, il osa paraître à la tribune du Conseil des Cinq Cents, le 18 décembre 1797, pour signaler les brigandages qui désolaient les campagnes de la Belgique. Beyts, député de Bruges, jurisconsulte autorisé et habile, osa à son tour, le 2 janvier 1798, intervenir dans une discussion suscitée par un projet de loi tendant à accroître encore les sévérités sans nombre édictées contre les prêtres, et il prit la défense de ceux-ci. Un peu plus tard, quand le Directoire demanda au Corps Législatif de porter une loi pour assurer la force obligatoire en Belgique des lois françaises antérieures à la réunion, Bonaventure se fit écouter en s'élevant avec vigueur et éloquence contre ce projet, et contrairement à un discours de Frison, favorable à la thèse du gouvernement, il réussit à faire échouer celle-ci une première fois (18 avril 1798). Enfin, par suite d'une complaisance excessive vis-à-vis du pouvoir, Roemers appuya la demande du Directoire qui voulait être chargé par la loi de nommer provisoirement et jusqu'aux élections nouvelles les magistrats partout où les élections seraient annulées. Beyts combattit le projet au nom de la souveraineté du peuple, confisquée ainsi au profit du Directoire. Ses idées ne triomphèrent point. Mais ses paroles eurent un retentissement considérable car elles marquèrent le commencement des protestations vigoureuses sous lesquelles devait succomber un régime détesté. (16 mai 1798.)

Au printemps de 1798, eurent lieu de nouvelles élections. On sent qu'elles ne pouvaient tourner au profit des opinions conservatrices, si puissantes qu'elles fussent en France et en Belgique. Le Directoire avait confisqué toutes les libertés, et il n'entendait pas tolérer davantage celle des élec-

(1) On peut rapprocher de l'attitude de Roemers celle de Beerenbroeck, membre du Conseil des Anciens. Ce député, élu par les jacobins d'Anvers, s'employait en secret, en 1799, à protéger contre les rigueurs du Directoire les prêtres et les otages de sa ville natale. Sa femme cachait même un prêtre frappé d'un arrêté de déportation. (Lettre du Ministre de la Police, du 22 Brumaire, an VII, liasse 600ter, Administration Centrale de la Dyle.)

teurs. Par des manœuvres savantes, que nous raconterons plus loin, il avait écarté du scrutin tous les électeurs modérés et il avait fait en sorte de se réserver le moyen d'annuler toute élection de députés du parti avancé. Aussi, en France, les élus n'appartinrent-ils qu'au parti du gouvernement et au parti de l'anarchie. En Belgique, nul patriote ne fut élu au Corps Législatif, car nul ne briguait un mandat politique. Sur seize députés aux Cinq Cents et sur huit députés aux Anciens, ce furent presque tous amis du Directoire, presque tous fonctionnaires de la République, qui furent choisis. Tous étaient nettement attachés à la France. Quelques-uns déguisaient, comme Roemers, sous leur jacobinisme apparent, une honnêteté qui bientôt leur dicterait la résistance, et tels étaient Di Martinelli, commissaire du Directoire à Diest, élu aux Cinq Cents par la Dyle, et Membre, élu par la Meuse-Inférieure, aux Anciens. D'autres représentaient franchement les idées les plus avancées, et tel était le général Fyon, envoyé aux Anciens par l'Ourthe, et naguère partisan ou complice de Babeuf.

Dirigeant à son gré la majorité ancienne, et exploitant les « scissions » qu'il avait eu l'habileté de provoquer partout où il se sentait en péril, le Directoire fit annuler par la célèbre loi du 22 Floréal (11 mai 1798), les élections qui lui étaient défavorables. Cette hécatombe expulsa ainsi du Corps Législatif Chapel (de la Dyle), à cause de sa faillite, de Burck et De Heert, (de la Lys), comme trop modérés, et enfin Fyon, (de l'Ourthe), comme anarchiste (1). Le premier et le dernier appartenaient au Conseil des Anciens, les autres à celui des Cinq Cents.

Plus que jamais, la vie parlementaire se présentait comme pleine de pièges pour les députés belges. Ou bien ils s'inclineraient devant la tyrannie, au risque de s'effacer jusqu'à se faire oublier et mépriser, ou bien ils élèveraient la voix en faveur de leurs compatriotes, et alors ils s'expo-

(1) Les annulations partielles d'élections continuèrent pendant toute la session. V. les lois du 10, 11, 17 décembre 1798 et du 4 mars 1799, concernant les élections cantonales de Enghien, Ath, Berchem, Virton, Luxembourg et Bruxelles.

seraient aux rancunes du Directoire, à l'annulation de leurs mandats, à la déportation. Partagés entre ces alternatives, le plus grand nombre des élus se résignèrent à l'abstention. On les vit à Paris, assidus au Corps Législatif, fréquentant les Ministres, échangeant avec leurs mandants de nombreuses correspondances, en un mot s'efforçant de rendre service à leurs compatriotes sans attirer l'attention, mais désertant les débats publics où leur participation semblait désormais inutile, si pas dangereuse. Ainsi, Di Martinelli, homme de loi estimé, fonctionnaire intègre, et partisan d'une liberté qui aurait respecté les droits de la conscience, ne prit aucune part aux discussions du Corps Législatif. Nous savons par sa correspondance, que quoique clubiste de 1792, et administrateur de 1794, quoique ami des jacobins les plus en vue, ce député défendait les prêtres, les déportés, les otages, les victimes d'un commissaire français nommé Potier qui tyrannisait Diest ; nous savons que Di Martinelli s'efforçait d'atténuer dans sa ville natale l'application des lois françaises les plus odieuses (1). Mais on cherchait en vain dans le *Moniteur* les traces de sa présence au Conseil des Cinq Cents durant les années 1798 et 1799.

Des députés d'un autre bord imitaient la réserve de leurs collègues. Pour des motifs qui sont restés inconnus, Fabry et Bassenge, ces brillants soldats de la révolution liégeoise,

(1) Lettre de Di Martinelli, adressée de Paris à son frère, le 30 Prairial an VI, au sujet de l'officier municipal De Landre. « Dites à De Landre qu'il doit avancer très lentement en ce qui concerne l'observation des Décadis, Dimanches et autres fêtes. Ici à Paris même, tout marche sur l'ancien pied. C'est l'instruction publique qui doit éclairer le peuple à ce sujet. » (Correspondance de J.-G. Di Martinelli).

En parlant de cette partie de son existence, Roemers devait écrire plus tard : « La tribune et les insolentes feuilles publiques retentissaient de ces cris et vociférations disant que j'étais parent d'émigrés, membre indigne de siéger au Conseil, sujet à la déportation ,digne d'être envoyé à Madagascar ou à Cayenne par mes principes antirépublicains. Qu'on lise les journaux de ce temps-là et surtout l'*Ami des lois*, plus digne d'être appelé le calomniateur infernal, et on me rendra justice que j'ai traversé cette assemblée orageuse avec courage, honneur, et modération. » (*Tableau de ma vie*, manuscrit de 1816).

semblèrent dépaysés quand ils se trouvèrent devant l'Assemblée nationale française. L'annexion qu'ils avaient appelée de tant de vœux, le triomphe des réformes qu'ils avaient si ardemment provoquées, l'exercice même de la souveraineté populaire si souvent exaltée par leurs bouches, tout devait les inviter à prendre la parole dans le Conseil des Cinq Cents. Tous deux se turent, et on n'a gardé de leur carrière parlementaire qu'un souvenir douloureux ; c'est l'opinion de Fabry, imprimée en 1797, pour soutenir l'opportunité du serment imposé aux prêtres, c'est-à-dire, pour préconiser une mesure injuste, et pour s'associer à la politique persécutrice du Directoire. Serait-il téméraire de penser que sous des dehors de joie et en dépit des accents de victoire que renfermait leur correspondance, les deux députés se sentaient mal à l'aise en présence des maux sans nombre qu'ils avaient déchaînés sur leur patrie, naguère heureuse et florissante, et désormais morcelée, ravagée, ruinée, à l'égal d'un pays conquis ? Le cœur était chez eux meilleur que la tête et il dictait ainsi une abstention qui était à leur honneur, en même temps qu'elle était une condamnation éclatante du régime nouveau.

Durant la session qui s'ouvrait, une dizaine de députés belges (ceux-ci étaient 45), n'imitèrent point la réserve de leurs collègues. A la vérité, ce furent principalement des questions d'intérêt local qui parurent les occuper. Le non payement des créances dues sur les biens des émigrés, les désordres commis dans la vente des biens nationaux, les injustices subsistant en matière d'impôts et de douanes, l'annulation proposée pour certaines élections locales (Ourthe, Meuse-Inférieure), l'emplacement d'un Musée et d'une Ecole Centrale, furent les principaux objets traités. Sur tous ces points, les orateurs s'efforcèrent de défendre les intérêts de leurs compatriotes. Ils obtinrent, notamment, l'affectation de l'Eglise de Saint-Pierre à Gand au profit du Musée, et celle de l'Abbaye-des-Dunes à Bruges, au profit de l'Ecole Centrale, ce qui préserverait de la vente et de la destruction des constructions superbes (1).

(1) Lois du 23 fructidor an VI, provoquée par de Moor et Hopsomer, et du 3 ventose an VII, proposée par Beyts.

En quelques matières certains députés s'élevèrent jusqu'à des considérations plus générales. Comme on reprenait la discussion du projet de loi qui donnait force obligatoire en Belgique aux lois françaises d'avant la réunion dès leur arrivée entre les mains des administrateurs, et non dès leur publication, souvent omise par ceux-ci, Bonaventure s'éleva de nouveau contre cette mesure rétroactive qui dérogeait à tous les principes admis jusque là. Il fut combattu par les plus avancés de ses compatriotes, tels que Frison et de Moor, dont l'avis fut adopté (1).

Dans le sens du gouvernement, Frison et Michiels, anciens adeptes du parti français en Belgique, saisirent l'occasion que leur offrait la date du 9 Vendémiaire (1er octobre 1798) pour exalter la réunion de leur patrie à la France et louer en termes emphatiques les conquérants et le Directoire. Déjà cependant, dans le discours de Frison se glissait une menace de critique. Organe des négociants d'Anvers, il faisait valoir le patriotisme de ses concitoyens pour réclamer en leur faveur la liberté du commerce des grains, et l'abrogation des entraves sévères opposées par les lois de la république à ce trafic important au plus haut point pour la Belgique. Ce n'était encore qu'une prière humblement articulée sous le couvert de l'éloge des institutions nouvelles. Mais de la part d'un admirateur passionné de la république, la protestation annonçait la réflexion qui préparait des critiques plus hardies. A ce titre, elle méritait d'être signalée ici.

Cependant la persécution religieuse, suivie de la levée de la conscription avait suscité en Belgique la guerre civile. Vers la fin d'octobre 1798, tout notre pays présentait un spectacle affreux. La population des campagnes avait pris les armes, et contre des soulèvements incessants, aussitôt renouvelés qu'apaisés, les troupes françaises demeuraient impuissantes. L'état de siège fut proclamé. Un général en chef fut envoyé de Paris pour organiser et centraliser la défense. Le Corps Législatif ne pouvait demeurer indiffé-

(1) Loi du 24 Brumaire an VII.

rent devant un aussi grave événement. Mais l'insurrection semblait avoir surpris les députés modérés, car ils s'abstinrent prudemment de toute intervention pour signaler soit les fautes qui avaient occasionné le soulèvement, soit les crimes qui accompagnaient une impitoyable répression. Au contraire, on discuta avec passion un projet de loi destiné à renforcer les rigueurs des déportations déjà prononcées. Ce projet tendait à assimiler aux émigrés, et par conséquent à frapper de la mort et de la confiscation de leurs biens, les déportés qui ne se livreraient pas à leurs bourreaux ou qui s'échapperaient. Tandis que la majorité applaudissait à ces mesures et étouffait la voix du député Rouchon, qui avait le courage de protester, on vit le député de Moor, d'Anvers, monter à la tribune. L'orateur dénonça les troubles de la Belgique et en attribua la responsabilité au clergé. (3 novembre 1798). Non content de ces attaques, d'autant plus déplacées dans sa bouche qu'elles portaient contre son frère, ecclésiastique vénéré à Anvers, de Moor répéta ses incriminations le lendemain, pour approuver énergiquement les mesures proposées par le Directoire et pour supplier celui-ci de mettre fin pour toujours en Belgique aux manifestations de ce qu'il appelait « les intrigues contre-révolutionnaires du clergé ». A l'entendre, la Belgique était soulevée par les prêtres et par les agents étrangers et la Terreur seule pouvait en imposer au fanatisme et à la trahison. Le 7 et le 8 novembre, le même député reprit la parole toujours avec la même passion, en exhortant le gouvernement à frapper le clergé sans miséricorde et sans trêve (1). Quelques jours après, Roemers appuyait une proposition de loi frappant de peines sévères quiconque ne porterait pas la cocarde tricolore, et si le Conseil des Cinq Cents refusait d'adopter le projet, l'échec était dû non au manque de zèle du rapporteur, mais à la crainte de constater publiquement

(1) Les paroles de Frison exaltant la réunion de son pays à la France et s'élevant avec emphase contre le despotisme des anciens souverains de sa patrie, furent considérées comme d'autant plus déplacées que son père vivait d'une pension obtenue du bon prince Charles de Lorraine.

le peu d'affection des citoyens pour les couleurs révolutionnaires (28 novembre). Enfin, le fanatisme jacobin devait dicter à l'avocat Meyer, député de Gand, une nouvelle intervention en faveur des mesures de sévérité. Le 24 décembre, cet orateur retraça aux Cinq Cents les principaux événements de l'insurrection belge, et après avoir flétri ses compatriotes coupables d'avoir eu foi en la liberté, il attira de nouveau sur les prêtres toute la vengeance des lois et du pouvoir (1).

Il ne fallait pas auprès du Directoire de grandes instances pour le déterminer à user de sévérité. Déjà avant le soulèvement, il avait porté la désolation en Belgique en ordonnant la déportation de plusieurs centaines de prêtres, et en amenant par ses lois le plus grand nombre des autres à se cacher ou à émigrer. Saisissant avec joie l'occasion que fournissait la révolte, Merlin, La Revellière, Rewbell, Lambrechts, recoururent sans hésiter aux plus terribles moyens. Un arrêté collectif du 4 novembre 1798 fit déporter plus de huit mille prêtres belges en une fois. D'innombrables arrestations d'otages et de conscrits remplirent les prisons. Beaucoup de Belges furent même amenés à Paris, où ils furent adjoints aux nombreux détenus que le Directoire accumulait à la Force, au Temple et aux Madelonnettes.

Cette fois, la mesure était comble. Ceux-là même qui avaient provoqué l'abus de la force et qui avaient poursuivi l'impure satisfaction de rancunes politiques ou privées, Frison, de Moor, reculèrent devant l'étendue du forfait. Tandis que leurs démarches privées, d'accord avec celles de leurs collègues d'opinion modérée, se multipliaient en faveur des prisonniers, tant clercs que laïques, ils résolurent de porter leurs réclamations à la tribune. Le 1er février 1799, tous deux, suivis de Beyts, demandèrent la parole pour exposer la triste situation où gémissaient plus de trois mille malheureux cultivateurs de leur patrie. Ils montrèrent celle-ci transformée en une vaste prison, les routes sillonnées de sinistres cortèges de détenus, chaque famille désolée, le commerce

(1) *Gazette Nationale* ou *Moniteur Universel*, 10 Nivose an VII.

entravé, la rentrée des impôts suspendue, enfin la désaffection et le désespoir grandissant. Ils signalèrent des cas d'arrestations arbitraires, tel citoyen arrêté comme prêtre quoiqu'il n'eut jamais reçu les ordres, tel autre déporté quoiqu'il eut prêté tous les serments exigés (1). Leur motion tendant à la désignation d'une commission d'enquête, fut écartée par le Conseil. Toutefois, elle aboutit à quelque résultat en ce qui concernait les otages, dont un certain nombre obtinrent à la fin du mois leur mise en liberté.

Se sentant menacé, le Directoire entreprit de diriger les élections qui devaient avoir lieu en avril 1799. Non seulement les moyens habituels de pression furent mis en œuvre pour terroriser ou pour éloigner les opposants, mais des mesures illégales furent employées. On avait écarté les patriotes du scrutin. On voulut faire triompher des républicains modérés soit en suscitant des candidats officiels, choisis parmi les fonctionnaires, soit en écartant les candidats déplaisants pour le gouvernement. Nulle part comme à Gand n'apparut plus clairement la politique du Directoire. Le commissaire Du Bosch reçut l'appui de 1,500 cavaliers. Avec leur aide, il emprisonna durant les élections vingt-trois citoyens, parmi lesquels se trouvaient les principaux chefs de l'opinion modérée, tel que l'avocat Beyens et le conservateur des hypothèques Van Wambeke. A Mons, à Anvers, à Bruges, à Maestricht, ce furent les Commissaires du département qui se firent désigner par le petit nombre des électeurs que leurs subordonnés des cantons avaient fait élire. Malgré ces succès apparents, dus à l'action du gouvernement et à l'abstention de la grande majorité des citoyens, l'ensemble des députés élus en Germinal an VII se trouva hostile au Directoire. On voyait parmi eux des gens sages tels que Latteur, de Mons, Van Ruymbeke, de Menin, Digneffe, de Liége, Tarte, de Namur, Wautelée, de Bruxelles, et ces noms, synonymes d'honnêteté et de droiture, rassuraient sur l'attitude de la députation.

(1) Incapable de mettre un terme à ses rancunes, ou désireux de se concilier la majorité de ses auditeurs, de Moor mêla à ses discours des diatribes contre le clergé, dont il sollicita la disparition totale.

Désormais le groupe des députés belges devenait imposant. Il comptait environ quarante-cinq membres aux Cinq Cents et vingt membres aux Anciens (1).

Réunis aux élus des années antérieures, les représentants de nos provinces formaient une force avec laquelle soit le gouvernement soit l'opposition devait compter. Ce fut du côté de celle-ci que se portèrent les sympathies de la majorité de nos compatriotes, peu disposés à soutenir un pouvoir incontestablement oppresseur.

Les premiers combats se livrèrent à propos des élections, dont il fallait vérifier au préalable la régularité. Les débats aboutirent à faire annuler bon nombre de choix, notamment celui de Pradier, commissaire du département de Jemmapes, élu quoiqu'il eut à peine 22 ans, et celui de Levêque, commissaire du département des deux Nèthes, élu grâce à des actes caractérisés de pression (27 mai et 29 juin). A cette occasion, Membrede, de Moor, Frison et Michiels prirent la parole pour signaler les procédés inqualifiables du Directoire en matière d'élection. D'Outrepont se leva pour exposer la situation des journaux, privés de toute liberté, et littéralement « baillonnés » par le gouvernement (12 juin).

Il semble que ces débats délièrent les langues en réveillant les consciences. Les attaques contre le Directoire se succédèrent. On lui adressa des messages signalant tantôt la violation de la liberté de la presse, tantôt le désordre des finances, tantôt les malheurs de la situation intérieure. On remplaça un Directeur sortant par Sièyès, adversaire du gouvernement. On exigea la démission de Treilhard, qui était directeur sans avoir l'âge légal. Enfin, on s'en prit directement à Merlin et à La Révellière, qu'on considérait comme les auteurs responsables de toute la politique du gouvernement. On les somma de se retirer. Et comme les démissions n'étaient pas envoyées assez rapidement au gré des membres des Corps législatifs, ceux-ci se déclarèrent en permanence (16 juin). Au cours des séances qui suivirent,

(1) Les électeurs belges avaient désigné, en trois ans, 47 députés aux 500 et 24 aux Anciens. De ce nombre il fallait déduire les invalidés.

les accusations contre les Directeurs se précisèrent en se multipliant. On leur reprocha, non seulement, les infortunes antérieures et les troubles intérieurs, mais les attentats commis par leurs ordres, les malversations, les rapines de leurs agents tels que le trop célèbre Rapinat, qui avait dévasté la Suisse. Les députés belges joignirent leurs griefs à ceux de leurs collègues français. Frison s'éleva contre les arrestations illégales qui attristaient des centaines de foyers. Digneffe, organe des modérés de l'Ourthe, dénonça les procédés odieux de Merlin, auquel il imputait d'avoir suscité les troubles d'octobre 1798, par les rigueurs dignes du temps de la terreur. « Merlin, s'écria-t-il, je t'accuse d'être l'âme de cette faction. D'un bout de la Belgique à l'autre bout, il n'y a qu'un cri sur ta politique astucieuse ! Malheureux ! Tu ne t'es pas contenté d'être au nombre des Verrès qui ravagèrent ces trop malheureux pays lors de la première conquête. Tu parais avoir ambitionné le rôle du duc d'Albe. Sois content ! Ton nom sera gravé en lettres de sang à côté de celui de cet infâme tyran. Je demande ta mise en jugement » (1).

Merlin et La Révellière cédèrent devant ce concert d'attaques passionnées. Ils envoyèrent le même jour leur démission, et s'estimèrent heureux de n'être pas décrétés d'accusation, comme les plus violents parmi leurs adversaires le proposaient. (30 Prairial, 18 juin 1799.)

Mais le remplacement des deux directeurs par Roger Ducos et par Moulins ne devait guère améliorer la situation de la république. Poussés par l'opinion à réagir contre la conduite de leurs prédécesseurs, et croyant par une orientation nouvelle de la politique sauver l'Etat, les Directeurs prennent quelques mesures de vigueur et de réparation. Ils ferment le club des terroristes installé dans la salle du Manège, ils font poursuivre les journaux anarchistes, et ils révoquent le ministre de la Justice Lambrechts, complice avoué des rigueurs de Merlin. En Belgique, ils cassent quelques fonctionnaires spécialement odieux par leurs excès. Quant aux déportés, on se borne à rappeler quelques prêtres

(1) *Gazette Nationale* ou *Moniteur Universel*, 4 Messidor an VII.

mariés et quelques détenus politiques. Là se limitent les concessions faites au parti modéré. Un même esprit d'absolutisme et de haine était commun aux nouveaux chefs de la nation et à ceux qu'ils venaient de renverser. On vit donc se succéder les lois tantôt inhumaines, tantôt simplement excessives sur les otages, les visites domiciliaires, la levée des chevaux, l'emprunt forcé, toutes lois que le Directoire proposa et que le Corps Législatif ratifia. On vit pareillement s'accuser les passions anti-religieuses des Directeurs, des ministres et de l'immense majorité des deux conseils. Un décret du 11 juillet 1799 ordonna la déportation de quarante-quatre prêtres du département de l'Ourthe, le département belge où s'était rencontré le plus grand nombre d'actes de soumission à la loi sur le serment des prêtres. En même temps, cent cinquante malheureux ecclésiastiques arrêtés en vertu des ordres antérieurs venaient ajouter leurs misères à celles des détenus de Rhé et d'Oléron, et un décret du 29 août prescrivait la déportation de soixante-six journalistes.

De la part des gouvernants, les oscillations dans la direction générale des affaires publiques, ou plutôt les complaisances avouées pour les idées révolutionnaires, et les retours incomplets à un programme de pacification répondaient aux sentiments divers du Corps Législatif. Le Directoire obéissait au désir de gouverner en harmonie avec la majorité soi-disant modérée du Conseil, — majorité en réalité voltairienne et terroriste à sa manière. — Il redoutait en même temps la minorité factieuse qui, poussant à l'extrême les conséquences des doctrines révolutionnaires, entendait rétablir la Terreur en son entier, avec le concours obligé de la guillotine et des clubs démagogiques. Les deux partis, qui d'ailleurs étaient loin de représenter exactement l'opinion de la France, et moins encore de la Belgique, se disputaient la prééminence, et s'imputaient réciproquement les malheurs de la république, sans s'apercevoir que leurs principes communs étaient la vraie cause des maux du moment (1). Leur lutte absorba les derniers mois du Directoire.

(1) La proclamation du Directoire, du 13 juillet 1799, trahissait

La part prise par les députés belges à ces stériles débats doit terminer notre récit. On y verra apparaître d'honorables efforts en même temps que l'aveu implicite des insuccès de la conquête.

Les Belges s'étaient partagés en deux camps, comme leurs collègues français. D'un côté, les modérés, conduits par Beyts, Di Martinelli, Van Hulthem, Digneffe, Membrede, Latteur, Bonaventure, rêvaient encore de concilier l'annexion avec le respect des droits primordiaux des citoyens, et ils préconisaient une politique d'apaisement qui dans leur pensée devait attacher la Belgique à la France. D'autre part, les avancés, tels que Frison et de Moor, des deux Nèthes, Stevenotte, de Sambre et Meuse, Brixhe, de l'Ourthe, réclamaient au nom des « grands principes » de 1789 et de 1793, un régime résolument démocratique, destiné à écraser définitivement toute réaction et à rendre à la république sa vigueur primitive. Les deux partis développèrent plusieurs fois leurs thèses à la tribune, et dans les programmes exposés comme dans les motifs destinés à les justifier, on devait constater clairement l'aveu des maux cruels dont souffrait la Belgique.

Les chefs des modérés, enhardis par la victoire du 30 Prairial, insistèrent à plusieurs reprises sur les troubles causés et sur les libertés méconnues en Belgique. Des discussions s'étaient ouvertes au sujet de projets de lois destinés à frapper les prêtres, les sociétés politiques et la presse; on vit Beyts, Baret et Michiels prendre en main la défense des ecclésiastiques et des journaux (27 juin, 12 et 16 juillet).

La loi sur l'emprunt forcé contenait une disposition triplant la part des anciens nobles. C'était rétablir à rebours les privilèges de la naissance. Van Hulthem signala toutes les inconséquences d'une disposition aussi injuste, et il réussit à la faire écarter (17 juillet). Il rappela à ses collègues

ses anxiétés et les incertitudes de sa politique. « La patrie est menacée ! L'ineptie et la trahison l'ont mise sur le bord de l'abîme. Nos ennemis ont conçu les plus vastes espérances, mais les patriotes veillent... (Liasse 599, Administration Centrale de la Dyle, Archives générales du Royaume.)

que le général Bonaparte appartenait à la classe proscrite, et il les défia d'oser frapper ce héros par une disposition d'exception (1).

Au mois d'août, Foncez, député de Mons fit connaître aux Cinq Cents les dilapidations scandaleuses et les agiotages dont la Belgique était le théâtre, en matière de contributions et de biens nationaux. Le discours obtint un succès tel que la majorité du Conseil décida d'adresser un message au Directoire pour obtenir des éclaircissements nécessaires (3 août). La même thèse fut reprise le 19 septembre par Légier, député de Luxembourg, par Foncez, le 1er octobre, et par Chenard, de Bruges, le 7 octobre.

L'adversaire de Merlin, Digneffe, voyait avec douleur que la politique du Directoire ne changeait guère, malgré les mutations opérées dans le personnel de l'administration, soit supérieure soit subalterne. Son désappointement l'amena à la tribune, le 10 septembre, pour flétrir la politique des avancés, et pour faire de nouveau un tableau déchirant des maux que cette politique, personnifiée, dans Merlin, avait suscités en Belgique. « La Belgique, disait-il, était devenue le repaire des grands voleurs de la révolution. Les troubles de l'an VII et les craintes fort sérieuses que l'on ressentait de voir éclater un nouveau soulèvement dans les campagnes belges étaient dus aux excès des fonctionnaires, tous créatures de Merlin, et tous ligués pour amener le pays au désespoir et pour favoriser ainsi un mouvement orangiste.» L'orateur conclut en demandant qu'une commission d'enquête fut désignée pour rechercher les moyens de rattacher ses compatriotes à la république. Sa motion fut décrétée sur-le-champ (2).

En face des modérés, les Belges attachés au parti avancé ne ménageaient pas leurs efforts. Un moment, on avait vu les deux groupes s'unir. C'était lors de certaines attaques dirigées par la presse contre le ministre belge Lambrechts. Les journaux terroristes imputaient à ce fonctionnaire d'avoir fomenté en Belgique la contre-révolution. Tous les

(1) *Gazette Nationale*, 3 Thermidor an VII.
(2) *Ibid.*, 26 Fructidor an VII.

députés des neuf provinces s'étaient entendus pour signer une protestation en faveur de Lambrechts, afin d'affirmer la pureté de son patriotisme (20 juin 1799). Mais l'harmonie n'avait duré qu'un instant, et les avancés s'étaient empressés de combattre la politique prudente de la majorité de leurs collègues.

L'organe avoué du jacobinisme le plus prononcé était *Le journal des Hommes libres*, publié à Paris. On y attaquait constamment les Directeurs, et on y poussait au massacre de tous ceux qui n'adoptaient pas les idées radicales des rédacteurs. Parmi ceux-ci on comptait les députés belges Stevenotte, de Thier, Troisœufs, et les partisans de la violence déclaraient bien haut qu'en cas de mouvement ils espéraient le concours et la direction de ces législateurs. Le même parti organisait en la salle du Manège, voisine du local où siègeait le Conseil des Anciens, un Club destiné à discipliner ses forces et à répandre les doctrines anarchistes. Cette assemblée, qui copiait les clubs de 1793, et qui exaltait les doctrines de Babœuf, renfermait plusieurs Belges, parmi lesquels Stevenotte et Frison (1). Ce dernier fut même secrétaire de la réunion.

Soutenus et souvent poussés par leurs amis du club, les avancés qui faisaient partie du Corps Législatif portèrent à la tribune leurs revendications exagérées. On les vit proposer par l'organe de Jourdan de décréter la patrie en danger (13 septembre). Cette motion, destinée dans la pensée de ses auteurs à entraîner les conséquences qu'autrefois la Convention en avait déduites, fut rejetée après deux jours de discution. Stevenotte et Frison l'appuyèrent énergiquement. Un de leurs amis, Brixhe, revint à la charge, le 19 septembre, en demandant qu'on mît en état de siège les places de la frontière, ce qui revenait à supprimer toutes les garanties légales dans un grand nombre de départements. Enfin le 24 septembre, de Moor se leva pour solliciter de nouvelles mesures de rigueur contre les conscrits belges réfractaires.

(1) *Moniteur Réimprimé*, XXIX, pp. 729, 749, 753, 756, 764. A SCHMIT. *Tableaux de la Révolution Française* d'après les rapports de police, III, pp. 333 et 343.

Ce thème lui fournit l'occasion de développer les thèses du parti terroristes sur l'urgence de réprimer la réaction qui grandissait dans un pays auquel on avait rendu la république odieuse (1).

En exposant ainsi sa manière de voir, de Moor laissait deviner le fond des doctrines de son parti. Ce dernier devait avouer que seule la terreur pouvait établir et sauvegarder la révolution. Au cours des débats récents sur la motion, tendant à déclarer la patrie en danger, on avait entendu Jourdan reconnaître que « les Belges détestaient la République ». Selon les tendances de leur nature, modérés et avancés devaient déduire de cette constatation des conseils fort opposés. Les uns estimeraient nécessaire de substituer désormais la douceur à la violence qui avait échoué. Les autres souhaiteraient qu'une rigueur impitoyable subjuguât des populations incapables de comprendre les grandeurs de la civilisation des conquérants. Et dans l'ardeur de leurs vœux ils oublieraient les reproches violents que naguère ils adressaient à Merlin pour avoir mis leurs conseils en pratique (2).

Tandis que cette dernière thèse s'affirmait par la bouche des anarchistes, la première, celle du parti modéré, devait être reproduite à la tribune parlementaire à plusieurs reprises jusqu'à la date de la catastrophe qui allait emporter le Directoire tout entier. Dans cette opposition manifeste éclatait toute la difficulté de la situation du gouvernement, qui n'osait s'attacher à aucun des deux partis en présence. En réponse aux théories de Jourdan et de ses amis, Latteur, de Mons, crut devoir célébrer à la tribune des Anciens, l'anniversaire du jour où la Belgique avait été réunie à la France (1er octobre 1799). Ce fut certes un spectacle peu banal que celui qui permit d'entendre l'ancien partisan de

(1) *Gazette Nationale*, 5 Vendémiaire an VII.

(2) La passion de Frison, de De Moor et de leurs amis ne devait pas les égarer au point de leur enlever tout sentiment d'humanité. Les correspondances du temps nous apprennent qu'ils accordèrent souvent leur appui à des compatriotes déportés, prêtres ou laïques, et fréquemment avec succès.

la révolution brabançonne, l'ancien ambassadeur du Congrès belge de 1790, exalter la gratitude de ses concitoyens pour les bienfaits de l'annexion. On peut croire que l'orateur exagéra l'expression de ses sentiments et de ceux de ses compatriotes afin d'atténuer l'effet des appels à la sévérité et à la vengeance proférés par ses collègues jacobins. Les tempéraments vinrent d'ailleurs s'adjoindre sans effort aux louanges de Latteur. Il fut suivi à la tribune par Foncez, de Mons, qui en parlant des désordres existant dans les contributions et dans la vente des biens nationaux, dépeignit l'affreuse situation faite, au commerce, à l'industrie et à l'agriculture par le régime républicain. Il flétrit avec éloquence l'arbitraire qui dominait à titre exclusif, et les « sangsues » qui dévoraient le malheureux peuple belge. Au milieu des troubles suscités par la nouvelle des revers éprouvés en Italie, on apprit avec stupeur à Paris que l'état de siège était proclamé en Belgique, pour les villes de Maestricht, et de Venlo (1). C'était la suppression des garanties légales au préjudice d'un grand nombre de Belges. Le 24 octobre, Membrede entretint le Conseil des Cinq Cents de cette mesure grave, dont aucune circonstance exceptionnelle n'offrait la justification. Revenant à sa motion du 10 septembre, Digneffe demanda et obtint que l'objet signalé par son collègue fut soumis à la commission dont il avait obtenu l'institution (2).

La demande réitérée de l'éloquent député de Liége forma le dernier acte de la campagne des modérés. Ils étaient amenés à proclamer l'échec retentissant des doctrines et des pratiques des conquérants. En même temps, ils étaient contraints à borner l'énoncé de leurs revendications à une stérile demande d'enquête, qui n'avait pas encore abouti quand le coup d'Etat du 18 Brumaire (9 novembre) mit fin au régime parlementaire. Soit regrets de laisser une œuvre inachevée, soit attachement à la constitution de l'an III, nous retrouvons Digneffe parmi les législateurs qui défendaient les prérogatives du Conseil des Cinq Cents contre les entre-

(1) *Moniteur Réimprimé*, XXIX, p. 867.
(2) *Gazette Nationale*, 4 Brumaire an VII.

prises de Bonaparte. Il prit la parole, le 19 Brumaire (10 novembre), pour exhorter ses collègues à prendre des mesures de vigueur, et à exiger la preuve des conspirations que l'on donnait comme prétexte de l'attentat commis contre la représentation nationale. Il fut peu d'instants après son discours, balayé comme ses collègues, par les grenadiers du nouveau maître de la France (1).

Modérés et avancés, quoique obligés de se combattre, étaient d'accord en un point. Tous reconnaissaient le malaise profond qui accablait leur patrie. Tous devaient accuser le régime nouveau et lui imputer les maux subis par leurs compatriotes. En un mot, leurs discours attestaient la banqueroute de la conquête républicaine. Si ce mot cruel ne se trouvait pas sur leurs lèvres, il était sur le point de leur échapper chaque jour, car il était au fond de leurs communes pensées. Que tel fut leur état d'esprit, c'est ce qu'affirme un témoin précieux, dont l'autorité irrécusable doit être rappelée ici. Nous voulons parler de Cornelissen, si longtemps rédacteur du *Républicain du Nord* à Bruxelles, et naguère fonctionnaire de l'administration centrale de la Dyle. Ce jacobin convaincu et enthousiaste avait accompagné Lambrechts quand ce dernier avait échangé le Commissariat de la Dyle contre le Ministère de la Justice. Devenu secrétaire du Ministre, Cornelissen avait suivi de près la politique des Fructidoriens, et les résultats produits par leurs excès en Belgique. Tenu au courant par les députés belges et par les anciens correspondants de son journal, il fut atterré par les conséquences du système que naguère il prônait. A partir du printemps de 1799, quand il eut vu les manœuvres indignes exercées en Belgique pour influencer les élections, et quand il fut excédé par les plaintes des prisonniers et des déportés, son honnêteté naturelle se réveilla brusquement. Il crut devoir protester contre les tendances du Gouvernement. Discrète d'abord, sa voix s'éleva bientôt pour répéter avec énergie les dégoûts de son cœur et pour revendiquer avec énergie les droits de sa patrie opprimée.

(1) *Gazette Nationale*, 20 Brumaire an VIII.

Il commença par demander un congé, après avoir exprimé à son chef les raisons de son découragement. N'ayant pas obtenu de réponse, il prit une résolution qui l'honorait. Par une lettre longuement motivée adressée à Lambrechts et par une autre adressée au Directeur Gohier, il donna sa démission de fonctions qui répugnaient à sa conscience. Dans ces deux écrits il développait avec chaleur les motifs de sa retraite tirés des déceptions qu'occasionnait pour sa patrie le régime républicain (28 juin) (1).

Les Belges peuvent bien regretter le régime de Marie-Thérèse, écrivait-il, à la même époque (2).

Peu de jours après, l'ancien collaborateur du Ministre quittait Paris, et allait s'établir à Gand, où l'honnête Van Wambeke, appelé à remplacer le commissaire Dubosch, l'invitait à venir l'aider comme secrétaire.

Les accents de Digneffe, indifférent peut-être à la forme du Gouvernement, mais profondément attaché au bien de sa patrie, faisaient écho au retentissant départ de Cornelissen. Ils furent pour ainsi dire le testament de la députation belge, car après le 24 octobre 1799 on ne vit plus de traces de l'activité de celle-ci. Durant les derniers jours du Directoire, elle joua sans doute un rôle effacé, et elle s'abstint de prendre un parti accentué dans la lutte engagée entre l'ordre légal et un jeune général marqué par la gloire pour ceindre la couronne.

En dépit de la réserve qu'ils s'imposèrent, les députés belges des deux conseils payèrent leur part dans la rançon imposée le 18 Brumaire à la liberté. La loi du salut public, du 19 Brumaire an VIII (10 novembre 1799), votée le lendemain du coup d'Etat, exclut du Corps Législatif à cause de « leurs excès » une série de députés, dont les Belges Beyts, Brixhe, de Moor, Di Martinelli, Frison et Stevenotte. Modé-

(1) Lettres de Cornelissen à Lambrechts, ministre de la Justice, et à Gohier, membre du Directoire, du 17 mai et du 28 juin 1799 (*Correspondance de N. Cornelissen*, Bibliothèque de l'Université de Gand).

(2) Mémoire présenté au Ministre de la Justice, an VII. (Corr. id.).

rés et avancés se retrouvaient sur cette liste, comme si l'on avait voulu punir au même degré les plaintes légitimes des uns et la revendication exagérée des autres. Bientôt cependant, la réflexion fit opérer une juste distinction. Le Consulat écarta des affaires publiques les jacobins prononcés, tels que Brixhe, Frison et Stevenotte. Ces deux derniers furent arrêtés et placés en surveillance à La Rochelle (1). Au contraire, Beyts, Di Martinelli et même de Moor, naguère si violent, devaient se rallier sans peine au gouvernement nouveau et le servir dans les fonctions judiciaires avec fidélité et distinction, parfois avec grand éclat.

Nul regret ne suivit dans sa chute le gouvernement du Directoire. Tandis que les amis de l'ordre, partisans ou adversaires de la révolution, se réjouissaient de la défaite définitive des Conventionnels, les tenants du Terrorisme n'eurent pas même le courage de leurs opinions. A peine un citoyen fidèle à son état, le président du Tribunal Criminel d'Auxerre, refusa ostensiblement d'enregistrer la loi consacrant le coup d'Etat. Nul, en France, ne parut se souvenir du respect de la légalité, des serments de fidélité prêtés et répétés, des imprécations proférées contre tout attentat à la Souveraineté de la nation, tant la révolution avait troublé les consciences et ébranlé les notions les plus claires du devoir social !

En Belgique, des sentiments de joie accueillirent la fin d'un despotisme supporté avec impatience. Ou plutôt, les Belges virent disparaître sans peine le parlementarisme que les amis du régime français avaient si longtemps envisagé et loué comme le modèle unique de l'organisation politique. L'opinion publique salua avec une satisfaction non déguisée le renversement d'un système représentatif qui avait facilité l'oppression non déguisée de trois millions de Belges, qui avait mené aux coups d'État successifs de Fructidor, de Floréal, de Prairial, et qui n'était encore toujours que le

(1) Le *Moniteur* du 4 Frimaire annonça la mise en liberté provisoire de Frison, ce qui permet de croire que le prisonnier avait donné au Consulat des gages d'obéissance.

règne d'une faction déguisant mal les rigueurs de la conquête brutale.

Ce fut le grand tort de la France, après l'annexion du 1er octobre 1795, de discréditer en Belgique le régime représentatif. La révolution avait dégénéré en une lutte d'influences personnelles, et travestissait le système parlementaire en une comédie, où le pouvoir était attribué de force à une poignée de jacobins. Le mensonge ainsi organisé devait déplaire pour longtemps à la franchise des Belges, habitués à se gouverner librement. Aussi fallut-il quinze années de despotisme d'un autre genre pour rendre au système parlementaire quelque crédit aux yeux de nos compatriotes. Ceux-ci reviendraient, en 1815, à une organisation politique basée réellement sur le suffrage populaire.

Ils se garderaient bien, toutefois, de reporter leurs pensées vers le règne abhorré des Directeurs, et rien dans l'édifice nouveau ne rappellerait ni la constitution de l'an III, ni les lois passagères qu'elle permit d'imposer à la France asservie.

On vient de parcourir l'histoire des principales de ces lois et d'énumérer les actes les plus importants de la politique du Directoire. Il faut étudier les effets de ces lois et de cette politique sur les citoyens. On verra que le programme suivi à Paris par le gouvernement de la République enfanta dans nos provinces les abus les plus graves et les plus inoubliables conséquences. Actes injustes et légaux, actes illégaux et ratifiés par l'autorité, devaient se succéder et s'accumuler au point d'expliquer et peut-être de justifier la réaction de Brumaire.

CHAPITRE II.

L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE.

SOMMAIRE :

I. Le pouvoir administratif désorganisé : révocations en masse et nominations de jacobins. Embarras des administrateurs forcés d'exécuter des lois iniques. Démissions en grand nombre. Les administrateurs jacobins se font haïr par l'exagération de leurs sentiments et par leur acharnement à poursuivre leurs adversaires et le clergé. Les commissaires du Directoire tels que Mallarmé, Du Bosch, Bassenge, De Kever, Pottier, dirigent les autorités locales dans leurs actes journaliers de persécution. Ils sont aidés par la Gendarmerie et par les commandants militaires. Excès du général Colaud en l'an VII. Les administrateurs patriotes résistent dans toute la mesure du possible à l'application des lois françaises. Dans l'ensemble « la machine est détraquée ».

II. La justice atteinte par de nombreuses révocations et démissions qui font entrer des terroristes dans la magistrature. Elle est discréditée par le mépris que le gouvernement manifeste à son égard, par le défaut de payement des traitements et des frais de justice, par la création et le fonctionnement des commissions militaires et des conseils de guerre ; arrestation de divers magistrats sans motifs légitimes. Les avocats sont déconsidérés et maltraités. Les notaires sont révoqués en grand nombre pour défaut de civisme. Quoique désorganisés, les tribunaux font preuve souvent d'impartialité et de fermeté. Création des tribunaux de Commerce. Excès que se permettent les jacobins faisant partie de la magistrature. Condamnations arbitraires prononcées par les tribunaux militaires.

III. Situation du pays au point de vue économique. Ruine des rentiers belges ayant des créances sur la république ou sur la Banque de Vienne; ruine de bon nombre d'artisans; accroissement du nombre des indigents. L'agriculture et l'industrie ne peuvent se relever. Seule, la grande industrie commence à fleurir dans quelques centres de production. Heureuse initiative de Cockerill et de Bauwens. Le commerce est entravé partout. Excès des mesures prohibitives, développement du brigandage. En somme, dépopulation et état déplorable du pays, selon le témoignage de Bassenge.

IV. Les recettes publiques se ressentent du malaise général et du taux excessif des impôts. Des contributions nouvelles, ordinaires et extraordinaires sont ajoutées à celles que l'anexion à la France a établies en 1796. L'autorité militaire continue à accabler le pays de réquisitions, surtout en 1799. Les contribuables découragés cherchent à éluder les lois. — Stagnation dans la rentrée des impôts : apathie des administrations locales chargées de procurer cette rentrée. — Envoi de commissaires spéciaux : levée d'otages. — Les ventes de domaines nationaux donnent peu de résultats : elles sont l'occasion de dilapidations énormes.

V. Faute de fonds, les services publics sont désorganisés : désordres dans l'administration et dans la justice : disparition des fonds versés dans les caisses publiques: disette de l'armée, et exigences réitérées de ses chefs et de ses fournisseurs. — Ruine des hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, orphelinats. Les routes, ports, canaux, écluses, digues, sont dans un état d'abandon qui alarme les autorités. Les écoles centrales et primaires échouent en grande partie. Suppression de l'Université de Louvain et des Collèges. — Défiance des familles à l'égard de l'enseignement officiel, et faveur qu'elles accordent aux écoles libres qui demeurent religieuses. Persécution dirigée contre ces dernières écoles, dont beaucoup sont supprimées arbitrairement. En résumé « l'instruction est nulle ».

VI. Les beaux-arts et les lettres végètent. — Vandalisme pratiqué vis-à-vis des monuments et du mobilier du culte. Ventes ou destructions d'églises. Le Directoire tente d'intro-

duire quelques atténuations à ces mesures d'anéantissement en créant à Bruxelles la société libre des sciences et des arts, en incorporant les Aacadémies de Bruxelles et d'Anvers aux écoles centrales de ces deux villes, en favorisant l'installation de Musées et de Bibliothèques dans chaque département. — Echec total ou partiel de ces efforts. *Les commissions pour le triage des titres,* instituées dans chaque département, apportent un peu d'ordre dans la masse de documents qui dépendent des administrations, mais en vertu des ordres ministériels, elles procèdent à de regrettables destructions. Quelques artistes continuent à travailler sous le régime du Directoire : nul ne se distingue, à part Grétry.

Après Fructidor, les institutions imposées à la Belgique demeurent ce qu'elles étaient auparavant, et nous évitons ainsi de devoir en décrire le mécanisme. Toutefois, le triomphe de la force brutale ne s'accomplit point sans troubler profondément une organisation à peine créée et présentant encore toutes les faiblesses d'une naissance peu éloignée. En passant en revue l'administration et la justice, la situation des agriculteurs, des industriels et financiers, le rendement des impositions, le sort fait à l'instruction et aux arts, les soins donnés à la bienfaisance et aux travaux publics, nous constaterons les effets déplorables de la victoire jacobine.

Car, il ne faut pas s'y méprendre, le succès de Barras et de Merlin marque un pas énorme en arrière dans la carrière révolutionnaire. C'est le règne des violents ou des exclusifs, à peine séparés par une nuance du parti terroriste le plus avancé. Aussi, d'après le témoignage non suspect d'un fonctionnaire important de l'époque, le gouvernement se fait-il représenter en Belgique « par ce qu'il y a de plus ignoble et de plus abject », et arrive-t-il « par ses abus de pouvoirs à s'aliéner les cœurs. » Ainsi parle Van der Heyden à Hauzeur, fils d'un député au Corps Législatif et Commissaire du Directoire dans le département de l'Ourthe (1).

(1) Rapport de Van der Heyden à Hauzeur. *Bulletin de l'Insti-*

On verra que ces jugements sévères n'étaient que trop justifiés.

I.

En droit, les Belges étaient depuis les élections d'avril 1797 gouvernés par des mandataires de leur choix. Mais les faits démentaient la théorie légale. En vain le pays avait-il manifesté avec évidence la volonté d'écarter les jacobins du pouvoir. Le premier effet de la révolution du 4 septembre est d'anéantir la volonté des électeurs en substituant des fonctionnaires jacobins aux mandataires élus par le peuple. La loi d'exception du 19 Fructidor cassant les élections du département des Deux Nèthes fournit au Directoire une première occasion d'intervenir. Usant ensuite sans compter d'un pouvoir que la loi lui accordait dans des cas exceptionnels, il révoqua successivement les administrateurs des autres départements belges. Ainsi, en trois mois les neuf départements virent écarter de leurs sièges les élus de l'an V, et rappeler au pouvoir des jacobins avérés, la plupart choisis parmi ces fonctionnaires français ou attachés à la France que l'élection de Germinal avait renvoyés avec éclat. Dans la Dyle, Le Hardy, De Beriot, Fourmeaux ; dans les Deux Nèthes, Levêque, Poncy, Billotey, de Moor, Solvyns; dans l'Escaut, Meyer, Hopsomer, Troisœufs, Forcade ; dans l'Ourthe, Renard et Danthine ; dans Sambre et Meuse, Balardelle et Stevenotte, personnifiaient le retour offensif des partisans de la Convention. Les administrations locales subissaient le même sort. On révoquait les municipalités de Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Mons, Namur, Liége, Lierre, Tirlemont, Malines, Herenthals, Tournai, Charleroi, et les agents municipaux

tut Archéologique Liégeois, t. XXXVI, pp. 8, 30, 31.

Dans le même sens, le général français Rivaud, s'expliquant, en 1799, sur l'antipathie profonde qui existait en Belgique à l'égard de la France, écrivait à ses chefs : « Ce qui fait la haine des Belges contre les agents français, c'est l'avidité éhontée, l'immoralité des Commissaires du Directoire près des cantons, presque tous Français, et qu'on semble avoir choisis parmi ce que la France avait de plus impur ». (GEBRUERS, *Aanteekeningen*, II, p. 556).

d'un grand nombre de cantons ruraux. Le personnel subalterne n'était pas moins épargné, car les administrateurs nouveaux, s'inspirant des exemples venus de Paris s'empressaient de révoquer les Commissions des Hospices de Bruxelles, Gand et Louvain, le Secrétaire général du département et trois des cinq chefs de bureau de l'administration centrale à Bruxelles, et jusqu'à un modeste surveillant du Parc de la ville « pour défaut de patriotisme » (1)..

Les commissaires du Gouvernement, quoique choisis avec soin par lui et demeurés fidèles à sa politique, sont éprouvés aussi, mais dans une moindre mesure. La poussée jacobine se fait sentir dans leurs rangs, si remplis soient-ils de personnages dévoués au Directoire. On remplace Lambrechts devenu ministre de la Justice, par le terroriste et régicide Mallarmé, que ses exactions feront écarter en l'an VII. Dans la Lys, Joret est remplacé par Baret, naguère accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire. Les élections de l'an VI et de l'an VII feront à leur tour des vides dans les rangs des Commissaires, empressés à user de leurs fonctions pour se faire élire au Corps Législatif, et ainsi on doit renouveler les Commissaires de Bruges, Mons, Anvers, Luxembourg, Liége et Maestricht. Enfin, l'indignité de certains fonctionnaires est tellement criante, que le Directoire s'en émeut et se résigne à se séparer d'eux, ajoutant ainsi une nouvelle cause d'instabilité à toutes celles qui ont agi. Mallarmé dans la Dyle, Du Bosch, dans l'Escaut, Pradier à Mons, Levêque, suivi de deux autres à Anvers, sont écartés de fonctions dans lesquelles ils se sont fait détester. Il arrive ainsi que le département des Deux Nèthes est régi en deux années par cinq commissaires, dont quatre se sont succédés sur l'espace de cinq mois. Quant aux commissaires de canton, leurs révocations ne se comptent pas, tant elles sont fréquentes (2).

(1) Procès-verbaux de l'Administration du Département de la Dyle, 8 frimaire an VI. (Registre 3, Administration centrale de la Belgique.) Les mêmes destitutions eurent lieu à Gand : CLAEYS. *Mémorial de la ville de Gand*, pp. 83 et 85.

(2) Dans le canton d'Uccle, 4 commissaires se succèdent en

Quelques chiffres résument cette effrayante mobilité que les élections de l'an VI et de l'an VII, renversant à leur tour les citoyens en fonctions, doivent accroître encore.

Tous les administrateurs de départements, les administrateurs de plus de la moitié des villes, vingt-cinq commissaires de canton sur les trente-huit de la Dyle, dix municipalités sur trente-huit et vingt-quatre agents isolés dans le même département, telle est l'hécatombe des premiers mois de l'an VI. Elle devrait être complétée par la liste des révocations faites dans les huit autres départements. Ce n'est encore qu'une faible partie des révocations prononcées par le Directoire ,qui en deux mois a cassé dans toute la France soixante-trois administrations centrales, dix-neuf commissaires de départements, cent septante-huit administrations cantonnales et quatre cent soixante-deux commissaires de canton. (1).

Les motifs donnés à l'appui de ces mesures désorganisatrices méritent d'être rapportés, à titre de preuve des embarras cruels dans lesquels l'annexion à la France plaçait nos compatriotes. On destitue les administrateurs de la Dyle, élus en l'an V, parce que, dans une proclamation adressée à leurs concitoyens pour les animer à s'inscrire dans la garde nationale sédentaire, ils ont fait un appel spécial aux volontaires de l'armée Belgique de 1790 : ils sont coupables d'avoir évoqué des souvenirs proscrits par la république (2). On destitue les municipalités et les agents des communes par fournées pour « incivisme ou malveillance », et ces mots vagues signifient que s'inspirant à tort ou de la loi ou du vœu de leurs électeurs, les fonctionnaires punis ont tantôt refusé de séquestrer les églises et les presbytères, ou d'en vendre le mobilier, tantôt toléré l'ouverture

trois mois, dans celui de Looz, 5 en deux ans et demi, dans celui de Verviers, 6 en trois ans. Dans le département de l'Ourthe, le Directoire remplaça par un seul arrêté, du 14 Vendémiaire an VI, 19 commissaires.

(1) *Gazette Nationale*, 20 brumaire an VI. *Le Républicain du Nord*, 11 novembre 1797.

(2) Arrêté du Directoire, du 3 complémentaire an V (19 septembre 1797).

d'une église déjà mise sous scellé, ou fait sonner les cloches, ou fermé les yeux sur l'inobservation du Décadi.

La vie privée n'échappe pas plus que les opinions aux investigations des autorités. Ne voit-on pas les administrateurs de la Dyle, à une époque voisine du 18 Brumaire, défendre à tous leurs employés et à ceux des municipalités de placer leurs enfants ailleurs que dans les écoles officielles, et ordonner une enquête pour assurer l'observation de ces prohibitions (1) ?

Après les élections de l'an VI, les exemples de désordre, ne manquèrent pas davantage. Les municipalités de Tournai, Huy, Gand, Liége et le président de la municipalité d'Anvers, furent révoqués à grand bruit (2). Des Commissions municipales rémunérées aux frais des habitants durent être instituées à Anvers, à Verviers et à Hérinnes, à défaut de candidats locaux qui acceptassent de servir la république (3). On destitua pareillement en totalité ou pour la plus grande partie et malgré leur jacobinisme apparent les administrations centrales de Jemmapes, des Deux Nèthes, de la Meuse Inférieure, des Forêts, de l'Ourthe, et de Sambre et Meuse, cette dernière pour avoir publié le texte d'une protestation adressée au gouvernement au sujet des malversations commises dans la levée des impôts et dans les ventes de biens nationaux (4). Une retraite particulièrement remarquée fut celle de Van Helmont, administrateur de la Dyle. Ce fonctionnaire élu en 1798, passait comme ses collègues, pour être animé de vues semblables à celles du Directoire. Il avait collaboré activement à toutes les mesures prises contre

(1) Voir Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, registres 3 à 7 et notamment 28 vendémiaire an VIII, registre 7 (30 octobre 1799).

(2) Arrêtés du Directoire du 6 mars 1799, 5 mars 1798, 23 avril 1798, 15 juillet 1798 et 22 février 1799. La municipalité de Gand fut destituée et remplacée trois fois en neuf mois de temps, les 17 janvier, 23 avril, et 14 septembre 1798.

(3) Arrêtés du Directoire de février 1799 et 18 novembre 1798, et du Département de la Dyle du 26 Thermidor an VI.

(4) Arrêtés du Directoire de Fructidor an VI, 8 Fructidor an VI, 27 brumaire an VII, 4 nivose an VII et 9 Fructidor an VI. (Août à décembre 1798).

le culte, contre le clergé et contre l'enseignement. Cependant, ses collègues découvrirent que l'un des espions, employés par l'Administration pour traquer les prêtres cachés, avait reçu de l'argent de Van Helmont pour informer certaines victimes des mesures prises ou projetées contre elles. Une découverte menant à une autre, on reprocha à Van Helmont de s'être approprié indûment une somme de 191 francs, destinée à la ville d'Hougaerde et reçue par lui comme président de la municipalité de cette ville. L'inculpé donna sa démission séance tenante et fut remplacé par Lambrechts, qui venait d'arriver à Bruxelles après avoir quitté le Ministère de la Justice (17 Vendémiaire an VIII) (1).

Bien d'autres causes encore contribuaient à rendre l'administration instable. La principale était la politique suivie par le Directoire. Quand on parcourt soit les procès-verbaux des séances des administrations de département et de canton, soit la correspondance des commissaires du gouvernement, on est frappé du caractère des objets traités. Toute l'attention se concentre sur la traque des prêtres et sur la persécution contre le culte. A ce point principal se rattache la poursuite des agents ou des citoyens qui protestent contre les vues du Directoire. Un second point non moins important est la rentrée des impôts. La ruine générale empêchant les contributions de produire ce que l'on espérait, il faut recourir constamment aux suprêmes rigueurs pour obtenir des rentrées, d'ailleurs insuffisantes. En vain vend-on les biens nationaux sans mesure et sans discernement. Les administrations demeurent sans ressources et leurs employés sans salaires. Ces fonctionnaires non payés ni aidés voient en l'an VII une charge imprévue outrer leur labeur. C'est la conscription militaire qui vient réclamer leurs instants, en les contraignant à une chasse à

(1) Procès-verbaux de l'Administration du Département de la Dyle, registre 7, et rapport de l'Administrateur Annemans, du 21 Vendémiaire au 8, (liasse 597. Administration Centrale de la Dyle). Il faut remarquer que Van Helmont avait nié les faits mis à sa charge. Il soutenait avoir gardé la somme d'argent en remboursement d'une avance qu'il avait faite à sa ville natale.

l'homme qui non seulement leur déplaît et surpasse leurs forces, mais les expose aux plus cruelles représailles de la part de leurs administrés.

Besognes fastidieuses, besognes ingrates, besognes odieuses, toutes ont pour résultat de dégoûter les honnêtes gens. Déjà en l'an V leur concours n'a été obtenu qu'avec grande difficulté. En l'an VI, obligés à un travail désormais en contradiction formelle avec leur conscience, ils ne se sentent plus la force de lutter contre le jacobinisme qui l'emporte et beaucoup d'entre eux désertent les postes de combat naguère acceptés avec répugnance. Dans le seul département de la Dyle, que l'on peut envisager comme exemple, trois municipalités de canton démissionnent en entier en 1798 et laissent ainsi environ quarante communes sans administration (1). Dans d'autres cantons, il y a couramment deux, trois, parfois six villages sans agent ni adjoint. Presque partout, dans les campagnes, les assemblées municipales sont suivies seulement par une infime minorité (2).

(1) Cantons de Sempst, Woluwe, Montaigu.

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration de Département de la Dyle, registres 3 à 7.

Deux villages du canton de Léau sont sans agent depuis l'an IV, et cette situation dure encore en l'an VII. Nul ne veut être agent à Meldert, à Ternath, dans 6 villages du canton de Grez, dans 5 du canton de Perwez dans 7 ou 8 du canton de Bautersem, dans plusieurs du canton de Glabbeek.

On constate un « refus général » dans les cantons de Vilvorde et d'Isque. A Wavre plus de la moitié des agents désertent les séances. A Hérinnes, où une municipalité élue en l'an VII a remplacé la Commission Administrative instituée en l'an VI, tous les agents remettent leur démission, le 20 Messidor an VII. A Montaigu, les agents refusent de venir aux séances où le Commissaire Cantonal se trouve seul en septembre 1799.

La contagion atteint les autres départements également. A Herenthals, l'autorité est exercée, faute d'agents réguliers, par une municipalité composée de gendarmes. A Eecloo, à la veille du 18 brumaire, la municipalité entière adresse sa démission au gouvernement. A Nieuport, après les élections de l'an VII, 10 agents sur les 15 élus refusent de remplir leurs fonctions. A Ostende, on réclame des mesures de rigueur, le 2 juin et le 9 juillet 1799, pour contraindre les municipaux à siéger. Néanmoins, en septembre 1799, le Directoire doit charger une commission administrative de gérer les

C'est l'absentéisme qui règne, étendant des ravages que nous avons déjà constatés en l'an III et en l'an IV, et qui sévissent jusqu'en l'an VIII.

Ce ne sont pas uniquement des patriotes ou des indifférents qui reculent devant un fardeau écrasant. Ce sont les citoyens attachés à la république qui hésitent à la servir. On voit à Bruxelles, sur huit candidats appelés à remplacer la municipalité révoquée après Fructidor, trois refuser sans délai les fonctions offertes, et sept démissions se succéder en dix mois. Pareillement, la municipalité de Louvain se retire tout entière, le 10 juin 1798, et à Liége, pendant l'année 1798, l'autorité s'épuise en stériles efforts pour composer une régence locale ; cinq refus sur huit nominations se produisent à court intervalle. Verviers, où l'on a révoqué la municipalité, assiste à quatorze refus en quatorze jours.

Un cri d'alarme est poussé par les administrateurs de la Dyle, interprêtes de tous leurs collègues des autres départements. Ils écrivent au Ministre de l'Intérieur, pour lui signaler « la difficulté de trouver des agents pour une masse de communes » et pour insister sur la nécessité de créer des Commissions administratives salariées aux frais des récalcitrants (9 novembre 1798). Le Ministre, qui avait au premier abord déconseillé semblable mesure comme destinée à encourager les démissions, finit par s'y rallier (1). Mais l'innovation demeure sans résultat, soit par pénurie d'hommes décidés, soit parce que la proximité des élections décourage les moins hésitants. Un des chefs du parti jacobin, le receveur des domaines d'Aubremé, faisait observer au milieu de l'année 1799 qu'il était désormais impossible de destituer des fonctionnaires communaux, parce qu'on ne trouverait personne pour les remplacer (2). Les adminis-

affaires de la ville. (*Ch. André Van Iseghem bourgmestre et maire d'Ostende.* Notes biographiques, Gand, 1894). Dans le département de l'Ourthe, un grand nombre de communes demeurent sans agents. (*Daris*, III, p. 178.)

(1) Délibérations du Département de la Dyle, 19 brumaire et 11 nivose an VII. (Procès-verbaux, registre 6.)

(2) Lettre de d'Aubremé au représentant Di Martinelli, du 15

trateurs départementaux étaient réduits à adresser aux communes une circulaire découragée, qui s'étendait avec tristesse sur les vides innombrables constatés parmi les rangs des agents de village. Les menaces qui terminaient ce document contrastaient étrangement avec les promesses de liberté réitérées sans cesse par la république (5 Complémentaire an VII, 21 septembre 1799) (1). C'était par ce suprême aveu d'impuissance que l'ancien ministre Lambrechts achevait sa carrière administrative et celle du Directoire.

Quand la république trouve des fonctionnaires, et qu'elle réussit à les maintenir en fonctions, l'administration est loin d'être assurée. Deux camps partagent les agents du pouvoir, et dans chacun d'eux abondent les entraves à l'exercice de l'autorité.

Voici d'abord la minorité jacobine, occupant la direction des grandes villes, et les places de commissaires du Directoire. Elle triomphe avec Fructidor, et ses œuvres révèlent le plein épanouissement des passions sectaires désormais déchaînées. Aussi est-elle en guerre ouverte et constante avec la majorité des citoyens.

Le signal est donné par une nomination sensationnelle. Le jacobin Chapel, que Benezech avait révoqué, que le Tribunal avait écarté des élections à cause d'une faillite, et que les électeurs avaient repoussé avec éclat, est nommé inspecteur général des contributions du département de la Dyle (novembre 1797) et bientôt après désigné comme administrateur du département des Deux Nèthes (23 messidor an VII).

Ces promotions retentissantes sont dictées par l'esprit qui animera sans cesse les collègues du failli ainsi réhabilité. Ces fonctionnaires, acharnés à poursuivre tout ce qui touche

Messidor an VII (correspond. de Di Martinelli). Le Département de la Dyle avait fait la même observation, le 2 vendémiaire an VII (liasse 603).

(1) Liasse sans numéro, Préfecture de la Dyle. Délibérations du 21 juin 1799 de l'Administration Centrale du Département de Sambre et Meuse. (Procès-verbaux de cette administration, registre 3. Archives du Royaume, Namur.)

à la religion, déclarent que « les prêtres sont des pestes publiques ». Ils invitent leurs subordonnés « à imposer un éternel silence à tous ces stupides adorateurs du régime royal et sacerdotal, à tous ces hébétés sectateurs de la religion de nos pères ». Ils dénoncent à chacun « les prêtres, ennemis irréconciliables de la liberté et de la république ». Ils révoquent l'agent municipal de Merchtem « parce qu'il est un des principaux fauteurs ou instigateurs des (extravagances) prétendues pratiques religieuses qui ont lieu dans cette commune » (1). Quand vient l'anniversaire du 10 août, ils adressent aux habitants une proclamation qui représente Louis XVI comme « un lâche monarque voulant égorger le peuple à l'aide de ses nombreux satellites « et ils outragent le Pape prisonnier, en défiant « les foudres usées du prêtre de Rome » (2). Ils suspendent les agents d'Hérinnes qui ont ouvert une église « parce que leur conduite décèle une stupide idolâtrie » (3).

Dans l'application quotidienne des lois françaises, le même esprit persécuteur se retrouve sans cesse. On consacre en grande partie les séances de l'administration de la Dyle à scruter la conduite ou les pensées des agents municipaux, et les révocations ou suspensions de ceux-ci, se succèdent de semaine en semaine (4). Ces mesures de désorganisation alternent avec la traque des prêtres et des actes du culte. Bientôt l'état déplorable des finances, engendré par les fautes du gouvernement, vient accroître les embarras, et la moitié au moins des séances, à partir du mois d'août 1798, sont consacrées aux rigueurs exercées contre les contribuables en retard et contre les fonctionnaires communaux.

(1) Lettre des administrateurs du Département de la Dyle du 6 complémentaire an VI du 26 florial an VI, du 14 messidor an VII, du 28 pluviose an VI. (Liasses 584. 301, 597 et mélanges (22).archives de l'Administration centrale du Département de la Dyle.

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale de la Dyle, 14 Thermidor an VI (registre 5).

(3) 8 frimaire an VI (Liasse 572 Administration Centrale de la Dyle).

(4) Procès-verbaux de l'Administration Centrale du Département de la Dyle. 29 brumaire, 2 frimaire, 6 frimaire an VI, et passim.

Garnisaires placés chez les récalcitrants, commissaires spéciaux délégués dans les communes, arrestations des agents municipaux, absorbent le temps des administrateurs. Pour se délasser, ceux-ci se dérobent aux grandes préoccupations tantôt en écartant une pétition d'un ancien noble, parce qu'elle est signée « Walckiers Gammerages », et rappellerait un titre aboli (1), tantôt en destituant deux membres du bureau de bienfaisance de Bruxelles parce qu'ils semblent avoir appartenu à la noblesse (2).

On ne pouvait mieux caractériser le régime de despotisme et d'arbitraire sous lequel vivait le pays que le firent les administrateurs de la Dyle quand, au printemps de 1799, les menaces de guerre exigèrent la diminution des forces militaires occupant les principales villes. Ils protestèrent avec énergie, en faisant valoir que s'ils étaient privés de secours, ils étaient exposés à se voir débordés par la malveillance (24 mars 1799). Bientôt, ils complétèrent leur système de défense par une institution nouvelle. Non contents de l'appui de la gendarmerie, ils établirent un réseau d'espions secrets, payés sur les fonds du département, et chargés de surveiller les municipalités et les prêtres réfractaires (3). C'était à des moyens aussi odieux que l'administration était réduite à recourir pour conserver quelques fragments de l'autorité établie au nom des lois.

Dans les autres départements, le même acharnement se retrouvait, notamment dans ceux des Deux Nèthes, de l'Escaut, des Forêts, et de l'Ourthe. S'il fallait citer des exemples, nous rappellerions qu'au témoignage non suspect de Van Wambeke, Commissaire du département de l'Escaut, les administrateurs de ce département sont « des tyrannaux qui ont rempli le pays de maléfices odieux », et qui menacent de la déportation tout citoyen qui se permettrait des dis-

(1) Procès-verbaux de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 13 Pluviose an VI. Walkiers Gammerages signait ainsi pour se distinguer de Walckiers de Tronchiennes. Il passait pour partisan des idées nouvelles depuis 1789.

(2) Procès-verbaux de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 18 pluviose an VI.

(3) 12 Floréal an VII.

cours contraires à la rentrée des impôts ou à l'achat des biens nationaux et tout fonctionnaire qui se montrerait faible dans l'exécution des lois contre le culte (1).

Faut-il ajouter que les subordonnés, quand ils appartiennent au parti révolutionnaire, s'associent à l'hostilité de leurs chefs ? Les municipalités des villes, suivent docilement l'inspiration venue de plus haut. Bruxelles et Gand se distinguent en débaptisant les rues dont les noms ont conservé quelque souvenir du culte proscrit. Le raffinement est poussé jusqu'à la prétention au bel esprit, et voici où l'on arrive « pour la suppression de tout ce qui tient à l'ancien ordre des choses ». On remplace Sainte-Anne par la Fécondité, les moines par les exclus, Notre Seigneur par Voltaire, le Saint-Esprit par le pigeon, le Diable par la chimère et Notre-Dame par Lucrèce (2). Ne croyez pas que ce soient là des appellations suggérées par des autorités françaises et adoptées sans arrière-pensée par les municipaux. Une lettre d'un fonctionnaire contemporain nous apprend le but réel de toutes les mesures de ce genre. Le chef du bureau de l'instruction publique de la ville de Bruxelles, écrivait, le 10 juin 1798, au Commissaire du Département pour dénoncer le Directeur de l'orphelinat de la ville, coupable d'avoir, le jour de la Fête-Dieu, fait circuler ses pupilles dans les rues en habits de Dimanche. Dans cette lettre, le chef de bureau relatait tous les efforts qu'il ne cessait de faire pour « donner des coups de patte au catholicisme » dans ses projets de lettres ou d'arrêtés, et pour « dire ouvertement que la religion catholique ne doit pas être celle des enfants adoptifs de la République, parce que cette religion par son essence est incompatible avec le régime républicain ». Il ajoutait l'expression du vif dépit que lui causaient certains municipaux en atténuant parfois les phrases de ses projets (3).

(1) Lettre de Van Wambeke, du 25 Thermidor an VII, correspondance de J.-G. Di Martinelli. Arrêté du Département de l'Escaut du 24 Prairial an VI.

(2) Arrêtés de la Municipalité de Bruxelles, du 8 Prairial an VI et de la Municipalité de Gand, du 19 Germinal an VII.

(3) *Le XXe Siècle*, 7 juillet 1898.

Derrière les administrateurs de département et de municipalité, il y a les commissaires. Depuis que le principal d'entre eux a été appelé au Ministère de la Justice, nulle espérance ne leur paraît au-dessus de leurs forces, et nul effort ne leur coûte pour justifier la confiance des autorités. Aussi bien, les élections, d'où l'on a banni presque tous les honnêtes gens, leur permettent d'escompter les places de députés, et Delneufcourt, Baret, Bassenge, Di Martinelli, Bruslé, Foubert, Failly, Légier, Levêque, Pradier, verront de ce côté le succès couronner leurs ambitions. Pour acheter le succès, rien n'est épargné de ce qui peut paraître zèle ou dévouement. Les commissaires se disent « l'avant-garde du gouvernement »(1). En cette qualité, ils éperonnent les administrateurs, ils dénoncent les prêtres, ils dirigent l'opinion, ils préparent les élections, et peu à peu, ils se substituent aux administrateurs, et avec eux le pouvoir central finit par remplacer les élus des populations. En quelles mains tombe ainsi l'autorité suprême, quelques portraits vont nous l'apprendre.

Dans la Dyle, Mallarmé informé de ce que la municipalité de Wavre a fait célébrer un *Te Deum* en l'honneur de la paix signée avec l'Autriche, adresse aux municipaux des reproches amers. « Sommes-nous encore au XIIe siècle ou bien au XVIIIe ? J'écris au Ministre, afin qu'il improuve votre capucinade » (21 Pluviose an VI). Comme à Diest les religieuses hospitalières sont demeurées au service des malades sous le couvert d'habits laïques, le fougueux commissaire signale au département ce qu'il considère comme un crime, et il exige le renvoi des hospitalières, sous prétexte qu'elles vivent dans l'abondance au préjudice des malades et des orphelins (22 Fructidor an VI) (2). La guerre civile,

(1) Lettre de Clesse, Commissaire du canton de Grez, du 28 Fructidor an VII, (carton 35, Correspondance du Commissaire du Département de la Dyle).

(2) Lettre de Mallarmé, du 21 Pluviose an VI. (Carton 79, Correspondance du Commissaire du Département de la Dyle.)

Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 22 Fructidor an VI.

qui sévit peu après, lui offre l'occasion de donner toute sa mesure. Il emprisonne, il met au secret, il terrorise tellement que le Directoire est obligé de le révoquer et que ses collègues du département prennent note de son départ sans un mot de regret ou d'adieu (2 Ventose an VII). Sous le manteau, on explique et la sévérité de la destitution et le soulagement des administrateurs. « Une satisfaction générale a accueilli la nouvelle, dit le révolutionnaire de Bériot : on accuse Mallarmé d'exactions exercées envers les détenus et les prêtres réfractaires pour leur mise en liberté pendant les derniers troubles. On cite les noms des gens qui ont payé. On dit qu'il emporte 11,000 louis » (1).

Ce terroriste a des émules dignes de lui. Du Bosch, de Gand, fait emprisonner ses concitoyens au moment des élections, sous prétexte de conspiration. Levêque, d'Anvers, quand on lui dénonce des arrestations dépourvues des formalités légales, répond que « les formes sont faites pour les cordonniers ». Pradier, de Mons, fait usage de fausses pièces d'identité pour déguiser son âge qui atteint à peine 22 ans, afin de se faire élire au Corps Législatif. Bassenge, de Liége, brille entre tous. Il s'acharne à faire arrêter et fusiller de malheureux émigrés que les obscurités de la législation ont trompés et ramenés sur le sol liégeois. Ses victimes ne sont ni des adversaires de marque, ni des conspirateurs, ni même des militaires. Ce sont des gens de condition modeste, un perruquier, un savetier, un prêtre français inconnu, Jarbeau, Chindelaire, Prons, (27 septembre, 15 novembre 1797 et 9 janvier 1798). Le féroce jacobin ne déguise pas sa joie quand il prévoit la mort de ces infortunés, quand il réussit à la hâter, ou quand il peut en narrer les détails. Il s'attriste quand par hasard la Commission acquitte un malheureux. Il s'acharne, au scandale de ses amis, à faire fusiller l'ancien bourgmestre Ghaye, et celui-ci

(1) Lettre de M. de Bériot, de Louvain, du 22 Floréal an VII, à A.-J. Frison. (Papiers de A.-J. Frison, appartenant à M. Rouffart.) D'après une tradition de famille, le Comte de Limminghe, arrêté et mené à Paris, obtint sa liberté en achetant à prix d'or les complaisances de Mallarmé.

n'est sauvé que grâce à la pitié qu'inspire sa femme à d'anciens compatriotes. On reconnaît dans ces accents barbares l'homme qui écrivait en 1794, au sujet des doctrines révolutionnaires : « Cet évangile fera le tour du monde, dûssent des torrents de sang arroser, dût un embrâsement universel éclairer son passage ! Périsse la moitié du genre humain, périssent s'il le faut, les sept huitièmes de l'espèce pour épurer, pour assurer le triomphe de la liberté » (1).

A l'imitation des commissaires de départements, les commissaires de canton se font détester, et leur joug est d'autant plus lourd qu'ils sont plus nombreux et qu'ils touchent de plus près à la vie quotidienne de chaque citoyen. Il faudrait un volume pour résumer leurs excès, dont nous rencontrerons les traces en parlant de l'exécution des principales lois de la république. De Kever, de Haasdonck, fait renverser les chapelles, arrête les gens, les fait sabrer par ses gendarmes, ordonne de fusiller les prisonniers. On cite parmi ceux-ci, Tassyns, Président de la Municipalité du canton, fusillé sous prétexte d'une tentative d'évasion. Le bois affecté à ces exécutions sommaires en est si fréquemment le théâtre qu'on l'appelle, encore aujourd'hui, le cimetière de De Kever (De Kevers-Kerkhof). Poursuivi par la malédiction populaire, qui lui reproche seize assassinats, De Kever finira par se pendre (2). Pottier, de Diest, a commis tellement d'extorsions et détourné si publiquement les deniers de l'Etat qu'il est destitué et mis en jugement (3). Le commissaire de Lennick frappe les gens à coups de fouets ou de sabre, multiplie les visites domiciliaires et les perquisitions, destitue les agents municipaux de sa seule

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, t. XXXVI, p. 72. *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.* « La Révolution française à Liége », pp. 127, 128. Correspondance de Bassenge, 9 vendémiaire, 23 vendémiaire, 17 et 26 brumaire, 27 nivose an VI, (Archives du Département de l'Ourthe, à Liége). *J.-N. Bassenge, de Liége, à Publicola Chaussard*, 1 vol. Paris, 1794 ,pp. 46 et 87.

(2) *Geschiedenis van het Vermaerd mirakuleus beeld van Onze Lieve Vrouw van 't Gaverland.* DE POTTER, *Vlaanderen onder het Fransche Gewind.*

(3) DI MARTINELLI, *Diest in den Sans-Culottentijd*, pp. 120 et suiv.

autorité, violente les femmes : selon le juge de paix, «c'est un homme détesté de toutes les personnes sociables par son despotisme, ses vexations, ses airs hautains, ses rapines, et par les mauvais traitements qu'il exerce » (1). A Anderlecht, le commissaire s'arroge le droit d'arrêter les agents et les notables fêtant le retour des otages. Il fait saisir ces malheureux au milieu de la nuit, les force à passer une rivière en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, les mène à Bruxelles à pied, en traversant processionnellement toute la ville, et les enferme à l'amigo. Le juge de paix doit intervenir pour élargir les détenus. Ajoutez à ces actes arbitraires de multiples et « horribles exactions », et des actes révoltants d'immoralité, commis vis-à-vis de servantes et d'institutrices, et vous aurez une idée de ce que se permettait le représentant du pouvoir directorial dans un canton touchant à la capitale (2). On peut en dire autant de bon nombre de ses collègues, tels que Esmonnot à Thielt, (surnommé par le peuple « De Fransche beul », « Le bourreau français »), Poncelet, à Rochefort, Lafaye, à Jauche, Durlet, à Genappe, Hauwaert, à Tervueren, Jumini, à Tubize, Marmillon, à Haecht, Detry, à Grez, De Coster, à Hérinnes, Bressous, à Grimberghen, dont plusieurs durent être révoqués à cause de leurs excès (3). Contentons-nous de rappe-

(1) Lettres du Juge de Paix de Lennick, du 17 Brumaire an VII et du 6 Messidor an VIII, (cartons et liasse 348, 619, et 14 (mélanges) Administration du Département de la Dyle).

(2) Cartons 567, Préfecture de la Dyle, et 50, correspondance du Commissaire du Département de la Dyle.

(3) On peut ajouter ici le nom de Guerette, ancien officier français, devenu commissaire du Directoire à Tirlemont. Ce fonctionnaire s'étonnait d'être abhorré par ses administrés. Ses écrits et ses discours suffisaient pour justifier l'attitude des Belges et montrer le caractère du personnage. Le 23 Brumaire an VII, il écrivait à son chef qu'il venait d'arrêter neuf prêtres. Il se vantait d'avoir compris « parmi ces puants cénobites » quatre frères lais, dénués de tout caractère ecclésiastique, et comme on lui reprochait l'absence de toute charge contre les prisonniers, il s'excusait en disant que « la loi serait illogique » si elle obligeait à avoir des preuves. Le 20 Prairial an VII, il adressait au peuple un discours enflammé au sujet de l'assassinat de Rastadt et il traitait ainsi l'Empereur François II : « Infâme Caraïbe, monstre sanguinaire, nouvel

ler, pour apprécier la mentalité de ces fonctionnaires, la manière dont ils traitaient leurs concitoyens dans leur correspondance. Leurs actes, en effet, n'étaient que la conséquence logique de la conception qu'ils s'étaient faite du peuple belge. Pour Clesse, de Grez, les agents et les habitants sont « des vautours à face humaine, des ânes se nourrissant de sang humain, des hommes incorrigibles et indécrottables ». Pour Marmillon, de Haecht, les agents sont « des imbéciles, des insouciants, et des fourbes », et selon Jumini, de Tubize, ses administrés sont « des bêtes de somme » On reconnaît dans ces expressions outrageantes toute l'orgueilleuse suffisance avec laquelle un autre commissaire, fixé à Luxembourg, traite ses subordonnés : « Ce sont, dit-il, des barbares. Oui, tel est le caractère de ce peuple, que ce serait vainement que l'on voudrait lui faire entendre le langage de la raison. C'est une vraie bête de somme qu'il faut conduire la baguette de fer à la main » (1).

On sent, en rassemblant ces traits, la vérité des plaintes amères que la situation de leur pays courbé sous un joug odieux arrache à la sincérité des républicains honnêtes. La Belgique gémit sous l'oppression de ses tyranneaux, s'écrie Digneffe au Corps Législatif. C'est une bande de voleurs qui est déchaînée sur la Belgique pour y faire détester la république, déclare Di Martinelli (2). Et le journaliste Cornelissen, informé à Paris de la désolation qui règne

Ariman... Il ne serait heureux, pas même si les murs étaient couverts de sang, si son lit était composé d'ossements. Son cœur cuirassé de crimes ne se dilate que dans la fange cadavérique de ses sanguinaires projets ». (Carton 78, correspondance du Commissaire du Département de la Dyle.)

(1) Lettres de Clesse, du 7 Frimaire au 8 et 9 Floréal au 7 de Marmillon, du 7 vendémiaire au 6, du 13 Pluviose an VII et de Failly, Commissaire du Département des Forêts, du 8 Brumaire an VII. Liasse sans numéro, Préfecture de la Dyle, et liasse 597, Administration du Département de la Dyle, carton 488, ibid., liasse 560 ibid.

(2) Discours prononcés par Digneffe au Conseil des Cinq cents. le 24 Fructidor an VII, par de Moor, le 3 Vendémiaire an VIII. Lettre de Di Martinelli, du 25 juillet 1799, à son frère (correspondance de J.-G. Di Martinelli.)

chez ses compatriotes, compâtit à son tour du milieu des grandeurs officielles aux misères des infortunés cultivateurs qu'on opprime sans trêve. Il déclare nettement que « Cela ne peut plus durer : Cela ne peut plus rester en cet état. Il faut que le Directoire soit éclairé ou que la république périsse » (1).

Loin d'être éclairé, le Directoire était poussé dans la voie des excès. Non seulement, ses agents civils épousant les principes réactionnaires de Fructidor lui suggéraient des mesures de rigueur sans cesse renforcées, mais le régime établi par le coup d'Etat engendrait le rétablissement d'un abus à peine oublié. Le pouvoir militaire qui vient de faire la révolution du 4 septembre entend garder ou reprendre sa part d'autorité. Il fait sentir durement le prix de son concours.

En temps ordinaire, c'est la gendarmerie qui fait valoir le plus de prétentions. On vient de l'instituer en l'an IV, et une loi du 28 Germinal an VI l'a réorganisée. Le gouvernement a profité de l'occasion pour « épurer » un corps destiné à soutenir efficacement sa politique, et il n'y maintient qu'un tiers de Belges. Encore ceux-ci doivent-ils être « des patriotes ou des gens compromis vis-à-vis des Français » (2). Ainsi recrutés, les gendarmes se sentent une mission gouvernementale découlant de leur origine. Ils se croient les vrais maîtres du plat pays, et leurs actes d'oppression ne se comptent plus dans les campagnes. Non seulement les lois sur la fermeture des églises, sur l'arrestation des prêtres et des conscrits, sur la prohibition des marchés et kermesses aux jours anciens, sur l'arrièré des contributions, sont autant d'occasions de conflits où la force brutale doit se déployer, mais les commandants de brigades paraissent heureux de recourir à la violence en toute circonstance. Tel est le Commandant placé à Genappe. Il est dénoncé par le commissaire cantonal, qui, quoique jaco-

(1) Lettre de Cornelissen à Van Meenen du 30 Fructidor an VI. (Papiers de Cornelissen, Bibliothèque de l'Université de Gand).

(2) Carton 592, Administration Centrale de la Belgique. Rapport du général Wirion, du 2 Vendémiaire an VI.

bin, ne peut supporter les excès de ce misérable. Non seulement le Commandant terrorise la municipalité et détourne l'argent destiné à l'entretien des gendarmes, mais il roue de coups ses prisonniers. Il porte des coups de pied et de sabre aux municipaux, il coupe d'un coup de sabre le nez d'un habitant paisible, il laisse sans nourriture des prisonniers auxquels la municipalité offre en vain de fournir du pain. Il perquisitionne dans les fermes en frappant les gens et en leur déclarant qu'il a le droit de les tuer. Ce droit, il tente d'en user en enfermant dans un souterrain de 12 mètres carrés vingt-deux jeunes conscrits dont deux sont relevés étouffés, et quand les villageois intercèdent, il répond cyniquement : « qu'ils crèvent » (1).

Quand les menaces de guerre se rapprochent, et surtout, quand éclate le soulèvement provoqué par la conscription, les autorités militaires placées dans les villes ou détachées dans les campagnes multiplient les abus et les exactions. L'exemple vient de haut. Le général Colaud chargé, en novembre 1798, de commander les neuf départements belges, se présente brusquement à la séance des administrateurs de la Dyle pour leur intimer ses ordres. Il les accable d'outrages, les traite de chouans et de rebelles, et leur reproche amèrement leur conduite, alors que ces administrateurs, tous républicains, ont lutté de leur mieux contre l'orage populaire (2). Les mêmes scènes se répètent trois fois encore en novembre, puis deux fois en décembre et une fois en janvier 1799 (3). Le général s'emporte quand on lui signale l'indiscipline de ses troupes et les inconvénients que présente l'arrestation, à titre d'otages, d'innombrables agents municipaux. C'est seulement à la fin de février 1799, que la destitution de Colaud permet aux administrateurs de retrouver

(1) Carton 39, Correspondance du Commissaire du Département de la Dyle. Voir de même *Annales du Cercle Archéologique du pays de Waes*, XVIII, p. 217.

(2) Séance de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 27 Brumaire an VII (registre 6).

(3) Ibid. 29 Brumaire, 30 Brumaire, 5 Frimaire, 3 Nivôse, 22 Nivôse an VII.

un peu de calme. Ce qui se passait dans la capitale, se renouvelait aux extrémités du pays. A Nieuport, le Commandant de place et le général Championnet multiplient les menaces à l'adresse de la municipalité parce que le Décadi n'est pas observé à leur gré, et parce que les pêcheurs s'abstiennent de pêcher le Dimanche (1). A Bruges, le Commandant de place, qui est toujours dans les cabarets, affecte le mépris des autorités, et à Verviers, le Commandant de Herve vient intimer ses ordres aux municipaux et se saisit de deux d'entre eux en vertu de son prétendu droit de police (2 mai 1798) (2).

Si les chefs s'écartent ainsi du respect dû aux autorités. leurs inférieurs s'abandonnent à toute la licence que doivent enfanter dix années de révolution. A Nieuport, et dans ses environs, la garnison pille les cultivateurs, enfonce les portes, charge à la baïonnette les récalcitrants ou tire sur eux force coups de feu (3). Ces brigands affectent même d'étaler leur turpitude sous les yeux d'une population atterrée. Le 15 juin 1798, ils rapportent triomphalement à Nieuport un crucifix qui se trouvait placé en haut de la dune la plus élevée, près de l'ancienne abbaye des Dunes. Sur un chariot, des canonniers se livrent à des scènes obscènes et à des parodies odieuses : arrivés sur la grand'place, ils allument un feu de joie pour détruire l'emblème sacré et ils dansent autour du brasier une ronde infernale. Les bourgeois sont heureux quand les soldats se bornent, sous prétexte de supprimer les signes de culte, à arracher aux femmes leurs croix d'or et les bijoux de filigrane que chaque génération s'était transmis avec un soin pieux (4).

Jusqu'ici, c'est le parti jacobin qui nous est apparu, per-

(1) Registre avec délibérations de la Municipalité de Nieuport, 15 Prairial an VI, 15 Thermidor an VI.

(2) Lejaer. *Annales historiques de la ville de Verviers*, p. 214. Procès-verbaux des délibérations du Département de la Lys, 5 Vendémiaire an VI.

(3) Registres de la Municipalité de Nieuport, 5 Frimaire an VI, 4 Pluviôse an VI, 8 Frimaire an VII.

(4) Ibid. 15 Vendémiaire et 25 Prairial an VI. Rybens *Beschrijving der Stad Nieuport*, 15 juin 1798.

sonnifié dans les administrateurs supérieurs ou locaux, gendarmes, officiers et soldats, qui soutiennent le pouvoir. Il faut opposer à cette minorité agissante la grande majorité des fonctionnaires élus, gouvernant les petites villes et les campagnes. Cette majorité est nettement hostile au Directoire. Elle comprend quelques patriotes déguisant leurs sentiments sous une apparente fidélité au régime nouveau et un nombre infiniment plus élevé de patriotes déterminés qui ne dissimulent pas leurs antipathies pour la république. Les premiers exécutent mollement les lois françaises tout en s'efforçant d'en prévenir secrètement les effets les plus odieux. Tels sont Hennessy, administrateur de la Lys, Van Praet, municipal de Bruges, Van Ruymbeke, commissaire à Menin, Pletain, commissaire à Soignies, Crombet, administrateur de Sambre et Meuse, dont ont cite des traits d'humanité consistant à prévenir les prêtres ou les conscrits menacés d'arrestation ou à sauver des églises. Les seconds entravent nettement l'application des lois, en retardant la levée des impôts, en divulguant les ordres d'arrestation, en ouvrant les églises, en rachetant les objets du culte qui sont mis en vente, en différant sous mille prétextes l'aliénation des biens nationaux.

C'est ce que résume un rapport de Mallarmé, commissaire du Département de la Dyle, qui signale au Directoire « l'incurie de tous les fonctionnaires, leur dégoût, leur malveillance, et leur impardonnable négligence » (1). Le même commissaire déclare que « la majorité des administrateurs municipaux semble s'être fait un plan de désobéissance ». Et il précise en affirmant que parmi les trente-huit cantons de son département, le gouvernement peut avoir une certaine confiance dans les cinq villes ; quatorze cantons sont aussi bons que la pénurie de patriotes a pu le permettre par suite d'épuration, mais quinze cantons sont absolument inciviques et cinq sont inconnus pour ses bureaux (2).

(1) Rapport décadaire du 9 Messidor an VI. Carton 59 correspondance du Commissaire du Département de la Dyle.

(2) Lettre du 7 Brumaire an VI au Ministre de l'Intérieur. Carton 27 ibid. — Rapport de Pluviôse an VI, carton 350 ibid.

C'est à l'aide de ce personnel d'avancés qui se font abhorrer, et de modérés qui la détestent, que la république tente de gouverner. On comprend que les résultats obtenus devaient être médiocres. On comprendra bien davantage encore l'insuccès si l'on songe qu'à partir du milieu d'octobre 1798, jusqu'à la fin de décembre de la même année, la guerre civile couvre une grande partie du pays. Constatant toute l'étendue de la désorganisation qui règne et que les troubles accroissent, le Directoire inaugure une politique de violence destinée dans sa pensée à rétablir l'ordre, et enfantant des maux incalculables. On envoie partout des commissaires spéciaux pour dresser les listes des conscrits et pour rédiger les rôles d'impôts. On loge des garnisaires chez les agents et chez les contribuables récalcitrants. On arrête un grand nombre d'agents municipaux en qualité d'otages. Et ces mesures qui aggravent le mal, n'ont d'autre effet que d'entraver plus sensiblement les services publics et d'éloigner les bons citoyens de toute fonction élective. Aussi, quand les préfets du Consulat arrivant dans leurs départements parcourent la liste des citoyens qui exercent l'autorité, et y cherchent des collaborateurs, ils constatent avec désespoir que la classe des propriétaires s'est totalement écartée des affaires publiques (1). Au lieu de faciliter l'exercice de la souveraineté du peuple, la république l'a restreint ou rendu insupportable. Sans avouer la source du mal, les administrateurs jacobins de la Dyle proclament toute l'étendue des malaises qui règnent autour d'eux en écrivant au Directoire que la machine est détraquée (15 Messidor an VII) (2).

(1) Rapport de Doulcet Pontécoulant. Préfet de la Dyle, 20 Germinal an VIII (Archives Nationales, Fic, carton 4, Paris).

Rapports des Préfets de l'Ourthe et des Forêts en 1803 (Poullet, ouv. cité, p. 61).

(2) Lettre de l'Administration du Département de la Dyle, du 15 Messidor an VII. Voir aussi les lettres de la même administration du 24 Floréal et du 11 Fructidor an VII. (Carton 2, mélanges, Administration centrale du Département de la Dyle.)

II.

La justice serait-elle mieux partagée que l'Administration proprement dite ? Les lois de la république ont promis aux juges l'indépendance en établissant leur choix par voie d'élection, et en séparant avec soin le pouvoir judiciaire du pouvoir administratif. Le coup d'Etat devait démentir cruellement ce programme et compromettre la plus utile des réformes révolutionnaires.

Le premier effet du 18 Fructidor est de porter atteinte au recrutement de la magistrature. La loi du 19 Fructidor casse les élections d'Anvers. Celle du 29 Vendémiaire an VI appelle à sièger comme juges dans le département des Deux Nèthes, les candidats désignés par quelques électeurs jacobins, réunis dans l'assemblée scissionnaire dite des Carmes. Les poursuites dirigées contre les juges du tribunal criminel de Bruxelles, la révocation de quelques commissaires suspects de tiédeur, et surtout la révocation de nombreux juges de paix permettent au Directoire d'introduire dans la magistrature les éléments impurs et français pour la plupart que l'année 1797 avait écartés. On voit ainsi siéger dans les tribunaux, les anciens présidents de tribunaux révolutionaires, Sayavedra et Coremans, les conventionnels Piorry (1) et Thirion (2) et l'officier Régnier (3), que les électeurs de

(1) C'était Piorry qui, étant délégué par la Convention en 1793 avait terrorisé le département de la Vienne en y multipliant les arrestations et les exécutions capitales. On citait de lui la lettre fameuse adressée aux jacobins de Poitiers : « Vigoureux Sans Culottes, je vous ai obtenu le patriote Engrand pour aller dans vos murs. Songez qu'avec ce bon bougre de montagnard, vous pouvez tout faire, tout briser, tout renverser, tout incendier, tout déporter, tout guillotiner, tout régénérer. Ne lui laissez pas une minute de patience. Que par lui tout tremble, tout croule ! ». WALLON. *Les Représentants du peuple en mission.* II. p. 128 à 142.

(2) Thirion était un prêtre apostat. (Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 13 Pluviôse an VI, registre 4).

(3) Regnier était un acharné jacobin qui dépensait ses efforts à traquer les prêtres. On conserve de lui une instruction qui peint toute la bassesse de son âme de persécuteur : « Les catholiques, dit-il, ne peuvent exercer leur culte qu'en se cachant, comme un amant agit avec sa maîtresse. *La Belgique Judiciaire*, 1878, p. 1576.

Liége avaient refusé de maintenir comme accusateur public. On voit aussi les places de juges de paix être conférées aux créatures du gouvernement, et tomber en beaucoup d'endroits entre des mains indignes. Des poursuites pour concussion et pour forfaiture entamées contre les juges de paix de Lierre et de Tervueren témoignent officiellement du mal que dénonce de son côté le commissaire du Tribunal de l'Ourthe, quand il montre dans la majorité des juges de paix des incapables, des prévaricateurs, et des cabaretiers (1).

Pour accroître le nombre des places dont il disposera, le Directoire a fait insérer dans la loi du 19 Fructidor une disposition draconienne, qui, abrogeant les mesures clémentes votées précédemment, remet en vigueur les proscriptions prononcées par la Convention en 1793 contre les ex-nobles ou parents d'émigrés. Principe infécond et odieux, surtout en Belgique, où la noblesse, loin de se désintéresser des affaires publiques, forme depuis plusieurs siècles une pépinière de sujets de choix pour la magistrature et pour l'administration ! Aussi voit-on les jacobins s'emparer avec joie de l'arme qui leur est fournie, et profiter des élections de Germinal an VII (avril 1798), pour réclamer le droit de remplacer les juges qui leur déplaisent (2). A Bruxelles, les juges De Cock, Van Audenrode, et Wins, sont ainsi dénoncés publiquement comme parents d'émigrés ou comme nobles, et sommés de se retirer (3). Devant des exigences aussi blessantes, les intéressés résistent un instant. Mais le dégoût ne tarde pas à l'emporter sur le devoir professionnel, et les démissions se succèdent en 1798 comme naguère en 1796. Le Tribunal d'Anvers, où l'on vient d'installer les vingt juges, soi-disant élus par l'assemblée dite des Carmes, offre un exemple frappant de l'anarchie du moment. A peine

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVI, p. 37.

(2) « On s'attaqua à tous les tribunaux et à tous les juges. Ce n'était pas assez d'avoir introduit au tribunal de cassation 26 juges dévoués à Merlin. »

Mémoire de Beyts, du 13 Nivôse an IX. Carton 678, Préfecture de la Dyle.

(3) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 27 Germinal an VI.

l'installation faite, cinq juges refusent de continuer leurs fonctions. Sept autres imitent cet exemple en cinq mois, de sorte que plus de la moitié du tribunal est renouvelée par le Directoire et doit être soumise à réélection au printemps de 1798 (1).

Non seulement les ressorts du mécanisme sont faussés, mais son action est entravée quotidiennement. Comme à plaisir, les gouvernants réduisent les juges au rôle de subalternes à la fois jalousés et méprisés.

Un premier grief se retrouve sous la plume des autorités les plus diverses, en vertu du mot d'ordre venu de Paris. Comme il est de bon ton là-bas de justifier le coup d'Etat par les conspirations, et l'abus de la force par l'impuissance des tribunaux, le Directoire, ses subordonnés et le dernier des commissaires de canton répètent à l'envie que les juges élus en l'an V ont trahi la république. Comme si la fidélité aux serments et l'observation des lois pouvaient être des griefs à l'adresse des fonctionnaires coupables d'avoir fort légalement absous des émigrés ou des prêtres ! C'est le ministre Lambrechts qui donne le signal de cette campagne, en dénonçant dans sa première circulaire « la terre esclave », à laquelle il doit le jour, et « les juges conspirateurs ou rebelles » qui l'habitent (30 septembre 1797). L'allusion aux magistrats bruxellois qui ont acquitté le prêtre De Hase est reprise par les subordonnés du ministre, et chacun d'eux saisit la moindre occasion d'en faire mention. Si un vagabond est acquitté, le commissaire de police écrit que « dans cette affaire comme dans la procédure du prêtre De Hase, la forfaiture saute aux yeux » (2). Pour encourager la critique et les dénonciateurs, Lambrechts hausse le ton, et une nouvelle circulaire qu'il envoie signale les magistrats de l'an V comme coupables « d'assassinats judiciaires » (19 novembre 1797) (3).

Des fonctionnaires indignes de confiance ne méritent guère

(1) Registres du tribunal Civil du Département des Deux Nèthes, à Anvers. Procès-verbaux de l'an VI.
(2) Lettre du 19 Brumaire an VI. (Liasse 622, Administration du Département de la Dyle.)
(3) *La Belgique Judiciaire*, 1878, pp. 1583 et suiv.

d'être rémunérés. Aussi, la crise financière que traverse la république, frappe-t-elle plus cruellement les magistrats que les autres serviteurs de la nation. Au tribunal de Bruxelles, on doit cesser de siéger avec le jour, dès le 2 décembre 1797, faute de fonds pour payer le luminaire. Les traitements sont arriérés bientôt au point qu'au 25 avril 1798 plus de cinq mois sont dus, et qu'au 8 août suivant, il y a sept mois de retard, sans qu'on puisse prévoir quand un payement pourra être opéré. En 1799, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Il a six mois d'arriéré pour les juges au 9 mars 1799. et même neuf mois pour le personnel inférieur En vain les juges implorent-ils leur compatriote Lambrechts. Quand celui-ci donne des ordres nécessaires pour faire acquitter, enfin, le premier trimestre de l'an VII, le receveur départemental refuse d'y faire honneur, faute d'instructions de la part de la Trésorerie. Cette situation lamentable arrache aux juges de Bruxelles les lignes suivantes que nous empruntons à une réclamation adressée au Corps Législatif : « Il est vraiment douloureux et avilissant pour l'ordre judiciaire de devoir recourir sans cesse au Corps Législatif pour le traitement qui lui est dû. Partout, les juges se plaignent du retard des payements pendant que les administrations centrales, sans avoir une grande besogne, reçoivent pour indemnité de la vente des domaines nationaux plus qu'il ne faut pour payer généralement tous les juges, pendant que les commissaires du Directoire Exécutif sont régulièrement payés. Si nous n'avions point épuisé tous les moyens pour obtenir notre traitement, et si nous n'étions point las de mendier ce qui nous est dû à si juste titre, nous n'aurions point pris le parti de recourir à vous... Les juges sont obligés d'emprunter à gros intérêt sur leur traitement à venir ce qui leur est nécessaire pour l'alimentation de leur famille. Il n'est que trop connu que des juges déguenillés n'inspirent que l'avilissement et le mépris... Nous recourons vers vous, afin que vous preniez en considération des juges qui croupissent dans la misère » (1). Quant au chauffage, il

(1) Adresse du 25 Prairial an VI. Greffe du Tribunal du Département de la Dyle.

fait entièrement défaut. Les salaires des jurés n'étant pas garantis, le jury refuse de sièger. Les juges de paix attendent plus d'une année et demie leur maigre traitement (1). Et au tribunal de Diest le dénuement est tel que les magistrats n'ont « ni table, ni chaises, ni bureau, ni timbre pour sceller les jugements, ni feu, ni lumière, ni plumes, ni papiers, ni encre, ni registres » (2).

Si de la capitale, nous passons dans les provinces, nous rencontrons la même situation. Les juges d'Anvers, subissant les mêmes retards, se déclarent « faute d'être payés réduits à la plus affreuse misère », et tellement déconsidérés que « toute espèce de crédit leur est refusé » (16 mars 1798). Un an plus tard, les malheureux juges envoient, en vain, des députations à l'administration départementale et aux autorités pour recevoir « les traitements arriérés depuis tant de mois ». Ils exposent leur détresse, leurs dettes, la gêne de l'un d'eux qui malade et ayant obtenu un congé ne peut faute de fonds s'absenter pour se rendre à la campagne (12 avril 1799). De leur côté, les juges de Mons se disent « sans bois, sans charbon, sans chandelle, sans huile, sans argent, sans papier, sans plume, sans encre et sans crédit, et ayant beaude dettes » (21 Vendémiaire an VI) (3).

Mais là ne devaient pas se borner les infortunes des magistrats de l'ordre judiciaire. Leur indépendance effraye le législateur. Déjà la loi du 19 Fructidor a institué à côté des conseils de guerre d'autrefois les Commissions militaires destinées à juger les émigrés. Par une extension illégale, on soumet à ces juridictions d'exception les citoyens assimilés aux émigrés, les déportés qui rentreraient ou se seraient soustraits à leur peine, les conscrits réfractaires, les

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 16 Vendémiaire et 16 Pluviôse an VII. Lettre du juge de paix de Tubize du 6 Floréal an VII, (carton 19, correspondance du Commissaire du Département de la Dyle).

(2) Lettre du Directeur du jury de Diest, 4 Pluviôse an VI, (liasse 560, Administration Centrale de la Dyle).

(3) Registres du Tribunal du Département des Deux Nèthes. Greffe du Tribunal d'Anvers, Correspondance du Tribunal Criminel de Mons, 21 Vendémiaire an VI.

citoyens qui correspondraient avec les émigrés ou qui les cacheraient. On va plus loin encore. On défère aux Commissions militaires les citoyens qui correspondraient avec l'Autriche pour les soins de leurs intérêts dans la Banque de Vienne, institution célèbre à laquelle beaucoup de familles belges ont confié leur fortune. Le prétexte est simple : c'est là, dit le Directoire, un acte de trahison et les traîtres relèvent de la juridiction militaire (7 Germinal an VII) (1). Comme s'il voulait accentuer le désir de soustraire le plus d'infractions qu'il est possible aux tribunaux ordinaires, le Gouvernement profite de la descente des Anglais à Ostende, pour proposer une loi nouvelle, punissant ceux qui dans une ville assiégée par l'ennemi manifesteraient leurs sympathies pour l'assiégeant. Il n'a pas honte de demander que, contrairement à tous les principes, cette loi ait effet rétroactif pour les faits commis à Ostende, et qu'elle attribue juridiction aux juges militaires. Si cette mesure inouïe avait été décrétée, on eut puni peut-être de mort les malheureux Ostendais pour des faits qui au moment de leur accomplissement n'étaient punis par aucune loi. Fort heureusement, les conseils amendèrent la proposition inhumaine de Merlin et adoptèrent une loi plus modérée (2). C'était encore la même pensée qui amenait la mise en vigueur des conseils de guerre sur tout le territoire belge à la suite de l'insurrection d'octobre 1798. Sous prétexte de rébellion commise les armes à la main, on défère aux juges militaires les innombrables prisonniers que les troubles ont fait arrêter, tant à titre d'auteurs de voies de fait qu'à titre d'otages. Pendant près de deux ans, les conseils de guerre fonctionneront sans relâche, comme autant de rivaux des juridictions ordinaires et comme des bourreaux empressés à frapper les victimes de la politique directoriale.

Dédaignés, injuriés, rabaissés, les magistrats ordinaires ont encore trop de prestige aux yeux des maîtres de la république. On veut les accabler définitivement, surtout quand les élections approchent, et qu'il faut enseigner aux élec-

(1) *Recueil de Huyghe*, tome XXII.
(2) *Moniteur réimprimé*, tome XXIX, pp. 274 à 287.

teurs de quel côté sont les ennemis du Gouvernement. Après la procédure du chef de forfaiture qui a traîné les juges de la Dyle devant le Corps Législatif, on arrête et garde au secret neuf jours Mosselman, juge au tribunal de la Dyle, parce qu'il a daté une lettre selon l'ancien calendrier au lieu de recourir à l'ère républicaine (février 1799). On arrête Apers juge au tribunal de l'Escaut et Roobaert, juge de paix de Sleydinge, sous prétexte qu'ils cabalent en vue des élections de l'an VII (mars 1799). Quand le juge de paix Vincent, de Tournai, poursuit du chef de concussions scandaleuses un fonctionnaire de la république, c'est le fonctionnaire qui triomphe, étant protégé par ses chefs, et c'est le juge qui est mis en prison pour être puni de sa fermeté (1).

(1) Isbecque. *Chronique Manuscrite sur Tournai,* 27 Messidor et 24 Thermidor an VII.

Il faut citer ici quelques traits qui montrent combien le gouvernement de la république respectait peu l'indépendance du pouvoir judiciaire. Tandis que le Directoire s'obstinait à retenir en prison et à tenter de faire fusiller les naufragés connus sous le nom *d'émigrés de Calais,* dont la justice avait reconnu le bon droit, les pouvoirs administratifs inférieurs s'inspiraient de l'exemple venu de haut pour fouler aux pieds les décisions des tribunanux. Le Juge de paix de Tervueren avait condamné du chef d'injures l'agent municipal d'Everberg pour avoir adressé au Comte de Lannoy une lettre outrageante. Les administrateurs du Département et le Directoire décidèrent que le jugement ne serait pas exécuté (4 Nivôse an VI).Le Ministre de la Justice Lambrechts défend aux Administrateurs de la Dyle d'exécuter un jugement du tribunal du Département qui annule une vente de biens nationaux faite illégalement (13 Fructidor an VI). Le Tribunal criminel ayant acquitté un peintre hollandais, soi-disant émigré, et l'ayant fait reconduire à la frontière, le 14 août 1798, le Commissaire Mallarmé fait garder le détenu en prison « par mesure de haute police », et on retrouve ce malheureux à la fin del'année 1799 dans les cachots de la porte de Hal, sans que personne sâche les causes de sa détention. C'est là un procédé fréquent, même de la part de certains magistrats, car Cordier, substitut du Commissaire du Directoire auprès du Tribunal de la Dyle écrivait à Mallarmé, le 27 Nivôse an VII, que deux habitants de Vieux Héverlé ayant été acquittés par la justice il venait de les faire arrêter « pour les garder en prison », (27 Nivôse an VII, carton 54, Correspondance du Commissaire du Département de la Dyle).

Les Commissions militaires, quand elles faisaient preuve d'indépendance, n'étaient pas plus respectées que les juges ordinaires.

L'indépendance et le respect sont refusés aussi aux auxiliaires de la justice. Il faudrait s'arrêter ici sur le sort des prisonniers et rappeler comment, leur nombre s'étant accru indéfiniment, par suite des lois tracassières et souvent cruelles de la république, les prisons devinrent insuffisantes. Entassés, non surveillés, non nourris, les prisonniers se révoltent ou s'évadent à chaque instant. Dans le département de la Dyle, il n'y a pas de mois qui ne soit marqué par plusieurs évasions. Et ces événements enlèvent à la justice toute efficacité en même temps que tout prestige

Mais il nous tarde de parler des collaborateurs essentiels de l'œuvre judiciaire, je veux dire des avocats et des notaires. Grâce à un certain retour de l'ordre, les premiers avaient repris en partie la considération attachée naguère à leur profession. La révolution de Fructidor en exaltant la force brutale, accroît l'audace des fonctionnaires du Directoire et renforce leur inimitié vis-à-vis des défenseurs officieux, toujours mal vus de l'autorité. Aussi le ministre Lambrechts fait une circulaire particulière pour forcer les tribunaux « à décourager les avocats qui s'absentent aux jours de fête du calendrier grégorien » (1). Merlin s'oppose à ce que les avocats remplissent leur ministère auprès des Commissions militaires, parce que, dit-il, le rôle de ces juridictions appelées à statuer sans délai, exclut toute intervention d'un défenseur (2). Quand l'avocat De Swerte jeune, de Bruxelles, prend en main la défense des poissonniers inculpés d'avoir vendu du poisson le vendredi, il est l'objet d'un réquisitoire passionné de Rouppe, commissaire du Directoire, parce qu'il aurait provoqué à la désobéissance aux lois (19 Thermidor an VII) (3). Comme les anciens avocats,

La Commission de Liége ayant acquitté deux femmes, prévenues d'émigration, le Directoire décida que cette sentence ne serait pas exécutée et que les prévenues devaient demeurer en prison. (V. PIERRE. *La Terreur sous le Directoire*, p. 325.)

(1) Circulaire du 29 Germinal an VI. (Carton 346, Administration Centrale de la Belgique.)

(2) V. PIERRE. *La Terreur sous le Directoire*, p. 18.

(3) Carton 51, Correspondance du Commissaire du Département de la Dyle.

reprenant confiance dans la justice qui s'est réorganisée, s'accoutument aux institutions nouvelles, on voit avec émotion Goblet, autrefois Procureur Général au Conseil de Justice de Tournai, prêter, comme avocat, un concours dévoué aux chefs des paysans insurgés quand ils sont cités devant le Conseil de guerre de Tournai. A côté des vétérans qui honorent la robe, les rangs du barreau sont troublés par l'arrivée de recrues peu enviables. Ce sont des inconnus, souvent des ignorants, sortis des armées ou des administrations françaises, doués de quelque facilité de parole, et s'improvisant avocats. Par suite de la liberté sans limite accordée à la profession, celle-ci se trouve exercée, au grand préjudice des parties et des magistrats, par des personnes incapables de comprendre et de défendre les intérêts qui leur sont confiés. Tel un charretier des armées qui s'est installé à Maestricht, et auquel une improvisation faite au cours d'un procès criminel a valu un renom d'éloquence. Tel l'avocat S..., de Bruxelles, ex-clerc d'huissier, puis soldat en Vendée. Tel encore l'avocat P... d'Anvers, ancien garçon de théâtre à Orléans, et qui déride les magistrats les plus austères par ses citations latines révélant une ignorance absolue. Il répète sans cesse : *Testis unis testis nullis*. Il finit par être suspendu pour avoir trompé les juges sur l'existence d'une sentence du tribunal (1).

La corporation des notaires est plus éprouvée encore que celle des avocats. Quoiqu'on vienne d'organiser le notariat, en destituant les anciens notaires et en procédant à une refonte générale de l'institution, le Directoire ne peut se déclarer satisfait des choix faits par Bouteville. Le 5 octobre 1797, il ordonne aux administrations de département de revoir la liste des notaires afin de l'« épurer ». C'est le commissaire de la Dyle Mallarmé, qui répond le premier, en signalant que la plupart des notaires « sont peu patriotes » et en proposant d'en remplacer un grand nombre, notamment tous les notaires des cantons de Jodoigne, Léau et

(1) Réquisitoire de Piorry, 4 Germinal an VI, registre du Tribunal des Deux Nèthes.

Haecht. L'enquête se poursuit, et entre-temps on laisse vacantes les places que certains notaires abandonnent. Les administrateurs du département de la Dyle finissent par nommer, provisoirement, douze notaires, choisis en général parmi les anciens, faute d'autres candidats. Mais Mallarmé dénonce ces choix à Paris, comme « anti-civiques », et le 4 octobre 1798, neuf notaires sont révoqués pour « défaut de civisme ». Pour l'un d'eux, le reproche est appuyé sur une preuve irréfragable. Il a, dans une affaire de succession soutenu les intérêts d'une partie des héritiers en opposition avec d'autres héritiers que Mallarmé défend comme avocat (1).

Jusqu'ici, nous avons retracé les altérations apportées à la hiérarchie judiciaire. Il faut se demander maintenant quels furent les fruits produits par une institution aussi profondément bouleversée. Manifestement, des tribunaux désorganisés et entravés dans leurs fonctions ne pouvaient remplir leur mission élevée avec le calme et la régularité voulues. L'anarchie règne dans le prétoire comme elle domine dans les assemblées administratives, et souvent elle dégénère même en guerre ouverte.

Le bien, sans doute, n'a pas perdu tous ses droits. Les magistrats élus en l'an V, et même souvent les juges institués par le Directoire, mais forcément choisis parmi d'honnêtes citoyens à défaut d'autres, apportent à l'arbitraire toutes les limites que leurs consciences puisent dans les lois (2). Ils sont secondés en matière criminelle par les jurés qui prononcent à chaque instant des verdicts d'acquittement. Ainsi le tribunal de Bruxelles acquitte en 1798, Mac-Mahon, qui a détenu des chansons anti-civiques, Godfrinon, Gillard et Ferouge qui ont participé en 1796 et en 1797 dans le

(1) Carton 311, liasses 572 et 573, Administration Centrale du Département de la Dyle.

(2) Les habitants du Luxembourg gardèrent une juste reconnaissance envers Wilmar, substitut du Commissaire du Directoire auprès du Tribunal de Forêts. Ce magistrat s'employa énergiquement à protéger les inculpés innocents contre les sévérités des autorités françaises. Il réussit à amener les paysans insurgés à déposer leurs armes et put atténuer ainsi les suites de la guerre civile.

canton de Wavre aux tentatives de soulèvement de Jacqmin. Il acquitte régulièrement dans toutes les poursuites pour « propos anti-civiques ». En matière de brigandage, au contraire, il sait déployer une juste sévérité, et chaque mois il condamne impitoyablement des bandes de chauffeurs ou de voleurs qu'on ne cesse de traîner devant lui.

Un effort heureux apparaît au milieu des tristesses de l'année 1799. C'est la création des tribunaux de commerce. La Constituante avait prévu ces utiles institutions, déjà connues dans le passé, et que notre pays regrettait de n'avoir pas vu établir à côté des tribunaux civils en décembre 1795 (1). Une loi du 24 septembre 1798 ordonna l'érection de ces juridictions à Bruxelles, Anvers, Louvain, Ostende, Gand, Mons, Tournai, Liége, Namur et Luxembourg. Des élections eurent lieu en novembre 1798, pour désigner les nouveaux juges. Mais des refus nombreux attestèrent de la part des élus leur défiance à l'égard de la république et leur antipathie pour les serments à prêter. En même temps, le désordre des finances faisait obstacle à ce qu'on put fournir à la magistrature consulaire le modeste mobilier nécessaire à ses fonctions. Aussi le Tribunal de commerce de Bruxelles, ne put-il être installé que le 1er mars 1799, et dut-il être réorganisé sous le Consulat, afin de permettre aux négociants considérés d'y prendre la place qu'ils avaient refusée jusque là (2).

Toutefois, l'ensemble des tribunaux présentait un tableau déplorable. Les correctifs que nous venons d'énoncer ne pouvaient empêcher, en effet, que le cours normal de la justice ne fut ou détourné ou même suspendu. Sous l'influence

(1) Les procès commerciaux étaient autrefois jugés en Belgique, soit par des jurés choisis parmi les industriels ou commerçants, soit par les échevins, mais toujours avec célérité et à bas prix. Mémoire de Pauwels, de Louvain, en l'an VI. (Liasse 622, Administration du Département de la Dyle.) On peut se demander si les souvenirs de Pauwels le servaient bien.

(2) Souvenirs manuscrits de Dumortier Willaumez, élu juge au tribunal de Commerce de Tournai en l'an VII, (Papiers de famille du Comte du Mortier, à Tournai). Carton et liasses 560, 594, 622, Administration du Département de la Dyle.

des créatures du Directoire et sous l'impulsion du ministre Lambrechts, les magistrats sont trop souvent les serviteurs des rancunes et des haines gouvernementales. Deux besognes les absorbent : l'une, qui est l'accomplissement de leur devoir essentiel, consiste dans la répression du brigandage, et nous rendrons aux juges un hommage mérité en disant qu'ils déploient à cet égard tout le zèle nécessaire, sans qu'ils puissent, cependant, arriver à guérir une plaie sociale effroyable ; l'autre, consiste dans la guerre faite à l'opinion. Cette guerre politique est imposée à la magistrature malgré sa répugnace, et réclame le meilleur de son temps.

A peine arrivé au pouvoir, Lambrechts ordonne de reviser des procédures criminelles qui ont abouti à des acquittements déplaisants pour le Gouvernement. Il fait poursuivre à nouveau des accusés proclamés innocents, et il donne comme prétexte que la procédure a été faite irrégulièrement. C'est le cas pour Mac-Mahon, pour Moerenhout, pour Gillard, tous acquittés en l'an V et qu'on remet en prison en l'an VI pour les traîner devant le Tribunal Criminel (1).

Le même sort est réservé à quatre prêtres d'Anderlecht, mis en liberté en 1797, et contre lesquels une information nouvelle est requise en l'an VI (2). Par application du principe admis désormais on s'attaque directement aux magistrats qui font preuve d'indépendance. De Spoelberch, directeur du jury à Louvain, avait mis en liberté des citoyens arrêtés arbitrairement au moment où ils démontaient une grille de cuivre d'une église : les détenus ayant justifié qu'ils agissaient sur l'ordre des marguillers qui avaient prescrit de réparer la grille, devaient manifestement être relaxés. Ce fut le directeur du jury que l'on inculpa, sur ordre de Lambrechts, en même temps qu'on requit l'arrestation des ouvriers et leur renvoi devant un autre tribunal (3). A ces

(1) Réquisitoires de Cordier, substitut du Commissaire du Directoire près le Tribunal de la Dyle, du 8 Brumaire, 29 Brumaire, 6 Frimaire an VI. (Greffe du Tribunal de Bruxelles).

(2) 2 Complémentaire an V, registre du Directeur du jury extérieur de Bruxelles, ibid.

(3) Registre du tribunal Criminel de la Dyle, 6 Nivose an VI. (Greffe du tribunal de Bruxelles.)

actes arbitraires viennent se joindre les innombrables poursuites criminelles intentées contre des citoyens pour « propos liberticides ». Cette accusation est aussi grave par ses conséquences qu'elle est vague dans sa détermination. Elle comprend dans ses limites incertaines toute parole et tout geste déplaisant aux autorités jacobines. Elle s'adresse à l'avocat, qui a publié un mémoire en faveur des émigrés belges, ou à l'homme de lettres qui détient dans un tiroir la chanson intitulée « Carmagnole des honnêtes gens », ou au paysan qui a crié « Vive l'Empereur, m... pour la république », ou au déserteur autrichien, qui dans un cabaret a exalté la bonne vie qu'on mène à Vienne, ou à une vieille mendiante de Bruxelles qui s'étant rendue en pèlerinage à Hal et trouvant l'église fermée, a arraché un avis officiel placardé sur la porte (1). On compte à Bruxelles, vingt et une arrestations pour propos séditieux en deux ans : le tribunal criminel est appelé quatre fois à juger les inculpés en ces matières, et chaque fois les jurés acquittent.

Les magistrats finissent par se piquer au jeu et ils s'écartent de la réserve commandée par leur caractère. Chez le terroriste Regnier, accusateur public à Liége, on n'est pas surpris de voir l'acharnement se substituer au zèle. Ce magistrat ne se contente pas de poursuivre impitoyablement les prêtres qui auraient enfreint les lois. Il emploie ses loisirs à surveiller les membres du clergé, même quand ils se sont conformés à la loi et quand ils échappent à sa rancune. Il se consacre à les dénoncer au gouvernement pour les faire déporter en masse, car ses haines ne seront satisfaites que quand tout le clergé belge aura été décimé par le climat meurtrier de la Guyane (2). Même les magistrats d'opinions modérée subissent la contagion. Wautelée, accusateur public à Bruxelles, faisant une excursion à la cam-

(1) Poursuites contre l'avocat Henoul de Liége, Mac-Mahon, de Bruxelles, Tilieux, de Genappe. La mendiante Dinant, de Bruxelles, arrêtée pour le geste commis à Hal, demeura de ce chef en prison du 15 Thermidor an VII, au 27 Vendémiaire an VIII, soit 72 jours. (Registre du Directeur du jury de Bruxelles, greffe du tribunal de Bruxelles.)

(2) *La Belgique Judiciaire*, 1578, pp. 1569 et suiv.

pagne durant l'été de 1798, aperçoit une petite chapelle, qui placée à l'écart a échappé aux destructions ordonnées par le Directoire. Il s'empresse de signaler cet abus au commissaire du département en se plaignant de ce que la croix orne encore le fronton de l'édifice et de ce que le chapelain continue à y officier et à y « inculquer le fanatisme » (1). Le président du tribunal criminel détourne pareillement la loi sur le jury de son sens naturel : il s'arrange avec le greffier pour que le tirage au sort « conserve les hommes fermes pour le mois suivant » et pour que de cette manière l'accusation garde plus de chances de succès. Mais le procédé est employé si souvent qu'au milieu de 1798, le jacobin Cordier, substitut du commissaire du Directoire s'en alarme et croit devoir se plaindre de ce que quand on constitue un jury spécial, « ce sont toujours les mêmes qui sont désignés »; ce qui enlève tout crédit à l'institution (2).

Souvent incomplets, trop absorbés par les procédures répressives, ou entravés par le manque de ressources, les tribunaux ne peuvent rendre en matière civile les services importants qu'on attend d'eux, et qu'une époque troublée rend plus indispensables qu'en temps ordinaire. La suppression des avoués, au lieu de simplifier les procédures, a d'ailleurs permis aux défenseurs officieux d'embrouiller les affaires. Aussi les retards sont-ils tellement considérables que les plaideurs se désespèrent. On parle de douze mille à quinze mille procès arriérés pour le seul département de l'Ourthe (3). Le Consulat devra consacrer un de ses premiers soins à améliorer le cours de la justice en rétablissant des tribunaux d'arrondissement pour diviser la besogne trop considérable attribuée aux tribunaux de département.

On se souvient du sentiment de défiance et du besoin de vengeance qui ont ajouté les tribunaux militaires aux tri-

(1) 6 Messidor an VI. Carton 78, Correspondance du Commissaire du Département de la Dyle.

(2) Lettre du président du Tribunal criminel de Bruxelles au greffier, du 1er Complétaire an V. (Greffe du tribunal de Bruxelles.) Lettre de Cordier, du 13 Messidor an VI, carton 51, correspondance du Commissaire du Département de la Dyle).

(3) *La Belgique Judiciaire*, 1878, p. 1.572.

bunaux civils au début du régime de Fructidor. L'examen du fonctionnement des institutions judiciaires comporte le rappel de ces juridictions d'exception qui ont laissé de si odieux souvenirs. Le tableau de leurs excès sanglants a été tracé pour la France (1). Il faut résumer ici les traces qu'ils ont laissées en Belgique.

Ce sera à propos de la *guerre des paysans*, que nous devrons parler des conseils de guerre et rappeler, à côté du sang versé par leurs ordres, quelques sentences de clémence qui honorent l'humanité. Plusieurs centaines de victimes fusillées sur les glacis de nos principales villes devaient marquer atrocement la répression confiée aux juges militaires. Ces homicides étaient excusables souvent, en présence et des textes de loi et des circonstances critiques que l'on traversait. Ils étaient une conséquence terrible de l'état de guerre Mais, que dire des Commissions militaires, jugeant en dehors de toute apparence de guerre ? Elles statuent sur le sort de malheureux qui sont victimes de lois barbares ou d'une interprétation inhumaine de lois que le bon sens eut dû restreindre à la portée la plus étroite ?

Elles eussent dû s'inspirer sinon de sympathie pour les victimes traînées devant elles, au moins d'humanité, et s'efforcer d'appliquer le droit commun pour soustraire des innocents aux rigueurs injustifiées de la législation directoriale. Ce fut au contraire la sévérité la plus extrême qui prévalut trop souvent. Une dizaine d'exécutions capitales de malheureux émigrés belges ou français désolèrent Bruxelles, Gand, Anvers et Liége, en moins de deux années. Ouvriers rentrés de voyage sans s'être conformés aux formalités légales, prêtres infirmes qui n'ont pu s'éloigner, Français reprenant le chemin d'une patrie qu'ils croient à tort ouverte à tous, les victimes sont immolées au milieu de la consternation générale, et leur sang, au lieu de contribuer à cimenter une union rendue chaque jour plus difficile, provoque des sentiments de vengeance qui tôt ou tard se révèlent d'une manière terrible. Les acquittements qui de

(1) V. Pierre. *La Terreur sous le Directoire* : le même : *18 Fructidor.*

temps à autre interviennent, et les peines moins sévères que la mort, prononcées à plusieurs reprises, n'empêchent point un renom affreux de rester attaché aux Commissions de 1798.

Pour justifier le souvenir de nos aïeux, il suffit de rappeler le nom de Lacour, qui présidait le Conseil de guerre de Bruxelles et qui en cette qualité prononça dans la capitale un discours demeuré célèbre. Ce militaire, appelé à prendre la parole lors de la fête funèbre célébrée en l'honneur du général Hoche, entreprit de donner à ses auditeurs une leçon d'histoire. Le panégyrique du 18 Fructidor formait le fond du discours, et tous les événements du passé étaient invoqués pour démontrer la nécessité du coup d'Etat et l'opportunité d'un retour prononcé vers la Terreur. Pour l'orateur, Dumouriez avait triomphé à Jemmapes, malgré lui, après s'être efforcé de faire massacrer les soldats républicains par les esclaves des despotes. La conspiration commencée contre le peuple par la royauté durait encore en 1797, et c'était elle qui avait imposé le coup d'Etat. D'où l'orateur concluait en dénonçant « les royalistes » et une autre espèce d'esclavage, c'est-à-dire les chaînes du fanatisme, et les prêtres, ces lâches suppôts de la tyrannie. Suivait une longue déclamation contre les crimes des prêtres fainéants, auxquels l'orateur imputait « toutes les actions féroces commises durant la révolution. » Arrivé sur le terrain de la persécution religieuse, Lacour s'y cantonna. La partie la plus longue de son discours fut consacrée à persuader aux Belges que leurs rangs comptaient encore des partisans beaucoup trop nombreux du fanatisme. Comme preuves de ce nombre, il cita la manière, indécente selon lui, avec laquelle on observait en Belgique les lois contre le culte. Il cita les socles ou niches des statues de saints, conservés avec l'arrière-pensée de rétablir les objets du culte au moindre signe favorable, « les précautions prises pour voiler légèrement à l'aide de plâtre les images ou les vitraux que les yeux républicains entendaient bannir, et l'indifférence que l'on manifestait au théâtre pour les airs républicains ». A toutes ces faiblesses, il opposa l'idéal révolutionnaire qui exigeait une destruction absolue du

passé et une rupture complète avec les coutumes d'autrefois. Il invita en conséquence les autorités à suivre ses indications et le peuple à s'y conformer et il n'eut garde d'oublier les menaces nécessaires pour convaincre chacun de la nécessité d'une aveugle obéissance (1).

Tel était le cerveau étroit, ignorant et cruel auquel appartenait la direction de la justice militaire, substituée désormais à la justice ordinaire dans des cas, hélas, trop nombreux et trop graves. Les rivaux assignés aux magistrats de carrière devaient demeurer fidèles à leurs origines, et frapper brutalement comme l'avait voulu le Directoire en les instituant. Avec eux recommencera la Terreur. On ne peut les comparer, en effet, qu'aux juges sinistres de 1793 et aux tribunaux révolutionnaires institués à Bruxelles, Mons, Liége et Anvers en 1794. Au lieu d'être les auxiliaires de la justice, ils en sont la contrefaçon ou plutôt la vivante et sanglante contradiction.

III.

L'ordre économique réclame pour se développer, sinon les faveurs du pouvoir, au moins le maintien de la paix sociale. Quand celle-ci faisait défaut, par suite des entraves apportées au fonctionnement de l'administration et de la justice, on ne pouvait s'attendre à ce que la production et la distribution de la richesse suivissent leur cours normal. Au lieu de rencontrer dans la condition des individus le progrès qu'avaient prédit si souvent les révolutionnaires, on y trouvait des ruines sans nombre, à peine éclairées par quelques rares lueurs d'espérance. C'était la désolation qui règnait, aussi bien parmi les rentiers, les ouvriers, les industriels et les commerçants des villes, que parmi les agriculteurs peuplant les campagnes.

Les grands seigneurs émigrés ou rentrés dans le pays sont à plaindre, assurément, à cause de la médiocrité à

(1) Procès-verbal de la fête du 30 Vendémiaire an VI, célébrée à Bruxelles en l'honneur du général Hoche. (Brochure de 30 pages, an VI).

laquelle ils sont injustement réduits. Mais, il est une classe de citoyens bien plus intéressants que l'aristocratie qui a conservé une part de ses revenus. C'est la classe des rentiers. Elle est nombreuse, surtout dans les villes. Elle comprend les bourgeois enrichis par le négoce, les fonctionnaires retraités, les religieux expulsés du cloître par Joseph II, les membres de ce qu'on appelle assez dédaigneusement « la petite noblesse », c'est-à-dire, une caste d'hommes instruits et laborieux qui s'adonnent au service de l'Etat moyennant quelques honneurs et de maigres profits. En 1798, les honneurs sont abolis et les profits confisqués. Pour toutes ces familles, qui ont eu confiance dans la promesse solennelle et légale des pouvoirs publics, l'aisance consistait naguère dans des rentes modestes et sûres à charge du Gouvernement, des provinces, des villes ou des établissements publics. Pour ces religieux et ces fonctionnaires, le seul moyen de vie se trouve dans la pension promise par le Gouvernement. A leur nombre vient s'ajouter le chiffre considérable des créanciers des émigrés et des monastères supprimés ; tout ce monde a cessé presque entièrement, depuis 1794, de recevoir ses rentes ou ses capitaux, la France ayant pris les biens des débiteurs et refusant d'en acquitter les charges. En vain a-t-on créé le Grand Livre de la dette publique, où les dettes de la république seront reconnues et inscrites, moyennant une réduction des deux tiers (1). Cette banqueroute formidable, qui supprimait les deux tiers de la dette, ne concerne que la France ancienne. En Belgique on ne paie rien, pas même le tiers de ce qui est dû.

Un instant les créanciers belges, défendus au Conseil des Cinq Cents par Beyts et par Crassous, peuvent croire que justice leur sera rendue. Le Conseil vote un message au Directoire pour l'inviter à hâter la liquidation (23 Vendémiaire an VI). Une loi est votée pour ordonner cette liquidation, le 24 mai 1798, et les instructions la mettant en vigueur paraissent le 29 novembre suivant. Quoique réduisant

(1) Lois du 8 Nivôse et du 24 Frimaire an VI.

les dettes publiques à un tiers du capital, et n'accordant les arrérages qu'à dater de l'inscription, cette mesure tardive de réparation était entourée de formalités multiples. Il fallut atteindre l'année 1802 pour la voir entrer en vigueur. Encore les fonctionnaires français écartèrent-ils environ 40 millions de créances que les gouvernements postérieurs se virent réclamer. En attendant le moment de la liquidation, les infortunés créanciers étaient exposés à subir les horreurs de la faim (1).

Pour ceux d'entre les Belges qui ont placé une partie de leur fortune dans la Banque de Vienne, la situation n'est pas moins angoissante. Le Gouvernement autrichien, voulant se procurer des fonds, a ordonné à tout prêteur de la Banque de verser une somme égale au capital prêté, et ce à peine de déchéance. En réponse à cette exigence le Directoire défend aux Belges d'envoyer des capitaux en Autriche, à peine d'être poursuivis pour trahison. C'est pour les rentiers de notre pays une disgrâce profonde ajoutée à celles que la France leur inflige (2). C'est le spectacle de ces malheurs qui amène le chroniqueur Gérard à annoter, dans son récit des années 1798 et 1799, que le nombre des suicides s'est accru d'une manière sensible par suite de la ruine des rentiers, de l'absence de travail pour les ouvriers, et de l'accroissement du libertinage. A l'appui des observations d'un témoin aussi impartial, on peut citer ici le tableau que nous a légué de sa vie un ancien receveur des douanes, habitant à Remich après quarante-quatre années de service. Il a 73 ans et sa femme 64. Ils ont vendu leurs meubles, leur linge, leurs matelas. Ils ont vécu d'aumônes que leur faisaient des voisins sous forme de grains et de légumes, et ils

(1) Rapport de M. Liedts, du 6 décembre 1853, *Annales Parlementaires*, Chambre des Représentants, 1853-1854, p. 217. Plaintes des Administrateurs du Département de Sambre et Meuse, du 13 Fructidor an VI. (Procès-verbaux des séances de l'Administration Archives du royaume, Namur.)

(2) Décret Impérial du 1er juin 1798. Arrêté du Directoire du 7 Germinal an VII. Discours de M. de la Puente, Président du Conseil Général de la Dyle, en 1801. (Carton 398, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

se nourissent d'herbes dont ils font un thé. Enfin, privés de feu et de lumière, expulsés de leur demeure, ils se retirent chez un parent qui les logera par charité en attendant le payement de la pension suspendue depuis la conquête (1).

Non moins digne de pitié est la condition de l'artisan. Sa vie dépend d'un salaire quotidien Le moindre événement qui entrave l'activité ordinaire des citoyens retentit dans les ménages ouvriers sous forme de suspension du travail et des ressources indispensables. Banissant les grandes fortunes, les chefs du Gouvernement, les corporations, c'est-à-dire les éléments qui faisaient travailler, la république a troublé l'échange qui procurait l'aisance à des milliers de familles. Renversant brusquement l'ancienne organisation du Commerce et de l'Industrie, elle a privé d'occupations les gens de métier pendant tout le temps nécessaire à l'établissement d'un régime économique nouveau. De là vienent non seulement le malaise, mais la misère des ménages ouvriers. A part quelques localités où une situation exceptionnelle permet à l'industrie de revivre et de prospérer, la gêne des artisans est profonde autant que générale. Quelques traits permettent d'en juger. Dans la capitale qui a perdu plus de la moitié de son opulence « la foule des indigents qui se presse au bureau de bienfaisance est immense et augmente chaque jour au lieu de diminuer »; ainsi parle la Direction de la bienfaisance, le 21 décembre 1798. Et l'année suivante, il faut renchérir sur ces aveux. « Le nombre des indigents augmente chaque jour, à cause du défaut de travail, de l'inaction du commerce, de la cessation des rentes, de la suspension de la charité » (8 août et 18 octobre 1799 (2). Les mêmes constatations se rencontrent à Anvers, où « la mendicité se développe sans cesse » ; à Courtrai et à Nieuport où il n'y a de travail nulle part ; à

(1) Lettres de B..., de Remich, à son beau-frère, commissaire de police à Gand, 25 février, 17 avril, 10 mai 1798. Papiers de M. Soenens, Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles.

(2) Lettre du Bureau de Bienfaisance de Bruxelles au Commissaire de police Hansony. Papiers de Hansony et carton 254, archives du Département de la Dyle.

Gand, où le tiers de la population recourt à la bienfaisance publique ; à Lierre, où le nombre des pauvres a triplé, à Diest, à Thuin et à Louvain, où, selon un jacobin fort bien renseigné « la misère se fait ressentir d'une manière effrayante, et où si on ne crée un lycée pour rendre à la ville un peu d'animation, on gémira bientôt sur des ruines » (1). Il en est encore ainsi à Namur, où durant l'hiver de l'an VII, plusieurs habitants périssent de froid, et à Liége, où Bassenge est forcé de déplorer la « crapule » de la jeunesse ouvrière devenue une pépinière de brigands par suite de l'oisiveté qui lui est imposée (2).

Débarrassée des entraves qui résultaient de la dîme, des droits féodaux, des douanes intérieures, l'agriculture, déjà florissante avant la conquête, eut dû réaliser des progrès considérables. Laissée à elle-même et respectée dans ses droits essentiels, elle n'eut pas manqué sans doute d'assurer l'aisance aux producteurs et de procurer, non seulement la vie à bon marché aux consommateurs, mais des bénéfices considérables au commerce. Les lois républicaines malheureusement ne comportaient pas le respect des intérêts des Belges. En vain la terre féconde donne-t-elle des récoltes superbes, et le cultivateur répare-t-il à force de soins les lésions profondes causées à son patrimoine durant les années précédentes, la prohibition du commerce des grains tarit la richesse dans ses granges et l'empêche de tirer parti de ses produits. Le blé demeure dans les campagnes où les commerçants des villes n'ont pas d'intérêt à l'enlever. Bientôt viendront d'autres maux non moins cruels. La conscription enlèvera les fils de l'agriculteur. La

(1) Di Martinelli. *Diest in den Sans-Culottentijd*, pp. 114, 115, 119, 259, 305, 313, 317, 318. Claeys. *Mémorial de la ville de Gand*, p. 79. Lettre de De Bériot au député Frison, du 29 Pluviôse an VII. (Papiers de A.-J. Frison.) Voir aussi la lettre de Van Meenen, du 28 octobre 1797, *Annuaire ecclésiastique de l'Archevêché de Malines*, 1861, p. 255. Délibération des Administrateurs du Département de Sambre et Meuse, du 27 décembre 1798. (Archives du Royaume, Namur).

(2) Lettre de M. N. Bassenge, Commissaire du Département de l'Ourthe, du 6 mai 1798, (N° 2083, registre de sa correspondance, Archives Provinciales, Liége.)

guerre civile amènera les colonnes mobiles qui ravageront les villages. Les folies du Directoire dépouilleront les caisses publiques, et on frappera de réquisitions multiples, d'ailleurs non payées, les cultivateurs déjà si éprouvés. L'épizootie qui ravagera le Brabant et la Flandre enlèvera jusqu'aux trois quarts des bestiaux d'un village et d'un canton, et les pouvoirs publics dénués de ressources ne pourront arrêter l'extension du fléau. L'hiver de 1798-1799 sera signalé par des gelées extrêmes qui détruiront en partie les semis. On verra reparaître à peu de distance de Bruxelles les loups que l'on croyait disparus pour jamais, et que les campagnards désarmés par ordre du gouvernement ne pourront pas détruire (1). Comme conséquence de tant de disgrâces, l'agriculture est loin de ressentir les heureux effets de l'affranchissement qui lui a été promis. Les baux à ferme, qui eussent dû s'accroître de tout ce dont le fermier était déchargé par les lois nouvelles, demeurent au même taux, et il faudra la sécurité promise par l'Empire pour leur procurer une augmentation.

Comme il n'y avait plus ni privilèges, ni corps de métiers, ni impositions locales, ni octrois, ni droits provinciaux, ni douanes intérieures, l'industrie au moins eut dû prospérer. N'avait-elle pas l'exemple et l'émulation de la « grande nation » ? Les encouragements donnés par le gouvernement aux inventeurs n'allaient-ils pas faire germer partout des établissements industriels distribuant à profusion la richesse (2) ? Telles étaient les prophéties des dirigeants, et les promesses qu'ils ne cessaient de répéter. La réalisation de ces prévisions encourageantes devait se faire longtemps attendre.

Abattues par l'ouragan révolutionnaire, les industries

(1) Lettre du Commissaire du canton de Genappe sur les loups du bois de Palante, 27 Nivôse an VII. (Liasse 602, Administration du département de la Dyle.) Sur l'épizootie, voir liasse 560, ibid. et Allayes, *Het Westland in den franschen Tijd*, p. 304.

(2) Une Exposition de l'industrie fut ouverte à Paris le 1er Complémentaire an VI. Elle devait être accompagnée de la distribution de 12 médailles aux fabricants les plus méritants. Pas un Belge ne participa à cette solennité.

anciennes hésitent à se relever. Elles manquent des capitaux nécessaires pour se soutenir, et le crédit est nul sous un gouvernement dépourvu de stabilité. L'opposition faite aux anciennes corporations décourage les maîtres et les ouvriers, amenés à se défier des pouvoirs publics qui les surveillent et les espionnent sans cesse (1). Ajoutez que la crainte de la guerre paralyse les bonnes volontés. On voit donc à Liége, la clouterie en pleine décadence (2). On constate dans le Brabant que la verrerie de Braine-l'Alleud a dû se fermer ; la fabrique d'étoffes du même lieu a réduit ses ouvriers d'un tiers et ses produits de deux tiers ; aux portes de la capitale, la fabrique de potasse d'Anderlecht produit un tiers en moins qu'autrefois ; la fabrique de céruse du même endroit n'a plus d'ouvriers, parce que le fabricant est ruiné ; la grande fabrique d'indiennes de Schavye a réduit son personnel de 300 à 200 ouvriers, et elle va congédier la moitié de ces derniers. Une autre fabrique d'indiennes se dispose à licencier son personnel. A Nivelles, une fabrique de tabac se ferme en août 1799, par suite de l'impossibilité de se procurer aucune marchandise de l'étranger, et à Lierre les industries locales se trouvent ruinées (3).

Cependant, les partisans du régime républicain avaient une claire vue de l'avenir, quand ils présageaient à l'industrie un développement inconnu jusque là. La liberté procurée au contrat de travail était à bon droit envisagée comme une source de prospérité pour les parties contractantes. Cette prospérité, que devait voir se réaliser le XIX[e] siècle, commençait à apparaître aux yeux exercés, dès la

(1) Arrêté du Département de la Dyle du 11 Pluviôse an VI, au sujet des ouvriers chapeliers. Réclamation de ceux-ci, sollicitant la remise de leur caisse de secours mutuels. (Liasse 560, Administration Centrale du Département de la Dyle.) Arrêté du Directoire du 7 Thermidor an VI sur les plaintes des membres de la Chambre d'assurances de Nord Libre, au sujet de la navigation de l'Escaut. (*Recueil de Huyghe*, tome XX, p. 359.)

(2) GOBERT. *Les rues de Liége*, 1, p. 310.

(3) Rapports des Municipalités de Braine-l'Alleud et Anderlecht. (Liasse 594, Archives du Département de la Dyle.) Arrêté de la Municipalité de Nivelles, du 12 Fructidor an VII. (Archives de Nivelles, BERGMANN. *Geschiedenis der stad Lier*, p. 489.)

fin du XVIIIe. Dans de vastes locaux, que la crise économique permettait d'acquérir à bon marché, on groupait les ouvriers en grand nombre. La main-d'œuvre ainsi réunie et centralisée était utilisée au moyen de machines qui centuplaient l'effort et multipliaient les résultats. Ainsi naissait la grande industrie moderne, avec ses incontestables avantages. En Luxembourg, les faïenceries de Boch, installées dans l'ancienne abbaye d'Echternach, et dans d'autres bâtiments semblables ; à Verviers, les filatures et les tissages de Simonis et de Biolley, réunissant des milliers d'ouvriers ; à Huy, lés filatures et les fabriques de toiles de Godin, Desmet, De Soer, Delloye ; à Liége l'aciérie de Poncelet ; à Gand, les tissages mécaniques établis à la Chartreuse et dans l'abbaye de Tronchiennes par Liévin Bauwens, qui occupe 2,000 hommes ; enfin, dans la vallée de la Lys, les distilleries agricoles qui utilisent pour la fabrication du genièvre les grains dont l'exportation est prohibée, tous ces établissements annoncent une ère nouvelle. De bons esprits ont senti toute l'importance de la révolution économique qui va s'accomplir, et que d'ailleurs les gouvernants d'autrefois avaient discernée et souhaitée. Cockerill, qui apporte d'Angleterre le secret de certaines machines à Verviers ; Bauwens qui, au péril de sa vie, se rend en Angleterre pour y dérober le dessin des métiers à tisser le coton, et qui réussit à rapporter des appareils et à ramener des ouvriers chargés de les monter ; le Ministre de l'Intérieur qui subsidie ces entreprises, sont autant de précurseurs qui méritent la reconnaissance des générations suivantes (1). Grâce à eux, notre population ouvrière pourrait trouver dans les localités importantes le travail et l'aisance. Le tableau que présentaient les industries nouvelles à leur naissance n'était pas toutefois exempt de toute ombre. La draperie qui, de Verviers, s'étend à Eupen, voit en 1798, une grève considérable troubler son organisation. Pendant un mois la population d'Eupen est en pleine effervescence : elle exige le maintien ou le rappel d'anciens

(1) N. BRIAVOINE. *De l'Industrie en Belgique.*
VAN DEN DAELE. *Lieven Bauwens.*

règlements qui limitent le nombre des ouvriers et qui permettent d'exclure les étrangers. On doit envoyer sur place des troupes et mettre les meneurs en prison. L'intervention des autorités réussit non sans peine à apaiser le conflit qui au berceau du régime nouveau semble annoncer les luttes de l'avenir entre le capital et le travail (1).

Voici enfin le commerce. Il eut dû tirer profit de la suppression des obstacles nombreux que l'ancien régime opposait à son expansion. Comme l'agriculture et comme l'industrie, il souffre du régime nouveau et plus encore qu'elles il est amené à regretter le passé. C'est bien en vain qu'on lui dit qu'il est libre. La guerre ferme les bouches de l'Escaut et la mer bien plus hermétiquement que les traités ne les ont clôturés autrefois. Anvers voit entrer deux navires dans son port en l'an VII, et ses quais n'ont reçu en tout depuis 1795 jusqu'en juillet 1799, que neuf ou dix navires, tant grands que petits (2). Ostende est bloqué par les Anglais, Nieuport voit ses pêcheurs et ses matelots condamnés à demeurer « les bras croisés », soit parce qu'on a saisi leurs bateaux par ordre de la république, soit parce qu'on défend toute sortie du port par mesure de police (3). Vers la Hollande et vers l'Allemagne le commerce éprouve mille entraves par suite des lois douanières qui prohibent le trafic des marchandises anglaises et des grains. Pour la Belgique, les étoffes ou les laines d'Angleterre et les denrées coloniales venues d'au delà des mers, forment le principal élément des industries telles que la fabrication des toiles peintes et la draperie, ou l'objet d'un commerce considérable d'importation et de transit. Les mesures prohibitives édictées par la France apportent ainsi le trouble et même la ruine dans les négoces les mieux établis. Ajoutez à cette première cause la disparition des capitaux et la méfiance

(1) Lettre de Bassenge, 28 Pluviôse, an VI. (Registre de sa correspondance, archives provinciales, Liége.)

(2) Rapport d'Herbouville, Préfet du Département des Deux Nèthes, an X. Lettre d'un correspondant du Comte Bentinck, datée de juillet 1799. (Record Office, *Frontiers of Holland*, tome IV, annexe au n° 38.)

(3) RYBENS. *Beschrijving der stadt Nieuport.*

qui supprime le crédit. Ajoutez encore le brigandage, les lois sur les foires et marchés, et le mauvais état des routes, et vous comprendrez les plaintes sans nombre que suscite l'état du trafic (1).

Il faut revenir sur quelques-unes des circonstances qui viennent d'être énumérées. Leur importance a été trop grande pour que nous puissions nous contenter d'une simple mention. Le brigandage dont on a parlé à propos des années antérieures continuait à exercer ses ravages en 1798 et en 1799. Les bandes de Baeckelandt en Flandre et de Schinderhanes sur la rive droite de la Meuse redoublent leurs barbares exploits, que la faiblesse des autorités est impuissante à réprimer. Les chauffeurs opèrent en Hainaut, en Brabant et dans la Campine liégeoise. On les voit à l'œuvre à Hérinnes en août 1798 et à Hauwaert en juillet 1799. A Bruxelles même, pendant l'hiver de 1797-1798, on pille chaque nuit dans les rues. Le commandant de place, déguisé en bourgeois, organise une patrouille pour arrêter les malfaiteurs : il entre en lutte avec eux, et constate que les blessés qu'il arrête sont des soldats de la garnison (2). C'est surtout dans le pays de Liége que les brigandages sont nombreux. « Il ne se passe pas une semaine sans garrottage » (3). Les auteurs de ces forfaits viennent accomplir leurs œuvres sanglantes jusqu'aux portes de Liége, au faubourg d'Avroy, à Ans, au faubourg Ste-Marguerite et à Amercœur. Une nuit, ils poussent l'audace jusqu'à se réunir à plus de cent, et à envahir la petite ville d'Eupen, où un homme d'affaires vient de recevoir un payement de 72,000 francs. Les envahisseurs chassent la gendarmerie, massacrent un habitant qui a fait mine de résister, placent des sentinelles, s'emparent de la somme convoitée, et se

(1) Sous le Directoire, les routes de la Flandre sont désertes, rapporte le voyageur Barbault-Royer. La messagerie qui unissait Wavre à Bruxelles par un service quotidien ne fonctionne plus que tous les trois jours à partir de 1796. (Carton 299, Département de la Dyle.)

(2) *L'Echo de la République française*, 3 janvier 1798.

(3) THOMASSIN, *Mémorial Statistique du Département de l'Ourthe*, p. 313.

retirent en menaçant de représailles terribles si on les poursuit (18 avril 1798). Nul d'entre eux ne put être découvert (1).

Les mesures législatives à l'égard du commerce sont draconiennes. Selon les lois en vigueur et selon un ordre du Directoire du 27 décembre 1797, on institue des visites domiciliaires pour saisir partout les marchandises anglaises. On en saisit pour un million de livres à Bruxelles ; à Gand on saisit 4,000 pièces de drap. Ces mesures sont répétées de temps à autre de manière à déconcerter les fraudeurs. La frontière, étroitement gardée, est le théâtre de luttes fréquentes à main armée entre les douaniers et les contrebandiers qui, organisés en bandes, font régner la terreur et mettent les villages à contribution. Le commerce de grains n'est pas moins prohibé que celui des denrées anglaises. Il donne lieu aux mêmes luttes. Tous deux occasionnent indépendamment des fraudes évidentes à la loi, des abus scandaleux. Malgré les prohibitions légales, le gouvernement délivre des patentes qui permettent des exceptions sous prétexte de faciliter l'approvisionnement des armées. Le Directoire procure ainsi à ses membres des sommes considérables en permettant à ses créatures d'enfreindre la législation en vigueur. Et comme nulle concurrence n'est possible, les heureux titulaires de licence achètent à bas prix et revendent à haut prix, de manière à réaliser des bénéfices scandaleux. C'est le directeur Barras qui, dans ses mémoires, a confirmé la réalité de ces indélicatesses. Il a cité son collègue Merlin comme ayant procuré des permis à ses amis Betz et Bourin, lesquels en font trafic. L'irrégularité est tellement connue que les administrateurs du département de la Dyle croient devoir la signaler au Directoire, et atténuer un peu la vivacité de leurs reproches en faisant allusion aux Ministres corrompus de l'ancien régime qui spéculaient sur l'alimentation du peuple (27 septembre

(1) Lettres de Bassenge, 2 Complémentaire an V. 23 Brumaire an VI, 11 Frimaire, 4 et 12 Floréal an VI. Archives du Département de l'Ourthe, Archives provinciales, Liége.) *La Belgique Judiciaire*, 1878, p. 1590.

1798) (1). La même tolérance autorise un fonctionnaire français à introduire impunément à Gand pour deux millions cent mille livres de marchandises anglaises en mars 1799 (2). Par une amère dérision, sept habitants de Maestricht étaient à la même époque arrêtés et amenés à Paris sous l'inculpation d'avoir détenu des marchandises anglaises. Leurs têtes étaient en jeu, car l'accusation était assimilée à une accusation de haute trahison. L'influence de Roemers, député de la Meuse Inférieure au Conseil des Cinq Cents, réussit non sans peine à les arracher à la mort (3).

La passion anti-religieuse produisait ici encore ses effets détestables. Pour abolir toutes les pratiques anciennes, inspirées par le respect dû au culte, le Directoire exige l'observation stricte du calendrier républicain. Il défend les marchés au jour du décadi. Comme le commerce de poissons est organisé en vue du maigre des vendredis, le gouvernement se fait un devoir de le contrarier, et de le tolérer uniquement à des jours autres que ceux fixés par l'usage. De là, une lutte de tous les jours entre les autorités et les commerçants, s'efforçant de respecter les anciennes pratiques. Parfois, les mœurs l'emportent sur la loi, comme à Nieuport, où les habitants jettent des pierres et de la boue aux rares négociants osant exposer des marchandises lors des marchés qui coïncident avec les jours de fêtes anciens (4). Presque toujours, l'abstention s'impose, et ainsi le commerce local tombe, car il ne s'exerce ni aux jours nouveaux prescrits par l'autorité ni aux jours anciens où elle le prohibe. C'est la ruine, car les marchés publics sont les grandes occasions d'échange pour les marchandises locales et étrangères. Aussi le chroniqueur de Rantere, d'Audenarde, ne déguise-t-il pas son chagrin quand il doit

(1) Liasse 594 archives du Département de la Dyle. G. Duruy, *Mémoires de Barras*, III, p. 274.

(2) *Mémoires secrets de J.-G. M. de Montgaillard*, p. 136.

(3) Mémoires de Roemers, 1814.

(4) Rybens. *Beschrijving der Stadt Nieuport.* « Il n'y a plus de marché », dit la Municipalité, le 15 Fructidor an VII. Délibération de la municipalité. (Archives de la ville de Nieuport.)

annoter à l'occasion de la grande foire du 2 mai 1799, que personne n'est venu y assister.

Faut-il insister sur les désastres enfantés par ces diverses causes ? On est unanime à constater en Flandre que les routes sont désertées par le commerce, et qu'une incontestable décadence atteint le négoce à Termonde, Alost, Lokeren, Saint-Nicolas et Anvers. En Brabant, les autorités dénoncent « la calamiteuse stagnation du commerce du département et de la république ». A Louvain, on affirme que « tel honnête bourgeois, qui jadis fit un commerce ou avait un métier qui lui donna de quoi faire subsister aisément une famille nombreuse se trouve sur le carreau avec ses pauvres enfants en proie à la plus affreuse misère ». A Ath, le commerce est détruit au point qu'on annonce que « bientôt Ath n'existera plus ». A Thuin, on constate que « la ville est ruinée, mourant de faim », et à Nieuport la municipalité déclare officiellement que « son malheureux canton est totalement épuisé (1).

Si nous rapprochons maintenant les souffrances des différentes classes de la population, nous nous expliquerons le malaise général dont souffre le pays entier, et que dénoncent les témoins les mieux placés pour le décrire. Bassenge, qui de commissaire du Directoire dans le département de l'Ourthe vient d'être promu député au Conseil des Cinq Cents proclame sans détour l'« état affreux » de son pays ; il déplore « la plaie affreuse » faite à sa patrie, et il est réduit à chercher dans des raisonnements spécieux ses

(1) BARBAULT-ROYER. *Voyages dans les départements du Nord, de la Lys pendant les années VII et VIII.*

Annales du Cercle archéologique de Termonde, tome IX, 2e série, p. 181. Rapport des administrateurs du Département de la Dyle, en l'an VIII. Carton 604, archives du Département de la Dyle. Pétition de Louvain, du 7 Prairial an VI, carton 912, ibid. BERTRAND, *Histoire de la ville d'Ath p. 269.* RAMBAUD. *Troisième rapport sur les archives de Thuin*, p. 257. Délibérations de la Municipalité de Nieuport, 5 Thermidor an VII. (Archives de la ville de Nieuport.) Sur les différentes causes qui entravent le commerce, en l'an VII, voir un rapport d'ensemble de Mallarmé, commissaire du Directoire dans la Dyle, en date du 4 vendémiaire an VII. (Carton 45, correspondance du Commissaire du Directoire du Département de la Dyle.)

espoirs de guérison dans l'avenir. Fabry, de Liége, n'est pas moins catégorique, quand il s'étend sur « le dérangement » du commerce et de l'industrie, sur le fardeau écrasant des impôts, et sur «la dépopulation constatée partout ». Les plaintes sont parfois éloquentes dans leur simplicité.

Voici ce qu'écrivait le notaire Simonart, jacobin notoire, au sujet de la ville de Wavre où il exerçait les fonctions de commissaire du Directoire : « Malgré un hiver répété et ses rigueurs appauvrissantes, je n'entends point de plaintes dans mon canton. Les pauvres gémissent dans leurs sanglots et ne s'écartent point des bornes que la misère leur permet de franchir. Si mon cœur saigne dans leur grande pauvreté, j'en souffre comme eux sans secours et sans moyen de leur en procurer » (3 janvier 1800) (1). Ce n'est pas sans raison que le phénomène de la dépopulation frappe l'attention des autorités supérieures. Ce fléau, que nous avons constaté à partir de 1794, continue à exercer ses ravages par suite des causes qui l'ont amené et qui n'ont pas cessé. Bruxelles voit à regret « une très grande quantité de maisons vides ». Liége qui a eu plus de 50,000 habitants, en compte 37,923 en 1798 et 38,196 en 1799. Verviers et Louvain ont perdu 5,000 habitants ; la population a diminué de 2,000 habitants à Tirlemont et à Nivelles, de 800 à Tongres et à Thuin, de 320 à Leuze, de 50 dans le petit village de Capelle-au-Bois.

Par un dernier trait, qui ne peut surprendre quand on se représente les innombrables entraves apportées à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, les populations réduites en nombre ont de la peine à subsister là où leurs devanciers trouvaient l'aisance et la prospérité. La disette sévit dans la Flandre, si riche naguère et où les récoltes faisaient l'admiration du voyageur ; elle atteint Courtrai, elle s'étend jusqu'à Bruxelles, Louvain et Diest et elle sévit en même

(1) Lettre de Bassenge du 7 août 1798, et rapport de Fabry du 29 décembre 1811. *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, tome XXXVI, p. 26, et tome XXXVIII, p. 243. Rapport de Simonart, commissaire du Directoire à Wavre, du 13 Nivôse an VIII. (Carton 79, correspondance du Commissaire du Département de la Dyle.)

temps à Wavre et à Thuin. Le « resserrement » des capitaux et des denrées conduisait à cette famine déplorée par les autorités, et celles-ci en scrutant avec impartialité les causes du mal, devaient les rencontrer dans les vices sans nombre du régime nouveau. Pour peu que leurs plaintes fussent motivées, les Belges apparaissaient forcément comme des ennemis de la république ou au moins du Directoire. Ainsi sur le terrain économique éclatait une opposition semblable à celle qui se rencontrait dans d'autres ordres d'idée.

IV.

Rentiers, artisans, agriculteurs, industriels, commerçants ne bornent pas leurs préoccupations à lutter contre un régime économique dont les premiers effets sont troublants et mêmes funestes et dont l'avenir seul révélera les avantages. Un ennemi nouveau se dresse devant eux, et ne cesse de les poursuivre. L'Etat républicain a d'énormes besoins d'argent. Pour y faire face, il a institué les impôts que nous avons décrits en faisant le récit des années 1796 et 1797. C'est à la levée et à la rentrée de ces impôts, à la création d'impôts supplémentaires et nombreux que les autorités consacreront une grande partie des années 1798 et 1799. Les incidents d'une campagne aussi longue que difficile doivent être racontés, car ils forment une partie importante des complications de l'époque.

A un double point de vue les impôts établis par la république pèsent lourdement sur le contribuable. Ils sont nouveaux et par conséquent contraires aux habitudes reçues ; de plus, ils demandent aux citoyens une part de leur revenu sensiblement plus élevée que celle exigée par l'ancien régime. On va jusqu'à prétendre que la Belgique a payé aux conquérants en impôts divers de 1794 à 1798 plus qu'elle n'a payé en deux cents ans durant l'ancien régime (1).

(1) Mémoire du Conseiller De Grave, membre du Conseil des anciens, cité par DE POTTER, *Vlaanderen onder het fransch bewind*, p. 94.

Cette boutade d'un élu de Germinal an V est sans doute empreinte d'exagération. Mais elle caractérise bien l'énorme disproportion existant entre l'ancien et le nouveau régime en matière d'impôts. « Les contributions sont telles que la plus grande partie des contribuables se trouve dans l'impossibilité d'acquitter tant de charges réunies. » Ainsi s'exprime la municipalité d'Ostende (25 novembre 1798) (1). Et pendant toute l'année 1799 les députés belges ne se lasseront pas d'exposer au Corps Législatif combien on a surchargé à tort leurs compatriotes dans la répartition des impôts. Tour à tour, Frison, Delneufcour, Hopsomer, Digneffe, Guinard, entretiendront leurs collègues de la malheureuse situation faite aux Belges (2). Les administrateurs se chargent de justifier ces doléances. Ils constatent que la répartition des impôts est « entièrement vicieuse », et par exemple que dans le département de la Dyle les répartiteurs ont omis de taxer la forêt de Soignes, qui mesure 9,849 bonniers et qui rapporte 550,000 livres par an. Ils rappellent que Tirlemont, imposé autrefois avec sa banlieue à 10,000 florins, est taxé sans banlieue à 15,0[illegible] Ils consacrent à l'ensemble du système l'appréciation sévère que voici :

« L'agiotage des percepteurs, leur partialité envers les » contribuables, font beaucoup de mal. L'inégalité des » répartitions devient un sujet perpétuel de plaintes et de » réclamations qu'il est intéressant de concilier pour les » intérêts du gouvernement et de ceux des réclamants. » L'immoralité de quelques percepteurs a produit des » abus plus criants encore, et la différence des langues leur » a fourni l'occasion de surcharger, de faire payer deux fois » les contributions aux malheureux habitants qui n'entendent point le français (3). »

(1) 5 Frimaire an VII. Registre aux délibérations de la Municipalité d'Ostende. (Archives Communales d'Ostende.)

(2) Discours du 13 Pluviôse, 16 Floréal, 24 Fructidor an VII, et 16 Vendémiaire an VIII.

(3) Procès-verbaux des Délibérations de l'Administration centrale du Département de la Dyle, 22 Thermidor, 24 et 29 Thermidor an VI. (Registre des délibérations, archives du Département

Déjà lourd et mal réparti, le fardeau créé en l'an IV et en l'an V s'accroît en l'an VI et en l'an VII. On doit subvenir aux besoins sans fin du Directoire et des administrations locales. Les lois augmentant soit la base soit la quotité des impôts se succèdent sans trève. On s'écarte de plus en plus de la simplicité et de la modération que les économistes avaient enseignées, et on revient aux pratiques d'autrefois avec une rapidité qui tient du vertige. Quatorze lois en deux ans traduisent les embarras inextricables du gouvernement et ajoutent à la gêne des contribuables frappés sans relâche et sans mesure.

L'impôt direct est accru, le 24 novembre 1798, par l'établissement de la contribution des portes et fenêtres, le 8 mars 1799, par une loi renforçant cette contribution, et le 25 mai 1799, par trois lois qui renforcent à la fois l'imposition foncière, personnelle, et des portes et fenêtres. Le 6 août 1799, on décrète une levée extraordinaire de cent millions sous forme d'emprunt forcé sur les riches. Le département de la Dyle est taxé de ce chef à 1,132,144 francs et les autres départements à proportion (1). Enfin, le 25 septembre 1799, une loi ordonne de lever de force le trentième des chevaux. Cela revient à saisir 4,000 chevaux en Belgique, ou environ 440 par département.

L'impôt indirect est haussé dans les mêmes proportions. On revient à l'ancien régime, en rétablissant sur les routes les barrières « telles qu'elles existaient sous l'ancien gouvernement de temps immémorial, une expérience de plusieurs siècles ayant démontré les avantages de ce placement » (loi du 10 septembre 1797) (2). On accroît ensuite les

de la Dyle). Rapport du 20 Germinal an VIII, par Doulcet Pontécoulant, Préfet de la Dyle. (Archives Nationales, à Paris, Fic. III, carton 4, Dyle.)

(1) Les citoyens riches se voyaient taxés en vertu de cette loi à des sommes énormes : 100.000 à 120.000 francs pour certains fournisseurs, 30.000 francs pour le banquier Romberg, 7.000 pour le comte de Merode Deynze, 10.000 pour le marquis de Trazegnies.

(2) Délibérations du 4 Complémentaire an VI, Administration Centrale du Département de la Dyle, (Registre 6, archives du Département de la Dyle.)

droits d'hypothèque (1er novembre 1798), les droits de timbre et d'enregistrement (3 novembre et 12 décembre 1798), et on institue un droit sur le tabac, par ce motif qui s'inspire de toute la politique économique d'autrefois, « que le moyen de rendre l'impôt plus doux et d'une perception plus facile est de multiplier les objets imposables » (12 novembre 1798). Le dénuement des caisses locales, alimentées jusque là uniquement à l'aide des centimes additionnels aux impôts de l'Etat, et dépendant ainsi de la rentrée de ces impôts et des crédits ouverts par le gouvernement, nécessite, enfin, un retour timide au système d'autonomie locale que la révolution avait voulu proscrire. On règle à nouveau les recettes et les dépenses des autorités administratives et en traitant ce sujet, on admet en principe que les communes et les départements pourront établir des taxes indirectes (loi du 1er décembre 1798). La même loi instituait d'ailleurs au préalable de nombreux centimes additionnels sur les impôts directs en faveur des autorités administratives. En 1799, le principe qu'elle a consacré reçoit ses premiers développements par l'établissement de certains octrois, que les administrateurs locaux, déplorant une détresse sans exemple, appellent de tous leurs vœux (1). En même temps, les droits d'enregistrement, à peine établis par la loi du 22 Frimaire an VII (12 décembre 1798) sont accrus par la loi du 25 mai 1799. Sous le flot toujours croissant des exigences fiscales, les contribuables perdent courage, car ils estiment que les charges écrasantes apportées par la conquête et définitivement établies en 1796 se trouvent à peu près doublées en 1799, et qu'il est impossible désormais de faire face à leur masse (2).

Jusqu'ici nous avons rencontré des contributions ordinaires et régulières. L'arbitraire qui avait régné au début de l'invasion et qui favorisait les intérêts des pouvoirs ou

(1) Délibération de la Municipalité de Bruxelles, du 14 Thermidor an VII (liasse 583, ibid.).

(2) *Troisième rapport sur les archives de Thuin*, p. 267. *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, tome XIV, p. 620.

des agents militaires ne pouvait consentir à abdiquer sans retour devant les principes du gouvernement constitutionnel. En vain a-t-on proclamé la souveraineté du peuple, le droit pour le citoyen de se gouverner par des mandataires élus, la séparation des pouvoirs. L'autorité militaire, encore imbue des idées de conquête, et convaincue de sa supériorité par l'issue du coup d'Etat de Fructidor, reprend après ce dernier le cours de ses pratiques abusives. Les bons de réquisition encombrent les débitants et les cultivateurs. On refuse encore toujours de les recevoir en payement des contributions, et la situation des détenteurs est parfois si attristante que l'autorité, forcée d'y compâtir, rappelle les soldats placés à titre de contrainte chez le malheureux villageois qui ont pour toute fortune des paquets de bons non payés (1). Et malgré ces manquements évidents aux promesses les plus formelles, l'autorité militaire accable l'autorité civile de réquisitions nouvelles. Les administrateurs du département de la Dyle voient arriver à leur séance les commissaires de guerre, les généraux, les entrepreneurs de fournitures militaires, qui tour à tour exposent la détresse des magasins militaires, et le danger où est la garnison de manquer de vivres, de fourrages, de chauffage (2). Aux observations des administrateurs, le Ministre de la Guerre répond que le droit de réquisition n'est pas aboli en Belgique. Force est de lui obéir, et de venir en aide aux fournisseurs qui se disent sans ressources, en dépit des richesses scandaleuses qu'ils amassent. On traite avec des entrepreneurs, à des conditions onéreuses, et ainsi la crise paraît momentanément évitée (3).

(1) Délibérations du Département de la Dyle, 19 Vendémiaire et 4 Frimaire an VI. (Registre 3, archives du Département de la Dyle.) Un arrêté du Directoire du 27 Germinal an VI refusa de recevoir les bons de réquisition en déduction des impôts. (Ibid., 17 Floréal an VI.)

(2) Ibid. 24 Vendémiaire, 5, 7, 8, 9 Brumaire an VI, 1er, 6, 8, 11, 19 Frimaire an VI.

(3) Ibid. 8 Brumaire an VI. A Nieuport, les réquisitions militaires ne cessent pas pendant les années 1798 et 1799. (Délibérations de la Municipalité, an VI et an VII. Archives communales de Nieuport.) Cf. Délibérations du Département de la Lys, registres 338 et 341.

Le mal apparaît sous une forme saisissante quand la guerre civile amène les colonnes mobiles à sillonner le pays. Les cantons ruraux sont traités en pays conquis. Pendant six mois, de novembre 1798 à avril 1799, les soldats exigent sous les plus terribles menaces, et à l'aide d'enlèvement d'otages, qu'on leur procure les vivres, les fourrages, le logement, et des sommes d'argent variant d'après la rapacité des chefs. Les administrateurs de département sont contraints de ratifier ces exactions. Ils s'y associent en répartissant sur leurs administrés une levée extraordinaire de fourrages et de charrois (25 décembre 1798). Mais la charge est si lourde que, dans certains cantons, on ne réussit à arracher aux cultivateurs que 160 quintaux de foin sur 500, tant les granges sont appauvries, et que dans d'autres « les habitants réduits à la misère ont dû laisser mourir de faim leurs propres bêtes » (1).

En 1799, le mal se généralise. Par un arrêté du 5 juin 1799, le Directoire frappe toute la Belgique d'une réquisition pressante de céréales et de fourrages pour les armées (2). On exige du département de la Dyle 17,000 sacs d'avoine, 2,000 sacs de froment, 9 sacs de seigle, 4,200 quintaux de foin, puis 3,150 quintaux de foin. Certains cantons sont tellement éprouvés que leurs administrateurs déclarent que la paille y fait totalement défaut (3). Des commissaires spéciaux aidés de la force armée sont envoyés partout pour saisir les denrées requises. Ils n'ont pas achevé leur besogne de contrainte qu'un ordre impérieux du Ministre de la Guerre prescrit une levée nouvelle de froment et de paille pour alimenter les troupes (16 septembre 1799). Le Consulat lui-même ne pourra pas mettre fin à ces regrettables pra-

(1) Lettres de Vilvorde, 21 Nivôse an VII, et de Léau, 12 Prairial an VII, (Liasse 560, ibid.). Délibération des Administrateurs du Département de la Dyle, du 9 Nivôse an VII.

(2) Délibérations des administrateurs du Département de la Dyle, du 28 Prairial an VII, des Administrateurs du Département de Sambre et Meuse, du 29 Prairial an VII, de la Municipalité de Nieuport, du 3 Messidor an VII.

(3) Lettres des Municipalités de Grimberghen et de Hougaerde, du 9 et du ? Messidor an VII. (Liasse 560, ibid.)

tiques qui dépouillent le cultivateur sans profit pour le soldat ou pour la chose publique (1).

Devant des exigences devenues monstrueuses, le contribuable se raidit. Il a pour lui l'immense majorité des administrateurs locaux, qui supportent impatiemment et les excès des prétentions fiscales et le surcroît de labeur qui en découle. De là, une lutte incessante qui absorbe les efforts de la hiérarchie administrative, qui réclame même l'intervention des troupes, et qui engendre des troubles profonds sans aboutir à remplir les caisses de l'Etat. Les désordres favorisés par le Directoire amènent ainsi une anarchie sans remède.

Un premier caractère qui se dégage de la correspondance administrative de chaque jour, c'est le contraste absolu qui existe entre les chiffres des contributions et les versements obtenus. En d'autres termes, le retard dans la rentrée des impositions prend les proportions d'un désastre public. Le gouvernement constate son impuissance, en déplorant ouvertement en 1798, des retards de un an, puis de dix-huit mois, sur l'ensemble des impositions dues par la France. Certains impôts, comme l'impôt foncier, ont à peine produit le quart des évaluations officielles. Aussi est-on forcé, à Paris, de chercher la guerre, pour nourrir les armées et pour masquer le vide des caisses publiques (2). En 1799, la situation demeure identique : le Directoire notifie au milieu de l'année qu'il y a 163,581,000 francs dus sur les exercices arriérés, qu'il y a 175 millions dus sur l'an VII, et que pas un dixième des rôles pour cette dernière année n'est encore mis en recouvrement (3). La Belgique se

(1) Délibération des Administrateurs du Département de la Dyle, 24 Fructidor an VII, 22 Frimaire et 1er Pluviôse an VIII. (Registre 7, archives du Département de la Dyle.) Délibération du Département de la Lys, 3 Prairial an VII.

Délibérations de la Municipalité de Nieuport, 3 Messidor et 27 Fructidor an VII. (Archives de la ville de Nieuport.)

(2) L. Pingaud. *Le Comte d'Antraigues*, pp. 206, 207.

(3) Lettre du Ministre des Finances, du 15 Messidor an VII. (Registre 164, archives du Département de l'Escaut, archives provinciales, Gand.)

signale dans cette apathie générale ; elle doit en l'an VII plus de 20 millions pour les exercices des deux années antérieures, sans compter l'exercice en cours (1).

Aux plaintes du pouvoir central répondent les doléances des administrateurs et des commissaires de département. Les fonctionnaires départementaux, ayant épousé les intérêts de la cause révolutionnaire, sentent que faute d'argent l'administration confiée à leurs soins ne peut marcher. Ils se trouvent dans un cercle vicieux, car l'argent qu'on leur réclame et qu'ils exigent de leurs subordonnés leur fait défaut pour agir. Il faudrait de l'argent pour entretenir les fonctionnaires, commissaires, garnisaires, soldats, chargés de presser la rentrée des impôts ; pour payer, il faudrait que le contribuable eut de l'argent, au lieu d'être réduit à la misère et d'être encombré d'assignats sans valeur, de bons de réquisition impayés, et de titres de créances ou de rentes protestés par la république. Aussi, à chaque ligne des documents où les administrateurs ont consigné leurs pensées en 1798 et 1799, apparaît leur désespoir. Les administrateurs nommés dans le département de la Dyle après Fructidor débutent par l'envoi de commissaires et de soldats dans trois cantons où les impôts sont en retard (9 octobre, 24 novembre, 14 décembre 1797) (2). Bientôt, plus de vingt cantons sur trente-huit, exigent la même mesure, et parfois la résistance est telle que les cultivateurs chassent, les armes à la main, les envoyés de l'autorité, et qu'il faut dans plusieurs cantons doubler le nombre de ceux-ci (3).

Dans la petite ville de Diest, au printemps de 1798, il y a cinquante-neuf garnisaires logés à discrétion chez les habitants pour forcer la rentrée des impôts. Dans le canton

(1) Lettre du Ministre des Finances, reçue par le Département de la Dyle, le 8 Frimaire an VII. (Registre 6, procès-verbaux des séances, archives du Département de la Dyle.)

(2) Carton 201, Administration Centrale du Département de la Dyle.

(3) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 1er et 6 Pluviôse an VI, 23 Fructidor, 7 Messidor an VI. Ibid.

voisin de Montaigu, il y a cinq commissaires envoyés dans le même but et payés 6 francs par tête, ce qui occasionne, dit l'administration, une dépense supérieure au principal de la contribution arriérée (1).

De là, cette constatation qui revient sans cesse sous la plume des autorités supérieures : « la stagnation dans la rentrée des impôts est effrayante ». Bientôt les plus tristes extrémités apparaissent, et l'on déclare que « tout payement va être suspendu », ou même que « le service public est entièrement interrompu », ou encore que « les contributions sont arriérées à un point effrayant » (2). Quelques chiffres justifient ces cris d'alarme. Le département de la Dyle seul doit en l'an VI pour les exercices antérieurs 4,487,161 livres : au début de l'an VII, il doit pour le passé 6,225,413 livres sur 7,873,225 : au début de l'an VIII, il doit 3 millions 625,961 livres dont 1,068,877 livres pour l'an V et l'an VI (3).

L'intensité du mal réclame des efforts prodigieux. Ceux-ci ne font point défaut. On est tenté d'admirer le labeur opiniâtre des autorités qui s'épuisent au travail pour vaincre des subordonnés récalcitrants et des contribuables appauvris ou ruinés. Mais le zèle intéressé des administra-

(1) Lettre de Di Martinelli, de Diest, du 25 Germinal an VI. (Correspondance de J.-G. Di Martinelli.) Procès-verbaux de l'Administration Centrale du Département de la Dyle. 25 Thermidor an VI. (Archives du Département de la Dyle.) Ibid., 5 Messidor an VI. (Ibid.)

(2) Procès-verbaux de l'Administration Centrale de la Dyle, 6 Floréal et 21 Messidor an VI. (Archives du Département de la Dyle.) Procès-verbaux de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, 3 Frimaire an VII. Correspondance de L. Bassenge, Commissaire du Département de l'Ourthe, 17 Frimaire an VII, arrêté du Département de l'Escaut du 24 Prairial an VI. Lettre de Mallarmé, Commissaire du Département de la Dyle, du 27 Floral an VI. (Archives provinciales de Namur, Liége, Gand, et carton 426, Administration du Département de la Dyle.) Délibérations du Département de la Lys, 16 Vendémiaire an VI, 25 Floréal et 3 Prairial an VII.

(3) Lettres de Mallarmé, Commissaire du Département de la Dyle, du 15 Vendémiaire an VI et du 5 Pluviôse an VI. (Carton 426, Administration Centrale de la Dyle.) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 12 Nivôse an VII et 20 Brumaire an VIII. (Carton 426, ibid.)

teurs ne peut triompher des causes profondes de la misère générale et du désordre des affaires publiques. Non seulement, le pays est épuisé et la machine administrative enrayée, mais le système nouveau tout entier laisse énormément à désirer au point de vue des finances publiques. C'était une fausse idée, en effet, de constituer comme seuls gérants des recettes de l'Etat les mandataires directs des contribuables. C'était une seconde erreur de croire que, dans un pays soumis par la force brutale, le régime républicain avait assez d'adhérents pour qu'on put recruter des administrations locales collectives parmi les amis du gouvernement. En dessous des administrateurs de département, l'activité des recettes dépendait entièrement des municipalités. C'était à elles, à ces élues du peuple, qu'il appartenait de dresser les matrices des impôts, tant foncier que personnel, d'établir les rôles annuels, de nommer les percepteurs, de décerner des contraintes, de veiller aux rentrées, de surveiller l'accomplissement des mesures d'exécution à prendre contre les récalcitrants. Ainsi, les retards des contribuables se doublaient de tous les retards que pouvaient accumuler des municipaux hostiles, peu zélés, indifférents, ou ignorants et les années 1798 et 1799 verraient la lenteur dans la confection des matrices et des rôles précéder ou excuser l'apathie des débiteurs directs de l'impôt. On ne cessera pas d'envoyer commissaires et garnisaires non pas seulement chez les simples citoyens, mais avant tout chez les municipaux (1). Les villes se distingueront dans ce combat passif, où d'instinct elles luttent en faveur de leurs concitoyens contre l'oppression étrangère. Louvain voit sa municipalité démissionner en masse à cause des difficultés soulevées par la répartition de l'impôt (10 juin 1798) (2), et Bruxelles dont la municipalité reçoit des commissaires spéciaux, est signalé à chaque instant au cours de 1798 et de 1799, comme étant le canton le plus en retard pour la levée

(1) Procès-verbaux des séances des Administrations Centrales de la Dyle, de Sambre et Meuse, de l'Ourthe, de l'Escaut, de la Lys, an VI et VII.

(2) Séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 22 Prairial an VI. (Archives du Département de la Dyle.)

de l'impôt (1). En vain, une loi du 12 novembre 1798, a-t-elle marqué un premier pas dans la voie de la centralisation, en créant des inspecteurs des contributions, c'est-à-dire des agents du Directoire, établis dans chaque département, pour y accélérer la répartition et la rentrée des contributions. C'est là un essai timide et infructueux. Le Directoire n'a trouvé que l'occasion de placer quelques créatures, telles que Chapel à Bruxelles, Lambert Bassenge à Liége. Mais les fonctionnaires nouveaux, également éloignés du pouvoir central appelé à les inspirer et des autorités locales qu'ils devraient diriger, sont dépourvus de toute autorité. Ici encore, le Consulat en unifiant et en centralisant le service des recettes publiques devait améliorer considérablement l'œuvre informe de la révolution.

Avec la guerre des paysans la lutte financière prend un caractère plus décidé. Depuis le milieu de 1798, les administrateurs, constatant que les contribuables « refusent ouvertement de payer l'impôt » (2), déclarent que « sans force armée, rien ne rentre », et que « de toute part on réclame des soldats pour lever les impôts » (3). Prenant au mot ces affirmations véridiques, le Directoire saisit l'occasion que lui offre la révolte d'octobre 1798, pour envoyer en Belgique des forces militaires supplémentaires, et pour les concentrer dans les mains d'un commandant en chef des neuf départements. Le général Colaud, promenant ses colonnes, à travers chaque province, leur prescrit d'exécuter partout, non seulement l'arrestation des révoltés et la suppression du culte, mais les mesures nécessaires pour faire rentrer l'arriéré des contributions, et notamment l'enlèvement d'otages. Pendant quatre mois, ces ordres barbares s'accomplissent, en ce sens, que les colonnes mobiles traquent les prêtres et les conscrits, ferment les églises, saisissent des otages, mais les recettes publiques ne s'accroissent guère. On n'a pas augmenté les ressources des rentiers, ni déve-

(1) Ibid., 5 Pluviôse, 1er et 11 Fructidor an VI, 13 Vendémiaire, 1er Floréal, 19 Thermidor an VII. (Ibid.)

(2) Proclamation des Administrateurs du Département de l'Escaut, 24 Prairial an VI.

(3) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 21 Messidor et 29 Thermidor an VI.

loppé le zèle des municipaux. Bien au contraire, on a paralysé davantage le commerce et l'industrie, et suspendu l'action administrative, car on a arrêté comme otages les citoyens les plus aisés, et souvent même des percepteurs de contributions, des présidents ou des membres de municipalités. Aussi, à la fin de février 1799, rendra-t-on la liberté aux principaux détenus, et rappellera-t-on les néfastes colonnes qui écrasent les campagnes.

L'année 1799 se poursuit et s'achève avec le même aspect de désordre au point de vue des impôts. Durant l'été, les administrateurs proclament publiquement leur découragement absolu. « La ville de Bruxelles est celle qui se trouve le plus en retard pour les contributions ». — « L'insouciance est à son comble et la rentrée des deniers presque nulle » (23 avril 1799). « Les contributions s'arrièrent de plus en plus » (12 juin, 21 juillet). Ainsi parlent les administrateurs de la Dyle, et ils joignent la menace au reproche, en rappelant que « tout a été inutilement employé » et que « rien ne marchera sans force armée » (29 juillet). L'exécution suit rapidement, car, le 6 août, on demande au Commandant de la garnison d'envoyer mille hommes en expédition chez les retardataires en commençant par Bruxelles ; le 23 et le 24, on réclame encore l'envoi de forces militaires dans certaines communes, et le 6 septembre, le moyen suprême de contrainte fait l'objet d'une nouvelle délibération (1). La présence de l'ancien ministre Lambrechts, devenu président de l'administration centrale du département de la Dyle, encourage les fonctionnaires à persévérer dans les voies de la violence. Ils célèbrent l'anniversaire de l'annexion de leur pays à la France en consacrant des séances entières à la constatation de l'arriéré des impôts, et en préparant la mise sous séquestre des biens de tous les contribuables qui sont en retard (30 septembre, 1er et 5 octobre 1799). Ainsi, se terminait dans une banqueroute bien

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 24 Prairial, 3 Thermidor, 11 Thermidor, 19 Thermidor, 6, 7, 23 Fructidor an VII.

Recueil de Huyghe, tome XXII, p. 437, XXIII, p. 170, XXIV, p. 385. STRAVEN, *Inventaire des archives de Saint-Trond*, VI, p. 132.

autrement terrible que celle qui naguère avait servi de prétexte à la Révolution française, le règne des Conventionnels et de leurs partisans.

Ce n'étaient pas seulement les impositions proprement dites qui souffraient cruellement de la crise économique et administrative. Toutes les ressources de l'Etat étaient atteintes par la politique du Directoire. En vain, celui-ci, multiplie-t-il les appels à la confiance et même aux mauvaises passions du public. Les peines demeurent vaines, et les bourses refusent de s'ouvrir en faveur d'un gouvernement détesté et méprisé. On rétablit la loterie, ce moyen regrettable de recettes que l'Autriche avait exploité, et que la conquête avait momentanément supprimé (1). Par là on espère attacher au régime nouveau les spéculateurs, les oisifs, les déséquilibrés si nombreux en temps de révolution. On prodigue pour la vente des biens nationaux les mesures de faveur et les encouragements les plus divers. Néanmoins, les caisses publiques demeurent vides. Privés de ressources, les citoyens ne peuvent s'intéresser aux chances de la loterie officielle. Seuls des étrangers, des jacobins éhontés, ou quelques Belges d'opinion modérée, agissant souvent avec une arrière-pensée de service à rendre au clergé ou aux absents, suivent les ventes de biens nationaux : ce public restreint fait la loi, et il achète à des prix dérisoires, qu'il acquitte en papier déprécié, que souvent il n'acquitte même pas. En somme, la dilapidation des biens nationaux est la principale ressource des caisses publiques. Encore cette ressource est-elle fort insuffisante. Nous reviendrons sur ce point en traitant des biens du clergé à propos du culte. Il faut rappeler ici, que selon l'aveu même des fonctionnaires républicains, on vend « pour pièce de pain et à vil prix », des biens ayant une valeur considérable », — qu'à certaines ventes, il y a si peu d'amateurs qu'on n'y adjuge qu'un ou deux lots, et enfin que sur les prix obtenus « des sommes considérables demeurent impayées ». En un mot, selon la forte expression du Tribunal de Bruxelles, « on engraisse

(2) Procès-verbaux précités, 8, 9, 13 Vendémiaire an VIII.

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 28 Frimaire an VI.

les agioteurs sans profit pour la chose publique » (1). Sous cet aspect encore éclate l'opposition profonde qui existe entre les vues spoliatrices du gouvernement et l'opinion de la très grande majorité des Belges.

V.

On a retracé jusqu'ici les inextricables embarras que le Directoire rencontrait sur sa route, et qui trouvaient leur cause principale dans sa politique de violence. Les effets funestes de la gêne administrative devaient se manifester dans d'autres ordres d'idées que dans la désorganisation des pouvoirs publics, l'appauvrissement des citoyens et la diminution des ressources de l'Etat. Faute de recettes suffisantes, les dépenses publiques sont diminuées ou supprimées au point de compromettre les ressorts essentiels de la vie sociale. En d'autres termes, après avoir passé en revue les rouages principaux du mécanisme gouvernemental, il faut examiner les effets obtenus par leur fonctionnement. Les administrateurs de département et de municipalité avaient à pourvoir à des services essentiels, police et sûreté, bienfaisance, travaux publics, instruction. Comment fut-il satisfait par le gouvernement de Fructidor à ces devoirs importants ?

Pour remplir leur mission, les administrations eussent dû disposer d'un élément essentiel, c'était l'argent. On vient de dire combien les caisses étaient peu remplies. Sans doute, la contrainte et les ventes de biens nationaux procuraient quelques ressources aux receveurs des impositions et aux receveurs des domaines. Mais à peine entrées, ces recettes disparaissaient. Deux causes aidaient à cette consommation. D'abord les administrateurs de département, qui partagent avec leurs employés et avec ceux des domaines les honoraires de un pour mille sur le chiffre

(1) Lettre du Chef de bureau des Domaines de la Dyle, du 13 Germinal an VI (Carton 499, Archives du Département de la Dyle.) Lettre de D'Aubremé, receveur des Domaines, à Di Martinelli, 7 Fructidor an VII. (Correspondance de J.-G. Di Martinelli.) Adresse du Tribunal de Bruxelles au Corps Législatif, du 25 Prairial, an VI.

des ventes de biens nationaux, perçoivent ainsi par tête environ 3,000 francs par mois ou 36,000 francs par an, qu'on prélève avec soin sur les premières rentrées. Ensuite, la misère du Directoire et des armées est telle, à la suite des prévarications des compagnies de fournisseurs favorisés par les Directeurs et par les Ministres, que toutes les espèces, à peine versées dans les caisses, doivent être envoyées à Paris ou à l'armée. Les Belges voient ainsi avec douleur transporter à grands frais le numéraire qu'on leur arrache à l'aide de la force, et qu'on refuse de laisser dépenser pour leurs besoins les plus légitimes. Chaque mois, ou souvent deux fois par mois, les administrateurs sont invités à assister à l'« emballage » du numéraire expédié à Paris ou à l'armée de Mayence. Des chariots attelés de six chevaux emportent les précieuses espèces, et une forte escorte de cavalerie accompagne le convoi pour le protéger contre les regrets des contribuables exaspérés ou contre les attentats des brigands. C'est à ces visions momentanées et douloureuses que se borne l'utilité retirée par les Belges des impôts prélevés sur leur sol et disputés à leurs besoins. (1).

Cependant, la gêne de l'administration est cruelle. En dehors des administrateurs de département qui prélèvent leurs traitements et leurs tantièmes sur la caisse des domaines, tous les services d'ordre général sont atteints par la pénurie des recettes. Nous avons dépeint le malaise des employés et des juges, et laissé deviner celui des armées. Pour ne pas revenir sur le tableau que nous avons tracé de ces fonctionnaires empruntant pour vivre, ou contraints à déserter leurs postes, de ces juges mourant de faim, de ces géôliers forcés de vendre leur mobilier pour continuer leur métier et pour nourrir les prisonniers (2), nous nous bornerons à rappeler que l'administration militaire pâtissait plus que toute autre des deux vices principaux

(1) *L'Echo de la République Française* 25 décembre 1797. Procès-verbaux de l'Administration Centrale de la Dyle, 16 Brumaire, 8 Frimaire, 1er et 25 Nivôse, 8 et 23 Pluviôse an VI, et passim.

(2) Lettre du geôlier de la Porte de Hal, du 3 Germinal an VI. (Liasse 582, Archives du Département de la Dyle.)

du régime, de la malhonnêteté du personnel et de la ruine des contribuables.

Partout, à Bruxelles comme à Nieuport, à Liége comme à Namur et à Thuin, les entrepreneurs chargés de fournir aux troupes les vivres, les fourrages, les transports, laissent à chaque instant le service en souffrance, et les chefs militaires n'ont d'autre ressource que d'accourir auprès des autorités civiles en requérant des secours, ou de permettre aux soldats de se livrer à la maraude. Six fois en moins d'un an ces scènes désolantes se présentent à Nieuport. Sa Municipalité apprend que la garnison pille les villages voisins, et elle voit arriver le commandant de place qui déclare que « le service va manquer demain ». Tour à tour, le pain, la paille, l'avoine, le couchage font défaut, et la disette est telle que les chevaux sont hors d'état de porter dans les campagnes les ordres de réquisition que la municipalité voudrait distribuer (18 juin 1798) (1). Les administrateurs du département de la Dyle subissent plus que tous leurs collègues les conséquences du désordre. Comme ils ont à supporter la charge d'une garnison digne d'une capitale, ils ressentent le moindre contre-coup de la pénurie subie par les troupes, et ils y sont exposés d'autant plus que l'état-major est plus rapproché d'eux. Les troupes de la 24e Division, qui comprend cinq départements, sont à la veille de « manquer de tout », dit le général Bonnard à l'administration, le 20 novembre 1797. Cette même plainte se renouvelle à chaque instant durant deux ans, et ne peut être apaisée qu'au moyen de réquisitions, ou de marchés onéreux conclus d'urgence avec des fournisseurs, assez audacieux pour avoir confiance dans les promesses des autorités. En vain les entrepreneurs officiels se voient-ils déléguer par le Gouvernement tantôt les impôts, tantôt le produit des

(1) Procès-verbaux des séances de la Municipalité de Nieuport, 4 Frimaire, 4 Pluviôse, 23 Floréal, 30 Prairial, 5 Messidor, 2, 5, 15 Fructidor an VI. Procès-verbaux des délibérations du Département de la Dyle, 28 Brumaire an VI et suiv. Procès-verbaux des délibérations du Département de Sambre et Meuse, 14 Vendémiaire et 1er Messidor an VII. Lettre de Bassenge, du 19 Floréal an VI (archives du Département de l'Ourthe, Archives Provinciales à Liége. Corresp. de Bassenge.)

domaines, tantôt les cloches provenant des églises. Ils se font payer, mais ils n'accomplissent pas leurs promesses.

L'orgie s'accroît à mesure que la fin du Directoire approche. Au milieu de l'année 1799, le commissaire ordonnateur de la 24e Division déclare aux administrateurs de la Dyle que si les conscrits n'obtiennent pas de nourriture par ses soins, c'est qu'il est sans ressources ; il a avancé son traitement depuis plusieurs mois pour les besoins de l'armée, il a dû emprunter pour alimenter la caisse, et désormais il renonce à agir, car tout ce que le Ministre de la Guerre a mis à sa disposition consiste dans deux traites s'élevant à 20,000 livres, « dont personne ne veut », tant le crédit du gouvernement est épuisé (10 juillet) (1). L'humanité même devait être heurtée en ces jours néfastes. Le 18 octobre 1799, Bruxelles vit arriver un triste convoi. C'étaient 1,800 soldats blessés qu'on ramenait de l'armée de Hollande. L'administration militaire déclara « qu'elle n'avait rien », pas même du pain pour ces malheureux. Les administrateurs du département, émus de pitié, prirent sur eux d'employer 12,000 francs destinés à l'entretien des routes, et mirent cette somme à la disposition du commissaire ordonnateur, sous condition de la rendre (2). Nulle restitution n'eut lieu, et les administrateurs se virent poursuivis par le Ministre de l'Intérieur qui les rendait responsables du détournement des fonds confiés à leur garde. Ici encore intervint Lambrechts, qui présidait l'administration au moment où fut prise la décision critiquée. Devenu sénateur après le coup d'Etat de Brumaire, Lambrechts s'interposa à Paris entre les Ministres. Il ne réussit qu'à faire une constatation qui était la condamnation du régime directorial : c'est que le Ministre de la Guerre avait remis au commissaire les sommes nécessaires, et qu'ainsi les administrateurs auraient dû depuis longtemps être payés par « ce fripon ». Il ajoutait une consolation de médiocre importance

(1) Lettre de Prieur, commissaire de la 24e Division militaire, 22 Messidor an VII. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Séance du 26 Vendémiaire an VII. Procès-verbaux de l'Administration Centrale du Département de la Dyle. (Ibid.)

pour les victimes : « Il est tant de fripons qu'on laisse impoursuivis » (1).

C'était sur la force armée que s'appuyait tout le régime français. Si elle était maltraitée au point qui vient d'être précisé, les dépenses d'un ordre moins pressant ne devaient pas être l'objet de plus de soins. Aussi, bienfaisance, travaux publics, instruction offrent-ils le même spectacle de détresse que l'administration civile ou militaire.

A peine en fonctions, et mis en possession du patrimoine des établissements qu'ils remplacent, les Hospices et les Bureaux de bienfaisance se trouvent en présence de difficultés insurmontables. Presque tous ont perdu la plus grande partie de leurs revenus par suite de la conquête. La suppression des dîmes et des droits féodaux, la cessation du payement des rentes dues par le gouvernement autrichien, par les Etats, les villes, les émigrés, enfin les dévastations de la guerre ont diminué de plus de moitié, et souvent des trois quarts, les vieilles fondations charitables des villes et des campagnes (2). Cependant les mêmes événements militaires et le désordre social, auxquels se joint la suppression des monastères voués à l'assistance, engendrent une misère qui croît tous les jours (3). Les administrations de bienfaisance recourent en vain aux autorités

(1) Lettre de Lambrechts aux administrateurs du Département de la Dyle, du 2 Germinal an VIII. (Liasse 591, ibid.)

(2) A Gand, les hospices sont ruinés. CLAEYS, *Mémorial de la ville de Gand*, p. 79. A Bruxelles, « la plus grande partie des revenus des hospices est perdue ». (Procès-verbaux des séances du Département de la Dyle, du 18 Floréal an VI). A Louvain, 30.000 livres sur 67.000, à Vilvorde, la moitié du revenu, à Diest, la presque totalité, à Ixelles, 520 florins sur 1.300, à Farciennes, 310 florins sur 600, à Liége, 80.000 florins de rente sont signalés comme perdus par les hospices. (Archives du Département de la Dyle, liasse 558, carton 382, liasse 589, KAISIN, *Annales historiques de la Commune de Farciennes*, tome II). THOMASSIN, *Mémorial statistique du Département de l'Ourthe*, p. 333. On déplore la ruine totale des hospices à Bruxelles, Louvain, Diest, Liége, Namur, Tournai, Anvers. V.-E. POFFÉ, *Antwerpen in de XVIII[e] eeuw na den inval der Franschen*, p. 363, 388, 499.

(3) La foule des pauvres augmente tous les jours, dit la Commission des Hospices de Bruxelles, le 26 Vendémiaire an VII. (Carton 254, Archives du Département de la Dyle).

municipales ou départementales et au gouvernement. Si navrants que soient les tableaux retracés sans cesse de la détresse qui sévit, on ne peut, faute de ressources, venir en aide aux hôpitaux, aux hospices, aux orphelinats qui se plaignent de leur misère effroyable.

Quelques traits feront juger celle-ci. A Bruxelles, l'hospice des aliénés déclare ne posséder plus rien pour nourrir ses pensionnaires (21 novembre 1797). A Bruxelles et à Louvain, les orphelins placés dans les campagnes sont à charge des nourriciers « depuis des mois et des années » ; quand les garnisaires sont envoyés pour accélérer la rentrée des impôts chez les nourriciers de ces enfants, ils doivent être rappelés pour éviter que les enfants soient renvoyés. Bientôt, d'ailleurs, les campagnards renoncent à un entretien qui n'est plus récompensé et sur 4,000 orphelins, un grand nombre sont ramenés mourant de faim à la Commission des Hospices (6 juillet 1799). A Namur, la Commission qui se reconnaît incapable d'entretenir ses pensionnaires, refuse à défaut de ressource et de crédit d'intervenir quand la disette et le froid accablent la population ouvrière (26 décembre 1798). Au même moment, la Commission de Tournai doit réduire de moitié les rations délivrées aux malades et aux pensionnaires (29 décembre 1798). La dérision est parfois la seule réponse que les réclamations obtiennent en haut lieu. A force d'instance, les membres de la Commission de Bruxelles obtiennent du Ministre un secours pour leurs orphelins : quand le mandat arrive, on constate avec stupeur qu'il s'élève à 10,000 livres, alors que la dépense annuelle atteint 255,000 livres (23 juillet 1799) (1).

Aussi, les administrateurs de la bienfaisance déclarent-ils « qu'il faut de l'argent et non des phrases », et que faute de secours « ils abandonnent le poste trop disgracieux où la confiance les a appelés » (Courtrai, 16 septembre 1798, Lou-

(1) Délibérations des administrateurs du Département de la Dyle, 28 Vendémiaire an VI, 18 Brumaire an VI, 1er Frimaire an VI, et passim. (Carton 254, liasses 558, 589, Archives du Département de la Dyle.) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de Sambre et Meuse, 6 Nivôse an VII. DE LE VINGNE, *Mémoire manuscrit sur Tournai.*

vain, 17 avril 1799, Bruxelles, 7 septembre 1799, Nieuport, 11 septembre 1799) (1). Et pour célébrer l'avènement du Consulat, une des promesses les plus brillantes que font les proclamations de l'époque concerne la longue et déplorable détresse des hospices civils (25 Ventôse an VIII) (2).

« Les routes de la Flandre sont superbes : elles font toujours l'admiration des étrangers. » Ainsi parlait un Français, qui visitait les bords de la Lys et de l'Escaut en 1799. Mais après avoir rendu justice au tracé des voies publiques et à leur construction, le voyageur devait déplorer leur délabrement aux environs de Tournai et de Menin (3). En se rapprochant du centre du pays, où une circulation intense réclamait une surveillance constante, le mal augmentait. Faute de fonds pour salarier les ouvriers des Ponts et Chaussées, qui attendent leur rémunération pendant douze et même pendant quatorze mois, ou pour payer des entrepreneurs qui sont mis en défiance par la banqueroute constante de l'Etat, les routes du Brabant et du Hainaut deviennent « impraticables », au point qu'il sera bientôt impossible de les restaurer (28 septembre 1799) (4). Elles sont si « affreusement dégradées » (5), qu'en automne 1798 Lombard de Langres, se rendant de Paris à Bruxelles, a brisé cinq fois sa voiture, (6) et « qu'aucun voiturier ne passe sur les chaussées sans se répandre en invectives contre le gouvernement » (7). La même situation se retrouve dans la pro-

(1) Liasses 557 et 558, archives du Département de la Dyle. Procès-verbaux des séances de la Municipalité de Nieuport, 25 Fructidor an VII ; manuscrit de Goethals Vercruysse, sur Courtrai.

(2) Carton 522 (8) archives du Département de la Dyle.

(3) BARBAUX-ROYER. *Voyage dans les départements du Nord, de la Lys, de l'Escaut pendant les années VII et VIII.*

(4) Délibération du Département de la Dyle, le 6 Vendémiaire an VIII.

(5) Lettre de d'Aubremé à Di Martinelli, 5 Ventôse an VII, correspondance de J.-G. Di Martinelli.

(6) *Mémoires de Lombard de Langres*, I, p. 242.

(7) Lettre de d'Aubremé à Di Martinelli, 15 Messidor an VII, Correspondance de J.-G. Di Martinelli. Voir aussi discours de Digneffe au Commissaire des Cinq Cents, du 24 Fructidor an VII. « Les grandes routes sont dans un état affreux, si tant est qu'on puisse appeler grandes routes des fondrières remplies de boue et de pierres. »

vince de Namur, où l'administration départementale ne cesse de se plaindre de l'état déplorable des chaussées (1). Les doléances sont vaines, car les caisses publiques sont vides.

Les autorités locales ont cru un instant parer au mal en sollicitant et en hâtant le rétablissement des barrières, afin de faire payer l'entretien des routes par ceux qui en usent. Espoir bientôt déçu ! On institue les barrières, et même on les met en location publique. Mais les charges d'entretien sont telles que malgré un accroissement des tarifs anciens les barrières du Hainaut sont louées 70,000 livres au lieu de 500,000, et qu'au bout d'une année on ne trouve plus de fermier, tandis qu'en Brabant les prix de location offerts sont inférieurs au coût de l'entretien, et l'administration doit promettre des indemnités aux adjudicataires. La méfiance de ceux-ci s'explique à merveille. Ne voit-on pas le public refuser de payer les taxes en prétextant l'état déplorables des chaussées ? Ne voit-on même pas parfois les voyageurs ameutés expulser des bureaux des barrières les préposés du fermier et s'ouvrir de force un passage ? Quand même les tarifs sont acceptés et observés, la recette ne sert guère au but qu'ont envisagé les administrateurs. Elle est souvent mise en réquisition par le receveur du département, et versée au payeur pour les besoins du gouvernement, contrairement aux lois qui l'affectent à l'entretien de la voirie. Ou bien un ordre ministériel respectant en apparence cette affectation prescrit d'envoyer les recettes des barrières de la Dyle dans le département du Mont-Blanc, pour y servir à la réfection des routes (2).

Ce qui se passe pour les grandes voies de communication, intéressant les conquérants autant que le peuple conquis, se retrouve dans le régime de la voirie vicinale. Les villes et les villages laissent leurs rues et leurs chemins dans un état qui fait pitié. Les crédits qu'on consent à leur ouvrir sont insuffisants, et demeurent impayés. Voici Dix-

(1) Délibérations du Département de Sambre et Meuse, du 7 Brumaire et 27 Thermidor an VII. Voir aussi Délibérations du Département de la Lys, 3 Vendémiaire an VI et 21 Floréal an VII.

(2) Délibération du Département de la Dyle, 29 Germinal an VII. (Archives du Département de la Dyle.)

mude, qui doit entretenir quatre ponts menaçant ruine, des quais, des rues pavées, et qui reçoit, le 3 novembre 1799, la somme dérisoire de 780 francs, destinée à subvenir à ces charges et à l'entretien des malades et des indigents (1), Voici encore Wavre qui écrit avec désolation « Notre commune était un bijou. Aujourd'hui ses rues sont sillonnées d'ornières, et la Dyle, qui la traverse, est comblée » (15 septembre 1797) (2).

Les ouvrages hydrauliques ne sont pas moins délaissés que les routes, et leur abandon fait présager des conséquences irréparables. Le pont de Laeken, où nul ne veut entreprendre un travail faute de garantie de payement, menace de s'écrouler en compromettant la circulation de Bruxelles à Anvers. Les chemins de halage de la Meuse s'effondrent sous l'action des eaux. Le long de la côte de la Mer du Nord, les digues et les écluses sont tellement négligées, que le port de Nieuport est en ruines, que ses environs sont inondés, que toute la châtellenie de Furnes est menacée d'être envahie par la mer. On craint de perdre 30.000 hectares. Faute de fonds, l'administration supérieure se résigne à recourir à une mesure barbare : elle ordonne de construire devant les écluses des batardeaux qui rendront l'inondation impossible, mais qui suspendront toute navigation. A Ostende, le port et tout le pays sont exposés à être inondés au premier coup de vent, tant les digues sont affaiblies et privées de tout entretien. Enfin, vers le Nord, au delà de Blankenberghe, les dunes sablonneuses et la digue fameuse du comte Jean sont entamées au point qu'on craint à chaque tempête l'invasion de l'océan et la submer-

(1) Lettre de la Municipalité de Dixmude, 12 Brumaire an VIII. (Corespondance de la Municipalité. Archives de la ville de Dixmude.)

(2) Lettre de Simonart, commissaire du Canton de Wavre, du 25 Vendémiaire an VI. (Carton 79, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler qu'à Bruxelles, on ne put réunir les fonds nécessaires à l'entretien des rues et du parc qu'en faisant appel à tous les citoyens aisés, qui souscrivirent à une certaine somme annuelle, et qui firent choix d'un comité gérant le produit des cotisations. (Souscription du 18 Nivôse an VI, papiers du commissaire de police Hansony, Archives Générales du Royaume, 3e Section. *Recueil de Huyghe*, XIX, p. 325.

sion d'une partie des départements de la Lys et de l'Escaut. Des esprits ingénieux s'emploient, il est vrai, à étudier des projets de canaux destinés à réunir la Haine à la Dendre, Charleroi à Bruxelles, la Meuse à l'Escaut par le Démer, et Verviers à Liége par la Vesdre. Mais ces vues, pour lesquelles on réunit les documents préparés par le gouvernement autrichien, demeurent sans aucune suite. Comment, en effet, procéder aux travaux nécessaires d'exploration et de recherche, quand les ressources manquent pour conserver les ouvrages existants (1) ?

Enfin, le manque de ressources et la haine anti-religieuse devaient aussi produire leurs tristes effets dans le domaine intellectuel. En retraçant les événements de l'année 1797 on a exposé le double programme de destruction et de réédification adopté dans ce domaine par la République. Pendant les années 1798 et 1799 l'exécution des mesures édictées antérieurement devait se poursuivre en s'inspirant de toute la sauvage ardeur que les jacobins déployaient dans l'exercice du pouvoir.

Dans les matières scolaires et dans les matières artistiques ou scientifiques, un même caractère marquerait toutes les mesures prises par l'autorité : elle s'acharne à anéantir les institutions du passé, pour les remplacer par des contrefaçons presque toujours maladroites. Pour assurer l'existence des œuvres nouvelles on supprime ou persécute les anciennes, et on aboutit ainsi à accroître le nombre des ruines qui jonchent le sol sans avoir remplacé les

(1) Sur les dangers qui menacent les travaux hydrauliques, voir Délibérations du Département de la Dyle, du 18 Brumaire an VII, et du Département de Sambre et Meuse, du 27 Thermidor an VII, de la Municipalité de Nieuport, du 21 Brumaire an VII au 25 Brumaire an VIII, de la Municipalité d'Ostende du 21 Brumaire an VII, et F. Rocquain, *Etat de la France au 18 Brumaire*, p. XLVIII. Discours de Digneffe au Conseil des Cinq Cents, du 24 Fructidor an VII.

Sur les projets des canaux étudiés sous le Directoire, voir le carton 495 et la liasse 605, Archives du Département de la Dyle. *La Gazette de France*, 18 mars 1798. Bovy, *Promenades historiques dans le pays de Liége*. p. 36, II. Lettre de Di Martinelli du 28 juillet 1798. (Correspondance de J.-G. Di Martinelli.)

constructions renversées par des édifices susceptibles de quelque durée.

L'enseignement supérieur est confié aux neuf écoles centrales de département. Pour assurer le succès de ces établissements, on supprime toute concurrence, et on décrète la fermeture de l'Université de Louvain. Quoique sollicitée depuis longtemps par les jacobins, et présagée par des actes incessants de tracasserie, cette mesure ne fut prise que sur un ordre venu de Paris. La municipalité de Louvain, en effet, s'efforçait de prolonger la vie de l'*Alma Mater*, dont dépendait la prospérité de la ville. La rentrée des élèves s'était accomplie régulièrement, en octobre 1797, et les cours avaient repris selon l'usage. Mais deux professeurs de l'Ecole Centrale de Bruxelles, sentant combien peu ils jouissaient de la confiance des familles, adressèrent le 16 octobre 1797 au gouvernement un mémoire pour solliciter la fermeture de l'Université « digne du XIVe siècle, repaire suranné de la sottise et de la superstition » (1). Ce fut un ordre du Ministre de l'Intérieur, du 19 octobre, qui répondit aux pétitionnaires, en prescrivant à l'administration du département de fermer immédiatement l'Université et ses collèges, et d'en mettre les biens sous séquestre. Le 26 octobre eut lieu la suppression, exécutée par le Secrétaire de la Municipalité, Van Meenen, qui plaça les scellés sur les principaux bâtiments, et remit les clés aux préposés de l'administration des domaines en leur disant : « Voici les clés du temple de l'ignorance ». C'était ainsi que le représentant de la république jugeait l'institution qui avait formé pendant quatre siècles nos prêtres, nos administrateurs, nos juges, nos avocats, nos médecins, et qui venait encore de donner l'instruction aux serviteurs les plus marquants du régime nouveau, à Lambrechts, à Beyts, à d'Outrepont, et à lui-même (2).

Une désolation générale suivit à Louvain la fermeture

(1) Liasse 605, Administration Centrale du Département de la Dyle.

(2) Carton 312 et 488, Administration Centrale du Département de la Dyle. A. Verhaegen. *Les cinquante dernières années de l'Université de Louvain.* — A. Le Roy. *Notice sur Van Meenen*, p. 15.

de l'*Alma Mater*. Aux protestations des chefs de l'Université se joignirent celles de la Municipalité, suppliant le Corps Législatif de conserver l'antique institution, dont la disparition ruinait des milliers de familles (1). Le bibliothécaire La Serna, envoyé de Bruxelles pour rapporter à l'Ecole Centrale les collections de l'Université dut se faire assister de la force armée pour accomplir sa tâche. Il procéda à la hâte, et il expédia à l'Ecole Centrale nonante-trois voitures chargées de livres et d'instruments. Mais si la protection des soldats assurait l'enlèvement, elle n'empêchait point le mécontement de s'affirmer. Renouvelant ses plaintes, la municipalité dénonça à l'administration du département « la confusion, le désordre, l'insouciance avec lesquels tout avait été entassé ». Elle ajouta qu'« abreuvée de toutes sortes d'humiliations », elle réclamait sa démission (23 novembre 1797). Les mois suivants virent les municipaux réitérer en vain leurs requêtes, tendant tout au moins à obtenir l'érection dans leur cité d'une école de Médecine.

En mettant fin à la concurrence, les partisans des Ecoles Centrales espéraient aussi procurer à ces établissements la jouissance des biens possédés par l'Université. Leurs calculs furent entièrement déjoués, car les Ecoles ne devaient obtenir ni la confiance des familles, ni les revenus de l'institution supprimée. Ces écoles demeurèrent partout « presque désertes », comme le constata en 1800 le conseiller d'Etat Regnaud de Saint-Jean d'Angoly (2). A l'appui d'une affirmation aussi générale nous pouvons citer les témoignages de contemporains qui rapportent que « l'Ecole centrale de Liége est déserte », que celle d'Anvers « compte à peine dix élèves », qu'il y a « pénurie d'élèves » à Bruges, Namur et Luxembourg, et qu'à Bruxelles enfin, où on compte en 1799 environ cent élèves, il y a parmi ceux-ci dix-sept boursiers admis gratuitement, et les administrateurs, forcés de déplorer l'état d'abandon des cours proposent d'y admettre gra-

(1) Plaquette du 11 Brumaire an VI. Lettre du 1er novembre 1797. (Liasse 1650, Archives du Comte de Mercde de Westerloo.)

(2) POULLET. *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination Française*, p. 47.

tuitement cent jeunes gens, c'est-à-dire la totalité des élèves (9 octobre 1798) (1).

Les causes d'une aussi triste situation se découvrent sans peine. A part les fonctionnaires, contraints de placer leurs enfants dans les établissements officiels, et à part quelques parents, sensibles à l'attrait exercé par des professeurs français qui jouissaient d'une réputation d'éloquence, les familles se refusaient à adopter un enseignement étranger à leurs croyances. Non seulement, les programmes officiels faisaient abstraction de toute science philosophique, mais les lois et les arrêtés organiques prohibaient toute mention d'idées religieuses et l'enseignement des maîtres réflétait l'athéisme gouvernemental (2). A ce premier obstacle s'ajoutait l'organisation défectueuse de l'enseignement. Dans leur hâte extrême de combattre les convictions religieuses des vaincus, les conquérants avaient négligé de préparer pour les institutions nouvelles les locaux et les ressources nécessaires. Ils avaient été ainsi amenés à installer les Ecoles Centrales dans des locaux mal choisis, et parfois destinés à déplaire manifestement à l'opinion publique. A Mons on avait placé les auditoires dans le pensionnat des Dames Ursulines, expulsées à la fin de 1797 ; à Gand dans l'abbaye de Baudeloo, récemment supprimée ; à Bruxelles dans le palais de l'ancienne cour, tout rempli du mobilier des émigrés ; on logeait ainsi l'Ecole de la capitale, au dire des professeurs, « dans un garde-meubles qui avait l'apparence d'une boutique de fripier et qui présentait

(1) Thomassin. *Mémorial statistique du Département de l'Ourthe*, p. 276. Poullet. Ouv. cité, p. 19. Zorn. *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, p. 228. Liasse 584. Administration Centrale du Département de la Dyle.

(2) Les discours prononcés lors des fêtes décadaires par les professeurs des écoles centrales ne laissaient aucun doute sur leurs passions antireligieuses. Voir Discours de Lesbroussart, professeur de langues anciennes à l'école de Bruxelles, du 10 Floréal an VI, pour « combattre la superstition qui a mis le célibat en honneur ». Comme si l'on avait voulu accentuer ces tendances, les prix distribués aux élèves étaient uniquement choisis parmi les œuvres de J.-J. Rousseau, Mably, Condillac, Raynal, et Voltaire. (Liasse 584, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

un véritable scandale » (1). Ce n'était pas assez d'avoir établi les institutions nouvelles dans des conditions qui évoquaient sans cesse les souvenirs de spoliations à peine achevées. On discréditait les malheureux professeurs en leur faisant partager la détresse générale qui frappait tous les fonctionnaires de la république. Quoique les écoles aient été organisées au milieu de l'année 1797, les budgets formés à Paris ne prévoient guère ou prévoient mal les dépenses de l'enseignement, car c'est seulement le 25 février 1798, que le Ministre de l'Intérieur consent à faire payer les traitements dus pour le trimestre commençant le 22 septembre 1797 (1er Vendémiaire an VI). Quand ces ordres sont donnés, les fonds manquent dans les caisses, et pour allouer de maigres avances aux professeurs qui manquent de tout, les administrations centrales sont obligées d'emprunter les sommes nécessaires aux fonds destinés à la voirie. Ainsi, on empêche les professeurs de mourir de faim, mais on retarde d'autant la réfection des grandes routes. Vers le moment du coup d'Etat de Brumaire, les traitements sont arriérés d'environ une année : au 17 octobre 1799, on a payé le trimestre du 22 septembre au 22 décembre 1798, et une légère avance sur le trimestre suivant (2).

La loi de 1795 laissait place pour des écoles spéciales de médecine et de dessin. De louables efforts furent tentés afin de procurer à notre pays le bénéfice de ces dispositions exceptionnelles qui eussent pu suppléer un peu au vide laissé par l'Université et par les nombreuses académies que la révolution avait renversées. Malheureusement ces tentatives ne purent aboutir. Le manque de ressources fut la cause principale de leur échec. A la détresse des finances publiques vint s'ajouter toute l'âpreté d'une rivalité entre Bruxelles et Louvain, chacune de ces villes réclamant l'honneur d'abriter dans ses murs l'école de médecine et faisant

(1) Lettre des administrateurs de l'Ecole Centrale de Bruxelles, du 24 décembre 1798. (Liasse Mélanges, I, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 7 Ventôse, 5 Floréal an VI. Lettre du Ministre de l'Intérieur, du 25 Vendémiaire an VIII. (Liasse 606, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

valoir les pertes subies par ses concitoyens. Bruxelles invoquait, en outre, un argument qui peint la décadence matérielle et morale du moment. Louvain, disait-elle, s'est enrichi depuis la conquête de maisons de débauche qu'elle ne possédait pas auparavant et c'est là une compensation sérieuse pour la perte de l'Université (1). Une proposition émanant de l'administration centrale de la Dyle n'eut pas plus de succès : elle tendait à créer à Bruxelles un Prytanée, pour étouffer les germes de mécontentement dus à la diminution de la population, du commerce, et de la splendeur de la capitale, et afin « de combattre les prêtres, de secouer l'antipathie des habitants contre les Français » (10 octobre 1798) (2). L'Académie d'Anvers, ressuscitée grâce aux soins de Dargonne, mais languissant encore faute de ressources et faute de sympathie, bénéfia de la législation nouvelle, en étant annexée sous le nom d'école spéciale de dessin à l'Ecole Centrale du département des Deux Nèthes (3). On fit de même à Bruxelles.

Tel était l'aspect peu flatteur sous lequel se présentaient l'enseignement supérieur et l'enseignement moyen. De très légers avantages, tels que l'encouragment donné aux sciences physiques et mathématiques, la faveur accordée à la littérature moderne sous le nom de Belles-Lettres, l'influence de professeurs français non dépourvus de talent (4), ne pouvaient faire oublier l'atteinte irrémédiable portée à la culture intellectuelle et morale par la suppression du système ancien d'enseignement. Car, non seulement, on avait anéanti l'Université de Louvain, mais on avait fermé et on continuait à faire fermer les collèges et les établissements d'enseignement moyen qu'avaient possédés, soit le gouvernement soit les villes, soit les communautés reli-

(1) Mémoire de la Ville de Bruxelles, du 9 février 1799. (Liasse 584, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

(2) Projet du Département de la Dyle, du 10 octobre 1798. (Liasse 584, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

(3) POFFÉ. *Antwerpen in de XVIIIe eeuw na den inval der Franschen*, p. 503.

(4) On louait à Mons l'enseignement des professeurs de Belles-Lettres et d'Histoire de l'Ecole Centrale. PARIDAENS, *Mons sous les rapports historiques, statistiques*, etc. pp. 236, 297.

gieuses. « La création des écoles centrales entraîne la suppression de tout autre enseignement », dit l'administration de la Dyle (3 Pluviose an VI). Et en conséquence, quand les municipaux de Wavre plaident pour maintenir le collège des Récollets, on leur répond avec indignation qu'ils sont animés « d'un esprit de contradiction vis-à-vis des lois, esprit inspiré par une affection particulière qui n'est rien moins que républicaine » (4 Complémentaire an VI). On répond d'une manière analogue à la ville de Nivelles qui eut voulu conserver son collège, et la municipalité est forcée de s'incliner, non sans constater avec chagrin que « depuis ce moment l'instruction publique est entièrement abandonnée » (10 octobre 1797) (1).

Proscrite dans les degrés supérieurs, la liberté d'enseignement subsistait dans le degré inférieur, celui de l'instruction primaire. Sans avoir atteint ni le nombre , ni le développement des écoles du XIXe siècle, les écoles d'autrefois répondaient dans une large mesure aux besoins d'une population bien moins dense qu'aujourd'hui. On peut affirmer que les villes possédaient les moyens de fournir l'instruction primaire à leurs habitants, et que dans beaucoup de villages il en était de même. En général, c'était la liberté, inspirée par un esprit de charité, qui avait présidé à la création de ces établissements. Surveillés par l'autorité civile et par l'autorité religieuse, sudsidiés souvent par les communes, ou soutenus par les tables des pauvres pour instruire les enfants indigents, les instituteurs primaires n'avaient guère de caractère officiel. Aussi l'invasion française les laissa-t-elle subsister provisoirement sinon à titre de fonctionnaires tolérés, au moins à titre de particuliers qu'on n'osait déposséder de leur profession. La suppression des monastères eut même ce résultat particulier qu'à partir du commencement de 1797 les petites écoles privées se multiplièrent, bon nombre de religieux et de religieuses consacrant leur vie nouvelle à l'enseignement. Grâce à ce renfort inattendu, l'instruction primaire libre put subvenir aux be-

(1) Administration Centrale du Département de la Dyle, liasse 584, 585. Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, carton 83 (2°).

soins du moment, et soutenir vis-à-vis de la concurrence officielle une lutte dont l'issue devait lui faire honneur. On peut citer ici, comme exemples, quelques chiffres qui permettent de juger l'importance des écoles libres à la fin du Directoire. Bruxelles, en comptait 76, dont 38 pour garçons et 38 pour filles, Louvain 80, Nivelles 4, Vilvorde 10, dont un pensionnat, Assche 6, et dans le canton rural de Tubize « toutes les communes abondaient en écoles privées » au dire du commissaire du Directoire. Anvers, de son côté, en comptait 17 (1). Bornant d'ordinaire leur programme à l'enseignement de la religion, de l'écriture, de la lecture et du calcul, ces institutions ne pouvaient évidemment répondre aux exigences qu'on eut pu formuler durant une époque exempte de troubles. Si insuffisantes qu'elles furent, elles offrirent à la liberté des pères de familles un moyen de défense qui fut saisi avec empressement, et que la République s'efforça de paralyser.

Si le but avoué de « combattre les prêtres », et l'évidente faiblesse des moyens employés n'avaient déparé l'entreprise, l'œuvre opposée par les autorités françaises aux créations de la liberté eut mérité des éloges. Les lois nouvelles proclamaient que l'instruction primaire était un service public et que chaque canton devait posséder au moins une école entretenue aux frais de l'Etat. C'était là un incontestable progrès. Mais quand on scrutait ce qu'était l'instruction payée par tous les citoyens, et qu'on en examinait le fonctionnement, on trouvait matière pour les plus justes critiques.

Les maîtres officiels enseignent la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, la constitution de l'an III, le calendrier républicain et les droits de l'homme. Ils ont ordre de se servir des livres de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, et du manuel de La Chabaussière. Défense

(1) Administration Centrale du Département de la Dyle, liasse 584. De Grave, *Geschiedenis van Assche*, p. 255. Procès-verbaux des délibérations de la Municipalité de Nivelles, 10 Pluviôse et 25 Germinal an VI. (Archives Communales de Nivelles.) Lettre du commissaire du Canton de Vilvorde, du 5 Fructidor an VI. (Carton 56, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Mertens et Torfs. *Geschiedenis van Antwerpen*, VII, p. 38.

stricte leur est faite d'enseigner la religion ou de tolérer la présence d'un emblême du culte. Défense d'enseigner le flamand ou d'employer la langue flamande : défense de chômer les dimanches et jours de fête de l'ancien calendrier. Les maîtres sont obligés de prêter serment de fidélité à la république et de haine à la royauté, de chômer les décadis et les fêtes républicaines, et de mener leurs élèves au Temple de la Loi pour y assister aux cérémonies du culte décadaire (1). Dans ce code sommaire, de bons juges doivent eux-mêmes reconnaître qu'il y a un vide incontestable. Les professeurs de l'Ecole Centrale de la Dyle, consultés sur l'état de l'instruction primaire, déclarent, en effet, qu'enseigner les *droits de l'homme* à des écoliers du premier âge, c'est leur faire faire « un métier de perroquets », que les *quatrains de La Chabaussière* ne renferment « que des banalités bonnes pour le pâtissier du coin «, et qu'il importerait avant tout de composer pour la jeunesse un bon manuel de morale républicaine (2). Ces observations, qui demeurèrent sans résultat, faute de base pour la morale préconisée par leurs auteurs, n'avaient point échappé aux familles, qui ne manquèrent point d'en tirer argument contre l'enseignement officiel nouveau.

Comme l'autorité s'est empressée d'instituer l'enseignement primaire, sans se préoccuper des moyens de subvenir à la dépense, des difficultés sans nombre signalent l'installation et le fonctionnement des écoles communales. Soit par raison d'économie, soit par motif de haine contre le culte proscrit, le Directoire décide d'installer les écoles et les

(1) Lois du 13 Nivôse et du 17 Thermidor an VI. Arrêtés du Département de la Dyle du 14 Floréal, 8 Prairial, et 4 Thermidor an VI.

(2) Parmi les quatrains de *La Chabaussière*, nul ne montrait mieux le matérialisme et la négation de toute idée religieuse que le suivant, répondant à la question « Qu'est-ce que l'âme ? ».

« Je n'en sais rien. Je sais que je sens, que je pense,
» Que je veux, que j'agis, que je me ressouviens
» Qu'il est un être en moi qui hors de moi s'élance
» Mais j'ignore où je vais et je ne sais d'où je viens. »

Mémoire des professeurs de l'Ecole Centrale de la Dyle, du 25 Vendémiaire an VI. (Liasse 605, Administration du Département de la Dyle.)

maîtres dans les presbytères. C'est une mesure grave en elle-même, car elle préjuge la spoliation de tout le clergé séculier, même de celui qui prêterait le serment de fidélité à la république. C'est surtout une source de discrédit pour les instituteurs et les institutrices, auxquels on reprochera de bénéficier d'une expropriation illégitime et décriée par l'opinion. Bien que logés gratuitement, les maîtres ne sont guère dans une situation enviable au point de vue pécuniaire. Leur traitement peu élevé ne leur est pas payé plus régulièrement qu'aux autres fonctionnaires : quand à Courtrai, par exemple, les employés de la commune subissent seize mois de retard dans le payement de leurs salaires, les instituteurs souffrent du même mal. Sans doute, la loi leur alloue comme rémunération le minerval versé par les élèves, mais comme on le dira à l'instant, les élèves font défaut en général, et les maîtres sont privés de ce côté d'une rémunération sérieuse. On eut été surpris si dans de pareilles conditions le recrutement des instituteurs se fut opéré aisément. Les sources officielles répètent à chaque page que les candidats font défaut, qu'on doit pour s'en procurer ajourner les sessions des jurys d'examen, et même qu'on est contraint d'admettre dans les cantons reculés où nul autre candidat ne s'est présenté, des prêtres ou des religieux ayant prêté le serment (1). Parfois même, la pénurie est telle que l'autorité reconnaît qu'elle a accepté des candidats soit hostiles au régime nouveau soit indignes. Elle a admis comme instituteur à Hoeylaert un maître qui tient dans son domicile des réunions du culte catholique, et de ce chef elle se hâte de sévir. A Louvain, un ménage composé d'un instituteur et d'une institutrice, est destitué

(1) *Recueil de Huyghe*, XVI, p. 406, Rapport de d'Outrepont, du 1[er] Vendémiaire an VI. (Liasse 605. Administration Centrale du Département de la Dyle.) Rapport de Mallarmé, commissaire du Département de la Dyle, du 10 Vendémiaire an VII. (Carton 59, Correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Rapport des administrateurs du Département de la Meuse Inférieure, du 11 Prairial an VI. (Délibérations du Département, archives du Royaume, Maestricht.) Procès-verbaux de délibérations de la Municipalité de Nieuport, 28 Fructidor an VI et 5 Ventôse an VII. Rapport de Mallarmé, du 10 Nivôse an VII. (Archives Nationales, F 7, carton 3674.)

parce qu'il organise durant la nuit des bals dans l'école, qu'il y convie les écoliers et des femmes publiques, qu'il y organise « des scènes d'orgie qui durent jusqu'au matin, et où les lois de la pudeur et de la morale ont été violées en présence des enfants. » A Jette, l'instituteur, qui est prêtre assermenté, se voit révoqué pour cause « d'ivresse scandaleuse » (1).

Telles étaient les difficultés que rencontrait le régime français en matière scolaire du premier degré. Le résultat atteint devait se ressentir des obstacles nombreux que nous avons énumérés. Tandis que les écoles privées étaient nombreuses et suivies, les écoles communales demeuraient peu nombreuses et presque désertes. Quelques citations et quelques chiffres encore justifieront cette proposition. « Les Ecoles manquent presque partout, il n'y a ni instituteurs, ni élèves », dit le commissaire du Directoire dans le département de la Dyle (1[er] octobre 1798). « Rien de plus affligeant que cette situation, les patriotes même fuient nos écoles », ajoute ce fonctionnaire (29 janvier 1799). « Les écoles sont désertes », déclare-t-il encore le 1[er] mars suivant (2). On avait, en effet, institué 220 écoles primaires pour les 392 communes et les 38 cantons du département. Les huit écoles de Bruxelles arrivaient à la fin de 1799, à réunir 160 élèves, le plus grand nombre enfants de Français et de fonctionnaires, et encore trois des huit écoles étaient vides. A Louvain, cinq écoles étaient fréquentées par une population totale de septante élèves ; à Nivelles, deux écoles réunissent ensemble huit à dix ou même treize écoliers ; à Tirlemont, elles en comptent quatre ou cinq, dont le minerval est d'ailleurs mis à la charge du bureau de bienfaisance pour en assurer le payement. Les écoles sont vides à Diest, Mellery, Genappe, Perwez, Tubize, Hé-

(1) Délibérations du Département de la Dyle, 19 et 26 Floréal an VI. (Liasse 585, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

« On ne trouva que de mauvais instituteurs, les bons se firent maîtres libres », rapport de Du Chastel, sous-préfet à Louvain. 611. Administration du Département de la Dyle.)

(2) Carton 59, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

rinnes, Saintes. L'Ecole de Vilvorde compte neuf élèves. L'instituteur de Baisy n'a presque pas d'élèves, la majorité des enfants se rendant à Houtain, où le maître n'a pas prêté serment (1). Ce que nous disons des communes du Brabant doit se redire de toutes les communes du pays, surtout de celles que l'éloignement protège contre l'exécution stricte des lois françaises. « Nos écoles sont désertes, et les autres remplies », disait tristement la municipalité de Thielt, le 14 septembre 1799, et le plus grand nombre des autorités cantonales devait faire un aveu semblable (2).

Non seulement les maîtres officiels étaient délaissés, mais le double fait de leur serment, et de l'établissement de leurs classes et de leur habitation dans les presbytères soustraits au clergé entraînait pour eux de regrettables représailles. Les écoles primaires « sont en adversion », rapporte Mallarmé, commissaire du département de la Dyle, le 27 juin

(1) Administration Centrale du Département de la Dyle, cartons et liasses 584, 586, 593, 623.

Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, cartons 18, 32, 39, 56, 58, 69, 83.

Registres aux délibérations et aux arrêtés de la Municipalité de Nivelles, an VI. (Archives Communales de Nivelles.)

(2) P. Poullet. *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination Française*, p. 20 et suiv.

Conférences de la Société d'art et d'histoire du Diocèse de Liége. « La Révolution française au pays de Liége », p. 155.

A Verviers, deux écoles comptent ensemble 37 élèves, pour une population de plus de 10.000 habitants. Le Jear, *Histoire de la ville de Verviers*, p. 130. Daris, *Histoire du diocèse de la principauté de Liége.* (1724-1852), III, pp. 189 et suiv.

E. Poffé. *Antwerpen op 't ende der XVIIIe eeuw, na den inval der Franschen*, pp. 417, 492.

De Potter. *Vlaanderen onder het fransch bewind*, p. 88.

Annales du Cercle archéologique de Termonde, 2e série, tome IX. p. 178.

Circulaire imprimée des Administrateurs du Département de la Lys, du 16 Floréal an VI.

Samyn, *De Fransche Révolutie in Vlaanderen en in 't bijzonder te Thielt*, p. 137.

Zorn. *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, pp. 227, 228.

Délibérations des administrateurs du Département de la Meuse Inférieure, 11 Prairial an VI, et 30 Brumaire an VIII. (Archives du Royaume, Maestricht.)

Daris. *Histoire de la bonne ville de Looz*, I, pp. 287, 295 à 298.

1798, et des maîtres sont abandonnés par leurs élèves, l'un parce qu'il les a appelés « citoyens » l'autre, parce qu'il a placé sur sa porte un écriteau portant les mots « Ecole primaire », synonymes d'école officielle. « L'opinion publique poursuit nos maîtres », dit la Municipalité de Louvain (25 mai 1798). Du moment où l'instituteur de Saintes, qui a vingt-cinq années de service, a prêté le serment, tous les parents lui retirent leurs enfants, pour les envoyer chez des maîtres particuliers, et l'accablent des épithètes de *jureur* et de *carmagnole*. A Tubize, on montrerait du doigt le père qui oserait envoyer ses enfants à l'école officielle. Diest surtout offrait l'exemple des excès auxquels la guerre scolaire fournissait occasion. Le commissaire Mallarmé y avait fait fermer toutes les écoles libres, et installer l'institutrice officielle dans un presbytère. Dès cette installation, les élèves quittent l'école, tous les habitants rompent leurs relations avec la maîtresse, les boulangers refusent de lui fournir du pain, les enfants lui jettent des pierres, bref, « c'est la plus affreuse misère ». L'instituteur est aussi malheureux que l'institutrice (1). La crise sévit ailleurs encore, et la capitale même en offre des traits. L'Administration départementale signale en septembre 1798, que certains instituteurs de Bruxelles ne peuvent trouver à se loger, et que « partout on refuse de les recevoir » (2).

Pour soutenir les établissements nouveaux, l'autorité recourt à l'arbitraire et à la violence. Ainsi l'introduction de l'enseignement officiel forme, par une malencontreuse déviation, un épisode de la grande lutte du moment entre le gouvernement et l'opinion, et en particulier un épisode de la bataille religieuse. « Tant qu'il y aura un culte dominant, il ne faut pas songer à établir avec succès les écoles primaires », avaient dit les professeurs de l'Ecole Centrale de Bruxelles dans leur rapport sur l'enseignement (octobre

(1) Liasses 584 et 586, Administration Centrale du Département de la Dyle. Cartons 18, 59, 69, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

Di Martinelli. *Diest in den Sans-Culottentijd*, pp. 107 et suiv. 122 et suiv. 320 et suiv.

(2) Rapport de Fructidor an VI, liasse 584, Administration Centrale du Département de la Dyle.

1797). « Il faut empêcher que la jeunesse soit constamment dirigée par des instituteurs qui, au lieu de lui inspirer l'amour de la patrie continuent à lui enseigner tout ce que le royalisme et la superstition ont de plus dangereux », ajoutait Mallarmé au nom du Directoire, le 31 août 1798. Et les commissaires spéciaux gouvernant le canton d'Hérinnes traduisaient ces principes en annonçant que dans leur ressort les écoles libres seules ont des élèves, mais qu'ils vont créer une école primaire « ne fut-ce que pour faire déguerpir les curés », parce que « tant qu'il y aura un prêtre, il ne faut songer à établir des institutions républicaines qu'avec des moyens de rigueur » (13 septembre 1798) (1).

Pour atteindre le but, les moyens ne manquent pas dans l'arsenal des lois et des ordres ministériels. On défend de nommer à des fonctions publiques ou de maintenir dans ces fonctions quiconque n'a pas fréquenté l'école officielle, ou quiconque ayant des enfants ne les envoie pas dans cette école (2). Le Directoire prescrit de surveiller minutieusement les écoles privées, de les visiter à l'improviste au moins une fois par mois, d'y imposer l'enseignement des *droits de l'Homme*, d'y obliger les maîtres à s'abstenir de respecter les dimanches et jours de fêtes de l'ancien calendrier. Il sanctionne ces mesures par l'ordre de fermer toute école où l'on contreviendrait à ses instructions (5 février 1798) (3). Celles-ci sont confirmées par des circulaires ministérielles

(1) Liasses 605 et 584, Administration Centrale de la Dyle. Voir dans le même sens une proclamation de la Municipalité de Bruxelles, du mois de Germinal an VI, invitant les candidats à se présenter pour être instituteurs primaires, et invoquant la guerre faite par « le fanatisme agonisant » à « la philosophie qui triomphe ». (Liasse 585, ibid.)

(2) L'arrêté du Directoire, du 27 Brumaire an VI, renfermant ces mesures, fut exécuté ponctuellement dans le Département de la Dyle. On y fit une enquête minutieuse sur les fonctionnaires, et on en envoya les résultats à Paris, non sans menacer tous ceux qui n'étaient pas en règle. (Arrêtés de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, du 28 Vendémiaire an VI, 8 Messidor an VI et lettre de la Municipalité de Bruxelles, du 23 Frimaire an VIII, Liasse 622, ibid.)

(3) Liasses 584 et 585, Administration Centrale du Département de la Dyle.

portant injonction de *fermer toute école contraire aux principes du gouvernement* (27 septembre et 16 octobre 1798 (1). Pour préciser ces mesures, les jacobins locaux les renforcent encore. La Municipalité de Bruxelles fait un règlement qui oblige les maîtres libres à enseigner le calendrier républicain, et celle de Tubize imitant les administrateurs du département de la Lys, astreint les instituteurs libres au serment. Poussant plus loin encore leurs exigences, les autorités jacobines déclarent qu'une école libre est un lieu public, et qu'en conséquence l'exposition de tout objet de culte y est interdite (2).

Armées de la sorte, les autorités amies du gouvernement se mettent en campagne dès que l'installation définitive des écoles primaires, entreprise au printemps de 1798, se trouve être un insuccès. Sans doute, dans l'immense majorité des communes, les agents locaux, favorables à l'opinion de leurs concitoyens, opposent la force d'inertie ou d'adroits subterfuges aux injonctions venues du gouvernement par l'intermédiaire des administrations de département et des commissaires du Directoire (3). Mais dans les grandes villes, et dans les cantons ruraux, assez rares, où le Directoire a pu nommer ou faire nommer des amis de sa politique, la guerre se déclare ouvertement. D'ordinaire, elle débute par les visites officielles que font des commissaires des Municipalités dans les écoles libres. Pour s'assurer immédiatement du corps du délit, on demande à brûle-pourpoint au maître « Continuez-vous avec soin à apprendre aux élèves le « Pater » et l'« Ave Maria » ? Avez-vous soin d'enseigner le cathéchisme ? » Comme la réponse est évidemment affirmative, l'enquête se borne là.

Parfois les enquêteurs vont plus loin, et ils interrogent les écoliers sur les *Droits de l'Homme*, et sur le Calendrier républicain, ou bien ils s'informent si le maître conduit les

(1) L'arrêté du Directoire du 17 Pluviôse an VI fut complété, en ce qui concerne les cérémonies décadaires, par la loi du 17 Thermidor an VI.

(2) Arrêté de la Municipalité de Bruxelles, du 17 Fructidor an VI. (Liasse 585, Administration du Département de la Dyle.)

(3) DARIS, ouvrage cité, III, pp. 189 et 191. Le même. *Histoire de la bonne ville et du canton de Looz*, I, pp. 287 et suiv.

élèves au Temple de la Loi. Souvent, l'inquisition se heurte à des réponses écrasantes. « Si, j'obéissais, dit l'instituteur d'Hérinnes, les gens du village n'auraient plus confiance en moi ».— « Je n'enseignerai, jusqu'à la mort, que les principes de la religion, parce qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes », dit celui d'Isque. « Si j'allais au Temple de la Loi, les parents me retireraient les enfants », observe à son tour une institutrice de Rochefort (1).

Le plus souvent, les délégués du pouvoir se résignent à constater l'infraction, et ils se bornent à des remontrances. L'autorité se sent impuissante, parce que si elle est plus sévère, « il n'y aura plus une seule école dans le canton », ou, « parce que la stricte exécution des lois ferait fermer un très grand nombre d'écoles sans venir en aide aux écoles officielles », ou encore parce que « faire fermer une école particulière n'est qu'une demi-mesure, l'instituteur est aussitôt regardé comme une victime et introduit dans différentes maisons pour y donner des leçons individuelles » (2). Mais à côté de la tolérance et des mesures de douceur, les actes violents se multiplient et les motifs qui les justifient témoignent de toute l'exaspération des passions. On ferme à Bruxelles quatre écoles, les 5 et 20 septembre 1798, parce que « partout des Christs, des Saints, des Vierges, des autels, et autres momeries de ce genre sont exposés aux regards des enfants », on en ferme trois à Tirlemont « pour faire fleurir les institutions républicaines», et l'école libre d'Overyssche est fermée sur la plainte de l'instituteur officiel qui signale que « son école est déserte » (3). Les mêmes prétextes font fermer cinq écoles à Termonde, toutes les écoles libres à Diest, une école à Assche, deux à Thielt, une à Lennick-Saint-Martin et une

(1) Liasses 593 et 584, Administration Centrale du Département de la Dyle. G. LAMOTTE, *Histoire du Comté de Rochefort*, p. 502. Sur les visites faites dans les écoles libres, voir les sources citées plus haut, p. 82.

(2) Procès-verbal de la Commission d'Hérinnes, du 15 Nivôse an VII, Lettres de la Municipalité de Louvain, du 28 Prairial an VI, et de la Municipalité de Nivelles, du 18 Messidor an VI. (Liasse 584, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

(3) Liasse 584, Administration Centrale du Département de la Dyle.

autre à Merchtem. Pour cette dernière, le motif allégué est empreint d'un caractère spécialement arbitraire. Le frère Dominicain qui la dirige ayant enseigné le catéchisme, est arrêté, sous prétexte qu'il a accompli un acte de culte, et son école est mise sous scellé (1). Une pensée analogue guide les administrateurs du département de la Lys, qui prescrivent à leurs subordonnés de fermer indistinctement toute école tenue par un prêtre insermenté, comme si donner l'enseignement primaire était un acte caractéristique du Ministère ecclésiastique. Le département de Jemmapes se vante d'actes d'intolérance analogues (2).

Si la résistance de l'opinion n'avait pas été formidable, et si le régime du Directoire avait duré plus longtemps, les mesures de rigueur se fussent encore accrues. La correspondance des autorités jacobines montre de leur part une ardeur belliqueuse qui les entraînait à rechercher le triomphe de leurs écoles au prix, non seulement de la paix publique, mais des libertés les plus sacrées. Le commissaire Mallarmé, représentant du Directoire dans le Département de la Dyle, exprimait sans détour l'opinion de ses collègues et de ses amis quand il suggérait au gouvernement de « fermer généralement toutes les écoles particulières et contraindre tous les parents à salarier l'instituteur officiel ». A l'appui de ce projet, l'ancien conventionnel faisait valoir le motif suivant : « Jamais les écoles primaires n'acquerront le crédit tant que le gouvernement ne prendra pas une mesure pour fermer les maisons d'enseignement qui naturellement emploient tous les moyens possibles pour se conserver une clientèle au détriment de celles qui sont avouées par le gouvernement » (3). Les adminis-

(1) Carton 38, Correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(2) Arrêté de l'Administration du Département de la Lys, du 12 Fructidor an VI, exécuté à Nieuport, le 25 Fructidor an VI. (Registres de la Municipalité de Nieuport. POULLET, ouv. cité, pp. 34, 36.

A Mons, l'Administration fit fermer toutes les écoles libres, sauf deux. Il y eut 25 instituteurs libres qui prêtèrent le serment pour obtenir la réouverture de leurs classes. (*Mémoires de la Société des Sciences et des Arts du Hainaut*, 1912, p. 324.)

(3) Etat décadaire du 9 Messidor an VI. (Carton 59, correspon-

trateurs du département appuyaient ces vues en dénonçant pareillement au Directoire le vide des écoles officielles, dû selon eux aux prêtres, « ces pestes publiques », et en sollicitant « un remède efficace en général ». Il faut fermer les écoles libres, répètaient à leur tour, et à de multiples reprises, les municipalités de Bruxelles, Louvain et Nivelles, afin « de n'avoir qu'une instruction publique, dont les » établissements seraient peu multipliés et auxquels tous les » parents devraient envoyer leurs enfants. » Une seule considération arrête momentanément les auteurs de ces projets monstrueux : comme les ressources manquent, on ne pourrait instituer des écoles en nombre suffisant, et on exposerait les enfants à manquer d'enseignement si on détruisait toutes les écoles libres d'un seul coup et en bloc (1).

En réunissant dans un tableau d'ensemble les misérables résultats obtenus par l'école officielle et les entraves journalières apportées à l'enseignement libre, on doit reconnaître que la situation faite par le régime du Directoire à l'instruction publique était déplorable. Les contemporains, amis ou successeurs immédiats du gouvernement de Merlin, s'empressaient d'en juger ainsi. « Il faut, si on ne veut que la génération actuelle soit encore perdue pour l'instruction, se hâter de l'organiser », dit le conseiller d'Etat Regnaud de Saint-Jean d'Angély, en clôturant son enquête sur l'état des écoles en Belgique en 1800 (2). « Les écoles primaires sont désertes partout. L'instruction publique est languissante », déclarent le général Bussière et le préfet de la Lys. « Les écoles sont en général présidées par l'ignorance : Beaucoup sont déshonorées par l'immoralité et la crapule : toutes sont environnées de préventions défavorables. Les écoles privées pourraient suppléer à la nullité

dance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre de l'Administration du Département de la Dyle au Ministre de l'Intérieur, du 5 Complémentaire an VI. (Liasse 584, Administration du Département de la Dyle.) POULLET, ouv. cité, pp. 34 à 36.

(1) Lettres de la Municipalité de Louvain, du 23 Prairial et du 28 Frimaire an VI, et rapports des municipalités de Bruxelles et de Nivelles, an VI. (Liasses 584, 622, 623, (1) Administration du Département de la Dyle.)

(2) POULLET, ouv. cité, p. 47.

des écoles primaires, mais la plupart sont dirigées par des catéchistes superstitieux. » Ainsi parlait Doulcet-Pontécoulant, préfet de la Dyle, dans un rapport du 10 avril 1800 (1). Plus brièvement, les administrateurs de la Meuse Inférieure avaient, au lendemain du Consulat, proclamé l'étendue du mal en écrivant au gouvernement : « L'instruction publique est nulle » (2).

Le sort fait aux arts et aux sciences doit encore retenir un instant notre attention. Il offrait le tableau d'une lutte entre l'esprit de destruction, inspiré par la passion antireligieuse, et une pensée de sage conservation, trop souvent impuissante.

L'époque antérieure à 1798 avait été marquée par « le brigandage et le vandalisme ». Ainsi parlaient les jacobins de Liége, Bassenge et ses amis, quand ils permettaient à leurs sentiments de littérateurs et d'amis du beau de s'exprimer librement (3). Les timides efforts entrepris après Fructidor pour réparer les ravages exercés au nom de la Convention et par ses ordres ne pourraient déguiser la continuation des excès imputés aux autorités précédentes. C'est surtout en matière religieuse que l'esprit de destruction continue à s'affirmer et à s'exercer de la manière la plus barbare, privant notre pays de chefs-d'œuvre ou d'objets d'art sans nombre et de monuments précieux de la civilisation d'autrefois. Deux cathédrales, Saint-Lambert à Liége, Saint-Donatien à Bruges sont démolies, et à la destruction de la première s'acharne comme un oiseau de proie,

(1) Archives nationales, série F 10, III, cartons 4 et 27. Le qualificatif de « superstition » dans la bouche de Doulcet, ancien conventionnel, appelle une réserve, car le préfet entend critiquer par là uniquement le caractère religieux de l'enseignement libre.

(2) Délibération de l'Administration Centrale de la Meuse Inférieure, 30 Brumaire an VIII. (Registre de ses délibérations, Arch. du Royaume, Maestricht). « L'instruction publique est à peu près nulle », dit le représentant Digneffe au Conseil des Cinq Cents, le 24 Fructidor an VII.

(3) Rapport de HENKART sur « Les brigandages de Vandales » commis à Liége (26 septembre 1794). *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. La Révolution française à Liége* p. 37. Cf. DARIS, ouv. cité, III, pp. 241, et 249. Rapports officiels sur les objets d'art échappés « au brigandage du vandalisme ».

le peintre de France, qui s'associe aux entrepreneurs et devient, selon son expression « démolisseur avec intérêt » (1). A Liége, on renverse ainsi, outre la cathédrale, vingt-deux églises paroissiales, vingt-six collégiales ou églises conventuelles et on dénature onze autres églises. A Bruxelles, Saint-Géry, berceau de la cité, est anéanti, Saint-Nicolas est vendu par lots, et déjà un des lots est en partie démoli : Notre-Dame-au-Sablon, le joyau édifié par les corporations bruxelloises, ne possède plus que des murs ; toiture, plombs et boiseries, étant vendus et enlevés. Sainte-Gudule, devenue un magasin, est destinée à être démolie et on ne sauve l'édifice, à titre provisoire, qu'en proposant d'en faire une salle de théâtre, ce qui eut été probablement l'équivalent d'une destruction. A Namur, la cathédrale de Saint-Aubin, récemment achevée, est vendue pour le prix des matériaux : un homme de goût la sauve momentanément en obtenant qu'elle soit affectée au culte décadaire. Il en est de même pour l'église abbatiale de Sainte-Gertrude à Nivelles. La cathédrale d'Anvers et Sainte-Waudru à Mons, condamnées à disparaître, ne sont préservées qu'au prix d'efforts surhumains que le Préfet d'Herbouville, à Anvers, doit encourager personnellement pour arriver à empêcher un acte d'irréparable folie (2). A Bruges, les paroissiens se cotisent et rachètent Saint-Sauveur et Notre-Dame, mis en vente pour être rasées. La magnifique église de Saint-Hubert est également aliénée, et n'est conservée que par le zèle éclairé de quelques particuliers.

Quand ils demeurent debouts, les monuments religieux n'en sont pas moins dans un état affreux. Presque tout ce que la piété et l'esprit artistique y ont accumulé pendant des siècles a été enlevé ou vendu à vil prix. Vitraux, boiseries, tableaux, bronzes et cuivres, marbres, tombes, tout est saccagé ou a disparu. L'intérieur de la cathédrale d'Anvers présente un spectacle lamentable et exige en 1800 une première réparation coûtant environ 20,000 francs (3). A Bru-

(1) *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. La Révolution française à Liége.* p. 100.

(2) P. Génard. *Le projet de démolition de la cathédrale d'Anvers en 1798.*

(3) *Ibid.* pp. 83 et suiv.

ges, la gracieuse chapelle du Saint-Sang n'est plus qu'un amas de décombres. A Luxembourg, l'église des Récollets, « la plus belle de la ville » ne possède plus que ses quatre murs : la chapelle de Mansfeld, privée de vitres, est jonchée de pierres, d'excréments, d'ossements humains, et le mausolée du comte de Mansfeld, violé par les destructeurs officiels, ne présente qu'un caveau béant où, au milieu d'ordures et de débris de cercueil gisent les crânes décharnés du grand général et de ses deux fils. A Tournai, la cathédrale est non seulement profanée et dégradée, mais on en laboure le sol, et on jette au vent les restes des évêques comme Walter de Marvis et Vilain XIIII. (1)

Dans cette funeste campagne le mobilier artistique, plus aisé à atteindre que les immeubles, subit une destruction méthodique et presque irrémédiable. Les pierres tombales qui garnissent Saint-Lambert à Liége sont employées à réparer la citadelle et les quais. Les tombes de Saint-Donatien à Bruges, sont abandonnées aux ouvriers des démolisseurs et un collectionneur rachète par hasard une plaque funéraire de Gunhilde, sœur d'Harold, dernier roi anglo-saxon d'Angleterre. Vendus à vil prix, les objets mobiliers sont détruits par l'effet de « la cupidité des acquéreurs

(1) *Section historique de l'Institut Grand Ducal à Luxembourg* (publications), LVI, p. 693. Manuscrit de De Le Vigne sur Tournai. Le Maîstre d'Anstaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournai.*

La violation des tombes et la profanation des sépultures semblaient avoir un attrait tout particulier pour les républicains. Aux exemples que nous venons de citer et à ceux de Liége et de Bruges, on en pourrait ajouter maints autres. On saccagea les tombes notamment à la cathédrale d'Anvers, à Saint-Michel à Gand, à Afflighem, à Grammont.

A Grammont, les jacobins se livrèrent sur les dépouilles d'un abbé, mort en 1708, à d'abominables outrages. A Afflighem, on vendit les ossements et l'écrivain Coomans vit, dans sa jeunesse, les enfants jouer avec les crânes des ducs de Brabant et du célèbre Sanderus.

Van Lerius, *Notice des œuvres d'art de l'église Saint-Jacques à Anvers*, pp. 44, 45. Manuscrit du Chanoine De Grave sur Saint-Bavon. Bibliothèque de l'Université de Gand. Coomans. *Jeanne Goetgebhuer*, p. 110. Cloven. *Geschiedenis der benedictijner abdij van Afflighem*, pp. 330 et suiv. De Portemont. *Recherches historiques sur la ville de Grammont.* II, p. 23.

locaux qui veulent tout avoir pour rien » (1). C'est ainsi qu'on cède au poids, c'est-à-dire pour une somme insignifiante, à la compagnie Lannoy, le superbe carillon de l'abbaye d'Averbode, qui a coûté 144,000 livres et qui en vaut encore 60,000. Cette opération révolte le commissaire Lambrechts qui la dénonce au Gouvernement comme préjudiciable à la république et comme inséparable « d'une idée de Vandalisme » (2).

Dans la mêlée furieuse qui est engagée, les agents du gouvernement se sentent soutenus quand il s'agit d'accabler « la superstition », et ils usent largement des faveurs de l'autorité supérieure. Les commissaires républicains, arrivant à Haesdonck, le 21 janvier 1799, avec une colonne volante, exigent la remise des étendards des gildes du canton et en font un feu de joie. Le 19 avril 1799, le Commandant de place de Diest se rend à Léau, petite ville voisine, et y saisit et emporte comme objet de culte les argenteries de l'église, notamment trois reliquaires superbes consacrés à saint Léonard. La municipalité réclame en vain, en faisant valoir que le culte est exercé conformément aux lois par trois prêtres qui ont prêté serment. Toute plainte demeure sans résultat, et les objets d'art disparaissent sans qu'aucune trace s'en retrouve, même dans les listes des argenteries envoyées à Paris pour y être fondues (3).

Quant aux objets d'art qui garnissent les monuments civils, ils sont exposés à la même haine. On ordonne d'enlever les bustes d'empereurs romains qui décorent la façade italienne de l'hôtel du marquis d'Arconati à Bruxelles : on mutile à coups de ciseau le fronton du temple de la Loi à Bruxelles (église Saint-Jacques), l'ornementation du palais des Princes-Evêques de Liége, parce que des saints ou des souverains s'y trouvent représentés : on

(1) Lettres du commissaire du Canton de Montaigu, du 24 Pluviôse et du 24 Ventôse an VI. (Liasse 621, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

(2) Lettre de Lambrechts du 30 Ventôse an V. (Correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) *Haesdonck onder het Fransch beheer*, p. 55.

Lettre de Lambrechts, du 28 Frimaire an VIII. (Liasse II, mélanges. Administration Centrale du Département de la Dyle.

s'en prend à la statue de Saint-Michel qui domine l'hôtel de ville de Bruxelles, et comme les officiers municipaux hésitent à découronner la flèche qui fait l'orgueil de la cité, c'est à l'administration départementale, plus indépendante de l'opinion, que s'adressent les ordres ministériels (8 mars 1798). Bruges voit mutiler les tombes des ducs de Bourgogne et la célèbre cheminée du Franc (1).

On rencontrait, toutefois, de passagères consolations dans quelques institutions nouvelles appelées à favoriser les sciences et les arts. Tandis que disparaissent à la fois les Sociétés de Rhétorique, les Académies locales et l'Académie Impériale, et que viennent à cesser les puissants encouragements donnés naguère aux artistes par les monastères, les corporations et les grands seigneurs, tandis que la Société des beaux-arts créée à Anvers en 1788 prend fin, faute de ressources, et que les innombrables collections d'objets d'art que l'on rencontrait dans les églises et dans les autres établissements supprimés, se dispersaient pour toujours, un effort honorable est tenté à Bruxelles. A la suite d'une lettre du Ministre de l'Intérieur, les administrateurs du département de la Dyle décident l'établissement d'une société libre des sciences et des arts (21 mars 1799). Le programme qui était tracé « d'après les conseils d'un ministre philosophe, élève du grand Voltaire », fut fixé par l'administration, et les membres, au nombre de vingt, furent choisis également par elle. On partagea les adhérents en quatre classes (2). L'ouverture de l'établissement nouveau eut lieu le 24 mai 1799. Quoique on eût fait appel à l'élite intellectuelle de la capitale et qu'on eût même recouru à certains amis non déguisés de l'ancien régime, comme Gérard, Gendebien, de Poederlé, de Nieuport, l'association végéta et

(1) Carton 82, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. SCHUERMANS, *Le perron républicain, Ambroise-Joseph Janson*, pp. 12 et 13.

Délibérations du Département de la Dyle, 28 Ventôse an VI. (Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle.)

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, 1910, pp. 269, 277.

(2) Ces classes comprenaient : 1° agriculture, commerce, 2° arts, sciences et lettres, 3° médecine, 4° législation : les membres étaient recrutés parmi les fonctionnaires, les professeurs, les artistes,

disparut bientôt. Elle souffrait, dès sa naissance, d'un double mal. Secoués profondément par sept années de révolution, les particuliers hésitent à faire des efforts en vue d'un avenir incertain. D'autre part, les secours du pouvoir sont si limités qu'ils semblent dérisoires. Quand l'association nouvelle demande des subsides pour essayer d'acclimater en Belgique la culture de la betterave, tout ce qu'elle obtient, c'est l'autorisation de planter deux bonniers de terre à prendre dans le cimetière de la ville de Bruxelles (17 juin 1799). En échange de sa bienveillance l'autorité prie la société de rédiger des articles pour le *Républicain du Nord*, ce journal officieux et presque officiel que le jacobinisme avait créé et soutenait à grand peine depuis 1795. On comprend qu'ainsi dirigée la *Société des Sciences et des Arts* ne pouvait pas durer : elle succomba au bout de moins d'une année d'existence (1).

Les savants que l'on avait chargés en 1797 de rassembler les livres et les tableaux ou objets d'art destinés aux Bibliothèques et aux Musées, s'étaient mis à la tâche. En retraçant dans un chapitre précédent le programme fixé à leurs travaux, on a loué leur zèle. Pendant les années 1798 et 1799, celui-ci se déploya sans connaître trève ou repos. Toutefois les commissaires étaient débordés par la masse considérable de livres et d'objets qui s'offraient à leur examen. Peut-être aussi subissaient-ils l'influence des idées du XVIIIe siècle, qui proclamant la suprématie de l'art antique affectaient le dédain pour toutes les productions artistiques antérieures à la Renaissance ? Débordés par le travail, aveuglés par les préjugés que nous devons déplorer, les commissaires comme Herreyns et Van Brée à Anvers, Bosschaert à Bruxelles, Van Hulthem à Gand, De France à Liége, sacrifient au goût du jour en dédaignant les livres anciens ou les tableaux d'autrefois, et ils arrivent à composer des Bibliothèques et des Musées qui sont d'une indigence déplorable. Appelés à faire un choix dans des

(1) Administration Centrale de la Belgique, liasses 547, 623 (1) et 846. Des sociétés libres d'agricultures érigées à Anvers et à Bruges sur le contrôle des administrations départementales eurent le même sort que la société de Bruxelles.

collections d'une richesse incalculable, ils constituent à Liége un musée de septante-deux pièces (34 tableaux et 38 sculptures), et à Bruxelles un Musée de 1,301 pièces. Le surplus des tableaux est vendu, ou bien entassé dans des caves ou des greniers, où il pourrit : plusieurs d'entre eux, hâtivement enlevés dans les églises ou les monastères, demeurent abandonnés chez les concierges de certains dépôts publics, d'où ils disparaissent (1).

Les galeries destinées au public sont d'ailleurs si pauvres en œuvres importantes que les commissaires se plaignent ouvertement de ce que dans la patrie de Rubens, de Van Dyck, et de Jordaens, « tous les tableaux de grands maîtres ont disparu ». Force est d'aller en mendier à Paris. Ainsi on est contraint de surseoir à l'ouverture des Musées de département, parce que l'on envoie à Paris des délégués chargés d'y implorer la pitié des conquérants. Bosschaert, et d'autres, appuyés par le ministre Lambrechts et par son secrétaire Cornelissen, passent plusieurs mois dans la capitale pour obtenir en faveur des musées le don de quelques toiles dont les galeries du Louvre, enrichies des dépouilles de l'Italie, pourraient se passer. Non sans peine, Bosschaert obtient quarante-trois toiles, qui arrivent à Bruxelles en portant les stigmates de la violence qui les a procurées aux donateurs, c'est-à-dire « dans un état pitoyable, et déchirées en plusieurs endroits ». Aussi ce ne sera qu'à la veille de la création de l'Empire que le Musée de Bruxelles pourra s'ouvrir (1803). Les Bibliothèques subissent un sort non moins misérable. On dispose rapidement sur les rayons les livres les plus connus, — en dédaignant « les ouvrages latins, ou concernant la théologie et la piété, et les manuscrits ». — On vend ou met au pilon ce que l'on a refusé de cataloguer. Vingt mille volumes sont ainsi jetés dans les greniers des bâtiments officiels à Liége. A Anvers, on vend ces fonds de bibliothèques « en quantité très considérables, par

(1) Daris, ouv. cité. pp. 241 et suiv. Helbig, *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. La Révolution française à Liége.* Poffé, ouv. cité, pp. 447 et suiv. Fétis, *Catalogue du Musée de tableaux anciens de Bruxelles*, pp. 9 et suiv.

centaines, au poids, et au comptant », selon un avis du bibliothécaire (1).

Nous sommes, d'ailleurs, tentés d'excuser ces aliénations quoique dérivant d'un dédain à coup sûr excessif. Les conquérants de 1794 n'avaient-ils pas enlevé en fait de manuscrits et de livres « tout ce que le pays avait de plus précieux ?... à Bruxelles, n'avaient-ils pas fait main basse sur « plus de cinq cents manuscrits (2) ? Les restes du patrimoine intellectuel de notre pays devaient paraître peu dignes d'intérêt à ceux qui avaient connu la splendeur d'autrefois.

A côté des Musées, on a tenté de reconstituer les académies locales, sous le nom d'Ecoles spéciales de peinture ou de dessin. Dargonne, à Anvers, a réussi momentanément à ressusciter l'institution de l'ancien régime. Mais son intolérance sectaire s'accommode mal avec l'esprit des élèves et avec le respect dû aux productions de l'art. Il propose de couper en deux un bon tableau du peintre Quellyn, afin que les deux sujets qui y sont représentés puissent servir de modèles aux élèves. Il propose d'affecter la cathédrale au service du Musée, « pour empêcher qu'elle serve dorénavant au culte, même exercé par les prêtres jureurs ». « Il faut, dit-il, que l'on puisse contenir le culte dans la plus

(1) Avis du bibliothécaire Schepper, Brumaire an VII. A. Goovaerts, *Catalogue des Collections Van der Straelen,* I, n° 800, Daris, ouv. cité, II, pp. 251, 252. Le savant Gérard constate, en relatant des ventes de ce genre, une conséquence qui mérite d'être relevée. Elles eurent pour effet de faire baisser « *d'une manière inouïe* » dit-il, la vente des livres concernant l'histoire de Belgique. Avant 1794, ces livres étaient recherchés. Après la conquête, le nombre des exemplaires mis en vente et la cessation des études historiques firent baisser les prix, au point qu'il parut que « personne ne s'en souciait plus ». (Notes manuscrites de Gérard.)

Le seul ouvrage d'histoire qui ait paru à cette époque en Belgique était le mémoire de Lambinet intitulé : « Recherches historiques, littéraires et critiques, sur l'origine de l'imprimerie, particulièrement sur ses premiers établissements au XVe siècle, dans la Belgique maintenant réunie à la République Française. » Ce volume parut chez l'imprimeur Plon, à Bruxelles, en Vendémiaire an VII (octobre 1798). C'était une compilation hâtivement faite et présentant peu d'intérêt.

(2) Mémoire du bibliothécaire La Serna, du 25 Vendémiaire an VI, et du Jury des Arts, du 26 Frimaire an VIII. (Liasses 605 et 585, archives du Département de la Dyle.)

grande nullité ». Sous un pareil guide, l'école de dessin quoique jointe à l'Ecole Centrale du département et jouissant ainsi de l'empreinte officielle, dépérit en deux années au point que Dargonne la déclare « absolument perdue » (17 janvier 1800) (1). Une institution analogue avait été érigée à Bruxelles, pour remplacer l'académie détruite en 1794. Elle se ferme, faute de ressources en 1798, et on établit pour lui succéder une école de dessin jointe à l'Ecole Centrale. La nouvelle institution ne vit qu'avec peine. Faute de modèles, elle est condamnée à chômer, dit le bibliothécaire La Serna. En tout cas, enseignant seulement le dessin, et ne comprenant plus les cours de peinture, d'architecture et de sculpture, qui formaient une partie importante de l'enseignement de l'ancienne académie, elle est délaissée par les élèves qui étaient autrefois plus de deux cents et dont le nombre descend à septante (2).

Les sciences étaient menacées non moins que l'amour du beau par les mesures de confiscation qui avaient dépouillé les monastères, les corporations, les émigrés, et qui avaient brusquement amassé dans le désordre de dépôts publics, créés à la hâte, tous les papiers et documents des victimes de la spoliation. On se trouvait en présence d'une quantité incalculable de pièces, dont beaucoup présentaient un incontestable intérêt. Non moins étendue était la masse de pièces délaissées par l'ancien gouvernement, (Conseils collatéraux, Chambre des comptes, Conseils de Justice, Etats des Provinces, Châtellenies). On a dit précédemment dans quel état affreux beaucoup de ces collections avaient été mises par l'arrivée des conquérants (3). Il était à craindre

(1) Poffé, ouv. cité, p. 447, 503. *Le Messager des Sciences historiques*, 1851, pp. 289, 290.

(2) Le *Rapporteur*, 13 Nivôse an VI. Rapports du Jury d'instruction de la Dyle, du 3 Frimaire an VII, et lettre du bibliothécaire La Serna, du 25 Brumaire an VI. (Liasses 584 et 585, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

(3) La Chambre des Comptes, à Bruxelles, avait servi de local à l'agence de Commerce et à l'agence de l'Instruction Publique. Aussi, papiers, parchemins, livres, y sont jetés sur le sol et servent en partie « à alimenter le feu » (4 décembre 1794). Cet état déplorable demeure tel pendant plus de sept mois, car, le 2 juillet 1795, l'autorité constatait « le désordre indigne et le gaspillage »

que si le désordre continuait à subsister, le gâchis fut bientôt tel que l'on devrait renoncer à utiliser ses dépôts. La République avait un intérêt double à ne pas laisser dépérir d'aussi précieuses sources de renseignement. C'était là, en effet, que se trouvaient les titres de propriété des domaines qu'elle vendait chaque jour et qui formaient sa principale ressource. Dans ces documents, jalousement conservés depuis le moyen âge, devaient se trouver des pièces importantes pour l'histoire, surtout des chartes et des cartulaires. Saisissant ces motifs, le Directoire prit en l'an VI une mesure qui l'honora, pour autant qu'elle ne fut pas dictée particulièrement par l'intérêt des ventes de biens nationaux.

Il ordonna aux administrateurs de département de désigner sous le nom de « Préposés au triage des titres » des commissaires qui rémunérés par la République et assistés par des employés salariés, examineraient tous les documents réunis en la possession de l'administration. Ces commissaires devaient faire un triage, mettre à part les documents méritant d'être conservés, et dresser inventaire des pièces paraissant ne pas devoir être conservées. Ces délégués furent désignés le 22 janvier 1798 par les administrateurs de la Dyle, le 9 février 1798 par ceux de la Meuse Inférieure, et vers la même date par ceux de la Lys et des Deux Nèthes. Payés au taux de fr. 5.75 par jour et par tête, assistés de plusieurs collaborateurs, les commissaires travaillèrent assez régulièrement jusqu'au Consulat.

régnant à la Chambre des Comptes. Les archives des conseils collatéraux ne sont pas mieux traités. « Tout y est pêle-mêle et dans un désordre affreux. Le sol est jonché de papiers et documents. Au milieu des pelures d'oignons et d'échalottes on voit les débris des chartes de Brabant. Les restes des collections si précieuses sont en partie épars sur le plancher : il y a beaucoup de cartons vides : en un mot, il est presque impossible de douter que les chartes ont servi à préparer les repas des agents de commerce et à chauffer leurs appartements. » (23 décembre 1794.) (Liasses 623 1 et 623 *4*, 495, archives du Département de la Dyle.) La Bibliothèque dite de Bourgogne présente les mêmes dévastations. (3 janvier 1795.) (Liasse 623 *4* ibid.) Les archives du Conseil Privé et de la Chambre des Finances à Liége sont bouleversées, jetées sur le sol pêle-mêle avec les débris du mobilier. (26 septembre 1794. *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. La Révolution Française à Liége*, p. 37.

Diverses causes arrêtèrent leur activité. Deux démissions désorganisèrent la commission de Bruxelles au début de l'an VII, et ce ne fut qu'au bout de huit mois qu'on put remplacer les démissionnaires. Questionnée une première fois sur les motifs pour lesquels ses travaux n'avançaient que lentement, la commission de Bruxelles répondit en alléguant « l'état affreux de désordre » dans lequel se trouvaient les locaux où étaient jetées pêle-mêle les archives à trier (5 juin 1798). (1).

L'année suivante elle répondit à la même question que ses employés « faute de traitement étaient réduits à vivre d'aumônes » (septembre 1799) (2). Dans les départements des Deux Nèthes et de la Meuse Inférieure, les efforts des commissaires aboutirent à des résultats qui n'étaient pas à dédaigner, c'est-à-dire à la confection d'inventaires sommaires qui préservèrent de la destruction bon nombre de documents mis en lumière (3).

Envisagée dans l'ensemble de ses effets, la mission des commissaires paraît avoir abouti à des effets heureux mais insuffisants. Elle empêcha des mesures de suppression, et elle arrêta quelque peu le vandalisme qui sévissait. Mais à part les relevés sommaires, dont il vient d'être question, elle n'aboutit qu'à dresser et envoyer à Paris de longues listes de pièces à détruire. La destruction paraissait encore en honneur chez les autorités. Le décret de la convention du 7 Messidor an II prescrivait d'anéantir tous les titres féodaux et les titres de propriété des domaines vendus. Cet ordre était publié en Belgique (4). Par application de son

(1) Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, carton 26. On peut juger de ce désordre par le procès-verbal de saisie des archives du chapitre d'Anderlecht. Le 29 Messidor an VI, les agents de la République déclarent avoir reçu « une masse de papier qu'on nous assurait provenir du ci-devant chapitre d'Anderlecht, la dite masse haute avec la grandeur des feuilles d'environ six pieds et large d'environ autant. » (Carton 105, Administration du Département de la Dyle.)

(2) Fructidor an VI. Carton Mélanges, Administration Centrale du Département de la Dyle.

(3) JACOBS. *Inventaire des archives de la province d'Anvers*, II, p. 359 (période moderne. *De Maasgouw*, 1885, pp. 1057 et 1063; 1886, pp. 21 et 41.

(4) FLAMENT. *De Archieven en het archiefwezen in het hertogdom*

contenu, et d'une loi du 5 Brumaire an V, l'instruction du ministre des Finances Ramel, règlant le triage des titres, prescrivait la destruction méthodique de toutes les procédures anciennes, et de tous les comptes des provinces et des villes, sauf à conserver ceux des trente dernières années, et cinq années de comptes par siècle pour les périodes anciennes (1).

Un peu plus tard, un ordre du ministre de l'Intérieur vint rappeler aux vaincus l'amertume de leur situation. Il prescrivit d'envoyer à Paris tous les cartulaires qui se trouveraient en Belgique (11 décembre 1798). De son côté, le ministre des Finances, justement préoccupé des conséquences déplorables qu'entraînerait l'application du décret du 7 Messidor an II, ordonna de ne pas détruire les chartes et diplômes et d'en faire l'analyse avec soin quand le triage les faisait rencontrer (2 juin 1799) (2). Cette mesure, qui attestait un retour à la sagesse, venait bien tard. Après les destructions dues aux égarements de la conquête, le Directoire avait toléré ou prescrit d'irréparables actes de sauvagerie. Les ordres relatifs à la suppression des comptes et des pièces inutiles avaient reçu en de nombreux endroits une exécution sommaire qui priva l'histoire d'une source précieuse de renseignements (3). Dans la Meuse Inférieure les archives et les livres des couvents de Venlo avaient servi à la confection des cartouches (4). Enfin, la centralisation ordonnée au sujet des cartulaires, tendait à les égarer dans un dépôt immense, ou tout au moins à déparer des collections remarquables et à placer injustement hors de la portée

Limburg, p. 15.

(1) Instructions de l'an VI. (Carton 26, Correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Liasse 495, Administration Centrale du Département de la Dyle.

(3) *De Maasgouw 1886*, p. 41. Les administrateurs de Sambre et Meuse firent brûler, lors de la fête du 20 Nivôse an VI, les titres de la féodalité et de la noblesse qui se trouvaient dans les dépôts publics. (DOYEN, *Bibliographie namuroise*, I, p. 796.)

(4) GACHARD, *Analectes Belgique*, I, p. 244, note 2. FLAMENT, *De Archieven en het archiefwezen in het hertogdom Limburg*, pp. 47, 48.

des savants s'intéressant à l'histoire locale, des documents indispensables pour l'étude de celle-ci (1).

Les grands artistes avaient fait défaut au déclin de l'ancien régime dans notre pays : ils n'illustrèrent pas davantage la période du Directoire. Sans doute, la fin du XVIII[e] siècle vit s'affirmer des artistes de second ordre, tels que Kinsoen (2). Suvée, Odevaere, Calloigne, Redouté, Van Dael, de Marne, Lens, Cardon, Lion, de Liége, Paelinckx et Fris, de Gand, Van Brée, d'Anvers. Mais, privés de toute inspiration par la secousse révolutionnaire, et destitués des encouragements qui étaient naguère prodigués aux arts, peintres, graveurs, sculpteurs végètent sans se faire remarquer. On cherche en vain, à cette époque, une œuvre de mérite rappelant l'un ou l'autre événement, ou conservant les traits des personnages les plus en vue. Maîtres nouveaux et maîtres anciens se consacrent à la médiocrité. Cardon cesse, faute de ressource dans les caisses publiques, de graver les jolies figurines qui illustraient naguère la correspondance officielle. Lens peint des scènes mythologiques, Fassin, De France, Suvée, Ommeganck, Van Spaendonck, Redouté et leurs élèves, peignent des scènes d'intérieur, des portraits de particuliers, des fleurs ou des paysages. Seul, Grétry arrive à la renommée, en faisant applaudir ses compositions musicales par les républicains, après avoir longtemps charmé Marie-Antoinette (3). Mais le Maître liégeois est un enfant de l'ancien régime, et ses succès dont l'origine remonte à une époque bien antérieure à la révolution, ne sont pas dus à la faveur du Directoire. En dehors de lui, les arts languissent, comme les sciences, les lettres et l'instruction publique.

---

(1) Voir sur les chartes envoyées à Paris et perdues pour le pays de Maestricht : DARIS, ouv. cité, IV, p. 50.

(2) Kinsoen remporta le prix de peinture à Paris, en 1799. Suvée devint Directeur de l'Ecole Française de Rome.

(3) Fixé à Paris, Grétry devint membre de l'Institut en 1796. Il publia, en 1797, l'édition nouvelle et considérablement augmentée de son ouvrage : *Essais sur la musique*. On sait que sa fille eut pour marraine la reine Marie-Antoinette.

CHAPITRE III.

L'OPINION.

SOMMAIRE :

Fêtes pour célébrer la Paix. Elles sont trompeuses. Pendant les années 1798 et 1799, le nombre des partisans de la république décroît encore, surtout en 1799. Désaffection générale régnant au moment du coup d'Etat de Brumaire an VIII, et découragement des républicains. L'hostilité vis-à-vis du régime français éclate lors des soulèvements d'octobre et de novembre 1798. Réprimée par la force, elle reparaît en 1799 avec une intensité nouvelle. Exposé de l'état des esprits d'après les autorités : Renvoi aux chapitres traitant de l'administration, de l'instruction, de la religion, et de l'insurrection.

Le gouvernement entreprend de maîtriser les esprits par la violence. Efforts vigoureux qu'il fait en matière de fêtes publiques, de calendrier, de théâtres, de journaux, d'association, de secret des lettres et d'élections.

Récit des élections d'avril 1798 (an VI) et d'avril 1799 (an VII). Poursuivant jusqu'au bout sa politique, le gouvernement recourt aux visites domiciliaires, à la déportation et à la fusillade : régime de la terreur.

Prêtant sa pensée à ses concitoyens, le commissaire N. Bassenge, de Liége, avait complimenté le Directoire au sujet de la révolution de Fructidor, et affirmé que l'esprit public se trouvait entièrement renouvelé grâce à elle. Quelques juges de l'Ourthe, et certains administrateurs jacobins appelés à exercer des fonctions publiques à la suite du coup d'Etat, avaient imité Bassenge (1). Bientôt, la vérité devait apparaître, et sa manifestation révèlerait une désaf-

(1) Rapport de Bassenge au Ministre de l'Intérieur, du 29 Nivôse

fection et un progrès dans l'hostilité qui ne feraient que grandir durant deux années. Avant même que la persécution religieuse et scolaire, la conscription et le désordre en matière de finances, eussent produit leurs effets, la réalité se montra à l'occasion du traité de paix signé entre la France et l'Autriche à Campo Formio, le 17 octobre 1797. Sur ordre du gouvernement, les autorités locales s'efforcèrent d'organiser des réjouissances populaires pour célébrer l'événement qui mettait fin à la guerre ; des fêtes eurent lieu dans beaucoup de villes, et elles consistèrent en général en réunions organisées dans les Temples décadaires, en discours, en banquets, et en illuminations. A Nivelles, le commissaire cantonal affirma n'avoir « jamais constaté une joie pareille » à celle qui s'était révélée au cours de la cérémonie (1). Bruxelles vit ériger sur la place Royale un autel où la déesse de la liberté reçut les hommages des autorités qui firent brûler devant elle des parfums : le soir, un banquet de quatre cents couverts réunit des citoyens d'opinions opposées et les journaux ne manquèrent pas de faire ressortir combien la république avait d'amis, puisque la souscription avait réuni 3,984 francs, fournis par 427 souscripteurs, parmi lesquels on voyait à côté des fonctionnaires du régime nouveau les principaux tenants de l'ancien état de choses (2). « C'est beaucoup, disait un journal, dans un temps où les impôts sont excessifs et où il n'y a point de commerce » (3). Louvain fut le théâtre d'une manifestation analogue.

Mais quand on examinait la liste des adhésions obtenues, on s'apercevait sans peine des sentiments qui les avaient

an VI. (Carton 3, série F*ic* III, Archives Nationales.)
DARIS, ouv. cité, III, pp. 119 et suiv.
Le Républicain du Nord, 25 Vendémiaire an VI.
Le Rédacteur, 4 Brumaire an VI.
Rapport de Légier, commissaire des Forêts, du 11 Nivôse an VI. (Carton 4, série F*ic*, III, Archives Nationales.)

(1) Rapport du 9 Brumaire an VI, carton 346, Administration Centrale de la Dyle.

(2) Liasse 593, ibid. *Recueil de Huyghe*, XVII, p. 411. Fête du 30 Nivôse an VI (19 janvier 1798).

(3) *L'Echo de la République française* 25 janvier 1798.

dictées (1). « La consternation parmi nous est inconcevable », écrivait l'un des administrateurs bruxellois destitués après Fructidor (2). Seule, en effet, la crainte avait pu entraîner la participation des deux duchesses d'Arenberg, du duc d'Ursel, du marquis d'Arconati, ou des chefs du mouvement patriotique, dont nous avons déjà fait mention, et que nous verrons encore à l'œuvre, des barons d'Hooghvorst, de Poederlé, de Roest, d'Overschie, des comtes d'Arberg, d'Auxy et du procureur Nuewens. Aussi, en dehors des pompes officielles, la joie fut nulle, et ce fut en réalité le chagrin qui apparut sur le plus grand nombre des visages. « Point de joie, tout est morne, au moins la très grande majorité. » Ainsi parlait un témoin désintéressé habitant Mons. « Aucune joie dans le peuple, chacun reste chez lui », déclarait un annaliste de Termonde. « Une curiosité froide et insensible est tout ce qui a attiré les spectateurs : les illuminations se sont faites d'une manière si dérisoire qu'elles portaient plutôt l'empreinte de la tristese, de l'insulte, et du mépris, que celle de l'allégresse publique. » Telle était la relation que les administrateurs du département des Deux Nèthes adressaient au Directoire. Et dans les cantons ruraux, le tableau des sentiments des citoyens à l'égard de la paix était encore bien plus défavorable. En général, les campagnards, loin de se réjouir, niaient la nouvelle de la paix : parmi ceux qui y croyaient, il y avait infiniment plus de mécontents que de gens satisfaits, et parfois, les mécontents troublaient les fêtes officielles au point de les faire dégénérer en rixes (3).

(1) Lettre de Valeriola, de Bruxelles, à Rapedius de Berg, à Vienne, 24 septembre 1797. (Papiers de famille du baron J. d'Anethan).

La Municipalité de Bruxelles avait ordonné à tous les habitants de manifester leur joie en illuminant leurs maisons « à peine d'être regardés comme mauvais citoyens ». (*Le Rapporteur*, 24 Frimaire an VI.)

(2) Presque tous les membres de l'aristocratie bruxelloise non émigrés figuraient sur les listes de souscription. On y rencontrait beaucoup d'anciens membres des Etats. A côté d'eux se trouvaient de Limpens, ancien chancelier de Brabant, le curé Mundelaers, le juge Trigonetty.

(3) [illegible] et DESCAMPS, *Mémoires historiques sur la ville*

Bientôt d'autres occasions devaient se rencontrer, où la faiblesse numérique du parti républicain et l'accroissement constant de l'opposition apparaîtraient avec évidence, au point d'être signalés sans détour par les autorités républicaines. Les élections d'avril 1798, l'insurrection paysanne causée par la conscription en octobre 1798, les élections d'avril 1799, les craintes d'invasion durant l'été de 1799, amèneraient les fonctionnaires républicains à faire le recensement des forces sur lesquelles ils pourraient compter. Nous reproduirons sommairement leurs principales constatations, en prenant soin d'appuyer les jugements d'ordre général par des observations locales et concrètes .

Dans son discours du 10 septembre 1799, le républicain Digneffe avait dépeint la Belgique à ses collègues du Conseil des Cinq Cents comme « un vaste lieu de plaintes et de mécontentement, où l'on faisait haïr la république ». La gendarmerie représentait les campagnes comme « un pays toujours prêt à la révolte » (31 mai 1799) (1). La grande majorité des Belges est hostile au gouvernement, disait à son tour un rapport adressé au ministre de la Police, en mars 1800, et l'auteur du rapport citait quatorze griefs principaux que nos ancêtres faisaient valoir contre leurs conquérants : l'énumération de ces divers sujets de plainte commençait aux excès commis lors de la conquête de juillet 1794, et finissait par les arrestations et les déportations de 1799 (2).

de Mons, p. 135. *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2e série, IV, p. 365.

Lettre des administrateurs du Département des Deux Nèthes, du 13 Nivôse an VI. Thys, *La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire*, 1e édition, p. 18.

Rapports de Mallarmé, de Nivôse et de Pluviôse an VI, et du commissaire du Canton d'Aerschot, du 7 Frimaire an VI. (Carton 350, archives du Département de la Dyle. Cartons 59 et 66, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Rapport du commissaire de Tirlemont, 21 Pluviôse an VI. (Carton 58, ibid.) Lettre du commissaire d'Hérinnes, 30 Brumaire an VI. (Carton 33 (3°), ibid.)

(1) Rapport de Gendarmerie du 12 Prairial an VII. (Carton 36, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Poullet. *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française*, p. 45.

Les partisans de la république étaient ainsi en nombre extrêmement restreint. Leurs rangs ne comprenaient, outre les meneurs jacobins et les fonctionnaires français, que les Belges peu nombreux qui avaient acquis des biens nationaux. Se sentant dépourvus d'appui, les « fransquillons », comme les appelait communément le peuple, avouaient que la force seule leur assurait le pouvoir. Aussi les échecs réitérés subis par les armées françaises en 1799, firent-ils craindre aux chefs du parti jacobin la ruine de toutes leurs espérances. Le receveur des domaines de Bruxelles écrivit à deux reprises, durant l'été de 1799, à son ami Di Martinelli, membre du Conseil des Cinq Cents, à Paris, afin de se renseigner pour préparer le départ de ses amis et le sien pour Paris. Un autre révolutionnaire notoire, le commissaire De Coster, d'Hérinnes, mandait à son chef, le 25 août 1799, que l'attachement à la république était tellement diminué, même parmi les fonctionnaires, qu'il ne pouvait se l'expliquer (1).

En face du petit groupe qui, soutenu par le Directoire et appuyé sur les garnisons françaises et sur la gendarmerie, gouvernait les départements et quelques grandes villes, il y avait l'immense majorité du peuple belge. Les sentiments de cette majorité opprimée et tyrannisée étaient proclamés par ceux-là même qui prétendaient en être les représentants légaux et autorisés. Nous nous étendrons quelque peu sur la situation des esprits dans le département de la Dyle, parce qu'elle offrait en raccourci le tableau du pays entier. C'est à l'ancien conventionnel Mallarmé, devenu commissaire du Directoire dans le département de la Dyle où il était précédemment accusateur public, que nous demanderons l'état de l'opinion publique.

Voici les impressions de ce fonctionnaire bien placé pour être exactement renseigné. « Il n'y a pas quinze ou vingt patriotes par canton : parfois il ne s'en rencontre pas un seul, même dans les autorités. Nulle joie pour la paix : on

(1) Correspondance de J.-G. Di Martinelli. Lettre de D'Aubremé [illegible] du 26 Messidor an VII. Lettre du commissaire d'Hérinnes, [illegible] 83, 3°, correspondance du Commis-

en doute, on s'en est même attristé (1er janvier 1798). Mon devoir me prescrit d'assurer positivement qu'il n'existe aucun esprit public dans ce département (février 1798). Depuis plus d'un mois l'esprit public est descendu de plusieurs degrés du point où il avait monté quelque temps après le 19 Fructidor. L'impôt ne se paie plus dans toutes les parties comme précédemment, les fonctionnaires publics eux-mêmes n'ont plus cette énergie si salutaire à la chose publique » (14 mars 1798). Les véritables amis de la liberté et de la république sont en si petit nombre qu'à peine pourrait-on dire qu'il en existe assez pour trouver les membres nécessaires au Corps Législatif et composer toutes les autorités constituées du département. L'Empereur, le Pape, le Souverain, la noblesse, les prêtres de Rome, les hochets de la vanité et du fanatisme, les corporations, les anciennes institutions de ces contrées, sont toujours les enfants chéris de la plupart des habitants de ce département et particulièrement de Bruxelles (16 mars 1798). Il est impossible de dire quand l'esprit public sera à la hauteur requise. Les habitants ne cessent de regretter, pour la plupart, l'ancien ordre des choses, ils désirent sans cesse leurs princes et leurs pontifes. Il faudra, je crois, une autre génération (juillet 1798). On ne peut rien arracher ici sans en imposer par la force (2 juillet 1798). L'esprit public, loin de se purifier, se corrompt. Cette vérité cruelle, mais évidente, doit frapper fortement l'attention du gouvernement (27 août 1798). L'esprit public n'a pas fait de progrès. Les déportations aideront à le réformer. Une fois que le prêtre aura perdu de son crédit nous pourrons compter, sinon sur l'amour et le dévouement, au moins sur l'obéissance et la soumission (1er octobre 1798). La généralité des habitants est portée à l'insoumission, je l'ai dit souvent (novembre 1798). Quels résultats ai-je acquis ? Les plus défavorables ! On n'a aucune idée, dans les cantons ruraux, de la liberté, de l'égalité, de la révolution française, et de la constitution. L'habitant des campagnes est absolument nul pour toutes ces grandes choses. Il n'a de passion que pour l'intérêt, les anciennes routines. Il n'obéira de longtemps aux lois que par la force et la crainte (30 décembre 1798).

On a pu, grâce aux mesures de sévérité, faire cesser les conversations dans les cafés. Mais le temps seul améliorera l'opinion (20 janvier 1799). On surveille l'opinion avec zèle : pour réussir davantage, on devrait empêcher l'entrée des journaux apportant des nouvelles des pays étrangers » (mars 1799) (1).

Pour contrôler des affirmations aussi catégoriques, nous devons ouvrir les dossiers que Mallarmé avait sous les yeux. Les rapports adressés à son bureau par les commissaires cantonaux, et les documents recueillis par l'administration départementale montraient que le représentant du Directoire était loin d'exagérer quand il peignait sous des couleurs sombres la situation d'esprit de ses administrés. Villes et campagnes présentaient le même aspect d'hostilité irréductible et presque générale.

Le canton d'Aerschot « ne renferme pas quatorze patriotes républicains : on n'y trouve ni patriotisme, ni soumission aux lois » ; en 1799, les insurgés y sont soutenus « par tous les habitants ». Celui d'Assche compte« fort peu de républicains ». A Braine-l'Alleud, « il n'y a pas de patriotes, tout est royaliste et fanatique ». Dans la capitale, l'ancien régime est chéri par la plupart des habitants. Les patriotes sont en minorité : les habitants ne sont contenus que par la présence des troupes. Aussi, un forgeron qui a déclaré ses sympathies pour la république, perd-il sa clientèle et se trouve complètement ruiné. A Diest, « tout le monde est hostile à la France, même les fonctionnaires publics » : la république n'a d'autres amis que « cinq ou six ménages français ».

Dans le canton de Genappe « il n'y a pas dix républicains, il n'y a que mauvaise volonté ou haine contre le gouvernement républicain ». Dans celui de Grez on ne peut pas trouver cinq patriotes ». Le canton de Grimberghen renferme « très peu de patriotes ». Un agent municipal refuse de loger des soldats en déclarant à haute voix que « le fumier est encore trop bon pour des Français ». « L'es-

(1) Correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Carton 350. DELPLACE, *La Belgique et la domination française.* I, p. 195. Carton F7 3674 (1). Archives Nationales, Paris.

prit public à Hal est « très mauvais et méchant ». Hérinnes est infecté de royalisme : tout n'est dans ce canton que fanatisme, amour des prêtres, haine des Français ». A Hougaerde, « l'aristocratie et le fanatisme dominent ». Les républicains sont en petit nombre à Jauche, et « le gros du canton » est hostile. A Jodoigne, malgré la présence d'un jacobin forcené, nommé Carlier, qui est président du canton, « la majorité est de principes anti-républicains : ils détestent tous la république ». Le commissaire de Lennick-Saint-Martin se déclare « entouré de royalistes et de fanatiques ». Les prêtres, les royalistes, les gens regrettant le passé, dominent seuls. « Le canton de Londerzeel renferme en tout sept patriotes ».

Louvain, où une municipalité jacobine commande à environ vingt mille habitants, ne peut réunir plus de cent cinquante citoyens, fonctionnaires et républicains, pour défendre ses murs contre les paysans révoltés (1). Merchtem « aime très peu les Français, car il est impossible d'être l'ami des habitants sans déclarer la guerre à la république ». A Montaigu, « s'il se trouve des patriotes, ce sont des Français d'origine, établis dans le canton ». Nil-Saint-Vincent ne compte pas cinquante républicains. L'opinion à Nivelles, est « dépravée par les prêtres : les habitants généralement ne sont pas patriotes : on ne trouverait pas assez de républicains pour remplacer la municipalité ».

Dans la ville de Tirlemont, « tout est mort au patriotisme, l'esprit public est nul, les fanatiques sont en grand nombre ». Un habitant qui a affiché des sentiments républicains voit son commerce d'épiceries totalement déserté par la clientèle, et se trouve réduit à la misère. Dans le canton de Tubize, le commissaire signale par trois mots caractéristiques une situation déplorable : « mécontentement général, désespoir, animosité ». « L'esprit public déteste et abhorre les Français. » Le canton de Vilvorde ne compte pas dix républicains. Dans celui d'Uccle, « les prin-

(1) La Municipalité ne compte, en dehors des fonctionnaires, que 50 habitants qui consentirent à prendre les armes lors du siège d'octobre 1798. (Rapport du général Colaud, GEBRUERS, *Aanteekeningen*, I, p. 265.

cipes républicains sont ignorés ». « Les habitants du canton de Wavre sont patriotes pour les dîmes et détestent les Français pour les contributions. » Une statistique du commissaire cantonal partage ses administrés en trois catégories : la moitié est nettement hostile, un tiers se compose d'indifférents, et le restant, soit un sixième seulement, est favorable à la république. Enfin, dans le canton de Woluwe, situé aux portes de Bruxelles, on signale la commune de Saventhem comme « très opposée au gouvernement » (1).

On ne peut mieux résumer par des chiffres les impressions données par les rapports locaux qu'en reproduisant la conclusion d'une étude faite par Mallarmé sur les municipalités de vingt-trois cantons soumis à sa surveillance. Sur 819 officiers municipaux recensés par ses soins en 1798, il trouvait 542 ennemis du gouvernement, et 277, soit un

(1) Voir pour *Aerschot* : Carton 66, correspondance du commissaire du Département de la Dyle ; et 426, Administration Centrale du Département de la Dyle. *Assche* : carton 311, ibid. ; *Braine-l'Alleud* : liasse 623 (4°), ibid., cartons 49 et 71, correspondance du commissaire du Département ; *Bruxelles* : cartons 317 et 500, ibid. ; *Diest* : Di Martinlli, *Diest in den Sans-Culottentijd*, p. 209 et carton 18, correspondance du commissaire du Département ; *Genappe* : carton 19 et ibid. 159, Administration Centrale du Département de la Dyle ; *Grez* : carton 27, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, et 594, Administration du Département *Hal* : carton 18, correspondance du commissaie du Département ; *Hérinnes* : carton 83 (3°), ibid. ; *Hoegaerde* : carton 65, ibid. ; *Jauche* : carton 34, ibid. et liasse 623 (3°), Administration Centrale du Département de la Dyle ; *Jodoigne* : carton 301 et liasse 603, ibid. ; *Lennick* : cartons 49 et 73, correspondance du commissaire du Département ; *Londerzeel* : liasse 11 (mélanges), Administration du Département de la Dyle ; *Louvain* : carton 81, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 1er et 6 Brumaire an VII ; *Merchtem* : carton 38, correspondance du commissaire du Département de la Dyle ; *Montaigu* : carton 49, ibid. ; *Nil-Saint-Vincent* : liasse 623 (4°), Administration Centrale de la Dyle et liasse 553, ibid. ; *Nivelles* : cartons 27 et 83 (2°), correspondance du commissaire du Département de la Dyle ; *Tirlemont* : cartons 78 et 92, ibid. et liasse 602, Administration Centrale de la Dyle ; *Tubize* : liasse 602, ibid. ; *Uccle* : carton 56 bis, correspondance du commissaire du Département de la Dyle ; *Vilvorde* : carton 56, ibid. ; *Wavre* : cartons 49 et 79, ibid.

tiers, indifférents ou patriotes (1). Si l'on tient compte de ce que beaucoup d'officiers municipaux acceptaient leurs fonctions par dévouement pour leurs concitoyens et dissimulaient leurs pensées dans l'intérêt de leur pays, on est en mesure d'affirmer que le nombre des républicains sincères n'atteignait pas la moitié des 277 fonctionnaires réputés indifférents ou patriotes, et qu'ainsi même parmi ses serviteurs officiels le gouvernement français ne comptait que fort peu d'amis.

Si on jetait les yeux au delà du département central, et si on parcourait les huit départements rangés autour de la capitale, on était amené aux mêmes conclusions.

Le département des Deux Nèthes est animé d'un esprit « toujours en général opposé aux principes de la république ». Le plus grand nombre des habitants y manifeste « une apathie marquée pour les institutions nouvelles et regrette l'ancien état de choses ». A Anvers, les autorités se plaignent de n'avoir que « cinquante hommes de garnison à opposer à 50,000 fanatiques », car « il y a très peu d'hommes qui aiment le gouvernement », et c'est un crime aux yeux des citoyens d'assister un Français victime d'un meurtre ou d'un assassinat. Selon un aveu échappé au Directoire, Lierre est « anti-français ». A Turnhout et à quinze lieues à la ronde, « le seul nom de Français est en horreur » (2). Dans l'Escaut, les administrateurs constatent, au milieu de 1798, l'hostilité de l'opinion, et prennent un arrêté draconien pour menacer de la déportation les auteurs de paroles ou discours contraires à la république, et les

(1) Rapport adressé en l'an VII, par Mallarmé, au Ministre de l'Intérieur. Carton 49, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(2) Compte décadaire de l'an VI. (Archives Nationales, carton 3, série F*ic*. III,) Rapport de Bruslé, du 20 Vendémiaire an VII. (POULLET, *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique sous la domination française*, p. 39.) Adresse de la Municipalité d'Anvers. (*Le Rédacteur*, 4 Brumaire an VI), rapport du général Rivaud, du 8 Frimaire an VIII. (Archives Nationales, carton 27 série F*ic*, III.) JACOBS, *Inventaire des archives du Gouvernement provincial d'Anvers*, IV, p. 219. Arrêté du Directoire, du 25 Frimaire an VII. GEBRUERS, *Aanteekeningen*, II, p. 254. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire* p. 89.

fonctionnaires coupables de faiblesses (12 juin 1798). Ils savent, du reste, qu'à Alost « le nombre des patriotes est petit », qu'à Terneuzen, nul ne porte la cocarde tricolore et qu'au canton de Renaix « on ne trouve aucun républicain ». Le commissaire de la Lys est tout aussi catégorique : « Nous avons tout à vaincre : rien ne marche que par contrainte ». Aussi, dans tout le pays de Courtrai on remarque « l'éloignement pour la république française », et dans toute la West-Flandre, qui s'étend autour d'Ypres, on compte au plus six républicains (1).

Voisin de la France, et mené par les jacobins de Mons, de Tournai et de Charleroi, le département de Jemappes est « un des meilleurs pour l'esprit public ». Et cependant, « l'opinion n'aime pas le gouvernement et regarde les Français comme des tyrans ». L'administration départementale représente les habitants des campagnes comme « exaspérés ». — Dans plusieurs cantons « la très grande majorité paraît n'attendre qu'une occasion » pour pratiquer un soulèvement (21 avril 1799). Plus ruraux, les habitants de Sambre et Meuse et en particulier de la ville de Namur ont « des principes anti-républicains qui ne sont pas équivoques ». Ainsi parlent l'administration départementale et le commissaire du Directoire (2).

L'esprit public dans le département des Forêts « ne fait aucun progrès » : « il est très mauvais ». Son opposition

(1) Arrêté des administrateurs du Département de l'Escaut, du 24 Prairial an VI. Liasse 359 et registre 158. (1er Complémentaire an VI.) Archives du Gouvernement provincial, Gand. DELPLACE, *La Belgique et la Révolution française*, I, p. 197. BARBAULT-ROGER, Voyage cité. DE LANZAC, *La domination française en Belgique*, I, p. 153.

(2) Rapport du général Rivaud, 8 Frimaire an VIII. Carton 27 F*ic* Archives Nationales.) DELPLACE, ouv. cité, p. 198. Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de Jemappes. 12 Messidor an VII, regitre 119. Lettre du commissaire du canton de Celles, 2 Floréal an VII.(Carton I F*ic*, Archives Nationales.) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, 9 Brumaire an VII. (Archives provinciales, Namur. DELPLACE, ouv. cité, p. 197. Rapports du commissaire du Département. 2 Vendémiaire an VII et 1er Frimaire an VIII, (Archives Nationales, carton I, F*ic*, IV. (4°) DELPLACE, ibid. Cartons 2 et 4, Archives Nationales, F*ic*, III.

ainsi dénoncée par les commissaires du Directoire frappera même par sa durée les préfets de l'Empire (1).

Sinon dans les campagnes, au moins dans les villes de Liége, Huy, Verviers et Spa, le département de l'Ourthe offrait un certain nombre d'adhérents de la république.

Les dix-sept cantons formés de territoires autrichiens regrettent ouvertement l'ancien régime. Les dix-neufs autres, naguère groupés autour de la capitale, forment la réserve de l'armée jacobine. Mais en 1799, cette réserve même semble s'évanouir. « L'esprit public n'est guère au point désiré, l'habitude retient la grande majorité sous le joug des anciens préjugés, et l'ignorance leur voile les dangers en les laissant insensibles aux biens que leur promettent les institutions républicaines. » Ainsi parlait le commissaire Lambert Bassenge, en septembre 1798. Son successeur Vander Heyden à Hauzeur devait être plus explicite en 1799 et reconnaître qu'autour de lui les cœurs étaient « ulcérés » par la politique du Directoire. N'était-ce pas une preuve éclatante de cette hostilité que l'impossibilité dans laquelle se trouvait l'autorité supérieure de remplacer deux officiers municipaux de Liége démissionnant en janvier 1799 ?

Voici, enfin, le département de la Meuse Inférieure, plus éloigné que tout autre des frontières de la France. Les administrateurs y déclarent sans détour qu'on ne rencontre à Maestricht que deux patriotes, que « tout Français est exposé à des dangers », et que « l'esprit public est entièrement perverti » (21 novembre 1798). Bien longtemps après que Napoléon aura cherché à rétablir l'ordre moral et matériel, les habitants de ce département demeureront fidèles à leur opposition. En 1813 l'autorité signalera encore que Hasselt et ses environs forment « le canton le plus anti-français des départements réunis » (2).

(1) Rapports de L. Bassenge, du 20 juillet 1799, et de Fructidor an VI. (Carton 3e série F*ic*, III, Archives Nationales.) Rapport du commissaire Vander Heyden, à Hauzeur, du 1er Brumaire an VIII, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXXVI, p. 8, DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 275.

(2) DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 160. Rapport des administrateurs

Nous croyons devoir borner à ces citations les déclarations des contemporains relatives à l'esprit public qui règnait en Belgique. L'opposition de la masse des citoyens ne peut surprendre le lecteur qui l'a déjà constatée par des traits caractéristiques dans les chapitres concernant le recrutement des administrateurs, la rentrée des impôts et la question scolaire. Elle achèvera de se montrer dans toute son étendue quand nous étudierons la persécution religieuse et les insurrections provoquées par la conscription.

Il fallait insister sur l'opposition que rencontrait le Directoire, parce qu'elle expliquait, sans la justifier, la politique adoptée par lui. Quoique se réclamant des principes de 1789, et en particulier de la souveraineté du peuple et du respect de l'opinion, le gouvernement de Fructidor n'est qu'une oligarchie appuyée sur la force brutale : celle-ci lui est indispensable pour se maintenir, tout comme elle a été l'instrument principal de sa victoire initiale. Aussi, réserve faite du juste blâme dû aux excès des Fructidoriens et des fournisseurs qui exploitent la chose publique, on ne peut nier l'énergie que surent déployer les jacobins pour garder le pouvoir. Malgré leur faiblesse numérique, malgré l'hostilité de l'opinion, malgré les fautes de leurs chefs et de leurs amis, un grand nombre d'entre eux n'a cessé d'avoir confiance dans le triomphe final des idées qui leur sont chères, et de déployer au service de la république un courage indomptable. On voudrait pouvoir faire aussi l'éloge du désintéressement de ces lutteurs acharnés. Mais pour beaucoup d'entre eux la louange devrait se tempérer, si l'on songe aux profits retirés des places publiques, et surtout aux acquisitions de biens nationaux, pour lesquelles le petit groupe jacobin possédait et s'assurait un monopole pour ainsi dire exclusif. Conviction et intérêt concourent au même but ; aucun moyen n'est dédaigné, pas même le plus illégal, et le plus révoltant pour la conscience humaine.

A la protestation universelle de l'opinion, le parti jacobin

du Département de la Meuse Inférieure, 1er Frimaire an VII. (Procès-verbaux des séances du Département de la Meuse Inférieure, Archives du Royaume, Maestricht). Rapport du Préfet de l'Ourthe, du 16 novembre 1813, (Carton 3, F*ic*, III, Archives Nationales.)

répond par la contrainte morale. Ce sont les phases de la guerre faite aux idées que nous devons maintenant rappeler brièvement en exposant les mesures prises au sujet des fêtes républicaines, du calendrier, du théâtre, des journaux, des sociétés, des élections et des manifestations les plus intimes de la pensée.

On a déjà retracé les principaux caractères des fêtes républicaines. Après avoir revêtu au début une apparence nettement payenne, elles étaient devenues sous le Directoire des solennités indifférentes, déplaisant plus ou moins au peuple belge selon que le caprice des organisateurs les employait à des manifestations anti-religieuses ou à la simple lecture des lois et arrêtés. Après Fructidor, les Décadis furent l'objet d'un effort nouveau de la part de toutes les autorités. Des lois intervinrent pour en ordonner la célébration régulière et publique par les fonctionnaires et pour en imposer l'observation aux gens de métier (1). Des circulaires ministérielles, suivies d'arrêtés départementaux et municipaux, organisèrent en détail les prescriptions et les prohibitions instituées par le législateur. Le but de celui-ci est avoué sans détour : il voudrait installer le culte officiel dans des églises, afin d'arriver par là, dit-il, « à effacer le culte catholique » (2), et de détrôner « le code de la superstition et du fanatisme » (3). Les moyens employés sont simples. L'assistance aux cérémonies décadaires est obligatoire pour toutes les autorités, tous les fonctionnaires, même les notaires, huissiers, instituteurs, même pour les écoles libres. Durant le Décadi, ordre est donné à toute école, même libre, de chômer et à tout homme de métier ou de

(1) Lois du 13 Thermidor et du 13 Fructidor an VI, arrêté du Directoire, du 14 Germinal an VI.

(2) Message du Directoire, du 19 Germinal an VII. *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 652.

(3) Circulaire du ministre de la Police, du 26 Brumaire an VII. Voir dans le même sens les circulaires du ministre de l'Intérieur, du 20 Germinal an VI, du 28 Floréal et du 13 Thermidor an VI, s'élevant contre « une secte trop célèbre », contre la superstition et les erreurs religieuses, ou contre les couleurs trop noires sous lesquelles on peindrait la terreur en célébrant l'anniversaire du 9 Thermidor. (Carton 346, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

négoce de suspendre sa profession. Défense est faite aux écoles et aux gens de métier ou de négoce de chômer durant les anciens jours de fête. La haine contre ceux-ci est poussée au point que s'ils coïncident, par hasard, avec un décadi, la république préfère qu'on ne chôme pas son jour de fête, de peur de voir respecter une fête religieuse (1).

Quant à la cérémonie même du Décadi, on tenta vainement d'en relever l'attrait. Les autorités, entourées de forces militaires, se rendaient en cortège au Temple. En leur présence, lecture était faite des lois et arrêtés ; on procédait aux mariages ; ensuite des discours étaient prononcés pour célébrer les victoires des armées, les bienfaits de la révolution, ou l'objet spécial de la fête : jeunesse, vieillesse, agriculture, exécution de Louis XVI, dix août. Pour rehausser la solennité, on crut bientôt nécessaire de copier la religion proscrite, et l'on ajouta aux discours des invocations à l'*Etre Suprême*, des chœurs, des morceaux de musique, et même l'intervention des orgues, lorsque celles-ci purent, au moins dans quelques temples, être soustraites à la vente publique (2). Par suite de la même pensée d'imitation, on tenta de réchauffer la froideur des murailles dépouillées des emblêmes religieux et on les garnit d'images « chères aux républicains ». On vit ainsi, et parfois à l'aide de transformations ingénieuses, des portraits de Solon, de Lycurgue et de Brutus, garnir les parois des temples. En plusieurs endroits, les artistes se bornèrent à modifier à l'aide du pinceau ou du plâtre des portraits ou des statues de Saints. Ainsi, en fut-il, à Bruxelles, « pour la figure cy-devant David » qui devint un héros romain, à Hérinnes, pour saint Bruno et saint Jean, transformés en Solon et Lycurgue et à Jodoigne, pour un saint baptisé du nom de Brutus (3). Singulière aberration des gouvernants, qui

(1) Poffé, ouv. cité, p. 436.

(2) Arrêté des administrateurs de la Dyle, du 5 Vendémiaire an VII, et lettre de la Municipalité de Louvain du 22 Messidor an VI. Carton 107 et liasse 593, Administration du Département de la Dyle.

(3) Administration du Département de la Dyle, liasses 593 et 623 (1). A Courtrai, l'archange Saint-Michel fut transformé en Génie de la liberté terrassant la royauté.

reprochaient aux populations de s'attacher au passé, et qui s'efforçaient de remonter bien au delà du Christianisme dans ce même passé, pour y trouver leurs idoles ou leurs modèles !

Dans l'imitation du paganisme, les jacobins vont même souvent jusqu'au matérialisme le plus grossier. Ils déifient la chair humaine, comme la Convention l'a fait en 1793. Nos pères n'ont pu oublier le spectacle que présentèrent leurs églises ou leurs places publiques profanées honteusement, par les adorations officielles adressées à Margoton, à Braine-le-Comte, à Mie van Leuven, à Tervueren, à Vosse Rose à Assche, à des déesses de trottoir ou à des statues de la liberté placées sur les autels à Gand, à Bruxelles, à Namur ,à Rochefort, à Thuin, à Audenaerde, à Hérinnes et à La Hulpe, à Saint-Trond, à Florenville et à Luxembourg (1).

Si l'on en croit les récits officiels, les fêtes se poursuivent dans des banquets fraternels « dont la décence, la sobriété et la gaieté faisaient tous les frais », et s'achevaient par « des chants et des danses patriotiques à l'entour de l'arbre de la liberté ». Parfois, le programme ordinaire se trouvait renforcé. Tantôt la mort du général Hoche, auquel le Directoire décernait des honneurs publics, après avoir conspiré avec lui pour renverser les pouvoirs constitutionnels, tantôt l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, tantôt la fête de la fondation de la république, ou la pompe funèbre célébrée en l'honneur des ambassadeurs français assassinés à Rastadt, étaient l'occasion de cérémonies particulières. Une des démonstrations les plus goûtées par le Directoire, et dont la réitération montrait l'inanité, consistait à imposer à tous les fonctionnaires en ces jours solennels la prestation du serment de fidélité à la république, et de haine à la royauté et à l'anarchie. On croyait ainsi rehausser le

(1) Voir: DUJARDIN. *La Paroisse de Braine-le-Comte*, p. 559. CLAEYS, *Mémorial de la ville de Gand*, pp. 80, 91, 107. LAMOTTE, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, p. 501. DE RANTERE, Manuscrit sur Audenaerde, 10 novembre 1799. ENGLING, ouv. cité, p. 24; voir aussi *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, année 1910, pp. 147 et suiv.

prestige des cérémonies officielles et resserrer les fragiles liens qui unissaient aux gouvernants la population conquise. La confiance était d'ailleurs de commande. Des procès-verbaux dont la formule était imposée relataient les détails de chaque fête, et transmettaient au chef-lieu du département, et de là à Paris, les expressions trompeuses de la fidélité des Belges et les témoignages mensongers de leur joie (1).

Jamais, pourtant, on ne devait constater de manière plus frappante l'absence de sincérité des narrations officielles. Non seulement, celles-ci ne s'obtenaient qu'à l'aide de menaces, et après plusieurs mois de retard (2), mais leur texte, qui rapportait des présences et des serments en nombre considérable, était déclaré ouvertement mensonger. En dépit des affirmations authentiques, la gendarmerie ou le commissaire du canton signalaient tantôt que dans le canton, quatorze agents ou adjoints ont refusé le serment, tantôt que le serment n'est prêté « qu'en tremblant, et avec une répugnance marquée », tantôt que le procès-verbal a été colporté par le garde champêtre pour être signé tant bien que mal au domicile de quelques fonctionnaires, ou même que les gardes champêtres refusent de prêter le serment requis (3).

Mais ce n'étaient pas seulement les fonctionnaires qui se dérobaient à un serment heurtant leur conscience : c'était l'opinion de tout le public qui blâmait les monotones et banales cérémonies du culte officiel. Les grandes villes comme

(1) Voir liasse 593, Administration Centrale du Département de la Dyle. STRAVEN, *Inventaire des archives de Saint-Trond*, VI, pp. 117, 118, 123, 128.

(2) Voir circulaire du commissaire du Département de la Dyle, du 21 Pluviôse an VII, carton 285, Administration du Département de la Dyle. DARIS, ouv. cité, IV, pp. 270, 276.

(3) Lettre du commissaire de gendarmerie de Mellery, du 16 Pluviôse an VII. Carton 285, Administration du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton d'Overyssche, du 8 Pluviôse an VII, (ibid.). Lettre du Département de la Dyle à la Municipalité de Londerzeel, du 2 Complémentaire an VII. (Liasse 11, mélanges, Administration du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton d'Hérent, du 13 Vendémiaire an VIII. (Liasse varia, Préfecture de la Dyle.)

Bruxelles, Anvers et Liége, constatent au bout de peu de temps que le Décadi est l'objet de l'aversion générale. La municipalité de la capitale déclare que « le temple présente l'aspect d'une place publique où chacun cause et se promène et où les lectures sont tout à fait infructueuses ». N'ayant, dit-elle, « pas un sou », elle déclare qu'elle chômera les fêtes « de cœur » seulement, parce qu'elle ne peut rien attendre ni du zèle des citoyens, car ceux qui ont de bons principes sont peu fortunés, — ni du côté des fonctionnaires, dont les traitements sont arriérés depuis six ou neuf mois. Comme conséquence, les officiers municipaux de Bruxelles signalent le désordre qui règne lors des fêtes, et «l'absence du plus grand nombre des fonctionnaires». A Anvers et à Liége, on signale une négligence absolue dans l'observation des lois sur le Décadi (1). Si des villes on passe dans les campagnes, la défaite de la loi est encore plus complète. « Nos procès-verbaux sont ronflants, dit une autorité, mais nos habitants ont les mots de « Vive la République ! » au fond du gosier ». « Les agents n'observent aucun Décadi : ils ont l'air de rougir lorsqu'il s'agit d'approcher de l'arbre de la liberté. Le dimanche l'emporte toujours sur le Décadi ». Ainsi parle le commissaire de Jauche. Selon son collègue de Genappe, le peuple hue les cortèges décadaires ; au canton d'Hérinnes, « le temple est désert, le peuple perd de vue les institutions républicaines. » Aussi la Commission municipale prend-elle des arrêtés violents pour interdire la récitation du chapelet dans les rues, ou le fait de s'agenouiller dans le cimetière, et pour contraindre sous menace de châtiment chaque village à députer quinze habitants à la fête décadaire célébrée au chef-lieu (2).

(1) Lettres de la Municipalité de Bruxelles, du 11 Messidor an VI, 14 Fructidor an VI, 14 Thermidor an VII, 25 Frimaire an VIII. (Liasse 593, Administration du Département de la Dyle.) Procès-verbaux de l'Administration du Département de la Dyle, 12 Prairial an VII. E. Poffé, ouv. cité, pp. 433, 487, 506. Daris, ouv. cité, III, pp. 211, 265, 275.

(2) Lettre du commissaire de Braine-l'Alleud, du 10 Brumaire an VI. (Carton 71, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton de Jauche, en l'an VI. (Carton 593, Administration Centrale du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire de Genappe, du 25 Pluviôse an VI.

Les autorités supérieures ne s'y trompent pas. Elles avouent que les fêtes décadaires sont tombées « dans un oubli total » ou qu'elles sont « l'objet du mépris et de l'insouciance ». Les administrateurs du département de la Dyle constatent avec peine que la célébration du Décadi est marquée par « le désordre et par l'indécence », et que les citoyens qui veulent se marier « sont exposés à des plaisanteries et à des propos déshonnêtes ». On ajoute, que même les employés de l'administration désertent le cortège et le temple, et affectent de ne pas arborer aux jours de Décade le drapeau tricolore. Aussi les administrateurs s'efforcent-ils de lutter contre le blâme public. Ils font des plans de réforme : ils menacent à deux reprises leurs employés de renvoi, et ils révoquent leur imprimeur qui a négligé de pavoiser sa demeure, le 22 septembre 1799 (1er juillet, 25 septembre, 3 octobre 1799). En un mot, comme le reconnaît une dépêche adressée à la municipalité de Bruxelles par l'administration départementale, le 12 août 1799. « Les fêtes » nationales sont tombées dans le mépris : les décadis ne » sont plus des jours de repos : les républicains sont indi- » gnés de la manière dont on les célèbre » (1).

Il ne suffisait pas à la république d'instituer des jours de fêtes particuliers, pour célébrer les souvenirs qui lui étaient chers. Comme le but poursuivi est avant tout la destruction du catholicisme, les règles sur le culte décadaire sont bientôt développées et étendues par une législation que l'on a peine à concevoir tant elle est en contradiction avec les principes de liberté de conscience revendiqués si hautement en 1789. Lois, circulaires, arrêtés, se succèdent en un an pour établir des mœurs nouvelles, dont on va juger toute la singularité. C'est le calendrier républicain, décrété par

(Carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Liasses 593 et 622, Administration Centrale du Département de la Dyle.

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale de la Dyle, registres 5 et 7. Lettre de l'Administration Centrale de la Municipalité de Bruxelles, du 25 Thermidor an VII. (Liasse II, mélanges, Administration Centrale du Département de la Dyle et carton 350, ibid.)

la Convention, que l'on s'efforce d'imposer aux populations à l'aide de la contrainte et de la violence.

Le 3 avril 1798, le Directoire entame la campagne. Par un arrêté détaillé, il prescrivit l'observation minutieuse du calendrier de 1793. Les administrations étaient obligées de règler leurs séances sur les Décadis, et d'organiser les foires et marchés de manière à les fixer au Décadi et à empêcher qu'ils fussent tenus aux anciennes dates, notamment le dimanche ou le vendredi. Ordre était donné de « s'attacher spécialement à rompre tout rapport des marchés au poisson avec les jours d'abstinence de l'ancien calendrier ». On devait interdire toute réjouissance publique aux jours autres que le Décadi ; empêcher tout travail en ce jour, et veiller rigoureusement à ce que les mentions du calendrier grégorien disparaissent de tout acte public, journal, almanach ou affiche. Deux lois, du 17 Thermidor et du 23 Fructidor an VI (4 août et 9 septembre 1798) vinrent préciser ces injonctions et les sanctionner par des peines. Ces lois astreignent les écoles libres à assister aux cérémonies décadaires, même aux adorations payennes que l'on y prodigue à des femmes et défendent à ces écoles de suspendre leurs leçons aux jours chômés autrefois. Enfin, les ministres s'empressèrent d'ajouter leurs instructions aux ordres du pouvoir législatif. Des circulaires du ministre de l'Intérieur du 26 Germinal et du 28 Floréal an VI signalèrent aux autorités la nécessité de décourager « une secte trop célèbre » et de déraciner « la superstition et les erreurs religieuses ». Lambrechts, ministre de la Justice, attira l'attention de tous les tribunaux sur l'observation du calendrier nouveau, sur « la guerre à faire à l'assemblage gothique de la superstition », et sur la nécessité de « décourager les avocats qui affectent d'observer encore les dimanches et fêtes » (29 Germinal an VI). Une seconde circulaire du même fonctionnaire se plaignit de l'absence des juges aux fêtes décadaires, si essentielles à la république et si nécessaires pour remplacer les fêtes catholiques (1er Nivôse an VII). Enfin, le ministre de la Police, s'élevant contre l'aversion que les Belges témoignaient à l'égard du calendrier républicain, indiqua les prêtres comme étant les auteurs responsables de ce mal

(21 Thermidor an VI), et s'indignant contre « le code de la superstition et du fanatisme », rappela à tous les citoyens qu'ils devaient s'abstenir de respecter les fêtes anciennes, et menaça de poursuites l'officier public qui ayant entrepris une vente publique, aurait sursis à ses opérations par respect pour un dimanche ou pour une fête du calendrier religieux (26 Frimaire an VII) (1).

L'application de ces principes devait mener à des conséquences déconcertantes pour la raison et destructrices de toute liberté individuelle. Nous les énumérons rapidement, en rappelant d'une part ce que l'on était obligé de faire, et d'autre part ce qu'on était empêché d'accomplir.

Tout citoyen doit porter de manière apparente une cocarde tricolore, afin d'affirmer, au moins en apparence, son attachement à la république. S'il est en défaut, il est arrêté et mis en prison. Tout citoyen doit arborer un drapeau tricolore le jour du Décadi. Tout maître d'école et tout fonctionnaire doivent assister aux fêtes décadaires : tout maître d'école libre doit enseigner le calendrier de la Convention à ses élèves. Toute œuvre imprimée qui mentionne une date doit l'indiquer exclusivement en style décadaire. Bien mieux, tout négociant ou artisan est obligé de travailler durant les dimanches et jours de fêtes anciens, s'il veut bénéficier des faveurs légales accordées à certains commerces ou métiers durant le Décadi.

Ce qu'il est défendu de faire est considérable. On doit changer les anciens noms des rues, et les municipalités, obéissant aux ordres de Paris, débaptisent les voies publiques en flattant les idées gouvernementales, par exemple en substituant à la rue de l'Enfer la rue du Vieux Conte, à la rue des Moines, la rue des Exclus, et à la rue du Paradis, la rue de l'Olympe (2). Partout, on doit supprimer les enseignes qui s'inspireraient de souvenirs historiques ou

(1) Archives du Département de la Dyle, carton 346. Carton du greffe du Tribunal de première Instance, Bruxelles. *Recueil de Huyghe*, XXII

(2) Arrêtés de Bruxelles, 8 Prairial an VI et 6 Frimaire an VII, de Louvain (16 Floréal an VI), d'Anvers (12 Prairial an VI), de Liége (14 Vendémiaire an VII), de Furnes(17 Floréal an VI), de Thielt (29 Germinal an VI), de Gand (19 Germinal an VII).

religieux, et qui rappeleraient les noms des souverains d'autrefois (1). On prescrit même la mise en vente d'une pièce de monnaie qui porte le lion de Brabant, ou la circulation d'un journal qui s'intitule du nom proscrit de *Gazette van Belgis* (2). On défend aux écoles libres de respecter les dimanches et fêtes : si des orphelins sont vus « en habit de dimanche » durant un des jours de fête de l'Eglise, on rappelle à l'ordre la Commission des Hospices coupable d'attentat contre les lois (3). Toute réjouissance est interdite aux jours autres que le Décadi : Défense est donc faite de donner des bals ou de faire danser, d'allumer des lanternes vénitiennes, de placer aux fenêtres des fleurs ou des couronnes, en dehors du jour sacré. Défense de vendre du poisson le vendredi, ou d'annoncer le samedi la cuisson de pain frais (4). Les jours de foire et de kermesse, si chers aux populations, sont reportés aux décadis et en dehors de ces derniers, toute foire ou kermesse est prohibée. Enfin, le jour même du décadi, tout travail ou négoce est défendu, en dehors d'un petit nombre d'exceptions, et on s'oppose même à ce que des voitures circulent, ou à ce qu'une servante lave un trottoir, ou à ce que le trafic des diligences ou voitures publiques se poursuive (5).

Pour assurer l'observation de règles aussi nombreuses et aussi restrictives des usages, ce n'est pas trop de tous les efforts des conquérants. Non seulement lois, arrêtés, circulaires se succèdent, mais les collisions entre l'autorité et les citoyens se multiplient, et décèlent l'inefficacité du système légal. Une dépêche du commissaire du département de la Dyle à son subordonné, le commissaire cantonal de Bru-

(1) *Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, tome V, p. 281.

(2) Procès-verbal du 14 Brumaire an VIII, papiers du commissaire de police Hansony. Archives générales du Royaume. CLAEYS, *Mémorial de la ville de Gand*, p. 82.

(3) Lettre du commissaire du Département de la Dyle, du 19 Prairial an VI. (Carton 346, archives du Département de la Dyle.)

(4) Carton 51, correspondance du commissaire du Département de la Dyle et liasse 593, archives du Département de la Dyle. Lettre de Mallarmé, du 19 Prairial an VI, carton 346, ibid.)

(5) Carton 346, archives du Département de la Dyle. POFFÉ, ouv. cité, p. 433. Arrêté de la Municipalité de Nivelles, 8 Prairial an VI.

xelles, daté du 14 mai 1798, enjoignit de requérir la gendarmerie pour forcer les habitants de la capitale « à s'abstenir de danser durant les jours de fête de l'ancien régime sacerdotal ». Elle fut suivie d'une circulaire tendant au même but, et adressée à tous les commandants de gendarmerie du département (16 mai 1798). Gendarmes et policiers entrèrent en lice, mais sans succès. Le dimanche 17 juin, Mallarmé se plaignit auprès du commandant de place de ce que les habitants du faubourg d'Ixelles avaient arboré des couronnes en l'honneur d'une fête religieuse, et de ce que les gendarmes unis à la garnison avaient eu beaucoup de peine à dissiper le rassemblement. Nul agent de police n'avait osé enlever les fleurs proscrites, et Mallarmé exigeait que les soldats français fussent envoyés à la conquête de ces lauriers peu enviés. L'assaut fut donné, et les fleurs enlevées. Mais le 24 juin, Mallarmé constatait avec dépit que tous les emblèmes saisis par la soldatesque étaient replacés, en sorte que la loi demeurait lettre morte (1). Le dimanche 5 août, la gendarmerie de Tubize accompagnant le commissaire cantonal fait le tour des cabarets pour empêcher de danser et de célébrer la kermesse : à peine a-t-elle disparu que les danses recommencent, et parmi les danseurs on remarque les officiers municipaux du canton (2). Le dimanche 7 octobre, les gendarmes font une ronde à Bruxelles et à Hal. A Bruxelles, ils pénètrent dans une auberge de la Porte de Namur, où l'on danse : ils brisent le violon et veulent se saisir des danseurs, mais ils se désistent en constatant que ce sont des soldats français. A Hal, les gendarmes ferment les cabarets et mènent tous les danseurs en prison (3). Les gendarmes d'Anderlecht opèrent de même, le dimanche 10 février 1799, et parmi les six prisonniers qu'ils ramènent triomphalement à Bruxelles, comme coupables d'avoir dansé, se trouvent l'agent et l'adjoint de Laeken (4). L'auto-

(1) Liasse 593, Archives du Département de la Dyle.

(2) Liasses 346 et mélanges (14) ibid. Les mêmes scènes eurent lieu à Tournai le 4 et le 26 août 1798. (Manuscrit Isbecque sur Tournai.) La force armée doit intervenir pour dissoudre un marché et pour empêcher les gens de danser.

(3) Procès-verbal du 23 Pluviôse an VI, carton 346, ibid.

(4) Carton 41, correspondance du commissaire du Département de

rité s'estime heureuse quand elle ne doit pas, comme à Genappe, le 24 juin 1798, recourir à des coups de feu pour disperser les danseurs. La résistance, en effet, était invincible. Toutes les sources attestent que les ordres venus de Paris ne recevaient pas d'exécution. « Il n'y a pas de hameau qui ne cherche à éluder la loi », disait Mallarmé, le 17 floréal an VI. On dit communément que dimanche a terrassé Décadi, observe la municipalité de Bruxelles (1). Nos ordres rencontrent partout l'opposition la plus opiniâtre, ajoute bientôt Mallarmé, en requérant la force armée pour faire respecter la loi (21 août 1798). Et les administrateurs du département font écho à ces plaintes en prenant, le 16 août 1798, un arrêté qui multiplie les peines contre les infractions au calendrier républicain, en constatant que « la presque totalité des communes se refuse à observer la loi », et « qu'il est temps de faire cesser cette lutte scandaleuse et coupable du fanatisme et de la superstition contre l'ouvrage de la sagesse et de la raison ». L'année 1799 est témoin des mêmes doléances. Le 21 Pluviôse an VII (9 février), l'administration départementale constate que la veille, jour de Décadi, la majorité des boutiques était ouverte et que jamais on eut cru qu'on célébrait un jour de fête (2). Un peu plus tard, les poissonniers de Bruxelles, ayant étalé leurs marchandises un vendredi, sont poursuivis devant le Tribunal de Police, qui les acquitte. L'avocat De Swerte prononce en leur faveur un plaidoyer retentissant, qui revendique éloquemment la liberté au nom des principes de la république, et qu'une foule immense, massée autour du prétoire, applaudit avec enthousiasme (30 juillet). Enfin, quelques jours avant le coup d'Etat de Brumaire, l'autorité départementale signale avec indignation que durant le Décadi, 30 Vendémiaire, elle a été témoin

la Dyle. On rencontre dans ce carton d'innombrables procès-verbaux relatifs aux infractions au culte décadaire.

(1) Carton 346, et liasse 593, ibid.

(2) Circulaire de Mallarmé, du 4 Fructidor an VI, et arrêté de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, du 29 Thermidor an VI. (Carton 346 et liasse 593, Administration Centrale du Département de la Dyle.) Lettre de Mallarmé, du 21 Pluviôse an VII. Carton 346, ibid.

du scandale commis au Parc où des ouvriers ont coupé l'herbe comme durant un jour ordinaire (1).

Dans les départements autres que celui de la Dyle, on assiste aux mêmes résistances, qui permettent d'affirmer que dans nos provinces le calendrier républicain ne put jamais s'implanter (2). Comment pouvait-on espérer qu'on ferait exécuter des lois tellement absurdes qu'en vertu de leurs dispositions une lingère de Paris était condamnée à l'amende pour avoir fermé sa boutique un jour de dimanche et qu'un président de la municipalité de Londerzeel est dénoncé à l'autorité « parce qu'il s'habille mieux ces jours-là » (3) ?

Le théâtre apparaît aux jacobins comme un instrument de règne. « Sous un gouvernement républicain, il faut des spectacles qui professent les principes républicains » ; tel est l'axiome énoncé au nom du Directoire par l'administration départementale de la Dyle, et telle est la règle, que l'on impose à tous les théâtres (4). L'autorité républicaine fixe les programmes, censure et revise les pièces, ordonne les chants patriotiques qui précèdent ou suivent la représentation. On révoque les administrateurs locaux qui tolèrent des pièces telles que *La pauvre Femme*, ou l'*Intérieur des Comités révolutionnaires*, rappelant les abominations de la

(1) Rouppe, commissaire du Département voulut faire poursuivre disciplinairement l'avocat De Swerte, à la suite de la plaidoirie du 30 juillet 1799. (Carton 51, correspondance du commissaire du Département de la Dyle du 4 Brumaire an VIII. (Liasse 11, mélanges, Archives du Département de la Dyle).

Voir aussi la délibération de la Municipalité de Nivelles, du 19 Germinal an VII, sur l'observation du Décadi à Nivelles et la circulaire du Département de l'Ourthe, du 4 mars 1799 (Daris, III, p. 275.)

(2) Voir pour Anvers : Poffé, ouv. cité, pp. 421, 422, 430, 433, pour la Flandre Occidentale, Samyn, ouv. cité, pp. 197 à 199, pour le Luxembourg, Grob, ouv. cité, p. 81, pour le pays de Liége, Daris, ouv. cité, III, pp. 212 et 217.

(3) *Le Compilateur*, 4 Messidor an VII (22 juin 1799). Carton 74, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(4) Lettre des administrateurs du Département de la Dyle, du 19 Germinal an VI, liasse 14, mélanges, Administration Centrale du Département de la Dyle.

Terreur (1). On interdit aux artistes de s'abstenir de jouer le dimanche. On leur interdit de jouer des pièces où les acquéreurs de biens nationaux seraient critiqués, et on leur enjoint de jouer des pièces « tyrannicides ». L'aveuglement est poussé si loin que, comme le directeur du théâtre du Parc à Bruxelles est soupçonné de sentiments réactionnaires, l'administration départementale prescrit à la municipalité de rompre la location du théâtre pour la concéder à un groupe « d'artistes républicains », arrivant de Paris pour enseigner aux Belges, les chants républicains (19 Germinal an VI) (2). Quant à ces chants, la sévérité est poussée au delà de toute limite. On ferme un théâtre à Gand, parce que les airs patriotiques n'y sont pas exécutés. On menace les directeurs de théâtres de Bruxelles de fermer leurs établissements si les airs patriotiques y sont encore exécutés avec la même insouciance, le même mépris, ou si les artistes paraissent encore sur la scène pour exécuter les hymnes à la liberté, « vêtus avec une indécence aussi révoltante » (3).

Mais le public soutient les artistes comme il combat ailleurs le calendrier républicain. Force est à l'autorité d'avouer que « les chants républicains sont monotones, étant chantés tous les soirs », ce qui explique la froideur du public. Bien plus, celui-ci souligne malicieusement dans les pièces jouées par ordre les passages où l'on parle de « renverser les tyrans », et de s'insurger contre « un joug odieux » : il les applaudit ironiquement, et ainsi les pièces « tyrannicides » deviennent gênantes pour ceux-là même qui les ont imposées (4). Rien ne montre mieux les sentiments du public et des artistes que l'aventure suivante, qui se passa au théâtre de Bruxelles, le 19 août 1798. L'acteur Legris, jouant le rôle d'un déserteur autrichien, avait revêtu

(1) Arrêté du Directoire du 4 Fructidor an V.

(2) Liasse 14, mélanges, Administration Centrale du Département de la Dyle. R. Madelin, *Fouché*, p. 259, 452.

(3) Claeys. *Mémorial de la ville de Gand*, p. 84, arrêté de la Municipalité de Bruxelles, du 6 Prairial an VI, papiers du commissaire de police Hansony, ibid. Poffé, ouv. cité, pp. 471, 482, 483, 484, 485. Feudens, *Annales de l'Académie royale d'Archéologie*, Ve série, Tome II, p. 82.

(4) Rapport de Mallarmé, de Frimaire an VII, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. (Carton 59.)

l'uniforme blanc à parements rouges, porté par l'armée impériale : sur ordre des autorités françaises, il fut obligé de déposer sa veste, et il parut sur la scène simplement en gilet. Le public indigné accabla de ses huées les autorités qui firent intervenir la garnison pour rétablir l'ordre. On jeta en prison l'acteur qu'on envisageait comme responsable du trouble. Mis en liberté le lendemain, Legris recourut en vain à des pétitions et à des plaintes, destinées à établir que le costume autrichien était classique dans la pièce qu'il jouait. L'interdiction demeura entière, comme si le pouvoir tenait à montrer par ses décrets arbitraires qu'il était, selon l'expression du moment, hanté par la crainte des revenants (1).

Tous ces actes de violence accomplis soit pour introduire un calendrier détesté soit pour proscrire les mœurs d'autrefois, eussent pu révolter l'opinion si une plume habile les avait résumés dans un rapprochement significatif. Mais autant les révolutionnaires avaient préconisé la liberté de la presse quand il s'était agi de faire la révolution, autant ils la supportaient avec peine quand elle allait jusqu'à critiquer leur règne. De toutes les manifestations de la pensée, la liberté des écrivains fut celle qu'on entoura après Fructidor des entraves les plus lourdes et les plus odieuses.

Le sort fait aux écrivains avait été tracé en quelques mots par la loi du 19 Fructidor an V : le Directoire avait la surveillance des journaux ; comme sanction de cette attribution redoutable, il avait le droit de faire saisir les presses des feuilles hostiles, et le droit d'en déporter les auteurs. A titre d'exemple salutaire, le pouvoir législatif avait pris soin d'indiquer la voie au gouvernement, en ordonnant la déportation immédiate de deux journalistes (6 septembre 1797) et en prescrivant bientôt la déportation des auteurs ou rédacteurs de quarante deux journaux, dont quatre s'éditaient en Belgique (10 septembre 1797). Non content de prérogatives aussi étendues, le Directoire proposa au Corps Législatif, le 15 septembre 1799, de déférer les journalistes enne-

(1) Dossier dans la liasse 6234, Archives du Département de la Dyle. P. Verhaegen, *Essai sur la liberté de la Presse en Belgique durant la Domination française*, p. 50.

mis du gouvernement aux terribles Commissions militaires dont on a vu et dont on verra les excès (1). Précisant ce qu'il entendait par les hostilités de la presse, le Directoire avouait au même moment qu'il venait de faire arrêter onze journalistes, et de faire saisir leurs presses, « parce que leur unanimité à critiquer le Directoire démontrait dans leur chef une conspiration » (2). Tel était le régime qui en deux années devait permettre de déporter ou d'emprisonner près de cinq cents journalistes (3).

Il faut suivre en Belgique l'application des principes décrétés par les jacobins.

Tout d'abord, les infortunes des journalistes frappés de déportation doivent être mentionnées ici, car elles constituaient des menaces effrayantes pour quiconque eut songé à écrire au sujet des événements contemporains. La loi du 10 septembre 1797 prescrivait de déporter les auteurs de l'*Impartial Européen*, de l'*Impartial Bruxellois*, du *Journal des Journaux*, et du *Belge Français* (4). Bien que cette loi n'indiquât pas les victimes, et laissât ainsi leur désignation à l'arbitraire du pouvoir administratif, l'exécution suivit sans délai. Les presses des journaux furent scellées, les correspondances saisies, et les rédacteurs recherchés par les soins de la police locale. Soit par tolérance de celle-ci, soit par suite d'indulgence du pouvoir, les seuls auteurs qu'on poursuivit activement furent ceux de Bruxelles, Morneweck, de Braeckenier et Urban. Le premier, arrêté le 1er décembre 1797, est emmené à pied par les gendarmes avec des forçats destinés à la Guyane, arrive à fuir en bravant les coups de feu de l'escorte, et se cache jusqu'au 18 Brumaire. Le deuxième et le troisième, ayant réussi à se dissimuler pendant plus d'une année, furent arrêtés en octobre 1798

(1) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 814.

(2) *Ibid.*, pp. 798 et 803. Fouché, ministre de la Police, ne tarissait pas en ordres de saisie et d'arrestation à l'égard des journaux — selon son rapport du 2 septembre 1799. MADELIN, *Fouché*, pp. 258, 259, note 3.

(3) TAINE, *La Révolution*, III, p. 592.

(4) Le dernier journal, édité à Tournai, avait été l'objet d'une réserve de la part du corps législatif. Le Directoire l'ajouta à la liste des victimes. *Moniteur Réimprimé* XXVIII, p. 815. MATHIEU, *Les journaux tournaisiens*, pp. 144 à 146.

et menés l'un à l'île de Rhé, l'autre à la prison de la Force à Paris, où le Consulat leur apporta la liberté (1). Ils n'étaient pas seuls à subir les rigueurs des lois. On écrouait à la Chambre des Comptes le journaliste Lemaire, prévenu d'avoir « provoqué la dissolution du gouvernement », puis l'avocat Henoul, rédacteur du *Journal des dix-sept Provinces*, poursuivi pour le même fait. Le journaliste liégeois Delloye, dont nous parlerons plus loin, est arrêté le 6 décembre 1798 et conduit à Paris. Un peu plus tard, on se saisit à Bruxelles des journalistes Picard et Fiocardo, qui sont emprisonnés au Temple, à Paris, et élargis finalement le 4 juillet 1799 (2).

Les journaux étaient traqués comme les individus. Supprimées par les lois de Fructidor, les feuilles de Delloye, De Braeckenier et Urban avaient été remplacées par des journaux portant d'autres titres, et édités soit par Delloye, qui n'était pas déporté, soit par les femmes ou enfants des condamnés. Mais la police veillait. Les feuilles nouvelles furent poursuivies, durent changer de titre, insérer des notes officieuses démentant leurs informations quand celles-ci déplaisaient à l'autorité, et parfois même durent cesser de paraître. L'infatigable Delloye, après avoir changé neuf fois le titre de son journal, dut cesser sa publication, parce que le gouvernement défendit à la poste de distribuer les journaux de cet adversaire, et parce que pour assurer le silence de ce dernier, on l'emprisonna à Paris, à la demande de L. Bassenge, commissaire du département de l'Ourthe.

Les imprimés de quelque nature qu'ils fussent, étaient à part peu d'exceptions, les ennemis du gouvernement directorial (3). L'autorité prohibait les journaux étrangers,

(1) De Braeckenier ne put être saisi que grâce à un traître qui reçut la somme de dix louis, à titre de gratification. (Registre 2325, correspondance de police, archives communales de Bruxelles.)

(2) Voir pour le détail de ces mesures, P. VERHAEGEN, *Essai sur la liberté de la Presse en Belgique durant la Domination française*, pp. 59 et suiv.

(3) Le gouvernement favorisait et soutenait les feuilles jacobines qui approuvaient sa politique. Il avait proclamé que ses adversaires, qui avaient subsidié des journaux et des brochures, avaient ainsi « commis des crimes notoires méritant les châtiments prononcés le 18 Fructidor » (rapport de Bailleul, du 24 Fructidor an

comme « renfermant des opinions contraires à celles reçues dans la république française » (1). Elle interdisait comme « pernicieux pour l'esprit public » les journaux qui osaient rendre compte des troubles causés en Belgique par la conscription (2). Elle s'acharnait à faire poursuivre et détruire les almanachs qui rappelaient l'ancien calendrier, les affiches où l'ancien calendrier était mentionné, même les annonces apposées dans les rares églises encore ouvertes, ou dans les écoles libres, parce qu'elle considérait ces églises ou ces écoles comme des lieux publics dont il fallait chasser « les anciennes habitudes ou les prétentions du fanatisme », et les « emblèmes ridicules de la superstition » (3). Ainsi furent saisis l'innocent almanach édité par Franckx, de Louvain, le Wegwyzer, de Gand, et l'antique almanach de Mathieu Lansberg de Liége. Tous n'étaient-ils pas séditieux puisqu'ils rappelaient des noms de saints ? L'esprit de sédition apparaissait d'ailleurs aux yeux des maîtres du pays avec une facilité peu commune. Les Gantois connaissaient depuis nombre d'années un journal intitulé, *Gazette*

V. *Moniteur réimprimé*, XXVIII, p. 814). Néanmoins, il soutenait de ses subsides les journaux de ses amis, dont un seul recevait 46.000 francs sur les fonds de l'Etat. (Discours de Frison, rapporté par le *Compilateur*, 28 Messidor an VII.) En Belgique, les mêmes abus se remarquaient. *Le Républicain du Nord*, le *Courrier de l'Ourthe*, et d'autres feuilles favorables aux fructidoriens, ne cessaient d'obtenir des subsides gouvernementaux. Le second de ces journaux était rédigé par le fameux Bassenge. Le premier appartenait à l'épouse d'Hyacinthe Fabry, membre du Conseil des Cinq Cents. Fabry, son beau-père, et sa femme, écrivaient chacun aux autorités « pour faire gagner un sou » à leur journal, au moyen d'abonnements pris par les caisses publiques. Leurs requêtes aboutirent à obtenir de fréquents subsides jusqu'au 18 Brumaire. A la veille du coup d'Etat, les administrateurs de la Dyle décidaient encore d'abonner les Municipalités au journal, aux frais du Département. (Lettre de Fabry, du 25 Fructidor an VI, lettres de Bouteville, du 20 Thermidor et du 28 Fructidor an IV, (corrspondance de Bouteville, carton 19 et registre 180. Délibérations du Département de la Dyle, du 25 Vendémiaire an VI, et du 17 Brumaire an VIII.

(1) P. Verhaegen, Essai cité, p. 65.

(2) A. Schmidt. *Tableau de la Révolution française d'après les rapports de police*, III, p. 418. *Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers*, 1887, p. 35.

(3) P. Verhaegen, ouv. cité, pp. 68, 69, et liasse 593, Administration du Département de la Dyle.

van Belgis. Cette feuille fut supprimée et dut reparaître sous un nouveau titre pour le motif que son appellation « rappelait aux Français les anciens temps de barbarie » (7 janvier 1798) (1).

Nous nous bornons à citer ces quelques exemples, dont le nombre pourrait être accru dans des proportions considérables. Ils suffisent pour indiquer l'atmosphère de contrainte dans laquelle vivaient les écrivains assez osés pour entreprendre ou continuer une publication. En deux années de temps, la Belgique vit ainsi supprimer vingt et un journaux et arrêter plus de dix journalistes. Ces chiffres sont éloquents comme démonstration des efforts sans cesse renouvelés des conquérants et de la résistance opiniâtre du peuple conquis.

L'échange des idées aurait pu se faire dans des réunions publiques ou dans le cercle restreint d'associations fondées dans un but d'agrément ou de politique. Ici encore les lois et les administrations veillaient avec un soin jaloux. La constitution de l'an III défendait toute association contraire à l'ordre public, toute affiliation de société, toute réunion d'associés en séances publiques où existeraient des distinctions entre membres. La loi du 7 Thermidor an V avait prohibé les sociétés politiques. A la suite du coup d'Etat, cette loi fut abrogée et remplacée par les dispositions suivantes (2). On prohiba les sociétés qui professeraient des principes contraires à la constitution, et on commina contre les associés qui auraient professé ces principes les peines de la loi du 27 Germinal an IV, c'est-à-dire la mort et d'autres peines moins sévères. C'était proclamer sans détour qu'on proscrivait les sociétés opposées au gouvernement et qu'on encouragerait au contraire les associations jacobines.

Le programme ainsi annoncé fut suivi strictement. Tandis que à Paris et dans tout l'intérieur de la France, le Directoire favorisait la création de cercles constitutionnels (3),

(1) *La Belgique judiciaire*, 1886, p. 768. Daris, ouv. cité, III, p. 187.

(2) Loi du 19 Fructidor an V, articles 36 et 37.

(3) Le 9 Ventôse an VI, Benjamin Constant, qui devait plus tard critiquer le gouvernement parlementaire avec âpreté, prononçait au

combattait les clubs de l'opposition, et allait jusqu'à fermer le club du manège, devenu l'émule des clubs de 1793, la double politique stimulant certains cercles et supprimant les autres se poursuivait avec éclat en Belgique. Les cercles constitutionnels, dont quelques-uns existaient avant Fructidor, étaient encouragés. On leur allouait des locaux et des meubles d'émigrés (1). On leur confiait la direction de la campagne électorale (2). On écoutait avec faveur leurs dénonciations, qui firent révoquer un gardien du parc de Bruxelles, pour propos anticiviques et un administrateur du département de l'Ourthe pour s'être marié à l'église (3).

A la veille des élections de Germinal an VI, une circulaire ministérielle du 5 février 1798 rappela aux administrateurs leurs devoirs vis-à-vis des associations. Ils devaient s'efforcer de créer des cercles constitutionnels pour influencer les élections, et surveiller les autres. En conséquence, l'autorité ferma à Gand et à Namur des cercles constitutionnels soupçonnés d'incliner vers des idées modérées (4). Bruxelles vit supprimer pour le même motif la société littéraire qui existait rue d'Assaut depuis 1786. C'était un club établi selon les règles suivies en Angleterre. Une association recrutée parmi toutes les classes sociales avait acquis un vaste local où se trouvaient salle de lecture, salle de conver-

Cercle constitutionnel de Paris un discours qui fut publié en brochure. Il y exaltait le coup d'Etat de Fructidor, en louait les auteurs, et vantait la conquête de la Belgique et de l'Italie par « la république, libératrice du monde ».

(1) Délibération de l'Administration du Département de la Dyle allouant des poêles au Cercle Constitutionnel, et un local à la *Société patriotique* (5 Brumaire an VI, 5 et 15 Thermidor an VII). Carton 92 et liasse 577. Archives du Département de la Dyle. Délibérations de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, 12 et 17 Vendémiaire an VI, accordant des faveurs analogues aux cercles de Namur et de Ciney. DARIS, ouv. cité, III, p. 170.

(2) Rapport de Carlier, Président de la Municipalité de Jodoigne, à Mallarmé, 11 Germinal an VI. Carton 317, Archives du Département de la Dyle.

(3) Délibération du Département de la Dyle, du 8 Frimaire an VI, et dénonciation du 5 Frimaire an VI. Liasse 623, ibid. DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 148.

(4) CLAEYS, ouv. cité, p. 86. Délibérations des administrateurs de Sambre et Meuse, du 9 Brumaire an VII.

sation, tabagie, restaurant. Environ 183 membres s'y réunissaient. Parmi eux, on comptait des représentants de l'aristocratie, des négociants, des magistrats, des avocats, des fonctionnaires. A côté du duc d'Ursel, du comte de Mérode, du baron d'Overschie, on y voyait des jacobins d'autrefois, comme le banquier Sironval, l'avocat Poringo, l'avocat Dotrenge, et même des Français, comme le commissaire des guerres Robinet. Les autorités républicaines ne pouvaient pardonner à certains de ces citoyens, désillusionnés par les excès de la conquête, d'avoir perdu leur enthousiasme d'autrefois pour l'union de leur pays à la France. Rouppe et Mallarmé, commissaires du Directoire auprès de la ville et auprès du département, signalèrent à Paris que ces « excellents républicains se trouvaient très refroidis, avaient changé d'opinion, et disaient que tout est mal et que la république ne peut tenir ». Les commissaires ajoutaient qu'en 1797, la société littéraire avait joué un rôle important dans les élections, que ses membres refusaient de se faire inscrire au cercle constitutionnel, et qu'ils étaient au fond « ennemis des principes républicains ». Sur la foi de ces dénonciations, un ordre ministériel prescrivit de mettre fin à la société. En conséquence, le 3 mars 1798, Mallarmé se présenta au local de celle-ci, en expulsa les membres, et mit les scellés sur les portes. Quand les élections furent passées et qu'ainsi, selon l'expression de Mallarmé, on n'eut plus à craindre « un point de ralliement », l'autorité leva les scellés, rendit les meubles aux sociétaires, tout en défendant strictement à ceux-ci de se réunir sous un prétexte quelconque (1).

Malgré le despotisme gouvernemental, quelques sociétés dépourvues de caractère politique réussirent à voir le jour. Telles étaient les associations scientifiques établies à Bruxelles, Anvers, Bruges, en 1798 ou 1799, la société des Concerts bourgeois, créée à Anvers, la société du Grand Concert, fondée dans la capitale en 1799, et la loge maçonnique, instituée ou restaurée à la même époque également dans la capitale (2). Mais la politique ombrageuse du Direc-

(1) Liasse 14, Mélanges. Archives du Département de la Dyle.

(2) Les débuts de la loge bruxelloise semblaient annoncer une

toire s'alarmait de voir s'établir des réunions aussi inoffensives. Ces associations n'étaient tolérées qu'à condition que l'autorité approuvât les statuts et la liste des membres. La société du Grand Concert de Bruxelles, bien que formée de bourgeois aisés et connus par leurs opinions réservées, ou même démocratiques, tels que le carrossier Simons, les négociants Ottevaere, Romberg et Mosselman, ne put se constituer qu'après avoir consenti à rayer plusieurs noms de la liste des adhérents, à biffer de ses statuts trois articles où l'on parlait des « Dames » des membres. De même à Anvers, les Concerts bourgeois ne furent admis qu'après avoir « donné des preuves de civisme » et fait une offrande pour les frais de la descente projetée sur les côtes d'Angleterre (1).

Les lettres confiées à la poste eussent pu aider la population conquise à faire échange de ses griefs, à les faire connaître à l'étranger, et à apprendre les dispositions des autres peuples de l'Europe à l'égard du Directoire. Pour un gouvernement qui prohibait les journaux étrangers, c'était là un péril qu'il fallait combattre sans trêve. Aussi le secret des lettres garanti par les lois, fut-il violé systématiquement et ouvertement pendant les deux années qui suivirent Fructidor. Les mesures qui autorisaient le Directoire à arrêter et déporter les citoyens, à pratiquer des visites domiciliaires, à saisir et supprimer les journaux, permettaient déjà de pénétrer à chaque instant dans le domicile des particuliers et de s'emparer de leurs correspondances. Mais

réunion d'agrément et de philanthropie, exempte de toute hostilité à l'égard de la religion. De même qu'autrefois Van der Noot et d'autres défenseurs de la cause patriotique avaient adhéré à la Franc-Maçonnerie, de même, en 1799, l'avocat Drugman, ancien conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles faisait partie de la loge en même temps que Rouppe, commissaire du Directoire. (Correspondance de Drugman, lettre du 27 Brumaire an VII, cartulaires et manuscrits n° 2631*G*, Archives générales du Royaume.) Mallarmé crut devoir suspecter la loge nouvelle et la dénoncer à Paris, sans doute parce qu'elle n'était pas complètement jacobine. DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 192.

(1) Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, carton 37 et 59. JACOBS, *Inventaire des archives du gouvernement provincial d'Anvers*, période française, IV, p. 149.

ces prérogatives considérables ne suffisent pas aux Directeurs. Par la loi du 19 Fructidor, ils font interdire toute correspondance avec les émigrés. Par un arrêté du 22 décembre 1797, ils ordonnent l'examen de toute lettre ou paquet expédié à l'étranger ou envoyé de l'étranger en France. Ainsi toute pensée écrite peut être l'objet de saisies et de poursuites si elle déplaît à l'autorité.

Sous l'empire de règles aussi draconiennes, les saisies de lettres abondent. D'abord, les nombreuses déportations de prêtres et de laïques et les arrestations de journalistes, sont chaque fois accompagnées de perquisitions minutieuses qui permettent à la police de mettre la main sur les lettres adressées à ses victimes. Durant toute la durée de leur déportation, celles-ci voient le gouvernement ouvrir et mutiler leurs lettres (1). Les bureaux de poste sont surveillés tous les jours, et les lettres suspectes qu'on y intercepte s'accumulent dans les cartons où nous pouvons les retrouver aujourd'hui telles que les agents républicains nous les ont laissées, après en avoir brisé le cachet et vérifié le contenu (2). « Toutes les lettres s'ouvrent à la poste », écrit l'intendant Nuewens au comte de Mérode émigré en Allemagne (15 mars 1798) (3). Et l'intervention de la poste n'était point limitée à la saisie des pièces suspectes : bien souvent les personnes inculpées d'avoir écrit aux émigrés sont arrêtées et jetées en prison, et elles s'estiment heureuses, si la Commission militaire ne les condamne point à être fusillées (4). Les mêmes rigueurs attendent ceux qui ont

(1) Saisie des lettres de onze journalistes, arrêtés en septembre 1799, à Paris. *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 796.

Saisie des lettres adressées au cardinal de Franckenberg, (A. Verhaegen, *Le Cardinal de Franckenberg*, pp. 356, 360.) Saisie des lettres adressées au pape Pie VI. (G. de Grandmaison, *Le Clergé français en Espagne pendant la Révolution. Le Correspondant*, 25 septembre 1891, p. 1132.) Récits de déportation de Lecocq et de Caroly. (*Les Précis historiques*, 1856, p. 225 ; 1881, p. 548.

(2) Voir aux cartons 79 et 82 de la correspondance du Département de la Dyle, un grand nombre de lettres interceptées en 1798, entre autres des lettres destinées à Mme Malou Riga, à Hambourg, et à Podevin, à Vienne.

(3) Liasse 182 *bis*, Archives du comte de Mérode de Westerloo.

(4) Même lettre. Voir aussi écrou de Biren à la porte de Hal, à

reçu des lettres venant de l'étranger. Des lettres interceptées révèlent en juillet 1799 que le notaire de Hemptinne, de Jauche, fait envoyer des fonds à un client émigré, par l'intermédiaire de l'avocat de Brou de Bruxelles. D'autres lettres saisies font présumer qu'une béguine de Bruxelles a conservé des relations épistolaires avec les prêtres déportés ou émigrés. Le commissaire du département de la Dyle se transporte avec le juge de paix chez l'avocat et chez la religieuse, fouille leurs demeures, et ne se retire qu'après avoir exploré jusqu'au dernier papier. A Huy, le supérieur général des Croisiers est l'objet de la même mesure, accomplie par les municipaux (1).

La guerre des paysans et les élections de l'an VII devaient donner à l'autorité l'occasion de renchérir encore sur ses procédés arbitraires en matière de correspondance. Emportés par le désir de réprimer l'insurrection qui les a surpris, les fonctionnaires républicains ouvrent les lettres partout, sous de futiles prétextes, et s'arment de leurs découvertes pour se livrer à d'innombrables actes d'arbitraire. Les commissaires de canton instituent ainsi une inquisition qui leur permet de pénétrer dans les secrets les plus intimes des familles. Celui de Londerzeel ouvre toutes les lettres qui circulent dans son canton (2). Celui d'Anderlecht arrête et fait détenir neuf jours en prison le juge Mosselman, membre du Tribunal du département de la Dyle, pour le motif que sur une lettre interceptée ce magistrat a fait figurer la date du calendrier grégorien et non celle du calendrier républicain (3). Celui de Bruxelles apprenant qu'un citoyen

Bruxelles, le 24 Brumaire an VII, et d'un négociant de Berchem, à la Chambre des Comptes, à Bruxelles, le 27 Frimaire an VII, pour correspondance avec les émigrés. Le négociant fut acquitté par la Commission militaire, le 24 Nivôse an VII.

(1) Lettre du commissaire du Département de la Dyle, du 6 Thermidor an VII et Procès-verbal du 29 Messidor an VII. (Liasse *Varia*, archives de la Préfecture de la Dyle.) *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége La Révolution française au pays de Liége*, p. 219.

(2) Lettre de la Municipalité de Londerzeel, du 7 Frimaire an VII. (Liasse 903, Archives du Département de la Dyle.)

(3) Ecrous de la Chambre des Comptes, 2 Pluviôse an VII. (Archives de la prison des Minimes, Bruxelles.) Orts, *La Guerre des*

suspect loge rue Haute, vient examiner les papiers du personnage, et n'y trouve aucun élément d'incrimination. Mais comme ce citoyen paraît avoir des rapports de politesse avec une voisine, Madame de Selliers, c'est sur cette dernière que se détournent les soupçons. Une descente de justice a lieu chez elle, on examine minutieusement tous ses papiers, et on fouille entièrement sa demeure, dans l'espoir d'y trouver des lettres venant de l'étranger où réside son mari (1). Le commissaire de Louvain arrêtant un prêtre condamné à la déportation, trouvait dans les papiers du déporté une lettre émanant de l'avocat Quirini. Il n'en fallut pas davantage pour faire saisir et écrouer en prison ce jurisconsulte, dont on fouilla tout le cabinet, et qu'on ne rendit à la liberté qu'après six jours de détention (2).

De toutes les victimes de la saisie des lettres, les journalistes Fiocardo et Picard furent les plus marquantes. La poste avait intercepté deux lettres, adressées de Bruxelles à un destinataire allemand, en décembre 1798. Ces lettres exposaient les troubles causés par le soulèvement des paysans. Selon les autorités françaises, le signataire des lettres exagérait les événements, et représentait le gouvernement comme s'attendant à ce que les Anglais fissent une descente sur la côte. On avait reconnu dans l'écriture des pièces la main de Fiocardo, journaliste bruxellois. Sur rapport du commissaire Mallarmé, et sur ordre du Directoire, ce journaliste fut arrêté et sa correspondance fouillée, le 18 janvier 1799, à minuit. Le même sort échut au frère et au beau-frère de Fiocardo, et tous furent menés à Paris, comme inculpés de conspiration, à la demande de Mallarmé, qui déclarait « impossible de leur faire encourir une condamnation quelconque de la part des juges du pays ». Le Conseil de Guerre de Gand acquitta ces malheureux, le 4 juillet 1799 (3).

Paysans, p. 222.

(1) Ecrous de la porte de Hal, 22 Brumaire an VII. (Archives de la prison des Minimes, à Bruxelles.)

(2) Journal manuscrit de Pelckmans, de Louvain, 4 janvier 1799.

(3) Rapports de Mallarmé au Ministre de la Police, du 7 Nivôse et du 9 Pluviôse an VII. Liasse *Varia*, Préfecture de la Dyle. P. Verhaegen, *Essai*, cité, p. 62.

Les élections de Germinal an VII fournirent encore l'occasion de saisies plus banales. Du Bosch, commissaire du département de l'Escaut, s'employant avec ardeur à faire élire des jacobins, amis du Directoire, parvint à saisir une lettre adressée par un partisan des idées modérées à un de ses amis habitant Termonde. Echafaudant sur ce document une conspiration contre la république, il obtient du Directoire un ordre d'arrestation qui lui permit de jeter en prison au moment où s'ouvraient les élections les chefs du parti modéré. Parmi les vingt-quatre victimes de ce petit coup d'Etat se trouvaient le conservateur des hypothèques, Van Wambeke, et d'anciens fonctionnaires de la municipalité de Gand, comme Van de Velde et de Contreras. L'innocence des détenus reconnue au bout d'une couple de mois, devait entraîner la révocation de Du Bosch qui fut remplacé dans les fonctions de commissaire par la principale de ses victimes, Van Wambeke.

C'était principalement par les élections que se manifestait légalement l'opinion. On a vu combien cette manifestation avait atteint le Directoire en Germinal an V. Pour éviter un insuccès nouveau, le gouvernement de Fructidor employa en l'an VI et l'an VII les moyens les plus variés d'influencer l'opinion. Nous devons les rappeler ici, car ils achèvent de mettre en lumière le peu de respect que l'on professait en cette époque troublée pour les suffrages populaires.

Les élections de l'an VI (avril 1798) furent préparées fort longtemps à l'avance par le Directoire. Trois modes d'action furent principalement choisis. Tout d'abord, il fallait écarter du vote les adversaires. Il fallait ensuite amener aux urnes des électeurs sûrs, et leur imposer les candidats gouvernementaux. Ce triple programme devait s'accomplir sans rencontrer d'entrave.

Pour diminuer le nombre, déjà si restreint, des Belges qui participeraient aux élections, les manœuvres les plus variées furent employées. Non seulement une loi avait cassé les élections d'Anvers, et des arrêtés avaient révoqué un grand nombre d'administrateurs élus en l'an V, mais les poursuites pour forfaiture intentées contre les juges de la Dyle avertissaient les Belges de l'inutilité de leurs efforts.

Des lois ou des instructions excluaient du vote ceux qui ne prêteraient pas serment, ou qui ne seraient point inscrits depuis un an sur les listes, et les anciens nobles. On assimila à ceux-ci les citoyens coupables de rebellion contre la république, et par une extension inconcevable on déclara rebelles tous les Belges qui avaient adhéré à la restauration de l'Autriche ou du prince évêque de Liége en avril 1793.

A la veille des opérations électorales, des menaces directes ou indirectes se multiplièrent, à l'égard des opposants. Une force supplémentaire de 1,500 hommes fut adjointe à la garnison de Bruxelles, le 15 mars, en vue de surveiller les habitants (1). Le lendemain, le terroriste Bailleul fit rapport au Corps Législatif sur le coup d'Etat de Fructidor, justifié selon lui par un complot réactionnaire, dont les élections belges de l'an V formaient un épisode. Il insista sur l'esprit de ces élections et sur le danger qu'elles faisaient courir à la république (2). En même temps, un article officieux, publié par le *Moniteur*, et relatif aux élections de la république batave, prenait soin d'avertir qu'on y purgerait les assemblées électorales de tous ceux qui seraient opposés à l'ordre nouveau des choses (3). Pour lever tout doute à cet égard, une proclamation du Directoire du 29 mars insista auprès de tous les Français pour qu'ils fissent de bons choix, et ajouta cette menace caractéristique : « Le gouvernement veille » (4). On veillait, en effet, à Paris, et dans chaque centre administratif. En vertu des instructions venues des Ministères, les autorités redoublaient d'activité, espionnant les correspondances, dépouillant les passeports, interdisant les journaux étrangers, supprimant les sociétés suspectes au Directoire, et s'efforçant ainsi d'imprimer aux esprits sinon une direction

(1) Lettre du général Bonnard, du 25 Ventôse an VI. (Carton 488, Archives du Département de la Dyle.)

(2) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p .209.

(3) *Ibid.*, 2 avril 1798.

(4) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 220. Des menaces analogues étaient proférées par les autorités locales. DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 157.

conforme aux volontés gouvernementales, au moins une terreur salutaire (1).

Non seulement, les patriotes étaient ainsi éloignés du scrutin, mais la portée de celui-ci avait été déterminée à l'avance. Les électeurs jacobins ou républicains modérés, qui seuls viendraient voter, eussent pu se rallier à des candidats belges, et par conséquent soupçonnés d'hostilité envers la France. Peut-être même certains de ces électeurs seraient-ils allés jusqu'à voter pour des candidats d'une opinion trop avancée, déplaisant également au Directoire? Ici encore intervint l'autorité centrale (2). Le 19 février 1798, partirent de Paris des agents de Merlin, chargés chacun de préparer les élections dans un groupe de départements. Sous prétexte d'inspecter l'état des routes et des barrières, et sous couleur d'allouer des subsides pour les travaux à faire aux voies publiques, ces messagers virent les commissaires de département et les chefs de l'opinion jacobine. Ils remirent des listes de candidats officiels ou réglèrent les candidatures locales, attribuées naturellement à des fonctionnaires français employés en Belgique. Vis-à-vis des terroristes, que l'on craignait quelque peu, et vis-à-vis d'élections de candidats trop modérés, une précaution fort simple fut recommandée : les électeurs feraient scission partout où les candidats gouvernementaux seraient menacés : ainsi, le Corps Législatif pourrait partout déclarer élus les amis du Directoire, et écarter les autres. On sait par les mémoires du Directeur Barras qu'on remit en vue de cette campagne 1,200 livres à Herwyn, commissaire de la Lys ; 1,200 livres à Rouppe, commissaire de Bruxelles ; 1,200 à Pradier, commissaire de Jemmapes, 1,000 livres à chacun des commissaires des Deux Nèthes, de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse, (Levêque, Bassenge, Neukome) et 1,000 livres en plus à Pradier. Le député Roemers, de la Meuse Inférieure, reçut

(1) Lettre du Ministre de la Police, du 3 Pluviôse an VI, lettres de Mallarmé, du 29 Pluviôse et du 16 Germinal an VI. (Cartons 28 et 48, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) 212, 225. de Lanzac, ouv. cité, I, p. 155.

(2) G. Duruy. *Mémoires de Barras*, III, pp. 157, 185, 194, 195, 203, Il est possible que Barras ait rapporté à propos des élections de l'an VI certains traits qui concernent les élections de l'an VII.

également 1,200 livres pour influencer ses compatriotes. Les cercles ou clubs jacobins ajoutèrent leur intervention à l'action de l'argent. Le club de Bruxelles servit, notamment, de point de ralliement pour les jacobins des autres villes. « Je vous enverrai nos électeurs, écrivait le fougueux Carlier, de Jodoigne, au commissaire Mallarmé à Bruxelles : ils iront au cercle constitutionnel prendre vos instructions » (1).

Organisée ainsi, la lutte ne pouvait avoir une issue douteuse. L'abstention des honnêtes gens, déjà marquée en l'an V, s'accentue en l'an VI. Nombre d'assemblées primaires n'eurent pas lieu, nul ne se présentant pour y prendre part. Dans celles qui purent se tenir, un nombre infime de citoyens usa de ses droits. Bruxelles, qui renfermait environ 14,000 citoyens habiles à voter, vit se réunir 916 votants, soit environ 183 pour chacune des cinq assemblées qui étaient instituées dans la capitale. On compta six votants à Hérinnes, soixante à Courtrai, huit à Hérent, onze à Sempst, quinze à Campenhout, cent quarante-neuf à Louvain (sur plus de 20.000 âmes). Dans le canton de Mellery, quatre jacobins vinrent seuls voter et désignèrent le commissaire Mallarmé comme électeur, en ajoutant au procès-verbal de leurs opérations cette note particulière : « On dira peut-être que nous n'étions que quatre. Cela est vrai. Mais quatre républicains, quatre bons patriotes, valent plus qu'une légion d'aristocrates » (2). Une nuance pourtant devait marquer l'abstention de beaucoup de nos compatriotes. C'étaient les fonctions supérieures d'électeur, d'administrateur, de juge, de député, qui leur inspiraient principalement de la défiance. Pour les fonctions locales, que n'ambitionnaient pas les candidats français, nos ancêtres n'éprouvaient pas le même éloignement. Sentant, au contraire, la nécessité de s'administrer eux-mêmes, beaucoup de campagnards et de bourgeois des petites villes

(1) Lettre de Carlier, Président de la Municipalité de Jodoigne à Mallarmé, commissaire du Département de la Dyle, du 11 Germinal an VI. (Carton 317, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Cartons 317 et 318, ibid.

D'après les procès-verbaux de la Municipalité du canton de Wavre, le village d'Ottignies et trois autres villages voisins refusèrent unanimement de prendre part aux élections.

consentirent d'accepter des fonctions municipales. Ainsi, en général, l'administration locale demeura entre les mains de patriotes ou gens modérés. Souvent même, il arriva que les anciens bourgmestres et échevins, conservant leurs fonctions, et se faisant réélire selon le mode nouveau, se décoraient en apparence du nom d'agents et d'adjoints, de manière à cacher la permanence de leurs fonctions sous les titres imposés par les lois françaises (1).

Pour les places d'administrateurs de département et de député au Corps Législatif, le gouvernement réussit au delà de ses désirs. On ne désigna que des citoyens attachés à la république et dont aucun ne pouvait passer pour fidèle à l'ancien régime. Nombre des élus étaient Français de naissance, et fonctionnaires de la république. Mais certains d'entre eux avaient donné des gages, soit à la politique modérée, soit aux opinions terroristes. La loi du 22 Floréal an VI (11 mai 1798) vint ériger en principe « qu'il ne faut que des républicains purs et vertueux » et exploiter habilement les scissions pratiquées dans certaines assemblées électorales. Elle cassa les élus qui déplaisaient au Directoire. On expulsa ainsi du Conseil des Cinq Cents, de Burck et d'Hert de la Lys et du Conseil des Anciens, Chapel, de la Dyle, et Fion, de l'Ourthe (2). L'œuvre d'annulation fut achevée par des arrêtés gouvernementaux cassant six des neuf administrations départementales de la Belgique, et bon nombre de municipalités. Par là, les électeurs belges apprenaient encore une fois combien il en coûterait à leur pays

(1) DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 164. Lettre du commissaire du canton d'Hérinnes, 25 Pluviôse an VI. (Carton 83 (3°), correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

On vit ainsi élire à Wavre, Grez, Roux-Miroir, des agents dont l'opinion antirépublicaine était manifeste, tels que Renson, ancien bailli de Wavre, Thumas, ancien bailli de Grez, et ami du chef d'insurgés Jacqmin, et Constant, futur chef des paysans insurgés en octobre 1798.

(2) Il est juste d'observer que les anarchistes, qui avaient élu Fion, profitèrent de leur succès pour tenter une émeute à Liége. Ce soulèvement contribua sans doute à faire annuler l'élection. (Correspondance de Bassenge, 13 Floréal an VI, Archives provinciales, Liége.)

de ne pas s'incliner aveuglément devant les choix indiqués par l'autorité.

En 1799, les pratiques qui avaient réussi en 1798 furent renouvelées. Des proclamations menaçantes annoncèrent aux Belges que les candidats opposés au gouvernement seraient considérés comme des ennemis de la république et traités comme tels. Le général Béguinot, commandant la 24e Division militaire, alla s'installer à Gand, le 16 mars 1799, afin d'y déjouer, dit-il, les manœuvres de l'opposition. On verra bientôt quel devait être son rôle. L'autorité précisa, d'ailleurs, sans se cacher, le but d'intimidation poursuivi. Comme l'avocat de Chaveau, de Namur, avait publié une brochure concernant les élections, et qu'il y critiquait les procédés du gouvernement, en demandant, pour éviter de déranger inutilement les électeurs, que l'autorité fit savoir à l'avance le nom de ceux qu'elle préférait voir choisir, les administrateurs du département mandèrent l'audacieux écrivain à leur barre, et le sommèrent de se rétracter. L'avocat fit valoir ses droits de citoyen et d'électeur. Mais ses observations loin d'être écoutées, furent cause que les administrateurs prirent un arrêté portant que de Chaveau étant « un ennemi du régime républicain », il y avait lieu de prendre les mesures nécessaires « pour le faire taire » (7 décembre 1798).

Conformément à l'esprit de cette délibération, le Directoire décida, en février 1799, après avoir élargi un certain nombre d'ôtages arrêtés en Belgique, de garder le surplus en prison, afin d'empêcher qu'ils influençassent les élections d'avril 1799. (Germinal an VII) (1).

Nulle part mieux qu'à Gand, n'apparurent les licences que se permettaient les autorités. Incitées par Du Bosch, commissaire du Directoire auprès de l'administration du département, elles prononcèrent un mois avant les élections la mise du département en état de siège. Les commandants militaires, dirigés par Du Bosch, firent arrêter par mesure

(1) Lettre du général Béguinot, du 26 Ventôse an VII. (Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de Sambre et Meuse, 17 Frimaire an VII. (Archives de l'Etat, Namur.)

de sûreté, c'est-à-dire sans intervention de justice, vingt-quatre citoyens importants entre le 27 février et le 23 mars, date à laquelle commençaient les élections (1). Parmi les victimes de ces mesures injustifiables se trouvèrent en dernier lieu, le 23 mars, deux présidents d'assemblée primaires, les avocats Beyens et Lebègue, le négociant Van der Linden, un juge du Tribunal, un ancien secrétaire de la ville de Gand, et d'autres bourgeois fort connus, inculpés de conspiration contre l'Etat. Le 6 avril, le conservateur des hypothèques Van Wambeke, nommé électeur à Gand, fut arrêté à son tour, et amené devant les administrateurs du département, qui l'invitèrent à s'engager à s'abstenir de toute intervention dans les élections. Sur refus du prisonnier, il fut incarcéré et envoyé avec trois autres électeurs à la prison du Temple à Paris. Pour accentuer l'effet de ces rigueurs, la garnison française patrouillait dans les rues de Gand, escortait les électeurs jacobins que les commissaires du Directoire avaient fait élire dans les cantons ruraux et, entourait de ses rangs serrés le local où se tenait l'assemblée électorale. Ainsi s'expliquait l'élan avec lequel Du Bosch rendant compte des événements à ses chefs s'écriait : « Le brave général Béguinot et le commandant de la gendarmerie, Target, m'ont parfaitement secondé » (2).

Les résultats des élections furent en grande partie, ce qu'ils avaient été en 1798. Un nombre infime d'électeurs participa aux scrutins. Bruxelles compta 495 votants, Anvers 391, Louvain 191, Saint-Nicolas 62 (3), Malines 93, Nivelles 84. Dans le faubourg de Saint-Josse-ten-Noode, joignant à Bruxelles, personne ne consentit à voter. Il en fut de même dans cinq villages du canton de Tervueren et dans trois villages de celui de Londerzeel. Partout où des

(1) Registre d'écrou de la prison de Gand. Liste des 23 citoyens arrêtés par mesure de haute police, par ordre de l'autorité militaire.

(2) DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 281. Discours de De Moor au Conseil des Cinq Cents, 24 Floréal an VII.

(3) Saint-Nicolas comptait 11.022 habitants, dont 381 seulement s'étaient fait inscrire sur la liste électorale. Dans le canton de Nieuport, il n'y avait pas assez d'électeurs inscrits pour composer le bureau d'une assemblée électorale. *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1911, p. 134.

candidats de bonne volonté se rencontrèrent, les patriotes triomphèrent sans peine, tout au moins dans les assemblées primaires des campagnes. Dans les villes, et dans les assemblées électorales où se choisissaient les administrateurs et les députés, l'abstention des patriotes laissait le champ libre aux républicains. Dirigés par les commissaires du Directoire, qui presque partout se faisaient élire ou imposaient leurs amis, les électeurs désignèrent en général des fonctionnaires comme députés. Néanmoins, une nuance marquait certains choix. A côté de commissaires du Directoire, tels que Herwyn, Van Ruymbeke, Chenard, Pradier, Levêque, on élut des Belges, qui tout en servant la république avaient un idéal autre que le terrorisme. Tels étaient Digneffe, naguère haut-juré de l'Ourthe, Latteur, ancien président du Tribunal criminel de Jemmapes, élus l'un aux Cinq Cents et l'autre aux Anciens. De plus, tout en recherchant des partisans avoués de la république, les électeurs semblaient avoir porté leurs préférences vers leurs compatriotes. Ils n'avaient élu des Français, figurant sur ce qu'on appelait *la liste des candidats agréables au gouvernement*, qu'à défaut de Belges. Ainsi vit-on la grande majorité des députés et des administrateurs être choisis parmi nos compatriotes.

Si la république triomphait encore une fois, au moins en apparence, le Directoire ne sortait pas vainqueur de la lutte. Ses intrigues, les manœuvres de ses commissaires, les abus scandaleux d'autorité commis en beaucoup d'endroits, furent exposés au Corps Législatif. Incidemment ils y entraînèrent la cassation des élections de Pradier, commissaire dans le département de Jemmapes, qui avait falsifié un acte de naissance pour s'attribuer l'âge légal, et de Levêque, commissaire dans le département des Deux Nèthes, qui avait imposé sa candidature et exclu du scrutin les électeurs hostiles à sa nomination. Exposés avec l'ensemble des griefs que Merlin et ses amis avaient suscités par leur politique ils aidèrent la majorité du Corps Législatif à renverser les chefs du Directoire dans la journée du 30 Prairial (18 juin 1799). Durant quelques instants, les Belges se crurent sauvés, en se voyant débarrassés de ce

Merlin que le jacobin Cornelissen nommait « un homme haineux, intolérant, ombrageux, tracassier, qui hait tout ce qui porte le nom de Belge » (1).

Les personnes changeaient, mais le système du Directoire ne se modifiait pas. Les principes consacrés par le coup d'Etat de Fructidor continuaient à exercer leur empire sur les gouvernants et à peser sur les gouvernés. Sièyes, Roger Ducos et Moulin, remplaçant Treillard, Merlin et la Révellière ne se montrèrent guère moins terroristes que leurs prédécesseurs. Ils concédèrent, il est vrai, à l'opinion quelques révocations de fonctionnaires et quelques mesures dirigées contre les anarchistes, mais à part ces timides adoucissements à la politique jacobine, ils reprirent la lutte contre l'esprit public et ils la poussèrent même plus loin que n'avaient osé le faire les Directeurs tombés.

L'exposé des mesures néfastes auxquelles recourut la république pour dompter l'opinion jusqu'au 18 brumaire doit trouver ici sa place, afin de compléter le tableau de l'esprit public et de caractériser la politique des derniers Directeurs. Les principales de ces mesures consistaient dans les visites domiciliaires, les déportations, les arrestations pour délits d'opinion, les saisies d'otages, et les condamnations à mort prononcées par les juges militaires. On verra en les exposant successivement que l'année 1799 fut aussi douloureuse pour notre pays que l'année 1798.

Dans nos anciennes provinces, le domicile était inviolable. Il fallait une provision de justice pour que l'autorité put y pénétrer. «Pauvre homme en sa maison est roi», disait-on communément à Liége. Les lois françaises, quand elles purent entendre le langage de la raison, proclamèrent le même principe. Mais au 18 Fructidor ces règles furent abrogées. Durant deux années, le domicile des citoyens devait être ouvert à toutes les entreprises de la passion, à toutes les rancunes et à toutes les envies, de manière à enlever à chacun la sécurité de chaque jour, et à mettre tous les citoyens dans l'attente quotidienne d'une perquisition

(1) Lettre de Cornelissen à Rouppe, 8 Messidor an VII. (Correspondance de Lambrechts, Bibliothèque de l'Université de Gand.) Cornelissen séjournait en ce moment à Paris, en qualité de Secrétaire de Lambrechts, Ministre de la Justice.

arbitraire. La loi du 5 septembre 1797 délègue au Directoire le droit de faire des visites domiciliaires pour se saisir des émigrés. C'est une dérogation considérable aux principes qui veulent que seuls des magistrats puissent ordonner et exécuter la visite, et uniquement dans le cas de crime ou délit précisé. En vertu de cette loi, on fouille les principales maisons d'Anvers, le 11 septembre 1797, de Namur le 9 octobre 1797, de Luxembourg, le 15 novembre 1797 (1). La même loi autorise les Directeurs à déporter sans jugement les citoyens qu'ils estiment dangereux pour la sécurité de l'Etat. Cette faculté inouïe, qui va condamner des centaines de citoyens à une mort affreuse dans les marais de la Guyane, met entre les mains du pouvoir et du plus infime de ses commissaires deux armes terribles. D'abord, elle autorise les vengeances les plus brutales contre les adversaires vrais ou supposés du gouvernement. Elle s'efforcera d'atteindre environ dix mille prêtres belges, pour des motifs tirés presque uniquement de leurs convictions. On reprochera aux victimes d'avoir « intrigué dans les élections », rompu la tranquillité publique, « dirigé la désobéissance par leur influence et leurs écrits » (2). Ce dernier grief justifie également la déportation des journalistes Morneweek, Urban et de Braeckenier, dont nous avons parlé.

Ensuite, le pouvoir de déporter entraîne le droit de recherche. Et de ce chef les perquisitions se multiplient à partir de Fructidor. Quiconque a une relation avec un prêtre, ou est soupçonné d'en avoir, est exposé à des visites inattendues de policiers, fouillant les maisons, ouvrant les correspondances, saisissant tout ce qui concernerait le culte proscrit. Anvers fut le théâtre de ces perquisitions, les 3 et 6 janvier, 20 et 21 janvier, 16 mai, 10 juin, 25 juillet 1798 (3). Chaque canton rural vit à son tour les mêmes

(1) E. Poffé. *Antwerpen op 't einde der XVIIIe eeuw, na den inval der Franschen*, pp. 360, 361.

Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de Sambre et Meuse, 18 Vendémiaire an VI. (Archives de l'Etat, Namur.)

(2) V. Pierre. *La déportation ecclésiastique sous le Directoire* pp. 74 et suiv.

(3) *Analectes joints à l'Annuaire de l'Archevêché de Malines*, 1864, pp. 336 et suiv., 339 et suiv.

scènes, aboutissant trop souvent à la découverte de l'un ou l'autre ecclésiastique soit non assermenté soit désigné pour la déportation (1). Bientôt, d'ailleurs, ce ne furent plus des victimes isolées que l'autorité s'efforça de découvrir et de saisir. Après avoir prescrit des déportations individuelles ou par petits groupes, le Directoire profita de l'insurrection d'octobre 1798 pour étendre le chiffre de ses victimes au delà de tout ce que l'imagination eut pu concevoir. Par un arrêté du 4 novembre 1798, il décréta la déportation en masse de 7,478 prêtres belges. L'exécution de cette proscription barbare ouvrait une ère presque sans limites de visites domiciliaires et de perquisitions, afin de mettre les victimes sous la main du pouvoir et de retrouver leurs traces. Les sources contemporaines nous ont conservé le tableau de ces visites réitérées à chaque instant, dans toute maison suspecte, jetant le trouble dans les foyers les plus modestes des villes et des campagnes, et destinées à terroriser les adversaires de la république. Bruxelles assista à ces scènes le 1er et le 18 novembre 1798, et le 3 mai 1799 ; Anvers, le 17 et le 18 novembre 1798 ; Gand, le 24 novembre 1798 et le 28 février 1799, et Namur le 29 janvier 1799 (2). Pour être sûrs de réussir, les policiers se faisaient accompagner à Bruxelles de chiens destinés à dépister les victimes dans les retraites les plus cachées (3).

Jusqu'en novembre 1798, c'étaient principalement les prêtres et les journalistes qui étaient les prétextes des perquisitions. A dater de la *Guerre des Paysans*, de nouveaux

(1) Straven. *Inventaire des archives de Saint-Trond*, VI, p. 121. Lettre de Mme du Roy de Blicquy, retirée à Ath, écrivant à son mari qui séjournait à Paris, 30 novembre 1798. « J'ai du noir dans l'âme. On ne peut se refuser aux peines des autres. L'un pleure un fils pris dans la conscription, un autre un parent prêtre pris et menacé de déportation ou un autre en fuite. Ceux qui leur donnent l'hospitalité tremblent à chaque coup de sonnette. Je vous assure que cela n'est pas doux. Et voilà le monde où nous sommes. » (Archives du château de Blicquy, Hainaut.)

(2) Galesloot. *Chronique des événements des plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780 à 1827*, I, pp 307 et suiv. Claeys, *Mémorial de la ville de Gand*. *Analectes cités*, p. 382. Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, 10 Pluviôse an VII. (Archives de l'Etat, à Namur.)

(3) Galesloot, ouv. cité, p. 311.

objets s'offrent aux recherches des agents de la république. Il faut arrêter les conscrits réfractaires, et les otages que l'Etat de siège permet au Directoire d'enlever dans chaque canton. A compter du 1er novembre 1798 jusqu'en février 1799, les visites domiciliaires suivies d'arrestations s'opèrent chaque jour. A Bruxelles, en novembre, on a arrêté trente-deux otages, que l'on mène pour la plupart à Paris. A Gand, on en arrête quarante, à Diest, vingt-cinq, et un nombre analogue en proportion de la population dans les autres communes. Cette saisie, qui est accompagnée de visites domiciliaires faites pour rechercher les conscrits se poursuit dans les campagnes à l'aide de colonnes mobiles qui promenent leurs dévastations méthodiques de cantons en cantons. Aussi, en février 1799, un Belge, put-il dire au Corps Législatif, que dans sa patrie les prisons regorgeaient de détenus, et qu'en particulier plus de 3,000 cultivateurs s'y trouvaient renfermés (1).

Ce n'étaient encore que certaines classes de citoyens que l'on frappait ainsi, soit en pratiquant des arrestations, soit en multipliant les visites et les perquisitions. Il importait au Directoire d'étendre ses pouvoirs et ceux de ses subordonnés vis-à-vis de tous les Français, fussent-ils à l'abri du moindre soupçon. Une loi du 6 juillet 1798 accorda au gouvernement le droit de faire des visites domiciliaires durant un mois sans énoncer les causes ou les prétextes de ces mesures. Comme si les Directeurs élus lors du coup d'Etat du 30 Prairial (18 juin 1799), jalousaient les lauriers de leurs prédécesseurs, ils se firent accorder le même pouvoir arbitraire par la loi du 13 août 1799. Grâce à ces lois d'exception, pas une maison ne devait demeurer indemne des recherches de l'autorité, pas un citoyen ne pouvait espérer cacher à celle-ci ses papiers les plus secrets. Des procès-verbaux déposés dans nos archives conservent le récit de ces expéditions. Elles s'entourent de toutes les précautions nécessaires pour ne laisser échapper personne. Un soir, l'administration départementale délègue ses membres pour se rendre dans les cantons ruraux afin d'y surveiller les autorités locales soupçonnées de tiédeur ; à deux heures du

(1) Discours de De Moor au Conseil des Cinq Cents, février 1799.

matin, les portes de la ville sont fermées ; des escouades de policiers ou de soldats se partageant les divers quartiers, visitent chaque maison, et arrêtent toute personne suspecte. A la campagne, le délégué de l'autorité, arrivé au chef-lieu de canton, appelle auprès de lui le commissaire du Directoire, et les gendarmes, et organise une traque qui commence immédiatement, et qui porte sur tout le territoire « de manière qu'aucune maison ne soit affranchie » (1).

Ces précautions ne se bornent pas à inspirer l'effroi aux habitants. Elles produisent des résultats pratiques. On fait en juillet 1798 à Bruxelles, cent cinquante arrestations, et une dans chacun des cantons de Nivelles, Perwez, Montaigu, Hal et Hougaerde. Dans le canton de Thielt, on saisit treize cultivateurs, coupables de n'être point porteurs de passe-ports. De plus, on rencontre des « rassemblements fanatiques » dans des églises ou chapelles, et on les dissipe en ayant soin d'arrêter quelques personnes « pour effrayer les autres ». Enfin, on relève la présence chez certains citoyens, ou dans des chapelles isolées, « de tous les attributs des fanatiques » et on se hâte « de les faire disparaître ». Comme l'occasion est bonne, on enlève au marquis de Trazegnies, les fusils de chasse qui étaient déposés dans son château d'Ittre (2).

La loi du 13 août 1799 reçut une exécution analogue. On fouilla les maisons de jeu, celles des nobles, et autres gens connus par leurs principes ennemis, comme l'ordonnait un arrêté de l'administration de la Dyle, du 15 septembre 1799 (3).

Cette fois, attendue par les intéressés, l'opération ne donna aucun résultat, au moins dans notre pays, quoiqu'on

(1) Liasse 561. (Archives du Département de la Dyle.) Pour Gand, voir Claeys, ouv. cité, p. 90. Voir R. Dubois, *Huy sous la République et l'Empire*, p. 57 ; Samyn, *De Fransche Revolutie in Vlaanderen, in 't bijzonder te Thielt*, p. 188. Poffé, ouv. cité, p. 435. Procès-verbaux de la Municipalité de Nivelles, 24 Messidor an VI, et de la Municipalité de Nieuport, du 6 et du 15 Thermidor an VI. *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1864, p. 379.

(2) *Ibid.* Sur les 150 personnes arrêtées à Bruxelles, 9 seulement furent maintenues en état de détention.

(3) Liasses 560 et 561, Archives du Département de la Dyle. Poffé, ouv. cité, p. 435.

l'eut tentée à Bruxelles, le 19 septembre, et reprise le 1er octobre (1). Elle semblait avoir été prescrite spécialement en vue de Paris où le Directoire venait de déporter soixante-six journalistes, le 19 août et où elle lui permit d'arrêter cinq cent quarante personnes, le 22 septembre 1799 (2).

Sieyès et ses amis devaient trouver le moyen de pousser encore plus loin l'arbitraire et le despotisme. A leur demande, le Corps Législatif vota, le 12 juillet 1799, la loi sur les otages, qui était destinée à demeurer comme un monument honteux de ce que peut imaginer un gouvernement aux abois et de ce que la faiblesse ou la complicité d'une assemblée législative peuvent concéder au pouvoir. Selon ce code de la tyrannie, rédigé en 46 articles, les autorités locales pouvaient, en cas de troubles imminents, arrêter comme otages les parents d'émigrés, leurs alliés, les ci-devant nobles et les parents des personnes notoirement connues comme faisant partie de rassemblements ou bandes d'assassins. Les otages devaient être détenus en prison à leurs frais. S'ils s'évadaient, ils étaient assimilés aux émigrés. En cas d' assassinat d'un fonctionnaire ou d'un acquéreur de biens nationaux, quatre otages devaient être déportés. Ils étaient, en outre, assujettis à une amende de six mille francs. Les otages étaient responsables civilement vis-à-vis de la veuve et des enfants de la personne assassinée. Ils étaient également responsables civilement des dégradations, pillages, incendies, extorsions, commis dans leur département, et des récompenses pécuniaires étaient promises à quiconque dénoncerait un émigré ou un prêtre réfractaire. Il semble qu'en Belgique cette loi monstrueuse ne reçut point d'application. Peut-être les autorités se déclarèrent-elles suffisamment armées par les lois antérieures, qui les investissaient déjà des facultés les plus étendues en matière de déportation, de visites domiciliaires, de saisie des lettres, de suppression de journaux ? On rechercherait, en effet, avec peine, ce qui manquait dans l'arsenal des lois républicaines pour permettre à l'autorité administrative d'arrê-

(1) *Annales de l'église de la Chapelle*, par l'abbé D'Abreme (Archives de cette église, Bruxelles).
(2) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 816.

ter et de détenir les citoyens au gré de ces caprices.

On avait pris soin d'associer le pouvoir judiciaire à l'œuvre de compression générale. L'intervention de ce pouvoir, qui eut dû être tenu à l'écart des luttes passionnées de l'opinion, se trahit de deux manières : par les poursuites du chef de délits d'opinion et par les procédures meurtrières introduites devant les tribunaux militaires.

En retraçant le fonctionnement des tribunaux pendant les années 1798 et 1799 nous avons déjà rappelé les moyens d'intimidation que la république puisait dans ses lois restrictives de la liberté de penser et d'écrire. Le régime de Fructidor devait peupler les prisons de citoyens arrêtés exclusivement pour avoir énoncé ou laissé supposer des opinions hostiles au gouvernement. C'est par des arrestations de ce genre que débute le règne de Merlin. On arrête à Bruges, cinq citoyens, propriétaires, avocats, municipaux, sous prétexte d'intelligence avec des émigrés : parmi les détenus figure le baron Triest, qui est incarcéré pour la quatrième fois depuis la conquête française. Plusieurs sont menés à Lille, et Triest est conduit à la prison du Temple à Paris (1). Pendant les deux années qui suivent Fructidor, on ne cesse de rencontrer des mesures d'intimidation analogues. Des poursuites entraînant arrestation et sequestre sont intentées à Bruxelles contre l'avocat Henoul, de Saint-Josse-ten-Noode, pour avoir « avili le gouvernement et provoqué le retour de la royauté » (13 octobre 1797), contre Moerenhout et six autres cultivateurs de Grimberghen, pour avoir « dans un cabaret prêché la désobéissance aux lois et avili le gouvernement » (14 octobre 1797), contre Mac-Mahon, de Bruxelles, pour avoir composé des chansons ou pièces de vers « liberticides » (novembre 1797 et janvier 1798), contre Fontaine, d'Anderlecht et De Koninck, de Crainhem, « pour propos contre-révolutionnaires », (mars et avril 1798), contre Van den Berghen, de Lennick, Tilieux, d'Orchimont, Menars, de Bruxelles, Mertens, de Merchtem, pour la même prévention (en mai et juin 1798). C'est encore sous

(1) COPPIETERS. *Journal d'événements divers et remarquables*, 6 octobre et 10 novembre 1797. DE RÉMUSAT, *Mémoire sur une détention au Temple*, p. 118.

l'inculpation de propos contre-révolutionnaires que l'on incarcère et traduit devant le tribunal criminel De Angelis, de Bruxelles (22 septembre 1798), De Mesmaecker, d'Assche (25 septembre 1798), le cordonnier Martin, de Wavre, à la fin de 1798, le cordonnier Parot, de Bruxelles (28 avril 1799), l'imprimeur Pierlot, de Bruxelles (2 juin 1799), Grégoire Matot, de Bruxelles, et un paysan de Schaerbeek en julilet 1799, un paysan de Lubbeek, le charron Van Campenhout, de Bruxelles, et l'épicier Delbeke, de Nivelles, en août 1799 (1).

Les mêmes poursuites s'exerçaient dans les autres villes. Elles étendaient même leur effet jusqu'à Paris où l'on envoyait les détenus de marque, tels que les journalistes Fiocardo, Picard, Delloye dont nous avons relaté l'arrestation. Ainsi se développait sur le pays entier un système de compression effrayant, destiné à décourager toute opposition, et à provoquer sinon l'attachement au moins la résignation des populations conquises. L'autorité exigeait de celles-ci un silence absolu. Rien ne montrait mieux le point auquel était arrivé le gouvernement du Directoire au moment de sa chute que l'aventure suivante, survenue à un honorable négociant de Bruxelles, en septembre 1799. Ce commerçant étant allé visiter ses clients à Thuin, parla ouvertement des revers militaires subis par les Français. Nul ne pouvait ignorer, en effet, les échecs retentissants de Cassano, la Trebbia et Novi, à la suite desquels les républicains avaient évacué l'Italie. Néanmoins, le voyageur, en rentrant chez lui, trouva sa maison bouleversée et ses correspondances ouvertes à la suite d'une perquisition minutieuse. Il avait été dénoncé du chef de ses conversations, et un ordre de Rouppe, commissaire du département de la Dyle avait prescrit d'urgence à la gendarmerie de fouiller la demeure de l'imprudent « pour y saisir toutes correspondances, papiers, titres et documents qui pourraient compromettre les intérêts de la république » (2).

(1) Registre des Directeurs du Jury intérieur et extérieur de Bruxelles, an VI et an VII. (Greffe du Tribunal correctionnel de Bruxelles.)

(2) Réquisitoire de Rouppe, du 10 septembre 1799. (Liasse 561, Archives du Département de la Dyle.)

Enfin, le sang des Belges était versé pour assurer le maintien du régime d'oppression institué en Fructidor. C'était, en effet, à titre de leçon pour les populations qu'on fusillait les centaines de victimes que Bruxelles, Malines, Gand, Tournai, Liége et Luxembourg, virent massacrer sur ordre des Conseils de Guerre après l'insurrection d'octobre 1798. Mais la répression des opinions ne devait pas se borner à ces hécatombes terrifiantes, que nous raconterons en traitant de la guerre des paysans. C'était, disait-on, des mesures exceptionnelles de guerre, occasionnées par une rébellion à main armée, et destinées à atteindre uniquement les auteurs d'un soulèvement qualifié de brigandage. L'intérêt du gouvernement exigeait davantage. Il réclamait des rigueurs qui frappassent l'opinion en temps ordinaire, c'est-à-dire en dehors de toute insurrection, et qui par leur fréquence, fissent sentir à tous partout et en même temps l'inéluctable nécessité de courber la tête et le cœur sous le joug de la république. C'est à ce but que répondaient les poursuites inhumaines qui furent exercées dans notre pays après Fructidor contre les malheureux qui n'avaient à se reprocher aucune infraction, si ce n'est une émigration souvent imaginaire.

La loi du 19 Fructidor an V avait remis en vigueur les lois atroces de la Convention contre les émigrés, et confié le jugement de ceux-ci à des commissions militaires. Les Commissions jugeaient sans recours, et devaient se borner à constater le fait d'émigration, c'est-à-dire le fait que l'inculpé figurait sur une liste d'émigrés. Par suite de ces dispositions, la fortune et la vie de tous les citoyens étaient abandonnées au caprice des autorités administratives, libres de faire figurer sur les listes d'émigrés, quiconque leur déplaisait. Aussi vit-on en France après Fructidor, fusiller de paisibles citoyens qui n'avaient jamais émigré et que les passions ou les rancunes portèrent sur les fatales listes, ou même y firent figurer après leur arrestation, et uniquement pour la motiver (1). La Belgique fut à de trop nombreuses reprises le théâtre de scènes aussi affreuses. Elles se suc-

(1) V. Pierre. *18 Fructidor. Documents pour la plupart inédits.* On y voit que les commissions militaires ont fait fusiller en dix-

cédèrent à partir de septembre 1797, jusqu'à la veille du coup d'Etat de Brumaire, de manière à perpétuer les appréhensions de chacun, et à maintenir dans tout le pays une impression de deuil et d'effroi.

C'est par Liége, où dominait N. Bassenge, commissaire du Directoire auprès du département de l'Ourthe, que commence notre funèbre énumération. Sous l'impulsion de Bassenge, qui se réjouit de chaque arrestation et qui s'attriste quand elle n'aboutit point au massacre de la victime, les recherches de la police aboutissent à des résultats dès le lendemain du 18 Fructidor (1). On arrête le cordonnier Chindelaire, modeste artisan qui a émigré en 1794 par suite de la crainte qu'inspiraient les sans-culottes et qui, rentré depuis longtemps dans sa ville natale, y vit ouvertement sans être inquiété. Ce malheureux est saisi, le 27 septembre, condamné et fusillé le 29. Le perruquier Jarbeau, acquitté précédemment du chef de la prévention d'émigration, est arrêté le 15 novembre, et fusillé le 17. Le 8 janvier 1798, un prêtre français du département de l'Aube, nommé Prons, ayant été découvert dans un village du Luxembourg, est à son tour condamné et fusillé à Liége comme émigré (2). Le mois suivant, l'émigré Eugène Mathey a le même sort. (9 février) (3). Les habitants de Bruxelles assistent à des scènes de mort identiques. On y fusille en 1798, quatre victimes dont trois prêtres, pour émigration, le 2 avril, le 13 juin, le 19 juillet et le 23 décembre 1798. L'un de ces ecclésiastiques, nommé Scellier, était originaire de Tournai, où il était revenu exercer les fonctions de vicaire, après avoir été chanoine à Lannoy (France). Le fait seul d'avoir quitté sa résidence de Lannoy, lors de la suppression de son

huit mois, après Fructidor, environ 160 citoyens. Voir pp. 258, 287, 387 et suiv.

(1) L'ancien bourgmestre Ghaye, rentré à Liége, fut arrêté à Liége sous l'inculpation d'émigration. Le commissaire Bassenge déploya pour le faire fusiller une ardeur qui scandalisa ses propres amis, selon le témoignage du contemporain Vander Heyden à Hauzeur. (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXXVI, p. 72.

(2) V. Pierre, ouv. cité, pp. 322 et suiv.

(3) Daris, ouv. cité, III, p. 124.

canonicat, et d'être rentré dans son pays d'origine, l'avait transformé en émigré (1).

Durant l'année 1799, un ancien notaire bruxellois, fort connu, nommé Nuewens, neveu de l'intendant des familles de Mérode, de Grimberghen, et de Lannoy, fut arrêté à Gand, où le commissaire Du Bosch terrorisait la population à l'occasion des élections, comme on l'a raconté précédemment. Le détenu figurait sur la liste des émigrés du département de la Dyle pour s'être absenté en 1794, au moment de la conquête, et il avait obtenu en 1797, sa radiation provisoire. Malgré ces circonstances favorables, il fut déféré à une commission militaire qui le fit fusiller le 4 avril 1799 (2). On peut croire qu'en frappant ce malheureux les autorités républicaines s'efforcèrent d'atteindre l'intendant Nuewens, qui était à la tête du parti patriotique, et qui était depuis novembre 1798 en prison à Paris avec les autres otages belges. Enfin, Anvers fut attristé à son tour par l'arrestation de trois émigrés français que l'on y fusilla en juillet 1799 (3). Une dernière victime, également prêtre français, subit le même supplice à Bruxelles, le 14 août 1799 (4).

Quand on a présents à l'esprit les épisodes de la lutte ainsi menée par l'autorité contre l'esprit public, on comprend les appréciations sévères qu'ils ont dictées aux contemporains. Ceux-ci, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont unanimes dans leurs constatations désolantes. Au témoignage du jacobin d'Aubremé, receveur général des domaines à Bruxelles, « l'esprit public est bien changé, le mécontentement est général et le commerce nul ». Selon Cornelissen, secrétaire dévoué du ministre Lambrechts, et jacobin désabusé, « la Belgique, dévorée, épuisée, torturée en tout sens par une nuée de sangsues et de bourreaux survit à ses souffrances, mais c'est pour montrer ses plaies ». Un fonctionnaire impérial, belge d'origine, envoyé dans les

(1) V. Pierre, ouv. cité, pp. 298 et suiv. Manuscrit 13007, Bibliothèque royale. Manuscrit Isbecque, sur Tournai.

(2) *Ibid.*, p. 311.

(3) Correspondance du comte Bentinck, note de juillet 1799. (*Frontiers of Holland*, vol. IV, annexe à la pièce 38, Record office, Londres.

(4) Manuscrit 13007, Bibliothèque royale, Bruxelles.

Pays-Bas en mars 1798 par le ministre autrichien Cobenzl, écrit de son côté à son chef : « La Terreur domine toujours. Le sang sur les échafauds a cessé de couler, mais les déportations réitérées, lancées contre les prêtres, contre les journalistes, imprimeurs, dans le silence le plus absolu, plongent dans l'inquiétude, les habitants de la ci-devant Belgique. Les Français sont abhorrées, mais malgré cela on leur obéit. Les Belges vivent d'espoir » (1). Pour résumer ces divers jugements, on doit rappeler ici le mot d'un philosophe qui, jugeant les événements dont il était témoin, disait que toute la politique des Fructidoriens consistait dans la guerre à la pensée, aux affections, aux souvenirs et aux espérances (2).

(1) Lettre de d'Aubremé à Di Martinelli représentant du peuple, 13 Prairial an VII. (Correspondance de J.-G. Di Martinelli.) Lettre de Cornelissen à Gohier, Ministre de la Justice, le 10 Messidor an VII ; (correspondance de Lambrechts, Bibliothèque de l'Université de Gand). Lettre de l'agent Wacken au comte Cobenzl, de mars 1798, interceptée par Mallarmé, commissaire du Département de la Dyle. (Cartons 59 et 82, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) La Harpe. *Sur la déclaration exigée des prêtres catholiques*, brochure in-12, Paris, 1797, p. 19.

CHAPITRE IV.

LE CULTE.

SOMMAIRE :

I. La loi du Fructidor ravive la persécution religieuse. Pouvoirs exorbitants qu'elle confère au Directoire et conséquences qu'elle entraîne au point de vue de la liberté du culte. L'obligation du serment imposée aux ecclésiastiques permet de leur interdire l'exercice de leurs fonctions et de fermer les églises.

II. Suppression générale du culte et interdiction de tout emblème religieux, de tout costume, de toute procession ou acte public de culte. On ferme l'Université de Louvain, les chapitres et les monastères consacrés à l'enseignement ou au service de la bienfaisance. Confiscation et destruction des chapelles .Vente des églises, de leurs biens et de leur mobilier. Dilapidations et Vandalisme qu'elle occasionne.

III. Violences contre les personnes. Les premières déportations individuelles et collectives. Franckenberg, Havelange et les ecclésiastiques entourés de notoriété : poursuites criminelles. Insistance des jacobins pour qu'une proscription générale soit prononcée. Le Directoire décrète, le 4 novembre 1798, la déportation en masse de tout le clergé belge. C'est la terreur qui recommence : Visites, arrestations, colonnes mobiles.

IV. Sort des prisonniers. Transport à Rochefort, Rhé, Oléron. Les déportés à Cayenne, souffrances affreuses qu'ils endurent. Mort de beaucoup d'entre eux. Evasions dramatiques de quelques-uns. Leurs lettres et leurs récits.

V. Véritable but du Directoire : la destruction du culte catholique. Attentat contre le pape Pie VI, enlèvement et mort de celui-ci en 1799. En Belgique, le culte est à peu près anéanti en apparence : les seules traces extérieures qui en subsistent consistent dans les pratiques peu suivies de quel-

ques prêtres assermentés et dans le culte des Théophilanthropes qui échoue.

VI. En réalité, la religion s'exerce en secret. Récits émouvants des contemporains et traditions nombreuses conservées. Efforts héroïques du clergé et des fidèles pour conserver la pratique religieuse.

VII. Dans la vie extérieure, la question religieuse occasionne des conflits violents, pendant toute l'année qui suit le 10 Fructidor. Les populations s'accoutument à recourir à la force pour résister aux agents français qui s'accordent pour prévoir une révolution. Celle-ci a lieu en octobre 1798. — Apaisés par la force, les troubles renaissent en 1799.

Entre les élections d'avril 1797 et le coup d'Etat de Fructidor (4 septembre 1797), les espérances de bon nombre de catholiques s'étaient ravivées. La question de la déclaration exigée des prêtres avait troublé les consciences et jeté le désarroi dans l'exercice du culte. Mais l'orage s'était promptement dissipé, et les votes du Corps Législatif permettaient de croire qu'une politique de tolérance triompherait bientôt. Ainsi, à défaut des ordres religieux supprimés pour la plupart, à défaut de sa prépondérance d'autrefois, à défaut de ses pratiques extérieures, l'Eglise conserverait au moins les facultés indispensables à son existence, en gardant ses temples découronnés, ses ministres privés d'une partie de leurs ressources, ses fidèles libres de communiquer entre eux et avec leurs prêtres. La formule du siècle suivant : L'Eglise libre dans l'Etat libre, eut pu, semble-t-il, se réaliser assez prochainement par l'accord entre une république tolérante et le Pape qui venait de signer avec elle un traité de paix.

Le retour offensif du jacobinisme haineux et sectaire déconcerta les prévisions des esprits modérés, et ouvrit l'ère des persécutions sanglantes. Désormais, ce ne fut plus aux monastères, aux biens du culte, à ses privilèges, à sa vie extérieure qu'on s'attaqua. Ce fut à l'essence même de la religion catholique que le combat fut livré, je veux dire à ses prêtres et au lien qui les unissait aux fidèles. Combat cruel, qui devait coûter des souffrances inouïes, et d'innom-

brables vies d'hommes, mais qui se terminerait par la victoire des consciences sur la violence et l'oppression !

I.

En triomphant de la majorité des Conseils, Barras et Merlin n'eurent garde d'oublier la question religieuse. En sa qualité de Ministre de la Justice, Merlin avait été atteint plus que tout autre, dans son amour propre par la sentence des juges de la Dyle qui avaient acquitté le curé De Hase, et ainsi énervé les ordres arbitraires du gouvernement. Aussi la revanche fut-elle aussi prompte que terrible.

Dans la néfaste loi du 5 septembre 1797, votée par les députés décimés et terrorisés, trois articles concernaient spécialement le culte catholique. Ils remettaient en vigueur les lois antérieures frappant les prêtres déportés ; ils autorisaient le Directoire à déporter par des arrêtés individuels motivés les prêtres troublant la tranquillité publique ; enfin, ils imposaient à tout prêtre, pour remplir le Ministère du Culte, le serment préalable de haine à la royauté et à l'anarchie, et de fidélité à la république et à la Constitution. (Articles 23, 24, 25.) Nous pouvons négliger ici la première de ces dispositions qui atteignait uniquement le clergé français. Les deux autres, résumées en ces seuls mots, la *déportation* et le *serment*, allaient couvrir la Belgique d'un voile de deuil non encore oublié aujourd'hui.

En prescrivant par voie légale un serment à la place de la déclaration promettant soumission et obéissance aux lois (1), le Directoire poursuivait un double but. D'abord, il mettait fin par un acte législatif à la controverse suscitée en Belgique par la publication partielle de la loi du 7 Vendémiaire an IV. Ensuite, il entendait rendre encore plus difficile qu'elle ne l'était sous cette loi la situation des prêtres. Ou bien, en effet, ceux-ci prêteraient le serment, et alors leur conscience les obligerait à s'abstenir de toute critique et de toute opposition vis-à-vis des lois, même les plus

(1) La déclaration avait été exigée par la loi du 7 Vendémiaire an IV, rendue obligatoire en Belgique en avril 1797. On a exposé plus haut les troubles que cette loi avait occasionnés et auxquels l'acquittement du curé De Hase avait mis fin en grande partie.

odieuses ; ou bien ils refuseraient le serment, et ainsi ils se déclareraient eux-mêmes rebelles aux lois et solliciteraient pour ainsi dire tous les châtiments. Quant à ceux-ci, la déportation, avec son cortège de saisies et de visites domiciliaires, avec ses conséquences, qui assimilaient le déporté à l'émigré et autorisaient à le fusiller sans formalité judiciaire sérieuse, permettait d'atteindre et d'anéantir arbitrairement toute résistance.

Les exigences nouvelles de la république et les conséquences qu'elles menaçaient d'engendrer jetèrent la consternation dans les esprits. *Incipit desolatio*, écrivait dans son journal le curé de Beveren à la date du 2 octobre 1797. Et cette mention se retrouvait dans les annotations de beaucoup de contemporains, tels que Coppieters, ancien bourgmestre de Bruges, le curé de Meerhout, et le vicaire général Stevens. Ce dernier, devinant la tempête qui allait se déchaîner, ajoutait : *Avertat Dominus iram suam a nobis.* Quelque grandes que fussent ses appréhensions, elle n'embrassaient pas sans doute toute l'étendue des calamités qui devaient fondre sur son troupeau (1).

Tandis que les cages de fer remplies de prisonniers s'acheminaient de Paris vers Rochefort et vers la Guyane, le Directoire procédait en Belgique avec une rapidité et une énergie qu'il faut admirer si on fait abstraction du but poursuivi. La loi du 7 Vendémiaire an IV était publiée, et cette fois en entier, on y ajoutait bientôt la loi du 19 Fructidor, destinée à être obéie dans un délai de dix jours. Ces publications qui eurent lieu notamment à Bruxelles et à Louvain, le 11 septembre, à Bruges et à Diest le 14, à Meerhout, le 23, à Malines, le 19, à Tournai, le 12, à Liége également, le 12, à Grobbendonck, le 6 octobre, ne laissaient guère au clergé le temps de la réflexion. Les autorités avaient, semble-t-il, escompté la surprise comme un élément de succès. Elles s'empressèrent de mettre à profit l'incertitude qui devait s'emparer d'une partie du clergé, et elles signalèrent par-

(1) Manuscrit du curé Cuypers, conservé à la cure de Beveren (Waes). COPPIETERS, *Journal d'événements divers et remarquables*, p. 386. Manuscrit de Van Haecht, curé de Meerhout. Lettre de Stevens à De Lantsheere, 12 septembre 1797. (Archives de l'archevêché de Malines.) GEBRUERS, *Aanteekeningen*, II, p. 317.

tout aux prêtres et aux fidèles qu'à défaut de serment le culte serait désormais proscrit. Circulaires adressées au clergé paroissial, affiches, avis dans les journaux notifièrent au public le dilemme qui s'offrait aux consciences au nom de la liberté (1).

Si l'acceptation des bons de retraite et la déclaration de fidélité aux lois républicaines avaient suscité les controverses que nous avons rapportées, combien plus vives seraient les discussions suscitées par la loi nouvelle ! L'alternative offerte par celle-ci était d'une gravité troublante. Ou bien le prêtre ferait serment, et alors il s'exposait à tous les reproches articulés naguère contre les *déclarants*, et il courait le risque de passer pour schismatique ou hérétique, de manière à perdre l'estime de ses paroissiens et à encourir le blâme ou la censure de ses chefs. Ou bien, il refuserait le serment, et alors il devait se résigner à voir confisquer son église, à cesser l'administration des sacrements, à embrasser la vie d'un proscrit, peut-être à encourir la prison et la déportation ou à se soumettre à un cruel exil. Dans les deux cas, que devenait le troupeau dont il avait juré d'assurer la garde ? Surtout dans le second cas, si le prêtre écoutait les voix les plus austères, n'exposait-il pas les âmes de ses ouailles en cherchant à sauver la sienne ?

A ces considérations venaient s'ajouter toutes les obscurités que suscitait l'ancienne controverse née entre *déclarants* et non *déclarants*. Que voulait le législateur en imposant la haine à la royauté, et l'attachement et la fidélité à la république et à la constitution ? Entendait-il uniquement par là une promesse de ne rien faire pour rétablir la royauté en France, et de s'abstenir de toute attaque contre le gouvernement ? N'était-ce pas plutôt la haine des rois et l'exécution de toutes les lois, même les plus odieuses, qu'il tentait d'exiger ? A l'appui de chacune de ces deux solutions se rencontraient des arguments de grande valeur. Et selon le caractère des intéressés, selon leur tendance à se préoccuper des conséquences de leur conduite, selon leur

(1) Daris, ouv. cité, III, p. 136. *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1860, p. 57. Circulaire de Rouppe, commissaire du canton de Bruxelles, du 11 septembre 1797.

sentiment plus ou moins strict de la discipline, les membres du clergé furent amenés à choisir entre le serment qui leur répugnait et la persécution qui menaçait l'église entière dans leur personne et leur troupeau.

Indépendamment des motifs que nous venons de résumer, différentes circonstances extrinsèques étaient invoquées de part et d'autre en faveur des deux interprétations du serment. De nombreuses autorités civiles, désireuses d'assister le clergé, proclamaient en Belgique que le serment n'avait que la portée négative indiquée plus haut (1). En France, des ecclésiastiques distingués partageaient cet avis (2). Même, un projet de loi, destiné à imposer le serment à tout ecclésiastique, fut-il simple professeur, avait été l'objet d'un rapport de Cholet, député au Conseil des Cinq Cents, où le caractère purement négatif du serment était développé (3). Les adversaires du serment répondaient que les autorités belges n'avaient point qualité pour se prononcer sur la portée d'une loi française, que bon nombre de prêtres français ayant à leur tête le savant et pieux Emery, condamnaient le serment (4), enfin, que le Conseil des Cinq Cents avait refusé d'avoir égard au rapport de Cholet (5).

Tels étaient les éléments principaux d'appréciation sur lesquels avait à se prononcer un clergé privé de ses chefs et désorganisé quelque peu par trois années de combat. Malgré les difficultés qu'offrait la discussion et malgré les conditions d'infériorité dans lesquelles il se trouvait au moment d'engager la lutte, le clergé belge fit, en général, preuve d'une fermeté rappelant les temps apostoliques. On doit ajouter qu'il fut soutenu admirablement par les fidèles. Ce double résultat fut dû en grande partie aux débats occasionnés par la loi de Vendémiaire et aux efforts faits en

(1) Avis des Municipalités de Mons, Gand et Courtrai, des administrateurs de la Lys et de la Meuse Inférieure. (*Annuaire de l'archevêché de Malines*, p. 106.)

(2) V. Pierre. *La Terreur sous le Directoire*, p. 193.

(3) Conseil des Cinq Cents, 8 Brumaire et 14 Frimaire an VI. *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 55, 80, 88.

(4) *Le Correspondant*, 25 juin 1891.

(5) Conseil des Cinq Cents, 13 et 23 Nivôse an VI, *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 118, 133, 134.

commun par les autorités des divers diocèses au cours de 1797.

L'exemple vint de haut. Un vieillard, privé de ressources et chassé de sa demeure épiscopale mais dont le rang ecclésiastique s'imposait à tous, même aux ennemis les plus acharnés du culte, eut l'honneur de tracer aux prètres et aux laïques le chemin du devoir. Le Cardinal de Franckenberg, âgé de 71 ans, menait à Malines une vie retirée, consacrée entièrement à la direction de ses prêtres. Sommé de prêter le serment, il répondit, le 19 septembre 1797, par un refus motivé en termes élevés. Obligé de donner l'exemple, disait-il, il ne pouvait vouer de haine ni à un homme, ni a une institution longtemps établie par Dieu. Mais, il protestait de sa soumission et de celle de son clergé aux lois de la république, et il offrait même de s'obliger par serment à ne point coopérer au rétablissement de la royauté en France (1).

Cette réponse qui résolvait en quelques lignes une controverse destinée à durer trois années, et à susciter un nombre considérable d'écrits, eut un retentissement énorme. Reproduite sous forme de feuilles volantes, elle circula non seulement dans le diocèse de Malines, mais dans tous les diocèses belges. Elle y apporta la solution attendue par les consciences et la règle pratique que souhaitait la discipline. Malgré toute sa répugnance à accepter la guerre, le clergé comprit qu'il devait résister aux exigences de la république, et il se résigna à subir la persécution. Il ne pouvait, pas plus que son chef, ignorer combien celle-ci était imminente et combien elle serait cruelle.

Le 7 octobre, des arrêtés du Directoire condamnèrent à la déportation deux prêtres du département de la Meuse Inférieure pour refus de serment (2). Le surlendemain, 9 octobre, la même mesure atteignit le Cardinal de Franckenberg, qui fut enlevé le 20 octobre à 4 heures du matin par la gendarmerie, et amené à Bruxelles, où il fut écroué dans la prison commune. Une maladie pénible ayant atteint le véné-

(1) A. Verhaegen, *Le cardinal de Franckenberg*, p. 355.
(2) V. Pierre. *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, 16 Vendémiaire an VI.

rable prélat, l'autorité dut se résigner à ne pas l'envoyer à Cayenne : elle se borna à le faire transporter à la frontière prussienne, où il arriva le 29 octobre. Le chanoine Duvivier, secrétaire du Cardinal, le doyen du chapitre de Tongres, le recteur de l'Université de Louvain, le Vicaire général de Namur, les doyens d'Ath et de Lessines, et neuf autres prêtres furent également condamnés à la même peine, pour le même motif, avant la fin d'octobre 1797, et ceux d'entre eux qui purent être saisis furent emprisonnés pour être menés à la Guyane. Désormais, la sinistre machine à déporter, si bien appelée « la guillotine sèche », allait fonctionner sans relâche pour frapper les prêtres insermentés, que l'on considérait, bien à tort, comme étant tous en contravention à la loi.

En sévissant avec autant de passion, les autorités françaises entendaient punir les réfractaires dont le nombre surpassait sans doute leurs prévisions et dont l'attitude courageuse excitait leur dépit. A l'exemple de Franckenberg, l'immense majorité du clergé belge refusa le serment, et résolut de tout souffrir plutôt que de déserter ses devoirs. Quelques chiffres méritent d'être cités pour mettre en lumière cet héroïsme des pasteurs. On compta dans le diocèse de Malines, 177 prêtres jureurs sur 1,556 ; dans le département de la Dyle, 170 sur 1,723 ; dans celui des Forêts, 278 sur 1,130 ; dans celui de la Meuse Inférieure 252 sur 1,413 ; dans celui de la Lys, 103 sur 650 (1). Le nombre des assermentés s'éleva par contre à 995 sur 1,773 prêtres dans le département de l'Ourthe, et à 383 sur 606 prêtres à Liége. L'importance du nombre des refusants pouvait seule expliquer le chiffre inouï d'environ 9,400 arrêtés de déportation lancés en moins de deux années contre le

(1) On releva 93 serments pour 400 prêtres à Bruxelles, 52 pour 220 à Louvain, 2 pour 74 à Tirlemont, 1 pour 50 à Hal, 13 pour 262 à Anvers, 11 pour 209 à Malines, 38 pour 142 à Tongres, 8 pour 52 à Lierre, 11 pour 80 à Hérenthals, 117 pour 220 à Maestricht, 22 pour 29 à Rolduc. Gand compta environ 80 jureurs, Bruges 11, Ostende 19, Dixmude 4 et le diocèse d'Ypres environ 100. Dans le canton de Nieuport, il y eut 7 serments pour 19 prêtres. *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1870, p. 83.

clergé belge et basés en grande partie sur le refus de serment.

L'attitude du clergé fut d'autant plus louable que les motifs de sa conduite furent inspirés par le seul sentiment du devoir, et se trouvèrent en opposition avec tous ses intérêts temporels. Assurément, à ces derniers se trouvaient liés des intérêts spirituels. Le devoir qu'avaient les pasteurs de demeurer au milieu de leurs ouailles et de procurer l'administration des sacrements avait dicté la conduite des ecclésiastiques jureurs. Ceux-ci avaient à leur tête, sinon tous les chefs suprêmes du clergé, au moins des autorités imposantes, dont le nombre et la qualité justifiaient le chiffre des assermentés. Tandis que le cardinal archevêque de Malines, les évêques d'Ypres, Anvers, Ruremonde, Liége et Trèves, blâmaient le serment, d'accord avec Mgr Ciamberlani, qui gérait la Nonciature des Pays-Bas, tandis que le vicariat général de Namur adhérait à ce blâme, on voyait le vicaire général Huleu, de Malines, la moitié des vicariats de Gand, Bruges et Tournai, les vicariats de Liége et de Trèves (1), déclarer le serment licite. Une réunion synodale de cinquante-deux ecclésiastiques tenue à Liége, le 14 septembre 1797, décida en ce sens, et le vicaire général de Rousgrave prêta en conséquence le serment, donnant un exemple que la majorité des prêtres du diocèse suivit. Les vicaires généraux Huleu (Malines), de Meulenaere et de Grave (Gand), De Gryse (Bruges), Bonnier et Gosse (Tournai), firent de même (2).

(1) La plus grande partie du Département des Forêts (Luxembourg) relevait du diocèse de Trèves. Par décision du 12 octobre 1797, appuyée sur l'avis de la faculté de théologie, les vicaires généraux de Trèves se rangèrent à l'opinion du Synode de Liége.

(2) Les vicariats, chargés de diriger les diocèses durant l'absence des évêques, se trouvèrent en général divisés. De Lantsheere, vicaire général de Malines, partageait l'avis du Cardinal, à l'encontre de Huleu, vicaire général ; à Gand, Goethals, combattait le serment qu'approuvaient ses collègues de Grave, Van der Beken et De Meulenaere ; à Bruges, Buydens combattait le serment à l'encontre de De Gryse ; à Tournai, Van Haesendonck le combattait à l'encontre de Bonnier et de Gosse. Il semble que les vicariats d'Anvers, de Namur, d'Ypres et de Ruremonde, ne présentèrent pas les mêmes divisions et furent unanimes à condamner le serment, comme ceux de Liége et de Trèves furent unanimes à le per-

L'énumération des chefs et l'indication du nombre des adhérents de chaque parti, comme aussi l'énonciation des motifs incontestablement puissants qui étaient invoqués des deux côtés, devaient nous retenir pour expliquer un des effets de la politique du Directoire. Là où une union intime eut dû régner, s'établit en quelques endroits une regrettable scission à partir du mois de novembre 1797. Les prêtres insermentés envisagèrent leurs collègues jureurs comme schismatiques, et enseignèrent souvent que toute communication avec les assermentés était illicite. Les fidèles se conformant à ces enseignements refusèrent en beaucoup d'endroits d'entendre la messe des jureurs, ou d'avoir des relations avec eux. Parfois même, l'attitude des fidèles alla jusqu'à exercer des violences à l'égard des jureurs. L'on vit ainsi les paysans révoltés, s'emparant d'Herenthals, dévaster la cure d'un jureur, qualifié par eux ironiquement de *Domine*, appellation réservée dans les campagnes au prêtre protestant. Une quantité considérable de brochures, émanant de plumes autorisées, telles que Duvivier, Stevens, d'une part, Huleu et Ernst, d'autre part, et des écrits empruntant la forme anonyme, alimentaient la controverse (1). Celle-ci perdit, toutefois, beaucoup d'intérêt au bout de quelques mois, par suite de deux circonstances. Avec beaucoup de prudence, le Saint-Siège avait omis de se prononcer au début de la persécution. La conquête des Etats pontificaux et l'enlèvement de Pie VI vinrent bientôt rendre difficile le recours au Magistère suprême. On sut par Ciamberlani et par des voies sûres que la Congrégation pour les affaires de France avait émis officieusement un avis défavorable à la prestation du serment. Le Pape avait approuvé

mettre.

Par une suite inévitable de ces divergences, l'autorité supérieure fut amenée à intervenir et à destituer certains vicaires généraux, qui furent remplacés par des adversaires du serment. Tel fut le cas pour Liége, où de Rougrave fut remplacé par de Saive et Lejeune, et pour Gand où Goethals finit par être seul investi de pouvoirs réguliers. On sent à quelles conséquences pénibles durent mener ces dissentiments.

(1) On peut en trouver une liste dans Daris, ouv. cité, III, pp. 147 et suiv.

cette manière de voir (1). Portée à la connaissance des chefs du clergé par l'ancien nonce de Bruxelles, Brancadoro, et par Ciamberlani, cette décision fut encore confirmée dans la suite, dans des lettres élogieuses adressées par Pie VI ou en son nom à Franckenberg et par l'accueil peu encourageant que le Pape fit à Huleu et à Hovelman, députés vers lui au milieu de 1798 par les assermentés. Plus tard, les ordres formels donnés postérieurement au Concordat de 1801, imposèrent d'ailleurs, au nom de Pie VII, aux jureurs une rétraction formelle de leurs serments. Les ecclésiastiques de bonne foi, et tel était le très grand nombre de jureurs, perdirent beaucoup de leur assurance par suite de ces diverses preuves du sentiment du Saint-Siège. Aussi, vit-on beaucoup d'entre eux, notamment, septante du diocèse de Malines, onze de celui de Bruges, rétracter le serment bien avant le Concordat.

Le Directoire, de son côté, prit à tâche de montrer que le serment n'était imposé par ses lois qu'à titre de prétexte pour justifier ses mesures arbitraires. Il ordonna la déportation d'ecclésiastiques qui avaient prêté le serment tels que De Grave et Desarme, à Gand, et Millé à Bruxelles, ou de personnes qui n'avaient aucune obligation de prêter serment, comme des frères lais ou des religieux sortis du cloître et mariés (2). Ainsi s'effaçait la distinction injurieuse que l'opinion avait été tenté de faire entre assermentés et insermentés, les premiers payant tribut pour leur foi comme les seconds. Ainsi aussi s'affaiblissait l'utilité du serment, puisqu'il ne garantissait plus les assermentés contre la suppression du culte. Ajoutons que la conduite des prêtres assermentés parut exempte de reproches, et qu'ils se montrèrent dignes du plus connu d'entre eux, Huleu, dont les adversaires les plus décidés devaient proclamer le

(1) Lettres du cardinal de Bernis, du 9 décembre 1797, et du cardinal Brancadoro, du 29 décembre 1797, citées par l'ouvrage manuscrit du P. Remi De Buck, *Déclaration du 7 Vendémiaire an VI et serment de haine.* (Bibliothèque des R. P. Bollandistes, Collège Saint-Michel, Bruxelles.)

(2) V. PIERRE. *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, pp. 431, 126, 420, 428, 410, 413. THEYS, *Le Chapitre de Notre-Dame, à Tongres*, pp. 553, 554.

savoir et dont le Cardinal de Franckenberg reconnaissait toute la piété (1).

II.

Après avoir exposé la conduite du clergé en présence des exigences du Directoire, et les motifs qui guidèrent principalement les ecclésiastiques, il faut revenir au sort réservé au culte. A côté des prêtres, il y avait les fidèles et les biens temporels affectés à la religion tels que églises, presbytères, meubles sacrés. Qu'allait faire le Directoire à l'égard des uns et des autres ? La réponse à cette question ne paraît pas avoir embarrassé beaucoup les gouvernants. Elles se traduisit par une série de mesures qu'on peut résumer en un mot : la *suppression du culte* (2).

En apprenant le vote de la loi du 19 Fructidor, les jacobins belges n'avaient pu déguiser leur joie. Certains de tenir la proie qu'ils convoitaient depuis longtemps, ils avaient consigné par écrit leurs espérances. Les administrateurs des Deux Nèthes s'étaient empressés de députer à Paris leur collègue Solvyns et leur secrétaire général Aubert, en vue d'avertir le Directoire de ce que le serment ne serait pas prêté, et en vue d'obtenir le pouvoir d'arrêter et déporter indistinctement tous les prêtres. Prétention inouïe, car la loi se bornait à défendre le culte public aux insermentés, et reconnaissait ainsi qu'un prêtre avait le droit de s'abstenir du serment ! Les délégués rentrèrent à Anvers sans avoir réussi dans leur mission, mais avec la promesse du Ministre de la Police de faire signer par le Directoire toutes les mesures individuelles de déportation qui seraient suggérées (3). Une loi du 12 septembre 1797 avait préjugé ou puni à l'avance le refus de serment de la

(1) Lettre-circulaire du cardinal de Franckenberg, du 23 février 1798.

(2) La qualification que nous employons est inspirée par le langage des administrateurs de l'Ourthe qui, le 8 janvier 1798, appelaient le coup d'Etat de Fructidor « la suppression du clergé ». (LAVALLEYE, *Documents inédits sur la création d'une école de musique à Liége en 1798*, p. 5.)

(3) Séance de l'Administration Centrale du Département des Deux Nèthes, du 16 octobre 1797. A. VERHAEGEN, *Le cardinal de Franckenberg*, p. 357.

part du clergé, car elle affectait tous les presbytères aux écoles cantonales et au logement des instituteurs. Se basant sur cette loi, les administrateurs du département de la Dyle, avisés par la municipalité de Louvain de la difficulté d'établir des écoles et de trouver des instituteurs, lui écrivirent, le 12 octobre 1797, en lui promettant « toutes les cures de la ville dès qu'elles seront vides » (1). C'était proclamer bien haut qu'on confisquerait les biens du culte en dépit de tous les serments.

Une série de mesures décrétées par les législateurs ou par le Directoire vinrent en l'espace de deux mois à peine compléter l'œuvre de réaction de Fructidor. La loi du 7 Vendémiaire an IV, publiée en entier en Belgique en vertu d'un ordre du Directoire, généralisa la prohibition de tout signe extérieur du culte (13 septembre 1797). Le 26 septembre, un arrêté défendit le port de tout costume religieux. Le 3 octobre, un autre arrêté du Directoire interdit tout usage des cloches. Pour accentuer les sévérités de la loi du 19 Fructidor, le Directoire décida qu'elle s'opposait, au regard des prêtres non assermentés, à tout exercice de culte, même dans une maison particulière et en présence de moins de dix personnes (25 octobre). Pour mettre à profit le triomphe qu'il croyait avoir remporté sur le « fanatisme », le gouvernement prescrivit de séquestrer les églises et les cures non desservies ou dont les occupants n'avaient pas prêté serment (26 octobre). Et non content de saisir les biens du culte, il annonça une persécution plus intense contre les personnes par un nouveau décret du 8 novembre. Ce décret ordonnait de dresser la liste de tous des prêtres qui n'avaient pas prêté serment, et de spécifier le rôle qu'ils avaient joué vis-à-vis de leurs collègues. A cet appel à la délation, s'ajoute une mesure inique : tout prêtre qui a quitté son domicile habituel sans notifier à l'autorité sa nouvelle résidence et sans justifier de celle-ci par certificats, sera porté sur la fatale liste des émigrés, c'est-à-dire exposé à la mort sans jugement et à la confiscation de ses biens et de ceux qu'il doit recevoir de ses parents. Enfin, pour

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 12 octobre 1797 (registre 3).

achever l'œuvre de déchristianisation qui semble près de réussir, une loi du 25 novembre 1797 supprime quelques institutions qu'on avait exemptées de la destruction première, telles que les séminaires, les chapitres séculiers et les monastères s'occupant d'instruction ou d'œuvres de miséricorde corporelle. La vente des biens du culte est poussée avec une énergie nouvelle et fébrile. L'aliénation des églises ne suffit pas : les chapelles dont le public n'a pas voulu faire l'acquisition sont condamnées à la démolition immédiate par un arrêté du Directoire du 17 mars 1799, intervenant sur la proposition de Cambacérès et motivée sur ce qu'elles « servent de lieu de réunion aux malveillants ».

L'exécution de ces multiples mesures mérite de retenir l'attention. On verra par le détail qui va suivre à quel degré de raffinement fut poussée la lutte et quels germes de haine elle dut engendrer.

Tandis que l'obligation du serment plaçait les prêtres hors du droit commun, les ordres du Directoire s'accomplissaient vis-à-vis de tout ce qui représentait encore extérieurement le culte catholique. En quelques jours toutes les étapes furent franchies. La loi de Fructidor étant proclamée, le culte public exercé par les prêtres dans les églises paroissiales et chapitrales, restées seules ouvertes depuis la confiscation des monastères, devait cesser partout où le serment n'était pas prêté. En apprenant cette nouvelle, le public envahit les églises, afin de remplir les devoirs religieux dont il s'attendait à se voir écarté. Malgré le concours immense des fidèles les ordres du Directoire s'exécutèrent dans le plus grand nombre des paroisses à partir du milieu ou de la fin de septembre 1797. Ainsi, pour nous borner à citer quelques dates, la participation du clergé aux exercices pieux, et notamment la messe, le salut, les confessions, les communions, cessèrent dans les églises, à Bruxelles et à Hasselt, le 13 septembre ; à Diest le 14 ; à Malines, le 18 ; à Bruges, le 19 ; à Gand et à Anvers, le 21 ; à Watermael près de Bruxelles, le 23 ; à Ostende, le 27 ; à Menin, le 1er octobre ; à Beveren (Waes), le 2 ; à Rochefort, le 5 ; à Wavre-Sainte-Catherine, le 23 octobre (1). Provisoi-

(1) « Du moment de la publication de la loi du 19 Fructidor, tout

rement, on tenta de suppléer à l'éloignement du clergé. Les messes furent remplacées par des assemblées des fidèles s'unissant d'intention aux prières habituelles, et secondés par les chants d'usage. Ce fut ce qu'on appela les messes blanches. Souvent même, l'intention des fidèles était justifiée par une messe célébrée mystérieusement à la même heure dans un local voisin, tel qu'une sacristie. Les vêpres et les saluts étaient chantés par un clerc, parfois même par l'agent ou l'adjoint du village. Tel fut le début de la persécution. Réduite à de telles proportions l'attaque fut restée odieuse sans être assez efficace aux yeux des jacobins. Il fallait davantage pour satisfaire les haines et les convoitises du parti fructidorien. Les biens du culte étant, selon les lois de la révolution, mis à la disposition de la nation, les autorités pouvaient disposer des églises et des cures. En conséquence, un second pas fut presque partout franchi en moins d'un mois. Sur ordre des administrations départementales, les églises durent être fermées, leur mobilier inventorié, et leurs portes mises sous scellés (1).

Cette opération, qui atteignait les fidèles dans les pratiques essentielles de leur religion, devait achever de révolter les consciences en même temps qu'elle déplaisait même aux indifférents et aux modérés. Elle eut lieu notamment à Hasselt, le 25 septembre, à Anvers le 27, à Bruges le 30, à Ostende le 17 octobre, à Menin le 29 octobre, à Bruxelles le 11 novembre, à Renaix le 12, à Louvain le 14, à Beveren le 17. Inspirée visiblement par la volonté de punir les fidèles de l'attitude du clergé, et destinée à introduire dans notre pays le vandalisme sectaire que la Convention avait fait régner en France, la confiscation des églises devait susciter de vives résistances. Indépendamment de celles que nous raconterons plus loin, l'opposition que les autorités rencontrèrent à Anvers fut spécialement grave. En cette populeuse

service divin cesse. »

(Lettre de la Municipalité de Diest, du 28 Fructidor an V. Carton 348, Administration Centrale du Département de la Dyle.)

(1) Voir à titre d'exemple l'arrêté de la Municipalité d'Anvers du 25 septembre 1797, fermant toutes les églises et chapelles d'Anvers. (Theys, *La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire*, p. 270.)

cité où le joug français était supporté avec plus d'impatience qu'ailleurs, les conquérants eussent dû agir avec une réserve prudente. Loin de se soucier de l'opinion, les commissaires français qui régissaient la ville à défaut de citoyens acceptant les fonctions municipales, pressèrent la fermeture des églises. Le 27 septembre, vers midi, ils firent afficher un arrêté prescrivant de sceller les portes de toutes les églises. Vers 4 heures, ils se rendirent à la cathédrale pour faire exécuter leurs ordres à l'aide de la garnison. De nombreux fidèles s'y trouvaient, beaucoup s'efforçant, au dire des Français, d'emporter des objets précieux pour les soustraire à la saisie. Un commissaire nommé Roché, naguère membre de la Commune de Paris au 10 août 1792, voulut intervenir dans une chapelle latérale, où les membres d'une gilde tentaient de sauver des objets appartenant à leur corporation. En ce moment, il fut brusquement atteint d'un coup de marteau porté par un ouvrier vêtu en tonnelier. La malheureuse victime tomba en poussant un suprême appel que ses collègues entendirent : elle allait être frappée de nouveau quand une intervention des soldats écarta la foule. Roché succomba le 3 octobre. On lui fit de pompeuses funérailles, on éleva au milieu de la ville un monument à sa mémoire et on pensionna sa femme et ses enfants. Mais ces témoignages officiels ne purent ni empêcher le peuple de voir dans le crime du 27 septembre un châtiment des profanations commises au nom de la république, ni procurer la découverte du coupable que plus de 1,500 témoins connaissaient. Peu de jours après, un événement non moins sensationnel frappa de nouveau l'imagination populaire à Anvers. Trois prêtres déjà avaient prêter le serment ; un quatrième, le prêtre Van Honsen, se présenta pour accomplir la formalité légale, le 22 janvier 1798. Vers la fin de la journée, au moment où il s'apprêtait à signer sa déclaration, il tomba mort. Cet incident devait contribuer à discréditer les ecclésiastiques assermentés, et à aliéner les esprits à la législation du Directoire (1).

Chassés des églises, les fidèles gardaient l'usage des places publiques et des rues. On les vit bien souvent dans

(1) Theys. *La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire*, pp. 268 et suiv.

les villes et les campagnes, se réunir autour des églises ou des chapelles, s'assembler dans les cimetières, et à genoux sur le sol qui leur semblait participer à la sainteté du lieu voisin, réciter ensemble le rosaire ou les prières de leur culte (1). Tel était le cas à Nivelles, Jodoigne, Campenhout, Grez, Overyssche, Woluwe, Rhode-Sainte-Genèse, Glabbeek, Hérinnes, Assche. C'était encore trop. Nos archives sont pleines de procès-verbaux relatant les plaintes des commissaires de canton ou des gendarmes qui constataient l'existence de ces assemblées et qui les dénonçaient à l'autorité supérieure. Celle-ci ordonna de disperser des rassemblements qu'elle considérait comme illicites. Et ainsi se rencontrèrent de nouvelles occasions de conflit. Commissaires du Directoire et gendarmes font des tournées fréquentes pour surprendre les citoyens aux jours et heures habituelles des offices. Parfois, des affidés placés en observation signalent l'arrivée de la force publique et les fidèles se dispersent avant les injonctions officielles (2). Souvent, la patrouille se présente à l'improviste, et alors s'engage une mêlée où les agents de la république dispersent à coups de sabre ou à coups de fusils les fidèles agenouillés et arrêtent les plus récalcitrants, parmi lesquels se remarquent fréquemment le juge de paix ou les agents municipaux de la localité. En général, les gendarmes ont le dessus, mais ils entendent gronder et monter les imprécations de la foule. « Coquins de Français ! » « Tuons ces gueux ! » « Il faut s'armer contre les Français ! ». Voilà ce qui s'entend à Duysbourg, le 7 janvier 1798 ; à Nivelles, le 11 juin ; à Ternath, le 8 juillet ; à Rhode-Sainte-Genèse, le 30 septembre ; à Assche, vers le même moment (3). Les abris particuliers sont surveillés et traqués comme les lieux publics. Les citoyens réunis pour

(1) Lettres des commissaires d'Overyssche et Woluwe, 20 et 21 Frimaire an VI. Dans le second de ces cantons, la femme du Président de la Municipalité dirige les exercices. (Carton 128, Administration du Département de la Dyle.)

(2) Procès-verbal de gendarmerie dressé à Assche, le 18 Thermidor an VI. (Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. DESMEDT, *De Sans-Culotten in Frankrijk en in Assche en omstreken*, p. 96.

prier dans une grange, à Londerzeel, ou dans un cabaret, à Aerschot ou dans la maison de l'instituteur, à Hoeylaert, sont pareillement traités en criminels et dispersés à coup de sabres parce qu'ils se livrent « à l'arlequinade du fanatisme (1).

Les prohibitions légales s'attaquaient dans leur généralité à toute manifestation du culte catholique. Les croix placées sur le faîte d'une église et les cloches appelant les fidèles à la prière gênaient les jacobins en leur rappelant la foi qu'ils avaient délaissée. Aussi, dès la fin de septembre 1797, la guerre est-elle déclarée à ces signes séculaires, et elle est menée avec un acharnement qui va en grandissant. Voici ce qui se passe à Malines en peu de jours, et ce dont tout le pays est ou va être le théâtre. Le 18 septembre, le culte public cesse et les prêtres se dépouillent de leur costume. Le 22, la fête de la République est célébrée sur la grand'place, devant une statue à laquelle les autorités offrent l'encens réservé jusque là pour le Tout-Puissant. Le même jour, on publie l'ordre d'enlever partout les signes du culte. Le 23, le vandalisme commence à s'accomplir et il se poursuit méthodiquement jusqu'au 12 octobre, la gendarmerie et la garnison escortant les ouvriers, qui renversent et brisent les statues ou enlèvent les croix des églises. Ainsi disparaissent des œuvres d'art comme les statues du chemin de croix adossé à l'église Saint-Jean, le Saint-Georges, sculpté par Faidherbe pour la gilde des arbalétriers. Les cimetières sont saccagés au nom de la loi comme les édifices publics. Seules échappent à la destruction quelques statues que les fidèles rachètent à la soldatesque ou réussissent à soustraire aux recherches. Tandis que les croix disparaissent, on a pro-

(1) Procès-verbal de gendarmerie dressé à Londerzeel, le 25 Ventôse an VI. (Carton 41, ibid.) Voir aussi JACOBS, ouv. cité, III, pp. 117 et 123. Ce fut pour empêcher le fait de prier en public que la Commission municipale d'Hérinnes alla jusqu'à interdire de passer près des églises et cimetières, ou de circuler avec un chapelet à la main. (5 et 6 Frimaire an VII.) (Liasse 593, Administration du Département de la Dyle.) De même l'Administration de la Meuse Inférieure défendit toute assemblée de citoyens pour prier, si elle n'était organisée par un prêtre assermenté, et prohiba toute réunion de ce genre dans les maisons particulières. (15 mai et 25 décembre 1798.)

mulgué, le 25 septembre, la défense de sonner les cloches. Celles-ci sont, en effet, revendiquées par le gouvernement qui entend les convertir en monnaie et qui en ordonne la descente en novembre 1797 (1). Enfin, à la date du 12 novembre, la sinistre besogne est achevée, et le 13 toutes les églises de la ville sont fermées et scellées officiellement. Le 20 octobre, le cardinal-archevêque a été enlevé de sa demeure, et emmené en exil. En apparence la religion est tuée : tout au plus reste-t-il à disposer de ses dépouilles (2).

Dans les autres villes d'abord, dans les campagnes ensuite, la même persécution sévit. Après avoir fermé les églises et les cures, on enlève les croix et les statues, et on descend les cloches. La seule différence entre les cités et les champs consiste en ce que plus on s'éloigne des centres où domine la minorité jacobine plus l'exécution des ordres venus de Paris s'obtient lentement. Souvent même, l'obéissance ne se procure qu'à l'aide de commissaires spéciaux envoyés avec des soldats et des gendarmes pour exécuter une besogne que les autorités locales refusent d'accomplir. Ces commissaires sont désignés au commencement de 1798, après que leur choix a occasionné de nombreux refus (3). Ils se heurtent dans les villages à d'innombrables obstacles. Les agents locaux refusent d'intervenir. On ne trouve pas d'ouvriers. Les habitants refusent de prêter leurs outils. On doit faire venir les ouvriers des villes voisines, et protéger leur travail. Souvent, on doit s'emparer par force des échelles nécessaires. Parfois, la réponse presque spontanée des habitants à d'aussi violentes provocations ne se fait guère attendre. En

(1) Le Directoire avait cédé les cloches à une compagnie de fournisseurs appelée Compagnie Lannoy. Le marché ne dura guère. Il fut rompu, et remplacé par la cession des cloches à la fonderie du Creusot. Ces cessions furent notifiées aux administrateurs belges par des lettres du Ministre des Finances, du 4 novembre 1797. (Daris, III, p. 197, et de décembre 1798. Jacobs, ouv. cité, III, p. 75.)

(2) Récit manuscrit du chanoine Du Trieu, (notes du P. De Buck sur la déclaration et le serment exigés des prêtres en 1797. Bibliothèque des R. P. Bollandistes, Bruxelles).

E. Neefs. *Tableaux, sculptures et objets d'art, conservés à Malines*, p. 304.

(3) Theys. *La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire*, p. 25.

de nombreux endroits, on chasse les ouvriers et les commissaires et ceux-ci ne peuvent réussir qu'en appelant au secours une colonne mobile.

En particulier, les cloches auxquelles le campagnard a voué un attachement héréditaire, sont défendues par lui avec opiniâtreté. Il sait, comme le dit un témoin oculaire, le protestant Meister, que le silence de ces voix d'airain reliant entre elles les campagnes, « offre quelque chose de triste et même de sauvage » (1). Aussi, n'épargne-t-il aucune ruse pour sauver ses cloches. Celles-ci sont revendiquées par les municipalités comme étant propriété communale. Le Directoire répond que le droit de l'Etat prime celui des communes. Les municipaux invoquent la nécessité et l'usage pour conserver des cloches donnant le signal de la fin des heures de travail, ou annonçant les fêtes républicaines. On leur accorde la conservation d'une cloche pour cet usage que le Directoire n'ose blâmer. Les autres cloches seront donc ou descendues ou brisées pour être descendues, et les mandataires de l'acheteur en recevront livraison. Alors intervient la fraude pieuse. Tantôt on rachète les cloches aux commissaires français, tantôt on les revendique, comme nécessaires aux fêtes ; tantôt, on les descend précipitamment sous prétexte de les livrer au destinataire, et on se hâte de les cacher dans un marais ou une fondrière, où après la tempête, on ira les chercher en triomphe (2). Pour dérouter la fraude les autorités recourent à la violence. Les colonnes mobiles sont chargées de la saisie et elles escortent de clocher en clocher les agents des concessionnaires, qui ont acheté en bloc les bronzes du culte ou les envoyés du département chargés de l'enlèvement. Dans le Luxembourg les soldats cernent les villages, lient tous les hommes et ne leur rendent la liberté que quand les cloches sont livrées (3).

Quelques traits doivent encore être rapportés, pour pré-

(1) Meister. *Souvenir de mon dernier voyage à Paris*, p. 56.

(2) Voir de nombreux exemples dans les récits contemporains : Poodt, *Geschiedenis van Ternath*, pp. 77 ; Reytens, *De Gemeente Moorsel* ; Kempeneers, *De Oude vrijheid Montenaeken* ; Daris, ouv. cité, III, p. 197. Liasses 602, 603 (6), Archives du Département de de la Dyle.

(3) Engling. *Geschichte des Zogenannte Kloppel Kriege*, p. 22.

ciser la signification de la guerre faite au culte lui-même sous prétexte d'en effacer les signes extérieurs. C'est le 4 septembre 1797, que se joue à Paris la tragédie qui rend le pouvoir aux jacobins. Bien avant que se soit engagée la lutte occasionnée par le serment, la campagne contre la religion est entamée. C'est le 23 septembre que, sur ordre venu de Paris et sur instance de Lambrechts, commissaire du Directoire (1), les administrateurs du département de la Dyle prennent les premières mesures dirigées contre les signes du culte. Ils font une circulaire générale, et ils l'appliquent spécialement à Bruxelles, où sur le fronton de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg se trouve un bas-relief qui les choque. Ordre est donné de mutiler ou d'enlever ces sculptures qui représentent une scène religieuse. En conséquence, le 6 octobre, un échafaudage est dressé pour détruire à coups de ciseau les innocentes images, qui tombent avec fracas en même temps que s'enlevait la croix placée sur le faîte du dôme. Ordre était donné d'enlever la statue de Saint-Michel ornant la flèche de l'Hôtel de ville et le coût énorme de la somme à dépenser retardait seul l'exécution de cet acte de barbarie.

Partout ailleurs le même vandalisme se poursuit, non sans revêtir un caractère odieux. Le 25 décembre 1797, jour de Noël, la grand-messe était dite par un prêtre assermenté en l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, située au centre de la ville de Bruxelles. Une foule immense, profitant d'une occasion exceptionnelle, encombrait l'église et les rues voisines. Ce fut le moment que choisit l'ancien diacre Rouppe, commissaire du Directoire à Bruxelles, pour venir avec des ouvriers briser à coups de ciseau le monogramme de Marie qui ornait la façade principale ; on devine si cet attentat, perpétré en un pareil moment, suscita la colère populaire. Ailleurs, les soldats, se hâtant dans leur besogne sacrilège, emploient leurs sabres pour briser la Vierge qui orne l'Hôtel de ville d'Audenaerde ou pour tout saccager à l'exterieur

(1) C'était Lambrechts aussi qui avait provoqué de la part du Directoire la saisie des cloches. Il avait écrit en ce sens au Ministre de la Police, le 1er Complémentaire an V, et le Ministre lui avait promis, le 9 Vendémiaire an VI, une prompte satisfaction. (Liasse *Varia*. Préfecture de la Dyle.)

des églises ou dans les chapelles de campagne (1). Peut-on blâmer beaucoup les malheureux, qui ne font qu'obéir aux instructions des autorités jacobines ? Voici le sentiment de celles-ci, tel que le traduit exactement une circulaire de l'administration du département de la Dyle, du 2 novembre 1797. « Il ne suffit pas de dissimuler les objets du culte ou de boucher les chapelles. Les chapelles, les niches et les saintes pagodes, tout doit tomber, d'autant plus que ces édifices particuliers qui ne doivent leur érection qu'à l'orgueil et à la superstition ne peuvent servir en les conservant qu'à rappeler les temps du régime féodal et sacerdotal que les lois républicaines ont renversé sans retour » (2). Les autorités inférieures parlaient le même langage. On voyait les commissaires de canton ou les secrétaires des municipalités s'élever dans leurs correspondances officielles contre « le bougre de Dimanche, les mômeries et les sottises de la religion », contre les prêtres « ces monstres de la nature, ces monstres sacrés et imbéciles ». On les voyait solliciter la fermeture des églises « ces lieux d'horreur où les Gobedieu n'ont cessé de friponner et de voler la fortune des malheureux depuis tant de siècles ». On entendait les administrateurs du département de la Dyle invectiver le Pape prisonnier et se moquer de ses foudres, tandis que Van Meenen, secrétaire de la Municipalité de Louvain et futur premier Président de la Cour de Cassation de Belgique, récitait à la fête anniversaire de l'assassinat de Louis XVI une poésie outrageant « les rois et le Pape, ce Pontife nourri de fiel, antique idole d'un culte honteux et frivole qu'abreuve le sang des humains » (3).

(1) Liasse 606, Archives du Département de la Dyle. THEYS, ouv. cité, p. 38. Manuscrit de Van der Auwera, *Simple Waarheid*, n° 995, II. Bibliothèque royale. L. B. *Recherches historiques sur la ville de Renaix*. GEBRUERS, ouv. cité, II, 671.

De Rantere, Manuscrit sur Audenaerde. Le commissaire De Coster, d'Hérinnes, écrivait avec joie, le 11 Fructidor an VI : « Dimanche, nous avons fermé toutes les églises. Les bonnes vierges ont été passées au fil du sabre des gendarmes. Voilà notre canton régénéré ». (Carton 82 (3°), correpondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Liasse II, Mélanges, Archives du Département de la Dyle.

(3) Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, 56*bis*, 78, 74, 81. Archives de l'Administration du Département de la Dyle, carton 488.

Si la religion est un préjugé honteux, entretenu par des monstres, toute institution qui s'y rattache doit disparaître de la surface de la république, même dans la mesure où le droit commun la protège. L'Université de Louvain est supprimée en vertu d'un ordre ministériel du 19 octobre et elle est fermée le 26. Son recteur est arrêté en vertu d'une décision du Directoire prise également le 19 octobre. Un triple crime est le sien. Il est le chef d'une institution qui personnifie l'âme belge en opposition à la conquête : il est prêtre et il a refusé le serment comme le conseillent la plupart des théologiens de l'Université : enfin, il a pris part à l'exorcisme de Montaigu (1). Ce dernier fait avait suscité, au mois d'avril 1797, une polémique retentissante entre le journal jacobin *Le Républicain du Nord*, et les journaux belges. Une jeune fille de Kiel, paraissant être possédée du démon, avait été menée à Montaigu, où les cérémonies de l'exorcisme avaient été pratiquées en sa présence. Le bruit courait que les pratiques rituelles calmaient la malade. Ce bruit exaspéra le parti jacobin qui y répondit en tournant en ridicule par les plumes de Cornelissen, de Bassenge, de Van Meenen et de Lambrechts, « la farce atroce jouée à Montaigu », et « ce nouveau genre de prostitution » (2). Au lendemain de Fructidor, Bassenge, commissaire du Directoire à Liége, s'empressa d'écrire à Paris afin d'obtenir « dans l'intérêt du bon peuple » qu'on déportât le recteur de Louvain, Havelange, accusé d'avoir présidé à l'exorcisme (14 octobre 1797) (4). Le dénonciateur fut exaucé sans aucun délai, comme on vient de le voir, et Havelange, accompagné de deux oratoriens de Montaigu, fut envoyé à Cayenne pour y mourir.

On serait tenté de croire que la révolution laissait à chaque citoyen le droit d'aller et de venir selon ses intérêts ou ses préférences. Ce droit même n'existait pas s'il paraissait exercé dans un but religieux. La circulation est interdite partout quand elle peut servir les besoins du culte. En d'au-

(1) V. PIERRE. *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 170.

(2) *Le Républicain du Nord*, 11 novembre 1797.

(3) Archives du Département de l'Ourthe, correspondance de Bassenge. (Archives du Gouvernement provincial, Liége.)

tres termes, les processions et les pèlerinages deviennent des crimes que l'autorité et la force publique s'emploient à réprimer vigoureusement. Remarquez que depuis deux ans on a défendu les processions accomplies avec les cérémonies d'autrefois, c'est-à-dire avec la présence du clergé et avec le déploiement des pompes habituelles. Il ne s'agit plus que de cortèges laïques, où tout au plus les assistants prient à haute voix. Ce sont cette prière et le but pieux qu'elle suppose qui sont de trop pour les gouvernants. Aussi, s'efforcent-ils de livrer aux processions et aux pèlerins un assaut sans merci. La lutte s'ouvre avec le mois de septembre 1797, aussitôt qu'on a publié les lois sur l'exercice du culte. A Meerbeek et à Everberg, près de Tervueren, les villageois ont l'habitude de faire en commun un exercice consistant à prier à haute voix en suivant un chemin orné des stations du chemin de la croix. On prélude par cet exercice à un pèlerinage à Montaigu. La république apprend, le 10 octobre 1797, que ces pieuses coutumes ont été observées comme les années précédentes. Sept habitants, dont l'adjoint de Meerbeek, sont jetés en prison, et à défaut du curé, qui a réussi à se cacher, son frère, novice aux capucins, est déporté à la Guyane. En janvier 1798, deux femmes de Tervueren, puis des villageois de Rummen, venus en pèlerinage à Montaigu, sont arrêtés sous la même inculpation (1).

Encore une fois, en se mettant brutalement en travers d'actes et d'habitudes exempts de tout reproche, le Directoire provoquait des violences sans nombre et inutiles. Les années 1798 et 1799 devaient assister à d'incessants conflits suscités par les processions que les populations entendaient continuer en dépit des ordres tyranniques de la république. A Diest, à Jodoigne, à Tirlemont, à Merchtem, à Echternach, à Jauche, à Montaigu surtout, où les faits se représentent lors de chaque fête chrétienne, la gendarmerie et les troupes doivent intervenir, faire usage de la force, et souvent même céder devant le nombre. Ainsi en arrive-t-il le jour de la Fête-Dieu, en 1799, où plus de 500 personnes assemblées à

(1) Registre du Directeur du Jury extérieur de Bruxelles, an VI. (Greffe correctionnel, Bruxelles.) Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

Diest, chassent à coups de balai le commissaire cantonal et les gendarmes et suivent librement le chemin traditionnel qu'empruntait autrefois la procession (1). Si à Bruxelles, les fidèles n'ont pas le même succès, c'est par suite de l'habileté du commissaire départemental qui a requis du général, commandant la 24e Division, des forces suffisantes pour occuper militairement la ville et disperser tout attroupement (2). Le commissaire de Montaigu épuisé par une lutte où il se sent vaincu, finit par supplier son chef de « faire renverser l'église dont il ne peut réussir à éloigner les populations» (3).

Les lois antérieures avaient toléré l'existence de quelques collectivités inspirées par la foi catholique : c'étaient les séminaires, les chapitres et les monastères voués à des œuvres hospitalières ou enseignantes. Le Directoire prescrivit la suppression de ces quelques rameaux d'un arbre dont il était jaloux (loi du 5 frimaire an VI). Les séminaires et les chapitres furent donc fermés et leurs bâtiments et leurs meubles mis en vente. Les ordres religieux qui desservaient les hôpitaux ou qui soignaient les malades, et les religieux qui s'adonnaient à l'instruction, partagèrent le sort des abbayes confisquées en 1796. On expulsa les sœurs grises et les sœurs noires des asiles où depuis tant de siècles les malheureux avaient coutume de recourir à leurs soins. On laïcisa le plus grand nombre des hôpitaux ou hospices (4). La totalité de ces établissements eut même été destituée de son personnel religieux si en maint endroit une fraude pieuse n'avait transformé les hospitalières en laïques pour leur permettre de demeurer au service des malades (5).

Ces mesures de spoliation frappèrent dans le département

(1) Rapport de Pottier, commissaire du canton de Diest, Prairial an VII. (Carton 49, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Lettre de Mallarmé, du 18 Prairial an VI. (Carton 61, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) Lettre du commissaire de Diest, 9 Prairial an VI. (Carton 36, ibid.)

(4) Voir à titre d'exemple comment on expulsa les religieuses de l'hôpital de Grammont. De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, II, p. 277.

(5) A Diest, à Malines, à Anvers, à Saint-Nicolas, à Blicquy, par exemple.

de la Dyle 307 chanoines et chanoinesses et 438 religieux et religieuses. Dans l'ensemble du pays elles atteignirent environ 800 membres de chapitres, et environ 2,000 religieux des deux sexes. Aux uns et aux autres la république offrit des bons de retraite ou de pension analogues à ceux qu'elle avait mis à la disposition des religieux spoliés en 1796. Mais les offres officielles émanaient d'un pouvoir tellement impuissant ou tellement peu honnête qu'au moment du Consulat, en décembre 1799, l'autorité devait confesser qu'au grand déshonneur de la république aucune pension n'avait encore été payée, et que même les religieux expulsés par Joseph II en 1793 se trouvaient « dans un état pitoyable » par suite de l'inaccomplissement des promesses du gouvernement (1). Destitués de secours humains, les conventuels que le Directoire se flattait de détruire pour toujours, apprirent à pratiquer leurs règles avec un zèle nouveau. Un grand nombre d'entre eux, en effet, résista aux mesures tyranniques du moment. Ce fut dans les communautés hospitalières ou enseignantes que se maintint la vie cénobitique et que demeurèrent les germes qui devaient refleurir après l'orage. Les grandes abbayes disparurent. Les moins riches parmi les abbayes, et les modestes maisons d'ordres plus pauvres, survécurent seules. Ainsi en fut-il pour les Récollectines et les Oratoriens à Braine-le-Comte, les Récollets de Tongres et les Dominicains de Gand, les Récollectines de Herve, les religieuses de Saint-Charles à Wez-Welvain, les Annonciades et les Alexiens à Tirlemont, les Sœurs Noires et les Thérésiennes de Termonde, les Apostolines de Malines, les Capucins de Verviers et de Louvain, les Sœurs Noires de Bruxelles, les Sœurs Grises de Thuin, qui tous refusèrent de se disperser, et réussirent à continuer en secret la vie commune.

Cependant, la « liquidation » des biens du clergé paraissait urgente. Cette opération pressait pour trois raisons. D'abord, il fallait achever de mettre à mort le grand arbre qu'on avait ébranlé, et dont le patrimoine irait, en se divisant, conquérir des cœurs à la république. Ensuite, les fonc-

(1) Procès-verbaux de l'Administration du Département de la Dyle, 28 Germinal an VI et 11 Frimaire an VIII. (Carton 85, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

tionnaires avaient hâte de prélever sur les ventes les parts considérables que la loi leur attribuait pour susciter leur zèle (1). Enfin, les compagnies de fournisseurs et les jacobins prêts à la curée brûlaient de voir s'accomplir leurs rêves de convoitise. Aussi, après Fructidor, les ventes de biens nationaux sont-elles poussées au delà de tout ce qu'on eut pu prévoir.

On avait commencé par mettre en location provisoire les biens dévolus à la république, en dehors des biens du clergé régulier, destinés à être aliénés en premier lieu. La location était faite à titre momentané, avec faculté de la révoquer si les nécessités du service public l'exigeaient. Ainsi furent exemptes de la location, ou soustraites bientôt à celle-ci bon nombre d'églises et de cures qui furent affectées les unes au culte décadaire (St-Bavon à Gand, St-Jacques à Bruxelles, Ste-Gertrude à Nivelles, St-Michel à Louvain, etc.), les autres au logement d'instituteurs ou de gendarmes (210 presbytères sur 397 reçurent cet emploi dans le département de la Dyle).

Mais la location ne pouvait satisfaire les puissants intérêts qui étaient en jeu. Prenant prétexte du chiffre minime des locations, ou du fait qu'elles étaient souvent consenties indirectement au profit des curés (2), l'autorité imposa l'aliénation de tous les bâtiments ecclésiastiques, à l'égal des autres domaines nationaux. Fort heureusement, un grand nombre de constructions devaient soit échapper à cette mesure grâce à la destination publique des édifices, soit étant vendues, éviter la destruction grâce à l'habile intervention des fidèles ou des municipalités locales. Les ventes n'en furent pas moins déplorables au double point de vue du culte et de l'intérêt général.

(1) Une somme de 1 pour mille était prélevée sur le produit de chaque vente, au profit des administrateurs départementaux, du commissaire du Directoire, et du Directeur des Domaines et des employés inférieurs. Ces derniers en recevaient le tiers. Les deux tiers se partageant en 7 parts produisaient pour chaque administrateur environ 3.000 francs par mois, soit 36.000 francs par an — somme que l'on avait soin de faire payer en numéraire. (Lettre du commissaire du Département de la Dyle, du 2 Complémentaire an VI, au député Foncez. Liasse 603, archives du Département de la Dyle.)

(2) Carton 81, Archives du Département de la Dyle.

Quand elles sont exceptées de la vente, au moins à titre momentané, les églises présentent un aspect lamentable. On les a saccagées, on y a enlevé le mobilier, renversé les monuments et profané les tombes. Souvent, à part un espace réservé au culte décadaire, elles ne présentent qu'un amas de décombres. Tel est le cas pour la superbe cathédrale d'Anvers dont l'aspect désolant nous a été rapporté par le préfet d'Herbouville (1). Ce que le fonctionnaire du Consulat dit de l'église de Notre-Dame on peut le dire de toutes les églises importantes du pays, par exemple, de la Cathédrale de Tournai remplie de ruines, de l'église paroissiale de Sainte-Gudule à Bruxelles transformée en magasin de meubles, des églises de Ternath et de Meerhout, converties en écuries (2). Et le sort de ces édifices est encore enviable. Car, il a fallu des efforts inouïs pour préserver de la destruction les temples vénérables que nous admirons, aujourd'hui, comme les cathédrales d'Anvers, de Tournai et de Namur, Notre-Dame-du-Lac à Tirlemont, Sainte-Waudru à Mons, l'église abbatiale de Grimberghen, Sainte-Gertrude à Nivelles, Sainte-Gudule à Bruxelles, les églises de Maestricht et de Huy, toutes vouées à la démolition par les autorités françaises et sauvées par l'initiative de paroissiens dévoués (3).

(1) Rapport du préfet d'Herbouville, sur l'état du Département des Deux Nèthes, en l'an X. (p. 86). « La cathédrale d'Anvers présentait le plus hideux spectacle de la ruine et de la désolation. Les débris des autels et des statues encombraient toute la nef à plusieurs pieds de hauteur. On marchait, en frémissant, sur des fragments de pierre, de brique, de marbre, confondus avec les ossements des cadavres que les dévastateurs avaient arrachés de leur tombeaux. L'extérieur de cette église n'était pas moins dégradé que l'intérieur. Sa couverture était détruite en partie, et sa tour menaçait de s'écrouler. »

(2) Le Maistre d'Anstaing. *Recherches sur la Cathédrale de Tournai*, pp. 259 et suiv.

(3) Les administrateurs des Départements des Deux Nèthes, de Jemappes, de Sambre et Meuse et de la Dyle, avaient décidé la démolition des églises dont nous parlons. La cathédrale d'Anvers n'échappa à la destruction que grâce à l'énergie du préfet d'Herbouville. Sainte-Gudule, à Bruxelles, devait être remplacée par un «cirque antique », dont la construction serait payée par la valeur des matériaux de l'église. Le savant Bosschaert, fondateur du musée départemental, approuva ce projet, et se borna à suggérer l'idée

Quand les fidèles ne pouvaient empêcher la vente, ils s'efforçaient de racheter les églises soit dès la mise en vente, soit après. Presque partout ils réussirent. Ce fut ainsi qu'ils purent acquérir à Bruges les magnifiques églises de Saint-Sauveur et de Notre-Dame, à Liége celles de Saint-Jean et de Saint-Servais, à Gheel celle de Sainte- Dymphne, en Luxembourg, l'église abbatiale de Saint-Hubert, à Bruxelles, l'église de Saint-Nicolas, morcelée en 21 lots, dont certains étaient déjà démolis en partie. Ils ne purent réussir en chaque endroit. Liége avait vu renverser la cathédrale de Saint-Lambert, et plusieurs églises paroissiales. Bruges vit mettre en vente et renverser l'antique cathédrale de Saint-Donatien, Bruxelles, vit pareillement tomber l'église paroissiale de Saint-Géry, élevée au cœur de la cité et personnifiant les souvenirs des anciens souverains du Brabant. Furnes assistait au renversement partiel de Sainte-Walburge, achetée par le français Hénissart, secrétaire général du département de la Lys et destinée à être transformée en matériaux de démolition : heureusement, un suprême effort permit aux habitants de se cotiser et de désintéresser le démolisseur étranger en lui offrant un bénéfice sur son entreprise.

A côté des immeubles se trouvait la masse considérable du mobilier national. Déjà importante par suite de la confiscation des biens d'émigrés et des monastères, elle s'était accrue à la fin de 1797 et au début de 1798 par la confiscation des églises paroissiales, des collégiales, et des couvents respectés en 1796.

En décembre 1797, les ventes commencent (1). Le 29, ce sont les meubles du prince de Ligne qui sont vendus dans l'hôtel de ce gentilhomme. Pendant les années 1798 et 1799 l'opération se poursuit, au grand scandale de la population honnête. Parfois on excepte de la vente les meubles des

de conserver quelques monuments funéraires « pour orner le cirque ». La vente, fixée au 26 septembre 1798, fut différée. (Liasse 593, Administration du Département de la Dyle.)

(1) Ce fut un ordre du Ministre des Finances, du 26 octobre 1797, qui prescrivit la vente du mobilier des églises. En septembre 1798, un second ordre de ce fonctionnaire prescrivit de hâter les ventes. (Procès-verbaux de l'Administration du Département de la Dyle, 11 Thermidor an VI et 2 Vendémiaire an VII.)

églises, fort rares d'ailleurs, occupées par un prêtre assermenté. Souvent, le serment même ne réussit pas à sauver le mobilier qui est, dit-on, affecté à la nation, et que celle-ci doit aliéner parce qu'elle ne reconnaît aucun culte (1). En conséquence, villes et villages voient partout se poursuivre les ventes à l'encan, qui dégarnissent les églises, et qui jettent entre les mains profanes les objets d'art consacrés à Dieu par les siècles. Tandis que des brocanteurs s'efforcent de bénéficier des occasions offertes à leur cupidité, et d'éloigner des ventes les fidèles attristés, souvent l'entente des paroissiens et des municipalités triomphe des lois et des convoitises malséantes des fripiers. Presque partout, en effet, le mobilier fut racheté par des citoyens désintéressés qui obtinrent de le laisser en place, ou qui le conservèrent avec soin dans l'espoir d'un changement politique. On nota en plusieurs endroits un concert des autorités et des fidèles pour tromper les brocanteurs des grandes villes sur le moment de la vente, ou pour les écarter soit par la force, soit au moyen d'argent (2). Grâce à ces habiletés, on put conserver dans beaucoup de localités les meubles nécessaires au culte. Toutefois, le mobilier conservé reposait, soit chez des particuliers, soit dans des églises fermées et mises sous scellés, en sorte que le culte lui-même n'en pouvait tirer aucun usage. Le vandalisme triomphait ainsi en apparence pour le plus grand trouble de consciences.

Le spectacle navrant que présentaient les immeubles et les objets naguère affectés au culte n'était pas compensé par les avantages qu'avaient espérés les persécuteurs. Il eut été assurément étrange de voir une lutte que la conscience réprouve, procurer le bien de l'Etat. Dès avant que leur règne fut arrivé à sa fin, les Fructidoriens durent reconnaître que la vente des biens nationaux, et en particulier, celle des biens d'église, fut une opération profondément regrettable. Cette vente, en effet, procura peu de ressources à l'Etat. Elle favo-

(1) Thys. *Histoire du Chapitre de Notre-Dame, à Tongres*

(2) Thys, ouv. cité. Procès-verbal de gendarmerie, Isque, 13 Nivôse an VIII. (Carton 51, corespondance du commissaire du Département de la Dyle.)

Lettre du 1er Brumaire an VII. (Carton 11, mélanges, Administration du Département de la Dyle.)

risa moins les Belges que les spéculateurs français dénués de scrupules, en sorte qu'elle attacha peu de citoyens à la république. Elle eut pour principal résultat de diminuer la valeur des propriétés foncières, et pour conséquence lointaine d'ébranler le principe même du droit de propriété. Ces considérations doivent nous arrêter un instant, avant de revenir au sort fait par le Directoire aux ecclésiastiques belges.

Par suite de sa politique intérieure et extérieure, le Directoire se trouvait sans ressources. La vente des domaines lui procura des sommes qui lui permirent de se soutenir. Elle fut déjà désastreuse à ce point de vue, puisqu'elle prolongea l'existence d'un gouvernement terroriste. Mais le secours qu'elle apporta fut dérisoire si on compare les richesses mises en vente et les prix obtenus. La valeur des immeubles et des meubles confisqués était colossale. Sans s'arrêter à des évaluations exagérées, explicables seulement si l'on suppose que leurs auteurs parlaient de valeurs calculées en papier, on peut citer ici comme exemple les biens nationaux du département de la Dyle, évalués en numéraire à 40 millions de francs (1). Quant aux meubles, ils avaient une valeur inappréciable, si l'on songeait, non seulement aux matières précieuses employées, mais à l'art que leur confection avait exigé. Au lieu de vendre méthodiquement ces immeubles et ces objets d'art, on les jette sur le marché avec une hâte fiévreuse, à un moment où la Belgique a été spoliée de tout son numéraire, et où les capitalistes sont mis en défiance ou terrorisés.

L'effet de ce procédé ne se fait pas attendre. On vend tous les cinq jours, et même parfois à trois reprises sur une décade. On expose en vente communément des lots innombrables, évalués en papier par séance à 10 ou même 14 millions de francs (2). Dans la Dyle, on a vendu ainsi en moins de deux années, pour 441 millions 600,000 livres en papier, à la date du mois de septembre 1798, et pour 31 millions en

(1) Le papier républicain tel que les bons des deux tiers, perdait communément 98 à 99 p. c., ce qui faisait évaluer en papier les biens nationaux de la Dyle à 3.920.000.000 de francs.

(2) Carton 499 et liasse 621, Archives du Département de la Dyle.

numéraire à la fin de 1799. Ces masses énormes s'offrent à des amateurs peu nombreux. A part certains fermiers peu scrupuleux et désireux d'acquérir à bas prix le bien qu'ils ont exploité comme locataires d'une abbaye (1), à part quelques Belges délicats, qui traitent pour compte des propriétaires, ou qui désintéressent ceux-ci (2), à part quelques jacobins du pays, ce sont en général des étrangers qui spéculent sur l'expropriation républicaine (3). Tantôt les compagnies de fournisseurs, tantôt des associations de fonctionnaires se partagent les lots avantageux, se les font adjuger avant l'heure fixée, ou les font estimer en dessous de la valeur réelle, ou obtiennent des experts une désignation qui déguise les contenances (4). Ces dernieres fraudes sont journalières. On cite, par exemple, une ferme à Léau vendue pour une contenance de 12 bonniers et qui en contient 50 : trois autres, qui sont cédées et payées comme contenant 90, 60 et 60 bonniers, et qui en comptent en réalité 150, 100 et 100 (5).

Quand les biens sont adjugés, les acquéreurs entrent en jouissance, et s'enrichissent en démolissant les constructions et en vendant les arbres. Mais la république n'est pas payée ou l'est fort peu. Pour attirer les amateurs, elle a dû accorder des facilités de payement inouïes. On ne paie qu'en papier, sauf un dixième dû en numéraire, et seulement au bout de six mois. Le papier du gouvernement perd 98 et même 99 pour cent de sa valeur, en sorte qu'une acquisition comme celle de l'église Saint-Sauveur à Bruges, coûtant en appa-

(1) Declercq, député de la Dyle aux Anciens, avait racheté sa ferme qui appartenait à l'abbaye de Forest.

(2) Roemers, député de la Meuse Inférieure aux Anciens, payait une rente aux religieux de Meerssen dont il avait acquis le prieuré.

(3) « Les habitants du pays ont acheté peu de domaines. » Lettre du préfet de la Dyle, en l'an VIII. (Carton 580, Archives du Département de la Dyle.)

(4) Lettre de l'intendant de l'Escaut en juin 1814. (Carton 34, Conseil administratif de 1814.)

(5) Une ferme située à Anderlecht et valant 2.500.000 francs est adjugée pour 600.000. Les maisons sont vendues pour le prix d'une année de loyer. (Carton 499, Archives du Département de la Dyle.) Séance de l'Administration du Département de la Dyle, Procès-verbal du 22 Thermidor an VII.

rence 13 millions de livres ne comporte en réalité qu'une valeur de 78,000 francs. C'est une loi du 27 Brumaire an VII qui consacre la différence entre le papier et le numéraire, et qui autorise les acquéreurs à se libérer en numéraire calculé à 1.90 ou 2 p. c. du prix stipulé. D'autres lois du 16 Floréal an VII et du 11 Frimaire an VIII viennent prolonger les délais accordés aux acheteurs pour s'acquitter, tant le gouvernement craint qu'en pressant le public on perde des amateurs. Innombrables, d'ailleurs, sont les ordres donnés pour prolonger en faveur des « frères et amis » les délais de payement. Soit spontanément, soit sur instructions venues de Paris, les administrateurs de département, prolongent ainsi pendant plus d'une année les facilités données aux acheteurs, et ceux-ci en profitent pour achever la destruction du gage. Le mal va si loin que l'autorité finit par constater qu'elle est au bord de l'abîme. Elle se récrie au sujet des démolitions faites sans payement. Elle décide de ne pas vendre en dessous de huit fois le revenu annuel, ce qui est un prix déjà dérisoire. Elle dénonce les 250 millions dûs par les acquéreurs en retard dans la Dyle en mars 1799, et 320 lots non payés sur 342 vendus en 1801 (1). Même, des administrateurs consciencieux se révoltent de voir le Directoire accorder des délais répétés à certains acquéreurs et refuser la même faveur à d'autres. Ces administrateurs ayant eu le courage de dénoncer au gouvernement les abus dont ils sont témoins sont révoqués et remplacés par des jacobins à la tête du département de Sambre et Meuse (29 août 1798) (2).

En résumé, pour emprunter le langage des fonctionnaires mêlés à l'opération, « la dilapidation est à son comble », selon le discours prononcé par Foncez, au Corps Législatif, le 27 Fructidor an VI. « Il n'est que trop vrai que les domaines nationaux ont été dilapidés, et plus d'une fois nous en avons gémi avec tous les amis de la république ». Ainsi parlait l'administration de la Dyle (2 complémentaire an VI). A Liége, « le bureau des domaines est un chaos », au dire

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 2 et 4 Vendémiaire an VIII, 2 Brumaire an VIII. Cartons 955 et 381, Administration du Département de la Dyle.
(2) DOYEN. *Bibliographie Namuroise,* I, p. 799.

de Bassenge (2 Pluviôse an VI). Et le chef du bureau des domaines de la Dyle, croit de son devoir d'avertir ses supérieurs de ce que « l'on vend à vil prix, pour pièce de pain » (13 Germinal an VI). Le commissaire Mallarmé déclare de son côté qu'on vend « sans lutte et à bas prix » (10 Frimaire an VII). L'administration de la Dyle, qui agit dans la capitale et au milieu des agioteurs, ne peut s'empêcher de déclarer que « les séances de vente sont a peu près désertes » (18 décembre 1798), ou même, qu'au 24 août 1799 les dernières ventes n'ont pu faire adjuger plus de deux articles (1).

Visiblement, le public belge se détourne des ventes de biens nationaux. De la part de l'immense majorité des Belges, attachés à leurs antiques institutions, cette aversion n'a rien qui étonne. Même chez des indifférents, elle s'explique, par l'incertitude où l'on était sur le sort futur de la Belgique et sur une retraite des Français qui eut provoqué vraisemblablement la résolution des ventes faites par les conquérants. Le Directoire avait pris à tâche, semble-t-il, d'entretenir cette défiance. Emportés par leur haine contre la religion, les jacobins belges suggérèrent au gouvernement de faire annuler les ventes d'immeubles qu'il avait imposées naguère aux abbayes quand il les avait frappées de la contribution militaires de 1794. Ces ventes, disait-on, avaient été souvent entâchées de fraude. Un ordre du Directoire prescrivit en conséquence une enquête sur toutes les ventes de ce genre, qui s'élevaient pour le seul département de la Dyle au nombre de 1,072. On sent que la perspective de voir un jour discuter de même les titres précaires sur lesquels reposait la propriété des acquéreurs de bien nationaux devait diminuer le nombre et les convoitises de ces derniers (2). Les conséquences de ces mesures devaient atteindre, non seulement

(1) Délibérations du Département de la Dyle, du 2 Complémentaire an VI, correspondance de Bassenge, 2 Pluviôse an VI. (Archives de la province de Liége.) Carton 499 et liasse 614, Administration du Département de la Dyle. Délibération du Département de la Dyle, du 28 Frimaire an VII. Lettre de d'Aubremé, receveur des Domaines, à Di Martinelli, du 7 Fructidor an VII. (Correspondance de J.-G. Di Martinelli.)

(2) Ordre du Directoire, du 9 Floréal an VII. (Carton 143, Archives du Département de la Dyle.)

les biens nationaux et les finances de la république, mais même la fortune particulière de chaque citoyen. Déjà éprouvés par la politique générale du Directoire, les propriétaires furent frappés de nouveau dans la valeur de leurs immeubles. Car le fait d'encombrer le marché d'immeubles offerts à bas prix et dépréciés entraîna la diminution de la valeur de tous les biens fonds. « Les propriétés ont baissé infiniment de prix », écrivait l'administration de la Dyle, en mars 1799 (1). Par une suite lointaine des mêmes événements, si les arrangements intervenus lors du Concordat de 1801 purent ratifier pour l'avenir les ventes nombreuses faites par la république, ils ne purent, toutefois, couvrir complètement le vice originaire de ces aliénations. En 1815, lors de la discussion de la Loi Fondamentale, les défenseurs de la législation française crurent devoir solliciter une garantie spéciale et nouvelle pour les ventes de biens nationaux, parce que, selon leur aveu formel, ces biens étaient encore dépréciés au point d'être « à peu près hors du commerce » (2).

Nos campagnes étaient ornées de chapelles qui rappelaient au voyageur le nom du Créateur ou le souvenir de ses meilleurs serviteurs. C'était vers ces monuments modestes de la piété que se tournaient les fidèles chassés des églises. Souvent, on voyait les campagnards s'assembler autour des chapelles isolées, et s'y livrer à la récitation du rosaire. Souvent aussi, au grand émoi des autorités, des mains inconnues se plaisaient à marquer les fêtes religieuses en couvrant de fleurs les chapelles dépouillées de leurs ornements et de leurs croix (3). Envisageant ces actes comme autant d'abus, les commissaires et les gendarmes s'évertuaient à fermer les chapelles, à en chasser les fidèles, à faire poursuivre correctionnellement les chefs de ceux-ci, parmi les-

(1) Lettre du Département de la Dyle, Germinal an VII. (Carton 555, Archives du Département de la Dyle.) Sur la dépréciation frappant les biens nationaux, appelés *Biens noirs*, voir Vliebergh et Ulens : *Het Hageland*, pp. 76, 79 et suiv.

(2) Discours de Dotrenge, du 28 juin 1815. Colenbrander, *Ontstaan der Grondwet*, II, p. 483.

(3) Liasses 560, Archives du Département de la Dyle, 56*bis*, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, et 78 ibid.

quels se trouvaient souvent les agents municipaux (1). Mais ces mesures de répression ne suffisent pas. On fait vendre les chapelles comme on fait vendre les églises. Quelques chapelles furent ainsi achetées par des démolisseurs ou bien rachetées par les fidèles. Le plus grand nombre ne trouva nul amateur. De dépit, les commissaires, qui s'irritaient de « ces mômeries » et entendaient triompher « des auteurs de pareilles sottises », entreprirent de détruire les chapelles (2). Pour régulariser la mesure, un arrêté du Directoire la généralisa (17 mars 1799). Ainsi la république, dans sa haine aveugle, allait jusqu'à ordonner l'anéantissement d'un nombre considérable d'édifices qui ne lui causaient nul embarras, qu'elle eut pu aliéner contre un prix raisonnable en toute autre circonstance, et qui n'avaient qu'un tort, c'était de fournir quelque soutien à la religion du peuple conquis. Fort heureusement, la mise à exécution de l'ordre de démolition subit des retards. Transmis aux autorités belges en mai 1799, l'arrêté du Directoire fut appliqué par les administrateurs de la Dyle à une première série de onze chapelles, en juin 1799. Une seconde série suivit, mais dans l'intervalle le coup d'Etat du 18 Brumaire vint ralentir le zèle des persécuteurs et sauver le plus grand nombre des chapelles de campagne. Pour l'un des intéressants édifices qui succombèrent nous connaissons le détail des efforts faits par l'autorité. Une petite chapelle située sur le territoire de Werchter, loin de toute habitation, n'avait trouvé aucun amateur. Le commissaire cantonal dut faire venir des ouvriers de Louvain pour la démolir et requérir la garnison de cette ville pour protéger les travailleurs contre les représailles de la population. Cet acte bizarre de gestion du patrimoine national coûta la somme énorme de 600 livres (3).

(1) Carton 332, Archives du Département de la Dyle.

(2) Lettres du commissaire du canton d'Uccle, du 15 Thermidor an VI, 11 Vendémiaire et 16 Pluviôse an VII. (Liasse 56*bis*, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) Arrêté du Dierctoire,du 27 Ventôse an VII (17 mars 1799). *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. La Révolution française au pays de Liége*, p. 44.

Arrêté du Département de la Dyle, de Prairial an VII — dossier de Frimaire an VIII, relatif à la chapelle de Werchter. (Liasses

L'agiotage portait principalement sur les immeubles. Les meubles du culte tentaient seulement quelques fripiers peu scrupuleux qui furent souvent écartés de gré ou de force. Aussi la vente du mobilier ecclésiastique, tout en blessant les convictions d'une population attachée profondément à la religion, ne produisit-elle qu'un résultat dérisoire pour les finances républicaines.

Les meubles, plus encore que les constructions, étaient l'objet de la vénération des fidèles. Les ornements destinés au culte pouvaient d'ailleurs se dissimuler plus aisément que les immeubles. On vit donc bon nombre d'œuvres d'art échapper à la vente grâce à l'ingéniosité des paroissiens qui les cachèrent aux républicains et les restituèrent après le rétablissement de la paix religieuse. Tel fut le cas pour des reliquaires et des reliques insignes et notamment pour le Saint Sang à Bruges et pour le Saint Sacrement de Miracle à Bruxelles (1). Les boiseries et les marbres étaient d'un transport plus difficile et ne pouvaient guère échapper à la saisie. Mais leur mise en vente devant un public restreint ou hostile ne pouvait aboutir à des enchères sérieuses. Aussi, les pièces officielles avouent-elles sans détour qu'à Jauche la vente n'a produit « presque rien », qu'à Jette-Saint-Pierre sont vendus « à vil prix » (2). Quelques chiffres justifieront ces affirmations. Tout le mobilier de l'église paroissiale de Saint-Géry à Bruxelles atteint 740 livres, dont 53 pour le grand-autel composé de marbres et boiseries, et 34 livres pour la chaire de vérité. A Vilvorde les stalles rachetées naguère 1,451 francs au prieuré de Groenendael sont vendues pour 15 francs. Malines est le théâtre d'abus analogues. On y vend à l'église Saint-Jean, deux reliquaires pour 4 livres 10 deniers, le grand-autel pour 86 livres, les stalles,

617 et 623, I, Archives du Département de la Dyle.)

(1) Citons encore la grille ouvragée du chœur de l'église d'Alsemberg. Le curé de la paroisse enterra cette œuvre d'art dans son jardin et la préserva ainsi de la rapacité des agents français. (*Bulletin du Touring Club de Belgique*, XI[e] année, p. 293.)

(2) Lettres du commissaire de Jauche et de l'agent de Jette, en l'an VII. (Carton 105, Archives du Département de la Dyle.) E. WALTRE. *Histoire de la ville d'Ath*, p. 97.

le jubé, et les orgues pour 131 livres, alors que les stalles ont coûté des milliers de florins. Les orgues et le jubé de l'église Saint-Paul sont vendus pour 305 livres et l'autel pour 105 livres. Le mobilier de Tongerloo vendu pendant six jours à Lierre rapporte 1,355 francs, et notamment 67 tableaux sont cédés pour quelques sous par pièce.

Le mobilier de la cathédrale d'Anvers, exposé en vente le 8 novembre 1798 atteignit la somme infime de 17,270 francs. La table de communion, chef-d'œuvre de la sculpture sur bois, fut adjugée pour 8 francs, et la chaire de vérité, datant de 1501, pour 30 francs. Le 31 août de la même année, on vendait les meubles de la cathédrale de Tournai. On y cédait, notamment, une superbe statue en marbre du Sauveur pour 7 livres, et 15 statues de saints pour 15 livres.

L'ensemble des meubles des sept églises de Dinant, y compris les ornements, livres, tableaux, orgues, est vendu pour 1916 livres. A Liége, les meubles de huit collégiales rapportent ensemble 7,051 francs et ceux de sept paroisses 5,263 francs. Enfin, pour rapprocher des ventes faites dans les villes les adjudications accomplies dans les campagnes, voici ce que l'autorité obtient à Montenaeken, petit village situé au nord de la Hesbaye : orgues, chaire de vérité, banc de communion, autels, confessionnaux, statues, tableaux, sont cédés pour la somme totale de 150 francs. Tout le mobilier de l'église est vendu pour 182 francs à Berlaere, pour 55 francs à Berlingen et pour 27 francs à Gothem (1).

Soit que le mobilier fût acheté par des spéculateurs, soit qu'il fût conservé par les fidèles, son sort n'excitait que dou-

(1) Manuscrit 13007, Bibliothèque royale. E. V. D. B. *Korte beschrijving der Kerke van Vilvoorden*, p. 57. NEEFS et CONNINCKX, *Tableaux, sculptures et objets d'art de Malines*, pp. 115 à 159. Manuscrit de J. Servais sur l'église Saint-Jean à Malines. VAN SPILBEEK, *Geschiedenis van Tongerloo*, pp. 608, 609; VAN LERIUS, *Notice des œuvres d'art de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Anvers*. Isbecque, manuscrit sur Tournai. Rapport de la Municipalité de Dinant, du 4 Brumaire an VII. (Archives communales de Dinant.) DARIS, ouv. cité, III, pp. 162 et 238. KEMPENEER, *De Oude Vrijheid Montenaeken*. Voir aussi, pour Louvain, le manuscrit de Pelckmans, relatant la vente du mobilier de la riche collégiale de Saint-Pierre pour 5.289 livres. GEBRUERS, ouv. cité, II, 678. DARIS, *Histoire de la bonne ville de Looz*, I, p. 341.

leur et indignation. Les acquéreurs qui rachetaient dans l'intérêt du culte devaient cacher avec soin les objets qu'ils acquéraient, à peine de se voir poursuivis du chef d'exercice du culte. Les objets achetés par les brocanteurs étaient profanés odieusement par des mains sacrilèges. Ainsi, après la vente faite dans la cathédrale d'Anvers les jacobins organisèrent dans le temple dévasté un simulacre de procession où furent exhibés avec des gestes impies et au milieu de chants orduriers les principaux ornements et les principales statues qui venaient d'être exposés en vente. Ainsi encore à Louvain, la municipalité instruite de ce que les fidèles comptaient racheter six statues placées dans l'église de Saint-Pierre et envisagées comme miraculeuses, fit enlever ces objets pendant la nuit, et les fit déposer en secret à l'Hôtel de ville, tout en répandant le bruit que les paroissiens avaient volé ces images. Elle déclara à l'administration du département qu'elle avait agi ainsi « pour éviter de nouvelles erreurs, pour ôter aux prêtres les moyens avec lesquels ils en imposaient au vulgaire, c'est-à-dire les fétiches à miracles ». L'administration départementale approuva sans hésiter la conduite de ses subordonnés (1). Le mépris à l'égard des vaincus et de leur religion se traduisait encore sous une autre forme. Le fameux jubé de l'église de Dixmude ayant attiré l'attention d'un fonctionnaire, le gouvernement envoya de Paris un sculpteur pour examiner le moyen de transporter le chef-d'œuvre à Paris. C'était une tentative de mutilation qui rappelait l'envoi à Paris des colonnes du dôme d'Aix-la-Chapelle (2).

III.

C'était aux personnes plus encore qu'aux objets que le Directoire avait déclaré la guerre. Il faut revenir aux mesures par lesquelles se poursuivit la persécution dirigée con-

(1) Van Lerius, ouv. cité, Rapport de la Municipalité de Louvain, du 16 Thermidor an VI. (Liasse 621, Archives du Département de la Dyle.) Voir sur des actes d'impité semblables, Daris, ouv. cité, IV, p. 16.

(2) Pieters, *Geschiedenis van Dixmude*, p. 211.

tre les ministres du culte. Nous avons énoncé les premiers actes de violence qui marquèrent la politique des Fructidoriens vis-à-vis des prêtres. Ce qui suivit devait surpasser tout ce que l'imagination eut pu prévoir.

Au moment où la gendarmerie transférait de Malines à Bruxelles le cardinal de Franckenberg, et où elle se préparait à le déporter, un mot particulièrement odieux échappa à Mallarmé, commissaire du Directoire dans le département de la Dyle. Comme le prisonnier était tombé malade, et qu'on demandait des instructions à l'ancien conventionnel, celui-ci répondit : « Il faut le faire crever » (1). C'était toute la politique de la révolution qui se résumait dans cette exclamation cynique, digne préface des deux années qui allaient s'écouler.

Tout d'abord, on fit appel à la justice ordinaire, de façon à couvrir l'arbitraire du manteau de légalité que la révolution avait coutume de jeter sur ses excès. Le procès du curé De Hase est repris, grâce au jugement de complaisance rendu par le Tribunal de Cassation, et le curé est déféré au tribunal criminel de Gand, où il sera définitivement condamné. Comme on l'a raconté plus haut, en exposant les principaux incidents de la vie parlementaire de l'époque, les juges du tribunal de Bruxelles qui ont acquitté De Hase, sont eux-mêmes poursuivis du chef de forfaiture. On poursuit également au début de l'an VI un grand nombre de prêtres pour avoir exercé le culte sans serment (2). Mais à mesure que se déroule l'année 1798, le nombre des poursuites diminue parce que le culte se pratique de plus en plus en secret. Les laïques ne sont pas épargnés. On traîne devant les tribunaux une béguine qui a prié en public, des villageois qui ont fait une procession, un citoyen qui est entré dans l'église Sainte-Gudule malgré la fermeture de ce temple, ou

(1) Gebruers. *Eenige aanteekeningen over den besloten tijd.* II, p. 161. On peut rapprocher du propos tenu par Mallarmé celui que Bassenge, commissaire de l'Ourthe, transcrivait dans sa correspondance. « Dans peu, ce sera fait des prêtres. ». Lettre du 3 Complémentaire an V. (Archives provinciales, Liége.)

(2) Nous avons relevé ainsi les poursuites dirigées pour exercice du culte contre le curé de Watermael, deux vicaires de Bruxelles, un récollet de Buysinghen, deux religieux de Meerbeek, un vicaire de Moorsel, cinq prêtres de Renaix, un prêtre de Gand, et un de Thuin, six des environs de Liége, quatre de Vieilsalm.

un religieux, simple tonsuré, qui a enseigné le catéchisme à des enfants dans une grange (1).

A côté des simples laïques viennent se placer les représentants de l'autorité. Les agents municipaux sont non seulement suspendus ou révoqués en grand nombre « vu leur stupide idolâtrie », pour avoir refusé de coopérer à l'exécution des lois antireligieuses (2), mais, souvent, arrêtés et traduits en justice. Leur crime est peu difficile à définir. Ils ont ouvert une église, ou refusé de fermer un presbytère, ou parfois, comme le président de la municipalité de Perwez, ils ont aidé un prêtre à se soustraire à la déportation. Ce président, nommé Trémouroux, fut arrêté le 18 Ventôse an VI sur ordre du Directoire et il séjourna longtemps dans les prisons de Bruxelles et de Jodoigne, comme inculpé de trahison envers la république. Son sort fut partagé par le juge de paix d'Uccle, arrêté également comme rebelle, parce qu'il avait élargi provisoirement le curé de Watermael, dénoncé pour avoir dit la messe (3).

Mais aux yeux du parti jacobin, les vrais coupables sont les ecclésiastiques. L'union qui règnait en général entre les pasteurs et les fidèles justifiait assurément l'animosité que l'on nourrissait à l'égard du clergé. Ce qui fit l'honneur de l'Eglise en ces années de péril et ce qui devait la sauver n'échappait pas à la perspicacité des persécuteurs. Comme nous avons eu l'occasion de le constater par leurs aveux, grands et petits, commissaires de département ou modestes commissaires de canton, rivalisent en haine aveugle contre les prêtres. Ce sont « des pestes publiques », déclare l'admi-

(1) Registres du Directeur du Jury inférieur et extérieur de Bruxelles, an VI et an VII. (Greffe du Tribunal correctionnel, Bruxelles.) Lettre du commissaire du canton de Merchtem, du 22 Vendémiaire an VII. (Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, carton 38.)

(2) En deux séances, les 3 et 8 Frimaire an VI, l'Administration de la Dyle suspendit vingt agents et adjoints. La Municipalité d'Aerschot avait catégoriquement refusé d'exécuter la loi qui fermait les églises. (24 Frimaire an VI.) On suspendit les chefs de la résistance, le 6 Nivôse an VI. (Liasse 572, Archives du Département de la Dyle.»)

(3) Registres précités des Directeurs du Jury. Cartons 56bis et 58, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Carton 348, Administration du Département de la Dyle.

nistration de la Dyle, le 6 complémentaire an VI, à quoi Gaussin, commissaire du canton de Braine-l'Alleud répond que les prêtres sont « le fléau du genre humain » (28 Brumaire en VII) (1).

Animées de ces sentiments, les autorités devaient rapidement franchir toutes les bornes, non seulement de la modération, mais même d'une légalité singulièrement favorable à l'arbitraire. Les premières pages du présent chapitre ont retracé les exigences du Directoire en matière de serment, les refus qu'opposa la généralité des prêtres, et les dix-huit arrêtés de déportation lancés contre les ecclésiastiques belges durant le seul mois d'octobre 1797. L'usage que le gouvernement faisait ainsi de la loi du 19 Fructidor était déjà profondément abusif. Car cette loi n'imposait le serment qu'aux seuls prêtres qui continueraient l'exercice du culte. Dès lors, déporter des ecclésiastiques pour l'unique motif qu'ils avaient omis de prêter serment, c'était ajouter à la loi une infraction qu'elle n'avait pas prévue, et instituer une peine redoutable pour un fait qui n'était pas légalement punissable. Pour se justifier, le Directoire alléguerait que ses victimes ont « troublé la tranquillité publique », comme le prévoit l'article 24 de la loi du 19 Fructidor. Prétexte fallacieux, car le même motif, répété pour chaque individu, depuis le 7 octobre 1797, était trop vague pour être sérieux, et d'ailleurs inexact au lendemain de la publication de la loi sur le serment ! Mais l'abus meurtrier que faisait l'autorité de ses pouvoirs allait se généraliser comme si un vertige homicide s'était emparé de la république.

Si on recherche la responsabilité des faits qui vont être exposés, on constate aisément qu'elle doit être partagée entre le Directoire et ses agents. Le gouvernement en se faisant attribuer le pouvoir monstrueux de disposer de la vie et de la fortune des citoyens acquérait une faculté qu'il ne pouvait exercer par ses propres moyens. Forcément, l'usage de son pouvoir devait être subordonné aux appréciations des fonctionnaires inférieurs appelés à être en contact avec les populations et à renseigner les dirigeants. Le sort des victimes

(1) Liasse 584, Archives du Département de la Dyle, et carton 71, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

dépendrait ainsi du caprice ou des passions d'un brigadier de gendarmerie ou d'un commissaire de canton, écoutant avec plus ou moins de faveur les dénonciateurs. Non seulement le Directoire calculait ce danger, mais il le recherchait. Nous avons dit comment, le 8 novembre 1797, il a provoqué la confection d'une liste de proscription dont l'établissement est un appel à la délation et à la rancune. Cet appel ne devait être que trop entendu, comme on va le voir. Il sera suivi de mesures barbares, qui trouveront leur couronnement dans une suprême atteinte à la justice : le Directoire déléguera, contrairement, à tout principe juridique, son droit de déportation aux commissaires de département (11 novembre 1798), en sorte que désormais le très léger contrôle résultant de l'intervention ministérielle disparaîtra également (1).

Mais le Directoire n'est point seul coupable. Si son pouvoir exorbitant, en visant environ 11,695 citoyens frappés de déportation, sans compter les déportations prononcées par les autorités départementales, atteint environ 8,700 Belges, la source du mal se trouve pour une grande part dans l'emportement aveugle des jacobins français ou belges qui dirigent les cantons et les départements. Il faut ici se rappeler les sentiments de haine que révèlent les documents officiels cités dans les pages précédentes. Nous devons nous borner à ajouter quelques traits choisis parmi ceux qui abondent dans les archives consacrées à la déportation de 1798. Du bas en haut de l'échelle administrative les sollicitations ne cessent de se produire pour amener la déportation du clergé tout entier. L'exemple a été donné par les administrateurs des Deux Nèthes, députant à Paris pour faire déporter tous les prêtres insermentés. Voici les commissaires de Hal et de Vilvorde écrivant à leur chef, le premier : « Je voudrais que le gouvernement m'otasse (sic) cette peste sacrée », et le second : « expulsez le poison envenimé des calotins » (6 et 30 octobre 1797). Leurs collègues d'Anderlecht, de Braine-l'Alleud, de Bruxelles, de Diest, de Jauche, de Jodoigne, de Montaigu, de Perwez, de Tirlemont, insistent dans des termes analogues pour que l'on déporte les prêtres

(1) de Lanzac de Laborie. *La domination française en Belgique*, I, p. 244. V. Pierre, *La déportation ecclésiastique*, pp. IX et XXXII.

« ces charlatans éhontés, ces ennemis irréconciliables de la république » (1). Les commissaires départementaux écrivent au Directoire pour appuyer ces vœux. Ce sujet leur tient à cœur au point qu'ils y reviennent à plusieurs reprises. Mallarmé, de la Dyle, traite ce sujet cinq fois, Levêque, des Deux Nèthes, trois fois, Lambert Bassenge, de l'Ourthe, deux fois (2). De leur côté, les administrateurs du département de la Dyle délibèrent dans le même sens, le 20 octobre 1798, et ceux des Deux-Nèthes, revenant sans cesse à la proposition qu'ils ont transmise à Paris en septembre 1797, adressent au gouvernement un rapport passionné le 2 janvier 1798, et le renouvellent le 26 et le 30 avril, et le 24 mai 1798 (3).

Malgré la chaleur qu'apportaient les fonctionnaires locaux à défendre leur thèse, le Directoire refusa d'abord de leur donner entière satisfaction. Il invoqua la nécessité dans laquelle la loi le mettait de statuer par disposition individuelle et motivée. Mais là se bornèrent ses scrupules, et encore ceux-ci furent-ils promptement oubliés ; à peine les députés des administrateurs des Deux Nèthes avaient-ils rapporté à leurs collègues la défense du Ministre (16 octobre 1797), que la facilité avec laquelle s'obtenaient à Paris les arrêtés de déportation montra aux dénonciateurs le peu de valeur du refus qui était intervenu. Aux dix-huit prêtres déportés au début, novembre et décembre en virent s'ajouter septante, parmi lesquels des chefs du clergé, tels que des vicaires généraux de Gand et d'Anvers, et les curés de plu-

(1) Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, cartons 56, 71, 18, 78, 32, 76, 74, 58.

Archives du Département de la Dyle, cartons 488, 521, 561, 603 et mélanges. Voir la lettre de Rouppe du 3 Thermidor an VI, citée par V. Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 237. Voir une lettre de Dargonne, commissaire d'Anvers, du 19 octobre 1798 (Thys, ouv. cité, I, p. 128).

(2) Lettres de Mallarmé, Pluviôse an VI, 4 Thermidor an VI, 10 Vendémiaire an VII, Brumaire an VII, 1er Pluviôse an VII. (Archives du Département de la Dyle, carton 350, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, cartons 59 et 61.) Thys, ouv. cité, pp. 53, 128, 129. Daris, ouv. cité, III, pp. 219, 228.

(3) Procès-verbaux des séances du Département de la Dyle, 29 Vendémiaire an VII, (registre VI). Thys, ouv. cité, pp. 17, 40, 41, 42.

sieurs villes importantes. Déjà, d'ailleurs, le principe posé par la loi de Fructidor était oublié : on sévissait, en effet, par des mesures générales, frappant non des individus mais des collectivités, comme les six curés de Louvain déportés le 2 Frimaire, les douze prêtres de Gand, déportés le 22, les six d'Anvers et les quatre de Malines déportés le 25.

Bientôt devaient se produire les suites de l'insidieuse circulaire du Directoire du 8 novembre, exigeant qu'on lui signalât la conduite de chaque prêtre des départements. Quoique beaucoup de municipalités, se fussent efforcées d'éluder cette circulaire, les administrateurs de département possédaient dans les commissaires cantonaux des auxiliaires assez puissants pour suppléér à la tièdeur des agents et adjoints de chaque village (1). On finit par réussir à dresser les listes demandées par le gouvernement, et on les envoya à Paris tantôt par fragments, tantôt en un seul document. Nous possédons le texte de plusieurs de ces listes (2). Il est tristement édifiant sur l'état d'âme de ses rédacteurs, qui s'y dépensent en accusations vagues et répétées de « fanatisme, turbulence, hypocrisie », au lieu d'alléguer des faits précis. On verra bientôt l'usage terrible que devait faire le Directoire de ces dénonciations s'élevant au chiffre effrayant d'environ huit mille noms.

En attendant que les listes fussent complètes, l'autorité procédait par étapes. Tantôt un arrêté individuel, tantôt un arrêté collectif, paraissaient, pour frapper les prêtres spécialement dénoncés. Ce système offrait l'avantage d'inquiéter le clergé et les fidèles sans cependant attirer assez l'attention pour que toutes les victimes futures de la république crussent devoir se cacher. On pouvait ainsi espérer tout à la fois d'inspirer la terreur à des adversaires et d'atteindre ceux que l'on voulait frapper spécialement. De janvier à novembre 1798, on compte 544 ordres de déportation, intervenant sous forme de 48 arrêtés. On frappe tour à tour le pléban (curé) de Sainte-Gudule à Bruxelles, malgré qu'il ait prêté

(1) Daris, ouv. cité, III, p. 142. *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1860, p. 71.

(2) Daris, ouv. cité, III, p. 143. Thys, ouv. cité, p. 11. *Annuaire* précité, p. 72.

serment, ou des prêtres isolés, ou à la fois soixante-cinq prêtres d'Anvers, vingt-neuf de la Flandre, quatre-vingt-deux de la Meuse Inférieure. Le même jour voit atteindre six prêtres de la Dyle, cinquante-six de l'Escaut, vingt-neuf de la Meuse Inférieure, vingt et un de Sambre et Meuse. En somme, c'étaient environ six cents ecclésiastiques qu'on avait bannis en une année (1).

Ce n'était là qu'un jeu. En octobre 1798 éclata la guerre des paysans, dont le signal immédiat fut donné par la levée de la conscription militaire. Dès les premières hostilités, les administrateurs dont nous avons rapporté l'attitude et les sentiments à l'égard du clergé profitèrent de l'occasion pour assouvir leurs haines. De chaque département belge partirent pour Paris des dépêches signalant les prêtres comme étant les auteurs responsables des troubles. Les jacobins députés au Corps Législatif portèrent à la tribune les échos des préoccupations de leurs amis de Belgique. Le Conseil des Cinq Cents fut appelé à délibérer sur des mesures à prendre pour accroître la sévérité des lois en confisquant tous les biens des citoyens qui se seraient soustraits à la déportation. Le Belge de Moor demanda, le 3 novembre, qu'on votât sans délai cette aggravation de peine, en l'appliquant aux prêtres et il s'efforça de justifier sa proposition en dépeignant le clergé comme « allumant les torches du fanatisme » dans toutes les campagnes. Après plusieurs jours de discussion, au cours desquelles de Moor et ses amis ne cessèrent de s'emporter contre le clergé (2), la loi fut votée, mais uniquement avec cette portée générale, assurément injuste d'ailleurs, d'assimiler aux émigrés les déportés qui se seraient soustraits à la déportation (19 Brumaire an VI). Entre-temps, le Directoire avait cru devoir donner satisfac-

(1) V. Pierre a relevé aux archives nationales 557 victimes des arrêtés de déportation pour la période dont nous parlons. Ce chiffre est incomplet, certains actes n'ayant pas été conservés dans les cartons du Directoire. Tel est le cas pour Borgé, curé de l'importante paroisse de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, déporté en France en 1798 et décédé à Paris, le 17 avril 1799. Le chiffre de 600 donné par les auteurs belges paraît plus rapproché de la vérité.

(2) De Moor alla jusqu'à déclarer que plus de 4.000 prêtres déportés dirigeaient les rebelles de Belgique. *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 478.

tion aux passions des fonctionnaires et des députés. Le 4 novembre 1798 (14 Brumaire an VII), fut signé par le directeur La Revellière-Lépeaux, un décret monstrueux. Utilisant les listes précédemment dressées en Belgique, le gouvernement ordonnait en une fois la déportation d'environ 8,565 prêtres belges. Ce dernier chiffre n'est que approximatif pour la raison que l'ordre paraît avoir été délivré en blanc, et n'avoir été rempli parfois que par les soins de certains commissaires de département. Tel fut au moins le cas à Gand, où le commissaire Du Bosch disposa, dit-on, de formules de déportation laissées en blanc par le Ministre de la police ! (1). Les listes conservées à Paris atteignaient le chiffre de 7,400 à 7,800 noms, mais elles étaient évidemment incomplètes ; la Dyle, par exemple, y figurait avec 1,501 noms, tandis que selon son commissaire, elle eut dû être portée pour 1,556 ; l'Ourthe et les Forêts avaient fourni 142 et 443 noms, alors que le nombre exact de ceux-ci s'élevait à 779 et à 812. D'autre part, il semble qu'on doit déduire du chiffre de 8,565 la presque totalité des noms de prêtres déjà déportés avant l'arrêté du 14 Brumaire. On peut donc ramener l'objet exact de ce dernier à la déportation de huit mille ecclésiastiques non encore frappés à la date où il parut.

Pour combler la mesure, le Ministre de la Police envoya, le 11 novembre, des copies de l'arrêté du 4 à chaque commissaire de département, en le chargeant non seulement d'exécuter immédiatement les ordres du Directoire, mais d'arrêter provisoirement les prêtres insermentés qui seraient omis dans la liste. On était ainsi assuré que pas un membre du clergé n'échapperait à la proscription (2).

Les vues du Directoire devaient être comprises sans peine par les fonctionnaires jacobins employés en Belgique. Reçus

(1) DE LANZAC, ouv. cité, p. 242.

(2) DE LANZAC, ouv. cité, p. 244. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique*, pp. IX et XXXII. *Annuaire* cité, 1864, p. 382. Pour donner une apparence de légalité à ces ordres, un arrêté du Directoire, du 29 octobre 1798, avait prescrit d'une manière générale l'arrestation de tous les prêtres ou moines qui seraient prévenus d'avoir fomenté la révolte en Belgique. Cette mesure inouïe par sa généralité et son caractère vague, fut communiquée au général Colaud, par un courrier extraordinaire. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 306.

au chef-lieu de chaque département vers le milieu de novembre, les ordres de Paris furent exécutés sans délai. A Anvers, on commença les perquisitions dans la nuit du 17 au 18 novembre. A Bruxelles, Mallarmé, qui avait eu connaissance de l'instruction ministérielle ou qui la devinait, écrivait dès le 11 novembre aux commissaires de canton d'arrêter tous les prêtres de leur ressort, sans même qu'on eût besoin de preuves contre ceux-ci, « je vous charge, disait-il, d'arrêter tous les prêtres que vous soupçonnez » (1).

Bientôt, la fin de la révolte ayant laissé le champ libre à la répression, les colonnes mobiles sillonnent les campagnes, s'adonnant à la fois à la chasse aux prêtres, à la traque des insurgés et des conscrits, à la rentrée des impôts, et à la destruction des signes du culte. C'est la persécution déchaînée désormais dans le pays entier contre quiconque n'est pas admirateur du régime jacobin, et en particulier contre les prêtres auxquels ce régime a pris à tâche d'être particulièrement odieux.

Mais toutes les vengeances ne sont point encore assouvies. Après le 4 novembre 1798, on renforce encore. On ajoute aux fatales listes environ 300 noms, et parfois par fournées : soixante-huit de la Lys, cent quarante-deux de Jemappes, trente-trois de l'Escaut, quarante-quatre de l'Ourthe. Cette dernière hécatombe mérite d'attirer l'attention. Elle est décidé le 11 juillet 1799, et contre-signée par l'ex-abbé Sieyès, au nom des Directeurs qui sont arrivés au pouvoir par suite du coup d'Etat de Prairial : la prétendue modération des nouveaux gouvernants n'a pas changé les procédés du gouvernement : tout au plus la machine à déporter réduit-elle son rendement parce que la matière fait défaut, tout ce qui est susceptible d'être atteint étant frappé. En deux années, on avait proscrit environ 9,000 citoyens (2).

Soit embarras de loger toutes les victimes, la Guyane

(1) Carton 71, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(2) D'après les journaux contemporains, il y eut 9,422 arrêtés de déportation. POLLET, *La Belgique sous la domination étrangère*, p. 183.

étant devenue inabordable, soit fatigue de la part des bourreaux, soit effet mystérieux de l'argent sur certains fonctionnaires, la sévérité rencontra parfois des tempéraments. Il faut mentionner ces adoucissements par égard pour la vérité, parce qu'ils témoignent à la fois en faveur des persécuteurs et contre eux. Il y eut jusqu'au 18 Brumaire, 275 déportés belges qui furent autorisés par le Directoire à recouvrer leur liberté sous la surveillance des autorités locales. C'étaient des prêtres âgés ou malades, au sort desquels des parents et des amis particulièrement influents avaient réussi à intéresser des personnages officiels ; 150 déportés furent ainsi élargis du 16 Germinal an VI au 4 Prairial an VII ; après le coup d'Etat de Prairial, durant les quatre mois et demi que Sieyès et ses amis passèrent au pouvoir, 125 condamnés bénéficièrent de la même faveur (1). Les motifs donnés en faveur de ces actes de clémence étaient tirés en général de la bonne conduite des intéressés, de l'erreur commise à leur égard, et parfois d'un aveu surprenant d'arbitraire. On y lisait notamment que deux soi-disant ecclésiastiques des Deux Nèthes n'avaient jamais été ni prêtre, ni moine, qu'un autre avait cessé l'état religieux depuis douze ans pour devenir brasseur, qu'un autre était cultivateur et père de famille, que dix autres étaient simples frères lais, n'ayant jamais reçu la prêtrise. Rien ne pouvait mieux caractériser l'effroyable abus qu'avait fait le Directoire d'un pouvoir sans limite, et l'emportement aveugle de ses complices (2). Plusieurs de ceux-ci, d'ailleurs, s'efforçaient au milieu de 1799 de réparer en quelque mesure la conséquence des sévérités qu'ils avaient naguère provoquées ou applaudies (3).

(1) V. Pierre : *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*. pp. 395 et suiv.

de Lanzac, ouv. cité, I. p. 245.

(2) de Lanzac, ouv. cité, I, p. 245. M. de Lanzac cite comme élargis à la suite d'erreurs reconnues un pharmacien, un tailleur, un apothicaire, un couvreur, et un ancien chanoine laïcisé en 1783 par Joseph II.

(3) Nous faisons allusion aux efforts faits par Lambrechts, président de l'Administration du Département de la Dyle, Frison et Hannecart, membres du Conseil des Cinq Cents, pour faire libérer certains prêtres belges condamnés à être déportés. Ces efforts honorables sont attestés par diverses pièces de correspondance que nous avons eues sous les yeux.

IV.

Si grands que fussent les efforts déployés pour atteindre les victimes, l'immense majorité de celles-ci échappa aux ordres de la république. Cachés par les fidèles, parfois émigrés volontairement au delà des frontières hollandaises, les prêtres purent en général se soustraire aux recherches de la gendarmerie et des colonnes mobiles. Huit cent soixante-cinq d'entre eux tombèrent, dit-on, entre les mains des autorités. Parmi ces prisonniers, trente-cinq furent envoyés à Cayenne, 374 furent internés à Rochefort et aux îles de Rhé et d'Oléron, quatre cents environ demeurèrent captifs dans des prisons de France ou de Belgique, et une quarantaine furent transférés au delà du Rhin. Parmi ces derniers, de loin les moins à plaindre, on comptait le cardinal de Franckenberg, les chanoines Van Eupen et Petit, le vicaire général Werbrouck et le norbertin Heylen. Parmi les prisonniers demeurés en route, par suite de leur état de santé, et internés dans des forteresses, des maisons d'arrêt, ou des hôpitaux, on citait le chanoine Van Beughem, renfermé à Valenciennes, puis à Versailles, le chanoine Duvivier, détenu à Valenciennes, environ quatre-vingts Belges, prêtres ou religieux, détenus à Valenciennes, et environ deux cents autres, détenus en Belgique (1).

Suivons par la pensée le funèbre calvaire que gravissaient ces infortunés ! Il est juste et salutaire de se le représenter, pour le plus grand honneur de tant d'innocentes victimes, et pour l'exemple qu'elles donnèrent de fidélité à leur foi. Au surplus, le récit de cette époque troublée s'éclairera ainsi d'une lumière encourageante, car alors comme précédemment le sang des martyrs devait être la semence d'une génération chrétienne. Les contemporains dont nous nous efforçons de retracer les pensées, gardèrent le souvenir des prêtres punis, torturés, mis à mort pour leur croyance. Des notes émanant des victimes, des récits dus aux témoins de

(1) Thys, ouv. cité, pp. 142, 143, 315. Van Baveghem, *Het Martelaarsboek.* Pour Valenciennes, la liste des détenus nous a été communiquée avec beaucoup de bienveillance par M. le Chanoine Lorédan.

leurs vertus, des lettres échappées à la surveillance jalouse des autorités, nous ont conservé le tableau des souffrances héroïquement supportées. Copiés en secret, circulant de main en main, ces documents ont charmé et touché nos aïeux. Il faut tenter de faire renaître ici ces légitimes émotions et d'en retirer un peu du profit qu'y rencontrèrent les premiers lecteurs de ces actes des apôtres !

Curés ou vicaires attachés à leurs paroisses, religieux suppléant le clergé paroissial, ils avaient refusé de quitter les fidèles au milieu de la tempête. « Un bon pasteur ne peut quitter son troupeau » avait répondu Cop, curé de Zwyndrecht, quand on l'avait prévenu du décret de déportation porté contre lui (1). Cachés dans les fermes, dissimulés dans les bois, déguisés en bûcherons ou en ouvriers, ils avaient eu la joie de voir continuer autour d'eux les pratiques du culte, et d'entretenir la flamme sacrée que la république voulait éteindre. Rares avaient été les défections. On montrait du doigt les femmes qui pour un peu d'or avaient trahi l'un ou l'autre ecclésiastique, et on se répétait les termes des arrêtés officiels qui avaient récompensé chèrement la délation, « vu la nécessité absolue d'encourager des agents secrets pour faire découvrir les ennemis de l'Etat » (2). Mais un jour était venu où, soit cernée par la gendarmerie, soit emportée par son zèle au delà des bornes de la prudence, la victime désignée pour le sacrifice tombait dans les mains de ses ennemis. On la menait enchaînée au chef-lieu du département, et quand un groupe suffisant de prêtres se trouvait réuni, les malheureux, liés comme des brigands étaient conduits d'étape en étape vers La Rochelle ou Rochefort, ports destinés à l'embarquement pour la Guyane.

L'arrestation était déjà cruelle par les adieux déchirants qu'elle provoquait, et par la perspective des maux qu'elle présageait. Souvent même elle était accompagnée de vio-

(1) GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 314.
Levenschets van den E. H. Michael Cop, pastoor van Zwyndrecht, door J.-B. VAN BAVEGHEM.

(2) Arrêté de l'Administration du Département de la Dyle, du 27 Thermidor an VII, allouant 12 francs à une femme qui a livré les curés de Limal et de Nethen. (Liasses 488 et 623, Archives du Département de la Dyle.)

lences. Le curé Cop, dont on vient de voir le nom, fut maltraité par les gendarmes au point que l'on pouvait suivre son itinéraire aux traces de sang que répandaient ses blessures. Cinq ou six autres ecclésiastiques furent hâchés à coups de sabre par les républicains au point qu'ils expirèrent sur place. Le grand-oncle de celui qui écrit ces lignes fut pareillement sabré par les dragons français qui l'arrêtaient en qualité de prêtre, et il n'échappa que par miracle à leur brutalité (1). Le commissaire du canton de Grez, arrêtant la nuit le carme Mouchet, de Tourinnes, ordonna à son escorter de fusiller le prisonnier. Mais les soldats, plus humains que leur chef, refusèrent d'obéir, faute d'ordre régulier (2).

Du chef-lieu de chaque département, un lugubre pèlerinage menait les prisonniers vers la Rochelle ou Rochefort. Tandis que les plus heureux étaient les vieillards et les malades, que des certificats charitablement donnés par les médecins faisaient demeurer en arrière ou garder en prison en Belgique, les hommes valides étaient conduits de prison en prison, à pied, enchaînés et mêlés à des galériens. Tout au plus, s'ils possédaient des ressources, pouvaient-ils se procurer pour leur escorte et pour eux, une charrette découverte. Exposés à toutes les intempéries, privés de vêtements et parfois de chaussures, ne recevant qu'une nourriture infecte, les malheureux étaient, en route, souvent accablés de coups par leurs gardiens et d'injures par la populace des villes françaises. On les logeait dans des cachots affreux dont ils devaient être heureux de rencontrer l'abri, en une saison où d'autres infortunés, des soldats anglais prisonniers de guerre, étaient condamnés par les autorités républicaines à passer la nuit en plein air de manière à mourir gelés (3).

A Rochefort, aux îles de Rhé et d'Oléron, la vie des pri-

(1) GEBRUERS, ouv. cité, I, pp. 68 et 34. REYNDERS *Over hondert jaeren in de Kempen*, pp. 136, 158, 159. ALEXANDRE, *Histoire chronologique de l'abbaye de Stavelot*, II, p. 476. A. VERHAEGEN, *Les cinquante dernières années de l'Université de Louvain.*

(2) Enquête faite en l'an VII. Carton 27, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(3) Journal du religieux déporté Caroly. (*Les Précis historiques*, 1881, p. 545.)

sonniers fut pénible. Sur 374 Belges, dix-neuf périrent en prison en moins de deux années et cent trente succombèrent d'épuisement après que la liberté leur eut été rendue (1). Mais ces souffrances n'étaient rien à côté du martyre enduré par les trente-cinq prêtres qui, arrivés en premier lieu à Rochefort, firent partie des convois de prisonniers expédiés à Cayenne.

Deux transports de Belges quittèrent Rochefort en 1798 pour la Guyane. Le premier, embarqué le 12 mars, sur le navire *La Charente*, comprenait 210 déportés, dont 155 prêtres, parmi lesquels il y avait dix-neuf Belges. Canonné par un corsaire anglais, le bâtiment dut se jeter à la côte, et renoncer à son voyage. On le remplaça par *La Décade*, qui partit le 26 avril et qui arriva à Cayenne le 11 juin. Un second transport, comprenant seize Belges, fut embarqué à bord de la *La Bayonnaise*, qui leva l'ancre le 1er août et arriva à destination le 8 octobre (2). Bien d'autres convois devaient suivre, le Directoire ayant averti ses agents de se préparer à recevoir 4,000 prêtres. Mais le navire *La Vaillante*, parti le 2 août, fut capturé le 10 par les Anglais qui s'empressèrent de délivrer les déportés dont il était chargé également. Le Directoire se vit alors contraint de renoncer momentanément à ses procédés meurtriers, et de prescrire qu'on concentrât tous les déportés à Rochefort (9 décembre 1798) (3).

Nulle plume ne peut décrire ce que furent le voyage des prisonniers, entassés dans des soutes fétides et à peine nourris, ou leur séjour dans les marécages de la Guyane (4).

(1) THYS, ouv. cité, p. 315. MANSEAU, *Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente Inférieure.* Récit de Caroly, précité, et du curé Lecocq, de Florennes, (*Les Précis historiques*, 1856, pp. 34 et suiv.)

(2) VAN BAVEGHEM. *Het Martelaarsboek*, pp. 54 et 55. Il semble que le chiffre de 19 Belges, donné par cet auteur pour le premier envoi, doive être réduit à 17.

(3) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 21 Frimaire an VII.

(4) En faisant entasser 131 détenus dans l'entrepont étroit de la *Bayonnaise*, le commissaire du Directoire disait au capitaine : « Tu es chargé de la vengeance du peuple. Ce que tu leur donneras est encore trop bon pour eux. D'ailleurs, peu importe ce que tu en débarqueras de vivants. Tu en amèneras là-bas peut-être cin-

Leurs lettres, parfois explicites, parfois réservées à dessein pour ne pas alarmer leurs familles, révélaient clairement qu'une mort prochaine les guettait dans cet horrible exil. Un jeune prêtre belge succomba avant d'arriver à la côte. Du 17 août au 19 novembre, c'est-à-dire en trois mois, dix-neuf victimes le suivirent, toutes emportées par la fièvre qui régnait perpétuellement à Conanama, premier séjour assigné aux Belges. Sinnamary, petit village où le surplus des prisonniers fut transporté, le 20 novembre, en vit encore périr cinq (1). Les dix derniers Belges déroutant la surveillance étroite des gardiens réussirent à s'échapper en deux fois et gagnèrent la Guyane anglaise après des aventures dramatiques, au cours desquelles trois des fugitifs trouvèrent la mort. Deux autres Belges, épuisés par les fatigues de l'évasion, succombèrent avant d'avoir atteint Londres. Rentrés en Europe sous le Consulat, les cinq survivants devaient au cours d'un long sacerdoce témoigner à la fois des cruautés du Directoire et des forces que la religion donnait pour les braver. L'un d'eux, nommé Neirinckx, âgé de 22 ans en 1798, jeune novice aux capucins, avait été arrêté et déporté quoiqu'il ne fut pas prêtre. On lui reprochait uniquement d'avoir aidé son frère, curé de Meerbeek près de Louvain, à diriger une procession. Sa déportation, plus illégale que toute autre, le mena à Sinnamary, puis à Londres, où il reçut la prêtrise en 1802, et où il devait vivre jusqu'en 1855 en se consacrant à l'œuvre capitale de la conversion de l'Angleterre. Ainsi le Directoire semait la parole de Dieu sur le sol étranger en croyant l'étouffer pour toujours sur la noble terre de Clovis et de saint Louis !

Si douloureux que fut le sort réservé aux bannis, il n'était pas exempt de consolations. Bien souvent, et notamment à Boom et à Watermael, le prêtre arrêté dut intervenir au moment de sa capture afin d'empêcher ses paroissiens de se livrer à des violences sur ses persécuteurs. Son rôle de cha-

quante, et ce sera bien assez ». Van Baveghem, *Levenschets*, p. 54.

(1) Sur 35 Belges (ou 33), il en mourut 24 à la Guyane même, et 6 durant le voyage.

Sur 328 déportés envoyés de France, plus de la moitié, soit 180, succombèrent à la Guyane, en 1798 et 1799. (*Le Polybiblion*, 1889, pp. 367, 368.)

rité et de paix avait préservé ceux-ci d'une attaque difficile à repousser et ceux-là des conséquences fatales qu'eut engendrées le soulèvement. En route, l'attitude grossière et même inhumaine des populations de certaines villes françaises et la conduite révoltante des gardiens et des gendarmes avaient souvent contrasté soit avec l'empressement de pieux fidèles à venir visiter et soulager les captifs, soit même avec les égards secrets de l'un ou l'autre médecin ou gendarme. Rien de plus touchant que le récit d'un pauvre religieux de Waulsort, Dom Bonnier, qui s'en allait à travers la France, suivant à pied, pendant deux mois, la longue voie douloureuse qui séparait Namur d'Oléron. Au moment où, affamé et presque nu, le confesseur de la foi entrait dans une ville de France, les employés de l'octroi entourèrent le convoi sous prétexte de le visiter. L'un d'eux passant à côté du détenu lui serra la main tout à coup en lui glissant une pièce d'or, et en lui murmurant à l'oreille : *Salvete flores martyrum*. C'était, pensa Bonnier, un ecclésiastique qui pour se cacher s'était fait employé de l'octroi (1). Rochefort, Rhé et Oléron, virent ces vieillards fatigués et ces jeunes gens peu exercés encore à la souffrance lutter de discipline et de régularité, s'astreindre à un règlement qui rappelait l'austérité du cloître, organiser entre eux non seulement des exercices nécessaires pour entretenir et rafraîchir leur piété, mais des cours de théologie destinés à développer leurs connaissances. Jusqu'au fond de la France, la charité des Belges poursuivait des compatriotes malheureux. Le religieux Caroly raconte qu'à l'île de Rhé, ses confrères et lui recevaient de la bonne et pieuse comtesse Van der Noot, ancienne abbesse de Nivelles, des secours prélevés sur les derniers restes d'une aisance que la république s'était efforcée de tarir (2).

Ce fut surtout dans les déserts meurtriers de la Guyane que brillèrent les vertus de nos prêtres. Déjà au cours du voyage, leurs lettres avaient inspiré à tous, parents, con-

(1) *Annuaire ecclésiastique de l'archevêché de Malines*, 1860, p. 259.

(2) *Les Précis historiques*, 1881, p. 549. La comtesse Van der Noot, princesse et abbesse de Nivelles, avait été expulsée de son chapitre, le 15 janvier 1798. Elle décéda à Nivelles, le 13 octobre 1799. (*Annales du Cercle archéologique de Nivelles*, III, p. 150.

frères, paroissiens et amis, la résignation et la confiance en Dieu. « Prions les uns pour les autres, la prière est ce que je désire le plus », avait écrit le recteur Havelange à ses collègues de Louvain. Un autre déporté, curé de Saint-Quentin à Louvain, écrivait à son père pour lui recommander durant l'hiver les pauvres de sa paroisse, substitués par sa pensée au fils que la Guyane allait immoler. « Je me soumets dans tous les cas avec une parfaite résignation à la Providence », ajoutait le pasteur qui devait d'ailleurs ne survivre que peu de jours à l'arrivée à Conanama. Parmi ces victimes destinées à un prompt sacrifice, Havelange se fit remarquer par sa douceur, par son abnégation et par son ardente charité, qui le poussait à se dépouiller, quoique bien pauvre, de ses suprêmes ressources pour de plus malheureux que lui. Sa fin édifiante devait toucher plusieurs déportés français, que les orages de la révolution avaient éloignés des pratiques religieuses et qui furent profondément émus par les derniers moments du prêtre belge. Souvent on a admiré la mort de Socrate. Combien fut plus héroïque et plus féconde en encouragements la mort de Dom Louis, religieux de l'Ordre des Chartreux ! Sentant sa fin approcher, Dom Louis eut la force de quitter son grabat pour se traîner auprès du cercle de ses compagnons de misère. « Avant de mourir, leur dit-il, je désire prier avec vous pour nos persécuteurs. Que vos prières et les miennes s'élèvent jusqu'à Dieu pour obtenir sa miséricorde en faveur de ceux qui nous font mourir. » Les déportés entourèrent le mourant, étendu sur le sable, et mêlèrent leur voix à la sienne pour implorer le Tout-Puissant. Les accents de l'agonisant, fermes au début, baissèrent bientôt, pour devenir un imperceptible murmure, auquel succéda le silence du trépas, troublé seulement par les sanglots des assistants (1). Telles furent les scènes qui se suivirent, presque tous les jours, pendant quelques mois au milieu des marais de la Guyane, et que la Providence permit pour procurer de nouvelles grâces aux compatriotes des victimes. On verra bientôt quels fruits consolants portèrent ces souffrances, ces larmes et ces expiations.

(1) Van Baveghem. *Levenschets* (cité), p. 72. Récits des prêtres belges, copiés par Pelckmans, de Louvain.

V.

Jamais le besoin d'une réparation ne s'était fait sentir avec plus d'évidence qu'en cette triste période qui comprend les années 1798 et 1799. Jamais les supplications des fidèles n'avaient rencontré plus de raison de s'adresser ardentes au Créateur. En apparence, en effet, la lutte entreprise contre le Christianisme avait surpassé par ses succès les espérances de ses principaux auteurs.

Le but des Fructidoriens a déjà été rappelé. Ils ne se cachent point de souhaiter « que le règne des Papes finisse ». Tandis que leurs lois et leurs agents s'efforcent de procurer en Belgique comme en France « la suppression du clergé », leurs vues se portent vers le centre de la Chrétienté, où règne le pape Pie VI. En vain, celui-ci, a-t-il traité avec la république en 1797. A peine débarrassés de l'Empereur par la paix de Campo-Formio, les Directeurs songent à s'attaquer au Souverain Pontife. Le 10 octobre 1797, ils ont mandé à leur ambassadeur à Rome « d'aider les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des Papes finisse » (1). Conformément à ces instructions, des soulèvements sont organisés par des sujets français à Ancône et à Rome. Comme ces tentatives n'ont pas abouti, les élèves de l'Ecole française recommencent, le 28 décembre 1797, et Duphot, membre de l'ambassade, se mettant à leur tête, est tué par les soldats qui répriment l'émeute. Sous ce prétexte, la Ville Eternelle est conquise par les régiments français qui y proclament la république (15 février 1798). On y fait régner le pillage et les proscriptions : le Pape est enlevé comme un malfaiteur, et séquestré à Florence, puis à Briançon. Pour mieux montrer à tous les fidèles la victoire remportée sur le vicaire du Christ, le prisonnier, quoique mortellement malade, est transporté à travers les glaces et les neiges des Alpes vers le territoire français et il vient mourir à Valence, le 29 août 1799 (2).

(1) L. Séché. *Les origines du Concordat*, I, p. 166. Crétineau-Joly, *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, I, p. 184. *Le Correspodant*, 25 septembre 1891, p. 1132. A. Sorel, *Bonaparte et Hoche*, p. 200.

(2) Valence n'était qu'une étape assignée au pontife prisonnier.

Bien que fort modestes, les succès remportés par les troupes républicaines sur la petite armée du Saint-Siège permirent aux Directeurs et à leurs partisans de célébrer le triomphe de la philosophie sur le fanatisme. Les messages adressés au Corps Législatif et les discours des membres de la majorité firent assaut d'outrages envers le vaincu, et envers le culte catholique dont on proclama bien haut la chute définitive (21 janvier, 3 et 4 mars 1798). Continuant dans cette voie, le Directoire imposa la pratique du calendrier républicain en annonçant « qu'il fallait faire oublier jusqu'aux dernières traces du régime sacerdotal » (3 avril 1798). Pareillement, il motiva la levée de la conscription militaire par la nécessité de soutenir la guerre contre les rois, le Pape et la religion (23 septembre 1798), et il proposa d'établir le culte décadaire dans les églises, dans le but de « mettre fin au culte catholique » (8 avril 1799) (1).

Officiellement, les vues de l'autorité souveraine sont accomplies ; quand elle parcourt les rapports de ses fonctionnaires, elle peut croire qu'elle a réussi dans sa campagne de destruction. Ce qui reste du culte d'autrefois, loin d'être même une ruine, présente seulement l'aspect de quelques fragments épars, condamnés à bientôt disparaître.

Au point de vue légal, le culte continuait à s'exercer sous trois formes, toutes trois s'éloignant à des degrés divers de l'ancienne discipline. C'étaient le culte décadaire, le culte des théophilanthropes et le culte des assermentés.

Le culte décadaire, visiblement institué pour remplacer la religion catholique, outrageait celle-ci fréquemment, quand il prodiguait des adorations à une femme souvent indigne, travestie en déesse de la république ou de la liberté. Quoique imposé par la loi, et favorisé par tout ce que le pays comptait de jacobins convaincus, ce culte n'avait obtenu aucun succès, comme nous l'avons dit. En l'installant dans les

Le 23 juillet 1799, le Directoire avait prescrit de mener « le ci-devant Pape » à Dijon.

V. PIERRE. *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 392.

Voir V. PIERRE. *La Terreur sous le Directoire*, pp. 176 et suiv. 374 et suiv.

(1) *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 417 et 652.

églises, on a renforcé encore son caractère blasphématoire, et multiplié les répugnances qu'il soulève. Une municipalité ne craint pas, en octobre 1799, de se refuser à le célébrer, et de dire publiquement que « c'est là un jeu de fous et d'enfants ! » (1). Mais les rapports officiels taisent souvent les sentiments des populations conquises et, en apparence, laissent entendre aux conquérants que le culte légal a vaincu « l'antique superstition ».

Les théophilanthropes sont l'objet des faveurs de la Révellière-Lepeaux, l'un des Directeurs. Leur culte se borne à un vague déisme, qui se manifeste par des offrandes de fleurs faites à Dieu, et par des recommandations morales dont le fond est emprunté au christianisme. Subsidiés par le Directoire, les organisateurs de la religion nouvelle obtiennent l'usage des églises catholiques pour leurs assemblées. On les voit au cours de 1798 s'établir à Liége, dans l'église Saint-André, à Tongres, dans l'église de Saint-Nicolas, à Bruxelles, dans celle des Augustins (2). Leur présence est signalée également à Malines. Les révolutionnaires liégeois, comme Nicolas et Lambert Bassenge, adhèrent avec enthousiasme à l'invention de La Révellière. Le commissaire N. Bassenge transmet à ses coreligionnaires des cantiques que le gouvernement envoie de Paris, et il y joint la chaude expression de ses vœux pour « un succès qui puisse enfin tuer la cupidité des prêtres » (3). Ni l'appui des journaux jacobins, ni le zèle de Bassenge ne purent sauver l'entreprise. Elle dégénéra promptement en un club politique dont l'autorité s'effraya, et qu'elle s'efforça de modérer quand les partisans des idées anarchistes s'en furent emparés (4). Mais durant les débuts de l'œuvre on put croire qu'elle

(1) Séance de la Municipalité d'Hérinnes, Vendémiaire an VIII. (Liasse 572, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Le culte des Théophilantropes commença dans l'église de Saint-André, à Liége, le 18 février 1798, d'après Mouhin (manuscrit cité) *La Belgique Judiciaire*, 1870, p. 1026.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XXXVI, p. 32. correspondance de N. Bassenge, 18 Ventôse an VI. (Archives provinciales de Liége). MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, VI, p. 495. THYS, *Le Chapitre de N.-D., à Tongres*, p. 495.

(4) DARIS, III, p. 171,

détrônerait le culte catholique, et les révolutionnaires purent saluer son apparition comme une victoire nouvelle (1).

Si les autorités, après avoir considéré leur culte et celui tout voisin des théophilanthropes, envisageaient le sort des prêtres assermentés, leur satisfaction devait être non moins grande.

Au début de la persécution, on avait pu espérer que le serment sauverait outre les âmes, les institutions établies pour elles. L'illusion dura peu. Le curé de Middelkerke, qui avait commencé par refuser le serment, mais qui avait senti sa volonté fléchir devant la perspective d'abandonner sa paroisse, se ravisait en disant :« Je finis par me soumettre aux lois des Français : je veux, comme l'apôtre saint Paul être anathème pour le Christ, afin de Lui conserver le troupeau dont je Lui dois compte. L'amour a vaincu tous les obstacles » (2).

Mais le bon prêtre tout en continuant à séjourner au milieu de ses paroissiens, ne put empêcher que son église fut fermée, et que l'administration des sacrements eut lieu en secret. Souvent même, moins heureux que lui, les ecclésiastiques assermentés furent poursuivis par l'autorité avec autant d'acharnement que leurs collègues insermentés. Tel fut le sort de prêtres entourés de notoriété, comme Millé, pléban de Sainte-Gudule à Bruxelles, lequel prêta serment le 6 novembre 1797 et fut arrêté pour être déporté, le 14 janvier 1798, en même temps que la collégiale était fermée. Tel encore, le vicaire général De Graeve et le chanoine De Bast, curé de Saint-Nicolas à Gand, le prêtre Desarme de la même ville, six prêtres du département des Deux Nèthes, deux de Sambre et Meuse, et plusieurs du département de l'Ourthe, tous déportés après avoir prêté serment. « Cela fait décrier la république », au dire des administrateurs du département de Sambre et Meuse (3). Quand ils sont tolérés par l'autorité, les prêtres assermentés ne peuvent obtenir que leur église

(1) Ibid.

(2) Note du curé Reyniers, de décembre 1797. (Registres paroissiaux de Middelkerke.)

(3) V. Pierre. *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*. Thys, ouv. cité, p. 159. Daris, ouv. cité, III, pp. 262, 263. Procès-verbaux du Département de Sambre et Meuse, 16 Frimaire an VII.

reste ouverte, et, en tout cas, ils ne peuvent lui conserver ni ses meubles, ni ses cloches. Comme exemples de pasteurs déçus dans leurs espérances on peut citer les curés de Sainte-Catherine et de Saint-Jacques à Bruxelles, plusieurs du département de Sambre et Meuse et ceux de Werchter et de Neeryssche, qui durent évacuer leur presbytère et officier en secret, en dehors de leur église dont tout accès leur était refusé, bien qu'ils fussent assermentés. Pour que nul n'en ignore, les autorités françaises s'en vont à Léau, où deux prêtres assermentés exercent le culte, et elles s'y emparent de tous les objets qui garnissent l'église, notamment des vases sacrés. On entend alors les partisans des insermentés demander ironiquement aux autres : « Que gagnez-vous donc à être républicains? » (29 mai 1799) (1).

Même occupant une église, soit demeurée intacte, soit dénudée par les vandales modernes, le prêtre assermenté est presque toujours l'objet des vexations de l'autorité ou de l'hostilité d'une partie des fidèles. De la part des fonctionnaires de la république, le dédain est poussé jusqu'à l'insulte, comme le montre l'incident suivant survenu à Anvers. Un condamné à mort ayant réclamé les secours de la religion, fut conduit à l'échafaud par un prêtre assermenté qui lui donna une suprême bénédiction au moment de l'exécution. Ce geste valut au prêtre une lettre de réprimande de Dargonne, commissaire du Directoire, et une menace de poursuites correctionnelles, parce que, disait Dargonne, la loi interdisait toute publicité dans l'exercice du culte. N. Bassenge s'exprimait dans le même sens à Liége, quand il menaçait de mettre sous scellé les églises des prêtres assermentés dont la porte ne serait pas constamment fermée durant les offices. Et son ami Regnier, accusateur public, n'hésitait pas à annoncer en termes outrageants, dans une circulaire, que les catholiques ne pouvaient exercer leur

(1) Galesloot. *Chronique des événements les plus remarquables à Bruxelles de 1780 à 1827*, I, pp. 301, 311.
Notes du curé de Neeryssche (registres paroissiaux de Neeryssche). Carton 348, Archives du Département de la Dyle. G. Lamotte, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, p. 500. Correspondance de la Municipalité de Léau. (Liasse II, mélanges, Archives du Département de la Dyle).

culte qu'en secret, « comme un amant en agit envers sa maîtresse » (27 septembre 1798) (1).

Quant aux fidèles, ils partagent et exagèrent même trop fréquemment les sentiments éprouvés par les prêtres non jureurs à l'égard de leurs confrères assermentés. Les paroissiens de l'église de Notre-Dame-du-Finistère à Bruxelles s'élèvent contre leur curé qui a juré, et veulent lui refuser l'entrée de l'église : il faut que le commissaire Rouppe intervienne pour protéger le pasteur qui est traité d'intrus. Pareillement à Anvers, il faut des soldats pour mettre un prêtre jureur en possession de l'église de Saint-Jacques. Les paroissiens d'Anderlecht, Vilvorde, Hougaerde, Tubize, « font rage » contre celui qu'ils appellent l'*intrus* et qu'en plusieurs endroits ils chassent loin du village. Ailleurs, on tolère ou on appelle un jureur, mais c'est sous la condition implicite qu'on se gardera bien d'assister à ses offices, et qu'on profitera uniquement de sa présence pour faire ouvrir le sanctuaire. C'est ce qui se passe à Hal, à Anderlecht, à Montaigu, à Louvain. En résumé, les prêtres assermentés sont bien près de la condition faite aux prêtres réfractaires, et leur existence précaire rappelle l'agonie d'une religion tolérée à titre de mourante plutôt que l'aurore d'un régime de liberté.

VI.

Que restait-il donc en Belgique du culte naguère honoré de tous ? Ses fidèles l'avaient-ils abandonné pour se conformer aux ordres des conquérants ? Le peuple bornait-il ses aspirations religieuses à la pratique de Décadis et à la fréquentation des offices des prêtres assermentés ? C'est le dernier point qu'il faut examiner pour se pénétrer du sort fa[it] à la religion par le Directoire, et si ce n'est pas le moins pénible, c'est toutefois le plus consolant.

Les constatations relatives à l'état du culte sont, à première vue, attristantes au plus haut degré.

(1) Lettres de Dargonne, du 29 Pluviôse et du 1er Germinal an VI. Poffe, ouv. cité, pp. 400 et 410. *Conférences d'art et d'histoire du diocèse de Liége. La Révolution française à Liége*, pp. 217 et 219.

L'édifice grandiose construit par les siècles passés, semble renversé. Les monastères sont fermés et en partie démolis. Leur population est dispersée. Les églises paroissiales et cathédrales sont closes, et souvent vendues ou détruites. Le clergé est divisé et en immense partie proscrit. Toute manifestation extérieure de vie religieuse est interdite, en dehors des sacrilèges parades du Décadi. Quelques mots d'un révolutionnaire assagi par un brusque retour dépeignent tout ce que cette situation offre de lamentable : « Dans quatre » ou cinq départements, il n'y a plus, pour ainsi dire, » d'église ouverte. Ma famille voit proscrire comme prêtres » ce qu'elle avait de plus paisible et j'ose le dire, de plus respectable » (1). C'est ce que le langage populaire a appelé la période de fermeture (*Besloten Tyd)* ou la période du clergé caché (*Beloken tyd*), selon des qualifications que la tradition devait conserver.

Et cependant, la foi profonde animant le clergé et les laïques devait résister à la tourmente. On a dit ce que cette foi avait suggéré pour sauver tantôt les églises et leur mobilier, tantôt les reliques insignes qui garnissaient les autels, ou pour continuer à l'encontre des lois françaises certaines pratiques du culte. Il faut rappeler spécialement ce qui fut fait à l'égard des prêtres et particulièrement des prêtres insermentés, formant la très grande masse du clergé.

Une population indifférente eut laissé proscrire son clergé. Elle eut toléré que les ordres de déportation, atteignant plus de 9,000 prêtres, se fussent exécutés sans difficulté, ou bien eussent obtenu le but poursuivi, en amenant les proscrits à émigrer en pays étranger. Si rien de pareil ne se produisit dans nos provinces ce fut grâce à l'étroite discipline qui unissait les fidèles à leurs pasteurs et ceux-ci à leurs chefs spirituels. Comme on l'a dit, il n'y eut guère plus de 865 déportations de prêtres en Belgique durant les années 1798-1799. Le surplus des victimes échappa aux visites domiciliaires, aux perquisitions des gendarmes, aux incursions des co-

(1) Lettres de Cornelissen, secrétaire du ministre Lambrechts, à Lambrechts et au directeur Gohier : 28 Floréal et 10 Messidor an VII. (Correspondance de Lambrechts, Bibliothèque de l'Université de Gand.)

lonnes mobiles et aux dénonciations des jacobins. Mais si la généralité des prêtres évitait ainsi la déportation, ce n'était qu'en se résignant à toutes les tristesses d'une vie de proscrit. Car telle est la vie que durant plus de deux années, ils mèneront sans relâche. Ils seront exilés sur le sol même de la patrie, et condamnés ainsi à fuir la lumière du jour. L'union des fidèles et des pasteurs triomphera toutefois de cette dure épreuve, pour en sortir plus forte qu'auparavant.

D'innombrables récits ont conservé le souvenir de ces années où le prêtre dut se cacher et où le chrétien, pour accomplir ses devoirs religieux, dut recourir aux mystères rappelant la vie des catacombes. Il n'est guère de famille ou de canton où ne vivent pas le souvenir des ecclésiastiques que des retraites soigneusement dissimulées abritaient, ou la mémoire des messes entendues à la dérobée, dans une grange ou dans une cave. Bien peu de témoins des faits nous ont laissé le tableau de ces années d'angoisse. La tradition heureusement s'est efforcée de suppléer au silence de la plupart des victimes. Recueillie par des mains pieuses, elle a formé un cycle abondant en aventures dramatiques, où l'enjeu immédiat est le sort d'un curé ou d'un vicaire que ses paroissiens entendent soustraire à la mort, et dont l'intérêt fondamental n'est autre que la liberté de conscience de tout un peuple (1).

Nous nous souvenons d'avoir entendu raconter, mainte fois, l'histoire du curé d'Ath, qui condamné à être déporté, vécut longtemps caché dans la demeure de sa paroissienne, Mme Nève, et sut y échapper aux perquisitions du commissaire du Directoire Defacqz. En vain celui-ci se présentait-il à l'improviste. Des domestiques de confiance le retardaient dans sa visite, en sorte que le curé avait le temps de se précipiter dans une cachette dissimulée par un ciel de lit. Après

(1) Voir, indépendamment d'une multitude de monographies, les récits d'ensemble de Thys, *La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire*; Allaeys, *Het Westland in den Franschen tijd*; F. de Potter, *Onder het schrikbewind;* Van Baveghem, *Het Martelaarsboek*. Comme récits particuliers de contemporains, on peut consulter spécialement ceux de Peeters, vicaire à Grobbendonck (*Kempisch Museum*, 1890, pp. 147 et suiv.) de Cypers, curé à Beveren (manuscrit de la Cure de Beveren), de Van der Auwera, moine de Rouge-Cloître. (Manuscrit II, 995, Bibliothèque royale).

avoir durant plusieurs mois réussi à dérouter le commissaire, le curé crut sage de gagner la campagne, où il fut porté en se blotissant au centre d'un panier rempli de linge. Non moins saisissant est le récit qui nous a été transmis de la vie menée chez une vaillante chrétienne de Courtrai, M[me] Béthune, par le curé de Menin. Ce prêtre évangélisait le voisinage de sa bienfaitrice et célébrait chez elle les saints mystères. Le fils de M[me] Béthune devait faire sa première communion au milieu d'une nuit. Au moment où quelques fidèles étaient réunis pour la cérémonie, des émissaires annoncèrent la visite des gendarmes. Ceux-ci survinrent, en effet, et fouillèrent toute la maison, sans rencontrer le prêtre qui avait pu gagner sa cachette habituelle (1).

Nous citons ces exemples pour faire sentir l'intérêt passionné qui s'attacha à des récits, dont notre génération a recueilli les échos. A ce thème si simple, les localités ajoutaient, d'ailleurs, des éléments parfois poignants. Le prêtre était réduit à ne sortir que la nuit : même dans les campagnes, où il était entouré d'amis, il ne sortait que déguisé en ouvrier ou en bûcheron (2). Toute l'habileté humaine se déployait pour lui assurer des retraites que la gendarmerie ou les dragons ne pourraient découvrir : c'étaient des souterrains, des mansardes communiquant avec des maisons voisines, des cachettes pratiquées sous la paille ou sous le fumier d'une ferme, parfois un terrier abandonné, ou des cavernes comme celles de Folx-les-Caves, de Houthem près de Maestricht, ou d'Herbeumont en Luxembourg. Il arrivait que l'abri était découvert. Avertie en temps, la victime prenait la fuite : ou bien elle était surprise par une visite soudaine, et alors s'engageait une lutte d'adresse entre les agents de l'autorité, devinant la présence de leur proie, et les habitants de la demeure hospitalière. A la hâte, on cachait le prêtre, ou on le déguisait. Souvent la ruse réussissait, mais au prix d'émotions inoubliables, et elle démon-

(1) J. Helbig. *Le baron Béthune*, pp. 12 et 13.

(2) Le curé de Saint-Nicolas, à Bruxelles, demeura dans sa paroisse durant les années de persécution, mais ce ne fut qu'en se cachant avec grand soin et en changeant de costume jusque quatre fois en une journée. (Notes des registres paroissiaux de Saint-Nicolas, à Bruxelles.)

trait au prêtre la nécessité d'aller chercher ailleurs une retraite moins soupçonnée.

Cependant, le pasteur était demeuré dans sa paroisse pour y consoler les fidèles. Il entendait distribuer les sacrements, faire le catéchisme, encourager les mourants. S'il sortait de sa cachette, il était exposé à rencontrer à chaque instant l'ennemi, sous forme de commissaires et de gendarmes français. On voit par les annotations de nos registres paroissiaux que malgré cette perspective les pasteurs ne balancèrent pas entre leur devoir et leur sûreté. « Malgré le régime de terreur, j'ai baptisé tous les enfants depuis 1797 jusqu'en 1802 », pouvait dire le curé de Sichem, en remémorant dans ses registres les fatales années 1798 et 1799 (1). Et le plus grand nombre des collègues de cet ecclésiastique pouvait et devait tenir le même langage. Mais, trop souvent, c'était en se rendant à l'appel du devoir que le prêtre était rencontré, reconnu et poursuivi. La chasse à l'homme s'organisait alors.— Gendarmes, dragons, commissaires, se précipitaient sur les traces de l'ecclésiastique, qui arrivait rarement à leur échapper. Parfois, cependant, la victime put se dérober aux bourreaux, soit qu'étant jeune et agile elle utilisât les ressources d'un pays coupé de haies et de bois, soit qu'étant menée prisonnière vers la ville voisine, elle sût s'évader pendant la nuit d'une auberge de village. On vit aussi des paroissiens s'organisant spontanément réussir à arracher de force leur prêtre à ses gardiens (2).

Si mouvementée que fut l'existence du prêtre qui se consacrait à une paroisse, elle était douce encore si on la comparait au sort que volontairement acceptèrent d'autres membres du clergé. Il y avait, pour le prêtre caché dans sa paroisse, une satisfaction profonde à rester à l'ombre du

(1) Verstraeten. *Het leven van den Hoogweerdigen pater Beckx*, p. 8.

(2) Tel fut le cas pour le vicaire de Warisoulx, libéré par ses paroissiens, le 20 janvier 1799; pour celui de Dieghem, libéré de même, le 19 mai 1799; et pour trois prêtres de La Roche (Luxembourg), libérés par les habitants, le 3 septembre 1799. (Archives du Département de la Dyle, liasse II, mélanges. Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de Sambre et Meuse, le 6 Pluviôse an VII et 21 Fructidor an VII. Archives du Royaume, Namur.)

clocher, à continuer le labeur entrepris avant la persécution, à partager les peines et les périls de sa famille spirituelle. D'autres prêtres renoncèrent à ces consolations. Nous voulons parler ici des curés âgés, ou se sentant entourés de grande notoriété, et auxquels on conseilla de s'éloigner momentanément de leur paroisse. Ce sort échut à un certain nombre de curés des départements de l'Escaut, des Deux Nèthes et de la Meuse Inférieure, qui se rendirent sur le territoire, voisin, de la république batave. Tel fut le cas notamment pour les curés de Grobbendonck, Vorsselaere, Pule, Bevel, Herenthals, Herten Postel, Arendonck, Olmen, Gheel. En général, ces ecclésiastiques confièrent le soin de leurs paroisses à des vicaires, qui plus jeunes et moins connus, espéraient dérouter plus aisément les républicains. Mais l'attachement au devoir triomphant des règles de la prudence, on voyait les exilés revenir de temps à autre dans leur paroisse sous un costume d'emprunt, et braver ainsi, outre les rigueurs des agents français, la difficulté de longs voyages et du passage à travers la frontière.

Plus périlleuse encore était la vie embrassée par les *Missionnaires*. On appelait ainsi de jeunes prêtres, originaires des cantons voisins de la frontière française et particulièrement frappé des besoins du culte dans les paroisses contiguës à la Belgique et situées en France. L'enchevêtrement des diocèses avait fait que des territoires belges relevaient d'évêchés français, tels que Cambrai, tandis que des territoires français relevaient d'évêchés belges comme Ypres et Tournai. La communauté de biens spirituels unie à la charité amena ces prêtres à porter leurs regards vers leurs frères de France, privés de tout secours religieux. Avec l'agrément de leurs supérieurs, ils se chargèrent chacun d'un groupe de paroisses, qu'ils desservirent régulièrement pendant plusieurs années. On ne retracera pas ici les dangers que coururent ces apôtres. Obligés à se déplacer sans cesse, ignorant les appuis que pouvaient leur fournir les fidèles ou les localités, ils étaient exposés à des fatigues inouïes et couraient à chaque instant au devant d'une arrestation. Une vigueur physique peu commune, une présence d'esprit sans cesse en éveil, une volonté éclairée et soutenue par les grâces du Ciel, pouvaient seules triompher d'autant d'ob-

stacles. La Flandre et le Hainaut ont conservé à juste titre le souvenir de ces héros, tels que Camerlynck, Delebecque, Douche, Barbieux, Bouchard, Delsart, Delmotte, Corne, dont plusieurs furent arrêtés et déportés (1).

Le plus célèbre de tous, l'abbé Douche, eut des aventures qui demeurèrent légendaires en Flandre (2). Ancien soldat de l'armée brabançonne, Douche avait entrepris des études de théologie qu'il couronna en recevant la prêtrise en 1795, au delà du Rhin. S'étant consacré spécialement au service des populations au milieu desquelles se trouvaient des prêtres jureurs, il ne cessa de parcourir les campagnes de la Flandre occidentale pour y distribuer les sacrements au nom des vicaires généraux insermentés. Ce fut lui qui sauva le Saint Sang, la bibliothèque du Séminaire de Bruges et les archives du Chapitre épiscopal. Plusieurs fois arrêté par les autorités républicaines, malgré ses déguisements, il réussit à se dérober à chaque emprisonnement. Notamment à Thourout, un maréchal des logis de gendarmerie, converti par ses soins, le fit échapper en secret de la prison. Grâce à son zèle, bon nombre de prêtres assermentés revinrent de leur erreur, et des paroisses, non moins nombreuses, purent demeurer en communion ininterrompue avec l'autorité épiscopale régulière. Emule de l'abbé Douche, l'abbé Delebecque alla recevoir l'ordination des mains du cardinal de Franckenberg à Emmerich en 1798, et revint exercer en Flandre les pénibles fonctions de missionnaire. Il eut la joie de faire un long et pénible voyage pour baptiser en secret chez des parents à Warneton un nouveau-né qui devait plus tard honorer le siège épiscopal de Gand (3).

Dans la lutte menée au nom de la liberté contre les mesures de persécution, une grande part revenait aux autorités locales. Comme on l'a vu, beaucoup d'honnêtes gens avaient accepté des fonctions municipales dans le but de protéger leurs compatriotes contre les conquérants. L'assistance vint aussi au clergé du côté de ces nombreux agents, adjoints et

(1) V. Pierre., *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, pp. 137, 138.
Voir Van Baveghem, ouv. cité, p. 188

(2) Bogaerts, *Levensschets van Pater Lodewijck Douche.*

(3) Van Baveghem, *Levensschets van den E .H. Michael Cop.*

juges de paix, qui étaient appelés à exécuter des lois iniques. Tantôt, les agents préviennent les prêtres dont ils doivent s'assurer ou divulguent les visites domiciliaires prescrites par l'administration départementale. Tantôt la femme d'un gendarme, le gardien de la prison, ou même un gendarme ou un officier français plus humain que ses camarades, font évader l'ecclésiastique avant sa translation dans la maison d'arrêt du département. On voit à Diest des prêtres se cacher dans l'Hôtel de ville sous le même toit que les autorités chargées de les saisir, ou se dissimuler chez des membres de la municipalité. Deux déportés demeurent en secret chez Di Martinelli, fonctionnaire dont le fils est commissaire du Directoire et sera élu député au Conseil des Cinq Cents. A Bornhem, c'est le garde champêtre, à Dieghem et à Saint-Vincent, (Luxembourg), c'est l'agent municipal, à Perwez, c'est le président du canton qui abrite ou protège le curé.

C'est surtout dans l'observation des pratiques du culte qu'apparaît l'attachement évident que professent pour lui les autorités villageoises. Quoique les églises soient fermées ou doivent l'être, elles sont ouvertes fréquemment par les agents municipaux. Innombrables sont les plaintes qui reposent dans nos archives et qui émanent du commissaire et des gendarmes pour dénoncer les agents municipaux ouvrant les églises. Celles-ci sont ouvertes à chaque instant, dans certains villages, à l'heure des offices. Les agents répondent aux observations du commissaire qu'ils sont décidés à ouvrir leurs églises, et qu'aucune loi ne défend d'y prier (1). Une colonne de gendarmerie, envoyée pour fermer les églises du canton de Jauche, constata que certaines églises fermées par ses soins trois fois en deux journées, avaient été chaque fois ouvertes dès qu'elle avait quitté la paroisse (2). Ailleurs, la gendarmerie ou le commissaire signalent avec douleur qu'on a chanté une messe en musique (Montaigu, 26 janvier 1798), ou que presque toutes les églises du canton sont ouvertes (Montaigu, 20 août 1798, Tervueren, 18 août 1798, Jauche, 26 septembre 1798) (3). L'argent obtient parfois que

(1) Lettre du commissaire de Merchtem, 1er et 3 Ventôse an VI. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Liasse 561, Archives du Département de la Dyle.

(3) Correspondance du Commissaire du Département de la Dyle,

le commissaire du Directoire soit lui-même tolérant. On affirme que le jacobin Lafaye, commissaire à Jauche, permet, moyennant finances, que les églises s'ouvrent les jours de fête (1).

L'humanité adoucit jusqu'aux chefs de l'administration, et nous sommes heureux de citer à ce sujet deux traits faisant contraste avec l'ardeur habituelle des persécuteurs. Le Hardy, président de l'administration du département de la Dyle, installée après Fructidor, dirigea toutes les mesures prises contre le culte, jusqu'au moi de mai 1798, telles que fermeture d'églises, déportation des prêtres, et vente du mobilier ecclésiastique. Il n'en fut pas moins la caution obligeante d'un modeste prêtre, curé à Watermael, arrêté pour avoir dit la messe sans avoir prêté serment. Grâce au président du département, le curé obtint sa mise en liberté provisoire en attendant son jugement (2). Tournai assista à un fait plus démonstratif encore de l'empire qu'exerçait la religion sur ses pires adversaires. Les jacobins y avaient à leur tête Auverlot qui traquait les prêtres avec acharnement. Un jour, ce fonctionnaire assisté de la force armée mit le siège devant la demeure de M. Dumortier, où l'on disait que deux prêtres étaient réfugiés. Au moment d'entrer, Auverlot feignit d'avoir besoin de tous les gendarmes pour garder les issues, et de devoir procéder seul à la visite domiciliaire. Au cours de celle-ci, il trouva la cachette des deux prêtres, mais au lieu de dénoncer les ecclésiastiques, il se borna à les engager à être prudents, et il sortit en criant bien haut : « qu'on faisait à Tournai de faux rapports sur de braves citoyens » (3).

De l'ensemble de ces faits, une impression générale se dégage. L'épreuve cruelle que traverse la religion catholique n'a pu abattre ni les fidèles, ni les pasteurs. Quoique frappé dans ses plus beaux rameaux, l'arbre vit, et sa sève bourgeonne sous les coups de la hache révolutionnaire. On a

cartons 40, 41, 55, et liasse 561, Archives du Département de la Dyle.

(1) Ibid, carton 50.

(2) Registre du Directeur du Jury extérieur de Bruxelles, an VI, folios 217 et 218. (Greffe du Tribunal de Bruxelles.)

(3) Souvenirs manuscrits du comte Barthélémy Dumortier.

beau multiplier les attentats, les convictions du peuple résistent à tous les assauts, et on peut être assuré même qu'elles sortiront de l'orage épurées et fortifiées. Non seulement la lutte ardente a permis de mesurer toute la profondeur des croyances, mais elle a procuré aux pasteurs et aux fidèles le raffermissement que donne le coude à coude au sein du combat. Immolations acceptées par les déportés de la Guyane, sacrifices consentis par les prêtres cachés ou exilés, entente des âmes pieuses s'unissant pour pratiquer en secret leur religion ou pour défendre leurs pasteurs contre la police, complots adroits pour ouvrir des églises dès que la gendarmerie a disparu, serments prêtés à regret pour conserver au Christ son troupeau, fidélité de partie de la population à ses prêtres qui ont prêté serment, tous ces efforts aboutissent au même résultat, c'est d'accroître l'attachement à l'Eglise et aux pratiques religieuses. Des témoignages décisifs démontrent l'insuccès de la campagne du Directoire. L'un émane du jacobin De Coster, commissaire dans le canton d'Hérinnes. Ce fonctionnaire écrivait à son chef, le 22 février 1798, que dans son ressort les habitants étant persuadés que la France voulait détruire la religion, « défendraient celle-ci jusqu'à la dernière extrémité » (1). Inspirées par le même sentiment, des victimes de la persécution écrivaient en mai 1799 « que leur courage l'emporterait sur toutes les tristesses du moment et que prochainement l'on verrait la fin de la tempête (2).

VII.

Les conséquences de la persécution religieuse au point de vue moral ne devaient-être senties que quand l'orage aurait pris fin. Mais la guerre dirigée contre le culte devait avoir un autre résultat plus immédiat, faisant présager la commotion violente appelée à clôturer le XVIIIe siècle en Belgique, sous le nom de « Guerre des Paysans ». Ce fruit matériel d'une année de luttes religieuses, c'est l'extension

(1) Carton 83 (3°), correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(2) Manuscrit du curé Cuypers (cure de Beveren, Waes) KEMPENEERS, *De oude vrijheid Montenaeken*, p. 332.

de la résistance à main armée aux ordres des autorités républicaines.

Quand le législateur au lieu de chercher le bien général s'attaque violemment a ce que la conscience a de plus intime et de plus délicat, quand il étend ces attaques injustifiées à toute une population, lésée dans ses intérêts les plus chers, il court grand risque de provoquer des troubles. S'il fait naître ces derniers en donnant l'exemple de violences injustifiées il sera mal venu à se plaindre de voir d'autres violences répondre aux siennes. Il n'aura pas même la ressource d'invoquer la sainteté de la loi, car ses victimes lui répondront sans hésiter que la loi est faite pour le bien et non pour le mal, et que c'est chercher le mal que s'attaquer à la religion de l'immense majorité d'un peuple.

La situation du Directoire après Fructidor n'est pas autre. Nul ne peut nier que les Directeurs aient comme but de détruire la religion. Ce but est annoncé avec une franchise que rien ne déroute et poursuivi avec une précipitation que rien n'excuse. Sa réalisation blessant presque tous les citoyens, on ne peut s'étonner de voir ceux-ci se concerter pour se procurer une protection que la loi leur refuse. C'est là assurément une plaie sociale, mais dont la responsabilité incombe aux auteurs de la guerre déclarée aux croyances. En finissant ce livre consacré au culte, il faut étudier l'étendue des atteintes apportées au lien social par les entreprises du pouvoir républicain. Rien ne montrera mieux les erreurs dans lesquelles a versé ce dernier.

En parcourant les récits des troubles suscités en 1798 par l'application des lois sur le culte, une chose frappe au premier abord. C'est l'attitude nouvelle des populations. A part quelques cas isolés de résistance, elles avaient supporté depuis 1794 les attentats dirigés contre les institutions religieuses. Soit par prudence, soit même par résignation, elles avaient toléré qu'on enlevât à l'Eglise Catholique. non seulement sa situation privilégiée, ses avantages extérieurs et ses bataillons d'avant-garde constitués par les monastères, même sa liberté d'action, entravée par la déclaration exigée en avril 1797. Quand le grand pas fut enfin franchi et que sous prétexte d'un serment impossible à prêter on proscrivit à la

fois et la masse du clergé et l'exercice même du culte, les cœurs s'émurent et les réserves prirent fin. L'union déjà préparée entre les fidèles se cimenta pour une action commune. On vit l'entente régner là où avait dominé l'hésitation et le peuple conquis dire tout haut, les armes à la main, à ses conquérants qu'ils n'iraient pas plus loin dans leurs odieuses entreprises. Le premier exemple d'une attitude résolue fut donné aux portes de la capitale. Le 11 septembre 1797, on avait publié dans le département de la Dyle la loi du 5 (19 Fructidor) sur le serment. Dix jours après, les délais réguliers étant expirés, une colonne mobile quittait la ville pour assurer par la force l'exécution de la loi, et elle arrivait à Watermael, où le curé De Houwer disait la messe de 6 heures. Les soldats se précipitent, arrachent le prêtre de l'autel et l'emmènent en l'accablant de coups. Mais les paroissiens avertis se rassemblent, s'arment, entourent les soldats et s'apprêtent à leur arracher le prisonnier. Ce dernier doit intervenir, pour empêcher une collision sanglante, et pour suggérer à ses persécuteurs une ruse innocente. La colonne ne reprit sa route qu'après avoir conduit le prêtre au presbytère, où il put se faire panser et prendre un peu de nourriture, après quoi il se rendit chez le juge de paix d'Uccle avec quelques soldats qui lui servaient de gardiens.

Telle fut la première rencontre entre la légalité et la conscience populaire. Sous des formes diverses, à la suite d'occasions variées, se rattachant tantôt à la fermeture des églises ou des chapelles, tantôt à l'enlèvement des cloches, des croix ou des meubles, tantôt à l'arrestation d'un prêtre, tantôt à la dispersion d'une procession ou de fidèles agenouillés pour prier, les conflits se multiplient durant toute la sixième année républicaine qui s'écoule entre la fin de septembre 1797 et l'éclosion de la guerre des paysans en octobre 1798. Un relevé sommaire fait constater dans le seul département de la Dyle au moins cinquante-huit épisodes de ce genre en treize mois, soit plus d'une scène de violence par semaine (1). Encore écartons-nous avec soin

(1) Voici le relevé des épisodes auxquels nous faisons allusion.

2 Vendémiaire	an VI.	Watermael.	17	Prairial	an VI.	Londerzeel.
id.	id.	Londerzeel.	23	id.	id.	Nivelles.

les conflits suscités par des lois autres que celles qui concernent le culte !

On relève au moins trente-trois faits analogues dans le département des Deux Nèthes (1), quatre dans celui de

17	id.	id.	Assche.	29	id.	id.	Ixelles.
22	id.	id.	Assche.	3	Messidor	id.	Eyzer.
12	Brumaire	id.	Anderlecht	6	id.	id.	Genappe.
8	Frimaire	id.	Ternath.	6	id.	id.	Londerzeel.
14	id.	id.	Ternath.	20	id.	id.	Ternath.
19	id.	id.	Overyssche.	20	id.	id.	Longueville.
21	id.	id.	Aerschot.	5	Thermidor	id.	Diest.
21	id.	id.	Montaigu.	5	id.	id.	Montaigu.
29	id.	id.	Geetz-Betz.	12	id.	id.	Huldenberg.
11	Nivôse	id.	Overyssche.	15	id.	id.	Aerschot.
12	id.	id.	Rummen	23	id.	id.	Noduwez.
15	id.	id.	Geetz Betz.	1er	Fructidor.	id.	Grimberghen.
16	id.	id.	Braine-l'Alleud	1er	id.	id.	Wavre.
17	id.	id.	Braine-l'Alleud	9	id.	id.	Grimberghen.
18	id.	id.	Duysbourg.	9	id.	id.	Oetingen.
30	id.	id.	Aerschot.	20	id.	id.	Thollembeek.
9	Pluviôse	id.	Rebecq.	23	id.	id.	Glabbeek.
15	id.	id.	Rebecq.	7	Vendémiaire	an VII.	Saintes.
23	id.	id.	Campenhout.	9	id.	id.	Waterloo.
25	id.	id.	Hérinnes.	9	id.	id.	Orp le-Grd.
23	Ventôse	id.	Etterbeek.	9	id.	id.	Folx-les Caves.
25	id.	id.	Londerzeel.				
19	Germinal	id.	Elinghen.	21	id.	id.	Montaigu.
19	id.	id.	Jodoigne.	24	id.	id.	Merchtem.
26	id.	id.	Jodoigne.				
28	id.	id.	Montaigu.				
10	Floréal	id.	Tubize.				
24	id.	id.	Hougaerde.				
1	Prairial	id.	Lennik-St.-Quentin.				
7	id.	id.	Montaigu.				
12	id.	id.	Bael.				

(1) Voici la liste que nous avons pu établir pour le département des deux Nèthes :

27	septembre	1797.	Anvers.		Août	1798.	Turnhout.
29	id.	id.	Tongerloo.	12	id.	id.	Ranst.
26	novembre	id.	Turnhout	12	id.	id.	Duffel.
	Décembre	id.	Puers.	19	id.	id.	Iteghem.
	id.	id.	Bornhem.	19	id.	id.	Berlaer.
	id.	id.	Gierle.		id.	id.	Edeghem.
	id.	id.	Gheel.	28	septembre	id.	Lierre.
	id.	id.	Westerloo.				
	id.	id.	Contich.				
	id.	id.	Berchem.				
	Id.	id.	Willebroeck.				
	id.	id.	Herenthals.				

l'Escaut, deux dans la Lys, trois dans celui de Jemmapes, « plusieurs » dans celui de Sambre et Meuse, deux dans celui des Forêts, deux dans des villages déterminés et « plusieurs » dans ceux de l'ancien Limbourg, tous situés dans l'Ourthe, enfin trois dans la Meuse Inférieure. C'est à peu près une échauffourée tous les trois jours pour l'ensemble du pays, durant l'an VI.

De minime importance en eux-mêmes, les événements que nous rapportons empruntent leur gravité à deux caractères qui leur sont communs. Ce sont, d'une part, l'entente ou le concert entre les habitants pour résister aux exigences des conquérants et, d'autre part, la réitération ou la fréquence des mêmes faits. Il importe de citer quelques-uns de ces épisodes afin d'en préciser la portée.

Toutes les scènes de résistance n'ont pas l'issue favorable qu'obtient le curé de Watermael en intervenant entre ses paroissiens et la force armée. Bien souvent, au contraire, elles tournent au désavantage de l'autorité qui se voit obligée à battre en retraite, ou qui ne reste maîtresse du terrain qu'après avoir subi des pertes équivalant à une défaite. On a cité plus haut, la mort terrible du fonctionnaire français Roché, assommé à Anvers sous les yeux de ses collègues et des gendarmes quand il fermait l'église de Notre-Dame, le 27 septembre 1797. Deux jours après, à Tongerloo, la vente ou plutôt la dilapidation des bois de l'abbaye est entravée par une agression des habitants, qui assaillent et frappent le commissaire cantonal, et qui sont conduits par Van Gansen, le futur capitaine de l'insurrection de 1798 (1).

	id.	id.	Schrieck.
26	décembre	id.	Santhoven.
3	janvier	1798.	Herentals.
18	id.	id.	Boom.
	Février	id.	Gheel.
25	mars	id.	Eekeren.
7	mai	id.	Grobbendonck.
7	id.	id.	Norderwyck.
7	id.	id.	Oolen.
	id.	id.	Duffel.
7	juin	id.	Willebroeck.
11	id.	id.	Gheel.
15	juillet	id.	Schrieck.

(1) Les chênes de l'abbaye étaient vendus à des prix dérisoires

Le commissaire cantonal d'Assche mande, le 1er octobre, que le fanatisme domine tout, qu'il y a des assemblée secrètes des fidèles connus par leur zèle, qu'une rumeur vague annonce un soulèvement, et, en un mot, que tout fait présager une révolution comme en 1789. Les jours suivants, on annonce que l'insurrection est fixée au 9 octobre et que ce jour, les villageois, armés de bâtons, se réuniront pour faire une procession, en dépit de toute défense, et pour massacrer les républicains. Le 8 et le 9, les habitants chassent les ouvriers envoyés de la ville pour enlever les croix et le calvaire. La gendarmerie intervient, et grâce à son intervention, les groupes armés se dispersent (1). Turnhout assiste au même moment à des conciliabules d'ennemis de la république, tenus chez Corbeels, le futur chef du soulèvement des conscrits (21 octobre) (2). Voici qui est plus saillant. Le bourg d'Overyssche, à trois lieues de Bruxelles, avait supporté impatiemment que son église fût restée fermée lors des fêtes de Noël. Le dimanche 30 décembre 1797, un habitant brisa la serrure de la porte principale et la multitude, guidée par un garde forestier, prit possession du temple. Agents municipaux, garde champêtres furent impuissants à maîtriser la foule. Des brigades de gendarmerie du voisinage furent convoquées. La force armée survenant à la fin de la journée fut accueillie au son du tocsin et repoussée après avoir relevé un blessé (3).

Le commissaire d'Hérinnes, mande, le 22 février 1798, qu'il est exposé journellement à être assassiné à cause des lois sur le culte et que le bruit public annonce « une imminente révolution ». Un peu plus tard, ses collègues, formant la commission provisoire qui gouverne le canton, relatent trois faits de violence dans une seule dépêche : le 26 août,

à des membres de l'administration départementale chargés de surveiller la vente. Di Martinelli, *800 namen uit den boerenkrijg*, pp. 11 et 12 .

(1) Rapports du commissaire d'Assche, 10 et 22 Vendémiaire an VI. Carton 70, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(2) Di Martinelli, ouv. cité, p. 12.

(3) Jugement du Tribunal criminel de Bruxelles, du 14 Ventôse an VI.

l'agent d'Oetinghen voulant fermer l'église, a été repoussé et blessé par les villageois : le 6 septembre, des malveillants attaquent et chassent les ouvriers qui enlevaient les croix à Thollembeek, et la Commission doit accourir à dix heures du soir pour arrêter les mutins ; le même jour, il y a une révolte ouverte à Gammerages où la foule blesse un soldat qui voulait faire respecter le Décadi (1). Le jour de Pâques (8 avril 1798), les églises sont ouvertes à Elinghen et à Jodoigne, et on y voit à la tête des fidèles, des autorités comme les agents municipaux et le juge de Paix. Ces derniers dirigent la résistance quand les gendarmes se présentent, et grâce à cet appui, la foule triomphe de la force publique (2). Celle-ci prend sa revanche, le dimanche suivant, en dispersant, non sans lutte, une procession qui se forme à Jodoigne. Mais les incidents du 8 et du 15 avril revêtiraient plus tard une signification qu'on ne put apercevoir au moment où ils se produisirent. La gendarmerie transmit, en effet, aux autorités départementales un avis parvenu par une source sûre et profondément impressionnant si on le rapproche des soulèvements d'octobre 1798. Le peuple de Jodoigne, disait-on, s'était organisé pour résister aux lois de la république. On devait sonner le tocsin et convoquer pour le 8 avril, jour de Pâques, les communes voisines. Antoine Constant, agent municipal de Roux-Miroir, passait pour le chef de ce mouvement. C'était, au dire des auteurs de l'avis, un citoyen très attaché à son pays, jouissant de la confiance de beaucoup d'habitants, et prêt à marcher au premier signal avec quatre cents hommes « pour défendre la religion catholique et les prêtres de leurs pays » (3). Le chef, ainsi désigné devait, peu de mois après, justifier les espérances de ses compatriotes et les appréhensions du commandant de gendarmerie.

(1) Rapports du commissaire d'Hérinnes, du 4 Ventôse an VI, et de la Commission administrative, du 20 Fructidor an VI. (Carton 83 (3°) correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Rapports des commissaires de Lennick et de Jodoigne, du 20 et du 26 Germinal an VI. Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(3) Rapport précité du commissaire de Jodoigne, du 26 Germinal an VI.

Cependant, la belle saison avait ramené l'époque où d'innombrables paroisses du Brabant, de la Campine et du pays de Liége avaient coutume de se rendre au sanctuaire vénéré de Montaigu pour y implorer la Vierge Marie. Le commissaire du Directoire à Montaigu doit requérir la force armée, et se livrer avec elle à une lutte acharnée pour repousser du village cinq ou six pèlerinages qui s'y présentent le 17 avril. La fête de Pentecôte (27 mai), ramène les pèlerins en nombre infiniment plus considérable. Des gendarmes et des soldats viennent renforcer la garde. Ensemble, ils veillent, durant la nuit du 26 au 27, et doivent opérer des charges répétées pour écarter les pèlerins auxquels ils enlèvent des drapeaux. Mais les gendarmes sont rappelés, le 28 au matin à Diest, pour une besogne analogue. Les soldats restent seuls, et cette fois, ils sont débordés, et « ils ne peuvent empêcher les fanatiques de pèleriner librement jusqu'au soir » sous les yeux du commissaire (1). S'accoutumant à obtenir par la force ce que la loi leur refuse officiellement, les habitants pénètrent dans leur église, le 21 août, au soir. Un gendarme qui tente de les expulser est chassé et blesse l'agent du village à coups de sabre. Mais la rancune populaire exige cette fois des expiations. La nuit du 26 au 27 août, on assassine un soldat français logé dans le village, et on suspend les galons de la victime à la demeure du commissaire de la république. Le 22 septembre, on arrache le drapeau tricolore qui ornait cette demeure, et le 12 octobre au soir, on couvre de poix les couleurs républicaines peintes sur sa porte (2).

Dans le petit Brabant, Willebroeck voit deux scènes qu'il est bon de rappeler. Le 7 juin 1798, jour de la fête du Saint-Sacrement, la population se réunit dans le cimetière pour célébrer la solennité du jour. Des gendarmes qui surviennent, se jettent sur la foule, qui, indignée, s'ameute et les repousse. Un des gendarmes est gravement blessé, deux autres sont assommés à coups de pierre. Le 10 juin, la force

(1) Rapports du commissaire de Montaigu, 29 Germinal et 9 Prairial an VI. (Carton 76, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Rapports du commissaire de Montaigu, 5 Fructidor et 11 Fructidor an VI, 21 Vendémiaire an VII (ibid.),

armée revient pour arrêter des prêtres condamnés à la déportation ; on la chasse du village. Encore une fois, à la tête des révoltés se trouve un des futurs chefs des insurgés d'octobre 1798, le vaillant Rollier (1).

Pour revenir à la Campine anversoise, voici les communes de Gheel et de Ranst, l'une éloignée de toute ville, l'autre située dans le voisinage de Lierre et d'Anvers. Le 11 juin, le commissaire du canton de Gheel, un lieutenant de gendarmerie et plusieurs gendarmes, voulant s'emparer d'un vicaire et de deux récollets, furent chassés par des émeutiers, qui blessèrent gravement l'officier, le commissaire et un gendarme, et qui arrachèrent le vicaire de leurs mains. L'importance que l'autorité attacha à ces faits fut si grande qu'elle envoya, le 12 juin, une troupe de quarante gendarmes sur les lieux (2). Le dimanche 12 août, deux gendarmes trouvent le peuple en prière dans l'église de Ranst, où des cierges sont allumés. Ils veulent expulser les fidèles qui les repoussent. Un des habitants est arrêté par eux du chef de rébellion. Mais la foule s'ameute, désarme les gendarmes et les expulse du village après leur avoir arraché leur prisonnier. Un détachement de vingt-cinq fantassins est envoyé le lendemain pour punir les coupables (3).

Nous pourrions multiplier ces récits, où apparaissent les violences et même les excès en réponse aux provocations des agents exécutant les lois républicaines. Les épisodes que nous avons cités suffisent pour faire juger de l'état d'exaspération dans lequel le Directoire avait plongé nos compatriotes. La politique jacobine eut pu, en s'adoucissant, ne pas produire les funestes effets que nous allons retracer en racontant la guerre civile. Au lieu de reconnaître ses torts, ou tout au moins de s'arrêter dans la voie de combat qu'il

(1) Rapport de Spiette, commissaire du canton de Willebroeck, 6 Thermidor an VI. (Archives provinciales d'Anvers, troubles de l'an VII). Gebruers, ouv. cité, p. 222, I, et p. 112, II. V. Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 255. Jacobs, *Inventaire des Archives provinciales d'Anvers*, III, pp. 103 et 123, IV pp. 221, 223.

(2) Gebruers, ouv. cité, I, p. 57. Jacobs, id. III, p. 51, Thys, ouv. cité pp. 52 et 121. V. Pierre, ouv. cité p. 256. *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1864, p. 369.

(3) Annuaire précité, p. 400.

avait choisie, le gouvernement devait tomber dans de nouvelles erreurs et aggraver ses fautes. Ainsi les troubles que nous avons esquissés allaient faire place au soulèvement général d'octobre 1798. Quand ce dernier serait momentanément assoupi, la persécution religieuse reprendrait avec une nouvelle intensité, et l'année 1799 verrait renaître les actes de résistance à main armée contre les arrestations de prêtres, et comme corollaire presque fatal, de nouvelles tentatives de soulèvement.

LIVRE VII

LA GUERRE DES PAYSANS

(1798-1799.)

CHAPITRE PREMIER

GUERRE A L'EXTÉRIEUR EN 1798.

SOMMAIRE :

I. Le traité de Campo-Formio du 17 octobre 1797, ne produit qu'une courte accalmie. La France agit en Suisse et en Italie, et pousse avec vigueur la guerre contre l'Angleterre. Le prince d'Orange revient à l'idée d'unir la Belgique à la Hollande. La Prusse hésite à entrer en campagne. L'Autriche se décide à reprendre les armes en 1799. La Russie intervient dès juillet 1798. L'Angleterre ne cesse de pousser partout à la lutte : elle entend soustraire la Belgique à la France ; le traité anglo-russe du 29 décembre 1798 jette la base de la nouvelle coalition.— Préparatifs pour la guerre.

II. Activité des patriotes belges réfugiés en Hollande et au delà du Rhin : les Comités d'Emmerich et de Roosendael s'accroissant après Fructidor, et sont assistés par des agents orangistes et anglais. Pourparlers entre les Etats et le Ministère anglais en 1798. Le gouvernement britannique organise une expédition sur la côte de Flandre. Démonstrations qui la précèdent. Descente à Ostende et résistance héroïque de Muscar, commandant de la ville, 16-17 mai 1798. Jusqu'à la fin de l'année 1798, les Anglais continuent à se montrer le long des côtes de la Flandre et à entretenir les espérances des Belges.

III. Effets des encouragements du Ministère anglais. Croyance presque générale à l'intervention de la flotte anglaise. Grenville fait écrire par l'ambassadeur Starhemberg au duc d'Ursel (14 novembre 1798). Il fait parvenir aux insurgés belges des armes, des munitions et de l'argent. Témoignages des contemporains au sujet de cette intervention.

IV. L'Autriche n'a pas poussé à l'insurrection. Thugut pré-

fère l'Italie à la Belgique et il décourage les Belges. Toutefois, il se réserve de faire valoir des droits sur la Belgique pour faciliter une extension de l'Autriche en Bavière. Il s'intéresse à l'insurrection des Belges. Les partisans qu'il a conservés répandent le bruit du retour de l'archiduc Charles auquel les Pays-Bas seraient cédés. Les recruteurs et les officiers autrichiens, rentrés en Belgique, contribuent à accréditer ce projet, surtout en Luxembourg.

V. Résultats produits en Belgique par l'intervention étrangère avant le soulèvement. Action des comités d'Emmerich et de Roosendael. But des chefs du parti. Moyens qu'ils emploient, notamment en Brabant, en Flandre, en Luxembourg. L'armée de Gheel constituée dès le 6 octobre. La date du soulèvement général fixée au 25 octobre.

L'insurrection de la Belgique est annoncée bien avant qu'elle ait éclaté. Témoignages du baron d'Yvoy, de l'agent liégeois à Rastadt, du député Meyer, et du baron d'Awervecq.

L'appui du général Bonaparte avait procuré à la révolution de Fructidor un succès presque complet. A l'intérieur, les grenadiers d'Augereau avaient permis aux usurpateurs de triompher du Corps Législatif. A l'extérieur, les victoires remportées en Italie et les menaces du plénipotentiaire du Directoire avaient imposé la paix à l'Autriche. Signée définitivement à Campo-Formio, le 17 octobre 1797, la trève continentale serait bientôt rompue, en même temps que la paix intérieure serait troublée. Les Belges tenteraient de reprendre leur liberté à la faveur de la prochaine conflagration. Nous devons rechercher comment celle-ci s'annonça et se produisit, et dans quelle mesure elle influença les résistances violentes dont nos provinces furent le théâtre en 1798 et en 1799.

I.

Enhardi par la lutte, le Directoire nouveau se crut assez fort pour refuser de traiter avec l'Angleterre. Le 11 septembre 1797, il congédiait Malmesbury, ambassadeur du roi Georges, et cette affirmation explicite de désirs belliqueux

donnait le signal d'une campagne non moins sanglante que les précédentes, en même temps qu'elle favorisait un rapprochement entre les cours de Londres, de Pétersbourg et de Vienne. Ainsi allait se reformer la seconde coalition au moment même où se dissolvait définitivement la première. Ainsi renaissait également la question du sort des territoires belges à l'instant où leur ancien souverain semblait en faire l'abandon définitif. Tenus à l'écart de cet abandon, et non consultés sur l'annexion de leur pays à la France, les Belges profitèrent de cette occasion pour revendiquer leur indépendance. L'aveuglement du Directoire, poussant à l'extrême la guerre aux consciences et ajoutant à toutes ses mesures tyranniques la conscription des jeunes gens, fournirait à toutes les intentions hostiles une cause légitime de s'unir et l'occasion d'affirmer leurs griefs par la force.

On a vu dans le livre précédent les abus sans nombre que la politique du Directoire enfanta à l'intérieur de notre pays après Fructidor. A l'extérieur, les mêmes intentions spoliatrices et tyranniques se révélaient. Bonaparte, demeuré en Italie, reçoit ordre de préparer « la liberté de toute l'Italie », ce qui comportait une intervention pacifique ou guerrière dans chaque principauté, notamment à Turin, Rome et Naples, pour y introduire directement ou indirectement la domination française (1). En accomplissement de ces instructions, Bonaparte intriguait à Turin et à Rome, où il imposait la tolérance vis-à-vis des conspirateurs jacobins, à Gênes où le général Duphot travaillait d'accord avec les révolutionnaires et en Suisse où les agents français préparaient une intervention destinée à faciliter une conquête déguisée (2). Bientôt, le plan du Directoire s'exécutait en tous points. Les armées républicaines entraient en Suisse, le 1er février 1798, et livraient les cantons au pillage. Elles entraient à Rome, le 10 février 1798, sous prétexte de venger la mort de Duphot, tué à la tête de séditieux et d'artistes français organisant une émeute. En Hollande, les généraux

(1) VON SYBEL. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, V, pp. 154, 171, 180.
(2) Costa de BEAUREGARD. *Un homme d'autrefois*, pp. 411 et suiv. *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 60, 63.

français imposaient, le 22 janvier 1798, un coup d'Etat analogue à la révolution du 18 Fructidor. C'était surtout vis-à-vis de l'Angleterre que la lutte était dirigée, et de ce côté les hostilités étaient reprises avec une incontestable ardeur. Le 11 octobre 1797, la flotte batave ayant essayé de gagner la haute mer était défaite près de Camperduin par la flotte anglaise. Pour pallier cet échec de ses alliés, le Directoire créait, le 26 octobre 1797, une nouvelle armée d'Angleterre, destinée à descendre sur les côtes de la Grande-Bretagne, et il en confiait le commandement à Bonaparte (1). Bientôt, sur la proposition de ce dernier, qui désirait frapper la rivale de la France dans son influence en Orient, l'expédition d'Egypte était décidée. Bonaparte quittait Toulon, le 19 mai 1798, prenait Malte le 9 juin et débarquait sur le territoire des Pharaons. Mais les Anglais répondaient à ces audacieuses entreprises, en opérant, le 19 mai, une descente sur les côtes belges à Ostende, et en infligeant, devant Aboukir, à la flotte de Bonaparte, le 1er août, une défaite retentissante qui devait provoquer à Londres deux journées de réjouissances nationales. En vain le Directoire tentait-il de porter la désolation chez ses ennemis en opérant en Irlande des descentes préparées par des accords secrets avec les habitants (22 août et 11 octobre 1798). De lamentables échecs suivaient seuls ces essais de débarquement.

Tandis que la guerre se poursuivait ainsi vis-à-vis des Anglais, les puissances continentales concentraient leur attention sur le congrès ouvert à Rastadt. L'Empire et les princes qui relevaient de lui, discutaient les dédommagements à accorder aux souverains dépossédés par suite des changements survenus. Le prince d'Orange, le Prince-Evêque de Liége et l'Abbé de Stavelot-Malmédy, figuraient parmi les ayants droit. C'était principalement l'ancien Stathouder dont le sort était difficile à règler. La Prusse proposait, d'accord avec la France, d'indemniser Orange à l'aide de territoires ecclésiastiques à prendre sur la rive droite

(1) Ce fut pour s'initier à ce commandement que le général Bonaparte fit sa première tournée en Belgique, entre le 8 et le 23 février 1798. Il visita Ostende, le 13 février, passa par Gand et Anvers, et se retrouva à Bruxelles le 16 février 1798.

SCHUERMANS : *Itinéraire de Napoléon*, p.72.

du Rhin. L'Autriche refusait d'agréer un système de compensation qui dépouillait sans droit des princes accoutumés à recourir à sa protection, qui atteignait des électeurs du Saint-Empire, et qui, pour être complet, eut dû être appliqué également en faveur des princes d'Italie, que la révolution avait exilés. L'ancien Stathouder, principal intéressé dans ces débats, semblait redouter de servir d'enjeu à l'antique rivalité entre l'Autriche et la Prusse, et songeait à faire prédominer une solution plus simple, qui aurait consisté dans la restauration de son autorité en Hollande et peut-être même dans l'annexion à celle-ci des Pays-Bas autrichiens (1).

Ces derniers projets, sans être encore affirmés avec énergie par le prince, étaient énoncés à mots couverts et parfois en termes explicites par les partisans de la Maison d'Orange. Dès le 25 octobre 1797, le comte Charles Bentinck, dévoué au Stathouder, et membre actif du groupe appelé le Comité de Varel, quittait Londres avec des instructions du prince, et se rendait à Brunswick, où il entretenait le duc de la nécessité d'affranchir la Belgique pour libérer les Provinces-Unies. Un peu plus tard, le général de Stamford, envoyé également par le Stathouder sur le Continent, entretenait les cours de Vienne et de Berlin des intentions de son maître, prêt à renoncer à toute compensation si les puissances consentaient à l'aider à rétablir le Stathouderat, et à s'unir à l'Angleterre qui ferait une diversion sur les côtes de Hollande (mai et juin 1798) (2). Ce dernier projet prenait corps sous la plume du prince héréditaire, qui l'esquissait dans des lettres du 12 et du 28 août 1798 : (3). L'ambassadeur d'Autriche à Londres, Starhemberg, en entretenait le Ministère anglais (17 septembre 1798) (4).

Enfin, précisant ses désirs, le prince Stathouder se décidait, le 15 et le 17 septembre, à proposer explicitement aux cours de Berlin et de Vienne, par le général de Stamford et par le duc de Brunswick, une action commune en Hollande

(1) Lettre du Prince Stathouder, du 2 septembre 1797. LEGRAND, *La Révolution française en Hollande*, p. 206.
(2) *Frontiers of Holland*, vol. III, lettre du comte Bentinck, du 26 novembre 1797. (Record Office, Londres.)
(3) COLENBRANDER. *Gedenkstukken*, III, pp. 860, 862.
(4) *Ibid*, p. 865.

accompagnée d'une descente des Anglais sur les côtes et suivie de la réunion de la Belgique et de la Hollande sous son autorité (1). Pour préparer et organiser cette expédition, le Stathouder appelait auprès de lui son fils qui arriva à Londres vers le 1er novembre 1798. Avec ces préliminaires d'une action énergique coïncidaient les efforts des orangistes de l'intérieur de la Batavie. Selon les correspondances du temps, ces derniers croyaient leur pays prêt pour une tentative de restauration, et ils insistaient auprès de leurs chefs pour que le signal du soulèvement fut donné et pour qu'une flotte anglaise vint les appuyer. Estimant avec raison qu'on exagérait l'importance des préparatifs faits, le gouvernement anglais s'efforçait d'empêcher tout mouvement, et refusait sa collaboration immédiate, en faisant remarquer aux membres du comité de Varel qu'une révolte partielle compromettrait inutilement leur cause et leurs partisans (28 août 1798) (2).

Il faut rapprocher des plans orangistes les desseins des grandes puissance. En Prusse, le roi Frédéric-Guillaume III continuait la politique expectante de son père, descendu dans la tombe, le 16 novembre 1797. L'alliance française qui assurait la neutralité de ses frontières et qui semblait lui promettre l'abaissement de l'Autriche, lui souriait sans le séduire entièrement. D'un autre côté, les ouvertures des autres cours, et notamment les plaintes de son beau-frère d'Orange, les incitations du duc de Brunswick, les démarches réitérées de l'Angleterre, lui faisaient entrevoir l'éventualité d'agrandissements vers le Rhin comme prix de sa participation à une coalition nouvelle. Le monarque flottait indécis entre des combinaisons aussi opposées, et ses ministres cherchaient à deviner de quel côté se trouverait le profit le plus

(1) *Ibid.* pp. 863, 865.

(2) Lettre de Hammond au comte Bentinck, 28 août 1798. *Frontiers of Holland*, III. (Record Office, Londres.)

L'Angleterre avait, le 5 juin 1798, envoyé le colonel Ramsay au Comité de Varel, dirigé par le comte Bentinck. Ramsay devait étudier la possibilité d'une descente des forces anglaises au nord de la Hollande. (Colenbrander, *Gedenkstukken*, III, p. 342.) Le comité de Leer préconisait, en juillet et août 1798, une descente en Hollande, en Flandre et en Brabant. (Ibid. pp. 344, 345, 346.)

grand pour leur pays. L'Autriche consacrait la fin de l'année 1797 et les premiers mois de 1798 à se recueillir. Elle ne se contentait pas des accroissements reçus en Italie. Jalouse des agrandissements de la France et de la Prusse, elle convoitait en Allemagne la Bavière, où l'électeur semblait approcher du terme de la vie, sans laisser d'héritiers directs, et en Italie les territoires voisins de la Vénétie, notamment les Légations appartenant au Saint-Siège. Mais deux considérations l'arrêtent dans ses désirs de reprendre la guerre comme le voudrait l'Angleterre. D'abord, elle est épuisée par cinq années de luttes, et elle ne pourrait entrer en campagne qu'au moyen de subsides étrangers. Ensuite, elle redoute la Prusse, qui pourrait l'attaquer en Silésie, et d'accord avec la France, soutenir le futur héritier de la Bavière.

Aussi, l'Empereur François temporise-t-il comme le roi Frédéric-Guillaume. Il repousse l'idée de séculariser les électorats du Rhin et du Mein, tout en se réservant de revenir à ce projet si les puissances lui concédaient les Légations ou la Bavière. Bientôt apparaît l'impossibilité d'une entente sur ces derniers objets. L'Autriche se décide à pencher pour la coalition et à différer ses plans d'accroissement. Elle s'efforce de rassurer l'électeur de Bavière et de l'attirer dans la future coalition. Une combinaison ingénieuse se présente à l'esprit de la diplomatie impériale. Elle consiste à occuper la Prusse en Belgique et sur le Rhin. Dans cette hypothèse, Thugut entendait réserver les droits de son souverain pour le cas où la campagne lui rendrait des droits sur la Belgique, et faciliterait, enfin, le troc de la Bavière désiré depuis si longtemps. Les intrigues de la France en Suisse, en Italie et en Hollande achèvent de provoquer cette détermination au printemps de 1798. C'est alors que la chancellerie de Vienne fait les premiers pas dans la voie qui mènera à la guerre. Le 18 mars 1798, elle se déclare disposée à adhérer aux projets de l'Angleterre, si la Prusse y adhère également. Elle va même jusqu'à proposer que la Prusse, si elle s'empare des Pays-Bas, conserve la possession du territoire conquis. A l'aide de cette perspective, pense Thugut, la Prusse sera intéressée à participer à la coalition, empêchée d'inter-

venir en Silésie, en Pologne et en Bavière, et amenée à tolérer les agrandissements de l'Autriche (1).

Un nouvel acteur entre en scène au moment où l'Autriche envisage la perspective de la lutte. L'empereur de Russie, Paul I[er], s'alarme des entreprises françaises dans la Méditerranée. S'intéressant à l'Ordre de Malte et à l'Italie, il écoute la cour de Vienne qui cherche une protection contre l'entente de la Prusse et de la France. Il a offert à l'Angleterre l'aide de sa flotte, et bientôt il offre des subsides (22 avril, 31 juillet, 30 août). L'Autriche s'adresse à lui, demandant tout au moins une assistance éventuelle contre toute agression du côté de la Prusse. Le 29 juillet 1798, un ordre de Pétersbourg mettait un corps d'armée en mouvement vers la Bohême, sans, toutefois, préciser la destination de ces troupes. Comme récompense de cette intervention impatiemment désirée, l'Autriche proposait de céder le territoire prussien de Memel à la Russie et de dédommager la Prusse à l'aide de la Belgique (2).

L'Angleterre, comme on l'a vu, n'était point restée inactive. Son action s'étendait à toute l'Europe. A la vérité, le succès ne couronnait pas ses efforts d'une manière égale. Ses ouvertures échouaient à Berlin et n'étaient guère écoutées à Vienne, où la perspective de devoir se soumettre, pour recevoir des subsides, aux injonctions du Ministère britannique n'était envisagée qu'à regret. Les agents anglais réussissaient mieux à Pétersbourg, à Varel, en Suisse, en Italie, en Turquie et en Belgique. En Hollande et auprès des comités orangistes de la frontière, ils étaient bien accueillis, et des plans d'action combinée entre les réfugiés de la frontière, les orangistes du dedans et une flotte anglaise, s'échangeaient à plusieurs reprises à la fin de 1798 (3). En Suisse, où une résistance héroïque, quoique infructueuse, était opposée aux armées françaises, les agents anglais se rencontraient avec les agents de Thugut pour aider les bourgeois

(1) Lettre de Thugut au prince de Reuss, du 4 juin 1798. BAILLEU, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, I, p. 556. Lettre de Garlike, de Berlin, du 3 octobre 1798. *Fortescue papers*, IV, p. 333.

(2) Ibid.

(3) Voir plus loin.

et les paysans défendant leurs foyers (1). En Italie, d'innombrables soulèvements dirigés contre l'occupation française et réprimés avec sévérité, attestaient pareillement le sentiment national et l'assistance du gouvernement anglais, qui envoya l'amiral Nelson au secours du royaume de Naples. En Belgique, comme le montrera bientôt notre exposé, l'intervention anglaise apparaissait également mais sous la forme spéciale d'encouragements pour l'avenir et d'une assistance plutôt déguisée qu'avouée.

Sans vouloir exagérer l'importance que le sort de la Belgique présentait pour l'Europe à ce moment, nous devons rappeler qu'au printemps de 1798 le gouvernement anglais, invité par une dépêche de la Cour de Vienne, du 18 mars 1798, à préciser ses vues au sujet de la coalition, déclara sans détour « qu'il entendait avant tout être fixé sur l'avenir de la Belgique qui devait être soustraite à la France ». Dans un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, Lord Grenville discuta, le 1er avril 1798, les éventualités qui se présentaient pour les Pays-Bas autrichiens. Les deux interlocuteurs reconnurent qu'une restauration étant impossible, et l'attribution à la Prusse étant dangereuse, l'union à la Hollande ou l'attribution à un prince allemand étaient seules possibles. Le 4 avril, l'ambassadeur donnant suite à cette conférence préconisa l'affranchissement de la Hollande et de la Belgique, et l'union de ces deux pays sous le Stathouder (2).

Enfin, en Russie, où l'entente semblait facilitée par les dispositions déjà rappelées de Paul Ier, la diplomatie britannique aboutit promptement à une détermination nette. Le gouvernement anglais avait proposé, le 16 novembre 1798, à celui de Pétersbourg une alliance qui aurait pour objet d'arrêter l'expansion de la France, qui autoriserait l'Autriche à se dédommager en Italie de la perte des Pays-Bas, et qui unirait la Belgique à la Hollande (3). Adoptées par le gouvernement russe, le 6 décembre, ces vues servirent de base

(1) Sur l'action des agents anglais Talbot et Wickham en Suisse, voir E. DAUDET, *Les émigrés et la seconde coalition*, pp. 33, 34, 74, 155.

(2) *The Fortescue papers, preserved at Dropmore*, IV, pp. 151, 157 à 159.

(3) *Ibid.* p. 378.

au traité définitif de coalition signé entre l'Angleterre et la Russie, le 29 décembre 1798 (1). Comme corollaire du pacte nouveau, les deux cours escomptaient l'adhésion de l'Autriche et de la Prusse. Le gouvernement anglais, sollicité par le prince d'Orange d'intervenir en Hollande pour profiter des troubles causés par la guerre des paysans en Belgique, avait répondu qu'il était prêt à agir, mais qu'il exigeait au préalable l'adhésion de la Prusse à la coalition (2). Pour provoquer cette adhésion et celle de l'Autriche, le prince héréditaire d'Orange et Thomas Grenville, frère du Ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, quittèrent Londres à la fin de décembre 1798 en destination de Berlin et de Vienne. En voyant monter l'orage que ses ambitions avaient en grande partie provoqué, le gouvernement français s'était efforcé de mettre ses forces militaires à la hauteur des circonstances. Tout en négociant à Rastadt, et en faisant même à l'Autriche des ouvertures spéciales à l'effet de la détacher de la coalition moyennant des avantages en Italie (3), le Directoire avait mis sur pied l'armée de Mayence au printemps de 1798. Surtout, il avait pris l'initiative d'une mesure radicale destinée à repeupler ses régiments. Durant l'été de 1798, un projet de loi fut déposé au Corps Législatif pour lever de force tous les jeunes gens en âge de porter les armes. C'était la conscription que l'on organisait ainsi au risque de froisser l'opinion dans les pays annexés récemment à la république. Décrétée le 5 septembre 1798 et mise en vigueur sur-le-champ par une loi du 19 septembre 1798, cette mesure impopulaire devait, en Begique, rencontrer d'insurmontables résistances et déchaîner la guerre civile.

(1) Le 30 décembre 1798, l'Empereur Paul écrivait à son ambassadeur à Londres qu'il entendait affranchir la Belgique et la réunir à la Hollande, sauf à procurer à la Prusse certains dédommagements aux dépens de la France. (Ibid.), pp. XXXII et 428.

(2) Entretien du Prince héréditaire d'Orange et de lord Grenville, à Londres, le 27 novembre 1798, COLENBRANDER, *Gedenkstukken*, III, p. 890.

(3) Conférences tenues à Bâle, en l'an VI, entre Theremin, agent du Directoire et Degelman, agent de l'Autriche. F. MASSON, *Le département des Affaires Etrangères pendant la Révolution*, p. 406, note 1. G. PALLAIN, *Le Ministère de Talleyrand sous le Directoire*, p. 207.

II.

Ce n'étaient pas seulement les principaux gouvernements de l'Europe qui se préparaient à la lutte. Les Belges avaient suivi avec un intérêt passionné les péripéties qui menaçaient la paix du continent. Nous devons rechercher ici quels furent le but qu'ils poursuivirent, les moyens qu'ils mirent en œuvre, et les résultats qu'ils obtinrent. Cet examen nous amènera au récit de la guerre des paysans comme à une conclusion naturelle des événements que nous aurons relatés.

En faisant le tableau des années 1794 à 1797 nous avons précisé les deux groupements auquels obéissait l'opinion publique en Belgique. C'étaient, d'une part, les chefs des Etats, émigrés sur la rive droite du Rhin, et d'autre part, des comités secrets organisés à l'intérieur du pays. Durant l'année 1798 on retrouvait ces deux directions, et malgré le mystère qui les couvrait, on peut, aujourd'hui, préciser le programme qu'elles se tracèrent et les voies qu'elles suivirent.

A l'extérieur, la politique persécutrice du Directoire, dictée par la convoitise du bien d'autrui et par la haine antireligieuse, devait renforcer les rangs et accroître les intentions hostiles des émigrés belges.

La loi du 19 Fructidor et les décrets de déportation lancés par le Directoire contre le clergé belge avaient en peu de mois renforcé considérablement les rangs des patriotes vivant sur la rive droite du Rhin. C'était dans la Gueldre prussienne que s'étaient retirés les exilés, à l'endroit où cette province touche à la frontière de Hollande, et ne se trouve séparée de la Gueldre belge que par le territoire étroit du duché de Clèves, c'est-à-dire par un espace d'environ neuf lieues. Membres du Clergé séculier et régulier, membres des Etats, gentilshommes portés d'office sur la liste des émigrés, s'étaient fixés à Emmerich et dans les environs de manière à rester en rapport avec leur patrie et avec leurs amis de Hollande. On voyait à Emmerich : le cardinal de Franckenberg et Mgr Van Velde de Melroy, évêque de Ruremonde, les prélats des abbayes de Vlierbeek, Heylyssem, Parc, Postel, Averbode, Saint-Michel et Tronchiennes, le prêtre de Villers, les chanoines Van Doorslaer

et Lemoine, de Bruxelles, Syben, ancien pensionnaire de la Gueldre autrichienne. Le baron de Locquenghien, ancien bourgmestre de Bruxelles, était à Wesel, le pensionnaire de Jonghe à Bocholt, où se trouvaient aussi le comte de Baillet, ancien bourgmestre d'Anvers, et de Roovere, ancien secrétaire de la ville de Bruxelles ; l'abbé d'Aulne est à Borcken et le comte d'Arberg, évêque d'Ypres à Crechting près de Bocholt. Un petit village appelé Elten, situé à peu de distance d'Emmerich, renfermait en juillet 1798 un nombre de 94 ecclésiastiques belges, parmi lesquels des curés de la Campine et le doyen de Chimay, de Houst (1). Indépendamment de ce foyer principal, un second centre s'était formé à Roosendael dans le Brabant hollandais, entre la frontière nord de la province d'Anvers (département des Deux Nèthes), et les villes hollandaises de Berg-op-Zoom, Breda et Bois-le-Duc. Ce dernier groupe, moins nombreux et moins en vue que le précédent semble avoir servi d'intermédiare entre le comité d'Emmerich et les patriotes demeurés à l'intérieur du pays, et notamment les patriotes d'Anvers et de la Campine. Il paraissait s'appuyer sur les éléments qui avaient en 1798 accueilli les réfugiés brabançons préparant l'insurrection contre Joseph II. Tel est au moins le caractère que lui font assigner les événements qui vont être exposés.

Parmi les Belges que nous venons de citer, tous ne prenaient point part aux projets de soulèvement dont nous parlerons bientôt. Le cardinal de Franckenberg se tenait à l'écart, et Mgr d'Arberg, connu par son attachement à la maison d'Autriche, était laissé de côté par les patriotes. Mais pour le plus grand nombre des émigrés ayant fait partie des Etats, leur rôle de 1799 permet d'affirmer que l'année 1798 les vit mêlés aux projets d'insurrection qui aboutirent au soulèvement d'octobre 1798. La fin de l'année 1797 leur amène des collaborateurs actifs qui devaient leur apporter des causes d'espérance et leur fournir un appui important. C'étaient les agents orangistes et anglais qui venaient se joindre aux réfugiés brabançons. Les comités orangistes de

(1) Mémoires du curé Borret. (*Publications de la Société historique dans le duché de Limbourg.* XXVI, p. 39.)

Varel et de Leer, inspirés par les comtes Bentinck, envoyèrent à Emmerich, en octobre 1797, un groupe d'agents chargés de correspondre avec l'intérieur de la Hollande et avec la Belgique. La situation d'Emmerich semblait avoir dicté cet envoi, par suite du voisinage de la Gueldre hollandaise, et de la présence simultanée des réfugiés belges et de bon nombre d'exilés de la Gueldre hollandaise. Parmi les émigrés hollandais se remarquait le baron Van Heeckeren de Suyderas, qui en semblait être le chef. Les agents orangistes, arrivant en octobre 1797, comprenaient principalement le colonel Schutters et son frère, qui entrèrent immédiatement en relation avec les patriotes belges et hollandais répandus dans la contrée. En moins de deux années, Schutters et son frère établirent onze points de correspondance en Hollande et en Belgique (1). Dans ce dernier pays, ce fut avec Malines qu'ils nouèrent des relations régulières, par l'intermédiaire d'un homme de loi, P. Van den Bosch, ancien greffier ou drossard de certains villages voisins de cette ville. Nous savons par les projets échangés en 1799, lors des tentatives ultérieures de soulèvement, que Van den Bosch négociait avec les chefs locaux qui l'entouraient, et promettait en leur nom et au sien un soulèvement général. Nous savons ausi que, par l'intermédiaire du même, les orangistes faisaient espérer aux insurgés belges, en novembre 1798, l'appui de l'Angleterre (2).

(1) Koolemans Beijen. *De Erf-Prins van Oranje te Lingen in 1799 .(Bijdrage voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde.)* 4e reeks, 6e deel, (1907), pp. 154, 196.

(2) Les détails que nous donnons sont extraits des lettres du comte J. Bentinck et des agents anglais. Ces lettres citent comme correspondants de Schutters, P. Van den Bosch, homme de loi, à Malines, prêt à soulever plusieurs villages, et divers habitants du voisnage de Malines, tels que Van Dyck, Troch et d'autres dont les noms figurèrent parmi ceux des Belges arrêtés ou poursuivis par les Français lors de la révolte d'octobre 1798. A la fin de 1799, les mêmes lettres affirment que Schutters était en rapport avec les Belges depuis plus de deux années. (Lettres du baron d'Yvoy, du 24 octobre 1799, et du colonel Maitland, du 7 décembre 1799. Correspondance du roi Guillaume Ier, portefeuille 104 Y, archives de la Maison royale d'Orange-Nassau, et *Frontiers of Holland*, t. IV, Record Office.)

Schutters écrivait d'Elten, le 17 novembre 1798, que les Belges n'attendaient que les Anglais pour marcher de l'avant et il ajou-

Là se bornent les renseignements positifs que nous possédons sur les origines de l'entente établie à la fin de 1797 ou au commencement de 1798 entre les réfugiés brabançons, (pour employer l'expression du temps) et les agents orangistes. Ce sont les résultats de cette entente que nous devons maintenant exposer.

En janvier 1798, on vit arriver à Londres, huit hollandais, Les députés visitèrent le prince d'Orange et les ministres anglais. Ils se disaient envoyés par leurs compatriotes pour demander des armes, des munitions, des subsides et l'appui d'un corps d'armée, afin de chasser les Français de leur pays. Les ministres écoutèrent favorablement les ouvertures et engagèrent les députés à s'entendre avec les mécontents belges. Trois mois après, les pourparlers engagés amenaient une démarche de la part de ces derniers. En mars 1798 « les députés des Provinces belges » arrivaient à Londres pour s'entretenir avec le gouvernement britannique. Ils étaient accueillis avec des promesses d'intervention non moins encourageantes que celles faites à leurs devanciers. On leur faisait entrevoir la perspective d'une coalition qui amènerait les Prussiens en Hollande et les Autrichiens sur le Rhin. On leur adjoignait même un agent anglais chargé de se rendre en Belgique pour examiner les chances d'un soulèvement et d'une intervention armée. Nous ignorons quels étaient les personnages qui se présentèrent à Londres à ce moment de la part de la Belgique. Mais on ne peut douter que ce furent des représentants des Etats des provinces et vraisemblablement, des envoyés du Comité d'Emmerich. Ce

tait « on se dit à l'oreille que les Anglais vont faire une descente ». Van der Haar, correspondant de Schutters et de Bentinck, à Groningue, écrivait, en novembre 1798, qu'il ne pouvait assez louer la fermeté de ses amis, les Belges insurgés, et leur confiance dans le gouvernement anglais, que la plupart des chefs belges, se montraient de plus en plus disposés à traiter avec ce gouvernement. Le professeur Munnincks, qui transmettait ces nouvelles, ajoutait que son ami Leeuw travaillerait en ce sens et l'informerait du résultat de ses efforts. Lettre de Van der Haar au comte Bentinck, du 23 novembre 1798. (*Frontiers of Holland*, tome III, ibid.)

Il résulte clairement de ces affirmations que les chefs des insurgés belges correspondaient en 1798 avec les agents orangistes, et recevaient de ceux-ci des assurances au sujet d'une intervention anglaise.

qui confirme cette manière de voir c'est le fait suivant. Les députés belges, ayant attendu en vain l'exécution des promesses britanniques, s'adressèrent à Dumouriez, réfugié près d'Altona, et lui offrirent le commandement en chef des forces qu'ils espéraient réunir. Cette offre, laissée sans suite une première fois, fut réitérée en 1799, et elle enthousiasma un instant le vainqueur de Jemappes. Mais celui-ci renonça bientôt à un projet aussi fragile et offrit ses services à Louis XVIII, vers le mois de mai 1799. Si l'on rapproche ces tentatives de l'appel adressé à Dumouriez par les Etats Belgiques en 1790, on demeure certain qu'elles émanaient de la même source (1).

Sans aller jusqu'à promettre une intervention avouée et immédiate, et surtout sans aller jusqu'à l'exécution de cette promesse, le gouvernement du roi Georges continua durant l'année 1798 à s'intéresser aux plans des Belges. Comme il l'affirmera catégoriquement en 1799 et en 1800, son désir est de n'agir qu'à coup sûr : il veut que les insurgés fassent preuve de leurs forces avant qu'il les assiste par un débarquement. Comme les Belges, se rendant compte de leur infériorité vis-à-vis des armées républicaines, ne veulent agir que si un corps d'armée étranger se montre dans leur pays, les négociations demeurent sans issue pratique. En attendant, Grenville se comporte vis-à-vis des Belges comme il se comporte vis-à-vis des Suisses, des Hollandais et des Italiens. Il prépare, en avril 1798, une expédition vers Ostende

(1) Un autre symptôme de l'activité des patriotes nous est révélé par l'arrivée à Londres, en juin 1798, du baron d'Hartemberg, agent des patriotes d'Anvers et du Hainaut. (*Frontiers of Holland*, tome III, 17 juin 1798, Record Office). Les autres faits que nous citons sont attestés par la correspondance de Dumouriez et sont rapportés par E. DAUDET, *Les émigrés et la seconde coalition*, pp. 33, 34, 177. A l'appui du récit de Daudet ,on peut se rappeler le témoignage de Chateaubriand, qui séjournant à Londres en 1798, y remarquait « les réfugiés Brabançons parmi les vendeurs de contre-révolution qui s'agitaient autour des Ministres ». Il faut noter aussi les dires du comte Starhemberg, ambassadeur d'Autriche à Londres, qui écrivait à lord Grenville, le 11 novembre 1798, au sujet de l'insurrection des Belges et qui affirmait que déjà plusieurs fois des émissaires belges avaient obtenu des avances d'argent du gouvernement anglais. *Le Correspondant*, 25 novembre 1890, p. 749. *Fortescue papers*, IV, p. 970.

et Flessingue, avec le projet de s'emparer de l'île de Walcheren. Les études préalables sont confiées à Popham, marin expérimenté, qui connaît Anvers, l'Escaut, Ostende, et qui préparera plus tard les expéditions de 1799 et de 1809. Ce plan comprenait même, paraît-il, une action militaire à exercer jusqu'à Bruges, d'un côté, et jusqu'à Berg-op-Zoom, de l'autre. Les ministres décidèrent, en mai 1798, de modifier le but de l'expédition, et de la réduire à une simple démonstration, tendant à mettre hors de service l'embouchure du canal de Bruges à Ostende, et à empêcher ainsi la France de préparer par les eaux intérieures de la Belgique un débarquement en Angleterre (1).

Le 16 mai 1798, l'escadre, commandée par Sir Grey, assisté de Popham qui dirigeait la flotille et du général Eyre Coote qui était préposé au corps expéditionnaire, mit à la voile. Elle apparut devant Ostende dans la nuit du 18 au 19. L'importance que les récits du temps ont assignée aux journées qui suivirent, nous engage à retracer celles-ci avec quelques détails.

Ce n'était pas, comme l'ont cru à tort certains auteurs, une entreprise isolée, et presque une surprise que tentait l'état-major britannique. Nous avons dit les vues générales qui inspiraient le gouvernement anglais. Les premiers mois de l'année 1798 avaient assisté déjà à plusieurs démonstrations montrant que le gouvernement entendait se ménager des facilités d'intervention sur les côtes belges et encourager ses amis. Le 23 janvier, plusieurs bâtiments de guerre anglais menacent la côte de la Flandre hollandaise et détachent des chaloupes contre lesquelles la garnison française doit entamer le combat. Le 29, des navires anglais menacent de

(1) Le projet primitif de la descente faite à Ostende en mai 1798 est retracé par une lettre de Dundas, du 2 mai 1798, et par la déposition faite par le capitaine Popham, en 1810. (*The Fortescue papers*, IV, p. 185. Enquête parlementaire sur l'expédition de Walcheren, publiée à Paris, *Expédition de l'Escaut en 1809*, pp. 360 et suiv.). C'est à ce projet primitif que semble faire allusion une lettre de Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, du 9 mai 1799. (COLENBRANDER, *Gedenkstukken*, III, p. 936). Une première esquisse de ce plan paraît avoir été soumise à Pitt, le 25 décembre 1797. *(Correspondance dispatches and others papers of Viscount Castlereagh*, VI, p. 245.

nouveau la petite ville de l'Ecluse. Les troupes françaises ne cessent d'être renforcées le long de la côte entre les mois de janvier et de mars, pour répondre aux hostilités attendues. Du 8 au 10 mars, les Anglais descendent près de Cadsant et y enlèvent du bétail. Leur audace exigeant des mesures spéciales, la flotte batave détache plusieurs bâtiments à l'entrée de l'Escaut pour la protéger (1).

En prévision d'une descente des Anglais en Flandre, les villes de Dunkerque, Nieuport et Ostende étaient occupées par des garnisons sans cesse en mouvement le long de la mer. Ce furent ces mouvements qui aidèrent les troupes françaises à remporter l'éclatant succès que nous devons relater. Ostende, n'était défendue que par trois cents hommes, commandés par le chef de bataillon Muscar (2). Mais, depuis deux jours, la 94e demi-brigade, forte de 2.420 hommes et de 101 officiers, était annoncée comme se dirigeant de Dunkerque sur Bruges par Furnes et Nieuport. Cette troupe devait loger à Nieuport, le 18 au soir. Elle n'y arriva qu'en partie, c'est-à-dire à concurrence de deux bataillons et seulement le 19 dans l'aprés-midi, assez à temps toutefois, pour être transportée à Ostende par bateaux et voitures avant la fin de la journée (3).

Le 19 mai, avant le lever du jour, les bâtiments anglais, au nombre d'environ quarante, montés par trois mille hommes apparaissent devant Ostende. Leur parlementaire est accueilli à coups de canon et un bombardement général, commencé à 4 heures du matin, se poursuit jusqu'à midi (4). Un millier de maisons sont atteintes et plusieurs prennent

(1) *L'Echo de la République française*, 27, 29, 30 janvier 1798, *La Gazette de France*, 18 mars 1798.

(2) On a loué avec raison la vaillance de Muscar. (A. DURUY, *Etudes d'histoire militaire*, pp. 119 et suiv.) Mais on a oublié de rappeler que cet officier avait laissé en Vendée, des souvenirs odieux. On le qualifiait de « monstre » pour avoir fait périr plus de 800 hommes et femmes. (WALLON, *Les Représentants du Peuple en mission*, I, pp, 271, 272. BIRÉ, *Légendes révolutionnaires*, p. 159. *Le Polybiblion*, avril 1909, p. 349.)

(3) Procès-verbaux de la Municipalité de Nieuport, 17, 18 et 19 mai 1798. (Archives communales de Nieuport.)

(4) Ce bombardement était entendu jusqu'à Termonde. (*Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2e série, IV, p. 381.)

feu. A un second parlementaire anglais, Muscar répond : « Vous n'entrerez dans la place qu'après nous avoir marché sur le corps ».

Cependant le général Coote avait débarqué à l'Est de la ville, sur la rive droite du canal de Bruges un corps d'environ deux mille hommes avec dix canons. Tandis que la flotte se divisait et qu'une partie bombardait la ville du côté de Mariakerke, les Anglais occupaient la rive du canal et tiraillaient vers la ville pour attirer l'attention des assiégés durant l'accomplissement du but principal de l'expédition. Des mines étaient pratiquées à la hâte sous les écluses de Slyckens, qui commandaient le canal, et le feu était mis aux bateaux d'intérieur que les Français avaient réunis depuis peu à l'abri de cet ouvrage. Vers dix heures, une explosion violente qui fut entendue à plusieurs lieues de distance, annonça que la poudre avait fait son œuvre. Toutefois, les fourneaux n'ayant pas agi complètement, les dégâts ne furent pas aussi considérables que l'avaient espéré les assaillants : le canal ne fut pas mis entièrement hors de service, et la belle saison permit bientôt de remettre les écluses en état. Une tempête qui s'était élevée à partir de 8 heures empêcha le reste des troupes anglaises de débarquer, en même temps que les canons de la place contraignaient la flotte à s'éloigner du port. Retranchés dans les dunes, mais privés de munitions et d'aliments et destitués même de toute communication avec leur flotte par l'effet de la tempête qui avait dispersé leurs bateaux de transport, les Anglais se trouvaient dans une position presque désespérée.

Avec une audace sans pareille, Muscar attaqua une première fois l'ennemi à la fin de la journée du 19. Ses soldats, qui avaient bravement traversé le canal pour marcher à l'assaut des retranchements improvisés du corps ennemi, échouèrent dans leur effort. Renforcé à l'aide de la garnison de Nieuport et des deux bataillons de Dunkerque, comptant d'ailleurs sur l'assistance de ses frères d'armes de Bruges et de Gand, le commandant reprit l'attaque le 20, à l'aube du jour. Son premier élan n'aboutit pas. Mais bientôt apparut à la droite des assiégeants, un auxiliaire important. La garnison de Bruges, forte de cinq cents hommes, commandée

par Keller, arrivait du côté de Cleemskerke et se lançait également à l'assaut des lignes anglaises. Après deux heures de lutte, le général Coote, blessé et croyant avoir devant lui des adversaires en nombre supérieur au sien, capitula. Sa décision notifiée à la flotte fit cesser le bombardement. La belle conduite de Muscar mettait entre les mains des Français, 1,424 prisonniers (1). Elle sauvait Ostende et les écluses voisines d'une destruction complète.

La légende n'allait pas tarder à poétiser le brillant fait d'armes que nous avons résumé. Muscar serait comparé à Léonidas : le Corps Législatif décernerait une mention honorable aux « trois cents républicains » qui avaient vaincu l'armée anglaise (8 Prairial an VI). Bientôt, on raconterait que les vainqueurs avaient défait quatre mille adversaires. Les vaincus répondraient à ces exagérations par des inexactitudes tout aussi manifestes : ils parleraient de mille Anglais ayant atteint le but poursuivi par leurs chefs et cernés par « des forces immenses » (2).

La réalité était suffisamment honorable pour Muscar et ses compagnons sans qu'ils dussent recourir à la fiction. Les trois cents hommes d'Ostende, les deux bataillons de Dunkerque, les troupes venues de Bruges, dépassaient assurément ensemble douze cents hommes. Mais ce total avait été atteint seulement au moment de l'assaut décisif. Durant plus de vingt-quatre heures, Muscar avait tenu tête avec une poignée de braves à un ennemi infiniment supérieur en forces (3).

(1) Rapport de l'adjudant général Leclère, du 3 Prairial an VI. (Liasse 591, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Th. Mendar, *Philippique destinée à être lue dans les deux Chambres du Parlement anglais*, p. 71.

(3) Les sources sont loin d'être d'accord au sujet des effets du bombardement d'Ostende. Elles parlent tantôt de 60 maisons endommagées et de 5 ou 6 habitants tués, tantôt de 164 Anglais tués, tantôt de 1,000 Anglais tués, de 1,300 à 1,500 maisons endommagées et de 12 habitants tués ou fortement blessés. Les unes disent que les Français n'eurent aucune perte, d'autres qu'ils furent « horriblement maltraités ». Voici sur ces points : Desbrières, *Projets et tentatives de débarquement au Iles Britanniques*, II, pp. 22 et suiv. Procès-verbaux des Municipalités d'Ostende et Nieuport et de l'Administration du Département de la Lys. *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 271 à 286. Pasquini, *Ostende, Histoire de la ville et du port*, pp. 316 et suiv.

Les jours qui suivirent montrèrent combien grandes avaient été les angoisses des autorités républicaines. Les prisonniers anglais furent promenés à Bruges, à Lille, à Gand, à Bruxelles, afin d'impressionner les populations conquises. Non seulement, le Conseil des Cinq Cents accorderait à Muscar les honneurs réservés aux braves, mais les législateurs seraient saisis d'un projet de loi destiné à punir les Ostendais, coupables de n'avoir pas témoigné assez d'ardeur pour la défense du drapeau français. Ce n'était pas sans fondement que les vainqueurs manifestaient ainsi leurs émotions. Il nous reste à rappeler ce qui à Ostende et dans toute la Belgique justifiait celles-ci.

En réalité, les patriotes belges étaient loin d'être restés étrangers à l'arrivée de la flotte britannique. Deux officiers belges dirigeaient la descente des Anglais à Slyckens. L'un d'eux, Fellers, était un ancien capitaine du port. Les autorités françaises, ouvrant au sujet des faits une enquête minutieuse, déclarèrent que plusieurs capitaines d'Ostende, notamment le capitaine de Roo n'avaient pas cessé, depuis 1796, de correspondre avec la flotte anglaise. On reconnut également que, pendant les journées du 19 et du 20 mai, les habitants de la ville avaient montré les dispositions les plus hostiles ; plusieurs criaient ouvertement : « Vive le roi Georges » : d'autres applaudissaient à la chute des bombes anglaises : d'autres menaçaient les partisans de la France et forçaient les passants à ôter la cocarde tricolore : le notaire Van Iseghem et trois autres citoyens furent même arrêtés du chef de ces faits, le 30 mai 1798 (1). Pour châtier exemplairement les protestations des Belges, le Directoire proposa une loi qui punissait de mort les manifestations de ce genre commises dans une ville assiégée et il demanda que cette loi eut effet rétroactif pour Ostende. Heureusement, le Corps Législatif refusa d'approuver une mesure aussi barbare et il se borna à décréter pour l'avenir des peines contre quiconque dans une place assiégée favoriserait l'ennemi par des cris ou des avis (9 juin 1798).

(1) Voir sur ces faits les sources citées à la note précédente, et aussi une circulaire du ministre de la Police, du 14 Prairial an VI. (Liasse 600 (3°), Archives du Département de la Dyle.)

La voix puissante du canon avait porté au loin sur la terre de Flandre la nouvelle du débarquement. Un sourd frémissement avait répondu à l'appel de l'étranger et s'était propagé à l'intérieur du pays. A Slyckens, on force les habitants à ôter la cocarde française. En Flandre, on crie : « Vive le roi Georges ». Dans le Brabant wallon, à Genappe et à Nivelles, on attend l'arrivée des Anglais pour le 22 mai. De même à Merchtem, au nord de Bruxelles, et dans la capitale elle-même, on délaisse les cocardes, on cesse de payer les impôts, on sort des portes afin d'aller à la rencontre des libérateurs ou d'entendre leurs canons. On prépare des banquets et des bals. Anvers entend chanter les airs nationaux anglais, et envoie des courriers à la côte pour vérifier l'heureuse nouvelle (1). Tels sont les signes auxquels les autorités républicaines reconnaissent la sympathie qui est acquise en Belgique, au drapeau anglais, et qui expliquent sans la justifier, la proposition terrible faite par le Directoire à l'égard d'Ostende. Il convient d'ajouter que selon le général Allix, chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Angleterre (aile droite) en 1798, la descente des Anglais tendait à appuyer une insurrection dans la Belgique (2). Ce n'est là, selon nous qu'une affirmation dénuée de preuves. Pour la justifier, son auteur invoque deux faits. D'abord, un ordre supérieur avait prescrit de désarmer Ostende à un moment qui coïncidait précisément avec la veille du jour où la flotte anglaise se montra devant la ville. Demeuré inexécuté par suite d'un cas fortuit, cet ordre montrait une connivence secrète avec l'ennemi. Ensuite, l'auteur

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Lys, 29 Floréal an VI et suiv. (Archives de l'Etat, à Bruges.) DE POTTER, *Vlaanderen onder het fransch bewind*, p. 52. Rapports de Mallarmé, du 3 Prairial an VI, de Thermidor an VI et du 27 août 1798. (Cartons 89 et 52, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) POULLET, *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française*, p. 29.) Rapport du commissaire du canton de Genappe, du 3 Prairial an VI. (Carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Rapport du baron d'Hartemberg à lord Grenville, du 17 juin 1798, (*Frontiers of Holland*, tome III, Record Office, Londres.)

(2) *Souvenirs militaires et politiques du général Allix.* (« Journal des Sciences militaires », 1e série. Tome XIII, pp. 252 à 254.) Voir aussi le récit du journal *Le Moniteur*, du 16 Messidor an VII.

de l'ordre, ancien émigré, attaché au Ministère de la Guerre, s'efforçait de détruire tout le matériel de l'artillerie en vendant les canons des places du Nord comme étant hors de service. La vente de ces canons semble pour le général Allix une preuve convaincante de trahison, parce que « à part les quatre places sur l'Escaut, aucune forteresse n'avait été attaquée et aucune pièce d'artillerie n'avait servi ». Nous croyons que l'écrivain dont nous rapportons les appréciations a été mal servi par sa mémoire. Il a écrit longtemps après les événements, et il a confondu ceux-ci. Aû moment du bombardement d'Ostende, aucune insurrection n'a éclaté en Belgique. D'autre part, les sièges de Lille, Dunkerque, Maubeuge, Ypres, Menin, Nieuport et l'Ecluse, avaient certainement mis hors d'état beaucoup de canons, dont la réforme s'imposait, comme la Convention le reconnut en ordonnant dès 1793 de démanteler Lille (1). On ne peut donc admettre le récit d'Allix avec la portée qu'il donne aux faits.

Les rumeurs causées par la descente du 19 mai ne devaient pas cesser avec le départ de la flotte anglaise. Toute l'année 1798 serait marquée par des démonstrations navales destinées, sinon à participer à l'insurrection des Belges et des Hollandais, au moins à encourager l'opposition contre la France et à préparer une intervention ultérieure des forces britanniques.

A la suite des événements d'Ostende, les généraux français et bataves créent vers la fin de mai un camp à Berg-op-Zoom et un second à Eindhoven (2). Le général Championnet visite la côte belge au début de juin et sa tournée entraîne l'envoi de forces importantes à Flessingue, Bruges et Ostende (3). On compte bientôt quatre mille hommes dans la première de ces villes et environ vingt mille hommes le long des côtes (4). L'arrivée de troupes fraîches ne cesse

(1) A. Chuquet. *Valenciennes*, pp. 184, 185. Voir aussi Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut Public*, XIX. Décision du Comité de Salut Public, du 23 décembre 1794.

(2) Colenbrander. *Gedenkstukken*, III, p. 617, note 1.

(3) En passant à Nieuport, Championnet s'emporta en voyant la croix sur la tour de l'église paroissiale et menaça d'employer le canon à son retour, si la croix n'était pas enlevée. Rybens, *Beschrijving der stadt Nieuport*, juin 1798.

(4) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 411. Pasquini, ouv. cité, p. 320.

d'être signalée en juillet, août et septembre. Ce n'est pas sans raison que le Directoire multiplie les mesures de précaution vis-à-vis des Anglais. Ceux-ci sont inlassables dans leurs manœuvres. Le 1er juin, une canonnade retentissante s'engage toute la journée entre les navires anglais et les redoutes de la côte de la Flandre Zélandaise. On l'entend jusqu'à Termonde (1). Les Anglais menacent Blankenberghe, le 15 juin, et entourent Flessingue à la fin de juin (2). Ils canonnent Delfzyl vers le 15 juillet. Ils sont de nouveau devant Blankenberghe et Flessingue vers le 8 août, et on envoie d'urgence des renforts aux garnisons de ces places. Vers le 20 août, on signale une tentative de débarquement des Anglais entre Nieuport et Ostende (3). Flessingue est hermétiquement bloqué à la fin de septembre par une flotte anglaise, qui bombarde le Texel vers le 25 septembre, et revient tenter une descente près de Flessingue, dans l'île de Walcheren, vers le 5 octobre (4).

Nous voici arrivés au moment où prend naissance la guerre des paysans en Belgique. Précédés d'une émeute isolée éclatant le 12 octobre à Overmeire, les soulèvements se propagent brusquement à partir du 20, pour se prolonger jusqu'à fin de décembre. Ils tendent manifestement au début à gagner la rive gauche de l'Escaut vers Terneuzen, et à établir une ligne de communication entre cette rive et la Campine anversoise, où se trouvent des centres importants d'insurrection. Ainsi, les chefs pensent ménager aux Anglais une intervention facile et une route assurée vers le cœur du pays. Cette stratégie est non seulement justifiée quelque peu par les apparitions antérieures si nombreuses des Anglais, mais encouragée par les événements qui suivent.

Les navires anglais sont signalés comme menaçant la côte de Flandre le 15 octobre (5). « Ils voltigent sans cesse le long

(1) *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2e série, tome IV, p. 382.

(2) *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 291, 296.

(3) Correspondance du comte Bentinck, 19 juillet 1798. (*Frontiers of Holland*, tome III, Record Office). *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 341, 352. *Le Courrier de Bruxelles*, 6, 8, 11, 24 Thermidor an VI.

(4) *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 401, 416, 424, 434. COLENBRANDER, ouv. cité, III, pp. 30, 33.

(5) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 434.

du rivage », dit le général Bonnard, à la date du 22 octobre. Un bâtiment anglais opère un débarquement, la veille, 21 octobre, sur la rive de l'Escaut, en territoire batave, où les généraux français s'empressent de mettre l'embargo sur toutes les embarcations afin d'empêcher une communication quelconque entre la population et l'ennemi. Durant la nuit du 24 au 25 octobre, les troupes républicaines surprennent et empêchent un débarquement que tentaient des navires anglais entre Blankenberghe et Ostende : la même nuit, des conciliabules secrets avaient lieu dans diverses localités de la Flandre maritime, pour organiser l'insurrection, et les meneurs y décidaient d'ajourner celle-ci « parce que les armes n'étaient pas arrivées ». Peu de jours après, l'autorité militaire annonce que les navires anglais forment une chaîne ininterrompue de Flessingue à Dunkerque, et que les troupes républicaines ont reçu ordre de « baraquer sur la côte » (29 octobre). Enfin, l'ambassadeur français à La Haye attire, le 30 octobre, l'attention du Directoire sur les trois bâtiments britanniques qui en ce moment bloquent le port de Flessingue (1).

Nous pourrions multiplier ces mentions, et nous devrions les répéter pour le mois de novembre 1798, durant lequel les menaces de la flotte anglaise se reproduisirent tout aussi fréquemment. Le danger que couraient les côtes parut même s'accroître en novembre, car un régiment de dragons fut concentré vers la Flandre maritime à cette époque pour aider les troupes républicaines à se défendre contre une descente qui paraissait imminente (2).

III.

Les efforts du gouvernement anglais ne devaient pas se borner à esquisser des gestes d'encouragement. Nous sa-

(1) GEBRUERS. *Eenige aanteekeningen over den besloten tijd en en boerenkrijg*, II, pp. 87, 93, 94, 406, 407.

(2) DE SAINT-JUST. *Historique du 5e Régiment de Dragons.*

Dans une dépêche du 23 novembre 1798, le ministre de Prusse à Londres, von Balau, affirmait que les navires anglais avaient des intelligences avec les insurgés belges auxquels ils fournissaient des armes et des munitions. (Archives d'Etat, Berlin.)

vons par une lettre du prince héréditaire d'Orange, du 16 mai 1799, destinée à provoquer une action nouvelle de la part du Ministère britannique qu'à ce moment les patriotes belges avaient déjà envoyé plusieurs fois à Londres des émissaires chargés de solliciter des directions et des secours. Parmi ces agents se trouvait le baron d'Hartenberg, qui arriva à Londres le 16 juin 1798 (1). Nous savons aussi par une lettre du comte Starhemberg à Lord Grenville, du 18 novembre 1798, qu'à cette dernière date les agents belges avaient déjà reçu à diverses reprises des subsides s'élevant à plusieurs centaines de livres (2). Ces affirmations générales se trouvaient confirmées par plusieurs circonstances montrant l'assistance pratique accordée par les autorités anglaises aux patriotes belges en octobre 1798. En mettant ces faits en lumière nous montrerons une fois de plus que les lignes principales du soulèvement des Belges se trouvaient tracées bien avant la prise d'armes de la fin d'octobre 1798.

Sans doute, le gouvernement du roi Georges ne veut pas engager ses troupes immédiatement. N'a-t-il pas écrit, le 28 août 1798, au comte Bentinck pour le dissuader d'exciter un soulèvement dans les Provinces-Unies et pour le convaincre du danger que présentaient les insurrections partielles ? (3). Mais il n'éloigne pas les solliciteurs venus de Belgique, il les soutient, les encourage, leur accorde des facilités, et parmi celles-ci se trouve ce qui manque principalement aux patriotes, l'argent, les armes et les munitions. Bien avant que le signal du soulèvement soit donné, l'intervention anglaise est annoncée. Le 16 juillet, à Genappe, on chante publiquement dans les cabarets des couplets promettant l'arrivée prochaine des Anglais. Des propos analogues sont tenus à Bruxelles, le 12 août. A la fin de septembre, un journal attaché à la cause nationale écrit que l'Angleterre se propose d'indemniser la ville d'Ostende du dommage causé par le bombardement. Cet article qui peut invoquer comme exemple l'indemnité allouée en 1792 par l'Assemblée législative de Paris en faveur de Courtrai, est dénoncé comme une

(1) *The Fortescue papers*, V, p. 54. *Frontiers of Holland*, III, Mémoire du 17 juin 1798. (Record Office, Londres.)
(2) *The Fortescue papers*, tome IV, p. 370.
(3) *Frontiers of Holland*, tome III, Record Office, Londres.

manœuvre séditieuse. Il est évidemment inspiré par le désir de concilier les sympathies populaires à la Grande-Bretagne (1).

Quand la prompte exécution donnée à la loi sur la conscription vint provoquer le mécontentement des masses populaires, et hâter les soulèvements en Belgique, le bruit d'une intervention anglaise se répandit au point d'avoir été une des causes qui décidèrent beaucoup de patriotes à prendre les armes. On attendait les Anglais partout, a dit avec raison un des derniers historiens de la Guerre des Paysans (2). C'est la nouvelle du débarquement des Anglais près de Flessingue, où ils ont deux bateaux chargés de fusils, qui détermine les paysans du canton de Westerloo à prendre les armes en octobre 1798 (3). Aussi dit-on, à Overyssche, le 24 octobre, que les Anglais payent la solde des patriotes à raison de neuf sols (81 centimes) par jour. A la fin d'octobre, le prêtre Sneyers, retiré à Sichem, note qu'on dit que les Anglais marchent sur Anvers, et que si ce bruit se confirme, le pays est sauvé. En novembre, les insurgés patriotes enrégimentés à Gheel, comme les patriotes de Meeuwen recrutés dans la Campine liégeoise, comptent sur l'Angleterre pour les seconder. A la fin de novembre, quand un suprême effort est tenté en Brabant pour renforcer l'armée insurgée, et que les bandes des environs de Bruxelles conduites par l'abbé Melin vont se joindre aux soldats de Constant et de Van Gansen pour livrer le combat de Hasselt, c'est encore la confiance dans le secours des Anglais qui dicte la conduite des chefs, au dire d'un témoin oculaire, qui d'ailleurs déclare se refuser à y croire (4).

(1) Lettres des commissaires de Genappe, du 25 Fructidor an VI, et de Bruxelles, du 25 Thermidor an VI. (Cartons 39 et 51, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Article du journal *Le Rapporteur*, du 22 Vendémiaire an VII, relatant la publication du journal l'*Echo des feuilles politiques*, du 11 Vendémiaire an VII.)

(2) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 379, 380, 381.

(3) Thys. *Les conscrits belges*, p. 341.

(4) Lettre du commissaire d'Isque, 5 Brumaire an VII, correspondance du commissaire du Déparement de la Dyle, carton 43. Gebruers, ouv. cité, I, p. 208; II, p. 410. Thys, ouv. cité, p. 170. Reynders, *Over Hondert jaren in de Kempen*. Van der Auwera, *Simple Waarheijdt*, transcrit par Gebruers, II, pp. 189, 381.

Deux documents contemporains, sur le contenu desquels nous devrons revenir, achèvent de montrer les espérances que nos pères avaient conçues et qui facilitèrent le soulèvement d'octobre 1798. Dans l'un, qui est une lettre adressée, le 12 octobre 1798, par un des chefs du parti patriote d'Anvers à Tassyns, chef de l'insurrection dans le pays de Waes, l'auteur relatait les résultats obtenus par les organisateurs dans le Brabant et invitait Tassyns à suivre ces exemples. Ses efforts, disait-il, avaient le meilleur succès : « deux de ses agents avaient plus de huit mille recrues sur leurs listes, parce que les paysans brabançons étaient comme des furieux pour se faire inscrire. » Il fallait se hâter parce que pour la fin du mois on attendait dix à douze mille fusils anglais dans les environs et un brillant général pour diriger le mouvement. On recommandait que tout fut prêt pour le 28 octobre, de manière à pouvoir rassembler en un jour sur quelques points tous les adhérents. Il terminait en assurant que l'entreprise réussirait comme la révolution brabançonne, et qu'une « grande et puissante alliance » bientôt conclue viendrait la secourir (1). Un document analogue, saisi à Termonde en novembre 1798, avait la même signification. C'était une lettre venant d'Angleterre et destinée, sous une fausse adresse, à Josse Van Langenhove, ancien secrétaire de la ville, considéré avec ses frères et son oncle comme chef des insurgés d'octobre. Dans cette missive on traitait sans détour des intérêts de l'insurrection et de l'appui des Anglais (2).

Quand le soulèvement eut éclaté et qu'en quelques jours les campagnards eurent maîtrisé ou menacé bon nombre de villes de second ordre et inspiré des craintes à Bruxelles et

Lettres du colonel Schutters, du 14 et 17 novembre, et du 8 décembre 1798, et du professeur Munnincks, du 23 novembre 1798. (*Frontiers of Holland*, III, Record Office, Londres.)

(1) Ce document fut découvert en 1799 dans la demeure de Tassyns qui, après avoir dirigé le soulèvement d'ottobre 1798, s'était soustrait aux poursuites. Arrêté par le commissaire de Kever, Tassyns fut fusillé par ordre de celui-ci, le 3 mars 1799. La pièce originale qui avait occasionné cette fin tragique a été conservée par Du Bosch, commissaire du Département del'Escaut. Nous en devons la communication à son héritier, M. G. Du Bosch.

(2) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 391.

à Anvers, le Ministère anglais se découvrit davantage. A côté de l'assistance déguisée qu'il accordait à des émissaires pourvus de peu de crédit, Grenville se décida à offrir une assistance directe et avouée, dont les conditions et le but intéressaient au plus haut point l'avenir de nos provinces. Le 10 novembre, il demandait à Starhemberg, ambassadeur d'Autriche, s'il n'y avait pas lieu de tirer parti des événements qui se passaient en Belgique. Starhemberg proposa d'écrire à son beau-frère, le duc d'Ursel, à l'aide d'un messager secret. Il fallait, disait-il, promettre que la Belgique ne serait jamais cédée à la France par l'Angleterre, et s'engager à conserver aux Belges leur constitution, quelque fut le souverain qui leur serait donné. Sous cette réserve, Starhemberg suggérait l'idée de s'adresser à une personne autorisée et sûre, telle qu'était son beau-frère. Si ce dernier répondait aux ouvertures qui lui seraient adressées, il serait invité à établir une correspondance régulière et à diriger le mouvement dans la suite.

La lettre que Starhemberg écrivit à la suite de cet échange de vue nous est conservée. Elle porte la date du 14 novembre. Au nom du gouvernement anglais le signataire demande des renseignements précis sur l'insurrection, ses moyens de résistance, ses chances de résistance au cas d'une aide de l'Angleterre ou d'une guerre continentale, les secours les plus pressant à envoyer, et le point de la côte, Ostende ou autre, où ils pourraient être débarqués. — « Car, ajoutait la lettre, on enverait immédiatement d'ici les armes et munitions déjà prêtes à être embarquées d'un moment à l'autre ». Pour l'avenir, le signataire demandait au duc s'il consentait à accepter une mission ostensible tendant à délivrer la Belgique ou tout au moins à indiquer l'état des partis politiques et les principaux personnages à mettre en avant. « Vous êtes, continuait Starhemberg, la première et la seule personne à laquelle on se soit encore adressé. Le gouvernement anglais veut depuis deux siècles garantir la liberté, le commerce, l'indépendance constitutionnelle de la Belgique et les défendre contre les entreprises de la France. » Sans reconnaître ou révéler les gages donnés à d'autres Belges, la lettre proclamait les bonnes dispositions du Ministère anglais et les

préparatifs qu'il avait faits ; elle était non moins précieuse à titre d'indication de la politique poursuivie à Londres. En énonçant formellement le respect des constitutions et des libertés belges, comme une condition du sort à faire à la Belgique, le gouvernement du roi Georges témoignait de la conviction que les patriotes belges avaient réussi à lui faire partager depuis 1787 et rendait ainsi justice à leurs persévérants efforts (1).

Si le duc d'Ursel était dans la rigueur des termes, le premier personnage important que l'on sondait en Belgique au nom de l'Angleterre, il n'était pas le premier Belge qui entrait en relation avec le cabinet de Londres. Nous avons indiqué les correspondances qui s'étaient établies et s'étaient entretenues au cours de 1798 soit directement, soit à l'aide des agents orangistes, entre la Belgique et les ministres anglais. Nous avons montré les premiers résultats de ces correspondances dans l'opinion tant du public en général que des insurgés en particulier. Il convient de rapporter encore quelques traits qui préciseront l'appui donné aux patriotes belges par les autorités britanniques durant les soulèvements d'octobre et de novembre 1798.

Un premier point est hors de doute ; c'est le fait que les principaux groupes d'insurgés, au pays de Waes, à Bornhem, à Gheel, à Moll, étaient pourvus d'armes d'origine anglaise. Les bandes du pays de Waes sont en possession de canons de fusils, et de sabres anglais. Les bandes de Bornhem, dirigées par Rollier, sont armées de carabines anglaises, quand elles entrent à Termonde ou quand elles défendent Capelle-au-Bois et Saint-Amand. On sait, d'ailleurs que Verreycken, de Grimberghen, a distribué des fusils au nom du roi Georges dans les environs de Capelle. En Campine, les patriotes reçoivent à Gheel, Moll et Meerhout, des fusils, de la poudre, du plomb et des vivres. Le général Rivaud saisit, en novembre, un chariot chargé de mille livres de poudre et un tonneau de chevrotines amenés aux insurgés par un soldat batave. Les autorités, faisant des investigations sur ce point découvrent, à la fin de novembre, que les armes,

(1) *The Fortescue papers*, IV, pp. 37 et suiv. La lettre adressée au duc d'Ursel resta sans réponse. (Ibid., p. XXVIII.)

la poudre et les vivres, reçus par les patriotes de la Campine, proviennent de source anglaise, et arrivent par la voie de la Hollande. C'est Hoogerheyde, village situé près de l'Escaut, à peu de distance de Berg-op-Zoom et de Roosendael, qui sert de point de départ principal aux envois adressés aux insurgés du pays de Gheel. Dans les environs de Hoogerheyde, d'autres dépôts d'armes anglaises subsistent jusqu'en janvier 1799, et à cette époque un conflit est élevé, sur l'initiative de l'ambassadeur de France, entre les agents du gouvernement batave et les représentants des patriotes belges s'efforçant d'obtenir livraison des fusils (1). Une autre source d'envoi se trouve à Brême, d'où l'on fait parvenir 600 livres de poudre aux Belges à travers le territoire hollandais (2).

Pour payer ces envois et pour subvenir aux dépenses quotidiennes de leurs troupes, les patriotes ne se sont pas bornés à recueillir des cotisations volontaires, à lever des contributions régulières, et à saisir le contenu des caisses publiques. Ils sont porteurs de guinées anglaises en grande quantité. C'est en guinées que Rollier paie ses soldats à Termonde, le 23 octobre. Ce sont des guinées qu'exhibent les patriotes du département de la Lys. C'est exclusivement de guinées que se compose le trésor de guerre atteignant 6,000 francs, qu'on saisit en la possession des insurgés du fort Sainte-Marguerite, le 5 novembre, lors du suprême assaut donné à ce point central des insurgés du Rupel (3).

Rapprochées des communications échangées entre les autorités britanniques et les patriotes belges avant octobre 1798, les circonstances que nous venons d'énumérer rapidement permettent donc d'affirmer l'existence d'un certain appui matériel fourni aux patriotes par l'Angleterre.

Les contemporains ne s'y sont pas trompés. Tous ceux qui ont assisté aux événements ont déclaré que cet appui était

(1) Gebruers, ouv. cité, I, pp. 203, 204, 248, 528, II, pp. 89, 90, 94, 95, 96, 276, 354, 47, 477 à 479, 498. Thys, ouv. cité, p. 71. Le colonel Schutter apprenait les mêmes faits à Elten, soit par ses correspondants belges, soit par les émigrés belges d'Emmerich, et il en faisait part au Comité de Varel, par ses lettres du 14 et du 17 novembre 1798. (*Frontiers of Holland*, III, Record Office, Londres.)

(2) Gebruers, ouv. cité, II, p. 89.

(3) Ibid. II, pp. 94, 95, 477, et I, p. 206.

incontestable. Commissaires de département, comme Mallarmé et Levêque, administrateurs de département dans la Dyle, les Deux Nèthes et la Lys, députés au Cops Législatif comme Meyer et Frison, généraux comme Béguinot, Bonnard, Chabert et Colaud, commandants de gendarmerie comme Wirion, répètent que l'intervention active des Anglais est certaine (1). Les ambassadeurs du roi de Prusse à La Haye et à Londres, gens bien informés par état et désintéressés par suite de la neutralité de leur cour, transmettent au cabinet de Berlin les mêmes affirmations. « Je sais, dit Von Balau, ministre à Londres, que les nombreux bâtiments de guerre anglais qui croisent sur les côtes de la Flandre doivent y avoir des intelligences avec les habitants et fournir aux insurgés des armes et des munitions. C'est, je crois à cela que se bornent en grande partie les prétendues manœuvres du général Pitt dans la Belgique » (23 novembre 1798). Von Bielfeld, ministre à La Haye, déclare non moins catégoriquement que, d'après ses renseignements, les Belges ont reçu d'Angleterre, par le territoire hollandais, des armes et des uniformes (29 octobre, 1er, 8 et 12 novembre 1798) (2). Notre exposé confirme entièrement l'avis de ces diplomates (3).

IV.

Soit avant leur révolte, soit au cours de leurs soulèvements, les Belges auraient-ils reçu de l'Autriche un appui analogue à celui qu'ils trouvaient auprès de la cour de Londres ? On a soutenu l'affirmative. Nous croyons, cependant, que du côté de l'ancien souverain des Pays-Bas l'assistance et les encouragements furent bien moins caractérisés que du côté anglais.

(1) Voir les ouvrages cités de GEBRUERS et THYS.

(2) Archives de l'Etat du royaume de Prusse, Berlin. COLENBRANDER, ouv. cité, III, p. 214.

(3) Seul le Liégeois Lonhienne a contredit l'opinion qui attribuait à l'Angleterre une intervention en Belgique, en octobre et en novembre 1798. Il admet toutefois l'existence de communications au sujet de l'insurrection entre les patriotes et les Belges émigrés ou les cabinets étrangers. Il est ainsi bien près de se ranger à nos appréciations. (*Bulletin de la Commission Royale d'Histoire,* IIIe série, tome VII, pp. 4 et suiv.

Sans doute, Thugut se prépare en 1798 à la guerre. Mais il hésite à la reprendre et surtout à la provoquer. Sa correspondance nous révèle des appréhensions qui se prolongent jusqu'en janvier 1799. Il s'élève contre les exigences de l'Angleterre qui tendent à faire de l'Empereur un esclave. Il déclare qu'à défaut d'hommes et d'agent son souverain est dans l'impossibilité d'entreprendre la lutte. Il se réjouit de l'arrivée des troupes russes sur les confins de l'Empire, parce qu'il voit en elles une protection contre la Prusse, mais il ajoute qu'il n'adhère pourtant pas encore à la guerre (19 juin, 2, 9, 19 août). Il va même jusqu'à refuser catégoriquement son intervention dans la coalition et à révéler qu'il craint d'être abandonné par l'Angleterre s'il la suit dans sa politique (18 et 29 septembre) (1).

Quand il apprend la révolte des Belges contre la France, il suggère à trois reprises à la Prusse de profiter des troubles pour agir en Belgique et en Hollande, afin d'étendre ses possessions ou de rétablir le Stathouder (12, 14, 26 novembre). Ce sera seulement le 10 janvier 1799 qu'il se résoudra à marquer un changement d'attitude, et le 24 janvier 1799 qu'il en fera part à la Cour de Pétersbourg, en annonçant secrètement « que l'empereur François II est décidé à reprendre la guerre à la bonne saison ».

Dans ces dispositions d'esprit, Thugut ne pouvait songer, en octobre 1798, ni à fomenter un soulèvement parmi les Belges, ni à en tirer grand avantage. Il était, d'ailleurs, trop près des traités de 1797, et trop heureux de ceux-ci, pour en ambitionner la revision au point de vue des Pays-Bas. Il venait de remettre à la France en exécution de ces traités la forteresse de Mayence, dernier boulevard des forces impériales sur le Rhin. C'eut été folie de rêver à un revirement immédiat sur la rive gauche du grand fleuve que l'Autriche avait volontairement déserté pour s'étendre en Italie

(1) *Journal and correspondance of William lord Auckland*, IV, p. 22. Von Vivenot, *Zur geschichte der Rastatter Congres*, p. LXX. Von Vivenot, *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, II, p. 114. De Martens, *Recueil des traités de la Russie*, II, p. 361. Au mois de novembre 1798, Thugut faisait entretenir le Directoire d'une entente éventuelle à ménager par l'intermédiaire de l'Espagne. (Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, I, p. 257.

et peut-être en Bavière. C'étaient ces sentiments que Thugut traduisait quand à la fin de 1798, il faisait allusion aux soulèvements belges et quand il déplorait la politique anglaise consistant à exciter dans tous les pays des insurrections prématurées et dépourvues de chances de succès (26 décembre) (1).

Aussi, vis-à-vis des provinces belges et de leurs habitants, les mesures de défiance se succèdent-elles de la part de la Chancellerie impériale. Et si quelques retours d'attentions ou de sympathie se produisent, les termes dans lesquels ils sont attestés montrent l'absence de toute entente dans le passé et de toute promesse pour l'avenir. Malgré l'intérêt évident qu'ont les officiers originaires de la Belgique à se prémunir par un voyage en Belgique contre l'inscription de leur nom sur la fatale liste des émigrés, et malgré l'échéance imminente des délais que le Directoire a fixés pour la rentrée de ces officiers, le gouvernement impérial leur refuse tout congé destiné à se rendre dans les Pays-Bas (2 juin 1798). La Chancellerie propose d'expulser du territoire impérial la duchesse d'Ursel, sous prétexte de complicité dans une prétendue escroquerie et en réalité parce que le duc et la duchesse sont connus comme patriotes belges (5 juin). L'empereur François poursuit encore toujours une enquête ouverte à charge de Metternich accusé d'avoir favorisé en 1793 et 1794, les patriotes belges et les Etats des Pays-Bas au détriment de l'autorité souveraine ; il prescrit une nouvelle information, le 16 septembre. La Chancellerie s'emploie à rechercher les ressources modestes que les religieux belges ont emportées en émigration et à les confisquer comme étant des biens sans maître : tel est le cas pour un capital de 10,000 florins qu'auraient possédé les Carmes d'Anvers réfugiés en territoire autrichien (16 septembre, 7 octobre). Enfin, un ordre du jour de l'armée impériale interdit expressément l'entrée des provinces autrichiennes à toute personne venue de France ou de Belgique (18 septembre) (2).

(1) VON VIVENOT. *Zur geschichte der Rastatter Congress*, pp. 253, 257, 262, 272, 278. Lettres du comte Keller ,ambassadeur de Prusse à Vienne, du 12 au 14 novembre 1798. (Archives d'Etat, à Berlin.)

(2) Ordre du comte Tige, du 2 juin 1798. (Feldakten 1798, Ministère de la Guerre, Vienne.) Chancellerie des Pays à Vienne,

On eut dit que la Cour de Vienne s'efforçait de supprimer les derniers liens qui subsistaient entre elle et les Pays-Bas. En particulier, les mesures prises à l'égard des patriotes, des Etats et des monastères, contrastaient profondément avec les déclarations formelles de Starhemberg et de Grenville, attestant que la Cour de Londres entendait faire respecter les constitutions des Pays-Bas. Aussi les légers revirements que nous allons rappeler et dont fut témoin la fin de l'année 1798, sont-ils une preuve certaine du silence complet observé jusque là par Thugut vis-à-vis des Belges.

Quand l'insurrection paysanne eut éclaté, les amis que la Cour de Vienne avait conservés en Belgique ou sur la rive droite du Rhin, ne manquèrent pas de mander les événements à Vienne. Informé dans les premier jours de novembre des faits du 19-20 octobre, Thugut donna, le 5 novembre, à la Chancellerie des Affaires étrangères, des instructions qui nous ont été conservées (1). Il y prescrivait au conseiller d'Etat de Limpens d'écrire « comme de lui-même » à un employé de la secrétairerie d'Etat de Belgique, nommé Genotte, qui s'était réfugié à Dorsten, sur la Lippe, et qui avait écrit à Vienne. Limpens devait demander à Genotte des nouvelles de l'insurrection, lui prescrire de se rapprocher de la frontière belge pour s'informer et surtout le prier d'aviser au moyen de recruter pour les régiments wallons de l'Empire les conscrits qui auraient émigré au delà du Rhin. La lettre de Limpens provoqua de la part du destinataire une correspondance qui dura jusqu'en 1799 et sur laquelle nous reviendrons en parlant des événements postérieurs. Les soulèvements des Pays-Bas portés à la connaissance des officiers belges servant en Autriche amenèrent également plusieurs de ceux-ci à solliciter la permission de se rendre dans leur patrie. Tel fut le cas pour le lieutenant Lamquet

liasse 948. (Rapport du conseiller de Limpens, du 5 juin 1798, ordre de l'Empereur, du 16 septembre 1798.) Ibid., registre 79. (Protocoles du 16 septembre et du 7 octobre 1798.) Ordre du jour du 18 septembre 1798. (Feldakten 1798, 9/13. Ministère de la Guerre, Vienne.)

(1) Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne : registre 80, liasse 949. Piot, *Les agissements de la politique étrangère en Belgique à la fin du XVIII*e *siècle.* (*Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 4e série, tome IV.)

qui demanda cette autorisation le 2 décembre « à l'effet de se rendre par voie de l'Angleterre en Belgique pour y être utile à l'insurrection ». Le Conseiller d'Etat de Limpens émit un avis favorable sur la requête de cet officier et suggéra l'idée que d'autres officiers fussent autorisés à imiter clandestinement Lamquet ce que la Chancellerie impériale approuva (1). Dans l'armée de l'archiduc Charles, occupant les frontières de la Bavière, on pensait de même. Le général Werneck, écrivait de Ratisbonne à l'archiduc, le 13 décembre 1798, qu'il estimait opportun d'envoyer les officiers belges en grand nombre en Belgique par Hambourg et par les navires anglais, afin d'assister les insurgés, et il offrait de se mettre à la tête de l'expédition (2). Laissées momentanément sans suite, la requête de Lamquet et la proposition de Werneck devaient être rappelées ici, parce qu'elles montraient que bien après que l'insurrection belge eut atteint son plein développement, les autorités impériales n'avaient point encore définitivement résolu de l'assister et l'avaient moins encore suscitée ou provoquée.

Toutefois, le silence de Thugut n'était pas une désapprobation absolue des résistances des Belges vis-à-vis du Directoire. Le ministre de François II avait trop de souplesse pour ne pas combiner avec sa politique des réserves pour le cas où la fortune rendrait à son souverain cette monnaie d'échange que les Pays-Bas constituaient à ses yeux. Il conservait une porte ouverte du côté de ce lointain apanage. Cette habileté, qui en 1799 devait se révéler au grand jour, se caractérisait en 1798 par des manœuvres multiples, de nature à induire en erreur certains Belges contemporains et certains historiens d'aujourd'hui. Invité à décider si les Belges, faisant partie des régiments impériaux, devaient être traités désormais comme des étrangers au point de vue des primes d'engagement et de réengagement, le Conseil Aulique de guerre décidait, le 2 juin 1798, qu'on ne pouvait voir dans les Belges des étrangers, parce que « le temps n'était pas encore venu d'envisager cette question » (3). Rapprochée des

(1) Mêmes sources que pour la note précédente.
(2) Requête du 13 décembre 1798. (Feldakten, 1798-12 20 1/2. Ministère de la Guerre, Vienne.)
(3) Registre du colonel du régiment de Wurtemberg et décision

mesures que l'on va exposer, cette résolution était destinée évidemment à encourager les Belges qui gardaient des sympathies pour l'Autriche.

Dans les Pays-Bas, ces sympathies n'étaient pas éteintes. Le parti de l'Empereur, composé principalement d'anciens militaires, de fonctionnaires et de Vonckistes ou Statistes désabusés, se plaisait à garder quelques espérances. Dans le Brabant wallon, où Jacquin avait recruté ses bandes, en Luxembourg et en Limbourg, les populations rurales cherchant un symbole pour caractériser leur haine contre la France, se trouvaient tout naturellement amenées à personnifier dans l'Empereur les résistances aux conquêtes républicaines. Les dirigeants, et à leur tête les patriotes émigrés, soupçonnant que Thugut songe à récupérer la Belgique, au moins provisoirement, ne veulent pas négliger cette assistance éventuelle. Ils ménagent l'avenir et ils s'entretiennent encore toujours d'une solution qui, rendant la Belgique à l'Empire, en ferait l'apanage de l'archiduc Charles, comme autrefois les Pays-Bas pour l'infante Isabelle. Ce plan, que l'on retrouve sur les lèvres des chefs d'insurgés en Luxembourg, en Limbourg et en Campine, en octobre et en novembre 1798 (1), est esquissé dans la correspondance qu'entretiennent au commencement de 1798, le pensionnaire des Etats,de Jonghe,chef des patriotes émigrés,et Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, resté dans l'exil serviteur zélé et convaincu de l'Empereur (2). Un partisan dévoué de ce même plan correspondait avec de Jonghe : c'était Metternich, autrefois ministre plénipotentiaire à Bruxelles, et ami des Etats (3). On sait que ce diplomate expiait, en ce moment, par une longue procédure disciplinaire la justice qu'il avait rendue aux patriotes belges : aussi peut-on penser qu'il entretenait

du Conseil Aulique, du 2 juin 1798. (Ibid.)

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 122, 128, 129, 130. Lettre de Lonhienne, citée plus haut. Grob, *Zur Kultur geschichte des Luxemburgers Landes.* IIIe heft, p. 115.

(2) Lettre de Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, à de Jonghe, du 31 janvier 1798. (Papiers du pensionnaire de Jonghe, appartenant au baron Jules d'Anethan.)

(3) Correspondance du pensionnaire de Jonghe. (Manuscrit 22120, Bibliothèque Royale.)

son correspondant dans un sens favorable aux espérances placées dans le jeune archiduc.

A côté des patriotes qui cherchent à ne pas compromettre l'avenir, le gouvernement impérial avait deux groupes de correspondants appelés à soutenir son crédit et à faire valoir ses intérêts. C'étaient ses anciens employés et ses recruteurs.

Demeurés sur la rive droite du Rhin, depuis Emmerich jusqu'à Francfort, ou rentrés dans leur pays, certains fonctionnaires du Conseil des Finances et de la Secrétairerie d'Etat ne cessent pendant l'année 1798 de correspondre avec leurs chefs, séjournant à Vienne (1). Soit par des messages habilement déguisés, soit en voyageant sous prétexte de commerce, ils tiennent Vienne au courant de l'état de l'opinion et ils répandent en Belgique les nouvelles favorables à l'Empire. Le Directoire qui les surveille, en arrête plusieurs, et ne leur rend la liberté qu'après une longue détention (2). Ce sont surtout les Belges attachés à l'armée ou ayant quitté l'armée, que l'on remarque en grand nombre en Belgique en 1798, et qui préoccupent les autorités françaises (3). La signature de la paix justifie, à la vérité, la rentrée dans leur patrie de ces déserteurs ou de ces militaires ayant cessé leur temps de service. Mais beaucoup d'entre eux rapportent des pronostics du retour de leurs régiments : plusieurs sont appelés, par suite de leurs connaissances à commander les

(1) Parmi ces fonctionnaires se trouvaient Genotte, de la Secrétairerie d'Etat à Dorsten, Holerer, courrier de cabinet, Yernau et Lagneau, employés du Conseil des Finances, Durondeau également attaché à l'ancien gouvernement, tous signalés en 1798 comme correspondant avec leurs chefs ou circulant entre Vienne et Bruxelles. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 80. GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 245, carton 61, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, Procès-verbaux de l'Administration du Département de la Dyle.) Holerer fut arrêté en novembre 1798 et Durondeau était encore surveillé en 1801 par la Préfecture de la Dyle.

(2) On arrêta ainsi les employés Wacken et Brouet, arrivés de Vienne à Bruxelles, en mars 1798, et on ne les relâcha qu'en mars 1799.

(3) Voir notamment la surveillance exercée pour surprendre l'officier de Gontroeul. (Procès-verbaux du Département de la Dyle, 25 Messidor an VI) et pour retrouver 48 déserteurs autrichiens signalés en Belgique. (Carton 125, Archives du Département de la Dyle.)

bandes d'insurgés (1). Parmi les militaires ou près d'eux, on voit des agents que notre époque n'a plus connus. Ce sont les officiers recruteurs. Pour remédier aux vides qui se sont produits dans les régiments wallons, la recrue impériale travaille activement en Belgique et sur les bords du Rhin en 1798. Elle cherchera à tirer profit des troubles d'octobre pour amener les jeunes gens à se rendre en Allemagne afin d'y servir l'Empereur (2). Tous, anciens employés, déserteurs, soldats ou officiers en congé, recruteurs, répandent le bruit d'un retour des armées autrichiennes qui apporteront au pays la paix et la liberté.

Par une suite naturelle de ces circonstances, l'insurrection d'octobre, en éclatant soudainement, devait provoquer chez ceux des officiers belges qui n'étaient pas encore rentrés dans leur patrie, le désir de se joindre aux insurgés. Ce sentiment explique deux documents de l'époque dans lesquels on a cru voir la preuve d'une intervention active de l'Autriche dans le soulèvement des Belges. Le 1er novembre 1798, le commissaire du Directoire dans les départements annexés le long du Rhin annonçait que les militaires brabançons et hollandais, émigrés aux environs de Francfort, avaient reçu l'ordre secret de se rendre sous un déguisement en Belgique et en Hollande pour se joindre aux insurgés. Sept de ces militaires venaient de quitter Francfort pour satisfaire à ces instructions (3). Vers la fin du même mois,

(1) Tels furent Corbeels, ancien caporal Autrichien, Stolman, ancien sous-officier de la Compagnie du Prévot de l'hôtel, Gebruers, ancien fusilier autrichien.

(2) On signale des embaucheurs recrutant pour l'Autriche à Hérenthals (18 octobre), à Malines, vers le 1er novembre, à Bruxelles et dans le pays de Namur, au commencement de novembre, à Ixelles, le 22 novembre. (JACOBS, *Inventaire des archives provinciale d'Anvers*, IV, p. 227. THYS, ouv. cité, p. 205. GEBRUERS, ouv. cité, pp. 206 et 208, lettre du commissaire du Département de l'Ourthe, du 6 Brumaire an VII. (Carton 51, correpondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre des administrateurs du Département de la Dyle, du 2 Frimaire an VII. (Liasse 623, ibid.)

(3) Lettres de Rudler, commissaire dans les Départements du Rhin, du 10 Brumaire an VII, et de Talleyrand, du 15 novembre 1798. (Archives provinciales d'Anvers et de Mons. COLENBRANDER, ouv. cité, III, p. 38, note 2. GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 132 et 644.)

le Ministre du Directoire à Bâle faisait savoir qu'à Constance les émigrés projetaient de se rendre en Belgique pour aider l'insurrection. Il ajoutait que déjà avant la naissance de celle-ci un grand nombre d'officiers belges au service autrichien s'étaient présentés chez lui afin d'y obtenir des passeports pour regagner leur pays à la suite de démissions. Le concours de ces officiers, disait le Ministre, paraissait extrêmement suspect (1). La date de ces pièces montrait clairement que les événements auxquels elles faisaient allusion, loin de révéler un accord formé antérieurement aux troubles des Pays-Bas entre l'Empire et les insurgés, étaient uniquement des conséquences de l'insurrection.

Nous ne pouvons donc accepter les récits qui représentent l'Autriche comme ayant dès 1798 poussé les Belges à la révolte. Nous croyons qu'elle a laissé agir les patriotes belges, qu'elle n'a point été mécontente de voir les embarras causés au Directoire par l'insurrection, qu'elle a même indirectement encouragé les espérances que l'on fondait en Belgique sur la restauration du pouvoir impérial. Là s'est bornée l'intervention de Thugut durant la première année qui a suivi le traité de Campo-Formio. Mais si effacé que fut ce rôle, il devait laisser des traces dans les âmes populaires. Pendant tout l'été, de mai à septembre 1798, le bruit du retour des Autrichiens circulait et s'accréditait, notamment en Brabant, et en particulier dans le canton de Genappe, dans le Hainaut et dans le Luxembourg (2). Le commissaire du Directoire près du département de la Dyle, Mallarmé, en aviserait à plusieurs reprises le Directoire à partir du mois de juin (3). En Luxembourg, on se montrerait, longtemps après les événements, les retranchements soi-disant établis par les troupes autrichiennes dans les bruyères des environs

(1) Lettre du ministre de la Police, du 5 Frimaire an VII. (Carton 68, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Rapports du commissaire du canton de Genappe, du 25 Floréal au 24 Fructidor an VI, carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, pp. 238 et 279. GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 122 et suiv., et les ouvrages cités de Grob et Zorn pour le Luxembourg.

(3) Lettre de Mallarmé, du 15 Brumaire an VII. (Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

d'Hosingen (1). En fallait-il davantage pour qu'aux jours du soulèvement une partie des insurgés criât « Vive l'Empereur ! » et arborât la cocarde noire ou les Aigles impériales ? A la vérité, les compagnies villageoises seraient formées et organisées selon les habitudes autrichiennes et parfois elles seraient munies d'armes allemandes. Mais en pouvait-il être autrement quand elles avaient à leur tête plusieurs soldats de l'Empereur, et quand elles se recrutaient dans un pays que les régiments autrichiens avaient sillonné en tout sens, et où ils avaient délaissé quantité d'armes lors de leurs retraites de 1789, 1792 et 1794 ?

V.

Jusqu'ici, nous avons cherché à préciser les plans et les vues que les cours étrangères avaient formés au sujet de la Belgique. Nous avons exposé l'influence que les programmes tracés à Londres, à Varel et à Vienne, ont pu exercer sur les patriotes belges de 1798. Au moment d'aborder le récit des soulèvements qui marquèrent les derniers mois de l'année, il faut tenter de mesurer les résultats produits avant l'insurrection par les encouragements de l'Angleterre, par les excitations du parti orangiste, par l'attitude de Thugut et par l'action des agents autrichiens. Nous aurons ainsi terminé l'exposé des influences exercées par l'étranger dans nos proprovinces immédiatement avant la révolte.

Indépendamment des impulsions directes ou indirectes que recevaient du dehors les patriotes belges, ils trouvaient au loin des exemples encourageants. Contrairement à la légende qui montre les soldats du Directoire accueillis hors de leur pays comme des libérateurs, les populations des contrées conquises ne cessaient d'offrir aux conquérants une énergique résistance. Les Bernois conduits par Steiger et les montagnards de Schwytz commandés par Reding, s'étaient illustrés par un héroïsme digne des fils de Guillaume Tell. Pendant plusieurs mois de l'année 1798, des luttes sans cesse renouvelées avaient ensanglanté le sol de la Suisse et entraîné des massacres affreux (2). En Italie, peu de semaines de la

(1) Grob. Ouv. cité, p. 115.

(2) Sur les insurrections des Suisses : voir de Tavel, *Mémoires*

même année se passaient sans que les journaux fissent mention de soulèvements dirigés dans les villes et les campagnes contre les Français et suivis de répressions impitoyables, notamment à Rome, à Citta di Castello, Terracine, Ancône, Viterbe, Alexandrie et un peu plus tard, à Turin, Asti, Pise, Gênes et Arezzo (1).

A l'exemple du dehors, les Belges s'organisent mystérieusement. Les groupes d'Emmerich et de Roosendael correspondent avec des comités institués à Anvers, Bruxelles, Louvain, Renaix, Malines, et agissant à leur tour sur des correspondants ou chefs locaux qui commandent les bourgades ou les cantons. Dans les localités rurales, les anciens patriotes de 1790 sont assermentés et invités à s'armer. Des proclamations sont préparées ou au moins leur portée générale est arrêtée et transmise jusque dans les campagnes éloignées. On y exalte le passé, on rappelle les constitutions libres d'autrefois, et on s'élève contre les excès commis par la République française. Aussi, quand est mise en vigueur la loi sur la conscription, au début d'octobre 1798, les préliminaires de l'insurrection sont-ils accomplis avec une promptitude et une généralité inexplicables si une entente préalable n'avait pas eu lieu. Des affiches portant le même texte apparaissent à la fois en Flandre et en Brabant, et partout, une même date est arrêtée, bien à l'avance, pour la prise d'armes. C'est la semaine du 25 octobre qui est fixée pour le soulèvement aussi bien en West-Flandre qu'en Flandre, en Campine, en Brabant et en Luxembourg. Le malheur voulut que la majorité des insurgés, impatients ou désireux de résister à la conscription, anticipèrent sur la date fixée, et s'exposèrent ainsi à des défaites partielles. Ce fut là une première cause d'insuccès à laquelle plusieurs autres devaient venir se joindre pour amener l'échec de la révolte.

L'organisation que nous venons d'esquisser ne peut plus,

du colonel de Roverea; VON SYBEL, ouv. cité, V, pp. 190, 212, 259, 260, 338, 344, 345. HUFFER, *Der Rastatter Congress*, 1e partie, pp. 318, 319. *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 200, 203, 399, 423, 634, 655, 836.

(1) Sur les nombreuses insurrections d'Italie et sur les exécutions qui suivirent, voir : VON SYBEL, ouv. cité, V, pp. 180, 190, 336, *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 198, 215, 255, 273, 364, 505, 579bis, 596, 597bis, 644, 718, 793.

nous paraît-il, être contestée aujourd'hui. L'existence du comité d'Emmerich et son action préalable à l'insurrection sont prouvées par de multiples témoignages. Sans rappeler ici ce que nous en avons dit en parlant des années antérieures, et ce que le récit de l'année 1799 nous apprendra, il suffit de citer ce qu'en disait, sur la foi d'espions envoyés en Campine et en Hollande, le commissaire du département des Deux Nèthes : « On prétend que la Prusse n'est pas étrangère à ce mouvement. Il est de fait qu'à Emmerich il y a un conciliabule de prêtres et de mécontents, à la tête duquel se trouve le ci-devant archevêque de Malines déporté, qui, dit-on, est très considéré du souverain » (8 novembre 1798) (1). Si on rapproche de l'affirmation de Levêque les démarches faites auprès du gouvernement anglais et auprès de Dumouriez au cours de 1798 (2), on doit être convaincu des efforts faits par les patriotes émigrés sur la rive droite du Rhin.

Le comité de Roosendael était aussi actif que celui d'Emmerich. Il comprenait des prêtres, des membres des Etats, et même, semble-t-il, Motman d'Oosterwyck, receveur des domaines du prince Stathouder, ce même personnage qui, depuis 1789, traitait avec les patriotes belges, et que nous retrouverons en 1799. Parmi les ecclésiastiques qui en faisaient partie, on citait des moines de la célèbre abbaye de Tongerloo en Campine, connue par sa coopération à la révolution de 1790 (3). Signalé par les rapports d'espions, dès le 19 octobre 1798, aux autorités françaises, le Comité de Roosendael donna lieu de leur part à une mesure extrêmement grave, que seules les circonstances exceptionnelles expliquaient (4). Une expédition militaire partie d'Anvers franchit la frontière hollandaise et courut à Roosendael pour mettre la main sur les membres du Comité. Elle ne réussit

(1) Thys, *Les conscrits belges en 1798 et 1799*, p. 171.

(2) Voir plus haut.

(3) Le prélat Hermans, abbé de Tongerloo, était retiré à Haeren près d'Oosterwijck, non loin de Bois-le-Duc, où il décéda, le 10 juillet 1799.

(4) Registre aux procès-verbaux des séances de l'Administration des Deux Nèthes, 3 Brumaire an VII. Gebruers, ouv. cité, I, pp. 94, 203, 245, 246. Thys, ouv. cité, pp. 74, 157, 171. Jacobs, *Inventaire des archives de la province d'Anvers*, IV, pp. 241, 243, 249.

qu'à saisir trois religieux de Tongerloo, qui furent menés à Anvers, puis à Paris, et dont les papiers ne révélèrent rien de suspect (25 octobre 1798). Cet attentat contre le droit des gens montrait toute l'importance que les autorités attachaient au comité de Roosendael. Celui-ci résidant encore toujours dans les environs de Berg-op-Zoom ne cessa pas son intervention dans les affaires belges. On verra, au chapitre suivant, comment il envoya plusieurs fois des armes et des munitions aux insurgés de la Campine, et en particulier comment il traitait avec ceux-ci quand ils avaient leur centre à Gheel en novembre 1798 (1). Le souvenir de cette intervention devait se maintenir en 1799 et 1800. Nous en trouvons une double preuve dans les correspondances échangées après la révolte entre les orangistes et les réfugiés belges des bords du Rhin. Mgr d'Arberg déclarait en 1799, qu'un comité formé près de Berg-op-Zoom avait tenté de diriger l'insurrection d'octobre 1798, que ce comité était composé de Hollandais et de Belges, parmi lesquels on comptait d'anciens membres des Etats, et qu'il avait échoué à cause de la médiocrité et de la divergence des vues de ses membres (2). Le 22 mars 1800, un représentant des Etats, interrogé par l'agent du gouvernement britannique sur les plans antérieurement conçus et suivis par les patriotes belges, affirma « qu'une espèce d'organisation avait existé pour relier la Campine et la Flandre et que quelque chose en subsistait encore » (3). Malgré les réticences que commandaient les circonstances, on saisissait dans ces témoignages l'écho des efforts faits en 1798 pour assigner à l'insurrection un plan déterminé et pour faire converger tous les dévouements vers un but utile et pratique.

Suivons un instant dans l'intérieur des provinces belges les traces que cette organisation y avait déposées avant le soulèvement général de la fin d'octobre. Le but que se sont assigné les dirigeants est double : c'est en premier lieu, la cessation de la tyrannie étrangère ; c'est en second lieu, le

(1) GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 203, Sur la poudre et les armes envoyées de Hoogerheyde, près de Berg-op-Zoom, aux insurgés, voir ibid., pp. 201, 202 ,et II, pp. 89, 90.

(2) COLENBRANDER, ouv. cité, II, pp. 934 et 937.

(3) *Frontiers of Holland*, tome IV. Lettre du 22 mars 1800. (Record Office.)

rétablissement des institutions anciennes, sous la forme d'une république belge indépendante. A cette dernière, les uns ajoutent comme correctif l'union à la Hollande sous le sceptre du Stathouder : d'autres la souveraineté de l'archiduc Charles. Tous sont d'accord pour réclamer l'ancienne constitution (1). Le moyen de réussir dans le soulèvement préparé est énoncé clairement. Tout en comptant sur l'intervention étrangère avec une confiance naïve que les événements devaient démentir, les chefs sentent qu'un concours doit subsister entre les groupes locaux, et entre les provinces. L'entente projetée en principe, vint même jusqu'aux oreilles des autorités françaises. L'administration du département des Deux Nèthes est informée, en effet, à la date du 19 octobre, de ce qu'un plan de révolte a été concerté entre la Flandre et le Brabant et de ce qu'on va l'exécuter incessamment (2).

La trame même du plan ne nous apparaît qu'imparfaitement. Nous avons rappelé la correspondance établie entre un chef anversois et Tassyns, du pays de Waes, correspondance qui atteste qu'autour d'Anvers le recrutement s'organisait méthodiquement dès le 12 octobre. Louvain est un centre d'où partent, depuis le milieu de l'été, des instructions précises. Des affiches identiques placardées à Louvain, Bruxelles, Renaix et Ellezelles, entre le 10 et le 18 octobre, montrent déjà l'action de ce centre vers le Brabant et la Flandre. Cette action est tout aussi sensible vers le Luxembourg. On sait, en effet, que le centre de l'insurrection dans cette province se trouvait à Weiswampach, localité située sur la grand'route de Luxembourg à Stavelot et Liége. D'après les historiens les mieux informés, Lambertz, curé de Weiswampach et ancien *Primus* de Louvain, avait été amené au milieu de l'été, par des avis venus de Louvain, à diriger le soulèvement. Il avait employé l'influence consi-

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 124, 128 à 130, 386, I, p. 113.

(2) Jacobs. *Inventaire des archives provinciales d'Anvers*, IV, p. 227. La lettre adressée par un chef Anversois à Tassyns, chef des insurgés du pays de Waes, le 12 octobre 1798, déjà citée, montre les correspondances établies entre le Brabant d'une part, et le pays de Waes d'autre part, et le but, semblable à celui de 1790, que l'on poursuivait. C'est ce que confirmait le représentant des Etats dans ses déclarations du 22 mars 1800, citées plus haut également.

dérable dont il jouissait dans le canton, à organiser des réunions secrètes, où l'on s'engageait sous serment à préparer la prise d'armes en vue d'un retour éventuel des armées autrichiennes. Les lieutenants qu'il avait dirigés avaient recruté les anciennes compagnies de volontaires formées en 1794 et 1795, et dont nous avons parlé précédemment. Ici encore la brusque mise à exécution de la loi de milice devait déconcerter les organisateurs, et surprendre les chefs en précipitant une crise qu'ils eussent voulu ajourner afin de se mieux préparer. Un fait confirme les dires des historiens luxembourgeois. Le chef des bandes wallonnes soulevées en 1796 et 1797, Charles Jacqmin, se montra en Luxembourg environ trois mois avant l'insurrection d'octobre. Son voyage dans cette province est attesté par un fonctionnaire qui résidait en Luxembourg et qui avait connu Jacqmin en Brabant. Le but même de l'excursion du chef wallon n'était guère douteux, puisque vers le même moment il paraissait à Genappe, centre habituel de ses opérations, et y réunissait secrètement ses principaux adhérents. L'action de ceux-ci apparaîtrait en octobre 1798, et Rollier, chef du Petit-Brabant, se vanterait un jour d'avoir reçu de Jacqmin un brevet de commandant (1).

Le chapitre qui va suivre retracera les résultats qui ont été obtenus par la correspondance ainsi établie. On y verra mentionner les comités locaux dont l'autorité française constata, en octobre, l'existence simultanée dans les villes comme Anvers, Bruxelles, Louvain, Turnhout, Renaix et dans les bourgs comme Boom, Duffel, Gheel, Moll, Meerhout, Wilryck, Broechem, Westerloo, Jodoigne, Hérinnes, Ellezelles et Weiswampach. On y rencontrera une armée de volontaires ayant son centre d'opérations à Gheel, composée de pa-

(1) Sur l'organisation préalable des Luxembourgeois durant l'été de 1798, et sur le mot d'ordre venu de Louvain, voir : ZORN, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, pp. 128, 129. ENGLING, *Geschichte des Zogenante Kloppelkriegs*, pp. 50, 52. Discours de M. Prum à la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, du 21 décembre 1897. Sur le voyage de Jacqmin en Luxembourg, vers juillet 1798, voir carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. GEBRUERS,, ouv. cité, II, p. 697. *Le Rapporteur*, 16 Brumaire an VII.

triotes de 1790, recrutés dans divers villages et adressant des réquisitions aux autorités dès le 6 octobre 1798, c'est-à-dire avant même que la loi sur la conscription fut mise à exécution et bien avant toute émeute et tout soulèvement (1). Enfin, un signe caractéristique de l'entente créée depuis les bords de la mer jusqu'aux rives de la Moselle apparaîtra dans la date fixée pour la prise d'armes générale. Ayant composé leurs listes et fait choix de chefs locaux, les organisateurs forcés d'entrer en lice vers le commencement d'octobre durent désigner le moment où éclaterait partout le mouvement préparé. Ce fut, en général, le jeudi 25 qui fut arrêté. La mention de ce jour se retrouve dans des sources nombreuses, relatives à des endroits extrêmement éloignés les uns des autres, et entre lesquels les communications ont dû s'échanger bien antérieurement au 20 octobre. C'est la soirée du 25 qui était fixée pour la réunion des affidés et pour le soulèvement dans la West-Flandre, rapporte le général Bonnard ; l'insurrection fut ajournée, ajoute-t-il, parce que les armes promises n'étaient pas arrivées. La même date était fixée pour la Flandre, au dire du député Meyer, et ce témoignage est confirmé pour Renaix et Ellezelles, par les historiens locaux, selon lesquels le comité de Renaix et ses adhérents d'Ellezelles avaient, bien à l'avance, préparé pour le 25 octobre l'insurrection, qui éclata à cette dernière date. Pour les pays de Waes et d'Anvers, une lettre adressée d'Anvers à Tassyns, le 12 octobre, dont nous avons rappelé le contenu, énonçait la journée, du 28, toute proche du 25, comme moment choisi pour la prise d'armes. Dans le département de la Dyle, c'est le 26 qui est choisi par les conjurés pour se porter vers Bruxelles selon ce que les autorités républicaines apprennent vers le 23, par leurs espions. En particulier, la date du 25 est portée à la connaissance des administrateurs par les commissaires du Directoire de Braine-l'Alleud et de Grez, qui tous deux apprennent que le 25 la révolte doit gagner leurs cantons. Enfin, dans le Luxembourg, c'est pareillement pour le 26 que les auteurs du com-

(1) Gebruers, ouv. cité, I, p. 106; II, p. 702.

promis formé à Weiswampach ont décidé le soulèvement général de leurs adhérents (1).

Nous pouvons borner à l'exposé de ces faits la démonstration de l'action secrète qui dirigea les préparatifs de l'insurrection. Cette action révélée par des circonstances nombreuses et caractéristiques n'avait pas échappé aux autorités françaises. Celles-ci la proclamaient sans hésiter (2). Au témoignage des fonctionnaires de la république il faut joindre celui des agents étrangers. Nous devons rapporter ici trois déclarations non suspectes qui sont catégoriques au sujet de l'organisation préalable de la rebellion des provinces belges. Le baron d'Yvoy, serviteur dévoué du prince héréditaire d'Orange, et ami déjà ancien des patriotes belges, écrivait de Londres au prince, le 7 août 1798, que le mécontentement contre les Français était grand en Belgique comme en Hollande, et qu'on ne demandait pas mieux que de s'y soulever (3). Un mois après, un correspondant liégeois envoyait à l'agent des patriotes qui suivait les délibérations du congrès de Rastatt un avis détaillé, suivant lequel les Liégeois se plaignaient vivement de ce que le Congrès eut ratifié la cession de leur patrie à la France. Selon cet avis, les Liégeois venaient de s'allier avec les Brabançons, et avec les Anglais et les Hollandais, et ils sauraient bien se défendre contre les Français. L'agent des patriotes brabançons, c'est-

(1) Sur la fixation de la date du 25 octobre 1798, voir : lettre du général Bonnard, du 25 octobre 1798. (GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 94) ; discours de Meyer, au Conseil des Cinq Cents, du 4 Nivôse an VII ; chronique de Renaix, publiée par l'*Echo de Renaix;* DE GAND, *La commune d'Ellezelles pendant la Révolution française*, pp. 15, 18 et 19. Lettre adressée d'Anvers à Tassyns, de Zwijndrecht, le 12 octobre 1798 — citée plus haut — ; procès-verbaux des séances du Département de la Dyle, 3 Brumaire an VII, (registre VI) ; correspondance du commissaire du Département de la Dyle, carton 71 et 35. ENGLING, ouv. cité, pp. 57, 62 ; ZORN, ouv. cité, pp. 128, 129.

(2) Le soulèvement est dû à une conspiration que la conscription a facilitée, dit un rapport de Mallarmé, daté de Brumaire an VII. (Carton 59, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Voir les rapports de Mallarmé ,du 4 au 18 Pluviôse an VII. (Carton 68, ibid.) Voir aussi le message adressé par le Directoire au Corps législatif, le 9 Brumaire an VII.

(3) Correspondance de Guillaume I[er], 104, Y, I. (Archives de la Maison royale d'Orange, La Haye.)

à-dire des Etats, informé de cette nouvelle, y ajoutait foi, et disait hautement que ses amis débarrasseraient leur pays des Français (12 septembre 1798) (1). Enfin, un écho des projets d'insurrection des Belges arrivait, dans les premiers jours d'octobre, à Paris, sans doute par voie étrangère. Un ami en informait d'urgence le député Meyer, qui séjournait à Gand, et qui le 7 octobre répondait à son correspondant que la Flandre n'offrait pas la moindre apparence de soulèvement. Détrompé peu après, Meyer rappellerait cette information et en louerait la sagacité prophétique dans un discours prononcé au Conseil des Cinq Cents, le 25 décembre 1798 (2). Non moins significative était l'information transmise de Naples par un agent anglais, le baron d'Awerveck, arrivant de Berlin et annonçant comme signe favorable à son pays que « déjà les feux de la guerre civile embrâsent les provinces brabançonnes » (6 octobre 1798) (3).

Des témoignages aussi décisifs permettent d'affirmer que l'insurrection, provoquée par les mesures oppressives de la république et favorisée par les puissances étrangères, était préparée par les patriotes quand la levée de la jeunesse vint en hâter l'explosion. Un vaste amas de matières combustibles avait été édifié. Au pied du bûcher le feu sommeillait dans les cendres. Il suffisait d'un coup de vent pour faire jaillir l'incendie. La loi sur la conscription serait ce souffle destructeur.

(1) Bulletin de Rastatt, du 12 septembre 1798. (Archives du Ministère de la Guerre, Vienne.)

(2) Discours du député Meyer au Conseil des Cinq Cents, du 4 Nivôse an VII. (Plaquette.)

(3) Lettre du baron d'Awerveck, du 6 octobre 1798. *Moniteur*, 14 Nivôse an VII.

CHAPITRE II.

SOULÈVEMENTS D'OCTOBRE 1798.

SOMMAIRE :

I. Troubles précurseurs qui pendant l'an VI (septembre 1797 à septembre 1798), dénotent l'hostilité des Belges.

II. Les lois sur la conscription militaire du 3 septembre et du 24 septembre 1798 provoquent la résistance ouverte. Placards ou affiches appelant à la révolte.

III. L'émeute d'Overmeire (12 octobre 1798) donne le signal de soulèvement. Propagation rapide de l'insurrection dans le pays de Waes, la Flandre, la province d'Anvers, et le nord du Brabant. La guerre civile se déclare dans tous les départements, du 21 au 28.

IV. Le département de la Lys : soulèvements autour de Roulers et tentative de débarquement des Anglais dans la nuit du 24 au 25. Thielt est pris, et Courtrai assiégé. Massacres à Cuerne, Ingelmunster et Iseghem. L'ordre légal se rétablit.

V. Le département de l'Escaut : les insurgés abandonnent le pays de Waes, et portent leurs efforts vers Alost, Termonde, Audenarde, Renaix, et la vallée de la Dendre (Grammont et Ninove). Ils s'entendent avec les patriotes de la West-Flandre, du Brabant, et du Petit-Brabant. Les troupes républicaines reprennent les villes occupées ou menacées, et acculent les insurgés dans le Petit-Brabant.

VI. Le département des Deux Nèthes. Malines pris et repris, est cerné ou menacé jusqu'au 30 octobre. Organisation du Petit-Brabant par Rollier ; son centre au fort Sainte-Marguerite ; son action s'étend jusqu'à Termonde et Londerzeel, et jusqu'au canal de Willebroeck. Le canton de Boom, commandé par Quarteer, résiste jusqu'au 26. Le canton de Duffel, dont les bandes occupent Lierre à quatre reprises, n'est dompté que le 29. Les insurgés des cantons de Malines, Boom, et Duffel, gagnent la Campine, à la fin d'octobre pour se joindre à l'armée de Gheel. Organisation de celle-ci. Elle détache un corps vers Diest sous Corbeels.

Elle prend Turnhout et descend à Herenthals. Incendie d'Herenthals, le 28 octobre. Les bandes villageoises se reforment en Campine.

VII. Bruxelles se sent menacé. Emotion des autorités. Les insurgés sonnent le tocsin à un quart de lieue de la capitale, et fixent le jour de leur entrée. Expéditions de la garnison vers Malines, le Petit-Brabant, Enghien, Louvain. — Exposé des efforts des insurgés dans le Nord (Assche, Wolverthem, Londerzeel), vers Malines, et dans le Hageland, dont les bandes commandées par Elen assiègent Louvain du 24 au 27. Le Brabant Wallon, de Tubize à Jodoigne, s'agite sous l'impulsion des camarades de Jacqmin, et sous la direction de Constant, agent municipal à Roux-Miroir. Les villageois du pays environnant Malines, Louvain et Wavre, se rendent vers la Campine à la fin d'octobre. Organisation spéciale du canton d'Hérinnes : son congrès de quinze membres. Marche sur Enghien le 25. Reprise d'Enghien par les républicains, le 26. Les villageois prennent Hal le 26, et en sont expulsés. Bataille de la Chartreuse à Hérinnes, le 27. Quoique défaits, les paysans continuent à occuper les campagnes.

VIII. Troubles dans les départements de Jemappes, Sambre et Meuse, Ourthe, et Meuse Inférieure. Aucun département n'est indemne de révolte. Dangers que les autorités républicaines appréhendent à Tournai, Leuze, Ath, Saint-Hubert, Verviers, Hasselt et Ruremonde.

IX. Organisation de l'insurrection dans le département des Forêts, sous le curé Lambertz. Extension des troubles à tout le territoire. Hosingen est choisi comme point central : deux petites armées s'y forment. La première descend le 27 vers Luxembourg. Elle se disperse le 29, avant d'arriver à Ettelbruck. Elle se reforme en arrière, le 30, pour faire face à deux attaques. Combats de Clervaux et d'Arzfeld, le 30 octobre : défaite des insurgés. La seconde armée se dirige vers le nord pour gagner Maestricht. Elle soulève cinq cantons de l'Ourthe. Une partie de ses combattants est surprise et enfoncée à Amblève, le 30. Une autre partie prend Stavelot le 31, mais en est expulsée par une colonne républicaine venue de Malmedy.

X. Emotion à Paris. Le Conseil des Cinq Cents et le Directoire prennent des mesures graves. Envoi du général Colaud et du commissaire Le Carlier en Belgique. Allocation de fonds secrets. Déportation arbitraire de 8,000 prêtres (28 octobre).

Déjà lourd en lui-même, le régime républicain s'était attaché à devenir plus odieux encore depuis Fructidor. On a décrit les principales manifestations de la tyrannie dont les Belges avaient à souffrir, et on a signalé les résistances qui s'étaient produites ou annoncées. Un pas nouveau allait être réalisé par les lois sur la conscription militaire. En frappant les familles dans ce qu'elles avaient de plus cher, la république devait provoquer de la part des victimes une opposition qui fournirait à tous ses adversaires l'occasion de proclamer leurs sentiments. L'exposé des soulèvements d'octobre 1798, dévoilera ainsi l'étendue des antipathies que rencontrait la conquête. Il montrera en même temps le plan des patriotes belges et leurs espérances supérieures à la mauvaise fortune.

Le récit des événements qui vont suivre nous retiendra quelque peu. N'avons-nous pas, en effet, le devoir de consacrer un soin pieux à rappeler l'abnégation, et le courage des citoyens qui prirent les armes pour défendre leurs foyers et leurs libertés ? On nous pardonnera de nous attacher à ces hommes qui affrontèrent une mort presque certaine pour soustraire leurs familles à la domination étrangère. Sans dissimuler leurs faiblesses, ou excuser leurs fautes, n'avons-nous pas à payer à leurs mémoires un tribut de gratitude et d'admiration ?

I.

Depuis plusieurs mois, des signes précurseurs d'une insurrection à main armée se faisaient remarquer dans toute la Belgique. Les observateurs attentifs qui avaient assisté aux essais de 1795, 1796 et 1797, et ceux-là surtout qui avaient été témoins du soulèvement de 1789 ou qui s'étaient instruits des événements de cette dernière époque, ne manquaient pas d'avertir le gouvernement directorial de la situation. Nous

devons insister, tout d'abord, sur l'incontestable gravité des menaces qui effrayaient les autorités françaises.

Pendant les douze mois qui suivirent la journée de Fructidor, les actes d'opposition à main armée se succèdent sur tout le territoire avec une rapidité surprenante. En exposant la politique républicaine à l'égard de la religion, nous avons mentionné les nombreuses collisions que l'exécution des lois françaises contre le culte provoqua entre les populations et la force publique. Pas une semaine ne s'était écoulée sans qu'en un point des départements belges on ne signalât l'emploi de la violence pour empêcher l'autorité de fermer des églises, d'enlever des croix, d'arrêter des prêtres. Nous nous bornerons à rappeler ces incidents sans nous y arrêter. Mais bien d'autres lois encore s'attaquaient trop directement aux usages reçus pour que le peuple en tolérât l'exécution sans protester. C'est sur ces protestations que nous devons attirer l'attention. Elles sont de nature variée : ce sont tantôt des violences, tantôt des affiches, tantôt des attroupements menaçants, tantôt des rumeurs sourdes circulant parmi le peuple : mais elles ont un caractère commun, c'est l'attestation d'une animosité déclarée contre la république et contre ses lois.

Dès que la révolution de Fructidor produit ses fruits en Belgique, l'opposition s'affirme et elle annonce par son intensité les troubles qui vont suivre. Même, on devine dans les premières luttes engagées les chefs qui bientôt dirigeront l'insurrection à main armée contre les troupes françaises.

A la fin de septembre 1797, trois émeutes éclatent simultanément. Les habitants de Wercken, près de Dixmude, assaillent les garnisaires et les gendarmes venus pour faire payer des contributions arriérées : après un véritable combat, la force publique est obligée à la retraite. Les paysans de Westerloo, conduits par Van Gansen et par Meulemans, qui treize mois après commanderont l'armée des patriotes, empêchent la vente des bois de l'abbaye de Tongerloo et chassent le commissaire français et ses assistants. Le 8 octobre, le village de Brusseghem, près de Bruxelles, se soulève à l'arrivée d'un cavalier français envoyé comme garnisaire, et massacre ce malheureux. Le surlendemain, la ville de

Saint-Nicolas voit apparaître des affiches qui appellent les citoyens à se soulever, contre la France, et qui affirment qu'un concert général est conclu pour favoriser ce mouvement (1).

Les autorités s'émeuvent en apprenant ces événements. On met Anvers et Malines en état de défense : on supplie les chefs militaires d'envoyer des forces dans les cantons de Glabbeck, (près de Louvain) et de Nivelles où des troubles paraissent imminents (2).

Le 15 et le 25 novembre 1797, des émeutes éclatent à Renaix, où la gendarmerie doit charger la foule. Le département de l'Escaut tout entier est le théâtre de scènes analogues, qui dictent à l'administration départementale un arrêté plein de menaces à l'égard des perturbateurs (28 décembre 1797). A l'autre extrémité de l'ancien territoire belge, le village de Rummen voit apparaître, le 31 décembre, un placard qui énumère les crimes reprochés à la France et qui annonce la prochaine levée de l'armée des patriotes, à l'imitation de la Vendée (3).

Aussi l'état des esprits en Belgique est-il nettement caractérisé par ceux qui ont mission de le contrôler. Le Conseil des Cinq Cents, invité à donner aux Belges la liberté du port des armes, refuse de mettre ses nouveaux sujets sur le même pied que les Français, et le député belge Roemers, approuve ce refus (31 décembre 1797). Les administrateurs du département des Deux Nèthes écrivent à Paris « qu'ils redoutent un soulèvement général », et que « tout est dans un état de fermentation sourde » (2 janvier 1798) (4).

Le mois de février 1798 voit circuler à Anvers, à Turn-

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Lys, 27 Fructidor an V. (Archives du Royaume, Bruges.) GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 111, Registre du Jury de Bruxelles, 14 Vendémiaire an VI. *La guerre des paysans à Saint-Nicolas*, p. 175.

(2) JACOBS. *Inventaire des Archives provinciales d'Anvers*, IV, pp. 211, 217, 219, Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.

(3) DE MALANDER, *Quelques notes historiques sur la ville de Renaix. Pasinomie*, 8 Nivôse an VI. Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(4) *L'Echo de la République Française*, 12 Nivôse an VI. THYS, *Les conscrits belges de 1798*, p. 17.

hout et dans les campagnes entourant ces villes des « écrits incendiaires » qui provoquent à la résistance aux lois et que l'on attribue à l'imprimeur Corbeels, le vaillant patriote de Louvain qui s'est réfugié à Turnhout, et qui bientôt commandera une fraction de l'armée paysanne. En mars, une émeute éclate à Grimberghen, dans la Dyle. Les administrateurs du département des Deux Nèthes s'émeuvent au point qu'ils menacent de faire déclarer l'état de siège afin de terroriser leurs subordonnés (1).

A mesure que s'accroissent les exigences des autorités françaises, les gestes de révolte se multiplient, et bientôt leur nombre est tel qu'on ne peut les signaler tous. En avril, on en rencontre dans le canton de Jodoigne, où Constant, agent de Roux-Miroir, est indiqué comme chef d'un complot « qui réunit quatre cents hommes armés et prêts à marcher pour défendre la religion et les prêtres ». C'est de nouveau un des chefs de la révolte prochaine qui affirme ainsi la préparation du soulèvement. A la même date, on rapporte une émeute à Berthem près de Louvain et une autre à Grimberghen, où l'agent municipal sollicite l'envoi de la force armée pour maintenir son autorité. En mai, l'émeute éclate tour à tour à Montaigu, à Duffel, à Hal, et dans le canton de Reuland (Ourthe) (9, 21, 29 mai), et les administrateurs de la Dyle et des Deux Nèthes s'empressent de dénoncer au Directoire les dangers qu'ils appréhendent et de diriger vers les localités en révolte des pelotons de cavalerie (2).

Voici le mois de juin, et avec lui le retour des fêtes de villages. La république défend de danser le dimanche et les jours de fêtes chrétiennes. Aussi, les collisions éclatent à Wavre le 3, à Renaix le 4, à Willebroeck le 7, à Grammont le 10, à Gheel le 11, à Baisy le 17, à Eyzer le 19 et le 23,

(1) JACOBS, ouv. cité, IV, p. 157. Carton 497 et liasse 603, Archives du Département de la Dyle. JACOBS, ouv. cité, IV, p. 219.

(2) Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Liasse 603, Archives du Département de la Dyle. Journal de service de la Gendarmerie de la Dyle. Carton 36, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Circulaire des administrateurs du Département de la Dyle, du 1er Prairial an VI. Arrêté des administrateurs du Département des Deux-Nèthes, du 2 Prairial an VI. (Archives provinciales d'Anvers.) V. PIERRE, *La Déportation ecclésiastique sous le Directoire*, pp. 290-291.

à Vieux-Genappe le 24, à Perwez le 25 juin. Encore une fois apparaît un des dirigeants du soulèvement d'octobre. Rollier, de Willebroeck, commande dans son village la résistance aux gendarmes qu'il force à la retraite. La scène de Vieux-Genappe est caractéristique. Les gendarmes, dit le commissaire cantonal, ont voulu empêcher les habitants de danser le dimanche. La population s'attroupe, attaque les gendarmes au cri de « Tuons tous ces gueux ! ». Des feux de salve blessent plusieurs personnes et dissipent la foule (1). L'autorité envoie une colonne de deux cents hommes à Grammont, et renouvelle les avertissements au Directoire. « Jamais l'esprit de révolte ne s'est aussi ouvertement manifesté », écrit le commissaire de Genappe (24 juin). Et Mallarmé, commissaire du département de la Dyle, mande à Paris, dès juin 1798, que les partisans de l'étranger, unis aux défenseurs des prêtres et de l'indépendance, préparent manifestement une révolution (2).

Les prophéties de Mallarmé devaient se renouveler et être promptement justifiées.

Six collisions se produisent en juillet, à Etterbeek, Longueville, Hérinnes, Tubize, Montaigu et Noduwez. Celle de Montaigu, qui a lieu le 23 juillet, voit lutter à la tête des habitants, Goossens qui sera leur capitaine en octobre. La municipalité de Louvain s'alarme de voir diminuer sa garnison (30 juillet). L'accusateur public d'Anvers annonce une nouvelle Vendée en Belgique (4 août). Au mois d'août, des troubles éclatent à Ranst, à Vollezeele, à Rhode et à Hérinnes. A son tour, la municipalité de Bruxelles se sent menacée et sollicite la présence d'une force armée plus nombreuse, (27 août). Mallarmé répète ses avertissements, avec l'autorité d'un homme ayant l'expérience des révolutions (27 août). Il relève l'empressement avec lequel les Bruxellois ont cru voir, dans un simple mouvement des garnisons de

(1) Mêmes sources que pour la note 1. Voir en plus : GEBRUERS, ouv. cité, I, pp. 57 et suiv. ; p. 222, note 1.
DE MALANDER, *Quelques notes historiques sur la ville de Renaix.*
DE PORTEMONT, *Histoire de Grammont.*
(2) Lettres du commissaire de Genappe, du 6 Messidor an VI, et de Mallarmé, du 15 Brumaire an VII. (Cartons 41 et 54. Correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

la capitale et d'autres villes le signal de l'évacuation de la Belgique. « Le peuple dit que c'est la retraite des Français » (1).

Le mois de septembre n'est pas moins menaçant. On constate des résistances à main armée à Releghem, Bornival, Gammerages, Baulers, Vollezeele, Souvret Basècle, Flobecq et des cris séditieux à Tournai. Les administrateurs de la Dyle se plaignent de « l'esprit de rébellion et d'insubordination » qu'ils rencontrent, et ils traitent leurs administrés de « rebelles » méritant un sévère châtiment (5 septembre). Les administrateurs des Deux Nèthes prennent une décision dont la gravité semble annoncer la guerre civile. Ils organisent une colonne mobile qu'ils lancent sur la Campine anversoise (27 septembre) (2). Vers le même moment, un dernier incident, qui se passe près de Bruxelles, révèle la situation critique dans laquelle se trouvent les lois et les agents de la république à l'égard des populations belges. Les paysans d'Alsemberg, ayant pris l'habitude de se réunir pour prier dans le cimetière autour de leur église impitoyablement fermée, avaient été plusieurs fois dispersés par la force. Pour se mettre à l'abri de toute surprise, ils plaçaient en dehors du village des sentinelles chargées de surveiller l'arrivée des gendarmes. Ceux-ci se déguisent en paysans, arrivent à s'approcher du cimetière et se précipitent sur la foule désarmée qu'ils accablent de coups. Aux cris des blessés, le village s'ameute, la foule armée de fourches, cerne les gendarmes, qui sont sur le point d'être massacrés, et que seule l'énergie des agents municipaux réussit à sauver (3).

(1) Lettre de l'accusateur public du Département des Deux-Nèthes, du 17 Thermidor an VI. (Archives provinciales d'Anvers.) Lettres de Mallarmé de fin Thermidor et du 10 Fructidor an VI. (Carton 57, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) POULLET, *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la révolution française*, p. 29. *De Boerenkrijg* (tijdschrift), p. 134.

(2) Lettre de l'Administration du Département de la Dyle à la Municipalité du canton d'Hérinnes, du 19 Fructidor an VI. (Carton 483, Archives du Département de la Dyle.) JACOBS, *Inventaire* cité, IV, p. 225.

(3) Lettre de la Municipalité d'Uccle, du 29 Vendémiaire an VII. (Liasse 560, Administration du Département de la Dyle.)

II.

Sur des foyers d'incendie aussi nombreux, l'aveuglement des autorités allait au commencement d'octobre 1798 promener un souffle de tempête. La conscription militaire vint déchaîner l'orage qui s'annonçait aux yeux les moins clairvoyants.

La contrainte en matière de service militaire était tombée en désuétude dans notre pays depuis que les destinées de la Belgique étaient confiées à des gouvernements étrangers. Ceux-ci préféraient des régiments soldés par leurs soins à des levées d'hommes qui eussent pu être animés de sentiments d'indépendance. Ainsi s'était formée une opinion presque générale qui tendait à avoir la conscription en horreur. La conquête de nos provinces par les armées de Louis XV permit une dérogation aux coutumes. Une ordonnance du roi de France du 25 décembre 1746 prescrivit de lever 4,920 hommes par voie de tirage au sort pour renforcer les régiments de la monarchie. Mais cette mesure rencontra une violente opposition et vint à cesser par suite de la paix qui rendit à l'Autriche, les Pays-Bas (1). Lors de la conquête définitive de 1794, les craintes de voir instituer la conscription reparurent. En appuyant en 1795 à la Convention le projet de loi qui décrétait l'annexion de la Belgique à la France, le représentant Lefèbvre fit valoir que les Belges pourraient aisément fournir à la république une armée de 80,000 défenseurs (2).

Peu après l'annexion, une levée forcée de charretiers, organisée au début de l'année 1796, provoqua les résistances que nous avons eu l'occasion de décrire et qui attestèrent les répulsions du peuple belge pour la contrainte destinée à profiter à la république (3).

(1) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, tome VI, pp. 272, 283, 349, 360. Déjà Philippe V, représenté par son aïeul Louis XIV, avait essayé d'introduire une mesure analogue en 1702 : même recueil tome I, pp. 126, 184 et suiv.

(2) *Moniteur réimprimé*, XXVI, p. 11.

(3) « Les Belges ont la conscription en horreur », disait l'Administration du Département de la Dyle en parlant de la levée des charretiers, le 23 Germinal an IV. (Liasse 591, Archives du Département de la Dyle.)

Les inquiétudes tenues en éveil furent ravivées par le coup d'Etat de Fructidor. Au lendemain de cette nouvelle révolution, les Belges redoutèrent de voir le Directoire, entraîné par sa politique violente, tenter d'accroître par la force ses armées affaiblies (1). L'imminence du péril réclama bientôt les mesures que l'on avait présagées. Le 13 juin 1798, les journaux belges annoncèrent le dépôt d'un projet de loi organisant la levée forcée des jeunes gens. Un rapport de Jourdan, adressé au Conseil des Cinq Cents, le 20 juillet, permit de connaître les grandes lignes de la mesure projetée. Tous les jeunes gens de 20 à 25 ans étaient mis à la disposition de la nation. Ils étaient partagés en cinq classes, appelées au service militaire par ordre successif, à compter de la première, composée des jeunes gens de 20 à 21 ans. Votée le 5 septembre 1798, la loi fut complétée par une mesure d'exécution adoptée le 24 septembre et tendant à mettre sans délai 200,000 hommes en activité. Enfin, une adresse au peuple français, adoptée le 30 septembre, fit connaître à tous que le but du Directoire était de renouveler et d'étendre la guerre aux Rois et la guerre au Catholicisme.

Si une consternation générale avait accueilli la première nouvelle de la conscription, quand elle se répandit en Belgique à la fin de juillet (2), une plus mûre réflexion avait permis d'espérer quelque répit. L'opinion crut un instant que la loi du 5 septembre, se bornant à décréter un principe, semblable à celui qui autrefois avait mis les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, la mise en pratique de la conscription serait différée. Mais les décrets du 24 et du 30 vinrent dissiper les derniers doutes, et décider à la résistance tous ceux que l'aversion pour la république, l'hostilité à l'égard de l'étranger, l'attachement à l'indépendance, l'affection pour le passé, et le regret des biens perdus devaient réunir dans un même dessein de lutte héroïque.

Une fois décidée, la mesure nouvelle devait recevoir, selon le vœu du Directoire, une exécution qui n'admettait aucun

(1) Journal manuscrit du curé d'Elversele (Flandre orientale), octobre 1797.

(2) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 324.

retard. Son accomplissement était confié aux municipalités, sous la surveillance des commissaires cantonaux et des autorités départementales. Arrivée à Bruxelles, le 26 septembre, la loi y fut publiée le 28. Elle le fut à Tournai le 29, à Nivelles et à Nieuport le 2 octobre, à Louvain et à Gand le 3, à Courtrai, le 5, à Termonde et à Wavre-Sainte-Catherine, le 10, à Berlaere, le 12, à Beveren et à Haesdonck, le 14, à Saint-Trond, le 16, à Wavre, le 17, à Liége, le 24. Nous citons ces dates afin de montrer la variété qui régna dans l'attitude des autorités locales, et d'expliquer en même temps l'indécision qui marqua les premières résistances opposées à la conscription.

Si des différences pouvaient s'observer dans la conduite des municipalités et des populations, à l'égard de la conscription, une remarque générale s'imposa, toutefois, dès le début. La loi apparut aux yeux de tous comme un défi à l'opinion des vaincus, et comme un acte de despotisme qui ne pourrait s'exécuter que par la force. Les conquérants sont d'accord sur ce point avec le peuple conquis. « La conscription est considérée généralement comme un désastre, et partout on refuse de s'y soumettre », dit Mallarmé aux administrateurs du département de la Dyle (15 et 16 octobre 1798) (1). Les chroniqueurs contemporains semblent s'être donné le mot pour peindre sous les mêmes traits les sentiments de leur compatriotes (2). Le chagrin et la stupeur de la masse populaire nous sont rapportés par l'annaliste Pelckmans, de Louvain et par le chroniqueur Broeckaert, de Termonde, aussi bien que par Rybens, de Nieuport ou Reyners, de Meeuwen. « Je ne peux décrire par la plume la grande affliction et l'opposition que cette loi engendra chez les jeunes gens et chez les parents ». Ainsi parlait Rey-

(1) Registre 6, procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle.

(2) Une chanson populaire dont le souvenir s'est conservé dans le pays d'Alost, a exprimé toute l'animadversion que suscita la conscription. C'est la chanson de Pier-Lala, dont nous citerons le premier couplet : « Adieu, plaisirs des Pays-Bas, adieu plaisirs dans toutes les villes du Brabant et de la Flandre, adieu jeunesse pleine de fraîcheur ! »

Voir De Grave, *Assche*, pp. 201, 202.

ners (1). Et Rybens n'était pas moins expressif : « Combien cette nouvelle produisit de stupeur extrême chez les jeunes gens et les parents, on ne peut le dire. Pauvres Pays-Bas ! Vos droits et vos privilèges vous sont enlevés ! On voit, aujourd'hui, déporter vos prêtres, emmener la fleur de vos jeunes gens, dont vos aïeux étaient si fiers. Quant à nous, nous sommes à présent enchaînés et réduits en esclavage. Maudits Français, avec votre liberté prétendue ! Nous étions libres avant votre invasion au point que tous les peuples du monde enviaient notre bonheur. Mais que faire ? La main vengeresse de Dieu nous a frappés. Ce sera aussi une fois votre tour ! » (2).

Le jeune Van der Vrecken, de Maestricht, quittait ses études et sa patrie ne voulant pas, disait-il « se faire tuer en faveur d'une nation et d'un gouvernement qu'il abhorrait » (3).

Durant les troubles des années précédentes, les affiches avaient constitué un moyen précieux de propagande. La tradition était trop récente pour être oubliée en octobre 1798. Aussi peut-on dire que les placards et les écrits mirent les armes aux mains des insurgés non moins que l'annonce de la conscription. Nous relèverons quelques-unes de ces manifestations de l'opinion, pour souligner les pensées maîtresses des dirigeants et l'étendue de leur action.

A peine les lois du 5 et du 24 septembre 1798 sont-elles connues que les écrits séditieux se multiplient. Le 28 septembre, on distribue à Saintes et à Hal des placards appelant les Belges à la guerre (4). Le 30, aux environs de Santhoven, l'autorité croit découvrir par des signes évidents un complot tendant à renverser la république (5). Les affiches appelant à la révolte apparaissent à Jodoigne, le

(1) Reyners. *Over honderd jaren in de Kempen.*

(2) Rybens. *Beschrijving van Nieuwpoort*, 16 novembre 1798.

(3) P. Verhaegen. *Le comte Paul van der Vrecken.*

(4) Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Pour les faits qui suivent, voir les sources citées au sujet de l'insurrection.

(5) La même conspiration est dénoncée par les autorités d'Hougaerde le 14 octobre ; de Hérent, le 15 et de Montaigu, le 17. (Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, cartons 65, 83 (3°) et 76.)

3 octobre, à Rupelmonde, le 6 octobre, à Gulleghem (Lys), le 9, à Moorzeke et à Menin, le 9, à Saint-Nicolas, le 10, à Herck-la-Ville, le 11. Le même jour, 11 octobre à Boom, l'un des futurs chefs du soulèvement annonce publiquement la prochaine prise d'armes. Le lendemain 12, Diest voit sur ses murs les appels à la guerre sainte, qui se montrent le jour suivant à Wervicq et à Zele. Le 14, les murailles de Louvain portent les placards incendiaires, que l'on retrouve à Renaix et à Ellezelle, et qui se montreront à Bruxelles en face de la demeure du commissaire Rouppe, dans la nuit du 17 au 18. Des écrits analogues se font remarquer à Westerloo et à Haesdonck le 14, à Gheel et à Saint-Amand, à Contich et à Turnhout le 15, à Bruges le 16, à Boom et Bornhem le 17, à Anvers, Hoboken, Hemixem, Piétrain, le 18, à Lierre le 19, à Duffel le 20. Dans cette efflorescence soudaine, qui s'étend à tout le pays et qui émeut les villes comme les campagnes, on voit s'épancher sous une forme naïve les sentiments qui animent les chefs secrets du mouvement et se dessiner leur programme d'action. Deux points y sont traités principalement, soit en quelques lignes empruntées au langage ordinaire des patriotes de 1789, soit en quelques mots résumant à l'usage du vulgaire les haines et les espérances de la Belgique entière. C'est, d'une part, l'hostilité déclarée vis-à-vis du régime français. C'est, d'autre part, la provocation directe à un soulèvement prochain. L'affiche qui fut trouvée à Louvain, à Bruxelles, à Renaix, et à Ellezelles était caractéristique (1). Les autorités fran-

(1) « Belges,

» Ce doit être certainement avec peine et amertume que vous avez vu arriver les arrêtés du Directoire exécutif de Paris dans les provinces de la Belgique, par lesquels la conscription militaire est ordonnée et établie, laquelle n'a jamais été dans la Belgique. Du temps des anciens ducs, le peuple de ces provinces en était exempt et jouissait de sa liberté pure et intacte ainsi que du libre exercice de sa religion et autres privilèges connus dans la Joyeuse-Entrée.

» Mais, hélas! Où est ce temps de liberté si chérie et dont tous les Belges faisaient tant de cas ? Tous les peuples leur envient ces grandes prérogatives, et même la France aurait voulu être gouvernée sur le même pied pour jouir de la même liberté. Mais aujourd'hui, pauvres Belges, qu'est devenue cette liberté que le fier lion protégeait ? Elle se trouve enchaînée par cinq tigres, cinq cents léopards et deux cent cinquante ours. Faut-il donc se surprendre

çaises ne manquèrent pas de remarquer que le texte et l'impression rappelaient à s'y méprendre les placards rédigés dans le même but soit en 1798, soit en 1795, 1796 et 1797. Elles s'alarmèrent surtout de l'appel non déguisé qui était adressé aux puissances étrangères (1).

III.

Après avoir exposé les causes soit lointaines soit prochaines de l'insurrection et rappelé les signes précurseurs qui en annoncèrent le brusque déchaînement, nous devons entamer le récit du soulèvement général d'octobre, ou, selon le langage des autorités françaises, de l'*insurrection de Brumaire an VII*. Nous nous efforcerons de grouper les événements, de mettre en lumière la marche suivie par les organisateurs du mouvement, et de signaler les faits et les noms qui méritent d'être sauvegardés contre l'oubli. Nous aurons aussi la tâche pénible de rappeler maint incident douloureux, des fautes, et même des crimes commis au nom du patriotisme, tristes fruits des discordes civiles, et suites funestes de quatre années d'oppression. Tout notre peut se résumer en deux phases : l'éclosion de la révolte durant la semaine du 12 au 18 octobre : l'extension subite

que cette liberté si chérie vous est arrachée, et que vous êtes présentement dans les fers, avec lesquels on va vous conduire aux armées pour continuer à déraciner jusqu'au dernier germe de cette ancienne et aimable liberté, s'il est possible.

» Mais, Belges, ne savez-vous pas que le Dieu des armées qui a été adoré par nos pères et nous avec tant de pompes solennelles vit encore ? Il ne délaissera pas ses vrais amis belges ! Cette ancienne liberté refleurira et poussera des tiges jusque dans ces horties.

» Prenez donc bon courage, peuple belge ! Soyez prudents, ne souillez pas vos mains pour concourir au bouleversement ultérieur projeté par ces tigres, ours, et léopards, car les aigles et les autruches voltigent et se rassemblent à l'entour d'eux et ils seront dévorés, et vous, vous en serez protégés.

» Vive l'Empereur et ses alliés ! »

(De Gand, *La commune d'Ellezelles sous la domination française*, p. 16. Orts, *La guerre des paysans*, p. 95.)

Ce placard fut affiché à Renaix et Ellezelles au début d'octobre, à Bruxelles, la nuit du 17 au 18.

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, registre 6, séance du 25 Vendémiaire an VII. Réquisitoire du commissaire Mallarmé.

de l'insurrection à travers tout le pays du 18 au 30 octobre. Selon une tradition justifiée par les documents du temps, le pays de Waes, où nous avons vu Tassyns préparer les enrôlements et des affiches échauffer le zèle des habitants depuis le 9 octobre, assista, au début d'octobre, à la première collision occasionnée par la conscription. A vrai dire, cette dernière ne fut pas l'origine même du conflit. Un prétexte plus modeste amena les campagnards à pratiquer la résistance violente qui se dessinait partout. Le 12 octobre, un huissier accompagné de garnisaires se rendit à Overmeire, village situé sur les confins du pays de Waes, non loin de Lokeren. L'officier public venait saisir et vendre le mobilier d'un contribuable récalcitrant. A peine avait-il commencé ses opérations qu'une foule hostile l'entoura et l'empêcha de continuer. La gendarmerie étant intervenue fut repoussée à son tour, et les jeunes gens du village, se sentant menacés par la conscription, s'organisèrent séance tenante en bandes armées pour défendre leur liberté et leurs foyers. Informée peu après, l'administration du département dirigea sur Overmeire des brigades de gendarmerie et des troupes empruntées aux garnisons de Gand et de Termonde. Ces forces convergeant le 15 octobre vers le village révolté, eurent aisément raison des rebelles désorganisés et mal commandés. Dubosch, commissaire du département, avait surveillé la répression, et constaté avec stupeur que les insurgés étaient au nombre de plus de six cents, et qu'ils opéraient au cri de « Vive l'Empereur ! ».

Tel fut le prologue du drame qui allait durer deux mois. Dès le départ des troupes, l'émeute apaisée en apparence renaissait, et Overmeire était repris. Les insurgés y règnaient en maîtres à partir du 16 octobre, et y signalaient leur triomphe par les actes que nous rencontrerons dans toutes les localités où l'ordre fut troublé à la fin de 1798. Leurs premiers soins étaient d'ouvrir l'église fermée en vertu des lois, d'y ramener le curé caché dans le voisinage, d'y faire chanter une messe ou un *Te Deum*, de renverser l'arbre de la liberté, emblème du despotisme, de s'emparer des papiers de la Municipalité pour détruire les listes de la conscription et les rôles de contributions, enfin de se saisir

des autorités civiles ou des gendarmes qui eussent pu provoquer l'intervention du pouvoir supérieur. En même temps, le tocsin sonnait à toute volée pour répandre au loin la bonne nouvelle de l'affranchissement de la patrie et pour appeler aux armes tous les bons citoyens (1).

Non seulement, le signal de la résistance retentissait ainsi, mais l'exemple d'une organisation défensive était donné dès le début. Quoique surpris dans leurs calculs, les chefs sentent que leur entreprise est condamnée à une prompte défaite si la défense n'est pas réglée au double point de vue local et général. En d'autres termes, l'émeute locale, qui n'est encore qu'une opposition violente et momentanée, devient presque immédiatement un mouvement patriotique. On constate ce changement de front à Overmeire dès le 16 octobre. Les insurgés obéissent à une direction supérieure, qui établit des listes d'enrôlement pour incorporer dans les compagnies patriotiques les jeunes gens en état de porter les armes, et qui frappe les habitants d'une contribution répartie d'après un rôle général pour payer la solde de la milice (2). Ayant ainsi veillé au recrutement de leurs forces locales, les dirigeants veulent s'assurer l'assistance de leurs voisins. Ils recherchent en même temps l'appui que paraît devoir leur procurer un bourg ou une ville, formant centre de ralliement et facilitant par ses constructions la résistance à offrir aux troupes réglées. Les insurgés d'Overmeire ayant été imités par ceux de Zele, Berlaere et Uytbergen, se préparent à marcher sous la conduite de Joseph Steels, leur capitaine, vers Lokeren, gros bourg situé entre Gand et Saint-Nicolas. De la sorte, ils couperont la route par laquelle des renforts pourraient arriver de la capitale du département, ils faciliteront au pays de Waes la propagation de l'insurrection et si leur entreprise réussit, ils sépareront Gand d'Anvers (3).

(1) Rapport de Du Bosch, du 22 Vendémiaire an VII. (Registre 158.) Rapports de Vendémiaire et Brumaire an VII. (Liasse 360 ibid.) Voir aussi la liasse 229, où l'on voit l'organisation des insurgés à Saint-Amand et à Buggenhout. (Archives du Département de l'Escaut, Archives de l'Etat, Gand.)

(2) Ibid.

(3) Les insurgés entrèrent à Lokeren le 21 octobre, au commen-

Autour d'Overmeire, le tocsin et les affiches répandent le mouvement. Vers Termonde et Alost, le feu a gagné si promptement que, dès le 14, la municipalité d'Alost se déclare en permanence, ferme les portes de la cité, et se met en état de soutenir un siège, Loochristy est occupé par quatre cents insurgés le 14, et Haesdonck le 16. Dans cette dernière localité, l'ancien président Tassyns a mis son fils à la tête de la compagnie des volontaires. Les apprêts de la révolte se poursuivaient là, comme ailleurs, au moment où éclate l'incendie. Les patriotes qui avaient pénétré dans le village et assailli la gendarmerie, sont attaqués, le 17, par la colonne qui avait réduit provisoirement Overmeire et qui s'était portée sur Lokeren et Haesdonck. Mais, les insurgés qui ont reformé leurs rangs dans les villages voisins, cernent Haesdonck le 18 octobre, de tous les côtés. La troupe française se défend vaillamment, fait reculer ses agresseurs et leur tue une douzaine d'hommes (1). Elle profite alors de l'hésitation des assaillants pour regagner Saint-Nicolas, chef-lieu du pays de Waes, et position centrale sur la route de Gand à Anvers. Saint-Nicolas semble dès lors un ilôt battu dans tous les sens par le flot de la révolte. Les divers détachements envoyés de Gand à Overmeire, Loochristy et Haesdonck, se concentrent dans cette petite ville, d'où ils entendent le tocsin sonner dans tout le pays de Waes, et où ils apprennent que les routes sont coupées vers Gand et vers Anvers (2). Le 18 octobre, au matin, la vérité se montre aux autorités dans toute son évidence : il s'agit non plus d'émeutes locales, mais bien d'une vraie guerre civile.

A partir du 18, en effet, les résistances cessent d'être exclusivement communales. Le mal apparaît comme général, et ses fauteurs au lieu d'être simplement des citoyens

cement de la journée et l'évacuèrent vers le milieu du jour. (De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der stad Lokeren*, p. 164.) Ils pénétrèrent le même jour à Termonde. (Liasse 229, Archives du Département de l'Escaut, *loc. cit.)*

(1) Selon une lettre du commissaire Du Bosch, les insurgés auraient perdu 300 morts à Haesdonck et à Beveren. (30 Vendémiaire an VII. Liasse 344, Archives du Département de l'Escaut. (Archives de l'Etat, Gand.)

(2) Pallemaerts. *Beknopte geschiedenis des Boerenkrijgs*, p. 14. *De Boerenkrijg* (tijdschrift), p. 139.

qui s'opposent à l'exécution des lois deviennent des belligérants, organisés militairement et poursuivant un plan habilement conçu pour compromettre la république. C'est ce que proclame l'administration départementale de l'Escaut par un arrêté du 18 octobre qui délègue Du Bosch à l'effet de combattre la guerre civile. Les motifs de cet arrêté visent les insurrections qui viennent d'éclater simultanément à Overmeire, Loochristy, Belcele, Lokeren et Saint-Nicolas. L'arrêté relate l'existence d'un vaste plan combiné avec un projet de descente des Anglais sur la côte. Il déduit de ces constatations l'urgence des mesures de répression qu'il établit, telles que l'envoi d'un commissaire spécial, l'appel à l'assistance des autorités militaires voisines, et le renvoi des coupables devant un conseil de guerre (1).

Arrêtons-nous un instant à cette date du 18 octobre, qui marque le passage de l'émeute à la guerre civile. Si les administrateurs de l'Escaut avaient pu être renseignés sur la situation de la Belgique entière, leurs appréhensions eussent été encore bien plus graves qu'ils n'avaient osé le révéler. Dans la Dyle, les villages du nord de Bruxelles s'agitent d'une façon menaçante à partir du 13 octobre. Les jeunes gens y réclament en grand nombre des passeports ; on tire des coups de feu dans les fenêtres d'un commissaire ; on couvre d'immondices les affiches relatives à la conscription ; les autorités réclament des forces militaires. Le juge de paix de Merchtem mande, le 15, qu'il a « des idées sinistres » et le 17, qu'il a dû faire dissiper à coups de sabre un rassemblement de factieux (2). Aussi, les administrateurs du département de la Dyle se réunissent-ils d'urgence le 16 pour aviser aux mesures à prendre au sujet des résistances qu'ils aperçoivent ou devinent, et Mallarmé leur annonce-t-il pour le lendemain matin, un réquisitoire important. Le 16, au matin, Mallarmé expose les nouvelles reçues des divers cantons et les dangers que font présager les affiches et les mouvements populaires ; il ajoute qu'on fait circuler le bruit

(1) Arrêté du 27 Vendémiaire an VII. Papiers de M. G. Du Bosch.
(2) Lettres du juge de Paix de Merchtem, des 22, 24, 28 Vendémiaire an VII. (Carton 38, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

de l'approche des Anglais et de l'arrivée des Russes. L'après-midi du 16, les administrateurs déclarent leurs bureaux en permanence, confèrent avec les généraux et arrêtent le texte de lettres suppliantes adressées aux ministres pour les prier d'envoyer des renforts. Le soir, la force armée et la gendarmerie sont invitées à être prètes à partir au premier signal pour se rendre dans les cantons ruraux où les menaces de soulèvement se succèdent. Le 17 et le 18 sont consacrés à organiser la conscription que les municipalités locales refusent de lever. Le 19, on apprend le détail des troubles du pays de Waes, et on constate avec désolation que le mal semble s'étendre dans le département de la Dyle et même gagner la capitale (1). Mallarmé, en effet, communique des nouvelles qui montrent les affiches révolutionnaires de Louvain se propageant à Bruxelles, les bruits d'une révolte prochaine circulant dans la ville, et les villages situés au nord du département vers l'Escaut en proie à des troubles qui annoncent la guerre. A la suite de cet exposé, l'administration décrète l'envoi de commissaires dans les villages menacés et l'enlèvement des cordes et des battants de cloches pour empêcher la sonnerie du tocsin (2).

Tandis que le centre de la Belgique éprouvait ces signes précurseurs d'une conflagration générale, les extrémités du territoire ne demeuraient pas indemnes de mouvements analogues. En Luxembourg, deux cents conscrits s'assemblent à Wormeldange, où ils jettent dans la Moselle l'arbre de la Liberté, le 17 octobre. Des rassemblements analogues ont lieu le même jour à Remich et à Echternach, aux cris de « Vive le Roi ! ». Les autorités de Luxembourg dirigent des troupes à marche forcée sur ces trois points. Dans la West-Flandre, des écrits séditieux apparaissent à Gulleghem, Menin, Wervicq, Bruges, du 7 au 16 octobre, et leurs effets vont se faire sentir à bref délai (3).

(1) Près de Vilvorde, à Humbeek, les conscrits coupent l'arbre de la liberté, le 2 octobre, et assaillent et désarment 17 soldats français, le 17 octobre. Cfr. : JACOBS, *Humbeek*, p. 54.

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, registre 6, séances du 24 au 28 Vendémiaire an VII.

(3) V. PIERRE. *La Terreur sous le Directoire*, pp. 238, 239.

Suivons maintenant les progrès effrayants que l'incendie allait faire après avoir subitement apparu à Overmeire et s'être montré sur divers points fort éloignés, durant le court espace du 12 au 18 octobre.

Pendant les journées du 18 et du 19, le pays de Waes est encore le centre de la révolte. Celle-ci ne se borne pas à entourer Saint-Nicolas, et à sévir en particulier au midi de cette ville. Elle s'étend au nord, où le Sas de Gand est en proie aux troubles dès le 18, et où Saint-Paul semble être choisi comme point de ralliement des insurgés. Les bandes se rassemblent à Saint-Paul, le 19, et dès ce moment apparaissent les causes de faiblesse des patriotes. Ceux-ci, en effet, ne sont ni conduits, ni disciplinés. Ils ont des chefs à la vérité, mais ces chefs ne sont guère expérimentés ni obéis. Aussi, doit-on constater avec regret qu'après avoir pris Beveren le 18, les insurgés ont laissé des pillards se livrer à de condamnables excès dans la maison du commissaire De Kever, et se sont enivrés au point de n'offrir guère de résistance aux forces françaises envoyées d'Anvers pour reprendre le village dans la même journée. Une autre faute, bien plus grave, est commise par les dirigeants. Ils divisent leurs forces, et ne peuvent s'entendre pour exécuter un plan méthodique. Saint-Paul voit s'organiser des expéditions en sens divers. Certaines bandes observent Saint-Nicolas, où elles cernent avec prudence les colonnes françaises amenées de Gand, par Target, le 17 et le 18, et par le général Laurent, le 19. D'autres se dirigent vers le nord, afin de s'unir aux mécontents de la Flandre zélandaise, et de tendre la main aux Anglais attendus vers Terneuzen. D'autres, enfin, laissant habilement passer le détachement français expédié d'Anvers à Beveren, se portent vers la Tête de Flandre, le 19 vers midi, et adressent aux habitants d'Anvers des appels à la révolte. Durant toute l'après-midi du 19, ces appels se prolongent. La ville même d'Anvers est en rumeur. On y voit des affiches invitant les patriotes à prendre les armes. Seule, la ferme contenance des autorités tient la foule en respect. Un coup de feu tiré par les rebelles de la rive

De Boerenkrijg (tijdschrift), p. 14, arrêté de l'Administration du Département de la Lys, du 28 Vendémiaire an VII.

gauche abat un soldat français placé en vedette sur la rive droite. Cet incident sembla refroidir la foule qui s'était massée sur les quais. L'administration supérieure fit courir le bruit de l'arrivée d'une flotille française remontant l'Escaut depuis Flessingue, et réussit grâce à ce stratagème, à maintenir le calme. Quand la nuit fut tombée, l'autorité s'enhardit. Un détachement de quatre-vingts hommes passa le fleuve sous la protection d'une canonnière qui nettoya la rive gauche. Les assaillants débarquèrent audacieusement et mirent bientôt en fuite les paysans qui n'avaient offert qu'une médiocre résistance. Ainsi prirent fin à Anvers, les premières appréhensions des républicains. Ceux-ci n'étaient pas affranchis encore de toute crainte, car ils demandèrent le 19 et le 21 du secours à la flotte de Flessingue, et durant les journées du 20 et du 21 les affiches des patriotes ne cessèrent de se montrer sur les murailles de la ville, tandis que le canon retentit sans relâche du côté de Rupelmonde (1).

Cependant, le danger s'accroissait autour d'Anvers. En face du pays de Waes, de l'autre côté de l'Escaut, dès le 23 octobre, Saint-Amand et Bornhem, Hoboken et Hemixem, s'agitent en même temps, puis Boom et Contich, Gheel et Turnhout sont en proie à l'émeute le même jour, et Lierre le lendemain. On voit ainsi apparaître un plan général, qui tend à entourer Anvers d'ennemis décidés, et à établir une suite ininterrompue de points de résistance réunissant la Flandre et Terneuzen à la Campine.

Des soulèvements accessoires appuyent cette donnée principale du plan. Ils s'esquissent dans la Lys, le 18, à Moorsele, Menin, Wervicq, Zonnebeke, le 19 à Pitthem et à Thielt. Ils s'annoncent le 18 dans le département de la Dyle, vers la Campine, par des troubles à Testelt, Sichem et Montaigu, et dans le Brabant wallon par des troubles à Jodoigne, où la municipalité se déclare menacée par les mécontents.

Ce qui pouvait seulement se deviner le 19 apparut clairement le 20. Tandis que la révolte gagnait les villages rapprochés d'Alost, de Gand et d'Audenarde et qu'elle s'éten-

(1) Lettre du commissaire du canton de Londerzeel, du 29 Vendémiaire an VII. (Carton 74, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

dait dans la Flandre zélandaise, elle apparaissait sur les deux rives du Rupel, et s'affermissait notamment à Boom et à Duffel, de manière à compromettre le passage entre Malines et Anvers. Elle occupait au confluent du Rupel et de l'Escaut, en face de Rupelmonde, le fort de Sainte-Marguerite, destiné à être durant deux semaines la citadelle des insurgés. Elle faisait trembler les autorités de Diest et de Tervueren et elle menaçait Londerzeel, où les habitants épiaient le canon retentissant vers Rupelmonde, et se demandaient avec anxiété s'il annonçait la victoire ou la défaite des patriotes. Un insurgé saisi par les soldats français à la Tête-de-Flandre déclarait aux autorités que ses camarades marchaient vers la ville pour s'assurer du cours du fleuve et pour appuyer la révolte certaine des Anversois (1). Le concert des patriotes et leurs espoirs fondés sur l'intervention étrangères se révélaient le surlendemain 21 à Calcken, où on enrôlait publiquement pour la forêt de Soignes, c'est-à-dire pour la bande de Jacqmin, et où on promettait l'arivée des Anglais (2).

L'intervention active des forces britanniques se manifesta le dimanche 21. A vrai dire, elle fut de peu d'importance. Elle se traduisit par une tentative de débarquement opérée par un navire anglais près de Flessingue. Repoussés par les troupes du général Osten, qui commandait sous les ordres du général Hatry une partie de l'armée française en Zélande, les assaillants allaient reparaître près de Blankenberghe dans la nuit du 24 au 25 octobre (3). Leurs démonstrations tendaient incontestablement à assister l'insurrection, car peu de jours après, comme on l'a exposé, le ministère anglais déclarait que les secours destinés aux Belges étaient prêts à quitter les ports britanniques, ce qui supposait nécessairement une organisation remontant à une date éloignée, antérieure au 21 octobre (4).

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département des Deux-Nèthes. 29 Vendémiaire an VII. Interrogatoire du prisonnier Wyns, de Zwyndrecht. (Archives provinciales d'Anvers.)

(2) Liasse 360, Administration du Département de l'Escaut. (Archives provinciales, Gand.)

(3) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 406, 407.

(4) Lettre du comte Starhemberg au duc d'Ursel, du 14 novembre 1798, déjà citée.

Comme si un mot d'ordre avait été donné, la semaine du 21 au 28 voit la guerre civile s'étendre sur le territoire entier. Au pays de Waes, les luttes locales continuent, la petite garnison française de Saint-Nicolas s'absorbant dans de stériles courses à travers les villages voisins, où chaque fois les insurgés s'effacent devant elle sauf à reprendre, dès son départ, possession des lieux. Mais visiblement, l'effort des insurgés s'use de ce côté. Ils sentent qu'ils ne peuvent résister sérieusement, si les Anglais ne les secourent pas, et s'ils ne réussissent pas à former des groupes assez solides pour occuper des villes et pour s'organiser militairement dans ces abris. De Saint-Paul une bande gagne Hulst, Axel et le Sas-de-Gand, où elle est attendue. Cette dernière place est prise le 22.

A défaut d'arrivée des Anglais, les chefs de l'insurrection, sachant les Français en force sur l'Escaut, à Terneuzen et Flessingue, reprennent le chemin de la Belgique. Ils se dirigent vers Assenede et Eecloo, d'où il gagneront par une longue marche le canton de Thielt. De la sorte, ils espèrent se réunir aux insurgés de la West-Flandre, dont nous parlerons bientôt, et attendre ainsi le débarquement des Anglais sur la côte. L'émeute éclate à Renaix, et elle gronde à Audenarde. Termonde est envahi le 21 à 4 heures du matin par les patriotes qui s'éloignent après avoir pillé les caisses publiques. Alost est cerné et Ninove occupé le 25. Gand est mis en état de siège. Et toujours apparaissent les causes de faiblesse des bandes paysannes, indisciplinées et inexpérimentées. Elles souillent leur drapeau en massacrant avec des raffinements de cruauté, à Zele et à Assenede, les commissaires de canton Debbaut et De Nève, dans lesquels la foule aveugle personnifiait tout le régime odieux de la conquête étrangère. Les patriotes saisissent près de Philippine vingt-sept canons destinés à Dunkerque. Mais, ignorants de l'art de la guerre, les chefs, négligent cette artillerie dont plus tard ils déploreront l'absence, et ils la laissent retomber sans grande résistance aux mains des Français. Une faute semblable les amène à laisser passer, sans s'en emparer, un transport de cent et sept canons qui remontait l'Escaut la nuit

du 21 au 22 octobre, et qui était arrêté à Wetteren par les autorités républicaines (1).

Un second mouvement se dessine parmi les insurgés de la Flandre, à dater du 21. Il cadre avec l'entente que nous avons constatée entre la Campine anversoise et le pays de Waes. N'ayant pas réussi à Anvers, les insurgés de la Flandre tournent l'obstacle par le sud et gagnent la Campine par le Rupel. Suivons la marche de leurs bandes qui nous permettront de passer en revue le centre et l'est de la Belgique.

Le 21 octobre, les « Flamands », c'est-à-dire les habitants du pays de Waes, ainsi nommés par opposition aux « Brabançons », habitants de la rive droite de l'Escaut, traversent le fleuve en grand nombre pour gagner les bords du Rupel. On constate le fait à Hemixem, Hoboken, Rupelmonde, Saint-Amand. C'est, qu'en effet, sur tout le territoire qui se trouve au sud d'Anvers et qui correspond géographiquement à la vallée de la Nèthe, le mal apparaît avec une intensité qui croît d'heure en heure. Indépendamment des troubles locaux, trois centres d'insurrection se font remarquer. Le premier est à Boom, et comprend dans sa circonscription le petit Brabant, pays s'étendant entre l'Escaut, le Rupel et le canal de Willebroeck. Le second est à Duffel, d'où il menace le pont de Waelhem, où passe la route d'Anvers a Malines, et vise Lierre, qui est la clef de la Campine. Le troisième est à Gheel, où dès le 6 octobre on enrôle et on organise une compagnie, et où le 21 au soir la révolte s'affirme ouvertement. Pendant la journée du 21, les placards incendiaires s'affichent à Anvers et à Turnhout ; Hérenthals et Lierre sont attaqués par les bandes d'insurgés, et Malines est menacé.

Vers le Brabant et vers l'Est, le feu se communique progressivement, les foyers d'incendie apparaissant successivement comme pour faciliter la conflagration générale. Des affiches appelant aux armes se montrent à Wavre le 21. Une émeute éclate à Tirlemont le même jour. L'exemple du Petit-Brabant agite les cantons d'Assche, Sempst, Londerzeel,

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 93 et 954. Broeckaert, *Les brigands à Wetteren.*

où des conciliabules et des menaces annoncent le soulèvement. Les Flamands apparaissent en suivant la Dyle, autour de Malines, et poussent jusqu'à Hever, Haecht et Rotselaer. La crainte d'une interruption complète des communications entre Bruxelles et Anvers préoccupe si vivement les autorités que, le 21 au soir, le général Béguinot avec une colonne de cavalerie et d'infanterie se rend de Bruxelles à Malines, pour nettoyer les environs de la place et les bords de la Nèthe.

Plus loin encore vers l'Est, des grondements sourds retentissent également. A Herck-la-Ville, dans la Meuse Inférieure, il y a des troubles le 21. Liége voit à la même date des placards appelant aux armes. En Luxembourg, une émeute éclate le 21 dans la capitale du département, et on y profère des menaces contre la république. L'organisation secrète, ébauchée dans le nord du département, produit ses premiers fruits. Les notables se réunissent à Hosingen, après avoir juré par écrit de « chasser l'ennemi de la patrie et de sauver la religion de leurs pères et la vie de leurs enfants ». Ils envoient des émissaires, le 21 octobre, à Vianden et dans les environs pour recruter des jeunes gens, et ils menacent de mettre le feu à la petite ville en cas de désobéissance. Le même jour, leurs adhérents trop pressés assaillent les autorités républicaines à Niederkerschen, Feschen, Bastogne et Neufchâteau, où le sang coule pour la cause de la liberté.

Désormais, on ne peut plus le nier, c'est « la guerre des paysans » qui est officiellement déclarée. Les contemporains appellent ainsi les soulèvements qui agitent le pays entier (1). Et ce n'est pas sans raison que ce qualificatif s'est appliqué aux événements que nous rappelons. Ce sont les habitants des campagnes qui prennent la grande part dans l'insurrection et à partir du 22, c'est-à-dire du début de la semaine à laquelle les prises d'armes avaient été fixées, c'est bien une pensée de stratégie guerrière qui inspire les principaux mouvements des populations révoltées.

A partir du lundi 22, l'administration centrale du départe-

(1) Expression d'un anonyme, écrivant à Malines en octobre 1798. GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 201.

ment de la Dyle siège en permanence. Celles des Deux Nèthes, de l'Escaut et de la Lys font de même. Toutes supplient les autorités voisines de leur envoyer des secours. De Flessingue on envoie une corvette et une canonnière pour occuper le passage de l'Escaut en face du fort Sainte-Marguerite, où flotte fièrement le drapeau des patriotes. De Flessingue aussi, le général Osten détache une colonne vers la Flandre zélandaise pour éloigner les insurgés des bords de l'Escaut, et il réussit ainsi à rejeter les bandes campanardes vers l'intérieur de la Flandre. Du Brabant hollandais. les Français vont expédier sous Durutte et Bonardy des corps qui balayeront la Campine anversoise. Le département du Nord procure trois colonnes, l'une qui marche de Dunkerque vers Furnes, où elle entre le 22 et d'où elle gagne Dixmude : l'autre, qui se rend de Valenciennes à Renaix, et la troisième, qui se dirige de Lille sur Tournai, Leuze et Ath.

Ce déploiement de forces n'est que trop justifié par l'extension graduelle de la révolution. Non seulement, celle-ci gagne de proche en proche les villages autour des villes de Gand, Alost et Audenarde, mais elle s'empare de Termonde le 22 et elle cerne Alost et Saint-Nicolas. Dans les Deux Nèthes, Herenthals et Lierre sont occupés par les paysans, tandis que les compagnies locales formées à Gheel, Moll, Tongerloo, Westerloo, Berlaere, Ranst, Broechem et ailleurs ,se mettent sur le pied de guerre. Turnhout, que l'on sent menacé par l'armée du Nord, est déserté par les patriotes dirigés par Corbeels, qui va former et discipliner leurs rangs dans les villages voisins, où il s'efforce d'organiser avec les chefs campinois une petite armée. C'est principalement sur Malines que se portent les vues des dirigeants, à cause des armes et des munitions que renferme l'arsenal et à cause de la position importante qu'occupe la ville, entre Bruxelles, Louvain et Anvers. Le 22, au matin, le général Béguinot, arrivé de Bruxelles dans la nuit du 21 au 22, sort de Malines avec ses troupes pour mettre à la raison les communes situées au nord, à l'est et à l'ouest de la place. Il avait à peine quitté celle-ci que les bandes paysannes y pénétrèrent. Comme le montra, plus tard, la funèbre liste des prisonniers fusillés, le 23 octobre, les assaillants étaient

originaires de tous les villages du voisinage. Un mot d'ordre distribué bien à l'avance avait dû les mettre en éveil, les réunir, et les lancer sur la ville au moment opportun. Devenus aisément maîtres de la cité, les paysans ne se montrèrent pas dignes de continuer leurs succès. Ils avaient trouvé des canons, des armes et des munitions : ils possédaient des remparts permettant une résistance au moins passagère, qui eut suffi à appeler aux armes tout le pays environnant. Loin de profiter de ces avantages, les assaillants s'absorbèrent dans des besognes soit peu urgentes, soit inutiles ou même criminelles : ils vidèrent les caisses publiques, ouvrirent les prisons, brûlèrent des papiers officiels, pillèrent quelques maisons de citoyens suspects d'attachement à la France. Leurs chefs négligèrent de garder les portes de la ville, et de mettre leurs troupes en état de défense. Ainsi ils s'aliénaient les bourgeois épouvantés et ils omettaient les mesures nécessaires pour repousser un assaut qu'ils devaient prévoir. Au bout de peu d'heures, averti par des habitants de Malines, Béguinot reparaissait, et divisant sa troupe en deux escouades, reprenait possession des portes de la ville et expulsait sans grande lutte les paysans surpris.

Autour de Bruxelles, le tocsin sonne jusque près de la ville. Les révoltés occupent Grimberghen et Vilvorde, et sont maîtres dans toute la région du nord, depuis le voisinage de la Flandre vers Termonde et Alost, jusqu'à la Campine et à la Meuse Inférieure. Aerschot, Montaigu, Diest sont aux mains des paysans, et Louvain, où les municipaux sont en permanence, s'attend à chaque instant à être assiégé.

IV.

Comme on l'a dit, c'était la semaine du 21 au 28 qui depuis longtemps avait été choisie par les organisateurs du mouvement national pour la prise d'armes générale. Le jeudi 25 et le vendredi 26 semblent avoir été spécialement indiqués dans les principaux endroits comme dates du soulèvement. Les événements qui allaient se dérouler dans chaque province devaient montrer l'exactitude de cette affirmation. Nous les retracerons d'après l'ordre géographique

en partant des côtes de l'océan pour nous diriger vers la frontière orientale du pays.

Les bandes qui ont occupé Eecloo, et qui cèdent devant les forces envoyées de Flessingue, gagnent le département de la Lys, durant les journées du 22 et du 23. Elles y sont attendues, et le 24 au soir, la révolte éclate tout autour de Roulers.

Un vaste foyer d'incendie se manifeste entre Thielt, Lichtervelde et Thourout d'une part, Ypres, Menin et Courtrai, d'autre part. Les garnisons françaises du département du Nord et les forces qui occupent la côte empêchent le soulèvement de se propager en dehors de ce territoire, d'ailleurs, fort étendu. On signale comme étant en insurrection à la date du 25 : Roulers, Ruymbeke, Dadizeele, Becelaere, Gheluwe, Zonnebeke, Passchendael, Staden, Eessen, Hooglede, Gist, Zaeren, Moorslede. D'après un rapport secret que la municipalité de Gand reçoit d'un espion, le 25, l'organisation de l'insurrection est dirigée par l'ancien greffier de la ville d'Iseghem (1). Durant la journée du 25, l'incendie va grandissant. Les causes de ce développement sont révélées par une lettre du général Bonnard. Selon ce dernier, dans la nuit du 24 au 25, des bateaux anglais ont tenté d'opérer un débarquement près de Blankenberghe, et durant cette même nuit il y a eu dans les cantons voisins de la côte des assemblées où l'on a discuté la prise d'armes et où l'on a différé celle-ci parce que les armes n'étaient pas encore arrivées (2). Le 26, Thielt est envahi, et les bandes qui s'en sont emparé vont vers Lichtervelde et Thourout. Dixmude est en rumeur également, et à Courtrai on remarque des conciliabules mystérieux qui effraient l'autorité. Une colonne française, sortie d'Ypres le 25, avait eu fort à faire pour enfoncer les insurgés qui avaient marché de Zonnebeke sur Ypres, et qui avaient pour but avoué de s'emparer de Nieuport et de Furnes (3). Cette dernière ville attendait avec

(1) Lettre de la Municipalité de Gand, 5 Brumaire an VII. (Liasse 360, Archives du Département de l'Escaut, Archives de l'Etat, Gand.)

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 94, 406, 407.

(2) Après une lutte opiniâtre, « les soldats français ont enfoncé les insurgés en leur tuant 300 ou 400 hommes ». Procès-verbal des

impatience les libérateurs, et n'était contenue que par la présence des forces françaises (1). On signale à Langemarck, le 26, un engagement assez important pour amener les Français à mettre le feu à l'église paroissiale et au cours duquel ils massacrèrent une femme qui sonnait le tocsin (2). Le samedi 27, Courtrai est définitivement cerné, et les troubles continuent à se propager, non seulement autour de cette ville, mais aussi vers Menin, qui est mis en état de siège. En présence de la gravité des circonstances, l'administration centrale se sent impuissante, malgré les secours qui lui arrivent du nord et du midi, et malgré la présence de l'armée d'Angleterre sur les côtes. « Des Forces ! des Forces ! le mal croît à chaque minute ! » écrit-elle, le 26 octobre (3).

Le dimanche 28, le soulèvement atteint son maximum d'intensité dans le département de la Lys. Les paysans, loin de se laisser abattre par l'échec du 26, entourent Courtrai, et s'en rapprochent à portée de fusil. Ils ont reçu, par Avelghem et Sweveghem, des renforts ou des encouragements venant d'Audenarde et de Renaix, centre principal du soulèvement dans la Flandre orientale. Dans la nuit du 26 au 27, ils ont attaqué Courtrai de vive force, et durant la journée du 27, la garnison de la ville a dû opérer plusieurs sorties pour les éloigner. Une colonne française partie de Bruges pour venir secourir Courtrai était arrivée dans la nuit du 27 au 28 à Roulers, d'où elle devait gagner Courtrai le 28 au matin. Quand elle passa à Iseghem, le tocsin sonnant brusquement réunit les jeunes gens de ce village et des localités voisines. Les bandes paysannes rapidement formées attaquèrent la colonne qui gagnait Courtrai en traversant Ingelmunster. Mais là s'arrêta le succès des insurgés. Le commandant de Courtrai, prévenu à temps, prépara un

séances de l'Administration du Département de la Lys, 7 Brumaire an VII. (Archives de l'Etat, Bruges.) Registre de correspondance de la Municipalité de Dixmude, Brumaire an VII. (Archives de Dixmude.)

(1) Ibid.

(2) ALLAEYS. *Het Westland in den franschen tijd, p. 306. De Boerenkrijg* (tijdschrift), p. 63. RYBENS, *Beschrijving van Nieuport*, 28 octobre 1798.

(3) DE POTTER. *Vlaanderen onder het Schrikbewind*, p. 97.

corps de 250 hommes qui laissa s'approcher de la ville les insurgés poursuivant la colonne de secours, et qui tomba sur eux par derrière. Surpris ainsi, et taillés en pièces, les révoltés battirent en retraite. Les Français tuèrent environ deux cents cinquante personnes dont trente-neuf à Cuerne, douze à Ingelmunster et neuf à Iseghem, massacrèrent dans ces derniers villages des vieillards, des enfants, une femme, et tentèrent de réduire en cendres les villages coupables.

Les supplications des autorités locales réussirent à adoucir les chefs et à suspendre l'exécution de l'ordre de destruction. Ce fut ce que le langage populaire appelle encore, aujourd'hui : « De brigands zondag », « Le dimanche des brigands ».

Après ces échecs, les campagnards de la West Flandre semblent avoir renoncé par degrés à la lutte. Des forces françaises les menacent du côté de Furnes, Dixmude et Thourout, où on envoie chaque jour des troupes nouvelles. Du côté de la Flandre orientale, où le pays de Waes est pacifié, et où Audenarde est repris par les Français dans la nuit du 26 au 27, il n'y a plus désormais de secours à attendre. Aussi, voit-on en peu de jours les troubles s'apaiser. Il y a encore, il est vrai, des soulèvements à Ardoye et à Coolscamp, le 31 octobre et le 1er novembre. Le 2 novembre, des bandes d'insurgés commandées par des cavaliers occupent Winckel-Saint-Eloy et Moorseele et se retranchent dans un bois, où les colonnes françaises les enfoncent après un combat qui coûte la vie à une grande quantité de patriotes. Le lendemain 3, des coups de fusil tirés à Cuerne attirent la garnison de Courtrai qui se précipite dans le village au moment où les habitants sortaient de la messe célébrée en l'honneur de saint Hubert. Les soldats se jettent sur la foule désarmée et tuent une trentaine de personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants (1). Mais ce sont là les derniers incidents de la guerre nationale dans la Lys. Nous verrons qu'au mois de décembre les conscrits retirés

(1) SEVENS. *De Boerenkrijg in het voormalig departement der Leie.* (Revue « *Vlaamsch en Vrij* », 15 mars 1896.) Récits de Nolf, de Courtrai et de Lemeitre, de Wervicq, à la date du 3 novembre 1798. (Manuscrits de J. Goethals-Vercruysse sur Courtrai.)

au Vrijbosch, dans les environs de Roulers, et les chefs secrets du mouvement patriotique, tentèrent de ressusciter celui-ci pour appuyer les suprêmes efforts dont la Campine devait être le théâtre. Ce ne sera, toutefois, qu'un écho lointain des luttes d'octobre et une menace aussitôt abandonnée qu'ébauchée.

V.

Dans le département de l'Escaut, la semaine qui nous occupe est caractérisé par un changement de front correspondant avec la ligne de conduite choisie en West-Flandre. On renonce à ouvrir une communication avec la mer vers Terneuzen ou vers Flessingue, et on porte les principaux efforts vers Alost et Audenarde, par le Rupel et l'Escaut. Cette stratégie est visible. Les insurgés assaillent encore Saint-Nicolas le 23 et le 25, et ils résistent dans les communes du pays de Waes, telles que Sinay, Stekene, Rupelmonde et Saint-Paul. Mais leurs forces les plus importantes se déploient ailleurs. Elles attaquent Wetteren, le 23, et assaillent Alost, la nuit du 23 au 24. Cette dernière ville subira cinq attaques successives du 23 au 26 et assistera encore le 30 à un dernier échange de coups de feu. Elle offre, en effet, un intérêt majeur à cause de sa position sur la route de Bruxelles à Gand. Termonde est occupé depuis le 20 par les bandes paysannes venues de la rive droite de l'Escaut, c'est-à-dire du petit Brabant où commande Rollier. On y enrôle les hommes, on leur promet une paie journalière, et on leur distribue des guinées anglaises (1).

Termonde, d'ailleurs, facilite le passage de l'Escaut, et assure la communication entre la Flandre et la Campine. En dépit des canonnières françaises embossées devant l'embouchure du Rupel, Rollier y tiendra bon jusqu'au 25 au soir. Il réussira à paralyser les forces françaises envoyées de Saint-Nicolas pour le déloger, et il ne cédera que quand trois colonnes, parties de Gand, Saint-Nicolas et Wetteren se concentreront sur sa position. Entretemps, il tentera, le 23,

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 334, note.

une marche sur Zele, où les Français se sont retranchés, et où ils résistent à trois attaques des patriotes (1).

C'est le long de l'Escaut et de la Dendre que se porte l'attention des chefs. Audenarde se sent menacé le 24. Le soir du même jour, les jeunes gens de Renaix se donnent rendez-vous au dehors de cette dernière ville. Ils se forment en bandes armées, et propagent le signal de la révolte. Le 25, ils s'emparent de Renaix, où s'organise une apparence de gouvernement local, sous la direction d'un comité central et d'où partiront durant quatre jours les expéditions militaires et les ordres destinés à toute la région. Le même jour, une colonne d'insurgés marche de Renaix sur Audenarde dont elle s'empare. D'autres colonnes sont dirigées vers Avelghem et Castre pour aider les assiégeants qui entourent Courtrai, et vers Frasnes et Leuze pour intercepter la route de Bruxelles à Tournai. Sur la frontière du Brabant, les insurrections se propagent avec non moins de rapidité. Les insurgés brabançons ont communiqué leurs plans aux villages de la Dendre (2). Ceux-ci, se soulèvent le 25, et assaillent Grammont et Ninove, d'où ils descendent sur Alost. Ils garderont la possession de Grammont durant six jours. Un des leurs, probablement habitant du canton d'Ellezelle en Hainaut, où les insurgés de Renaix avaient une organisation depuis longtemps concertée, envoyait, le 25 octobre, au chef des patriotes de Nederbrakel, un appel aux armes qui révélait l'entente établie entre les dirigeants de toute la région (3). Faisant écho aux efforts des campa-

(1) Gebruers, ouv. cité, II, p. 691.

(2) Procès-verbal dressé par la Municipalité d'Hérinnes, le 10 Prairial an VII. (Carton 83 (3°), correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) Lettre sans date, adressée « au général Van Wynendaele », de Nederbrakel. « Van Wynendaele. Ayez la bonté d'envoyer le monde chez van Nieuwenhove, dans le cas où les soldats seraient encore là, et dans le cas qu'ils n'y seraient plus, envoyez sitôt quelqu'un à Segelsem et au *Klock*. Les Brabançons sont déjà à Viaene, et leur nombre est incalculable. (S.) P. Van den Driessche, capitaine des chrétiens opprimés. » La réponse suivante figurait sur cette pièce : « Je vous fais savoir par le porteur de la présente que les Français sont encore à Nederbrakel, et que j'ai prévenu la jeunesse de la commune. Rien n'est encore venu des autres paroisses. » Ces documents remontant évidemment au 25 octobre 1798, furent

gnards, les habitants de Gand se livrent à des attroupements tumultueux où l'on crie « Vive l'Empereur ! » « Vivent les Anglais ! Bientôt ils seront ici ». La garnison doit intervenir et elle emprisonne les principaux émeutiers (25 octobre) (1).

Maîtres d'Audenarde, les paysans commandés par deux habitants de Renaix tentent de s'organiser durant la journée du 26. Les chefs n'ont guère d'autorité sur les bandes villageoises qu'ils ont amenées. Celles-ci s'aperçoivent rapidement du peu de confiance que les habitants de la ville placent dans l'issue de la révolte. Aussi, le 26, au matin, réunis sur la grand'place, les insurgés se disputent, criant qu'ils ne sont pas aidés, et voulant rentrer dans leurs foyers. Beaucoup se retirent, disant qu'ils ont fait assez en prenant Audenarde, et que c'est aux habitants d'Audenarde à prendre Gand. Les plus déterminés restent. Parmi eux beaucoup s'enivrent, pillent les maisons des jacobins fugitfs, et veulent forcer tous les jeunes gens de la ville à s'enrôler dans leurs rangs. Vers le soir, des renforts de villageois surviennent. Avec leur aide, les chefs s'efforcent de rétablir l'ordre : ils annoncent qu'ils vont marcher sur Courtrai que d'autres bandes assiègent, et en attendant le départ, ils placent des postes avancés et des sentinelles aux issues de la ville.

Prévenues par des habitants d'Audenarde, les troupes françaises de Gand arrivent durant la nuit du 26 au 27. A l'aide d'une ruse, consistant à cacher un peloton de fantassins déguisés dans la voiture d'un habitant de la ville qui simulait un retour vers sa demeure, ils franchissent une porte, se rendent maîtres du poste, et ouvrent le chemin à une colonne d'assaut. A part une lutte énergique autour de l'auberge où était installé l'état-major des révoltés, les envahisseurs ne rencontrèrent pas de résistance. Ils tuèrent quinze insurgés et neuf bourgeois, et blessèrent un nombre considérable d'habitants inoffensifs. Des visites domiciliaires pratiquées dans toute la ville firent arrêter beaucoup de prisonniers. Les jacobins de la ville exigeaient qu'on fusillât ceux-ci sur l'heure. Par bonheur, le commandant

saisis, en 1799, à Nederbrakel par le commissaire Du Bosch. (Papiers de M. G. Du Bosch.)

(1) Registre 77 de la prison de Gand, an VII.

français estima préférable d'envoyer les prisonniers à Gand, ce qui sauva la vie de beaucoup de ces infortunés. Après cette concession faite à l'humanité, l'officier républicain ne put refuser à ses amis d'Audenarde une démonstration destinée à inspirer la terreur. Les vingt-quatre cadavres, entassés nus sur des chariots, circulèrent durant la journée du 27 dans toutes les rues de la ville, et furent jetés enfin dans une fosse commune creusée hors de l'enceinte.

Tout danger n'avait pas encore disparu à Audenarde. Le Comité insurrectionnel qui occupait Renaix tenta un nouvel effort le 27, au milieu du jour. Trois mille paysans se réunirent à Leupeghem au son du tocsin pour marcher sur Audenarde. La garnison de la ville se dirigea sur le village, où elle surprit les insurgés non encore formés en colonne, et les dispersa après une fusillade qui coûta six hommes aux patriotes et quatre aux Français. Dans la journée du 28, la garnison d'Audenarde se porte à Etichove, d'où elle se croit menacée et où elle tue un prêtre et pille les principales fermes. Durant cette expédition, les patriotes de Renaix tentent une diversion dans un autre sens, et ils envoient des colonnes qui s'approchent d'Ath et de Leuze. L'une de leurs bandes pénètre même dans Leuze, et s'y installe pour quelques heures. Nous verrons bientôt comment cette courte victoire se termina en désastre. Enfin, le 29, les soldats d'Audenarde, renforcés par des colonnes françaises venues de Gand, Ath et Valenciennes, se portent sur Renaix, enfoncent les patriotes et rétablissent les autorités républicaines. Ils massacrent six ou sept bourgeois parmi lesquels un fou qui est hâché à coups de sabre sur la grand place, et dont les restes sanglants furent inhumés séance tenante au pied de l'arbre de la liberté. C'était là l'image trop fidèle des bases sur lesquelles reposait le régime imposé à nos pères par la conquête étrangère !

Avec Renaix la cause de l'indépendance succombait en Flandre. On lutta encore pendant quelques jours dans les villages du nord et du midi. C'étaient les derniers coups de feu qui s'échangeaient sur un champ de bataille déserté par le gros des belligérants. Il n'y avait plus d'armée patriotique. Les colonnes françaises circulaient de canton en

canton sans rencontrer d'obstacle sérieux. Le gros des insurgés de Renaix se retire à Etichove le 29 et le 30, puis il se débande. On se bat encore à Axel et à Tamise le 28, et Alost continue à être bloqué jusqu'au 30. Mais les troupes du général Osten, donnant la main aux garnisons de Gand et de Bruges, pacifient rapidement le pays de Waes, dont les insurgés les plus décidés ont abandonné la défense pour gagner les bords du Rupel et de la Nèthe. Alost est définitivement libéré le 1er novembre. Le 1er et le 2 du même mois, une expédition française, forte de 1,500 hommes, parcourt la vallée de la Dendre, depuis Ath jusqu'à Ninove. Elle occupe Grammont sans difficulté. Elle rencontre le gros des insurgés à Pollaere, le 2 novembre, et leur inflige une défaite complète. A Ninove, où les paysans s'étaient installés avec plus de soins, la lutte fut sérieuse. Il fallut assaillir la petite ville de vive force et prendre ses défenseurs entre deux feux. Beaucoup de villageois périrent soit sous le feu des Français, soit dans les eaux de la Dendre. Le cours de cette rivière était ainsi retombé entièrement entre les mains des républicains, depuis le Hainaut où elle prenait sa source, jusqu'à Termonde où elle rejoignait l'Escaut. Termonde fut encore attaqué le 2 novembre par les insurgés du Petit-Brabant, mais ceux-ci furent repoussés et toute communication entre la Flandre et le Brabant vint à cesser par suite de ces succès de l'armée française. Les efforts des insurgés allaient se concentrer dans l'ancien Brabant, c'est-à-dire dans les départements de la Dyle et des Deux Nèthes où nous devons les suivre.

VI.

Nous avons raconté comment, dans la matinée du lundi 22 octobre, premier jour de la semaine fixée pour le soulèvement général, Malines avait été subitement envahi par les bandes villageoises, et repris par le général Béguinot. Les insurgés ne se laissent pas abattre par un premier revers. Le mardi 23, ils reforment leurs rangs et ils se présentent en bon ordre devant trois portes de la ville. La lutte dure plus de deux heures, malgré la supériorité que l'artillerie assure aux républicains. Subitement, l'apparition d'un corps

français derrière les insurgés trouble ceux-ci et les arrête dans leur élan. Une colonne envoyée d'Anvers sur Malines, sous le commandement du chef de brigade Mazingant plaçait ainsi les assaillants entre deux feux, au centre même de leur ligne d'attaque. Toute résistance paraissant impossible, les villageois lâchent pied et se dispersent. Le général français abusant de sa victoire constitue sur le champ une commission militaire, présidée par Mazingant qui condamne à mort, séance tenante, quarante et un prisonniers. La plus jeune de ces victimes avait 16 ans et la plus âgée 70.

Tandis que des canons, mèche allumée, tenaient en respect la population terrifiée, les soldats amenaient, à dix heures du soir, les malheureux condamnés au pied de l'église cathédrale de Saint-Rombaut, et les fusillaient par bandes de dix à quinze à la lueur de quelques torches. Les blessés furent achevés à coups de bayonnettes, et les cadavres inhumés au lieu même du supplice. Un crucifix placé en cet endroit, lors du centenaire de la guerre des paysans, rappelle à la mémoire de tous cette hécatombe, d'autant plus injustifiée que le jugement ne relevait à l'égard des condamnés aucun fait criminel, tel que meurtre ou pillage, et leur reprochait uniquement d'avoir pris part à un rassemblement armé. Devait-on s'étonner si le sang versé provoquait de la part des paysans les représailles dont notre récit offrira plusieurs fois le triste tableau ?

Les paysans n'étaient pas encore découragés et ils allaient s'efforcer de réparer leurs fautes. Tout autour de Malines, l'insurrection est maîtresse des campagnes. « Jamais, écrivait un fonctionnaire, je n'ai entendu un tintamare semblable à celui que nous avons entendu cette nuit. On n'entendait que le son des cloches à trois ou quatre lieues à la ronde, le son des tambours ou des cornets, les hurlements des chiens et des hommes, et des coups de fusils » (1). Ce que relate en ces termes un témoin de Waelhem est répété par l'agent de Boom, par l'annaliste anversois Van der Straelen, et par le chroniqueur malinois Schellens (2). Aussi, comme le reconnaît

(1) Thys, ouv. cité, p. 31. Lettre du 21 octobre 1798.

(2) Ibid. pp. 326, 327. Van der Straelen, *Kronijk van Antwerpen*, 21 octobre 1798. Chronique malinoise de Schellens, reproduite par G. Eekhoud, *Les fusillés de Malines*, p. 188.

le général Béguinot, dans une lettre écrite dans la soirée du 23, les alentours de Malines sont complètement aux mains des insurgés, et il y a impossibilité de dégarnir la ville d'un seul homme. Le mercredi 24, sur un ordre venu de Bruxelles, Béguinot regagne cette dernière ville avec soixante hommes et deux canons. A peine s'est-il éloigné que les paysans s'approchent de Malines et engagent une fusillade. L'artillerie est amenée pour les disperser, et elle réussit seulement à les faire reculer, sans mettre fin aux coups de feu. La journée se passe en alertes, et les portes de la ville sont fermées. Le 25, Mazingant tient la garnison sous les armes, avec douze canons braqués sur la grand'place et il attend des renforts considérables venant d'Alost et de Lierre pour tenter une expédition qui reprenne possession du pont de Waelhem (1). La situation demeure si grave que les bourgeois sont mis en réquisition pour édifier des batteries en avant des portes de la ville, et que, le 28 octobre au soir, toutes les rues menant des portes vers le centre de la cité sont garnies de barricades et de canons, tandis que la garnison occupe les points menacés et que les autorités se tiennent en permanence à l'Hôtel de ville. Le 30 octobre, Béguinot estime encore que Malines est sérieusement exposé et qu'à tout instant les insurgés pourraient s'en rendre maîtres. Il y envoie des renforts qui ne peuvent arriver de Bruxelles qu'au prix d'un engagement où leurs obusiers leur assurent le tromphe (2).

Telle était la situation de la seconde ville du département des Deux Nèthes, située sur la route de Bruxelles à Anvers, et aisément secourue par les garnisons de ces deux grandes cités. On devine que partout ailleurs, dans le département, en dehors du chef-lieu, l'ordre légal n'existait plus. Presque chaque village voit arracher l'arbre de la liberté et les insurgés ouvrir l'église pour y sonner le tocsin. Mais des mouvements d'ensemble apparaissent tout autour de Malines, dans la vallée du Rupel et de la Nèthe, et c'est le plan général dénoté par eux que nous devons nous efforcer de faire ressortir. Quatre centres principaux d'action se montrent simul-

(1) Gebruers, ouv. cité, II, p. 202.
(2) Ibid., pp. 209, 211.

tanément, attestant ainsi la préparation qui a présidé à l'organisation de l'insurrection et la généralité de l'opposition que suscite l'administration étrangère. Ils se rencontrent dans le Petit-Brabant, à Boom, à Duffel et à Gheel.

On ne devait pas s'étonner de voir le Petit-Brabant arborer pendant plus de quinze jours le drapeau de la cause nationale.

Située à seulement cinq lieues environ de Bruxelles, cette contrée offrait un théâtre excellent à la résistance. Elle s'étendait en forme de presqu'île entre l'Escaut, à l'Ouest, le Rupel au Nord, le canal de Bruxelles à Willebroeck vers l'Est. Défendue par ces trois voies d'eau, elle n'était accessible qu'au midi, c'est-à-dire, dans la direction d'Assche et de Bruxelles. Mais de ce côté des bois couvraient les accès à Buggenhout, Lippeloo et Malderen, de façon à réduire à deux les routes ouvertes aux forces françaises, à savoir, le chemin venant de Termonde vers Baesrode et Saint-Amand, et le chemin venant de Bruxelles le long du canal de Willebroeck. A l'intérieur du pays, de gros villages tels que Capelle-au-Bois, Willebroeck, Puers, Bornhem, Saint-Amand, permettaient aux insurgés d'arrêter l'ennemi. Dans les campagnes, coupées de haies et de fossés, la cavalerie et l'artillerie ne pouvaient guère se déployer. Enfin, la nature et l'art militaire avaient désigné au choix des chefs du mouvement patriotique un réduit merveilleux, appelé le fort Sainte-Marguerite. Non loin du beau village de Bornhem, qui était aisément défendable grâce à la présence d'un ancien bras de l'Escaut et de grands marais, se trouvait le confluent du Rupel et de l'Escaut. Dans l'angle formé par les deux cours d'eau, on avait ménagé, autrefois, un fort, commandant tout le pays environnant. Au temps de la domination espagnole, il y avait là casernes, maison du commandant, magasins, ateliers, chapelle, le tout entouré de murailles gazonnées. Depuis le milieu du XVIIIe siècle, les constructions avaient disparu, et l'on n'avait laissé subsister que l'enceinte dominant encore les digues, les prés et les vastes étendues d'eau qui se réunissaient à ses pieds. Quoique démantelé, le fort avait encore le grand avantage de présenter un abri contre un coup de main et d'offrir une

résistance momentanée aux boulets des canonnières françaises. Il promettait, d'ailleurs, d'assurer le passage de l'Escaut aux villageois venant de la Flandre pour rejoindre les insurgés brabançons. Même, il formait un point de ralliement et de débarquement pour les forces anglaises dont le secours était escompté depuis longtemps, soit qu'elles remontassent l'Escaut, soit qu'elles arrivassent par Terneuzen et Saint-Nicolas. Tel était le terrain dont un homme énergique allait tirer un parti surprenant.

Cet homme s'appelait Emmanuel Benoit Rollier (1). Né à Saint-Amand en 1769, il tenait au Petit-Brabant par des liens étroits. Sa famille y était fixée depuis longtemps et y exerçait une industrie lucrative en même temps qu'elle était investie de fonctions publiques donnant l'autorité. Son père, âgé de soixante-douze ans, dirigeait une raffinerie de sel : ce patriarche avait quatorze enfants, dont un fils, vicaire à Saint-Amand, et plusieurs fils également fixés dans le même village. Emmanuel Benoît Rollier, après avoir exercé à Ostende, un commerce important, qui l'avait mis en rapport avec les Anglais, était revenu dans son pays natal, où il s'était marié en 1796 et s'était établi à Willebroeck. Pendant les années 1796 et 1797, on avait remarqué qu'il faisait de fréquents voyages à l'étranger. Les villageois appréciaient son caractère plein de franchise et aimaient à le voir, en cavalier consommé, lancer son cheval au galop sur les digues du Rupel. On a dit comment, le 7 juin 1798, il avait dirigé la résistance contre les gendarmes, venus de Willebroeck pour arrêter des prêtres et fermer l'église. Ce trait suffisait à désigner Rollier comme chef de la résistance à main armée au jour où le mécontentement laisserait place à la révolte. Mais Rollier avait fait plus. Il avait noué des relations secrètes avec l'Angleterre. Celles-ci furent avouées par Adrien Rollier, avocat à Gand, lequel correspondait activement avec son cousin Emmanuel, et fut arrêté de ce chef en 1798 (2). On devait voir, d'ailleurs, à Termonde, la

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 371 et suiv. Thys, ouv. cité, pp. 115 et suiv. P. Van den Berg, *Rollier of de boerenkrijg in klein Braband.*

(2). Gebruers, ouv. cité, II, pp. 371 et 390.

preuve de l'existence de ces relations avec l'étranger. L'entente avec les organisateurs mystérieux qui dirigeaient le soulèvement national ne faisait pas défaut non plus. Une sœur de Rollier avait épousé Jean Servaes, qui fut tué en combattant contre les Français, le 4 novembre 1798, et on sait que le libraire Corbeels, soutien dévoué de l'indépendance à Turnhout, avait épousé également une Servaes. Ce n'est là qu'une présomption, sans doute. Mais une preuve plus directe se trouve dans un mémoire adressé, en 1814, par Rollier au duc de Saxe-Weimar pour obtenir un dédommagement de la part des Puissances alliées. Dans cette pièce, Rollier affirme, en effet, qu'il a mené la campagne de 1798 «en qualité de général et breveté par M. Charles de Loupoigne au nom de l'archiduc Charles d'Autriche» (1). Quelque restreint que fut le crédit mérité par Jacqmin, dit Charles de Loupoigne dont nous avons parlé à plusieurs reprises, son intervention révélait l'existence du plan général que nous voulons mettre en relief.

Les troubles avaient éclaté à Bornhem le 20. On y avait renversé l'arbre de la liberté et tiré des coups de feu. Le 21, trois ou quatre cents insurgés avaient envahi le village, libéré des prisonniers arrêtés la veille par le juge de paix, et mis ce dernier en fuite. En peu d'heures la révolte s'était propagée dans tout le canton, comme si un mot d'ordre lancé depuis longtemps l'avait préparée. Le dimanche 22, Rollier arrivait comme un triomphateur à Saint-Amand, après avoir traversé les villages voisins. Haranguant dans la matinée sur la grand'place les bandes armées qui avaient convergé d'après ses ordres vers Saint-Amand, il faisait applaudir par elles tout son plan de campagne (2). Celui-ci consistait à marcher, sans perdre un instant, sur Termonde, pour tendre la main aux insurgés du Pays de Waes et ainsi faciliter l'arriver des Anglais. On laisserait dans les points menacés des défenseurs en nombre suffisant. En particulier, Bornhem servirait de centre où l'on déposerait les prisonniers, et le fort de Sainte-Marguerite formerait le réduit suprême où seraient emmagasinés les munitions et les

(1) Ibid., II, p. 697.
(2) Thys, ouv. cité, p. 116.

vivres. Prenant avec lui son frère Julien comme lieutenant, Rollier mit à la tête des principaux postes des comités formés des anciennes autorités locales, mayeurs, échevins, curés. Tandis que ces comités assuraient la défense du territoire et étendaient l'action du soulèvement dans les localités voisines, le chef prenait la route de Termonde, où d'autres bandes l'avaient précédé le 21. Il entrait le dimanche 22, dans l'après-midi, dans cette ville avec quatre ou cinq cents hommes. Les cris de « Vive l'Empereur ! » que poussaient les insurgés, et la cocarde mélangée de rouge et de blanc que portait leur commandant, montraient le pavillon qu'arborait la révolte. On remarqua dès le début le programme revendiqué par celle-ci. « Combattons pour la foi catholique et pour la patrie opprimée » (1). On fut frappé également de ce fait que le très grand nombre des envahisseurs était composé d'hommes d'âge et non point de conscrits, ce qui montrait que la loi militaire n'était pas la cause exclusive ou principale de la révolte (2). On nota, enfin, que les armes des insurgés étaient de provenance anglaise, et que la solde leur était payée régulièrement en monnaie anglaise.

Rollier occupa Termonde jusqu'au 25 au soir. Il tenta vainement le 23 de s'emparer de Zele. Les Français y avaient barricadé tous les accès, et trois assauts tentés par les insurgés échouèrent successivement. En revanche, les efforts faits par les colonnes républicaines venues de Saint-Nicolas pour s'approcher de Termonde furent repoussés victorieusement. Entre-temps, les paysans faisaient montre d'une certaine discipline. Au début, ils avaient pillé dix-huit maisons d'habitants désignés comme étant attachés à la France, et notamment celle d'un jacobin qui s'était emparé, disait-on, du mobilier d'un château voisin, dont le propriétaire avait émigré. En même temps, les églises étaient ouvertes et les cloches mises en branle. Quand l'ordre put être rétabli par Rollier, on leva le contenu des caisses publiques, on enrôla de force les jeunes gens pour renforcer l'armée natio-

(1) C'est le cri de guerre rapporté par un témoin oculaire. (GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 691. Sur l'organisation imposée par *Rollier*, cfr., liasse 229, Archives du Département de l'Escaut. (Archives de l'Etat, Gand.)

(2) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 100.

nale, et on garnit de postes avancés les villages environnant la ville.

Le jeudi 25, au soir, Rollier fut averti de la très prochaine arrivée de trois corps français se proposant de le cerner dans Termonde. Il apprit au même instant que l'aide sur laquelle il avait compté de la part de certains coopérateurs dirigeant les cantons voisins du Petit-Brabant, venait à faire défaut. Boom, situé sur la rive droite du Rupel, était occupé par les Français. Malines avait résisté aux villageois d'alentour, et ceux-ci, tout en menaçant encore la ville, comme nous l'avons dit, commençaient à se lasser, et se portaient les uns vers le Petit-Brabant, les autres vers Duffel ou vers Louvain (1). La retraite s'imposait. Tout en laissant derrière lui des groupes de gens déterminés qui cachèrent le mouvement de la masse des insurgés, Rollier évacua la ville dont il avait espéré faire le point de jonction entre la Flandre et le Brabant. Il ramena ses troupes en bon ordre, en sacrifiant seulement les braves qui couvrirent son mouvement et qui furent massacrés non sans s'être courageusement défendus. Le 26, le Petit-Brabant tout entier était en état de défense, et il devait pendant dix jours encore donner le spectacle d'une lutte émouvante.

Pendant l'absence de Rollier, les sages mesures prises par lui avaient porté leurs fruits. Les comités locaux avaient enrôlé les jeunes gens, levé des contributions, mis en réquisition les chevaux et les vivres, et surveillé les routes et les rivières. Comme preuves de leur activité on peut citer les laissez-passer qu'ils délivraient aux bateliers circulant sur les canaux, et la saisie qu'ils firent à Thisselt d'une grande quantité de munitions expédiée par bateau vers Bruxelles (2). Leur action s'étendit même jusqu'en Brabant. On reconnut, en effet, à leur accent des bords de l'Escaut, les émissaires qui furent envoyés de Bornhem pour activer la révolte vers Sempst et Vilvorde, d'un côté, et vers Opwyck, Merchtem et Londerzeel d'un autre (3). Une enquête ouverte en 1799, révéla que

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 417.

(2) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 416.

(3) Rapport du commissaire du canton de Sempst, du 4 Brumaire an VII. (Carton 77, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

dans ces derniers villages, appartenant au département de la Dyle, le chef des révoltés, l'avocat de Lausnay, avait eu, le 21 octobre, une entrevue avec un chef d'insurgés de Bornhem, avait voyagé en Campine peu avant la révolte, et avait préparé celle-ci à Merchtem (1).

Les républicains n'avaient pas manqué d'attaquer un canton aussi audacieusement soulevé, mais leurs efforts avaient été infructueux. Le 23, une expédition dirigée par Claret, ancien juge de paix, et par Bertrand, lieutenant de gendarmerie, quittait Bruxelles pour explorer le nord du département de la Dyle. Elle entra à Assche, et gagna Merchtem, où elle fut accueillie par une fusillade bien nourrie qui arrêta sa marche. Se contentant alors de saisir sur sa route une quarantaine d'habitants qu'il soupçonnait de sympathies pour les insurgés, Claret se rendit à Londerzeel, où son attaque échoua, et rejoignant le canal de Willebroeck, il rentra dans la capitale en se proclamant vainqueur. Il avait perdu un volontaire bruxellois, dont les paysans s'emparèrent, et qui fut mené à Lebbeke, puis fusillé par les patriotes comme traître à son pays (2). Les prisonniers menés à Bruxelles couraient grand danger. Une commission militaire réunie d'urgence, le 30, en jugea quelques-uns comme rebelles et conspirateurs. Toutefois, émue par l'affreux massacre dont Malines venait d'être le théâtre, la population bruxelloise protesta hautement et des rassemblements se formèrent sur les places publiques pour délivrer les prisonniers. La commission se montra clémente : elle écarta les accusations d'attentat à main-armée, qui n'étaient d'ailleurs pas justifiées, et elle ne prononça que des peines d'emprisonnement peu graves (3).

Sur deux autres points les attaques des républicains contre le Petit-Brabant n'eurent guère plus de succès. Sous la direction de Pradier, qui occupait le pont de Waelhem, ils se portèrent le long de la Nèthe et du Rupel jusqu'à Wille-

(1) T. de Lantsheere. *Le dossier d'un brigand*, pp. 25 et 74.
(2) Gebruers, ouv. cité, II, p. 457. Rapport de Claret, du 2 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)
(3) Journal manuscrit de Gérard ,de Bruxelles. *Le Courrier de l'Escaut*, 12 Brumaire an VII.

broeck, le 26 octobre. Dans cette dernière localité, ils mirent en liberté le président de la municipalité, arrêté et condamné à mort par le Conseil de guerre des insurgés à cause de sa conduite favorable à la France. Mais dès le 27, Rollier survenait avec les bandes qui évacuaient Termonde, et il rejetait Pradier bien loin du Petit-Brabant. Pendant ces journées, une corvette de 18 canons et une canonnière de 16 canons venaient s'ancrer devant Rupelmonde à l'embouchure du Rupel, et engagaient avec le fort Sainte-Marguerite un combat dont l'écho se prolongeait jusqu'à Anvers, et qui dura du 26 au soir jusqu'au 5 novembre. Tout en se vantant d'avoir triomphé de ses adversaires et d'avoir mis fin au passage des insurgés de la Flandre vers le Brabant, le commandant Castagnies ne pouvait nier que ses efforts étaient vains, car les forces paysannes devaient demeurer maîtresses incontestées du fort Sainte-Marguerite et de tout le Petit-Brabant jusqu'au 5 novembre. Et même Castagnies avouerait que les premiers combats soutenus par lui avaient été sans résultat, c'est-à-dire que les révoltés continuaient, malgré la présence de la flotille, à occuper les rives de l'Escaut et du Rupel, et à traverser ces cours d'eau selon les besoins de la cause nationale (1).

Après avoir délivré Willebroeck, Rollier dut prendre des mesures immédiates pour préserver ses villages contre un retour offensif de l'ennemi, maître de Termonde, Malines et Boom. Il organise savamment la résistance. Conservant sous sa direction Willebroeck et les villages voisins du canal, il charge son frère Julien de veiller à l'accès du canton du côté de Saint-Amand et de Baesrode, c'est-à-dire le long de l'Escaut. Bornhem est fortifié, et le fort de Sainte-Marguerite, où domine le drapeau blanc à croix rouge, voit sa garnison se grossir de façon de tenir en respect les bâtiments de Castagnies. Pour éviter que le centre de la position fût emporté, des partis d'insurgés s'installent à Londerzeel et dans les environs, où ils enrôlent la jeunesse, lèvent des impôts et rétablissent les autorités de l'ancien régime. Ils poussent leurs postes jusqu'à Merchtem, Wolverthem et

(1) GEBRUERS, ouv. cité., II, p. 305.

Assche, et en même temps tout le long du canal, vers Hombeek, Heffen et Leest.

Le Petit-Brabant est ainsi une sorte de citadelle soutenue par des forts avancés nombreux qui préviennent toute surprise et qui amortiront les premiers coups de l'ennemi. Au centre de la place, Rollier se prodigue, pour nourrir, armer et exercer ses milices, pour les discipliner et les encourager. Il n'oublie pas l'intérêt que présente le pont de Termonde au double point de vue de ses relations avec la Flandre et de l'abri qu'y trouvent les républicains. Le 29, les bandes paysannes de Baesrode, Lebbeke et Saint-Amand s'approchent de nouveau de Termonde, et elles ne battent en retraite que quand l'artillerie les a décimées. Le 31, les républicains sortent de Termonde et marchent sur Bornhem, où ils enlèvent le commissaire cantonal Nadreau, emprisonné par les paysans. Mais la colonne française est bientôt enfoncée et condamnée à une fuite honteuse qui la rejette vers Termonde. Le 2 novembre, une nouvelle tentative porte les républicains jusqu'à Baesrode, qu'ils ne peuvent dépasser, et d'où ils ramènent plusieurs chariots chargés de blessés et d'objets volés aux habitants. Les paysans enhardis suivent la colonne républicaine jusque sous les murs de Termonde, et une sortie de la garnison peut seule les empêcher d'atteindre les portes de la ville. Une autre colonne républicaine partie de Bruxelles, attaquait, le 3 au matin, le poste avancé de Londerzeel, et y essuyait un échec qui la contraignait à battre en retraite immédiatement (1).

Journées terribles, où il semble que la force humaine devait manquer à celui qui supportait toute la responsabilité d'une situation tragique. Rollier devait lutter contre des millitaires aguerris, avec des troupes inexpérimentées, mal armées, mal commandées. Il devait prolonger le combat sans savoir quand une assistance étrangère lui viendrait en aide, ou à quel moment les efforts des patriotes belges le délivreraient des forces républicaines qui l'entouraient. A ces angoisses vinrent se joindre, semble-t-il, des préoccupations non moins poignantes dues à la défection d'un compagnon de lutte. Des récits dont il paraît impossible de véri-

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 448 à 453.

fier le fondement attribuent au commandant du Petit-Brabant la condamnation et l'exécution sommaire de Quarteer, juge de paix et commandant des insurgés de Boom. Selon une version fort accréditée, Quarteer, après avoir soulevé et défendu le canton de Boom, d'accord avec les chefs du Petit-Brabant, se serait réfugié dans ce dernier quand Boom fut envahi par les Français. Arrêté comme coupable de trahison et de vol d'un cheval et d'une somme d'argent, il aurait été traduit, le 27 octobre au soir, devant un conseil de guerre siègeant à Willebroeck, et dont faisait partie Rollier. Le conseil aurait prononcé une sentence de mort qui aurait été exécutée séance tenante.

Le fait même du décès de Quarteer à Willebroeck vers le moment indiqué n'est pas contestable. Mais on a nié, non sans de sérieux motifs, la présence de Rollier à Willebroeck à la date du 27 octobre, et sa participation au jugement de Quarteer. On a même supposé que Quarteer aurait été assassiné par les Français ou sur leurs instigations, et qu'ils auraient inventé une fable pour se laver de ce crime. Déjà assez d'actes inexcusables pèsent sur la mémoire des envahisseurs pour que nous nous refusions à leur imputer sans preuve un massacre inutile. Le récit fait peu après les événements par le commissaire cantonal de Willebroeck, porte que Rollier aurait présidé un conseil de guerre réuni pour juger Quarteer, à la fois traître et voleur.

Rien ne dit que Rollier ait voté la condamnation à mort, ou qu'en la votant il ait agi contrairement à sa conscience et aux exigences de la vérité. D'après une tradition locale. Rollier aurait prononcé une sentence d'acquittement qui fut ratifiée par le conseil de guerre, et Quarteer aurait été assassiné par quelques exaltés, peut-être soudoyés par les Français (1).

Nous avons narré les événements dans le Petit-Brabant jusqu'au commencement de novembre. Il importe de revenir sur les progrès de la guerre dans les autres parties du département des Deux Nèthes que nous avons signalées comme théâtres principaux de l'insurrection.

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 353, 422. THYS, ouv. cité, pp. 111

Au nord du Rupel se trouvait un centre d'action qui avait des relations étroites avec le Petit-Brabant. C'était le canton de Boom. Depuis le 15 octobre, on commençait à s'y remuer, et un habitant qui fut arrêté plus tard pour ce fait, annonçait publiquement que le soulèvement aurait lieu le 21 octobre. D'anciens lutteurs de la révolution brabançonne y dirigaient les opérations. C'étaient Van Praet, d'Anvers, ayant été membre du Comité insurrectionnel de Breda en 1789, Bastiné, porteur habituel des messages de ce comité, et Quarteer, ancien capitaine dans le régiment des Dragons de Tongerloo. Ce dernier, élu juge de paix de Boom en 1797, présidait des conciliabules qui se tenaient dans la maison de campagne de Caïmo, située au Tolhuys, sur la rive droite du Rupel, en face du fort Sainte-Marguerite. Quarteer devait bientôt apparaître comme commandant en chef de « l'armée chrétienne » du canton, et être assisté dans ses fonctions de ses trois frères, dont l'un était prêtre, du vicaire de Boom, appelé Van Camp, et des agents municipaux des principaux villages voisins. Nous le voyons faire, le 19 octobre, une réquisition de travailleurs et désigner, le 20 octobre, deux trésoriers en leur prescrivant de lever une contribution de 800 florins par village sur Boom, Schelle, Nielle, Rumpst, Reeth, et sur les autres localités occupées par l'armée. Il est entouré d'un conseil de guerre, et il correspond avec le pays de Waes, et avec le Petit-Brabant (1).

Le 20, la tourmente a éclaté. Les insurgés du pays de Waes ont passé sur la rive droite de l'Escaut et à leur approche Schelle et Niel, où résident Caïmo et Quarteer, arborent l'étendard de la révolte. Dans la nuit du 20 au 21, les bandes de Quarteer se portent autour de Boom, chef-lieu du canton, et lieu de passage important sur le Rupel : elles y cernent un peloton de soldats et les gendarmes qu'elles assaillent vers midi et dont deux sont tués. A l'improviste arrive à Boom une colonne de secours expédiée d'Anvers pour soutenir la municipalité et commandée par Mazingant. Les répu-

et 112. VAN DEN BERGH, *Rollier*, pp. 40 et suiv. P. EUGÈNE, *Bornhem in den beloken tijd*, p. 41.

(1) THYS, ouv. cité, p. 107. GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 227, II, pp. 282 et suiv.

blicains ou nombre quatre-vingts, aidés de deux canons, s'emparent du village, après de nombreuses décharges de mitraille, et une lutte qui dura de midi à 5 heures. Ils réussissent finalement à faire reculer les paysans, après avoir tué plusieurs villageois, pillé quinze maisons et saisi trente-quatre prisonniers. La nuit met un terme au combat, et Mazingant se retranche dans le cimetière, où il veille avec ses canons, mèche allumée. Sa position est si critique que ses prisonniers lui sont enlevés, durant une reconnaissance qu'il fait faire vers Anvers, et que le 22, au lever du jour , il se replie sur cette ville afin de sauver ses blessés et ses canons. Boom est libre. Quarteer y rentre à l'instant et il organise son canton comme Rollier organise le sien. On rétablit les anciennes autorités, on lève des contributions, on enrôle les jeunes gens et on les partage en compagnies, on crée un service d'estafettes pour combiner la résistance avec les cantons voisins, on intercepte les courriers des autorités républicaines, on élève des barricades et on établit des avant-postes et des patrouilles, qui amènent à Boom, comme centre du canton, divers fonctonnaires français (1).

Les administrateurs du département des Deux Nèthes, ayant reçu des renforts, envoient, le 25, des colonnes dans trois directions, vers Boom, vers Waelhem et vers Lierre. La colonne destinée à Boom comprenait, outre l'artillerie, cent grenadiers accompagnés de chasseurs, de gendarmes, soit environ deux cents combattants. Cette troupe atteignit Boom dans la matinée du 25. Peut-être, Quarteer eut-il victorieusement résisté à l'attaque des républicains, s'il avait pu réunir sur le lieu du combat les quinze cents hommes dont il disposait. Mais ses forces avaient dû se diviser. Une partie tenait en respect les bâtiments de Castagnies au confluent du Rupel et de l'Escaut, et empêchait ce dernier d'opérer une descente qui eut été une diversion favorable à l'attaque des Français. D'autres compagnies appuyaient les

(1) Parmi les refrains qui se chantaient, citons celui-ci que nous traduisons d'après le texte rédigé en vers flamands : « Belges demeurez unis ! Nous devons être fermes. Nous valons trop pour exposer notre corps et notre sang pour les Français ! Non, nous ne voulons pas nous battre pour des misérables et des brigands. Plutôt la fusillade ou la guillotine. » THYS, ouv. cité, p. 105.

défenseurs de Waelhem, et d'autres, les villageois cernant Malines. Soit qu'il fût surpris, soit qu'il eût tenté en vain de concentrer ses hommes, Quarteer ne put résister à l'assaut. Il lutta, toutefois, avec une admirable énergie. Nous savons, par les rapports des généraux français, que leur colonne ne put s'emparer de Boom qu'après un jour et une nuit de combat. Commencée le 25 aux premières heures du jour, la lutte durait encore le lendemain, et ce fut seulement le 26, que le centre du village, où se trouvait le quartier général, put être enlevé et que les prisonniers des paysans furent délivrés. Les républicains avaient pu s'approcher du village grâce aux ravages exercés par leurs canons tirant à mitrailles. Une fois à portée de l'agglomération, ils avaient dû s'emparer de chaque maison, et ainsi s'était prolongée la résistance au delà de toutes leurs prévisions. De nombreux morts gisaient sur le champ de bataille, et parmi eux on remarquait des femmes massacrées, lors de leur fuite ou au milieu des scènes de pillage auxquelles se plaisaient les soldats républicains. Quatre-vingts ou cent maisons avaient été dévastées par ceux-ci pendant les deux journées du 25 et du 26. Les conscrits se retirèrent soit vers Willebroeck, soit vers Schelle et Niel, où ils essayèrent encore d'arrêter l'élan des grenadiers, mais où ils succombèrent dans leur suprême effort. Après avoir subi un aussi sévère châtiment, le canton de Boom, occupé de manière fixe par les soldats français, devait cesser d'être le théâtre de mouvements avoués des insurgés. L'esprit d'opposition à la république n'y était pas plus dompté qu'ailleurs, mais les révoltés les plus décidés quittèrent le canton pour aller se joindre aux autres centres d'insurrection. Quarteer gagna Willebroeck où l'attendaient, d'après les récits du temps, l'accusation infamante et le supplice que nous avons rappelés.

Tout aussi important que Bornhem et Boom, le centre d'opérations de Duffel eut également en ces jours une histoire mouvementée. Le choix de ce village comme quartier général d'un petite armée villageoise était sans doute dû à la présence d'un chef exerçant une réelle supériorité, et au nombre de combattants qu'il avait enrôlés. Mais ce choix se justifiait, en outre, au point de vue stratégique par

plusieurs motifs. La route menant de Bruxelles à Anvers par Malines passait la Nèthe au pont situé à peu de distance de Duffel. Dans leur camp de Duffel, les patriotes possédaient un arsenal moins exposé que Waelhem aux coups des garnisons d'Anvers et de Malines, et cependant situé assez près du pont pour le menacer, pour l'occuper même, et pour soutenir énergiquement ses occupants. Ils se trouvaient au centre d'une contrée acquise tout entière à la révolte, et ils étaient peu éloignés de la ville de Lierre, où ils comptaient de nombreux appuis. En s'étendant vers le nord-ouest, leur action englobait les routes menant d'Anvers par Contich soit vers Lierre et la Campine, soit vers Malines et vers la capitale.

Avant qu'on arrivât à la semaine décisive, les troubles s'étaient annoncés dans la région qui nous occupe. Des émissaires venant de Lierre avaient soulevé Contich le 15 octobre, Berlaere et les cantons de Santhoven et Heyst-op-den-Berg, le 21. Déjà le 20, Duffel et ses environs sont en insurrection. Un comité dont font partie le curé de Duffel et l'ancien notaire Caeymax, de Berlaere, dirige les opérations. Il est en relation avec les notables d'Anvers, et, comme on le verra plus loin, il correspond avec les chefs de l'armée paysanne de Gheel. Son centre d'action est à Duffel, où il établit des défenses passagères et où il interne ses prisonniers. Dans toutes les localités de son ressort, il fait sonner le tocsin, il lève des contributions, et il crée des compagnies par paroisse (1). On ne se borne pas à proclamer l'insurrection dans les villages affiliés à la cause nationale. Les bandes de Duffel envahissent vers le milieu du jour, le 21 octobre, la ville de Lierre où déjà quelques patriotes ont donné le signal du soulèvement et sont mis en prison par la gendarmerie assistée d'une garde nationale. Après une

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 216, 217, 226, 230. Thys, ouv. cité, pp. 31, 32. Selon un procès-verbal inédit, du 16 Floréal an VII, la révolte éclata le 20 octobre à la même heure à Duffel, à Putte et à Wavre-Sainte-Catherine. Le comité se réunissait dans la ferme seigneuriale de Muggenberg, appartenant au comte de Mérode Deynze. Il comprenait comme chefs le maréchal-ferrant De Ridder, le prêtre Hens, des fermiers, d'anciens notaires ou greffiers, et des agents municipaux des villages de Duffel, Putte, Schrick, Berlaere, etc. Gebruers, ouv. cité, I, p. 285 à 290.

courte fusillade, gendarmes et garde nationale se retirent, laissant derrière eux un ancien commissaire français, qui atteint d'une balle et tombé sur la route d'Anvers fut inhumainement massacré par les vainqueurs. Ceux-ci se répandirent dans la ville, tout en plaçant vers Anvers de sérieux avant-postes, destinés à appuyer les villageois des localités situées le long de la route menant de Lierre à Anvers. Grâce à cette précaution, une petite colonne de cinquante hommes envoyée d'Anvers vers Lierre à la fin de la journée fut contrainte à se retirer, la route étant coupée par des abattis d'arbres et occupée par des tirailleurs.

A l'intérieur de la ville, les caisses publiques sont saisies au profit du comité, les demeures des jacobins les plus notoires sont pillées, et on met le feu aux registres de l'état civil. Le capitaine français Briquelet, commandant la place, est fait prisonnier, et obtient à cause de son état maladif d'être consigné chez un bourgeois au lieu d'être mené à Duffel.

Cette première occupation de Lierre ne fut que momentanée. Il semble que les villageois de Duffel se retirèrent le lundi 22, dans la matinée. Peut-être étaient-ils appelés à faire face à l'expédition de Béguinot, sortie ce jour-là de Malines pour marcher vers Waelhem et Duffel ?

Le 22, à la fin de la journée, les insurgés se montrèrent de nouveau à Lierre. Les bandes de Berlaer, conduites par Caeymax, se joignent aux bandes de Duffel et l'occupation de la cité se fait méthodiquement. On répartit les logements, on requiert des armes et des munitions, on forme et on exerce les compagnies. Le 23, Caeymax se dirige vers Herenthals, où une concentration semble être prescrite, comme nous le dirons plus loin. Le 24, c'est Elen, commandant de Montaigu, qui arrive à son tour à Lierre avec ses hommes. Mais le concours de ces derniers paraissant nécessaire au siège de Louvain, entrepris par les insurgés du Hageland, les bandes de Elen se dirigent vers Aerschot et vers Louvain, le 24 au soir. Entre-temps, les chefs du canton font établir à Lierre des défenses provisoires, et veillent à ce que le pont de Waelhem soit occupé et la route de Malines coupée à cet endroit. Ils font mener à leur camp de

Duffel les prisonniers saisis à Lierre, et notamment le capitaine Briquelet.

Comme on l'a dit plus haut, dans la matinée du 25, trois colonnes républicaines quittaient Anvers, pour assaillir Boom, le pont de Waelhem et Lierre. On a raconté la lutte qu'eut à soutenir la première. La seconde, commandée par le capitaine Pradier, suivit sans grande difficulté la route de Malines, et réussit à reprendre le pont de Waelhem grâce à un renfort envoyé de Malines à sa rencontre, et devant lequel les villageois, pris entre deux feux, durent céder. Pradier fortifia les environs du pont, y plaça de l'artillerie, et y installa une forte garnison.

Pendant ces incidents, la troisième colonne, formée de six cents hommes et dirigée par Durutte, marchait sur Lierre. Les paysans, obéissant, dit l'historien de la ville, aux conseils d'un citoyen avisé, se retirèrent vers Duffel. Durutte entra dans la ville sans grande difficulté. Ses troupes arrivées vers 4 heures du matin enfoncèrent une porte à coups de canon, et échangèrent quelques coups de feu avec l'arrière-garde des insurgés, puis se répandirent en barbares dans la petite cité, tuant et blessant nombre de bourgeois et pillant les principales maisons. Leurs occupations sauvages furent suspendues par un retour offensif des paysans devant la ville. Après quatre heures de combat durant lesquelles son artillerie joua le rôle principal, Durutte se vit maître du champ de bataille (1).

Mais soit qu'il doutât de la durée de ses succès, soit que ses ordres lui prescrivissent de ne pas s'arrêter à Lierre, le commandant français abandonna sa conquête peu d'heures après son entrée dans la ville. Vers le milieu du jour, il prenait la route de Malines. Son départ, son itinéraire, et sa marche offrirent plutôt les signes d'une fuite que les apparences d'une démonstration triomphale. Au lieu de prendre la route directe menant de Lierre à Malines par Duffel et Waelhem, il fit un détour vers le midi en passant par Koningshoyckt et Wavre-Sainte-Catherine. Tout le long de sa route, il fut harcelé par les insurgés attaquant les flancs de sa colonne. Il se vengea en faisant tuer tout ce que ses

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 239 et suiv.

soldats rencontraient aux environs de leur passage, laboureurs occupés aux travaux des champs, vieillards, enfants. Son rapport du 31 octobre évalue à plus de cent le nombre de ses victimes (1).

Derrière la colonne française renaissait la révolte, comme se reforment les vagues fendues un instant par la proue d'un navire. A peine Durutte et Pradier ont-ils passé, que Contich et ses environs sont de nouveau en possession des insurgés, qui interceptent la route d'Anvers (2). Lierre est repris par les bandes villageoises, le 25 au soir : au son du tocsin, les combattants de Duffel, Berlaere, Itegbem et d'autres communes s'y rassemblent et s'y installent militairement. Cette fois, ils se saisissent du président de la Municipalité, accusé de favoriser les Français, le traduisent devant un conseil de guerre qui le condamne à mort, et le mènent à leur quartier général de Duffel.

Un coup terrible menaçait, en ce moment, la cause nationale. Le corps expéditionnaire de Bonardy, arrivé de Hollande vers Turnhout, était en marche pour attaquer les insurgés dans la ville de Hérenthals, située à quatre lieues de Lierre. Emus à la nouvelle du danger qui s'approchait, les insurgés hésitaient à défendre leurs positions quand, dans la journée du dimanche 28, le bruit lointain du canon et les reflets terrifiants de l'incendie qui ravageait Hérenthals leur rappelèrent toute l'infériorité dans laquelle les plaçait l'absence d'artillerie. La plupart des bandes villageoises décidèrent de regagner momentanément leurs foyers. Les plus résolus parmi les insurgés refusèrent, toutefois, d'abandonner la campagne. Les gens de Ranst continuèrent à occuper les passages, à intercepter les courriers, à lever les contributions que le conseil de guerre avait réparties sur le canton (3). L'action du comité général s'exerçait par des messagers à cheval qui portaient ses ordres et ses réquisitions jusqu'au delà de Santhoven et jusqu'à Wyneghem. Elle continuait à menacer Lierre, dont des bandes

(1) Ibid. pp. 246 et suiv. THYS, ouv. cité, pp. 75 et 76.
Voir aussi les lettres de Durutte à Desjardin et à Béguinot, du 4 et du 5 Brumaire an VII. (Archives Durutte, *Musée de la guerre.*)
(2) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 205. THYS, ouv. cité, p. 76.
(3) THYS, ouv. cité, pp. 334, 335.

s'approchèrent le 29, reprirent possession durant quelques heures le 30, et s'approchèrent une dernière fois le 31 octobre. Le centre du mouvement était encore toujours dans le canton dont nous retraçons l'histoire, à Duffel. Les Français devenus maîtres de Boom, Malines et Waelhem, se sachant à même de réoccuper Lierre à partir du 28 au soir, résolurent de s'emparer de ce centre. Le 29 octobre dans l'après-midi, les forces occupant Waelhem sous la direction de Pradier, remontèrent le long de la Nèthe, vers Duffel, de façon à sembler marcher à la rencontre du corps de Bonardy qui venait de brûler Hérenthals, et qui se rapprochait de la Nèthe et de Lierre par Grobbendonck. Les insurgés avaient partagé leurs forces. Une partie, chargée de faire face aux agresseurs venant d'Hérenthals, ne prit pas part au combat, et nous verrons bientôt le sort qui lui échut en partage. L'autre partie défendit le quartier général, réparti entre le cimetière situé au centre du village et le château de Muggenberg qui s'élevait au bord de la Nèthe. Ces deux positions ne furent emportées par les républicains qu'après une longue et énergique résistance. Quelle fut l'étendue de la victoire ? On ne pourrait le préciser. Les républicains assurèrent qu'ils avaient rendu à la liberté plusieurs prisonniers détenus au château de Muggenberg, et que l'armée paysanne était détruite (1). Les témoignages des patriotes portent que le corps français fut facilement repoussé, et que l'armée des insurgés conserva ses positions, son ordonnance et sa cavalerie (2). Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le gros de l'armée de Duffel ne fut pas entamé par l'attaque de Pradier, et que ses positions vers Contich, Broechem, Ranst et Berlaer, demeurèrent intactes. Les mouvements de ce corps durant les jours suivants le montrèrent à l'évidence. On vit les villageois, comme nous l'avons dit, menacer Lierre et même l'occuper les 29, 30, 31 octobre. On vit également les insurgés qui gardaient la route de Lierre à Anvers continuer à s'y gérer en maîtres incontestés. Ils y levaient l'impôt, incorporaient et exerçaient les jeunes gens, et surtout profitaient des leçons reçues pour améliorer

(1) Ibid. pp. 77, 78.
(2) Gebruers, ouv. cité, II, p. 265.

leur système de défense. Une forte colonne de républicains envoyée d'Anvers, le 31 octobre, pour ouvrir le passage vers Lierre par Mortsel et Bouchout fut battue et contrainte à se replier sur Anvers (1).

A la différence des villes, aisément conservées ou reprises par les armées françaises, les campagnes du pays de Duffel l'emportaient momentanément dans la lutte. Néanmoins, séparées par suite de la présence des troupes républicaines dans les villes et les bourgs tels que Anvers, Boom, Malines, Lierre, Hérenthals, les troupes paysannes se sentent menacées à partir du 29 et du 30. Leurs adhérents sont déçus dans l'espoir qu'ils avaient de voir arriver le secours des Anglais, et certains d'entre eux se retirent (2). Les chefs escomptent l'appui de leurs camarades de la Campine, et peut-être l'intervention d'un prince de la Maison d'Orange, assisté par la Prusse. Ainsi s'explique un mouvement général qui se constate dans les villages du pays de Duffel à partir du 29 : les forces disponibles se dirigent toutes vers l'Est, et gagnent ostensiblement la Campine où Gheel semble leur être assigné comme rendez-vous. C'est ce que constatait à la date du 30 octobre un chroniqueur (3) de Berlaer, en voyant défiler plus de 1,700 hommes arrivant de Duffel, parmi lesquels se trouvaient même des recrues de Montaigu et du Hageland, et en constatant que, le 31, toute cette troupe se dirigeait vers l'intérieur de la Campine. Les Français, rentrés le 2 novembre à Lierre, poursuivirent les insurgés et les atteignirent à Hérenthout le même jour. Cette fois l'avantage resta à la cause nationale. Les assaillants furent repoussés et durent rentrer à Lierre sans avoir réussi à enfoncer les rangs des patriotes où à interrompre leur retraite (4).

Ce n'était pas sans raison que les patriotes s'efforçaient de se concentrer dans la Campine. Ils devaient y rencontrer à Gheel le siège principal de la révolte de 1798.

Toute la partie orientale de la province d'Anvers (dépar-

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 277, 278.
(2) THYS, ouv. cité, p. 77.
(3) GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 210, 214, 273, 277, 278, 279, 281.
(4) Ibid., II, pp. 74 et 281.

tement des Deux Nèthes) offrait à l'insurrection un terrain particulièrement favorable. A la limite extrême de ce pays se trouvaient les cités où la république avait massé ses forces. Anvers, Malines vers l'Ouest, Louvain et Diest au midi, tels étaient les points occupés par des détachements républicains de quelque importance. Vers l'est s'étendait sur un immense espace la Campine liégeoise, encore plus étrangère aux forces républicaines, qui n'y occupaient que deux places situées tout à fait au midi de la contrée, Hasselt et Maestricht. A l'intérieur, le pays comptait trois petites villes : Lierre, dont nous avons retracé l'histoire durant ces journées émouvantes, Hérenthals et Turnhout dont nous allons parler. Lierre, située à l'entrée de la Campine, fut prise et reprise par les insurgés de Duffel, et son sort influença la résistance de toute la contrée en amortissant l'élan des colonnes françaises envoyées d'Anvers, de Malines ou de Waelhem. Hérenthals et Turnhout, défendues par des gendarmes et par des garnisons insignifiantes, ne pouvaient aider à comprimer le soulèvement, d'autant plus qu'elles renfermaient, comme nous le verrons, des partisans décidés et nombreux du mouvement national. Celui-ci trouvait dans les campagnes un appui unanime. Les villages campinois, établis dans un pays pauvre, au milieu des bruyères, des bois et des marais, renfermaient une population habituée aux labeurs les plus rudes, attachée au sol et fidèle surtout à ses mœurs et à son culte. Les grandes abbayes norbertines, de Postel, Tongerloo, Averbode, possédant des domaines étendus et dirigeant de nombreuses paroisses dans tout le pays et jusque dans le territoire voisin du Brabant hollandais, jouissaient d'une grande influence auprès des habitants grâce à la considération méritée que leur valait la conservation de l'esprit monastique. Leurs membres, cachés dans les villages ou disséminés en Hollande, non loin de la frontière, entretenaient le souvenir de l'armée belge de 1789 qui, levée en partie grâce à leur aide, avait triomphé dans les mêmes lieux des régiments autrichiens. Nous avaons rappelé, ailleurs, que l'organisation de 1789-1790 en compagnies paroissiales avait subsisté en partie après la restauration autrichienne, et qu'en 1792 et 1793, le gouver-

nement impérial se préoccupa de l'existence de ces forces cachées et prêtes à agir.

Sol coupé de bois et de marais, esprit patriotique conservé, éloignement des forces françaises, ces circonstances devaient faciliter l'action des organisateurs du mouvement national. Par une rare bonne fortune, celui-ci rencontra au centre même de la Campine des coopérateurs audacieux qui devaient diriger la lutte avec de remarquables talents. Tels étaient Van Gansen, Meulemans, Stolman, Heylen, Corbeels et Van Dyck, tous chefs de ce qu'on peut appeler l'armée de Gheel. Dans la région, en effet, le gros bourg de Gheel, possédant un collège d'humanités renommé, jouait le rôle de capitale. Et nous verrons que ce rôle devait lui rester durant plus d'un mois pendant l'insurrection.

Ancien élève du collège de Gheel, Emmanuel-Joseph Van Gansen (1), après avoir fait un noviciat au couvent des capucins, avait servi dans l'armée brabançonne en 1790. Agé de 32 ans, au moment de la révolte, il aidait ses parents dans l'exploitation d'une ferme et d'une brasserie à Westerloo. Les autorités républicaines avaient éprouvé deux fois la fermeté de son caractère et le prestige dont il jouissait auprès de la population : c'était lui qui, en 1796, avait pris et revendiqué hautement l'initiative d'un pétitionnement en faveur du maintien des abbayes : c'était lui qui, en 1797, d'accord avec son ami Meulemans, avait empêché la mise en vente des bois de l'abbaye de Tongerloo. Sa grande taille, sa force, son caractère franc et décidé, son regard plein de résolution et de loyauté, avaient fait de lui l'idole des jeunes gens du canton. Pendant deux mois, il allait diriger ceux-ci, commander même l'armée insurgée, exécuter avec elle des manœuvre surprenantes, et continuer pendant l'année 1799 à lutter pour la cause nationale. Quoique sa tête fut mise à prix, il demeurerait caché dans son pays jusqu'au moment où l'Empire l'amnistierait. Personne ne se rencontrerait pour livrer aux Français le secret de sa retraite. Quand il sortit enfin de celle-ci, sa haute taille s'était courbée, ses cheveux s'étaient blanchis, son regard s'était éteint, et sa bouche était close. De ce vieillard les contemporains nous

(1) Né en 1766, mort en 1842.

ont conservé le portrait. Comme un dernier représentant d'une époque oubliée, portant au milieu de ses compatriotes le costume du passé, il traversait le village en répondant silencieusement par un geste aux saluts respectueux des passants. Plus rien n'annonçait en lui l'ancien commandant des forces villageoises de la Campine. Mais pendant les soirées d'été, le solitaire aimait à errer dans les bruyères entourant Westerloo. Il s'arrêtait à contempler le soleil à son déclin projetant l'or et la pourpre sur le ciel nuageux. Selon la légende, on le voyait alors se redresser, pour suivre avec émotion la lutte de la lumière contre la nuit naissante, comme s'il évoquait dans le grand spectacle de la nature les luttes tragiques d'autrefois, Hérenthals évacué au milieu des flammes, les canons français pris à Diest au sein de la mitraille, ou les combats suprêmes livrés sous les murs de Hasselt.

A côté de Van Gansen, on voit son ami et voisin Meulemans, de Tongerloo, âgé d'environ 47 ans, arpenteur renommé, et connu par les plans qu'il a levés habilement pour redresser le cours de la Nèthe ou pour rectifier les limites des paroisses de Diest. Le fils du médecin Harts, commande à Gheel, où il est assisté par Gebruers, secrétaire de la Municipalité, lequel procure des armes et des munitions aux patriotes, et correspond avec les Belges émigrés en Hollande. Zoerle est commandé par Stolman, précédemment maréchal des logis dans la maréchaussée appelée le corps du Prévôt de l'Hôtel. Ce militaire, qui avait été placé, autrefois, dans le pays en surveillance par ordre des autorités impériales, est revenu dans la Campine en 1796, et il s'occupe de la cause patriotique avec un dévouement qui l'a fait arrêter momentanément à Bruxelles en 1797. Le jeune Heylen, avocat à Herenthals, âgé d'environ 27 ans, fils du notaire Heylen, est à la tête de la compagnie de sa ville natale. Corbeels, âgée de 44 ans, libraire patriote venu de Louvain à Turnhout, ancien soldat autrichien, capitaine de patriotes en 1790, souvent dénoncé par les autorités républicaines comme préparant la révolution, dirige les insurgés de Turnhout. Enfin, à Gheel, un appui précieux se rencontre dans la personne de Théodore Van Dyck, ancien élève du

collège, ancien cadet dans les troupes brabançonnes, puis commis du greffier de West-Meerbeek. Dès que l'organisation se complètera, il sera nommé aux fonctions de trésorier général de l'armée de Gheel : il tiendra la comptabilité, il veillera aux recettes et à la dépense en armes, munitions et vivres. Il succombera lors de la sortie de Diest, et son portefeuille, récemment publié, nous conservera dans des pièces nombreuses, s'espaçant du 6 octobre au 10 novembre, un tableau précieux de l'armée paysanne.

Indépendamment des chefs principaux que nous venons de nommer, chaque village fournissant une compagnie a un capitaine, aidé de lieutenants et de caporaux, dont les papiers de Van Dyck retracent les noms, en reproduisant également la liste nominale des hommes enrôlés sous chaque commandant.

Telle est l'organisation qui, à la date du 6 octobre 1798 s'intitule : *l'Armée Belgique* et adresse de Gheel des ordres aux communes voisines (1). A cette date, sans doute, les démarches sont encore secrètes, et elles se bornent à préparer l'insurrection, en mettant en réquisition les hommes qui ont servi dans l'armée brabançonne en 1790. Mais son fonctionnement révèle l'existence d'un plan bien antérieur à la publication, faite à ce moment, des lois sur la conscription.

Au moment où le signal de la révolte est donné dans le pays de Waes, le canton de Gheel prend les armes. Le 15 octobre, Gheel est occupé par les insurgés qui mettent en fuite le commissaire et répandent dans les environs l'appel aux armes. Chaque village répond en formant sa compagnie. Vers le 20, les jeunes gens de Westerloo qui s'étaient retirés dans les bois, assaillent le village et forcent à la retraite les gendarmes cantonnés dans le château du comte de Mérode. Ils marchent, sous la conduite de Van Gansen, sur Tongerloo, où ils se joignent à la compagnie locale et se rendent maîtres de l'abbaye. Celle-ci, quoique dévalisée par ses acquéreurs jacobins, offre un abri qui n'est point à dédaigner. Ses hautes murailles, défendues par des fossés, protégeaient les occupants contre un coup de main. Les pay-

(1) Gebruers, ouv. cité, I, p. 106.

sans s'y installent, et se procurent des munitions en faisant fondre le plomb des gouttières. Van Gansen se signale à cet instant par un trait d'audace resté célèbre. Apprenant que les gendarmes fuyant vers Hérenthals ont emporté le célèbre ostensoir de l'église de Westerloo, il se lance à leur poursuite avec quelques cavaliers. Il surprend en pleine nuit la petite troupe qui s'était arrêtée à Oolen dans une auberge, et il lui reprend le précieux trésor. Rapporté triomphalement à Westerloo, ce dernier rappelle encore aujourd'hui à la mémoire de tous l'heureuse initiative du jeune commandant.

Durant le dimanche 21 et le lundi 22, qui marquaient le commencement de la semaine fixée pour la prise d'armes générale, les compagnies villageoises affluent à Gheel. Van Dyck les harangue sur la grand'place, « pour les engager à se battre pour la patrie et pour la conservation de la religion catholique » (1). On enrôle les combattants, on distribue des armes neuves d'origine anglaise, et on lève le contenu des caisses publiques pour subvenir aux armements et à la solde. Ce même jour, 21, une colonne venant de Gheel se présenta à Hérenthals d'où elle chasse trente gendarmes et où elle est reçue avec hésitation, car la population était partagée entre les patriotes et les timides qui, dirigés par des prêtres assermentés, redoutent les insurgés. Le 22, une nouvelle colonne survient et s'installe définitivement dans la ville. Les jours suivants, les compagnies villageoises viendront renforcer encore les premiers occupants, en sorte que le nombre total de ceux-ci atteindra environ 3,600 hommes. Un mot d'ordre a été évidemment donné pour concentrer à Hérenthals toutes les troupes de la Campine. Le 23 on y voit arriver Caeymax, commandant de Berlaere, lequel a quitté Lierre pour gagner le centre de la Campine, et a correspondu dans ce but avec l'armée de Gheel, comme nous allons le voir. Le 26, arrive la compagnie de Grobbendonck, et, le 27, Stolman, commandant en chef de l'armée de Gheel.

Pendant que s'opérait la concentration désirée, les com-

(1) Récit d'un témoin oculaire, le chirurgien De Waele. Thys, ouv. cité, p. 340.

pagnies de Gheel n'étaient pas restées inactives. Le 23, elles se dirigent sur Meerhout pour y rallier les contingents de ce village et des paroisses voisines, et elles gagnent Moll. Là s'établit l'organisation définitive. On désigne Stolman, capitaine de Zoerle, comme commandant général : en dessous de lui, on distribue les compagnies en deux régiments ou armées : l'armée de Gheel et l'armée de Moll, qui comprennent l'une quatorze et l'autre neuf compagnies. On répartit sur la Campine des contributions, et on désigne Van Dyck comme trésorier général. Cependant, à Turnhout, l'émeute avait éclaté le 21, à l'instigation de Corbeels. La présence d'autorités assez nombreuses, et peut-être la crainte de provoquer l'intervention des troupes républicaines établies dans le Brabant hollandais amènent Corbeels à s'éloigner de la ville. Il se rend vers Arendonck et Rethy, où il arbore le drapeau de l'indépendance. Il appelle à lui les patriotes de 1789 et les conscrits. Sous sa direction, les compagnies se forment comme ailleurs. L'armée de Stolman a reçu à Moll un avis de Caeymax, de Berlaere, invitant les patriotes à se réunir à Hérenthals. En conséquence, elle marche sur Turnhout, où elle entre le 25. Elle y séjourne le 26 et le 27, recrutant des hommes, leur distribuant la solde, installant une magistrature, ouvrant les églises, requérant des armes et des munitions. Elle ne néglige pas non plus les exigences de l'ordre public, car elle crée une garde nationale chargée d'empêcher le pillage des bureaux de la douane, et elle lutte aussi contre Friant et d'autres contrebandiers qui s'apprêtaient à tirer profit de la guerre civile. Elle incorpore comme chef d'une compagnie de cent vingt cavaliers le tanneur Bouvy, qui est un agent de Jacqmin, et que nous verrons être encore en 1799 attaché à la cause patriotique (1). Elle s'adjoint un chirurgien pour soigner les blessés, elle donne à ses troupes une cocarde à croix rouge, et leur fournit deux drapeaux portant l'un le Lion Belgique et l'autre l'Aigle impériale.

L'honneur de ces mesures revenait en grande partie à Corbeels dont l'activité durant ces quelques journées tint

(1) Chancellerie des Pays-Bas. Pièces du 26 juillet 1799, 9 et 10 août 1799. (Liasse 950.)

du prodige. Laissant l'armée marcher de Gheel sur Turnhout, il avait couru jusqu'à Diest, où il se trouvait le 25. Ses relations anciennes avec Louvain expliquaient que de préférence aux autres chefs, il ait accepté de quitter la Campine pour venir aider les chefs brabançons. Vraisemblablement ceux-ci avaient fait appel à l'armée de Gheel afin de les couvrir à Diest contre les troupes républicaines de Hasselt et de Maestricht, pendant qu'ils mettaient le siège devant Louvain. Corbeels chargé d'occuper Diest, commit l'imprudence d'en sortir, le 26 au matin, pour aller déloger des hussards envoyés de Hasselt à Herck, village du département de la Meuse Inférieure situé près de Diest. Son expédition eut un plein succès, comme en témoigne une chanson populaire longtemps conservée en Campine. Mais, durant son absence, la colonne française de Durutte, arrivant de Lierre par Malines, s'empara le 27 octobre de Diest. Corbeels regagna la Campine par une marche forcée, et rejoignit à Turnhout ses compagnons d'armes. La connaissance qu'il avait des lieux lui permit de prendre la haute-main sur l'occupation de la cité par les troupes paysannes (1).

Ce qu'avaient craint les chefs des patriotes quand ils hésitaient à entrer à Turnhout allait se réaliser. Un corps français de six cents fantassins accompagné de cent cavaliers et d'artillerie, sous le commandement de Bonardy, était dirigé du Brabant hollandais sur Turnhout. Obéissant au mouvement de concentration convenu, Stolman décida de se rendre à Hérenthals, et sa retraite qui le ramenait au cœur de la Campine fut d'autant plus aisée à exécuter qu'elle s'harmonisait avec le plan général arrêté depuis plusieurs jours, et qu'elle était conseillée par certains habitants de Turnhout qui craignaient les horreurs d'une prise d'assaut (2).

Dans la nuit du 27 au 28 octobre, l'armée de Gheel entrait à Hérenthals. On voyait à sa tête Stolman, et parmi les chefs Van Gansen, Meulemans, Corbeels et Van Dyck.

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 28. Il est possible que Corbeels, après son succès de Herck, fut informé de l'arrivée simultanée de Durutte et de Chabert, venant de Diest, de Malines et de Hasselt. Sa retraite serait, dans ce cas, un trait d'habileté.

(2) Ibid. pp. 61, 62.

L'avocat Heylen, chef de la compagnie formée à Hérenthals, accueillait ces collaborateurs, et prenait avec eux en toute hâte, les mesures nécessaires. Des forces étaient placées en avant des portes de la ville, et la défense des principales rues réparties entre les différentes compagnies, tandis que des abattis d'arbres fermaient les routes. En comptant tous les combattants dont ils disposaient, les patriotes opposaient aux Français environ 2,600 à 3,000 hommes. Mais bien peu de ceux-ci étaient armés, bien peu surtout étaient exercés ou accoutumés à braver les effets désastreux des canons de leurs adversaires.

Bonardy, entré à Turhout dans la nuit du 27 au 28, suivit immédiatement la route prise par les patriotes. Il arriva vers la fin de la matinée devant Hérenthals. Les avant-postes des patriotes lâchèrent pied quand à la fusillade succédèrent des volées de mitrailles. En approchant de la ville, le commandant français envoya un parlementaire que les paysans prirent pour un éclaireur et criblèrent de coup de feu : un second envoi de six cavalliers eut le même sort. Le corps républicain s'élança alors à l'assaut, et pénétra dans la rue principale. Mais arrêté par les feux plongeants qui partaient des maisons et par les rangs serrés des patriotes embusqués à chaque détour, il fut promptement ramené jusqu'à la porte de la ville. Irrité par ce revers, Bonardy change de tactique. Il met en avant ses canons et ordonne de mettre le feu à tout édifice qui abritera les défenseurs d'Hérenthals. Il lance ses troupes au cri de « Brulez et massacrez tout ! ». Cette fois la colonne d'assaut réussit. Elle s'empare des premières maisons et elle y met le feu. Elle pénètre plus loin, enfonçant successivement les portes des principales demeures. Maîtresse de la grande rue, elle canonne la maison de Heylen, et d'autres encore, où la résistance était particulièrement vive. Elle met le feu au couvent des Augustins, au Béguinage, et elle crible d'obus la partie de la ville appelée le bas-quartier, où les paysans se sont enfermés comme en une sorte de citadelle. L'incendie force les défenseurs d'Hérenthals à quitter leur dernier refuge, et à gagner les campagnes qui entourent le bas-quartier. Après deux heures de pillage accordées à ses soldats, Bonardy, voulant gagner

Anvers, quitte Hérenthals à la tombée de la nuit, et va cantonner à Grobbendonck. Durant toute la nuit, au témoignage de son pasteur, ce dernier village fut le théâtre de pillages, et de violences exercées contre les femmes, tous les hommes du village ayant gagné les bois. Le corps français emmenait quatorze charrettes chargées de morts ou de blessés : il laissait derrière lui dans une cité ruinée pour longtemps, soixante-quatre maisons détruites par le feu, septante-neuf paysans tués et quinze bourgeois massacrés (1). La lutte au dire même des chefs français avait été acharnée, et avait duré plus de quatre heures. Parmi les chefs des patriotes, Stolman, Van Gansen, Corbeels, Meulemans, Van Dyck et Heylen échappèrent à l'incendie et aux balles. Sous leur direction la plus grande partie des forces paysannes se reforma à peu de distance d'Hérenthals et vraisemblablement à Gheel même.

Un petit corps s'était porté, le 29, vers Lierre et Duffel, mais il revint sans tarder vers le centre de la Campine. Gheel offrit alors le spectacle d'une activité fièvreuse : chaque jour des centaines d'hommes y entraient ou en sortaient, selon les dires d'un fonctionnaire français caché dans l'hôpital, et écrivant en secret aux autorités d'Anvers, à la date du 31 octobre (2). On vit, le 30, une forte colonne de villageois venir menacer Hérenthals, où elle annonçait qu'elle allait tirer vengeance de ceux des habitants qui avaient appelé ou aidé les républicains. Les supplications des autorités et l'envoi de plusieurs tonnes de bière réussirent à apaiser les assaillants qui reprirent la route de Gheel (3). Cette retraite n'était pas une défaite, car comme nous l'avons dit, le 2 novembre, une colonne française tentant d'attaquer les paysans à Hérenthout, poste avancé de l'armée de Gheel vers Lierre, échoua complètement dans son entreprise. Aussi, au début de novembre, l'armée paysanne cantonnée à Gheel effraie-t-elle à juste titre les fonctionnaires qui résident dans son voisinage. Ils la dépeignent

(1) Selon son rapport au général Desjardins, Bonardy affirmait que ses soldats avaient tué 300 rebelles et avaient eu beaucoup de blessés. (Archives Durutte, *loc. cit.)*

(2) Gebruers, ouv. cité, II, p. 71.

(3) Ibid., II, pp. 66, 69.

comme parfaitement organisée, et menaçant encore toujours aussi bien Turnhout que Diest et Tirlemont (1).

A la différence des insurgés de la Flandre et de l'ouest des Deux Nèthes, les patriotes de la Campine pouvaient se considérer comme triomphants. L'expédition de Bonardy n'avait fait que traverser les villes de Turnhout et d'Hérenthals, sans les soustraire à l'action des patriotes, et sa marche effleurant seulement le territoire de l'armée de Gheel, avait laissé intacts les campements et l'organisation de celle-ci. Le mois de novembre devait montrer, dans de nombreux combats, l'endurance des forces réunies à Gheel, et justifier ainsi le mot d'ordre qui allait désormais porter vers la Campine tous les efforts des patriotes belges.

VII.

Les soulèvements qui avaient eu lieu dans le département de la Dyle pendant la semaine du 22 au 28 octobre avaient eu des résultats, sinon décisifs, au moins importants. Il convient de les raconter en se plaçant à un double point de vue : d'abord, au point de vue de Bruxelles, où venaient aboutir les mauvaises nouvelles du pays entier, et où l'on était bien placé pour juger la situation générale de celui-ci ; ensuite, au point de vue des divers groupements entre lesquels semblaient se partager les insurgés de la Dyle, c'est-à-dire des environs d'Assche, du pays de Malines, du Hageland, du Brabant wallon et des environs d'Hérinnes.

Dans les procès-verbaux détaillés qu'ils consacrèrent aux événements de Brumaire, les administrateurs du département ont conservé la trace des émotions poignantes du moment (2). Nous suivrons principalement leur récit parce qu'il reflète avec une sincérité absolue toutes les angoisses, du parti jacobin et en même temps laisse deviner toutes les espérances qui firent battre le cœur des patriotes.

Le dimanche 21 octobre, à dix heures du soir, le général Béguinot avait quitté Bruxelles avec un colonne destinée à

(1) Thys, ouv. cité, p. 170.

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle. Registre 6, séances du 1er au 11 Brumaire an VII.

pacifier les environs de Malines. Il laissait la capitale sans défense, à part quelques chasseurs non montés et quelques gendarmes. A sept heures du matin, le 22, l'administration centrale était réunie d'urgence, à cause des nouvelles alarmantes qui survenaient de tous côtés, et qui n'allaient cesser de se multiplier durant les jours suivants. Le nord du département, vers le Petit-Brabant, c'est-à-dire Assche, Merchtem, Londerzeel, est soulevé : toute la nuit, le tocsin y a sonné, on y a pillé les demeures des fonctionnaires républicains et coupé les arbres de la liberté. Le mouvement s'étend d'un côté, vers Lennick et Hérinnes, et de l'autre vers Haecht et Louvain, de façon à menacer Bruxelles d'un investissement complet. Les administrateurs s'émeuvent d'autant plus qu'ils constatent que la ville renferme 60,000 fusils, 800 milliers de poudre, des canons et 800,000 livres en espèces, destinées à partir pour Paris. On avise au plus pressé, et on décide deux expéditions : l'une qui conduira vers le Hainaut et Paris le précieux numéraire, l'autre explorera le nord du département, et éloignera ainsi les insurgés qui semblent les plus rapprochés. Cette dernière expédition dirigée par Bertrand dont nous avons parlé, réussit à entrer dans Assche, mais dut renoncer à pénétrer davantage dans la région soulevée, et revint par Thisselt et Grimberghen en ramenant une trentaine de prisonniers.

Le 23, au cours de la séance permanente qui se poursuivra jusqu'au 26, sans suspension, on apprend la surprise et la reprise de Malines, que les insurgés entourent. Le lamentable défilé des fonctionnaires fuyant devant la révolte se prolonge pendant toute la journée, répétant le monotone récit des soulèvements populaires. Le tiers du département est insurgé. Diest est pris et occupé militairement par Corbeels. Louvain est entouré, et pendant trois nuits pas un républicain n'y pourra fermer les yeux. « Notre situation est de plus en plus critique, la rébellion s'étend de la manière la plus alarmante », écrivent les administrateurs. Le lendemain, la terreur s'accroît. Les insurgés sont à un quart de lieu de Bruxelles, à Anderlecht ; à Evere, village situé à côté du faubourg de Schaerbeek, ils ont sonné le tocsin ; dans le village d'Evere, ils ont même ôsé assembler le peu-

ple, et lire un manifeste appelant chacun à prendre les armes contre les Français. D'après les espions, les forces paysannes doivent attaquer Bruxelles, le 26. En même temps, le cercle autour de la capitale se rétrécit. Vers le sud-ouest, Hérinnes est soulevé et forme un centre considérable de mouvements révolutionnaires ; Louvain vers l'est est assiégé, et l'armée qui l'entoure se répand jusque vers le Brabant wallon. Tirlemont est cerné également, et Léau est en pleine révolte. Les appels suppliants adressés aux autres départements et à Paris n'ont guère de chance d'aboutir, car les courriers vers Liége et Gand sont interceptés, et celui qui devait gagner Anvers et la Hollande a été tué, et pendant cinq jours les communications avec Anvers par Boom ou Waelhem seront coupées.

Le 25, les autorités se décident à prendre les mesures suprêmes qu'un danger imminent peut seul excuser. Au midi, les cantons wallons s'agitent, faisant craindre ainsi que la capitale soit bientôt cernée complètement. Louvain est toujours entouré, et les assaillants sont appuyés par les bandes qui se montrent vers Tervueren, Isque et Everberg. Plus loin, dans les autres départements, Courtrai, Renaix, Alost, Termonde, Saint-Nicolas, Malines, Lierre, Hérenthals, Turnhout, sont pris ou sont menacés. L'intérieur de Bruxelles n'inspire pas moins de craintes. Dans la nuit du 23 au 24 des bandes s'y sont formées, parcourant les rues aux cris de « Vive l'Empereur ! ». Les prisonniers ramenés par Bertrand déclarent qu'ils ont reçu de Bruxelles les indications qui les ont dirigés dans le soulèvement. Et l'administration consigne à plusieurs reprises dans ses procès-verbaux et ses correspondances que les insurgés comptent beaucoup d'amis dans Bruxelles, que « les principaux moteurs du mouvement » sont cachés dans la capitale et enfin que les bandes qui entourent la ville ont manifestement dans celle-ci des intelligences. Se basant sur ces renseignements, on décide d'arrêter comme otages les personnes suspectes de diriger l'opinion, c'est-à-dire les citoyens qui ont joué un rôle important durant la révolution brabançonne, et les ecclésiastiques, soupçonnés par suite de leur état, d'être hostiles à la république. Mais au moment d'exécuter cette

décision, on hésite, parce que l'on constate qu'on ne dispose pas de forces militaires suffisantes pour tenir la population en respect en cas de troubles. On se résigne en conséquence à procéder par étape, c'est-à-dire à n'arrêter que quelques citoyens à la fois, de manière à ne pas alarmer, outre mesure, l'opinion.

Dans la journée du 26, les dangers se multiplient, en ce sens que les cantons wallons de Jauche et de Tubize se soulèvent, et que les insurgés d'Hérinnes se portent sur Enghien, exposant ainsi la route de Paris à être coupée. Mais prévenues à temps, des colonnes républicaines sont sorties en même temps de Tournai, de Mons et de Bruxelles. Elles se rencontrent à Enghien, où elles enfoncent les patriotes. La colonne venue de Bruxelles regagne la capitale, et trouve sur sa route Hal, occupé par les patriotes, qui sont à leur tour mis en déroute. Le 27, cette même colonne marche sur Hérinnes, où elle rencontre et défait le gros de l'armée paysanne de ce canton. Durant ce jour, Jodoigne se soulève comme Jauche, comme Grez, Genappe et comme Wavre. Louvain est encore toujours investi, et une colonne partie de Bruxelles pour attaquer les assiégeants se heurte à leurs postes de Wilsele et doit rebrousser chemin. Une expédition française venue de Diest réussit à entrer à Louvain, mais comme elle repart pour Bruxelles, les fonctionnaires français et les municipaux la suivent parce que « la situation de Louvain est intenable ».

Le dimanche 28, les administrateurs du département font comparaître devant eux les fonctionnaires de Louvain pour les inviter à regagner leur cité, parce que l'abandon de celle-ci « a produit un effet terrible ». Ces citoyens « très découragés, refusent d'obéir ». On n'obtient leur promesse de partir que sous condition de leur fournir des voitures et des forces militaires. En même temps, on place six canons en batterie, mèche allumée, aux issues de la place Royale, et cet appareil guerrier perpétue ses menaces jusqu'au début de novembre. Le 29, on apprend que les troupes républicaines ont réussi à reprendre Diest, mais que l'insurrection s'est encore étendue dans les cantons wallons. On constate que sept départements belges sur neuf sont en proie à une

rebellion générale et organisée. Chaque nuit, d'ailleurs, voit passer des transports de blessés français que l'autorité cache avec soin aux regards du public (1). Le 29 et le 30, viennent se réfugier à Bruxelles les fonctionnaires de Tirlemont et de Jodoigne, fuyant ces villes comme naguère les municipaux de Louvain fuyaient la leur. Enfin, dans la nuit du 30 au 31 octobre, arrive à Bruxelles un délégué spécial du Directoire, le général Colaud, chargé de centraliser la répression des troubles. Il a pu suivre la route de Paris à Bruxelles, rendue libre grâce aux échecs subis à Enghien, Hal et Leuze par les révoltés. Toutefois, au moment même où il se présente devant les administrateurs du département de la Dyle, et où il reçoit de leur bouche l'affirmation des succès constants des troupes républicaines, il doit entendre des rapports qui affirment qu'au midi, le canton de Grez est en ébullition, « qu'il en est de même à Genappe, que le nord du département, c'est-à-dire le pays qui longe le canal de Willebroeck et qui touche au Petit-Brabant, est inondé de brigands ». Il confirme ces nouvelles en déclarant qu'à son passage à Hal il y a vu l'arbre de la liberté gisant à terre et à demi-brûlé, ce qui montre toute l'influence que conservent les insurgés même après leur dispersion.

Rassurés par la présence d'un commandant en chef et par la promesse de secours prochains, les administrateurs de la Dyle avisèrent à l'exécution des mesures de haute police qui devaient, dans leur pensée, frapper les principaux auteurs du mouvement national. Les arrestations allaient commencer pendant que Colaud allait imprimer aux opérations militaires une énergie nouveles, qui ne devait d'ailleurs triompher des patriotes que partiellement et au bout d'environ deux mois. L'expérience des ministres français leur avait permis de fournir à leurs agents de Belgique dans la personne d'un général en chef l'instrument indispensable pour assurer le triomphe dans la lutte. Les patriotes n'avaient point eu la sagesse de s'assurer avant tout un concours analogue. Ce fut une de leurs grandes fautes, comme ils le reconnurent plus tard. S'ils avaient eu dès le début un commandant en chef habitué aux choses de la guerre et

(1) Journal manuscrit de Gérard, 30 octobre 1798.

connaissant le pays, ils auraient profité de l'abandon dans lequel s'était trouvé Bruxelles, et en se saisissant de la capitale, ils auraient procuré à leur entreprise des éléments presque décisifs de succès. Au lieu de suppléer aux ordres qu'un comité caché et composé sans doute de gens inexpérimentés ne pouvait pas intimer de manière péremptoire, chaque chef guerroie de préférence à sa fantaisie, et s'occupe plus de prendre les petites villes de son voisinage que les grandes cités dont le sort devait décider du sort du pays. Les commandants locaux eussent concentré leurs opérations si une direction unique avait été imprimée à leurs efforts.

Loin de recevoir cette direction ou d'y obéir, les chefs locaux se défient des grandes villes, où des habitudes de luxe et de mollesse sont opposées à l'esprit de résistance. Ils sont heureux de laisser les citoyens des villes agir séparément. Bien mieux, ils accusent la population urbaine de tiédeur ou de lâcheté, et ils lui reprochent de ne pas imiter les campagnards dans leur spontanéité. C'est le sentiment que nous avons vu se révéler chez les patriotes quand ils se sont rendus maîtres de Malines, d'Audenaerde, de Turnhout, d'Hérenthals, de Termonde et de Lierre. C'est celui qu'expriment les soldats de l'armée de Duffel campés aux avant-postes vers Anvers, au delà de Lierre, quand ils disent à un habitant d'Anvers, arrêté par leurs soins : « Sous peu nous châtierons les coquins d'Anversois qui ne se mettent pas à la révolte pour nous aider dans une cause aussi sublime et pour défendre la religion catholique romaine » (1). Si les villes, en effet, avaient aidé vigoureusement les bandes campagnardes, les faibles forces françaises eussent peut-être été anéanties, et le chemin largement ouvert à une intervention anglaise ou prussienne.

Après avoir résumé les impressions produites à Bruxelles, par la dernière semaine d'octobre, nous devons revenir sur

(1) Thys, ouv. cité, p. 76. Les mêmes dispositions se retrouvaient dans la bouche des insurgés wallons. On répétait dans le canton de Jauche que les Flamands avaient écrit à Bruxelles pour menacer la capitale si elle consentait à obéir à la loi sur la conscription. (Lettre du 4 Brumaire an VII, carton 32, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

les événements qui se déroulèrent dans les principaux cantons qui entouraient la capitale. Nous allons parcourir ces localités en suivant l'ordre géographique qui est en même temps l'ordre chronologique des faits.

Le nord du département de la Dyle touchait à la Flandre et au département des Deux Nèthes. Les gros villages d'Assche, Merchtem et Londerzeel, qu'il renfermait, devaient donner le signal de la révolte. Celle-ci, comme le reconnut plus tard le commissaire français Mallarmé, avait été depuis longtemps préméditée entre les anciens titulaires des fonctions publiques locales (1). A la tête du mouvement on citait Seghers, ancien mayeur de Merchtem, de Lausnay, ancien mayeur d'Opwyck, de Lantsheere, ancien greffier d'Opwyck et de Lebbeke. De Lausnay, qui paraît avoir été l'organisateur principal du soulèvement avait un frère avocat à Bruxelles et un frère moine à Tongerloo, d'où la république l'avait contraint à émigrer dans le Brabant hollandais. Peu avant la semaine du 22 au 28, de Lausnay, avait voyagé en Campine et s'était rendu auprès de son frère émigré. Au retour, il avait participé, le 21, à un long entretien qu'un capitaine venu de Bornhem avait eu à Opwyck avec les chefs des paysans de Merchtem. Déjà dans la journée du 20, le bruit sourd du canon, retentissant vers Rupelmonde avait frappé les esprits. Le 21 au soir, la révolte avait éclaté. A Merchtem, Seghers avait donné le signal. Sa bande avait parcouru Opwyck et Assche, recrutant les jeunes gens, levant des contributions, pillant les maisons des fonctionnaires, et se dirigeant finalement vers Termonde, pour s'y joindre à Rollier. Des postes armés étaient laissés dans les villages pour arrêter toute expédition venant de Bruxelles, et d'autres occupaient les bords du canal de Willebroeck, de manière à assurer la défense du Petit-Brabant.

Ce fut contre cet organisme encore rudimentaire que vint se heurter la petite troupe sortie de Bruxelles, le 23, sous la direction de Bertrand et de Claret. Cette colonne, forte d'environ cinquante hommes, entra à Assche, defila devant Merchtem, d'où la fusillade l'écarta, et regagna Bruxelles

(1) Rapport de Mallarmé, du 16 Nivôse an VII. T. DE LANTSHEERE, *Le dossier d'un brigand*, p. 41.

en se portant le long du canal. Elle ramenait des prisonniers qui déclarèrent avoir reçu de la capitale des armes et des instructions (1). Elle avait perdu deux hommes, dont l'un, volontaire, né à Londerzeel, fut fusillé comme traître près de Termonde par les paysans. Sa course n'avait guère produit d'effet. Le 24, les insurgés restés maîtres du canal, saisissaient à Thisselt deux bateaux chargés de munitions et d'effet militaires destinés à Bruxelles. Leur chef se hâtait de distribuer ce précieux butin, et d'y joindre des fusils qu'il déclarait remettre au nom du roi d'Angleterre. Quelques jours après, quand Termonde et Boom furent évacués et quand Rollier concentra ses forces dans l'intérieur du Petit-Brabant, les postes avancés furent renforcés sur tout le front s'étendant de l'Escaut au canal, c'est-à-dire de Termonde à Vilvorde, et une organisation sérieuse fut établie, les anciens bourgmestres et échevins étant rappelés à leurs fonctions et les levées d'hommes et d'argent étant méthodiquement exigées. Des listes d'enrôlement relatives aux compagnies de chaque village, des tableaux de solde, des relevés de payements d'impôts, furent saisis dans la suite par les républicains et attestèrent l'ordre que Rollier s'était efforcé de faire régner autour de lui (2).

De l'autre côté du canal de Willebroeck s'étendait la banlieue de Malines. Là avait été donné le mot d'ordre de s'emparer de cette dernière ville, située au centre de la Belgique, renfermant un arsenal important, et commandant la route de Bruxelles à Anvers. Du 22 au 30, d'incessantes attaques partant des villages entourant Malines venaient obéir aux instructions des chefs du mouvement. En même temps, les villageois étaient exposés aux expéditions venant de Bruxelles, de Louvain ou d'Anvers. Ils laissaient passer ces forces quand leur nombre était trop considérable, et entreprenaient la lutte quand, au contraire, les colonnes républicaines n'avaient pas l'aspect menaçant. De là ce fait,

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 5 Brumaire an VII. Cette première série de prisonniers, jugée le 30 octobre, n'encourut que des peines de prison, contrastant heureusement avec les exécutions capitales qui devaient suivre.

(2) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 248, 389, 416, 429; I, pp. 225 à 230.

que, le 30 octobre, une troupe envoyée de Bruxelles à Malines, ne put arriver en cette dernière ville qu'après un combat opiniâtre où son artillerie lui assura le succès (1). Ici encore s'observa le changement d'attitude que nous avons signalé en exposant les événements dont le département des Deux Nèthes était le théâtre au même moment. Quand, aux derniers jours d'octobre la lutte locale parut impossible à soutenir davantage, parce que Bruxelles et les villes voisines, telles que Alost, Malines et Louvain n'avaient pu être prises ou n'avaient pas voulu se déclarer pour la cause nationale, les lutteurs les plus déterminés se dirigèrent vers la Campine. Deux preuves de cette détermination se rencontrent dans les pièces que renferment nos archives. C'est, d'une part, la présence dans les rangs de l'armée paysanne à Gheel et Moll, le 10 novembre 1798, de la compagnie de Campenhout, gros village situé près de Malines, sur la route de Bruxelles à Haecht (2). C'est, d'autre part, l'affirmation du commissaire cantonnal de Sempts, village situé entre Vilvorde et Malines. Ce fonctionnaire écrivait à son chef, le 26 octobre, que tous les jeunes gens de son ressort se rendaient vers la Campine (3).

Ce n'était pas seulement au Nord que semblaient s'accumuler les menaces dirigées contre la capitale de la Belgique. La partie orientale du Brabant, formée par le pays entourant Louvain, était le théâtre d'événements d'une gravité exceptionnelle dont l'écho arrivait, nous l'avons dit, jusqu'à Bruxelles.

Le centre des opérations des insurgés se trouvait là dans le Hageland ; à proprement parler on appelait ainsi une région de quelques lieues carrées, située à l'extrémité du Brabant, le long de la frontière de la principauté de Liége, et limitée à l'Est par cette frontière, au Nord par le Démer, à l'Ouest par la Dyle, au Midi par la route de Louvain à Tirlemont. A l'intérieur, le pays offrait une succession de vallons occupés par des ruisseaux descendant vers le Démer,

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 210, 211.
(2) Ibid., I, p. 269.
(3) Lettre du commissaire du canton de Sempst, du 5 Brumaire an VII. (Carton 77, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

et de bois occupant les hauteurs. Les villes ou bourgs de Louvain, Aerschot, Diest, Léau, Tirlemont, se trouvaient occuper le périmètre du quadrilatère formé par les limites que nous avons indiquées. Nombreux dans les cités, les patriotes étaient encore en nombre plus considérable dans les villages de cette région, et dans les localités voisines, toutes soumises à leur influence. On verra par le récit des événements qu'un évident travail de préparation y avait précédé le soulèvement de Brumaire.

Des gens venus de la Flandre, le long de la Dyle, avaient proclamé la guerre à Aerschot, le dimanche 21. Au signal qu'ils donnèrent, la population s'ameuta, sonna le tocsin, et chassa les autorités françaises. Elle massacra, paraît-il, en haine de ces dernières le seul fonctionnaire dont elle put s'emparer, le secrétaire du commissaire du Directoire. Le 22, le mouvement fut propagé à Montaigu et à Sichem, où Goossens, dont nous avons déjà parlé, et Crabeels, fils d'un gentilhomme de Louvain, se mirent à la tête des révoltés. Le commissaire Bonnardel et un commissaire spécial français furent maltraités au point qu'on dut craindre pour leurs jours. En dépit de deux attaques tentées vers Sichem et vers Montaigu par la garnison de Diest, renforcée par les hussards de Herck (Meuse Inférieure), les mécontents marchèrent sur Diest le 23, et s'installèrent sans rencontrer de difficultés dans cette ville encore pourvue de quelques fortifications.

Pendant les quatre jours durant lesquels la première occupation de Diest par les patriotes allait se prolonger, on devait voir apparaître promptement l'organisation préalable dont nous avons fait mention. Les premiers rapports des espions envoyés de Bruxelles, et de Louvain représentaient, il est vrai, les insurgés comme étant en proie au désordre. On disait que leurs bandes se dispersaient chaque soir pour rentrer dans leurs villages, qu'elles portaient indifféremment la cocarde orange, la cocarde autrichienne, ou la cocarde brabançonne, qu'elles ne songeaient qu'au pillage. Bientôt des nouvelles plus précises arrivèrent aux autorités françaises. Les patriotes s'étaient promptement organisés. Ils avaient pour chef Jean-Corneille Elen, jeune homme de

24 ans, fils d'un chirurgien de Montaigu. Ils étaient partagés en régiments formés chacun dans un canton d'environ vingt communes, dont chaque commune devait fournir un certain nombre d'hommes et une somme d'argent calculée d'après sa population. A la tête de la compagnie de chaque paroisse se trouvait un capitaine, et l'on citait parmi ces chefs locaux, Meest, commandant de la compagnie de Tremeloo, et Goossens, de Sichem, que nous avons déjà vu luttant, le 3 juillet 1798, contre les gendarmes républicains. Tout autour de Diest, on rétablit les anciens magistrats, on met en réquisition les jeunes gens, les armes et les munitions. Déjà en s'emparant de Montaigu, les patriotes ont comme premier soin d'y établir une fabrique de cartouches destinée à fournir leurs bandes de munitions. Ils ont une source mystérieuse d'où leur viennent des armes, qu'ils reçoivent à Aerschot et à Diest, venant de Baelen et de la Campine. Le plan est proclamé à haute voix par les chefs : tandis que leurs camarades s'empareront de Malines, où ils convoitent l'arsenal, eux marcheront sur Louvain afin d'entourer Bruxelles (1).

L'exécution du plan ne se fit pas attendre. Une première colonne d'environ 800 hommes fit, le 24, une courte expédition jusqu'à Lierre, sous la direction d'Elen, qui les ramena à Aerschot et les conduisit vers Louvain le 25 (2). Une seconde colonne quitta Diest, le 25, avant le lever du jour, et parut devant Louvain vers midi. En même temps, Corbeels, de Turnhout, arrivait à Diest pour y prendre le commandement et pour garder la place durant le siège de Louvain. Par une inconcevable imprévoyance, le nouveau chef des patriotes crut pouvoir se porter avec sa compagnie à Herck, où des hussards étaient campés : il enfonça l'escadron français comme en témoigne une chanson populaire conservée dans le pays, mais il laissa Durutte arrivant de Malines reprendre Diest sans difficulté, et ainsi séparer le

(1) Di Martinelli. *Diest in den Sans Culottentijd*, pp. 150 et suiv. Gebruers, ouv. cité, I, pp. 118, 231. Rapport de la Municipalité de Louvain, du 4 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Lettre inédite du brigadier de gendarderie Génin, du 3 Prairial an VII.

(2) Bergmann. *Geschiedenis der stad Lier*, pp. 465, 466, 467.

Hageland de la Campine et rétablir les communications avec Hasselt.

Louvain se trouvait attaqué dans le même temps que Lierre, Malines, Alost, Audenarde et Courtrai l'étaient, et pour ainsi dire au même jour. Déjà le 22, en voyant arriver les autorités de Haecht, d'Aerschot et de Diest, et en entendant sonner le tocsin tout autour de la ville, le commissaire du Directoire à Louvain annonçait que la cité allait être assiégée. Des attroupements qui avaient lieu durant la nuit, et des cris de « Vive l'Empereur ! » proférés publiquement, faisaient croire à ce fonctionnaire que la population se joindrait aux insurgés s'ils parvenaient à franchir les remparts (1). Le 23 et le 24, le danger s'était accru. Un cercle complet de villages insurgés entourait l'antique résidence des ducs de Brabant. Vers le nord, Hérent et Rotselaer, à l'ouest, Everberg, Meerbeek, Berthem, vers le midi, Huldenberg, Rhode-Sainte-Agathe, Overyssche, Weert-Saint-Georges, enfin, vers l'ouest tout le Hageland, et spécialement les environs de Tirlemont et Léau, sont occupés par les insurgés. Léau est pris dans la nuit du 23 au 24. Tirlemont, où une émeute a arraché trois prisonniers aux gendarmes, le 21, est cerné par les révoltés, qui tiraillent aux portes de la ville sans discontinuer du 23 au 31. Les autorités de Tirlemont déclarent leur situation fort critique : elles affirment que les amis des patriotes sont « très nombreux » à l'intérieur de leur ville ; elles ne réunissent que vingt-quatre habitants pour les enrôler comme volontaires et pour les adjoindre à la garnison : et si elles surmontent les dangers qui les menacent, c'est grâce à l'intervention des colonnes françaises qui passent par leur ville le 26 et le 30. Parmi les détails qui nous ont été conservés au sujet de ces journées d'angoisse, notons le suivant, qui montre la part prise par toute la population aux événements qui se passent autour de Louvain. Le village de Weert-Saint-Georges a envoyé des jeunes gens prendre part au siège et chaque soir, dans l'auberge principale, on y exige de chaque con-

(1) Lettre de Du Chastel, commissaire du Directoire à Louvain, 1er Brumaire an VII. (Carton 81, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

sommateur une contribution au profit des combattants (1).

L'investissement de Louvain fut loin d'être complet. Cette fois encore apparaissaient et l'inexpérience des chefs des révoltés et l'absence de préparation suffisante de leur part au moment de l'entrée en campagne. S'ils ne furent pas aidés par la population de Louvain, sympathique cependant à la cause nationale, ce fut vraisemblablement à leur timidité qu'il fallut attribuer ce manque d'entente. Les bandes paysannes parurent, le 24 vers midi, près de la porte de Diest. Le 25, le gros de l'armée de Diest s'approcha à son tour, et s'installa dans l'ancienne abbaye de Vlierbeek, située près de la même porte. Des postes avancés menacèrent la porte du Canal, mais les portes de Tirlemont, de Parc, de Namur, d'Héverlé, de Tervueren et de Bruxelles ne furent pas inquiétées. On eut dit que le commandant Elen laissait à des camarades venus du midi, de l'ouest et du nord, le soin d'attaquer la ville des trois côtés qu'il négligeait. Aussi, tandis que des escarmouches sans grande importance s'engageaient devant la ville, en dehors des deux issues menacées, la municipalité, expédiait courrier sur courrier à Bruxelles pour exposer les périls qui l'entouraient. Elle disposait tout au plus, soldats, gendarmes, fonctionnaires et volontaires compris, de deux cent quatre-vingts hommes environ. Encore, le général Colaud, devait-il affirmer, plus tard, qu'à peine cinquante citoyens sur plus de vingt mille habitants avaient consenti à marcher contre les assiégeants (2). « Pendant trois jours, personne n'a dormi », déclarait, le 25, le commissaire de Diest réfugié à Louvain (3). Deux fois, en repoussant l'attaque des patriotes, les républicains sortant de la ville pillèrent les faubourgs sous prétexte qu'ils abritaient les assiégeants et y massacrèrent des habitants inoffensifs. Par une triste et blâmable réciprocité, les patriotes fusillèrent le receveur de la barrière de Pellenberg, et un habitant d'Erps

(1) Lettre du commissaire du canton de Grez, du 15 Nivôse an VII. (Carton 35, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) GEBRUERS, ouv. cité, p. 265.

(3) Lettre de Pottier, commissaire du canton de Diest, du 4 Brumaire an VII. (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

accusés de trahison (1). S'ils ne faisaient pas de progrès apparents dans leur entreprise principale, les insurgés n'obtenaient pas moins des avantages sérieux. Comme nous l'avons dit, le soulèvement se propageait au midi de Louvain vers les cantons wallons, dont nous retracerons bientôt l'histoire. Au nord et à l'ouest de la ville les positions des assiégeants se fortifiaient au point qu'une reconnaissance expédié de Louvain vers le Hageland dut s'arrêter à Bautersem, le 25, et qu'une colonne envoyée de Bruxelles vers Louvain le 27, fut arrêtée à Wilsele et forcée à rebrousser chemin (2).

Les 1,500 hommes de Elen commençaient à prendre pied, quand un événement imprévu, semblable à celui qui avait naguère sauvé Malines, vint libérer Louvain. Durutte, commandant environ 500 hommes, avait repris Lierre et renforcé la garnison de Malines. Sur ordre de Béguinot, il se rendit, le 26, de Malines à Aerschot et à Diest. Ses avant-postes avaient repris cette dernière ville, au matin, sans rencontrer d'obstacle, Corbeels s'étant rendu à Herck comme notre récit l'a exposé. Tandis que les soldats maîtres de Diest s'y livraient à d'odieux excès, massacrant neuf habitants, et fusillants trois jeunes gens accusés d'avoir pris part à la révolte, Durutte marchait sur Louvain (3). Les paysans se défiant d'une surprise, avaient placé des vedettes sur les hauteurs s'étendant le long de la route d'Aerschot. En apprenant l'arrivée de la colonne de secours, Elen rappela ses soldats dans l'intérieur du Hageland, et il put éviter ainsi d'être pris entre deux feux. Durutte s'empara seulement de quinze retardataires occupant l'abbaye de Park-les-Dames, située sur son passage, et il entra à Louvain le soir du 27 octobre. Comme ses instructions lui prescrivaient de marcher sur Bruxelles, il annonça son intention de partir sur-le-champ. Sa décision fut l'occasion d'une discussion orageuse

(1) Requête de la veuve Franckx (liasse 589, Archives du Département de la Dyle). Procès-verbal du 7 Brumaire an VII. (Ibid.)

(2) Thys, ouv. cité, p. 66.

(3) Di Martinelli, ouv. cité, p. 152. Durutte, arrivant avec le gros de sa colonne à Aerschot, y fut informé de la situation critique de Louvain et se rendit vers cette dernière ville. (Archives Durutte, *loc. cit.*)

entre lui et les fonctionnaires républicains qui se disaient exposés à un assaut imminent, et qui requéraient le commandant d'assurer leur défense. En vain, Durutte proposait-il de laisser à Louvain un bataillon, en attendant l'arrivée d'un secours qui devait être envoyé de Diest par le général Chabert. Les municipaux atterrés par les nouvelles reçues des environs déclarèrent que *la ville était intenable* et suivirent avec les volontaires la colonne de Durutte rentrant à Bruxelles. On a dit l'effet désastreux que produisit leur arrivée dans la capitale, et les reproches de défection qui leur furent adressés. Dans la journée du 28, les renforts venus de Maestricht par Diest étant entrés à Louvain, les fugitifs consentirent à regagner cette ville. Ils y arrivèrent au bruit d'une nouvelle escarmouche. Les patriotes s'étaient approchés de la porte de Diest et de la porte du Canal, en suivant pour ainsi dire les pas de la colonne venue de Diest. Après une heure de combat, ils s'étaient retirés, laissant cinq morts sur le terrain.

Ce fut le dernier effort tenté directement sur Louvain par la petite armée de Elen. Celui-ci ramena ses bandes dans le Hageland, et de là en Campine. Il obéit au mouvement général de concentration vers Gheel que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler (1). Nous retrouverons Elen dans les combats de novembre et nous verrons qu'au cours de l'année 1799, il sera encore au service de la cause nationale.

La retraite des compagnies du Hageland n'était pas une défaite. Non seulement, leurs rangs étaient intacts, mais leurs positions dans l'intérieur du pays étaient demeurées

(1) La preuve du mot d'ordre donné à Elen, et exécuté par lui se trouve dans les circonstances suivantes. Le 5 Brumaire, le commissaire d'Aerschot rapporte que les insurgés de son canton se rendent en Campine (carton 66, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). Plusieurs combattants de Montaigu, arrêtés à Hoogstraeten, vers le 15 novembre 1798, déclarèrent que leur troupe, après avoir été à Diest et à Louvain, s'était rendue vers Duffel, Putte, Gheel et Moll. Interrogatoire de Michiels et de Van Loey. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) D'autre part, la compagnie de Budingen, près de Léau, se trouvait également à Meerhout en novembre 1798. GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 269.

inviolées. Les troupes républicaines, quand elles sont en nombre, et qu'elles sont appuyées d'artillerie, peuvent circuler sur les côtés du quadrilatère formé par le Hageland, mais en dehors des grand'routes, l'accès des villages ne leur est pas ouvert. Voici quelques preuves de cette situation qui laisse les insurgés maîtres des campagnes : Diest est occupé militairement, depuis le départ de Durutte, par le général Chabert, venu de Maestricht avec plusieurs centaines d'hommes. Le commissaire d'Aerschot retiré à Louvain n'ose pas encore, à la date du 5 novembre, se rendre dans son canton. Les autorités de Louvain reconnaissent qu'aux portes de leur ville l'insurrection est encore toute puissante, et elles organisent, le 1er novembre, une expédition destinée à déloger les insurgés du village de Berthem, situé à moins d'une lieue de leur cité. Quant au Hageland même, il est fermé aux Français, et une organisation systématique, dont le centre est à Glabbeek, au milieu des bois, y commande tous les villages. Enfin, à l'extrémité opposée de la région, les environs de Tirlemont sont loin d'être pacifiés. Si la ville de Tirlemont a été sauvée, les autorités y déclarent, le 31 octobre, que « le calme n'est qu'apparent » et que des rassemblement nombreux tiennent la campagne. Le 2 novembre, une véritable expédition militaire concentrant vers Jodoigne trois colonnes venant de Tirlemont, de Hougaerde et de Louvain, est nécessaire pour pacifier en apparence la région s'étendant au midi entre Tirlemont, Noduwez et Jodoigne (1).

Le sud du Brabant séparé en partie de la capitale par le massif de la forêt de Soignes, se partageait en deux régions fort distinctes : d'abord, le Brabant wallon, s'étendant

(1) Rapport de De Neef, commissaire du canton d'Aerschot, du 15 Brumaire an VII. (Carton 66, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre de la Municipalité de Louvain, du 1er Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton de Bautersem, du 12 Brumarie an VII. (Carton 556, Archives du Département de la Dyle.) Lettres du commissaire du canton de Tirlemont, du 10 Brumaire an VII. (Carton 78, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton de Hoegaerde, du 14 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

depuis la Senne jusqu'au Hageland, en un vaste demi-cercle dont Wavre était le centre, et dont Nivelles et Jodoigne occupaient les extrémités : ensuite, le canton flamand d'Hérinnes, qui s'étendait depuis la Senne, jusqu'à la Dendre, qui le séparait du département de l'Escaut. Ces deux régions allaient être le théâtre de soulèvements analogues à ceux qui nous ont déjà occupés. Nous allons rappeler les principaux faits dont témoignent les sources connues, en commençant par le Brabant wallon, qui se rattachait spécialement au quartier de Louvain, et en subissait l'influence.

Quand le signal de la révolte eut été donné, et quand il se propagea jusqu'aux environs de Bruxelles, le Brabant wallon se trouvait tout préparé pour prendre les armes. Peut-être même l'était-il de trop longue main, en sorte que la prudence qui faisait défaut ailleurs parut plus puissante dans les villages wallons que partout ailleurs ? Charles Jacqmin, le célèbre chef des partisans, avait cessé de se montrer depuis le printemps de 1797, c'est-à-dire, depuis le moment où la paix signée entre la France et l'Empire avait enlevé toute valeur au titre qu'il se donnait de commandant de l'armée Belgique pour l'Empereur. Mais il avait continué à tenir ses affidés en haleine. Nous le retrouverons à leur tête en 1799. Durant la fin de l'année 1798, il s'abstint d'agir directement. Toutefois, diverses circonstances décelaient sa présence et son intervention dans la direction de l'insurrection. Au mois d'août 1798, il avait parcouru le canton de Genappe pour visiter ses lieutenants. On l'avait vu ensuite en Luxembourg. En octobre, il avait remis à Rollier, commandant du Petit-Brabant, un brevet de général au nom de l'archiduc Charles. Ce même mois devait voir entrer en action ses coopérateurs les plus dévoués. On ne peut donc douter de son intervention dans les événements. A côté de lui Constant, notaire et agent municipal à Roux-Miroir, destiné à être le chef des insurgés wallons, commençait à préparer son entrée en campagne. Ancien officier de l'armée brabançonne, Constant avait déjà été accusé en janvier 1797, de favoriser ouvertement les révoltés de Jacqmin. En avril 1798, au cours d'une émeute éclatant à Jodoigne contre les gendarmes, on avait annoncé que Constant, allait intervenir

à la tête de quatre cents hommes, recrutés pour « défendre la religion et les libertés publiques ». A la fin d'octobre 1798, il fut signalé avec son ami Prévinaire, d'Opprebais, également futur chef des insurgés, comme organisant l'insurrection. En conséquence, le 3 novembre, la gendarmerie de Jodoigne vint fouiller sa demeure, et le 9 novembre il fut dénoncé de nouveau à l'administration départementale comme recrutant un régiment de dragons pour l'insurrection (1).

Sur un sol aussi bien préparé, les semences lèvent aussitôt qu'elles tombent. Vers l'extrémité occidentale, Tubize, où l'on est en rapport avec les insurgés d'Hérinnes, s'insurge le 24 octobre. Les troubles s'étendent de là vers la Dendre, par Quenast et Saintes, et du côté opposé, vers Nivelles, par Ittre. Une attaque générale doit avoir lieu sur Nivelles, et elle est fixée, dès le début, au 28, selon les bruits que recueille le commissaire du canton. « Les habitants de la ville, ajoute-t-il, ne feront rien personnellement, mais espèrent la destruction du gouvernement qu'ils n'aiment point ». Quand, le 26, les insurgés d'Hérinnes se présentent à Hal, tout est préparé pour les recevoir à l'intérieur du Brabant wallon, où ils doivent arriver le même jour, à Braine-l'Alleud, puis à Nivelles (2). Les désillusions engendrées par l'insuccès des patriotes à Hal n'empêchent point la municipalité de Nivelles d'implorer, le 27, l'autorité supérieure pour en obtenir des renforts et de se plaindre, le 29 et le 30, de ce que certaines forces lui sont enlevées.

Au centre et à l'est, les soulèvements, favorisés par l'approche des bandes du Hageland, sont plus caractérisés. Après avoir été annoncé ou provoqué par des proclamations

(1) Lettre de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, du 26 Nivôse an VI. Rapport de gendarmerie, du 26 Germinal an VI. Lettres du commissaire du canton de Jodoigne, du 19 Brumaire an VII, et de Constant, du 28 Brumaire an VII. (Archives du Département de la Dyle, liasse 600*bis*, carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, liasses 553 et 603, mêmes archives.)

(2) Lettres des commissaires des cantons de Braine-l'Alleud et de Nivelles, du 7 Brumaire et du 6 Brumaire an VII. (Cartons 71 et 82 (3°), correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

affichées dès le 3 octobre, et qui reparaissent sans cesse, le mouvement patriotique éclate le 24 à Piétrain, près de Jodoigne, non loin de Roux-Miroir. La veille, un inconnu a traversé les villages du canton en annonçant la révolte générale pour le 24. Le matin du 24, tous les hommes valides se réunissent, s'arment, enrôlent les jeunes gens en compagnies, et annoncent qu'ils vont marcher sur Jodoigne. Une autre bande traverse Marilles, disant qu'elle est chargée de soulever le pays, et qu'elle peut assurer à chaque enrôlé un escalin par jour, plus le pain et la viande. Le tocsin sonne dans tous les villages et le rendez-vous est fixé pour le 28 à Lumay, où l'on attend les insurgés du Hageland, afin d'envahir Jodoigne. Le 29, les autorités et les gendarmes abandonnent Jodoigne, où les insurgés demeurent maîtres jusqu'au 2 novembre (1). Le 28, Jauche est envahi également par 1,100 à 1,200 hommes, qui se dirigent, le 29 vers le Hageland par Noduwez. Ce sont les mouvements de ces bandes qui préoccupent les garnisons de Tirlemont et de Hougaerde au point qu'elles organisent, le 2 novembre, une expédition en trois colonnes pour nettoyer le pays entre Jodoigne et Tirlemont. Les trois colonnes ne rencontrèrent guère d'obstacle, les bandes paysannes ayant, soit quitté la contrée pour se rendre dans le Hageland et la Campine, soit repris momentanément le chemin de leurs foyers à la suite de l'échec subi par Elen devant Louvain.

Au midi de Louvain, les villages wallons et flamands de la vallée de la Dyle avaient également préparé le siège de la ville. On sonne le tocsin, le 24, dans les cantons de Weert-Saint-Georges et de Tervueren. La municipalité du canton d'Isque est forcée par l'émeute de se retirer à La Hulpe. Le 25, les gendarmes d'Isque, ayant appelé à leur secours ceux de Wavre, réussissent, non sans peine, à enfoncer une bande de deux cents insurgés, venant de Huldenberg pour

(1) Le commissaire de Jodoigne, qui venait d'expulser les sœurs grises de Jodoigne, avait reçu, le 3 octobre, l'avis manuscrit suivant, qui révélait les pensées directrices des insurgés :« *Les Belges, et non les Brigands, sauront venger l'innocence. Lion Belgique, tes pointes piquent, tu sais montrer les dents. Voilà, citoyen carmagnole, la devise des braves Brabançons.* » (Liasse 600 (3°), Archives du Département de la Dyle.)

entrer dans le village d'Isque. La gendarmerie poursuit la bande, la disperse, attaque Huldenberg, que d'autres bandes défendent à coups de fusils, et elle revient par Rhode-Sainte-Agathe où un homme sonnant du tocsin est tué dans dans le clocher. On lit dans les relations locales que les insurgés étaient menés par un chef parlant l'allemand, qu'ils espéraient l'arrivée des Anglais, et qu'ils recevaient une solde régulière. Mais les succès des républicains ne font point obstacle à ce que la municipalité de Tervueren se déclare incapable de rester à son poste. Le triomphe est, d'ailleurs, limité exclusivement aux environs de Wavre. Weert-Saint-Georges, comme on l'a vu, fournissait des combattants à l'armée de Elen, et son contingent était commandé par l'adjoint du village. On envoyait de Weert, le 25, des émissaires chargés d'appeler à la révolte le canton de Grez. Ces envoyés provoquaient, le 27, à Bossut, une assemblée des notables, organisée sous les auspices de Thumas, ancien bailli d'Archennes, et lieutenant de Charles Jacqmin. On y décidait de prendre les armes et de marcher sur Louvain, parce que, disaient les chefs du mouvement, « Les Flamands disaient bien haut que les Wallons étaient des poltrons ».

La retraite de Elen allait rendre ces résolutions inutiles, au moins pour quelques jours : elles n'en seraient pas moins efficaces en ce sens que chacun des huit villages voisins fournirait des recrues à la cause patriotique, et qu'un des recruteurs ferait trois fois le voyage de Rhode à Diest pour conduire des escouades de jeunes gens à l'armée nationale (1). L'extrémité du Brabant wallon vers le pays de Namur est, d'ailleurs, secouée par les mêmes troubles. Le canton de Nil-Saint-Martin est parcouru le 30 et le 31 octobre par les révoltés, qui ne pouvant pardonner à celui qui s'était fait le complice de l'étranger, assaillent et pillent le château de Nil-Saint-Martin, possédé, autrefois, par l'infortuné général Legros que les Autrichiens avaient fusillé en 1793 (2). En quelques lignes, non exemptes d'exagération,

(1) Lettres du commissaire du canton de Grez, du 29 Brumaire et du 15 Nivôse an VII. (Carton 35, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Liasses 603 et 604, Département de la Dyle. Lettres du 12 et du 14 Brumaire an VII.

d'ailleurs, un Français, acquéreur de l'abbaye de Villers, résumait l'aspect de tout le pays situé autour de ce célèbre monastère : « Ce ne sont que rebelles, dans tout le canton de Waterloo et dans ceux de Genappe, Mellery, Nil-Saint-Martin, Nivelles et ses environs. Sur un espace de neuf lieues, depuis Fleurus jusque près de Mons, depuis Gembloux, dans le Namurois, jusqu'en Hainaut, c'est partout la même situation » (1).

Pour achever d'exposer les progrès de la révolte dans le département de la Dyle, il nous reste à dépeindre les événements dont étaient le théâtre les environs d'Hérinnes. Ce canton, et les régions voisines où se trouvaient Hal, au sud-ouest et Lennick au nord, devaient préoccuper plus que tout autre les autorités. Il avait depuis longtemps offert une résistance indomptable aux lois françaises, en sorte que l'insurrection allait y rencontrer d'ardentes sympathies. Les insurgés qui s'y établissaient seraient d'autant plus à redouter que leur position leur permettrait tout à la fois de fermer la route de Mons et de Paris, en s'emparant de Hal, et de servir de trait d'union entre le pays wallon et les insurgés flamands.

Nulle part ailleurs qu'à Hérinnes, Hal et Lennick, la république ne s'était montrée sous des traits plus odieux. A Hal, son commissaire De Block est un moine défroqué qui ne tarit pas en blasphèmes et en sarcasmes à l'adresse des croyances qu'il partageait autrefois. A Hérinnes, le commissaire De Coster est un tabellion sans instruction, répétant gauchement quelques phrases empruntées au gargon révolutionnaire, ignorant au point qu'il prétendra qu'on lui a volé « la quatrième tombe des œuvres de Voltaire », et auteur d'exactions telles, que le Directoire, clément pourtant vis-à-vis des jacobins, devra le révoquer. Le commissaire de Lennick est un misérable qui accable les habitants de coups de sabre, qui les emprisonne arbitrairement, et qui a séquestrée une jeune fille pour lui faire violence. Hérinnes a résisté aux procédés des conquérants et a élu des mandataires qui luttent avec fermeté contre les lois françaises. Aussi tous les élus sont-ils révoqués, et une com-

(1) Gebruers, ouv. cité, I, p. 305.

mission composée de six fonctionnaires et militaires français, dont plusieurs ont été membres des néfastes comités de surveillance de 1794, est chargée de gouverner le canton. Ces tyrannaux, appuyés d'une garde d'une dizaine de gendarmes et de soldats, terrorisent le pays. Ils s'y font détester tout autant que le commissaire De Coster, avec lequel ils rivalisent en procédés arbitraires. De Coster a acheté une partie du couvent des Chartreux et il y installe des meubles d'émigrés qu'il a acquis à vil prix. Sa femme et l'épouse du président de la Commission jouent tour à tour le rôle de déesse Raison dans l'église déshonorée par les parades sacrilèges des conquérants.

Tous ces délégués de la république ont au moins un mérite, c'est celui de la franchise. Ils reconnaissent dès 1797, que « l'opinion du pays ne tend qu'à la chute de la république » (18 octobre 1797), « qu'une révolution est imminente » (25 février 1798), que « tout n'est dans le canton que fanatisme, amour des prêtres, haine aux Français » (6 septembre 1798). En même temps, ils se vantent de leurs exploits en termes cyniques. « Nous avons couru fermer toutes les églises. Les bonnes vierges ont été passées au fil du sabre des gendarmes, et voilà notre canton un peu régénéré » (28 août 1798) (1).

La population du canton avait trouvé des citoyens énergiques à opposer aux agents de l'étranger. Anciens échevins, notaires, curés, fermiers, tous s'unissent depuis le début de la conquête pour résister à l'oppression. Les noms que nous allons citer étaient ceux que l'on avait vu obtenir tous les suffrages lors des élections de l'an V et de l'an VI, et sur lesquels tous les votes allaient encore se porter en l'an VII et sous le Consulat. Lors des élections d'avril 1798, on signalait déjà l'entente secrète et solide existant entre les patriotes, et on attribuait le succès du président Wielandt, ancien greffier des échevins, à ce fait qu'il avait embrigadé les habitants et les avait pourvus de bâtons pour

(1) Correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Carton 83 (3°). Voir aussi liasse 603, Archives du Département de la Dyle, Rapport de De Coster, du 12 Brumaire an VII, et liasse 589, ibid.

ainsi se rendre maître du scrutin (1). Non seulement, le concert allégué n'était pas douteux, mais les événements allaient montrer qu'il s'étendait bien au delà des limites du canton.

Le mardi, 23 octobre, on apprit dans la région qui nous occupe que les soulèvements de la Flandre se propageaient dans le nord du Brabant. Le tocsin retentit à Lennick-Saint-Martin, et de clocher en clocher ses accents solennels se propagèrent jusque dans le canton d'Hérinnes. Le 24, l'émeute éclata. Un habitant de Hal traversa le pays, jetant dans chaque paroisse l'appel à l'insurrection : « Les Anglais, disait-il, sont à Termonde et ils marchent vers Bruxelles : les gens de Hal vont à leur rencontre : chacun doit les imiter ; malheur à quiconque se dérobe ». Aussi les villages du canton de Lennick s'arment, ouvrent leurs églises, pillent la demeure du commissaire français, et détruisent les archives municipales. L'émeute a d'autant plus beau jeu que les autorités ont pris la fuite dès le soir du 23. Elle s'enhardit, et pousse ses bandes d'un côté vers Hérinnes et Hal et de l'autre vers Ninove, afin d'appuyer de part et d'autre les révoltés déjà triomphants. En passant à Lombeek-Notre-Dame, les insurgés saccagent la demeure du curé Vonck, prêtre estimable, frère du célèbre agitateur de 1790, mais coupable aux yeux de la foule d'avoir accepté de prêter le serment de fidélité à la république.

Dans le canton d'Hérinnes, la révolte parut immédiatement avoir été préparée dès longtemps. La commission française s'était rendue à Oetinghen, le 24, pour y proclamer solennellement la loi sur la souscription. Quand elle voulut procéder à cette cérémonie, le peuple s'ameuta, chassa les autorités et leur garde de gendarmes. En se retirant les fonctionnaires trouvèrent Vollezeele et Hérinnes en rumeur, et ne se sentant plus en sûreté, ils gagnèrent la ville d'Enghien, où ils arrivèrent durant la nuit. Le canton était libre. Le 25, chaque paroisse imitait Oetinghen : partout les églises étaient ouvertes, les registres de la conscription détruits, les hommes valides enrôlés. Un congrès de quinze membres était réuni à Vollezeele, sous la présidence de Van

(1) Lettre du commissaire De Coster, du 3 Floréal an VI. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.)

Eeckhout, ancien échevin, et naguère élu président de la municipalité. Parmi les délégués représentant les huit ou neuf villages du canton on remarquait Wielandt, ancien greffier de l'échevinage et futur juge de paix sous l'Empire, l'avocat Hugo, ancien juge de paix et deux prêtres.

L'assemblée règle la politique extérieure et intérieure. Elle établit des courriers qui convoqueront les milices et porteront les ordres ; elle noue des relations avec les représentants des insurgés de Ninove de Lennick : elle prépare les mouvements qui permettront à ses forces de coopérer par une action méthodique au soulèvement général du pays, et qui les porteront vers Hal, Tubize et Enghien. Pour organiser ses forces, elle choisit un commandant général dans la personne de Van Eeckhoudt et un capitaine par paroisse Elle fait saisir les caisses publiques. Elle fait arrêter comme otages la femme et les enfants du commissaire De Coster et la femme du président de la Commission française. Elle institue une collecte générale « pour l'armée catholique ». Enfin elle décrète l'enrôlement forcé de tous les jeunes gens en âge de porter les armes. Ces décrets sont exécutés à l'instant. En s'y conformant, les chefs de paroisse se laissent aller au ressentiment que devait provoquer la longue suite d'actes tyranniques accumulés par les conquérants : sous leurs yeux, leurs partisans pillent les demeures des fonctionnaires français dont ils venaient arrêter les familles.

Durant la journée du 25, le tocsin, sonne tout autour d'Enghien. Craignant d'être surpris ou entourés par les insurgés, dont ils apprennent les desseins, les fonctionnaires français quittent Enghien et gagnent Bruxelles. Ils ont agi sagement, car à la fin du même jour, les révoltés commençaient leur marche en avant. Un de leurs affidés appelait les gens de Hal à se soulever (1). Une de leurs bandes se rendait à Tubize pour provoquer l'insurrection du pays wallon. Une autre bande plus forte envahissait Enghien dans la soirée du 25, et s'y installait pour la nuit, après avoir saisi les caisses publiques et renversé l'arbre de la liberté.

La menace dirigée contre la route de Bruxelles à Paris était trop grave pour que les autorités françaises n'y répon-

(1) Gebruers, ouv. cité, I, p. 130.

dissent pas sur le champ. Dans la nuit du 25 au 26, une troupe de cavalerie partit de Mons pour surprendre Enghien et une colonne de quatre cents fantassins quitta Bruxelles pour la même destination. Cette colonne conduite par les fonctionnaires d'Hérinnes passa à Hal vers le lever du jour, et trouva la petite ville dans un calme complet. Elle arriva à Enghien, le 26 vers 9 heures. A sa grande surprise, elle rencontra peu de résistance. Une centaine de paysans étaient seuls restés dans la ville, le gros des bandes insurgées ayant regagné ses foyers pour la nuit. Ces défenseurs improvisés ne purent lutter longtemps. Mais à peine les troupes de Bruxelles avaient-elles déposé leurs armes, que des forces nouvelles venant d'Hérinnes apparurent. Deux fois, les paysans se portèrent à l'assaut d'Enghien. Ils réussirent même, semble-t-il, à pénétrer jusqu'à la place, formant le centre de la cité. Mais l'arrivée de la cavalerie de Mons les prenant par derrière arrêta leur élan et les contraignit à la retraite. Vers deux heures, la victoire était assurée aux républicains. Les paysans rentrèrent à Hérinnes, laissant cent cinquante morts sur le terrain, et leur capitaine Wielandt, avec un de ses fils, aux mains des Français.

Dans l'intervalle, les chefs de l'insurrection avaient lancé sur Hal une autre de leurs bandes, comprenant environ trois cents hommes. Ces derniers entrèrent à Hal au début de l'après-midi. Ils y saisirent les caisses publiques, y pillèrent les demeures de certains fonctionnaires, et brûlèrent l'arbre de la liberté. Instruits de ces faits, les officiers français commandant la colonne maîtresse d'Enghien résolurent de reprendre Hal. Vers 4 heures, les quatre cents soldats français arrivaient à Hal, où les paysans, croyant que la lutte se prolongeait à Enghien, n'avaient pas songé à se faire garder (1). La colonne française se partagea en deux corps d'attaque. Après une heure et demie de combat, les paysans

(1) Il semble que les compagnies paysannes qui se portèrent sur Hal, ne furent pas soutenues comme il avait été convenu entre les chefs. Les compagnies du canton de Lennick, convoquées au son du tocsin, tardèrent à se mettre en marche, le 26, et renoncèrent à se rendre à Hal en apprenant l'échec des premiers occupants. (Lettre du juge de paix de Lennick, du 6 Brumaire an VII.) (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

se retirèrent vers Hérinnes. Ils avaient perdu une centaine d'hommes. D'après les autorités françaises les insurgés annoncèrent qu'ils reviendraient brûler la ville pour la punir de ne pas les avoir aidés (1). Leur échec était d'autant plus regrettable que si leur mouvement avait réussi, ils devaient, comme nous l'avons dit, se porter vers Braine-l'Alleud et Nivelles et établir une communication avec les insurgés du Brabant wallon.

Si Enghien et Hal étaient repris par les troupes gouvernementales, le pays d'Hérinnes était pourtant intact. Les forces républicaines rentrèrent à Enghien dans la soirée du 26, afin de se porter le lendemain vers le centre des insurgés. Ceux-ci sentirent que le coup décisif allait leur être porté. Je ne sais rien de plus saisissant que le tableau des campagnes entre Hal, Ninove et Lennick, dans cette nuit du 26 au 27, tel que le décrivent les pièces officielles. C'est la veillée des armes. Les paysans se retranchent dans la chartreuse d'Hérinnes, dont ils ont fait leur place forte. Le tocsin sonne dans plus de vingt villages. Des courriers traversent les paroisses en invitant les compagnies à se rendre à la Chartreuse. Ils racontent encore toujours que les Anglais sont à Termonde et que, sitôt les Français rejetés vers Enghien, les patriotes iront vers le nord tendre la main aux libérateurs du territoire (2). On envoie des émissaires jusqu'à Ninove où ils réclament du secours « à l'agent des insurgés» (3). Le samedi 27, les troupes républicaines sortirent d'Enghien. Elles avaient reçu des renforts venant de Tournai. Formant ainsi une masse imposante, et pourvues de plusieurs pièces d'artillerie, elles se portèrent à l'assaut de la Chartreuse d'Hérinnes. « Un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie », disent leurs rapports, détruisit près de trois cents insurgés. Les paysans ne purent résister à la supériorité des armes de leurs adversaires. Ils lâchèrent pied après que leur commandant Van Eeckhoudt eut été tué. Sur ce

(1) Lettre du commissaire du canton de Hal, du 8 Brumaire an VII. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Lettre du juge de Paix de Lennick, du 6 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

(3) Procès-verbal du 10 Prairial an VII. (Carton 83 (3°), correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

dernier on trouva des pièces importantes révélant « l'organisation et les projets des insurgés » (1).

Le succès des républicains, si fâcheux qu'il fut pour la cause nationale, n'était pas décisif. Le soir même, soldats et fonctionnaires français rentraient à Enghien. Ils devaient continuer à résider dans cette ville comme dans un réduit où les secours de Bruxelles et de Mons pouvaient arriver facilement, et ils se bornèrent à utiliser leur victoire pour exécuter dans les campagnes d'Hérinnes et de Lennick d'éphémères apparitions. Au commencement de novembre, les autorités d'Hérinnes n'osent pas encore rentrer dans leur canton. Elles doivent avouer qu'en dépit de la bataille du 27, les insurgés restent sous les armes, le 28, le 29, le 30 et le 31, à Haute-Croix, Vollezeele, Thollembeek, Denderwindeke et Wambeek, en un mot dans tout le pays au delà d'Hérinnes. Une promenade militaire, exécutée le 30 octobre, fait arrêter à Thollembeek un des chefs du Congrès de Vollezeele. Mais elle ne peut disperser les bandes qui occupent les environs. Ces bandes enlèvent quatre chevaux de gendarmes, et se reforment en une petite armée dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre. Leurs chefs ayant appris qu'une partie des soldats français occupant Enghien avait reçu l'ordre de se rendre à Lessines pour descendre le cours de la Dendre par Grammont et Ninove, se rapprochent d'Enghien afin d'y délivrer les prisonniers arrêtés. Le danger est tel que les autorités prennent la décision d'envoyer immédiatement leurs prisonniers à Bruxelles, sous l'escorte d'une colonne de troupes. En même temps, elles expédient cinquante cavaliers vers Thollembeek, avec ordre d'y saisir des otages qui sont menés à Lessines. Ces opérations guerrières attestent que le pays est loin d'être reconquis ou pacifié, et que si la route de Paris est officiellement ouverte, la région qu'elle traverse ou qu'elle longe est encore en état permanent d'insurrection (2).

(1) Rapport du général Béguinot, du 7 Brumaire an VII. (Moniteur, 11 Brumaire an VII.)

(2) Rapport de la Commission administrative d'Hérinnes, du 9-11 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Rapport du commissaire du canton d'Hérinnes, du 12 Brumaire an VII. (Ibid.)

VIII.

Après avoir passé en revue les quatre départements où la révolte avait atteint durant la semaine du 22 au 28, le développement subit que nous avons retracé, nous devrions mettre en parallèle des populations flamandes et brabançonnes les habitants du Luxembourg. Mais l'ordre géographique exige que nous disions au préalable quelques mots des quatre départements qui séparaient, la Flandre et le Brabant du Luxembourg. Le territoire de Jemmapes, de Sambre et Meuse, de l'Ourthe et de la Meuse Inférieure, sans être le théâtre de soulèvements aussi graves que ceux qui ont été racontés, fut loin d'être exempt de toute secousse, à la fin d'octobre. Cette vaste étendue de pays, correspondant aux provinces actuelles de Hainaut, Namur, Liége et Limbourg, présenta des troubles divers, provenant les uns de causes locales, les autres de l'intervention des insurgés des départements voisins. Le peu d'importance des événements et leur liaison avec les soulèvements qui ont déjà été racontés ou qui seront exposés plus loin nous autorisent à rappeler très succinctement les circonstances principales dont témoignent nos archives.

Les patriotes du Hainaut se préparaient à la lutte depuis longtemps. Dans les environs de Chimay, où survivaient les souvenirs des luttes soutenues en 1794, par les volontaires armés contre la France, un millier d'hommes demeurait inscrit sur les listes du lieutenant prévôt Brunet et de son gendre, le baron d'Hartemberg. Instruits par les leçons du passé, les défenseurs de la cause nationale attendent le moment favorable et s'abstiennent de tout mouvement en 1798. L'arrestation d'Hartemberg à Anvers, le 11 novembre, contribue à retarder l'éclosion de la révolte. Au nord du département, dans les cantons voisins de Renaix et d'Hérinnes, on retrouvait une organisation secrète, dont les bases étaient jetées dans les premiers jours d'octobre, et qui avait son centre à Ellezelle. Jouret, ancien greffier de ce dernier village, et Magherman, de Renaix, étaient à la tête du complot. Ils distribuaient des placards, appelant la jeunesse aux armes et fixant le soulèvement général au vendredi 26 (1).

(1) De Gand. *La commune d'Ellezelles sous la domination fran-*

Le mercredi 24, le pays d'Hérinnes entame la révolution et les autorités françaises qui le gouvernent se réfugient à Enghien. Le 25, Renaix se soulève et institue une Commission administrative. Le tocsin retentit autour d'Ellezelle, et le soir, Enghien est pris par les bandes villageoises. Imitant le mouvement qui porte partout celles-ci vers les villes, les insurgés du nord du Hainaut descendent vers Celles et Molembaix, vers Frasnes, vers Lessines, et poussent leurs avant-postes jusqu'à Hoves et Steenkerque, d'où ils menacent Braine-le-Comte et Soignies. Partout, ils sonnent le tocsin, ouvrent les église, saisissent les deniers publics, et enrôlent les jeunes gens. Tournai ferme ses portes à compter du 25, et harcèle l'autorité supérieure à l'effet d'en recevoir du secours (1). L'administration départementale supplie les commandants de Lille, Valenciennes et Maubeuge, de lui envoyer des troupes : elle se déclare en permanence, le 27, et elle avouera, le 2 novembre, « qu'elle a été pendant dix jours dans les moments les plus critiques » (2).

Par bonheur pour la république, les contingents demandés aux garnisons des départements de l'Aisne et du Nord arrivèrent sans retard à Tournai, Mons et Ath. Enghien est repris, le 26, et on y concentre plusieurs colonnes, augmentées encore par des troupes venues de Bruxelles. Cédant devant ces forces dont la rumeur publique accroît l'importance, les bandes paysannes se retirent dans les bois. On les signale, le 27, dans les bois du Carmois, qui séparent Leuze de Renaix, et dans les bois de Lessines. Elles se montrent, le 27 à Oedeghien, Mainvault et Lahamaide. On signale le même jour des troubles à Beloeil et à Ligne (3).

Le dimanche 28, un parti de cent cinquante hommes, dirigé par le fils du maître de poste de Renaix, se porte sur Leuze. Tandis qu'il s'y livrait aux actes habituels aux insurgés, la garnison d'Ath, forte d'environ soixante hommes

çaise, p. 16.

(1) Délibérations et correspondances de la Municipalité de Tournai. (Archives communales de Tournai.)

(2) Archives du Département de Jemmapes. Registre 117. (Archives de l'Etat, Mons.)

(3) Chronique de Renaix, par De Malander.

Lettres de M[me] Sylvestre du Roy de Blicquy, du 29 octobre et du 4 novembre 1798. (Archives du château de Blicquy.)

courut à Leuze ; après un bref combat, les paysans furent défaits. Ils se retirèrent vers Frasnes, non sans se défendre avec courage, et en faisant face à leurs agresseurs qui les poursuivirent jusque vers Hacquegnies. La « pâture des morts », située dans ce dernier village, rappelle encore aujourd'hui le lieu de leur dernier combat. Ils laissaient derrière eux vingt morts, vingt blessés et huit prisonniers (1).

Tout n'était pas terminé par cette rencontre. Le 28, des bandes villageoises se montrent à Ghislenghien, Hollebeque et Ollignies. Le 29, on en signale d'autres à Rumillies, près de Tournai (2). Le 30, on affiche dans cette dernière ville des placards appelant aux armes, et on répand des cocardes noires, emblèmes de l'Autriche. La municipalité sollicite de nouveau l'envoi d'un secours militaire, le 1er novembre. Les autorités d'Enghien faisaient de même, et elles voyaient arriver, le 1er novembre, à 5 heures du matin, une colonne de troupes commandée par Rostolant, qui se dirigeait sur Ath, et de là sur Lessines, pour descendre le cours de la Dendre. Quand apparut cette démonstration militaire, les insurgés du Hainaut renoncèrent à la lutte. Derrière eux, Renaix et Hérinnes avaient cessé la résistance ; devant eux, le centre du Hainaut paraissait ne pas vouloir courir les risques de la guerre. Ils déposèrent les armes, et cessèrent le combat. Nous verrons, toutefois, qu'en 1799, on comptera encore sur leur coopération active pour affranchir le pays du régime républicain.

Situé comme le Hainaut au midi de la Belgique, et exposé à l'intervention des garnisons françaises de Maubeuge, Avesnes, Philippeville, Mariembourg, Rocroi, Givet et Sedan, sans compter les forces républicaines établies à Dinant, Namur et Huy, le pays de Namur devait hésiter à prendre part à la lutte en octobre. Les routes militaires qui longeaient la Meuse avaient vu défiler trop souvent les régiments français pour que les habitants n'attendissent pas des nouvelles certaines avant de se soulever. Aussi un député

(1) Bertrand, *Histoire de la ville d'Ath*. Ouverlaux, *Notice historique et topographique sur Leuze*.

(2) Bertrand, ouv. cité ; Isbecque, Manuscrit sur Tournai.

namurois, put-il affirmer au Conseil des Anciens, que son département « avait été totalement préservé de la contagion du brigandage » (1). Néanmoins, la population manifesta nettement sa sympathie pour la cause nationale, et les autorités jacobines dirigeant le département partagèrent, dans une certaine mesure, les émotions ressenties par leurs collègues du centre du pays. Le 23 octobre, elles s'opposaient à ce que l'on dégarnit Namur de troupes. Le 29, elles constatent que trois villages ont coupé l'arbre de la liberté et maltraité les fonctionnaires, et elles prient qu'on y envoie une colonne mobile. Le 30, elles expédient quinze hommes à Saint-Denis et à Villers-le-Heest où les mêmes excès ont eu lieu. Des rassemblements de factieux, convoqués au son du tambour, se sont produits à Namur, et l'autorité y voit un commencement de révolte d'autant plus dangereux que des propos incendiaires sont tenus dans les cabarets de la ville. Le 3 novembre, de nouveaux troubles sont annoncés et on demande au commandant de faire partir une colonne mobile. On signale des rassemblements à Clerhayde et à Evrehaille, et on dénonce Durbuy pour avoir non seulement toléré l'affichage de proclamations émanant des insurgés du Luxembourg, mais aussi échangé des messages avec ceux-ci. Enfin, le 10 novembre, l'administration départementale reconnaît que seize villages de son ressort ont pris part aux troubles, et elle provoque leur mise en état de siège (2).

La part des habitants du département de l'Ourthe aux soulèvements d'octobre n'est pas considérable. Beaucoup, parmi eux, répandus dans la vallée de la Meuse et sur les deux plateaux de la Hesbaye et du Condroz, appartiennent à l'ancienne principauté de Liége. Ils ont traversé trop de révolutions depuis 1789 pour ne pas être très circonspects. Tout en n'aimant pas le régime français, ils ne songent pas à prendre les armes contre lui tant que l'évidence du succès ne leur apparaît pas. Tout autre est l'attitude des cantons belges joints au département depuis 1795, et qui, plus

(1) Discours de Simon au Conseil des Anciens, du 3 Pluviôse an VII.

(2) Séances du 2 au 10 Brumaire an VII, et du 15 Nivôse an VII. Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de Sambre et Meuse. (Archives du Royaume, à Namur.)

éloignés de la ville de Liége, étrangers aux troubles récents, ont conservé avec leur attachement aux vieilles mœurs l'énergie nécessaire pour les défendre. Ce qui se passa dans les cantons allemands de l'Ourthe, et notamment à Reuland, à Malmedy et dans les environs de ces localités était en connexité évidente avec les événements du Luxembourg. Nous renonçons à raconter, en ce moment, ces épisodes qui trouveront mieux leur place dans le récit qui sera consacré au département des Forêts. C'est sur l'ancien duché de Limbourg, situé au nord de Verviers et à l'est de Liége, que nous devons porter notre attention.

En recevant la loi sur la conscription, le commissaire Bassenge préposé à la direction du département s'attend à des troubles et il les annonce (12 octobre). Il prescrit, le 13, des patrouilles de gendarmerie dans les cantons limbourgeois et allemands. On affiche à Liége, le 21 octobre, une quinzaine de placards imprimés, menaçant de mort ceux qui exécuteront la loi sur la conscription. Bassenge organise un service d'espions qui surveillent les cabarets de la capitale. Bientôt, les nouvelles des cantons limbourgeois deviennent alarmantes. L'arbre de la liberté est abattu, et le peuple forme des rassemblements hostiles dans plusieurs communes des cantons de Daelhem, de Fléron et d'Hodimont. On affiche à Fouron-le-Comte un placard portant « Vive l'Empereur ! Nous attendons nos chers Brabançons ». On répand le bruit du débarquement des Anglais à Ostende, et de l'arrivée des Autrichiens auprès du Rhin. L'insuccès des insurgés du Luxembourg qui se proposaient de gagner Verviers et Maestricht en donnant la main aux Limbourgeois décourage ces troubles naissants, qu'il importait de citer pour qu'on ne put croire, que le département de l'Ourthe était resté totalement indifférent au grand mouvement national (1).

Au nord du département de l'Ourthe s'étendait le vaste département composé de la Campine liégeoise, de la Gueldre autrichienne, et des districts autrichiens et hollandais sépa-

(1) Daris, ouv. cité, III, pp. 222, 223, 225, 226, 227.
Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. La Révolution française à Liége, pp. 306 et suiv.

rant la Meuse des duchés de Juliers et de Clèves. Malgré la diversité de leurs origines, les populations de ce territoire étaient d'accord pour manifester leur hostilité envers le régime étranger. La proclamation de la conscription, après avoir occasionné un « abattement inexprimable » (1) entraîna bientôt des actes de révolte qui devaient apporter une coopération directe au soulèvement général du pays. Des troubles éclatent à Herck-la-Ville, à deux lieues de Diest, le 12 octobre. Pour les apaiser, on y envoie vingt-deux hussards et neuf gendarmes de Hasselt. Le 21, on coupe l'arbre de la liberté à Herck, et dans trois autres localités. Le 23, des réfugiés belges, jusque là retirés en Hollande, passent la frontière, entrent à Hammond, Achel, Neerpelt et se portent jusqu'à Beeringen, à trois lieues de Hasselt. Les autorités de Beeringen se réfugient à Hasselt, où l'administration se constitue en permanence, et met la ville en état de défense. Une colonne de troupes commandée par Chabert arrive de Maestricht, et on la dirige, le 25, de Hasselt vers Hechtel et la frontière du Nord. Les craintes sont telles que Saint-Trond, situé à cinq lieues de Hasselt, se met en état de soutenir un siège.

Le 26, Corbeels quittait Diest, enfonçait les républicains à Haelen, et entrait à Herck, d'où les soldats se replièrent sur Hasselt. Cette dernière ville se sentant menacée de près rappelle Chabert, qui revient de Hechtel, le 27, et marche sur Herck et Diest. Chabert entre à Diest, le dimanche 28 au matin, quelques heures après que la colonne de Durutte eut évacué cette petite ville pour se rendre à Louvain. Mais le succès de Chabert ne s'obtient qu'au prix d'un engagement auquel prennent part sa cavalerie et son infanterie. Corbeels, d'ailleurs, lui échappe et reprend la route de Turnhout. Derrière Chabert, le pays est en émoi. Force est au général républicain d'envoyer le chef de brigade Lebrun avec une colonne mobile pacifier la région située entre Hasselt, Saint-Trond et Tongres (2). Lebrun saisit vingt et un prisonniers, et notamment la baronne de Heusch,

(1) Reyners. *Over hondert jaren in de Kempen*, p. 133.
(2) *L'ancien pays de Looz*, année 1901, p. 48. *Bulletin de la Société des Mélophiles de Hasselt*, XXVI, p. 54.

née comtesse de Looz Corswarem, arrêtée en son château de Landwyck près de Herck. Cette vaillante femme, qui avait pris part à la révolution de 1790, parcourait en 1798, le pays de Herck pour appeler les habitants à la révolte. Son château avait abrité les paysans tirant des coups de feu sur la colonne républicaine. On l'amena à Liége, avec les autres prisonniers, puis on la conduisit à Lille, où après une longue détention, elle obtint la liberté. La révolution de 1830 devait revoir la châtelaine de Landwyck à la tête des patriotes de son canton (1).

Sur la rive droite de la Meuse, les menaces se multiplient. De Ruremonde à Rolduc, « les esprits sont échauffés », on voit apparaître, le 26, des billets appelant les habitants aux armes, et les invitant à marcher sur Ruremonde pour y ouvrir les prisons. Dans le canton de Rolduc, voisin du Limbourg et en particulier à Fouron-le-Comte, dont a parlé, les affiches sont catégoriques : il faut, disent-elles, renverser la république, on peut compter sur deux mille adhérents, prêts à marcher, et sur l'appui de l'Autriche (2). L'âme de ces démonstrations était un personnage que nous rencontrerons de nouveau en décrivant les grands traits de l'année 1799, l'ancien drossard ou bailli Clerckx, d'Overpelt. En même temps s'annonçait l'intervention du prince d'Orange, dont le receveur Michiels venait se fixer à Clèves, pour être à portée des chefs des insurgés, et écrivait, le 30 octobre, au prince pour lui offrir d'utiliser l'insurrection dans l'intérêt de la cause Stathoudérienne (3).

IX.

Les quatre départements dont nous venons de parler n'offraient pas de scènes militaires aussi frappantes que celles

(1) *L'ancien pays de Looz*, tome II, p. 60. Daris, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége*, X, p. 172. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége, 1724-1850*, III, p. 224, note 1, et IV, p. 87.

(2) Lettre de Michiels, ancien receveur du prince d'Orange, 30 octobre 1798. Portefeuille 104, II, correspondance du roi Guillaume Ier, archives de la Maison royale d'Orange-Nassau. (La Haye.) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 127, 128.

(3) Lettre de Michiels, citée ci-dessus.

qui se déroulaient dans l'Escaut, dans les deux Nèthes, et dans la Dyle. Il appartenait, au contraire, au département le dernier dans l'ordre géographique de rivaliser avec ces trois départements, et de faire courir quelques dangers au gouvernement républicain. C'est ce que nous montrerons en faisant le tableau de la dernière semaine d'octobre dans le Luxembourg (Forêts) (1).

Traditions et documents d'archives reconnaissent que dans le nord du Luxembourg le mouvement se préparait depuis longtemps. Chefs et soldats étaient tout désignés par suite de la formation des compagnies de volontaires qui avaient défendu le pays en 1794 et en 1795. A la tête de l'organisation insurrectionnelle se trouvait Lambertz, curé de Weiswampach, ancien Primus de Louvain, jouissant d'une grande autorité dans l'Ostling. A ses côtés, on voyait des prêtres de diverses paroisses, des gardes forestiers ou gardes-chasse, le jeune de Rousseau, ancien seigneur d'Arzfeld, près de Clervaux, le chirurgien Milet, président de la Municipalité de Vieil-Salm (Ourthe) et des prêtres des cantons de Saint-Vith et de Reuland (Ourthe). Des écrits appelant aux armes circulaient dans tout le pays par les soins des organisateurs. Ceux-ci répandaient le bruit de l'arrivée prochaine des Anglais vers le nord et de l'apparition des Autrichiens devant Luxembourg. Ils déclaraient qu'un général allemand devait bientôt se mettre à leur tête. La crédulité populaire ajoutait encore, en répétant de vieilles légendes, qu'une lettre du Christ, tombée du Ciel, appelait les chrétiens à prendre les armes pour la défense de la foi (2).

Lambertz était en relation avec Louvain, et ce fut ainsi, paraît-il, que le plan général de l'insurrection lui fut communiqué. Ce fait est corroboré par les déclarations des autorités républicaines qui nous montrent l'agitateur brabançon Jacqmin, voyageant en Luxembourg en août 1798.

(1) Nous empruntons les données principales de notre récit à J. Engling, *Geschichte des Sogenannten Kloppelkriegs*, et à Zorn, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*.

(2) Journal de Sire Heren, curé de Humain. G. Lamotte, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, p. 503. Zorn, ouv. cité, p. 141. *Wallonia*, année 1904, pp. 10 à 15. E.-H. Delehaye. *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel. (Bull. de l'Académie*

Toutefois, après avoir pris l'initiative de l'organisation du soulèvement, Lambertz hésita à donner le signal de la prise d'armes, parce qu'il trouvait les préparatifs insuffisants. Ses associés estimant qu'il fallait profiter de l'occasion que donnait la levée de la conscription, résolurent de poursuivre leur plan. Pour exécuter ce dernier, des réunions mystérieuses furent convoquées dans les quatre cantons de l'Ostling : Wiltz, Clervaux, Vianden et Arzfeld. On a conservé le souvenir d'une assemblée, tenue la nuit, dans le bois de Bocholtz, où trois cents hommes jurèrent d'expulser du pays par la force des armes les ennemis de Dieu et de la religion. Une charte portant plus de cent signatures fut rédigée pour conserver les termes de cet engagement patriotique, et durant plus de dix ans, elle fut lue chaque année dans l'école d'Hosingen à l'anniversaire des événements d'octobre.

L'entrée en campagne fut fixée au 26. Dès avant cette date, le mécontentement populaire s'était annoncé par des émeutes à Echternach, à Wormeldange, à Remich et à Luxembourg. Le 24 et le 25, le tocsin sonna presque partout dans l'Ostling. Les patriotes se réunirent, s'armèrent, et exécutant un programme évidemment tracé d'avance, saisirent les fonctionnaires français et les caisses publiques. Le 26, la révolte était généralement accomplie, et les compagnies villageoises se rendaient à Weiswampach, centre désigné pour la formation de l'armée. Le lendemain, on gagna Hosingen, où un couvent ayant appartenu aux Augustins avait été choisi comme quartier général. Là s'organisa définitivement la force militaire des insurgés. On choisit des chefs, on désigna un commissaire chargé de l'intendance, on leva des contributions et on mit les jeunes gens en réquisition, en ajoutant la menace de mettre le feu aux villages récalcitrants (1). On enferma dans le couvent les prisonniers, au nombre d'environ soixante, que l'on avait amenés des cantons voisins. On décida également de chercher à réaliser un double but : d'une part, marcher vers

royale de Belgique, 1899.)

(1) Des émissaires venus de Weiswampach avaient, dès le 21 octobre, notifié pareille menace à la petite ville de Vianden.

Maestricht, par le Limbourg, et, d'autre part, descendre vers Luxembourg, où les Autrichiens étaient entrés, au dire des meneurs.

Nous allons suivre dans leur marche les deux groupes ou armées qui partirent d'Hosingen. Mais avant d'exposer les péripéties que rencontrèrent les bandes paysannes, de l'Ostling, il importe d'ajouter que le centre et l'ouest du département étaient loin d'être exempts de troubles, et qu'ainsi les insurgés avaient des appuis sérieux en dehors de leurs cantons.

L'agitation avait gagné la ville de Luxembourg, en dépit de la présence d'une forte garnison dans une citadelle réputée inexpugnable. Les rassemblements et les cris séditieux se multipliaient sous les yeux des autorités départementales. Le 24, les conscrits refusèrent de partir. Feulen et Dickirch présentaient les mêmes scènes. Les choses en vinrent au point que le 28, l'état de siège, fut proclamé. Ces manifestations amenaient le général Morand, qui commandait la ville à déclarer que les insurgés avaient des intelligences avec les habitants de Luxembourg, que dans cette ville « l'esprit public était on ne peut pas plus mauvais », et que les paysans se vantaient publiquement de s'emparer de la ville sans nulle peine parce qu'à leur approche elle se soulèverait (1). Nous constatons par là encore une fois que l'inaction de la population urbaine produisait dans le département des Forêts les mêmes effets que dans ceux de l'Escaut, de la Dyle et des Deux Nèthes.

La partie wallonne du pays, où se trouvaient les villes de Bastogne, Neufchâteau, Arlon et Virton, n'était pas restée en défaut. Virton ne semble pas avoir été le théâtre de violences. Peut-être faut-il trouver la cause de cette abstention dans la sévère répression qui avait suivi la résistance de 1794 et l'insurrection de 1796 ? Mais, du 27 octobre au 6 novembre, Bastogne, Neufchâteau et Arlon, entrèrent en rébellion déclarée. Eglises ouvertes, caisses publiques confisquées, registres publics détruits, fonctionnaires chassés,

(1) V. PIERRE. *La terreur sous le Directoire*, pp. 238, 239. ZORN, ouv. cité, p. 144. Rapport du général Morrand, du 11 Brumaire an VII, *Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 470, 471.

tel était le bilan de ces journées. Les bandes qui se formèrent menacèrent un instant de se porter sur Saint-Hubert (1). La lenteur qu'elles mirent à s'organiser fit qu'elles apprirent l'échec de l'insurrection dans l'Ostling, avant de s'être concentrées et qu'elles furent ainsi amenées à se séparer sans avoir combattu. La répression n'en fut pas moins sévère. Plusieurs condamnations à mort prononcées en 1799 et des recherches de police qui duraient encore en septembre 1804, montrèrent l'étendue du soulèvement et la gravité des craintes qu'il avait inspirées (2).

Nous avons laissé le gros des bandes insurgées à Hosingen. Les quinze cents hommes qu'elles renferment et qui sont commandés par le jeune Behrens âgé de 20 ans, se portent, le 28, sur Constumb, et, le 29, sur Hoscheid. En passant dans ces villages, elles se livrent, non seulement, aux actes permis en temps de guerre, mais à des excès qui leur aliènent beaucoup de sympathies. Déjà, dans les localités où la révolte avait pris naissance, le relâchement qu'apporte à l'ordre social le renversement de l'autorité, même illégitime, et l'absence de discipline, avaient produit leurs fruits. On avait saccagé la demeure des partisans de la république et notamment des prêtres jureurs. Sous prétexte de réquisition, on avait enlevé jusqu'à des enfants de 12 ans, et extorqué de l'argent aux habitants qui n'avaient pas de fils à fournir à l'armée nationale. La menace de « faire flamber le coq rouge » sur les toits des récalcitrants avait été prodiguée à de nombreuses reprises. Ces violences se reproduisirent à Hoscheid, où les habitants avaient refusé de prendre les armes, et où le feu fut mis au village. Devant les flammes qui s'allumaient, les villageois sentirent mollir leur résistance. Ils promirent de se joindre aux patriotes et ceux-ci éteignirent l'incendie qu'ils avaient provoqué. La marche en avant sur Diekirch, un instant suspendue par cet incident, avait été reprise, quand arriva un messager envoyé à la dé-

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, 10 Brumaire an VII. (Archives du Royaume, Namur.)

(2) GROB. *Zur Kulturgeschichte des Luxemburger landes*, IIIe heft, p. 119. D'HAUTERIVE, *La police secrète du premier Empire*, I, p. 96.

couverte et revenant de Luxembourg. Les nouvelles qu'il rapportait étaient décevantes. Non seulement, les Autrichiens n'avaient pas paru devant la forteresse, mais la ville ne s'était pas soulevée, et deux fortes colonnes françaises venaient d'en sortir pour surprendre le centre de l'Ostling. Il résultait de ce rapport que, tout à la fois, les insurgés avaient été trompés par leurs chefs, et que deux attaques les menaçaient par derrière dans leurs foyers.

En apprenant ces détails, les bandes s'arrêtèrent. On vit les chefs s'assembler, tenir conseil, échanger des reproches véhéments, en venir même aux coups. Soudain, retentit aux avant-postes le cri : « Les Français sont là ! ». Au bruit de cette annonce les premiers rangs, déjà ébranlés, firent volte-face et se replièrent sur le centre de la troupe qui céda également. En peu d'instants, la colonne battait en retraite, et laissant de côté toute idée de discipline ou d'ordre, transformait sa fuite en une débâcle honteuse. Jetant ses armes et ses insignes, abandonnant la route pour gagner les bois, chacun se livrait à une course échevelée qui ramena le plus grand nombre des insurgés dans leurs villages, durant la nuit du 29 au 30. D'après la tradition, un modeste troupeau rentrant du pâturage et soulevant un nuage de poussière avait été seul la cause de la débandade. Celle-ci avait été si inopinée qu'une compagnie, détachée sur le flanc gauche de la colonne pour descendre la vallée de la Blees et pour y soulever le village de Brandenbourg, continua sa marche, et se porta jusqu'à Ettelbruck, où elle communiqua aux habitants l'ordre de se joindre aux insurgés. Ettelbruck ayant refusé de se soulever, par suite de la présence de forces républicaines, la compagnie paysanne se replia vers les hauteurs, et rejoignit dans l'Ostling les bandes principales.

Jusqu'ici, le soulèvement s'était borné à provoquer des atteintes à la paix sociale, et à organiser une démonstration militaire qui avait avorté. La guerre et ses horreurs allaient malheureusement avoir leur tour. Dans la nuit du 28 au 29 octobre, deux colonnes fortes chacune d'environ deux cents hommes quittaient Luxembourg. L'une, conduite par Salès, capitaine de gendarmerie, marchait par la Sûre et la Clerf sur Wiltz et Clervaux. L'autre, commandée par le capitaine

Duverger, se rendait par Diekirch sur Vianden et Artzfeld. Une fois maîtresse de Clervaux et d'Arzfeld, les forces françaises devaient converger sur Hosingen, centre de l'insurrection, et étouffer celle-ci jusque dans ses racines. La journée du 29, fut employée par chaque expédition à atteinle canton qui lui était assigné.

Duverger était arrivé, le 29 au soir, à Artzfeld. Le bruit de sa présence, répandu dès la veille dans tous les villages voisins, avait mis en rumeur la population. Tocsin, affiches, convocations par messagers, avaient été mis en œuvre pour rassembler les hommes valides. Tout ce qui ne s'était pas transporté vers Constumb, tout ce qui ne marchait pas vers Clervaux, menacé au même moment, se rassembla à Daleide, le 30 au matin. Après avoir exigé du curé de Daleide une suprême bénédiction, la bande, comprenant environ cinq cents hommes, se dirigea vers Artzfeld. Elle eut le tort de marcher sans prendre aucune précaution et sans attendre l'arrivée de deux autres compagnies qui devaient attaquer simultanément Artzfeld, en venant de Pronsfeld et de Olmscheid. Duverger prenant l'initiative, marcha au devant de ses agresseurs avec l'infanterie, tandis que sa cavalerie se portait sur leurs flancs. Il laissa les paysans arriver à portée de fusil, et après leur avoir adressé une inutile invitation à se débander, commanda plusieurs salves qui jettèrent l'hésitation dans les rangs. L'apparition de la cavalerie acheva de porter le trouble dans les bandes villageoises qui lâchèrent pied. Ce qui suivit ne fut plus qu'une série de combats singuliers, où parfois les tirailleurs paysans emportèrent l'avantage, grâce à leur connaissance des lieux, mais qui aboutit à la défaite complète des compagnies de Daleide. Celles-ci avaient perdu quinze morts, trente-deux blessés et de nombreux prisonniers. Les compagnies de Pronsfeld et de Olmscheid, averties au moment où elles allaient apparaître sur le champ de bataille, regagnèrent leurs villages sans être troublées. Duverger fit inhumer sur-le-champ les malheureuses victimes de ses soldats. La légende raconte que l'un des insurgés fut enterré vivant dans la fosse commune. Elle veut aussi qu'un fuyard s'étant caché dans un chêne creux y périt faute de pouvoir en sor-

tir et que ses restes y furent retrouvés au XIX[e] siècle. Peu sûr de sa victoire, le commandant français se retira sur Neuerburg et Vianden où il enferma ses prisonniers. Il revint après peu de jours pour s'assurer des principaux coupables, prendre des otages et rétablir les autorités. C'était avec raison qu'il avait évacué Artzfeld après le combat. Au moment même où celui-ci se livrait, une troupe française expédiée par Duverger à Ouren y était cernée par les habitants et contrainte de se renfermer dans le château pour attendre le secours de la colonne principale (1).

La colonne de Salès était arrivée à Wiltz, le 29 au soir. Les patriotes des villages voisins, chargés de défendre du côté de la vallée de la Clerf l'accès de l'Ostling, s'étaient promis d'arrêter l'envahisseur à Clervaux, où la route passait la rivière en défilant successivement le long du parc et sous les fenêtres du château du comte de Lannoy. Convoqués ou parfois contraints comme leurs camarades et voisins qui se réunissaient à Daleide au même moment, les plus hardis tireurs des villages entourant Clervaux s'assemblèrent, le 30 au matin, dans cette dernière localité. Ils se partagèrent les postes les plus avantageux, laissèrent s'approcher la colonne française et quand elle fut arrivée à portée de leurs carabines, ils ouvrirent un feu nourri qui jeta le désordre dans les rangs des républicains. Ceux-ci se divisèrent. Une partie d'entre eux répondit à la fusillade, tandis qu'une autre tournait le village et s'emparait du château. Longtemps dura la lutte entre les tireurs embusqués derrière les arbres et la palissade du parc et les soldats qui s'abritaient derrière les murailles du château et les maisons du village. Ce ne fut qu'après avoir vu tomber leurs chefs les plus écoutés, et avoir constaté que les munitions leur manquaient, que les paysans se décidèrent à la retraite. Trente-huit patriotes et vingt Français avaient trouvé la mort dans le combat (2). Le lendemain, Salès se rendit à Hosingen où, à son approche, la garde qui veillait sur les prisonniers se dispersa, et où il eut la satisfaction de trouver en vie les victimes des paysans. Tandis que son expé-

(1) ZORN, ouv. cité, p. 172.
(2) REULAND. *Der Kloppelkrieg in den Ardennen.*

dition atteignait ce résultat au centre de l'Ostling, elle occasionnait à l'ouest des cantons soulevés un drame que la population devait expier cruellement. Des combattants de Clervaux avaient regagné Asselborn, leur village natal. Ils s'y reposaient dans une auberge quand arrivèrent deux gendarmes de Houffalize, faisant une reconnaissance pour s'assurer de l'arrivée de la colonne de Salès. Se croyant poursuivis, les paysans sautèrent sur leurs armes, échangèrent des coups de feu avec les gendarmes qui furent renversés et blessés. L'une des victimes périt sur-le-champ, l'autre se serait tuée d'un coup de pistolet pour abréger ses souffrances, ou aurait été achevée par les villageois et jetée dans une carrière abandonnée. Quelques jours plus tard, le frère de cette victime, commandant une colonne française, fit cerner Asselborn, rechercher les corps des deux gendarmes, et saisir tous les hommes, auxquels on fit subir une bastonnade, et qu'on emmena ensuite à Luxembourg. Parmi les prisonniers se trouvait le curé qu'on accabla de coups de sabre et de coups de bâton, et qui ne put recouvrer sa liberté qu'au bout de plusieurs mois en prêtant le serment exigé par la loi de Fructidor.

L'armée qui de Weiswampach s'était dirigée vers le département de l'Ourthe ne devait pas rencontrer plus de succès que les bandes qui avaient défendu l'Osling. Elle employait les mêmes procédés que ceux que nous avons signalés. Recrutement forcé, saisies des caisses publiques, menaces d'incendie, circulaire appelant aux armes, se rencontraient dans les cantons de Reuland, de Butgembach, de Saint-Vith, de Vieil-Salm et de Stavelot, comme dans le département des Forêts. Des signes évidents montraient l'existence d'un travail préparatoire et d'une organisation, au moins sommaire, qui avaient précédé la prise d'armes. Des placards rédigés au nom de l'armée chrétienne circulaient à partir du 27, dans les cantons menacés et jusqu'à Durbuy, d'où l'on négociait avec les insurgés. Ces écrits invitaient les patriotes à se réunir à Thomen, sur la grand' route de Weispampach à Malmédy. Leurs porteurs avaient des instructions traçant un itinéraire méthodique destiné à toucher tous les villages voisins. A la tête des bandes se

trouvaient, outre le chirurgien Milet, dont nous avons dit les relations avec le curé de Weiswampach, Crendal, neveu du curé d'Aldringen, Cretels, ancien dragon autrichien, de Rousseau, ex-seigneur d'Arsfeld, et le baron de Waha, agent de la commune de Wanne.

En arrivant sur le territoire du département de l'Ourthe, la petite armée de Milet se partage. Elle a comme but éloigné Eupen et le Limbourg, où elle compte de nombreux amis. Pour arriver auprès de ceux-ci, elle doit contourner ou prendre Stavelot, Malmédy, et Verviers. Pour se renforcer, elle divise son mouvement. Le gros marche par la grand' route sur Reuland où elle est le 27, et sur Saint-Vith où elle entre le 28 en enfonçant la garnison de Malmédy, qui s'est portée en avant. De Saint-Vith, on avance lentement, comme si l'on hésitait entre Stavelot et Malmédy. Sur la gauche, un détachement s'est porté à Commanster et Vieil-Salm : il y enrégimente les jeunes gens, notamment deux habitants dont les souvenirs nous ont été conservés, et il fait une expédition qui le porte vers Lierneux, puis le ramène par Wanne auprès du corps principal. Sur la droite, une colonne dirigée par de Rousseau parcourt le canton de Schonberg, dont les autorités sont faites prisonnières et envoyées à Hosingen, comme celles de Saint-Vith et de Reuland.

La colonne de droite, qui avait gagné le 29 au soir, le village d'Amblève (Amel), y fut attaquée à l'improviste, le 30, à 3 heures du matin. Le général commandant Liége, avait envoyé à Stavelot son aide de camp Veysette, avec cent soixante hommes. Cette petite troupe s'était portée sur Amblève, et avait réussi à surprendre les paysans auxquels elle tua soixante hommes et fit vingt et un prisonniers. Un groupe de fuyards s'étant arrêté à Mysfeld dans une maison isolée, les républicains mirent le feu à celle-ci, et à coups de bayonnette empêchèrent de sortir, non seulement les paysans mais une mère de famille qui voulait sauver ses quatre petits enfants. On ne saurait blâmer un annaliste contemporain qui a qualifié de cannibalisme ces faits, indignes d'une armée régulière (1).

(1) ZORN, ouv. cité, p. 171.

Sans être découragé par l'échec de sa droite, Milet avait rassemblé les compagnies villageoises, le 31 au matin, sur la grand'route qu'il suivait depuis Weiswampach. Par un brusque mouvement, il conduisit ses bandes à Stavelot au début de l'après-midi. Cette apparition des insurgés dans le chef-lieu d'un canton important jeta le trouble jusque dans Mamédy et dans Verviers, où se réfugièrent en toute hâte les autorités de Malmédy (1). Veysette, cependant, n'hésita pas à attaquer de nouveau un ennemi bien supérieur en nombre. Il courut de Malmédy à Stavelot, surprit les paysans occupés à réquisitionner les objets d'habillement, et les enfonça sans grande peine. Sous la direction du dragon Cretels, les bandes villageoises se reformèrent hors de la ville, et présentèrent une certaine résistance qui permit au plus grand nombre de gagner les bois. Vingt morts et dix-neuf prisonniers furent le gage de la victoire (2). Tandis que les républicains menaient à Liége leurs quarante prisonniers en les accablant de coups et en les maltraitant de façon odieuse, les débris des bandes de Milet erraient à travers les campagnes, et regagnaient leurs villages. Quelques insurgés demeurant fidèles au but qu'ils s'étaient assignés, menaçaient encore Eupen, et faisaient croire aux autorités que le concert entre Limbourgeois et Luxembourgeois allait aboutir à une conflagration générale (3). D'autres reprenaient le mouvement vers la droite et se portaient, les uns vers le département de la Roer, les autres vers Bitbourg d'où ils tentèrent de pénétrer dans le département de la Sarre. Ces démarches isolées ne pouvaient aboutir. Les brigades de gendarmerie de la Roer et de la Sarre suffirent pour paralyser des démonstrations que l'opinion publique n'encourageait plus dans le Luxembourg, depuis les défaites multiples subies le 30 et le 31 octobre par la cause nationale (4).

Dépourvus des connaissances militaires les plus élémen-

(1) Legear. *Histoire de la ville de Verviers*, p. 157.

(2) Alexandre. *Histoire chronologique des abbés princes de Stavelot et Malmédy*, III, pp. 418 et suiv.

(3) Legear, ouv. cité, pp. 157, 158.

(4) Rapport du général de gendarmerie Wirion sur les événements de Brumaire. (Liasse 591, Archives du Département de la Dyle.)

taires, les chefs de l'insurrection luxembourgeoise n'avaient obtenu aucun résultat apparent. Loin d'avoir remporté les succès de Rollier ou de Van Gansen, ils n'avaient pas même fait preuve de la ténacité et du courage déployés par les bandes flamandes entourant Alost, Termonde, Malines, Louvain, Diest, et formant du Petit-Brabant, du Hageland et de la Campine, autant de camps retranchés où flottait sans insulte le drapeau de la patrie. Leurs efforts avaient, toutefois, obtenu un double effet. Ils avaient mis en pleine lumière l'hostilité profonde que nourissait le peuple conquis à l'égard de ses conquérants, et la fragilité du régime nouveau. Ils avaient surtout apporté à l'occupation militaire une puissante diversion, qui empêchait l'autorité de dégarnir les villes de Maestricht, de Liége, de Namur et de Luxembourg, et d'écraser les insurgés flamands en réunissant contre eux toutes les forces républicaines.

X.

Les dangers que courait en Belgique le pouvoir français, et les chances d'affranchissement que rencontraient nos aïeux, n'échappaient point au Corps Législatif et au Directoire. Paris suivait avec anxiété les péripéties de la lutte entamée. Le 29 octobre, le Conseil des Cinq Cents adressa au Directoire un message tendant à obtenir des informations sur la situation et suggérant la pensée de prendre de nouvelles mesures, contre le clergé, qui paraissait être la cause du soulèvement. La réponse du Directoire ne se fit pas attendre. Par un message du 30 octobre, le gouvernement notifia au Conseil ses sentiments. La rébellion était grave, disait-il. Elle était due aux partisans de l'ancien état de choses, aux prêtres, et aux agents de l'Angleterre. Les mesures les plus vigoureuses, ajoutait-on, étaient prises pour étouffer l'insurrection. Des lois nouvelles ne paraissaient pas nécessaires, au moins pour le moment. Mais le gouvernement demandait un crédit spécial pour rémunérer un service d'espionnage qui l'aidait à surveiller les agents de l'Angleterre. En conséquence, il sollicitait l'autorisation de disposer d'une somme de 1.500.000 francs de fonds secrets pour cet objet. La somme fut votée le 1er novembre, sans

qu'on fit la moindre objection à propos de son chiffre ou de son objet (1).

Les mesures auxquelles faisait allusion le Directoire avaient déjà été prises en partie, et furent promptement complétées. Elles consistaient dans la désignation du général de division Colaud pour commander en chef les neuf départements belges, et dans l'envoi en Belgique de plusieurs milliers d'hommes destinés à renforcer les garnisons républicaines (2). Un arrêté du 28 octobre prescrivit l'arrestation immédiate de tous ceux qui seraient soupçonnés d'avoir fomenté la révolte (3). Sur rapport des ministres, entérinant les réquisitoires passionnés des administrateurs et des commissaires des neuf départements, une décision odieuse intervint, le 4 novembre. C'était le décret, dont nous avons parlé, condamnant à la déportation en masse tout le clergé belge non encore déporté, c'est-à-dire environ huit mille citoyens. On jugea cet acte tellement monstrueux qu'on estima nécessaire d'en faire suivre l'exécution sur place par son auteur responsable. Le ministre de la Police Le Carlier résigna ses fonctions qui furent confiées à Duval, et il se rendit à Bruxelles pour veiller à l'accomplissement des ordres gouvernementaux (4). Grâce à cette double impulsion militaire et civile et grâce aux fonds secrets, les opérations destinées à ramener les Belges sous le joug républicain ne pouvaient manquer d'aboutir promptement selon ce que présageait le Directoire.

Contrairement aux espérances de ses maîtres, le peuple belge devait s'inspirer des exemples venus de Paris et grandir ses sacrifices en proportion des efforts faits pour le dompter. Près de deux mois s'écouleraient avant que Colaud put se dire vainqueur et encore son triomphe serait-il de ceux que l'on déplore comme incomplets et même comme provisoires, sinon inefficaces.

(1) *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1861, pp. 158, 159.

(2) Procès-verbaux de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 9 Brumaire an VII. (Archives du Département de la Dyle.) *Le Courrier de l'Escaut*, 14 Brumaire an VII, 16 Brumaire an VII. *Le Rapporteur*, 21 Brumaire an VII.

(3) V. PIERRE. *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 306.

(4) *Le Courrier de l'Escaut*, 14 Brumaire an VII, V. PIERRE, *La Terreur sous le Directoire*, pp. 173 et 247.

CHAPITRE III.

LUTTES DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1798.

SOMMAIRE :

I. Situation de l'insurrection au moment de l'arrivée de Colaud en Belgique. Les insurgés se massent dans le Petit-Brabant, le Hageland, et la Campine : Plans du général pour les exterminer.

II. Ecrasement de Rollier dans le Petit-Brabant, 4-5 novembre 1798.

III. Vaines tentatives de Colaud contre l'armée de Gheel.

IV. Occupation et évacuation de Diest par les insurgés (12-15 novembre).

V. Défaite de l'armée de Gheel (22-23 novembre), et prise des chefs Corbeels et Meulemans.

VI. Efforts faits par les dirigeants du parti national pour reconstituer l'armée. Appui promis par Starhemberg au nom de l'Angleterre. Intervention du faux prince d'Orange. L'appel adressé aux patriotes s'étend à tout le pays.

VII. Soulèvements nouveaux dans plusieurs parties du pays. Insurrection du Brabant-Wallon, sous la conduite de Constant, à l'instigation de Dom Wilmart, abbé de Gembloux. Massacre de Lafaye, commissaire à Jauche.

VIII. Luttes soutenues dans le Hageland par Elen, du 15 au 30 novembre : il est renforcé par les bandes wallonnes de Constant.

IX. Dernière concentration des insurgés dans la direction de Maestricht, où ils ont noué des intelligences. Défaite de Van Gansen et de Constant à Hasselt, le 5 décembre.

X. Troubles de la fin de décembre. Le Hageland résiste jusqu'à ce qu'il soit entièrement cerné. Massacre de Carlier et de Barbare (22 décembre). Dernier combat à Budingen, le 30 décembre 1798.

XI. Appréciation d'ensemble sur l'insurrection ; sa légitimité, son opportunité, ses procédés, ses résultats. Fêtes commémoratives de 1898.

I.

Au moment de l'arrivée de Colaud à Bruxelles, la situation des neufs départements présentait encore de graves dangers. Si l'insurrection générale, brusquement tentée durant la semaine du 21 au 28, n'avait pas abouti aux résultats espérés, ses succès partiels suffisaient à inspirer de vives alarmes aux autorités républicaines.

La Lys, l'Escaut, Jemmapes, d'un côté, les départements wallons et les Forêts, d'autre part, sont pacifiés en apparence, mais l'insurrection y tient en partie les campagnes. C'est surtout, au centre du pays, autour de Bruxelles, que se montre le péril. Au midi, le Brabant wallon gronde ; à l'ouest, la ligne de la Dendre, qui sépare Bruxelles de Gand, est occupée par les insurgés qui détiennent Grammont et Ninove, et qui bloquent Alost. Au nord, le Petit-Brabant où commande Rollier, forme un vaste camp retranché qui domine le cours de l'Escaut et du Rupel, et qui menace à la fois Termonde et Malines. A l'est, le Hageland et surtout la Campine, y compris le nord du département de la Meuse Inférieure, sont entre les mains de Corbeels, de Elen et de Van Gansen. En somme, c'est le cours du Rupel et de ses affluents, le Demer et les Deux Nèthes, qui forme la ligne principale d'opérations des patriotes, cherchant à s'appuyer sur le fort Sainte-Marguerite, dont on a dit l'utilité pour la cause nationale, et à se relier à la Hollande d'où ils attendent une intervention orangiste. L'armée de Gheel, autrement dite, l'armée campinoise, devient ainsi le centre du mouvement patriotique. C'est ce que montrent à la fin d'octobre les innombrables recrues qui se dirigent vers la Campine de toutes les parties du Brabant. C'est aussi ce qu'attestent les autorités républicaines ; elles ne cessent de rapporter les dires de leurs espions qui décrivent en détail, au début de novembre, les développements apportés chaque jour à l'armée des insurgés établie à Gheel et à Meerhout.

Pour étouffer des soulèvements qui se montraient partout et qui renaissaient derrière chaque colonne républicaine, le Directoire n'avait pas disposé au début de grandes forces. Les troupes qui occupaient la Belgique étaient peu nom-

breuses. La 24e Division militaire, formée des départements de la Lys, de l'Escaut, des Deux Nèthes, de la Dyle et de Jemmapes, renfermait environ 5,300 hommes en comptant les dépôts et l'artillerie. Les départements de Sambre et Meuse, de l'Ourthe, de la Meuse Inférieure et des Forêts, formant la 25e Division, présentaient environ trois mille hommes, dont le plus grand nombre était destiné à garder les forteresses de Luxembourg et de Maestricht (1). Les mouvements de ces troupes étaient rendus difficiles par ce fait que la 24e division relevait de l'armée d'Angleterre, qui avait la garde des côtes, et par le choix des lieux où se concentrait l'insurrection, à la limite des deux divisions qui se partageaient la Campine. A la pénurie de forces venait s'ajouter la diversité des commandements, quand les secours, hâtivement sollicités et envoyés, franchirent la frontière. L'armée du nord établie en Batavie expédia des colonnes de Flessingue dans le pays de Waes, et de Bréda vers Anvers et la Campine. L'armée de Mayence détacha des régiments qui arrivèrent de Luxembourg par Liége et Namur, jusque dans le Brabant. Les garnisons de Maubeuge, Valenciennes, Lille et Dunkerque, fournirent des contingents d'artillerie et de gardes nationales, qui opérèrent en Flandre, en Hainaut et en Brabant. Mais ces colonnes détachées, obéissant à leurs chefs immédiats, devaient se borner à accomplir des marches isolées et peu efficaces, à défaut d'un plan méthodique et général conçu et exécuté par une seule autorité.

Colaud, appelé à commander toutes les troupes se trouvant en Belgique, quelle qu'en fut l'origine, et porteur de promesses lui assurant de prompts secours, allait remédier à une situation aussi fâcheuse. En arrivant dans la capitale, le nouveau commandant eut, le 31 octobre, avec l'administration départementale, un entretien au cours duquel il énonça son programme. Il attendrait, disait-il, l'arrivée des régiments annoncés, avant d'entamer la pacification des campagnes, et jusqu'à cette arrivée, il se bornerait à garder

(1) Les généraux de division Bonnard et Micas, résidant respectivement à Bruges et à Liége, commandaient, l'un la 24e et l'autre la 25e division. L'infériorité numérique des troupes confiées à ces deux chefs s'expliquait par le voisinage des armées d'Angleterre, du Nord, de Cologne, et de Mayence.

les villes. Il irait se concerter à Gand et à Bruges avec son collègue de la 24e Division. Il insistait sur la nécessité de procéder à l'arrestation des habitants suspects, et d'enlever partout les cloches qui servaient à provoquer les soulèvements. Tandis que les administrateurs après avoir assuré le général de leur empressement à seconder ses vues délibéraient sur les mesures à prendre, ils furent informés brusquement de l'inutilité de leurs efforts. Ils apprirent, durant leur séance du 1er novembre, que la ville de Bruxelles était sillonnée d'escouades de soldats, arrêtant des otages qui furent emmenés à Paris au bout de quelques heures (1). Les administrateurs reçurent peu après avis d'un décret par lequel le général Colaud mettait le département en état de siège, ce qui conférait toute l'autorité aux chefs militaires, et d'une proclamation par laquelle le général attribuait l'extension des troubles à l'incapacité des fonctionnaires républicains.

Cette mainmise brutale du soldat sur l'administration civile rappelait aux fonctionnaires du département leur véritable situation, qui était encore toujours celle du peuple conquis soumis à des conquérants grossiers et tyranniques. Les impressions de découragement s'accrurent quand on apprit la mise en état de siège d'autres départements, et quand on vit arriver d'autres otages, saisis sur ordre de Colaud à Anvers et à Louvain, et expédiés également à Paris. A dater de ce moment, dira plus tard l'administration, tout concert a cessé entre elle et l'autorité militaire. Et le froid qui s'accusait ainsi devait laisser place bientôt à des dissensions profondes, bien faites pour châtier les jacobins qui avaient attendu la liberté de la part de la révolution triomphante.

Colaud ne s'était pas borné à répandre la terreur au nom du Directoire. Après une course qui l'avait mené à Gand et à Bruges, il avait arrêté son plan de campagne. Celui-ci consistait à masser concentriquement autour de la vallée du Rupel et des Deux Nèthes toutes les forces qu'il aurait à sa

(1) Ces arrestations avaient lieu sur les ordres de Colaud, en vertu de l'arrêté du Directoire, du 8 Brumaire an VII. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique*, p. 305.)

disposition. De la sorte, les rebelles seraient forcément réunis en certains points, où quelques coups vigoureux suffiraient pour les écraser. Pour atteindre le but désiré, il fallait attendre l'arrivée des renforts promis. Dans l'intervalle, la seule colonne utilisable, celle de Rostolant, comprenant environ quinze cents hommes, nettoyerait la vallée de la Dendre, de façon à rejeter vers le Petit-Brabant les insurgés qui occupaient ou menaçaient Grammont, Ninove, Alost et Termonde. Une autre manœuvre opérée au sud de Tirlemont, dégagea momentanément le territoire situé entre cette ville et Jodoigne, de manière à interrompre les communications entre le Brabant wallon et le Hageland ou la Campine. Ces expéditions, dont nous avons exposé les résultats dans le chapitre précédent, eurent lieu dans la journée du 2 novembre. Elles pacifièrent les alentours d'Alost et de Termonde, d'un côté, de Tirlemont et de Jodoigne de l'autre. Rendant disponibles des forces absorbées jusque là par la surveillance de ces régions, elles allaient permettre, à partir du 3, l'attaque du Petit-Brabant par les républicains. Ce fut contre Rollier que Colaud dirigea ses premières manœuvres d'ensemble.

II.

L'excellence de la position choisie par les insurgés dans le Petit-Brabant avait été démontrée à plusieurs reprises. A part l'entrée de leur presqu'île, par Baesrode, Londerzeel et Cappelle-au-Bois, les compagnons de Rollier étaient protégés par des lignes d'eau contre toute attaque. Bornhem, leur centre, était fortifié par des barricades, et le fort Sainte-Marguerite leur offrait un abri contre les boulets de la marine républicaine. Les efforts faits par la garnison de Termonde, le 31 octobre et le 2 novembre, ou par celle de Waelhem, le 26 octobre, pour pénétrer dans les lignes des patriotes, avaient échoué. Dans la nuit du 2 au 3 novembre, une colonne républicaine, sortie de Bruxelles, tenta de suivre l'itinéraire choisi, le 23 octobre, par le lieutenant Bertrant et le juge de paix Claret. Sous la direction du receveur des domaines d'Assche, elle gagna Assche et Londerzeel. Une vive résistance l'arrêta dans ce dernier village.

où elle massacra, dit le rapport du général Béguinot, une centaine d'insurgés. Le général omit d'ajouter que ses hommes fusillèrent un octogénaire qu'ils surprirent priant dans l'église. La retraite de la colonne fut tellement rapide, que le 3, dans la journée, le receveur comparaissait déjà devant les administrateurs du département, à Bruxelles, et leur faisait remarquer que des troupes plus considérables seraient nécessaires pour se rendre maître de la localité. On ne pouvait mieux avouer que la colonne avait échoué (1).

« Une quantité de troupes de toutes armes arrive journellement sur tous les points de la division. » Ainsi parlait le général Béguinot, le 3 novembre (2). C'était annoncer la lutte finale. L'attaque d'ensemble eut lieu, effectivement le 4 et le 5 novembre et fut suivie d'événements que la plume ne peut retracer sans une légitime et profonde émotion.

Autour de Rollier, le cercle s'était peu à peu rétréci. Non seulement, l'espoir de renverser la république avec l'aide de l'étranger s'évanouissait ou s'éloignait, mais la pacification survenue successivement dans les cantons voisins (Waes, Termonde, Boom et Malines), reculait toute perspective de secours. Les patriotes ne devaient compter désormais que sur leurs seules forces. Comparées à celles-ci, les dispositions militaires prises par Colaud étaient considérables. Infanterie, cavalerie, artillerie, se massaient dans le pays de Termonde, dans le pays de Waes, à Boom, à Malines et à Bruxelles, de manière à écraser sous leurs coups les bandes paysannes établies à Bornhem.

Deux expédition partirent dans la nuit du 3 au 4, l'une de Bruxelles vers Cappelle, et l'autre d'Alost vers Bornhem. Toutes deux débuteraient par échouer devant l'intrépidité des patriotes.

La colonne de Bruxelles, dirigée par le chef de brigade Meinsveig, comprenait plusieurs centaines d'hommes et six canon (3). Arrivée à Cappelle, le 4 à 3 heures du matin, elle

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 13 Brumaire an VII. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 338.

(2) *Le Rapporteur*, 16 Brumaire an VII.

(3) GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 470 et suiv.

surprit les postes avancés de la compagnie qui gardait le village. Le chef des insurgés fut tué. Ses camarades reprenant promptement possession d'eux-mêmes se cantonnèrent dans les maisons qui entouraient l'écluse du canal, et s'y défendirent avec une telle vaillance que les Français durent, d'après leurs rapports, mettre le feu au village pour en vaincre les défenseurs. Neuf maisons furent détruites. Poursuivant sa marche, Meinsveig gagna Thisselt où une semblable résistance l'amena à incendier dix maisons. Il put ainsi s'approcher de Willebroeck où les bandes campagnardes, dirigées par Rollier attaquèrent à leur tour la colonne française. Malgré le secours de son artillerie, celle-ci fut mise en désordre et contrainte à se retirer. Son chef, dirait plus tard, que l'arrivée de la nuit l'avait empêché de continuer sa marche. En réalité, la colonne rentra à 6 heures du soir à Bruxelles, ce qui marquait clairement qu'elle avait battu en retraite en plein jour, car environ six lieues séparaient Willebroeck de la capitale (1).

Rostolant, adjudant général, avait dirigé l'expédition chargée de pacifier le cours de la Dendre. A la tête d'environ quinze cents hommes, il était arrivé à Alost, le 3, et de là s'était rendu à Steenhuffel, pour attaquer le Petit-Brabant par Saint-Amand. Le 4 novembre dans la matinée, il parut devant ce dernier village, où l'attendaient les patriotes, commandés par Julien Rollier frère du commandant en chef. La lutte fut si chaude que Rostolant dut faire venir du secours de Termonde. Aidé des premiers renforts, arrivés vers midi à Saint-Amand, il put enfin mettre le feu à coups de canon au village, dont les défenseurs se retirèrent vers Mariakerke et vers Bornhem. Pressé par de nouvelles instances, Striffler, chef de bataillon à Termonde amena à son tour sur le champ de bataille sept cents hommes avec une pièce d'artillerie. Dans la soirée, une troisième colonne vint rejoindre les précédentes. Malgré ces accroissements, le corps de Rostolant qui avait tenté de se porter en avant fut contraint

(1) Rapport de Meinsveig, du 4 novembre 1798. *Journal de Bruxelles*, XXXVI, p. 381. La colonne de Meinsveig trouva dans les vêtements d'une de ses victimes, la liste des volontaires de Cappelle et des villages voisins, et d'autres papiers relatifs à l'organisation de l'armée de Rollier. GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 226; II, p. 617.

de ne pas dépasser Saint-Amand. Les rapports officiels alléguèrent plus tard que les troupes républicaines n'avaient pas attaqué Bornhem à cause de l'infériorité de leur effectif (1). Striffler reconnut avec plus de sincérité, qu'il avait marché contre Bornhem, le 4 novembre, et qu'il avait dû battre en retraite (2). La vérité était que les républicains, malgré leurs forces imposantes, avaient échoué devant Mariakerke et Bornhem. Leur conduite à Saint-Amand montra l'étendue de leur désappointement. Non seulement, toutes les maisons furent pillées et les habitants indignement maltraités, mais de nombreuses victimes furent immolées à la rage des sans-culottes. Les prisonniers pris les armes à la main furent fusillés devant l'église, comme pour insulter par leur mort à la foi qu'ils avaient voulu défendre. Un vieillard, dont le fils était parmi les condamnés à mort avait osé s'approcher des soldats et les traitait de bourreaux. L'officier qui commandait le peloton fendit d'un coup de sabre la tête du malheureux père. Dans une funèbre liste de seize victimes, établie par l'histoire locale, on remarquait à côté du vieillard âgé de plus de 80 ans, dont nous venons de parler, le nom d'une fillette de 7 ans (3). Ces scènes affreuses n'étaient que le prélude de celles qui devaient marquer la journée du lendemain.

Le 5 novembre, jour fatal pour le Petit-Brabant, six corps français entouraient les positions de Rollier et se préparaient à l'assaut. Rostolant, qui avait campé à Saint-Amand, menait l'attaque principale contre Bornhem. Au Nord, les deux bâtiments de Castagnies, ancrés dans l'Escaut, devaient battre le fort Sainte Marguerite et faciliter le passage du fleuve par une colonne venue de Saint-Nicolas. Vers l'Est, des forces campées à Boom surveillaient le Rupel en face de Willebroeck. La garnison de Malines envoyait une expédition par Heffen et Blaesveld contre Willebroeck. En même temps une colonne dirigée par Meinsveig quittait Bruxelles pour rejoindre la précédente à Willebroeck. Enfin,

(1) Rapport du 17 Brumaire an VII, GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 495.

(2) Lettre du 19 Brumaire an VII. *Cercle archéologique de Termonde*, *Annales*, XXVII, p. 213.

(3) P. Eugène MOENS. *Bornhem in den Beloken tijd*, p. 46.

le chef de bataillon Striffler était détaché du corps commandé par Rostolant et envoyé à Puers, dans la nuit du 4 au 5, pour gagner également Willebroeck et s'y unir à la colonne de Meinsveig. Striffler devait prendre la direction du mouvement et se rabattre avec toutes les forces réunies à Willebroeck sur Petit-Willebroeck et de là sur Ruysbroeck, Hingene et Bornhem, où il rencontrerait Rostolant. Tel était le plan que Colaud avait tracé à ses subordonnés, et qui s'accomplit en grande partie, grâce à la valeur de ses soldats et à la supériorité de leur armement.

Aux premières heures de la journée du 5, le tocsin sonnait partout, depuis la Dyle jusqu'à l'Escaut, pour appeler aux armes les défenseurs de la patrie. L'appel lointain des cloches, trop longtemps silencieuses, retentissait comme un glas funèbre jusqu'à Malines, et y portait l'annonce de la résistance désespérée des campagnards. La colonne partie de Malines devait passer la Senne au pont de Heffen. Elle s'y heurta à une première résistance dont le canon vint à bout. Blaesveld, second village que traversait la route, fut défendu avec énergie par sa garnison, retranchée dans les maisons. L'incendie de celles-ci put seule contraindre les patriotes à la retraite. Pendant ce temps, Striffler avait attaqué Willebroeck, défendu par Rollier. Là, encore, la résistance fut héroïque. Peut-être les paysans eussent-ils triomphé, si Meinsveig, n'était venu avec les troupes de Bruxelles aider son collègue ? Les deux colonnes s'étant jointes, mirent le feu au village, à l'aide de leur artillerie. L'incendie fit reculer les paysans, qui se débandèrent en apprenant que leur chef Rollier était blessé. Toutefois, l'effort était loin d'être terminé. Striffler et Meinsveig se portèrent sur Petit-Willebroeck, où ils rencontrèrent la colonne venue de Malines, et où un nouvel assaut, suivi de l'incendie du village, fut nécessaire pour triompher. Tout le canal de Willebroeck, depuis Bruxelles jusqu'à Boom, situé sur l'autre rive du Rupel, en face de Petit-Willebroeck, était ainsi conquis. Restait à reprendre l'intérieur du Petit-Brabant, c'est-à-dire le territoire situé entre le canal et l'Escaut. Striffler marcha sur Ruysbroeck, où il défit des bandes paysannes, et de là, se dirigea sur Bornhem ; une partie de ses troupes, mar-

chant le long du Rupel sur Wintham et sur le fort Sainte-Marguerite, devait se rabattre sur Hingene et Bornhem.

Cette colonne attaqua le camp principal des patriotes, établi autour du fort Sainte-Marguerite, que dominait depuis quinze jours le drapeau blanc à croix rouge. Deux cents hommes gardaient ce refuge suprême de l'indépendance. L'arrivée de la colonne envoyée par Striffler coïncida, sans doute, avec un nouvel effort des canonnières de Castagnies, qui n'avaient pas cessé leur feu depuis le matin. Il semble même qu'une troupe française débarqua des canonnières sous la direction du capitaine Boniface pour aider les assaillants qui arrivaient de Wintham. Le camp fut emporté. On y trouva des vivres préparés pour l'armée paysanne, des drapeaux, et six mille livres en monnaie anglaise. Suivant les ordres de Striffler, la colonne victorieuse se hâta de se rendre vers Bornhem où retentissait encore toujours le bruit d'un combat acharné : elle allait se montrer sur le champ de bataille à un moment où sa présence serait décisive.

Rostolant avait attaqué Bornhem dès le matin. Julien Rollier et ses lieutenants ne s'étaient point laissé surprendre. Le beau village qu'ils avaient entrepris de défendre s'étendait principalement sur une hauteur formée par d'anciennes dunes de l'Escaut, dont un bras, environné de marais, le bornait à l'ouest. La grande rue, à laquelle aboutissait le chemin de Saint-Amand, menait à la place communale où se dressait l'église, et d'où une rue transversale menait d'un côté vers le vieil Escaut, et l'autre vers Hingene et le fort Sainte-Marguerite. Des barricades fermaient les entrées de ces rues, et des munitions emmagasinées dans la tour de l'église permettaient d'y soutenir un siège. Rostolant essaya d'emporter le village de vive force, et n'y put réussir. Sa cavalerie ayant pu passer le long des marais tourna les insurgés et parvint jusqu'aux environs de l'église. Mais les patriotes se massant alors dans l'église et dans les maisons qui bordaient la rue principale et la place communale opposèrent aux envahisseurs une résistance « longue et opiniâtre » (1). Le canon qui bouleversait les

(1) Rapport du 9 novembre 1798. *Annuaire de l'archevêché de*

barricades et qui renversait les maisons ne put venir à bout des hommes de Rollier. Il fallut recourir au suprême moyen qui avait toujours réussi aux troupes républicaines. Le feu fut mis aux extrémités du village et poussé avec vigueur. Devant cet ennemi invincible, qui consuma en peu d'heures 157 maisons, les patriotes durent se retirer. Ils gagnèrent sous la conduite de leur chef, l'extrémité du village située vers Hingene, et battirent en retraite en bon ordre.

Ils débouchaient dans la plaine, située entre Bornhem et Hingene, quand le corps principal de Striffler, arrivant de Ruysbroeck au bruit du combat, vint renforcer les troupes de Rostolant. Une lutte aussi inégale était sans issue. La défaite fut encore précipitée quand apparut derrière les patriotes la colonne républicaine victorieuse au fort Sainte-Marguerite et arrivant vers Bornhem par Hingene. Pris de la sorte entre trois adversaires, les paysans plièrent. Ils ne cédèrent, toutefois, qu'après s'être héroïquement défendus. Striffler et Rostolant reconnurent, en effet, que leurs adversaires, faisant face devant Hingene, à l'attaque, y avaient combattu avec la dernière énergie. « Nulle part, disait Striffler, ils n'étaient plus effrontés : ils se sont battus en plein champ, et ont été massacrés » (1). La dispersion de la troupe de Julien Rollier mettait fin à la lutte ouverte, mais non pas à l'irréductible opposition qui devait subsister dans le Petit-Brabant entre vainqueurs et vaincus. Striffler se hâta de rejoindre devant Bornhem les troupes de Rostolant qui surveillaient l'incendie allumé par leurs soins. On comptait, à ce moment, autour du malheureux village les 43ᵉ, 49ᵉ, 51ᵉ, 94ᵉ demi-brigades, le 5ᵉ Hussards, le 2ᵉ Chasseurs et le 5ᵉ Dragons, et plusieurs bouches à feu (2). Telle avait été l'ardeur du combat que Rostolant et un autre officier général, quinze officiers ainsi que de nombreux soldats étaient blessés. Striffler prit le commandement en chef. Il devait partager malheureusement par là avec Rostolant, la responsabilité des cruautés que nous devons encore raconter et que l'immensité du péril couru pouvait seule atténuer.

Malines, 1861, p. 226.

(1) Lettre de Striffler, du 17 Brumaire an VII. (*Cercle archéologique du pays de Waes, Annales*, tome XVII, p. 214.)

(2) Ibid.

Non seulement, Bornhem, Puers, Lippeloo, Liezele, Ruysbroeck, les deux Willebroeck, Cappelle et Thisselt furent pillés par la soldatesque, et le feu mis a cinq de ces localités, mais l'humanité fut outragée d'une façon indigne. Plusieurs prisonniers faits à Bornhem furent massacrés. La légende a conservé quelques traits que nous devons rappeler parce qu'ils indiquent à quel degré d'exaltation étaient montés les esprits (1). Parmi les blessés se trouvait un jeune homme que les républicains voulaient forcer à crier « Vive la République ! ». Comme il refusait, et criait au contraire « Vivent les patriotes ! », un officier l'abattit à coups de sabre. Un des chefs des insurgés, auquel le capitaine offrait la vie sauve, s'il consentait à aller abattre la croix demeurée au haut du clocher, accepta à la grande stupéfaction de ses camarades. Arrivé à l'extrémité de la tour, le prisonnier poussa brusquement à une lucarne un dernier cri de « Vivent les patriotes ! », et faisant feu dans une provision de poudre qu'il y savait cachée, provoqua une explosion qui tua avec lui plusieurs grenadiers chargés de le surveiller.

Bornhem était presque détruit. Ce n'était pas assez aux yeux des généraux jacobins. Des forces françaises étaient demeurées sur place à Bornhem, et d'autres étaient survenues de Bruxelles à Willebroeck dans la soirée du 5. La nuit du 5 au 6 se passa en pillages que nulle autorité ne put empêcher, et dont les commissaires cantonaux, eux-mêmes, furent révoltés (2). Le 6, une nouvelle vengeance devait être tirée du territoire déjà si maltraité. Sans aucune raison et par le seul motif d'une impitoyable rancune, les soldats français, agissant sur les ordres laissés par Rostolant, mirent le feu aux maisons de Willebroeck et de Bornhem que l'incendie de la veille avait épargnées. Bornhem vit s'effondrer ainsi dans les flammes trente et une demeures. Willebroeck fut sauvé après que douze maisons furent brûlées, parce que le commissaire du canton de Boom, profitant du départ de la colonne de Bruxelles, accourut avec la garnison de Boom pour arrêter l'incendie. Une dernière calamité attendait les infortunés habitants de la contrée. Les quelques habitants

(1) P. Eugène Moens, ouv. cité, pp. 58 et suiv.
(2) Thys, ouv. cité, pp. 136, 140.

de Termonde qui partageaient les idées républicaines se précipitèrent sur les traces des colonnes françaises pour piller ce qu'elles n'avaient pas pu enlever. L'injure faite par des compatriotes vint ainsi s'ajouter aux violences de l'étranger, et souligner la regrettable opposition que nous avons déjà eu l'occasion de constater entre les villes et les campagnes (1).

Rostolant s'était fait transporter à Termonde. Passant à Saint-Amand, où il avait donné l'ordre d'incendier également le village, il consentit à révoquer cette barbare prescription, par suite des instances d'une religieuse qui pansait ses blessures. Il fut suivi à Termonde par de nombreux transports de blessés, pour lesquels une église dut être transformée en hôpital. Le corps de Meinsveig qui n'avait pas été moins épargné, ramena ses blessés à Bruxelles. Plusieurs transports furent nécessaires à cette fin, et un contemporain bien informé remarqua qu'on prit soin de ne les amener que pendant la nuit, de façon à en déguiser le nombre à la population belge (2).

Nul ne devait ignorer, d'ailleurs, les excès auxquels s'étaient livrées les troupes françaises. Pendant les journées du 4 et du 5, le canon n'avait cessé de tonner. Les habitants de Termonde, d'Anvers, de Malines et de Bruxelles avaient pu suivre de loin les péripéties des luttes qui se livraient à quelques lieues de leurs foyers et dans lesquelles se décidait leur indépendance. Du haut des tours, les habitants des trois premières villes contemplaient avec effroi les reflets sinistres de l'incendie, et ceux-ci reprenaient, le 6, une intensité telle qu'ils se faisaient apercevoir de la demeure du commissaire du directoire établi à Malines. Pour accentuer la rigueur du châtiment, les soldats rentrés à Termonde et à Bruxelles étalèrent en vente sans pudeur et sans retenue les produits de leurs brigandages. Vêtements, marchandises, bijoux, s'offraient à bas prix sur les voies publiques, comme pour montrer que, contrairement à l'injurieuse appellation employée par les autorités françaises,

(1) P. Eugène Moens, ouv. cité, p. 67.
(2) *Cercle archéologique de Termonde*, *Annales*, tome IV, 2e série, p. 319. Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles, par Gérard. Gebruers, ouv. cité, II, pp. 533 et 569.

les brigands étaient non pas du côté des patriotes, mais du côté de leurs oppresseurs. Il est juste d'ajouter qu'à Termonde comme à Bruxelles, l'immense majorité des citoyens se détourna avec indignation de ces pillards éhontés et que presque personne ne consentit à acheter les tristes dépouilles des vaincus (1).

La terreur domptait désormais le Petit-Brabant. Mais ce résultat était le seul que la république put atteindre. Tout le cortège des rigueurs employées, incendies, massacres, pillages, devait demeurer dans la mémoire de la population et contribuer à creuser entre elle et les barbares conquérants un abîme infranchissable. Les frères Rollier devaient demeurer cachés dans leurs villages, et échapper à toutes les recherches, malgré qu'une prime de 500 louis fut promise à quiconque livrerait le commandant des insurgés. Benoît-Emmanuel Rollier verrait passer l'Empire et le gouvernement hollandais, et saluerait l'indépendance du pays pour lequel il avait versé son sang. De nombreux habitants des villages incendiés iraient se joindre à l'armée des patriotes réunie à Gheel et feraient remarquer leur valeur au combat de Hasselt. Et tel serait l'implacable ressentiment gravé au cœur de la population de Bornhem à l'égard des incendiaires et des pillards de 1798, qu'en 1832 elle accueillerait à coups de fusils les navires apportant des secours à l'armée française qui venait affranchir Anvers. Le motif de cette agression remonterait aux événements que nous venons de retracer. « Rien de bon ne peut venir du côté de la France » répèteraient avec amertume les survivants des luttes de 1798 et les fils des victimes du général Rostolant (2).

III.

Les succès obtenus par « la grande opération » du général Colaud permettaient d'attaquer le quartier général de l'insurrection établi à Gheel. On allait renouveler en Campine les mouvements concentriques qui venaient de réussir dans le Petit-Brabant.

(1) *Cerce archéologique de Termonde, Annales*, tome IV, 2e série, pp. 319 et 394. Gérard, Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles, 8 novembre 1798.

(2) Pallemaerts, *Beknopte geschiedenis des boerenkrijgs*, p. 35.

Avant d'exposer les circonstances de cette seconde opération, il est nécessaire de faire connaître la situation de l'armée nationale. Celle-ci comprenait deux corps principaux, occupant l'un, le Hageland, sous la direction de Elen, et l'autre, la Campine, sous la direction de Stolman, remplacé bientôt par Van Gansen. Elen, après la levée du siège de Louvain, s'était rejeté vers le Hageland, puis s'était transporté par Rotselaer vers Putte et Lierre, où il s'entendit avec les bandes qui de Duffel se dirigeaient vers la Campine. Plusieurs de ses camarades, et même plusieurs compagnies des environs de Louvain, notamment deux compagnies de Campenhout, une de Thildonk et une d'Hérent, placées sous ses ordres, suivirent les patriotes vers la Campine, où nous les retrouverons bientôt. Le commandant Elen demeura sur place durant quelques jours, sans doute pour embrigader de nouvelles recrues, et pour préparer une expédition sur Diest, où il espérait trouver des concours. Ce fut vraisemblablement à ses efforts que furent dûs les mouvements insurrectionnels dont nous trouvons des traces dans les documents concernant les environs de Louvain. L'émeute chasse le commissaire cantonal de Haecht au commencement de novembre. Elle est maîtresse à Hérent, aux portes de Louvain, le 5 ou le 6 novembre. Elle occasionne à Wesemael, le 3 novembre, une lutte entre un poste de cinquante patriotes et une colonne française voulant aller de Louvain à Aerschot, et plusieurs combattants restent sur le terrain ou sont fusillés à Aerschot (1). Enfin, le 4 novembre on saisit à Everberg, non loin de la route de Louvain à Bruxelles, une affiche appelant les jeunes gens aux armes pour mettre fin à la tyrannie française. Ce placard convoquait les patriotes au Liefkenshoeck, endroit vraisemblablement voisin, où il leur promettait une solde journalière de sept sous de Brabant, avec une livre de viande et deux livres de

(1) Lettre du commissaire du canton de Haecht, du 11 Brumaire an VII. (Carton 72, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton de Hérent. (Liasse 603, Administration Centrale du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton d'Aerschot, du 13 Brumaire an VII (Carton 66, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

pain. Il était signé d'André Dusaert, « Commandant chrétien ». En envoyant cette pièce à Bruxelles, l'autorité locale y joignait un détail qui est demeuré profondément touchant. Chaque soir, disait-elle, la population d'Everberg se réunit dans l'église paroissiale ouverte par des mains rebelles, et elle y prie « pour nos jeunes gens, qui tiennent la campagne contre l'oppression étrangère » (1). Quand ses forces seraient suffisantes, Elen devait par une marche audacieuse remonter brusquement vers le Hageland, et se jeter dans Diest. Les fautes de ses adversaires n'allaient pas tarder à lui procurer l'occasion nécessaire.

Gheel, où se trouvait, le quartier général de l'armée campinoise, présentait au début de novembre, une animation incessante (2). On y forme les patriotes en compagnies définitives, qu'on pourvoit d'armes et de munitions arrivant de Hollande. On appelle Van Gansen aux fonctions de commandant en chef, et Van Dyck, à celle de trésorier général. Sous la direction du nouveau commandant assisté de Meulemans, comme chef d'état-major, un plan général d'opérations est établi, après avoir été concerté avec Elen. Les mouvements quotidiens amènent chaque jour des adhérents que l'on encadre, et à l'aide desquels on fortifie les postes existants. D'après le commissaire français Millot, caché à l'hôpital de Gheel, il y avait, le 6 novembre, 9,526 insurgés à Gheel, dont mille cavaliers. L'armée comptait, en outre, environ trois mille hommes dans le Hageland, et environ quatre mille, placés près de Malines, c'est-à-dire sous le commandement de Elen. Toutes ces forces étaient appelées à se réunir aux environs de Gheel. Elles possédaient des armes et des munitions, mais étaient dépourvues de canons. Elles avaient choisi comme place d'armes, l'ancienne abbaye de Tongerloo, où l'on fabriquait pour elles des balles et des cartouches. Elles avaient l'appui de l'Angleterre et des sou-

(1) Carton 55, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Il y a plusieurs endroits appelés Liefkenshoek. Notamment un hameau de Halle près de Santhoven, au seuil de la Campine.

(2) THYS, ouv. cité, pp. 169 et suiv. GEBRUERS, I, pp. 126, 135, 138, 194, 200, 269; II, p. 276.

DI MARTINELLI, *Diest in den Sansculotten tijd*, pp. 158 et suiv.

liens en Hollande. Un comité établi à Emmerich paraissait leur procurer l'assistance des mécontents, réfugiés dans le Brabant hollandais. Le travail d'organisation ne se bornait pas aux dispositions d'ordre militaire qui viennent d'être énumérées. Le but d'affranchissement poursuivi par les chefs du mouvement patriotique était affirmé et sa réalisation était entamée sans hésitation. C'est ce que prouvent diverses pièces trouvées plus tard dans le portefeuille du trésorier gééral de l'armée, et rédigées en vue d'assurer l'administration des territoires occupés et à occuper par les forces nationales. Non seulement, on y règlait le rétablissement du clergé dans ses fonctions, mais on y proclamait « l'abolition de la tyrannie française », et « le rétablissement de l'ancienne constitution », ainsi que la restauration des autorités légitimes. Ces ordres étaient donnés « au nom du peuple belge ». C'était également au nom de « la jeunesse belge », et au nom de « l'armée de Belgique » qu'étaient ordonnées des levées de combattants comprenant les volontaires de 1790 et les conscrits de 1798, et qu'étaient imposées sur les communes des contributions proportionnées à leurs ressources (1).

Les effets des mesures d'ordre prises par Van Gansen et Van Dyck ne s'étaient pas fait attendre. Les papiers du trésorier général nous instruisent de la marche suivie pour récupérer les fonds dûs à sa caisse et des dépenses régulièrement faites sous sa direction soit pour armer et payer les volontaires, soit pour assurer la correspondance, soit même pour rémunérer des espions. La même source nous apprend qu'au 4 novembre, Gheel étant considéré comme quartier général, une mesure de défense extrêmement sage avait établi trois corps d'armée en surveillance aux trois points principaux où des ponts placés sur les bras de la Néthe permettaient l'arrivée des Français. D'après ces tableaux, Van Gansen ne craignait pas d'être surpris du côté

(1) La copie du portefeuille de Van Dyck, a été découverte dans les archives de l'armée d'Angleterre, au Ministère de la Guerre, à Paris, à la suite de recherches savantes, par M. Ernest Jordens, avocat à Bruxelles. Le texte des documents a été publié par Gebruers, *Eenige aanteekeningen over den besloten tijd*, I, pp. 105 et suiv.

de Moll, où les patriotes étaient en forces, et où ils le couvraient suffisamnant. Selon les notes de Van Dyck, l'armée de Van Gansen comptait, en ce moment, des volontaires venus de bien au delà des limites de la Campine : on y voyait, en effet, des compagnies de Campenhout, Thildonck, Hérent, Budingen et Ranst et des volontaires venus du Hageland, même de Huldenberg près de Tervueren.

Massées autour de Gheel, et aidées par les défenses naturelles que formaient les bras des Deux Nèthes, les forces nationales présentaient un effectif imposant en apparence. Mais en réalité, si l'on observait la difficulté de diriger des volontaires à peine disciplinés ou exercés, les habitudes locales qui amenaient beaucoup de patriotes à rentrer chaque nuit dans leurs villages, l'absence d'armes et de munitions en quantité suffisante, et le défaut de connaissance militaires chez les chefs, on devait convenir de l'immensité de la tâche assumée par ceux-ci. Et quand on constate que malgré tant d'obstacles, l'insurrection put réussir en partie, on doit admirer l'effort tenté par les commandants et rendre justice à leurs talents non moins qu'à leur courage.

Un premier résultat avait été atteint dès le début de novembre par Van Gansen : il avait inspiré aux autorités républicaines une terreur dont toutes leurs lettres portaient le reflet. Autour de la Campine, il n'est bruit que de l'armée de Gheel et des expéditions qu'elle prépare. Turnhout, Hérenthals, Lierre, Diest, Tirlemont, se sentent menacés. Les autorités de Diest déjà tremblantes parce que leur garnison a été diminuée, le 2 novembre, apprennent, le 5, que leurs défenseurs, au nombre d'environ cinquante, sont appelés à Beeringen. Elles abandonnent leur poste pour aller se réfugier à Louvain, d'où elles ne consentent à revenir à Diest que le 9, grâce à la protection d'une colonne commandée par le général Jardon.

Sous le bénéfice des craintes qu'il inspire, Van Gansen entame l'exécution du plan qu'il a formé avec Elen dans le but de se saisir de Diest. Il se rend, le 5, devant Meerhout. Ce gros village situé au sud-ouest de Gheel, était occupé par des gendarmes, et par un poste avancé de soldats français détaché par le corps de Chabert, qui gardait la fron-

tière du département de la Meuse Inférieure (1). Van Gansen emporte la position, et ainsi il possède un point important qui lui permet de se défendre contre une agression des troupes de Chabert. Il est protégé au nord-est par Moll, au nord par le poste faisant face à Casterlé, à l'ouest par les garnisons de Oolen et Tongerloo, au sud, enfin, par les postes de Westerloo, Oosterloo, Zittaert et Meerhout.

Tandis que les patriotes se préparent à sortir de leurs lignes, Colaud ordonne l'attaque. Pour cerner Van Gansen, il commande une série de mouvements formant ensemble de nouveau « une grande opération ». L'adjudant général Lautour marchera d'Anvers sur Turnhout et de là descendra sur Casterlé et Gheel pour prendre les rebelles à revers. Chabert avancera sur Meerhout avec ses troupes placées à Diest, Herck et Beeringen, et ira également sur Gheel. Une troisième colonne partant de Louvain par Aerschot, et assistée par la garnison de Malines, marchera sur Tongerloo et rejoindra les deux autres à Gheel. Pour commander cette colonne, Colaud désigne un général qui connaît admirablement le pays. Nous avons déjà mentionné le rôle joué à Louvain en 1796 et en 1797 par Jardon, appelé alors à réprimer les soulèvements organisés par Jacqmin. Cet officier supérieur vivait dans la retraite à Verviers. L'autorité l'avait appelé à organiser la défense de cette ville, menacée par les patriotes des cantons allemands à la fin d'octobre. Ainsi désigné au choix de Colaud, Jardon avait été rappelé par ce dernier au service actif, et était chargé de diriger les opérations dans la Campine. Les incontestables talents des trois chefs qui se mettaient en campagne devaient, toutefois, échouer devant l'habileté de Van Gansen et de Elen.

Chabert, ayant reçu à Diest les ordres que Jardon lui apportait de Bruxelles, partit le 11 pour rejoindre ses troupes. Il emmenait sept à huit cents hommes, qui furent accrus en route des postes que l'on rencontra, et qui lui permirent de disposer, le 12, d'environ mille cinquante hommes, et de plusieurs canons. Dans la matinée du 12, ces force attaquèrent Van Gansen, qui occupait Meerhout avec de

(1) Chabert occupait Hasselt, Herck, Diest, Beeringen, Hechtel, Neerpelt.

nombreux défenseurs. La bataille fut chaude. D'après les récits officiels, elle fut indécise, et les canons furent plusieurs fois pris et repris. Selon les témoignages locaux, elle fut une éclatante victoire pour les patriotes. Ceux-ci enfoncèrent les troupes françaises, et firent même prisonnier un instant leur général. Délivré par un retour offensif de ses soldats, Chabert dut renoncer à prendre le village, et s'estima heureux de le contourner en gagnant directement Gheel, où il rencontra Jardon. L'insuccès de la colonne française laissait intactes les positions de Meerhout, et celle plus importante encore de Moll, située à une lieue et demie plus au nord. Van Gansen était libre désormais de suivre la direction de Diest, qu'il savait abandonnée par les troupes républicaines et nous verrons bientôt qu'il saisit l'occasion avec empressement (1).

Jardon, parti le 11 de Diest avec une petite escorte, avait rejoint une colonne de cent quatre-vingts hommes qui avait pris les devants, et s'était rendu à Veerle, où il trouva les forces venues de Louvain. A leur tête, il attaqua Westerloo, où le passage de la Nèthe lui fut mollement disputé, puis il se rendit à Tongerloo. Les avenues barrées, l'antique abbaye mise en état de défense, les nombreux patriotes qui se retranchaient derrière ses fossés et ses hautes murailles, le défaut d'artillerie, enfin, l'approche de la nuit, tout décida le général à attendre l'arrivée de la colonne de Malines qui devait lui procurer des canons. Il passa la nuit à Westerloo et à Tongerloo, où l'artillerie le rejoignit. Quand il se repré-

(1) Gebruers, ouv. cité, I, p. 324. *Gedenkenis van het eeuw feest des boerenkrijgs plechtig te Meerhout gevierd*, II, p. 26. Snieders, *Onze boeren*, p. 229. Ce dernier auteur cite le témoignage d'un contemporain, le docteur Janssens, de Diest, affirmant que les républicains perdirent sept charrettes de morts. Le colonel Schutter écrivait, le 14 et le 17 novembre 1798, de Emmerich, au comte Bentinck que chaque jour on amenait des blessés français à Bréda, et que le château et l'hôtel du gouverneur en étaient remplis. (Correspondance du comte Bentinck, *Frontiers of Holland*, tome III, Record Office, Londres.)

Une chanson populaire, répandue en Campine, a conservé le souvenir de la capture momentanée de Chabert. (Daris, *Notices historiques*, X, p, 138. *De Maasgouw*, 1884, n° 214.) On y disait que le général fut pris à Meerhout, qu'il fut gardé pendant environ une heure et qu'une charge de hussards parvint à le délivrer.

senta, le 12 au matin, devant le monastère, les portes étaient ouvertes et toute défense avait cessé. Les patriotes avaient disparu. Croyant suivre leurs traces, Jardon marcha sur Gheel, où Chabert vint le rejoindre après l'insuccès de Meerhout. Les deux généraux passèrent la nuit du 12 au 13 à Gheel, où aucune résistance ne leur fut offerte, et où ils apprirent l'étonnante nouvelle de la prise de Diest par les patriotes qu'ils poursuivaient. Ils se dirigèrent, le 13, sur Diest où ils arrivèrent dans la journée.

Lautour, dirigeant la colonne partie d'Anvers, la nuit du 8 au 9, n'avait guère été plus heureux. Corbeels, qui en sortant d'Hérenthals avait repris le chemin de Gheel, avait tenté de s'établir de nouveau à Turnhout vers le 5 ou 6 novembre. Il y organisait sa compagnie, quand la brusque arrivée de Lautour surprit ses préparatifs. Il suffit d'une charge de l'infanterie républicaine pour enfoncer les patriotes qui prirent la fuite sans écouter la voix de leurs chefs (1). Lautour marcha ensuite sur Gheel, où les patriotes essuyèrent son attaque et réussirent à garder la possession du village. Lautour se vengea en incendiant quelques maisons, et il se retira, se contentant vraisemblablement d'avoir repris Turnhout (2). Van Gansen informé, sans doute de la prochaine arrivée de Jardon et de Chabert, fit évacuer Gheel, et réunit dès le 10 ses principales compagnies à Moll et à Meerhout où il fit face, le 12, à Chabert.

Tandis que les colonnes républicaines sillonnaient ainsi la Campine, un hardi coup de main mettait Diest en la possession de l'armée nationale. L'habileté avec laquelle cette opération avait été conduite révélait un concert savamment mûri entre ses auteurs.

Elen avait réuni deux ou trois mille hommes, entre Louvain et Malines. Laissant passer les colonnes envoyées vers Westerloo, il avait subitement concentré ses forces à Boortmeerbeek, passé le canal et la Dyle, dans la journée, du 11, et remontant la rive droite de la Dyle et du Démer par Keerberghen et Testelt, il avait gagné les environs de Diest. Il se précipita dans la place, le 12, à 6 heures du matin,

(1) SPLICHAEL, *Eenige voorvallen uit den brigands oorlog.*
(2) GEBRUERS, I, pp. 135 et 202. THYS, p. 173.

par la porte de Schaffen, dont le portier était le frère d'un de ses officiers, commandant la compagnie des volontaires de Diest. La petite garnison française, d'environ quatre-vingts hommes, laissée dans la ville, fit d'abord bonne contenance. Elle perdit quelques combattants. Ses chefs et une cinquantaine de soldats s'enfuirent jusqu'à Louvain. Une vingtaine de soldats et le commissaire Pottier, quoique abhorré par la pōpulation, furent cachés par les habitants. Dans la journée on vit arriver les troupes de Van Gansen, assisté de Stolman, de Corbeels, de Meulemans, c'est-à-dire les défenseurs de Tongerloo et ceux, plus nombreux sans doute, de Meerhout. Les compagnies de Sichem et de Montaigu, commandées par Crabeels et Goossens, accoururent également. En peu d'heures, Diest se trouva occupé par environ cinq ou six mille insurgés, formant un ensemble égal ou supérieur à sa population.

IV.

Neuf années auparavant, les patriotes, menés par Van der Mersch, avaient conquis Diest sur les Autrichiens (1). L'armée nationale pouvait espérer des succès semblables à ceux qui avaient suivi l'assaut de 1789. Les remparts de la petite ville la protègeraient contre une surprise et faciliteraient une résistance qui appellerait des renforts et provoquerait d'autres soulèvements. Mais pour atteindre ce résultat, une condition essentielle devait être accomplie : les insurgés devaient s'emparer d'une artillerie suffisante pour répondre au feu des républicains. Elen avait compté trouver à Diest les canons qui jusque là lui avaient fait défaut. Son espoir fut déçu, les colonnes françaises ayant emmené avec elles toutes leurs bouches à feu.

Malgré ce désappointement, Elen, désigné comme commandant en chef, prit immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la défense. Il comptait se procurer, aux dépens de ses adversaires, les instruments de combat qui lui manquaient. En attendant la lutte, toutes les mesures de prudence furent prises : à l'intérieur, les armes sont mises

(1) Di Martinelli, *Diest in de XVIIe en XVIIIe eeuw*, p. 316. Dinne, *Mémoire historique pour Van der Mersch*, I, pp. 36 et suiv.

en réquisition, on fabrique des cartouches, et on pourvoit à l'armement des volontaires ; à l'extérieur, les routes sont barrées et protégées par des tranchées qui s'appuyent sur les remparts. Des postes avancés surveillent les environs. Avec une vigilance et une décision qui contrastent singulièrement avec les excès que nous devrons relever de la part des républicains, les patriotes maintinrent un ordre parfait dans leurs troupes. L'arbre de la liberté fut respecté. Personne ne fut molesté, pas même les soldats républicains ou le commissaire de la république. Un avis menaça de mort quiconque aurait attenté à la personne de l'officier municipal chargé de la police et exposé, semblait-il, à certains ressentiments. Les municipaux continuèrent leurs fonctions, sous la surveillance de pelotons de volontaires. Même, les voitures publiques continuèrent à circuler entre Diest et Louvain, comme si les patriotes affectaient de n'avoir rien à cacher et de chercher, au contraire, à faire connaître leur situation au dehors. Soit par ces communications avouées, soit par des voies détournées, telles que des rapports d'espions, les autorités françaises surent bientôt que les insurgés affichaient un programme patriotique. Ils voulaient, disait la municipalité de Louvain, l'indépendance du pays, la liberté religieuse, et l'abolition de la conscription. Ils affirmaient que l'Angleterre avait débarqué pour eux des canons à Nieuport. Une lettre interceptée, qu'adressait à sa femme un propriétaire de Diest, nommé Zerezo, exposait à la fois l'adhésion de la majorité de la population, les hésitations des classes supérieures, et le but principal poursuivi, quand elle disait que « le signataire avait été choisi, malgré lui, par ses concitoyens pour combattre à leur tête pour la religion » (1).

Une première escarmouche mit aux prises, le 13 au matin, les républicains et les patriotes. Une petite troupe, composée de cinquante fantassins, de gendarmes et de volontaires, sortit de Louvain et tenta de gagner Diest. Les avant-postes la repoussèrent sans peine et la ramenèrent jusqu'aux environs de Louvain. Au milieu du jour, arrivèrent

(1) Lettres de la Municipalité de Louvain, du 24 et du 27 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Gérard, Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles, 18 novembre 1798.

par des voies différentes Jardon et Chabert, qui revenaient après leur inutile démonstration de Gheel. Le premier, après avoir passé le Démer en aval, se plaça sur la rive gauche, devant la porte de Tous-les-Saints, menant vers Montaigu, et devant la porte de Louvain. Le second, occupa les hauteurs dominant la rive droite et commandant les portes d'Anvers et de Schaffen. Sept pièces d'artillerie mises en batterie refoulèrent les patriotes jusque sous les murs de la ville. Une colonne d'attaque, formée à la hâte, se porta sur la ville même, et échoua devant le feu soutenu des assiégés. Une suspension d'armes suivit ce premier assaut. Selon Jardon, ce furent les patriotes qui la provoquèrent. Selon un témoin oculaire, ce fut Jardon qui en prit l'initiative. Les pourparlers durèrent jusqu'à trois heures et demie. Van Gansen, Meulemans et Stolman représentaient l'armée nationale. Les Français offraient la vie sauve et la liberté aux patriotes à condition qu'ils livrassent leurs chefs. Cette condition fut refusée, et le feu reprit jusqu'à la nuit. Le lendemain, 14, les hostilités recommencèrent à la pointe du jour. Trois sorties énergiquement dirigées eurent lieu successivement. Au cours de la dernière, conduite par Van Gansen, vers la hauteur de Tous-les-Saints, que couronnaient plusieurs canons français, l'élan des assiégés fut tel que les pièces furent prises, et que les artilleurs furent enfoncés. Par une infortune cruelle, Van Gansen tomba en ce moment blessé gravement au visage par une balle. En voyant s'affaisser leur chef, les patriotes faiblirent, et cédant à un retour offensif des républicains, ils battirent en retraite, en emmenant leurs blessés et leurs morts, et en laissant derrière eux l'artillerie qu'ils avaient si ardemment convoitée.

Au désappointement d'un échec se joignit bientôt chez les commandants de l'armée nationale la conviction de l'inutilité de tout nouvel effort. Vers la fin de la matinée arrivèrent, devant la porte de Hasselt, 3,500 hommes de l'armée de Mayence qui, se dirigeant vers Bruxelles et prévenus à leur passage à Tirlemont, avaient gagné Diest à marches forcées. Une partie de la 66e demi-brigade apparut vers midi, et le reste vers la fin de la journée. Dans la nuit arriva le général en chef Colaud, qui amenait la grosse artillerie et

deux régiments de cavalerie. Il venait, disait-il, pour écraser les brigands dans leur refuge et pour détruire la ville qui leur avait donné asile (1).

Entourés par des forces aussi considérables les assiégés paraissaient condamnés désormais à subir la loi du vainqueur et Diest à partager le sort d'Hérenthals. Une description des lieux en quelques traits montrera combien Colaud semblait avoir raison de dire que la ville de Diest allait être « le tombeau des insurgés ». Edifiée sur les bords du Démer, au confluent des ruisseaux de Bever et Swarte-Beek, la cité était entourée de remparts et de larges fossés. Au nord et au sud, les collines où campait l'armée française, dominaient les portes appelées, au nord, Porte de Schaffen et Porte de Hérenthals ou d'Anvers, et au midi Porte de Tous-les-Saints, Porte de Louvain et Porte de Bever. A l'est et à l'ouest, la vallée du Démer, large de mille à quinze cents mètres, s'étendait entre les collines des deux rives, et interdisait tout accès par suite des inondations qui la couvraient. Les forces républicaines occupant tout l'espace utile en face des portes, et l'inondation fermant la retraite du côté de la rivière, devaient ainsi assurer une victoire complète à Colaud. L'habileté qui avait mené les patriotes à Diest, devait les en faire sortir. Une issue était demeurée libre si un chef adroit se rencontrait pour l'indiquer et la rendre accessible à cinq mille hommes. Au milieu des inondations et des marais traversés par le Démer et par le cours d'eau appelé « Swarte-Beek », le chemin de halage courant le long du Démer, depuis Diest jusqu'à Zeelhem, était demeuré à sec. Du côté de la ville il était intercepté par le fossé des fortifications, ce qui le rendait inutilisable pour les assiégés. Si à l'insu des Français un pont solide pouvait être construit et si l'armée pouvait défiler par le chemin de halage jusqu'à Zeelhem, où à une demi-lieue de distance ce chemin atteignait la terre ferme et les bois de la Campine, le salut pouvait être obtenu.

Les chefs patriotes connaissaient Diest et ses environs.

(1) Rapports du général Béguinot, du 15 novembre 1798. *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1861, p. 228.

Elen habitait Montaigu, dans le voisinage immédiat. Stolman avait guerroyé à Diest en 1790. Van Gansen, ancien soldat de 1790, avait à Diest une parente qui habitait le Béguinage. Meulemans avait, en 1786, dressé la carte du pays. Un capitaine patriote, du nom de Schenaerts, qui avait contribué à la prise de la ville, en 1789, aida de ses indications l'état-major qui cherchait le moyen d'échapper aux républicains. Avec promptitude, un pont fut jeté sur le fossé de la ville, derrière le Béguinage, à l'endroit où venait aboutir le chemin de halage du Démer. Pour établir ce passage, on eut recours à un moyen d'une simplicité remarquable : un chariot fut descendu dans le fond du fossé : des échelles partant de chaque bord s'appuyèrent sur le chariot : des planches furent attachées transversalement sur les échelles, et ainsi se trouva construit en peu d'instants et sans bruit le pont souhaité. Vers minuit, les patriotes, munis des instructions nécessaires, gagnèrent le rempart, et en deux ou trois heures de temps, ils se trouvèrent hors de la portée des assiégeants. Ils emportèrent un grand nombre de blessés. Une double ruse sauva Van Gansen, auquel son état interdisait tout mouvement. Un cercueil rempli de pierres fut inhumé dans le cimetière communal, comme s'il renfermait les restes du commandant. Celui-ci, caché au Béguinage, fut quelques jours plus tard dissimulé dans un tonneau placé sur une charrette, et transporté à Sichem chez un parent.

On ne saurait assez admirer la conception qui avait présidé à cette mémorable retraite, effectuée au milieu de la nuit, à travers un pays inondé, à environ 700 mètres des campements ennemis placés sur les deux rives du Démer. Un échec partiel qui le suivit montre encore combien était sage le plan des patriotes et avec quelle discipline il fut exécuté. Vers la fin du défilé des compagnies paysannes, des cavaliers laissés en surveillance vers la porte de Tous-les-Saints, revinrent à bride abattue vers le rempart du Béguinage. Au bruit de leur course, les derniers rangs des fantassins qui s'approchaient du pont se pressèrent en croyant entendre l'ennemi. Cette hâte amena l'écroulement du pont

et la chute dans l'eau d'un certain nombre de patriotes. Il paraît que le chiffre des noyés s'éleva à septante. Parmi eux se trouva le trésorier général Van Dyck, dont le portefeuille tomba entre les mains des Français. Malgré le trouble que ce regrettable incident devait causer, aucun des postes français ne se douta de la marche des assiégés. Ce fut seulement, le 15, à la levée du jour, en se préparant à attaquer la ville, que Jardon et Colaud apprirent la disparition de ceux qu'ils croyaient anéantir pour toujours, et qui déjà avaient regagné la Campine.

En pénétrant dans la cité sans défense, les soldats républicains avaient plusieurs injures à venger. Ils ne pouvaient pardonner à de malheureux paysans de s'être joués des généraux français à deux reprises en moins de huit jours. C'était cette vengeance qu'avait annoncée sans ambages le général Béguinot. Il fallait que la population de Diest payât pour le pays entier. Les assiégeants se précipitèrent dans la ville comme dans une localité prise d'assaut. Quoique les portes eussent été ouvertes, et que les municipaux, assistés du commissaire Pottier, eussent tenté d'adoucir les généraux, un pillage général désola les habitants pendant plus de deux heures. On ne se borna pas à dévaster trente-deux maisons et à piller trois cent quatre-vingt-deux habitations : une dizaine d'habitants, parmi lesquels une jeune fille de 16 ans, furent impitoyablement massacrés. Quand ces scènes d'horreur prirent fin, Colaud fit enlever vingt-cinq otages et sept prêtres, et imposa sur la ville des réquisitions considérables et une contribution de guerre de 50.000 francs. Avant la fin de la journée du 15, les troupes républicaines se retirèrent, les unes sous Chabert vers la Meuse Inférieure, les autres, sous Colaud et Jardon, vers Louvain, Malines et Bruxelles. Semblables aux hordes des barbares du V[e] siècle, elles emportaient un ignominieux butin et entraînaient leurs nombreux prisonniers. Sur leur route, elles semèrent la terreur. Montaigu, Sichem, Hauwaert, Glabbeek, Betecom, Louvain, subirent en partie le sort de Diest. On y multiplia le vol et les violences : des femmes y furent déshonorées sous les yeux de leurs époux et de leurs frères enchaînés et contraints à assister à ces crimes. Le petit village de Mon-

taigu fut taxé à une amende de 10,000 francs après avoir vu piller trente de ses maisons (1).

Les Jacobins eux-mêmes devaient expier en partie la courageuse résistance qu'opposait le pays à la domination étrangère. Diest pillé et ruiné pour longtemps voyait s'éloigner en qualité d'otages, les chefs de ses principales familles. La municipalité les suivit après quelques heures, et elle se rendit à Bruxelles. Déjà l'administration départementale était informée des excès commis par les troupes. Elle tenait séance, le 21 novembre, et organisait une enquête, quand Colaud se présenta devant elle, pour se plaindre de ce que les municipaux de Diest donnaient l'exemple de l'insubordination en désertant leur poste. Un membre ayant pris la défense des municipaux, le général s'emporta, accusa la ville de Diest de complicité avec les insurgés, et les administrateurs du département de chouannerie. La scène dégénéra en une violente altercation au cours de laquelle Colaud proféra force menaces et injures, et qu'il termina en se retirant brusquement. L'exécution suivit la menace. Peu d'heures après, les municipaux, de Diest, enlevés par la force armée, étaient ramenés à Diest, sans doute pour éloigner de la capitale des témoins gênants. Le 22, Colaud reparut devant les administrateurs pour leur notifier ses ordres, et leur fit, dit le procès-verbal, « une scène non moins scandaleuse, après laquelle il se retira en criant, tempêtant et jurant ». Telle était l'unique réparation que ce général indigne croyait pouvoir accorder à une population qu'il avait le devoir de protéger contre le désordre et dans laquelle il venait de semer la désolation. Informé à son tour, le Directoire refusa de blâmer son agent, et se borna à de vagues conseils d'entente et de concorde (2).

(1) Di Martinelli. *Diest in den Sans Culotten tijd*, pp. 182 et suiv.; 196 et suiv. Orts, *La Guerre des paysans*, pp. 263 et suiv. Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 4 et 24 Frimaire an VII. Rapports de la Municipalité de Montaigu et de l'Administration du Département de la Dyle. (Liasses 58 et 603, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Orts, ouv. cité, pp. 267 et suiv. Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 1 et 2 Frimaire an VII. (Archives du Département de la Dyle.)

V.

Si les manœuvres exécutées par Elen et par ses collaborateurs avaient montré leur habileté stratégique, et si elles avaient ainsi contribué à fortifier leur autorité, la situation de l'armée nationale sortie de Diest était, néanmoins, périlleuse. La concentration des forces du Hageland avec celles de la Campine n'avait guère réussi. L'appui de l'étranger continuait à faire défaut, et Van Gansen, l'un des chefs les plus aimés, avait disparu. Déjà, ces causes avaient entraîné certaines hésitations parmi les défenseurs de Diest (1). Quand les bandes paysannes se trouvèrent, le 15 novembre, sur la rive droite du Démer, autour de Zeelhem, on vit une division momentanée s'opérer dans leurs rangs. Par suite de cette tendance inavouée qui rattache l'homme à son foyer, les deux tronçons de l'armée, venus l'un de la Campine, et l'autre du Hageland, se séparèrent pour tenter de se porter à la défense de leurs villages. Tandis que l'armée de Moll reprenait ses positions, sous la direction de Heylen, de Corbeels et de Meulemans, les compagnies du Hageland se portaient sur la rive gauche du Démer, et tendaient de tourner Diest par le sud. On allait les retrouver autour de Herck, puis vers Léau, et les voir se concentrer dans les bois de Cortenaeken, de manière à former un cordon ininterrompu s'appuyant d'un côté vers Bautersem sur le Brabant wallon et d'un autre côté, au nord de Cortenaeken et de Rummem, sur le Démer, et se liant par delà le Démer avec l'armée de la Campine. En outre, quelques compagnies dessinèrent le mouvement qui allait s'accomplir quinze jours plus tard, et qui s'annonçait déjà durant l'occupation de Diest : elles poussèrent droit devant elles dans la Campine liégeoise de manière à s'approcher de la Basse-Meuse.

Nous reviendrons bientôt aux mouvements accomplis par les insurgés du Hageland, et au soulèvement du département de la Meuse Inférieure. L'ordre chronologique et géographique exige que nous exposions en premier lieu le sort de l'armée de la Campine.

Celle-ci s'était retirée à Moll, où son centre s'était replacé

(1) Thys, ouv. cité, p. 187.

comme il l'était le 10 novembre. Elle y avait réorganisé ses compagnies, reformé les cadres d'officiers, pourvu à l'armement et à la distribution des vivres et des munitions. Par la voie de Lommel, qui faisait alors partie du territoire batave, elle reçut des chariots chargés de poudre et de balles. Des postes avancés entourèrent Moll en occupant les ponts et les routes qui seuls parmettaient de traverser durant la rude saison d'hiver le réseau formé par les bras de la Nèthe. Ces précautions ne mirent pas les environs du camp à l'abri de toute injure. Le 18 novembre, le général Chabert, qui occupait Hasselt, Herck et Beeringen, envoya cinq cents hommes en reconnaissance jusqu'à Meerhout. Il entendait sans doute poursuivre plutôt un but de vengeance qu'un plan stratégique. Le village était abandonné, les habitants ayant fui sur la rive droite de la Nèthe, qui limitait le territoire défendu par les patriotes. A peine quelques malades ou vieillards étaient-ils demeurés dans leurs demeures comme pour conserver le souvenir des atrocités qui allaient être commises. La troupe française se précipita dans le village, pillant et détruisant tout. Elle massacra seize habitants, parmi lesquels des enfants de 14 ans et un vieillard de 80 ans, et en blessa plusieurs autres. Le pillage se prolongea durant une grande partie de la journée du 18 et durant toute la nuit du 18 au 19. « Ce fut comme le jour du jugement dernier », rapporte un témoin oculaire (1). Quand la fureur des bandits fut apaisée, et qu'ils se furent retirés, on retrouva les malheureuses victimes de cette expédition étendues dans leurs demeures dévastées. Un instant, on songea à élever des croix à chaque endroit où l'une d'elles était tombée. On dut renoncer à cette pratique, si chère à nos campagnes, parce qu'elle eut transformé le village en un vaste cimetière.

Informée par ses espions de la présence de l'armée belge à Moll, l'autorité française prescrivit une nouvelle opération destinée à écraser l'insurrection de ce côté. Tandis que Chabert gardait la Meuse Inférieure depuis Diest et Herck jusqu'à Beeringen et Hechtel, et que les garnisons de Ma-

(1) Revue *De Boerenkrijg*, pp. 49, 50. *Gedenkboek der feestelijkheden te Meerhout*, p. 27.

lines et Louvain surveillaient leurs environs, une forte colonne de l'armée du Nord, dirigée par le général Rivaud, devait gagner Turnhout et prendre la position de Moll à revers, c'est-à-dire du côté de Rethy. Une autre colonne commandée par Lautour, devait quitter Anvers, gagner Hérenthals et Gheel, et attaquer Moll et Meerhout par le sud. Les deux colonnes devaient se déployer de manière à ce que leurs ailes fussent en communication et empêchassent les insurgés de fuir.

Rivaud attaqua Moll, le 22 novembre. L'action dura toute la journée. Nous ignorons les détails de la lutte. Nous savons seulement que les républicains durent emporter d'assaut, non seulement, une position située en avant de Moll, mais tous les postes qui entouraient le village, aussi bien au nord qu'au midi, et qu'on se battit ainsi à Wezel sous Baelen, à Belle, à Hulsom, à Olmen, non moins qu'à Moll même. La tradition rapporte qu'un officier supérieur républicain fut tué à Hulsom. Elle confirme ainsi ce que Rivaud déclara dans la suite, que les paysans « se battirent comme des enragés ». Un millier de morts jonchèrent les lieux du combat. La résistance fut telle que Rivaud ne put dépasser Meerhout, situé seulement à une lieue et demie de Moll (1).

Le gros des insurgés s'était divisé durant l'attaque. Une partie, sous Heylen, avait gagné les bruyères de la Campine liégeoise, où elle allait retrouver les compagnies qui s'étaient dirigées vers l'Est en sortant de Diest. Une autre partie, commandée par Corbeels, et chargée, sans doute, de défendre l'ouest de la position, c'est-à-dire les ponts de la Nèthe vers Gheel et Casterlé, avait tenu bon, n'étant qu'effleurée par les troupes de Rivaud. Corbeels tenait ferme, le 22 au soir encore. Il évacua le pont de Casterlé pour se reporter sur Gheel, et, en faisant sa retraite, il accomplit un acte qui nous paraît odieux, et que nous ne pouvons expliquer qu'en supposant, que le commandant s'était trouvé en présence d'un traître. Il fit fusiller près de Gheel un habitant de Casterlé que ses soldats avaient saisi (2).

(1) Rapport du général Rivaud, du 4 Brumaire an VII. (Archives Durutte, Musée de la Guerre.) Rivaud se plaignait d'avoir eu un grand nombre de blessés.

(2) Gebruers, ouv. cité, II, p. 636.

Le combat recommença, le 23. Tandis que Rivaud explorait les environs de Meerhout et s'efforçait de retrouver la trace des compagnies villageoises qui avaient gagné l'est, Corbeels supportait l'attaque de Lautour, arrivé, le 22 devant Gheel. Lautour enfonça son adversaire, qui se déroba aux poursuites en remontant vers le nord, où il espérait passer derrière la colonne de Rivaud et regagner Turnhout. Ce mouvement fut dérobé à l'attention de Lautour qui poursuivit une partie des soldats de Corbeels vers Vorst et Veerle, où il les dispersa, et qui revint par Tongerloo et Westerloo loger à Gheel, le 23 au soir. Le lendemain, le vainqueur reprenait la route d'Anvers et marquait sa route par d'odieuses scènes de pillage accomplies dans les environs de Lierre, à Bouchout notamment, comme s'il était jaloux des lauriers cueillis naguère par Jardon et Colaud (1).

En apparence, encore une fois, les armées républicaines triomphaient. Elles avaient battu l'armée de la Campine. Leurs bataillons ramenaient en triomphe le trésor de guerre, les équipages de vivres et de munitions, les armes, les étendards des vaincus (2). Un hasard fit tomber entre leurs mains, le 23 au soir, Corbeels et Meulemans, qui avec sept autres combattants avaient gagné les bois de Postel, et qui y furent cernés par une colonne détachée par Rivaud vers sa gauche pour longer la frontière batave. Les deux chefs furent odieusement maltraités. On les jeta liés et sanglants au fond d'une charrette, et meurtris sous les pieds d'une escouade de gendarmes, ils furent menés à Anvers. Là, on les lia debouts à la muraille d'une prison, les pieds et les mains entravés dans des pièces de bois, au point qu'un geôlier devait leur donner les rares aliments qu'on consentit à leur accorder. Après que l'administration départementale les eut interrogés, on les envoya à Bruxelles, où on les amena solennellement le 27, au milieu d'une colonne considérable d'infanterie, et en les faisant suivre des étendards saisis à Moll. Ce cortège navrant, qui réjouit peut-être les âmes de quelques jacobins traîtres à leur patrie et à leur foi, mais qui devait se graver en traits ineffaçables dans la

(1) Thys, ouv. cité, p. 200.
(2) *Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1861, pp. 231, 233.

mémoire des bons citoyens, attestait la grandeur des luttes subies et l'immensité des efforts déployés par les deux patriotes (1).

La réalité s'écartait cependant des apparences. Si un millier de patriotes avaient perdu la vie dans les journées du 22 et du 23, et si deux des chefs étaient captifs, la plus grande partie des compagnies villageoises avait échappé à la concentration des forces de Rivaud et de Lautour. Les survivants s'étaient portés vers la Campine liégeoise, où le cordon des troupes établi par Chabert, n'avait pu les arrêter, et où nous allons les retrouver aussi vaillants que les soldats de Gheel et de Diest. En un mot, l'insurrection n'était pas abattue : elle était déplacée.

VI.

La maîtrise avec laquelle Elen et ses amis avaient déjoué l'expérience des généraux républicains, et continuaient à résister aux troupes françaises sans cesse accrues en nombre, devait porter des fruits autre part que dans les villages de la Campine et du Hageland. L'occupation d'une ville telle que Diest avait frappé les imaginations non moins que les cœurs, en montrant l'existence d'une armée bien organisée et sachant manœuvrer. Par là se révélait l'intervention d'une direction supérieure et se fortifiait son prestige. Les partisans de la France devaient convenir de l'existence de ce comité mystérieux qui faisait converger les insurgés vers les vallées du Démer et des Nèthes. « Il n'est point douteux qu'il y ait derrière le rideau une main plus puissante qui fait secrètement mouvoir la masse incohérente de ces brigands ». Ainsi s'exprimait la municipalité de Louvain, résumant les rapports de ses espions qui avaient parcouru le Hageland (2). Les autorités supérieures allaient s'inspirer de ce sentiment qu'elles adoptèrent presque unanimement, et leur conduite devait fournir des armes nouvelles aux pa-

(1) Gérard, Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles, 27 novembre 1798.
(2) Lettre du 27 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

triotes. Comme il arrive souvent, la répression devait engendrer de nouveaux troubles.

Persuadés de l'existence d'une vaste conspiration formée pour chasser les Français, Colaud et les administrateurs des départements belges recourent aux moyens de terreur. Le Directoire a blâmé Colaud d'avoir mis les départements en bloc en état de siège, et de n'avoir pas discerné entre les localités innocentes (8 novembre 1798) (1). En conséquence, l'état de siège est levé à Bruxelles et à Anvers. Mais cette concession faite à l'opinion, ou plutôt à l'amour-propre des administrateurs jacobins, n'empêche aucune des conséquences de l'état de siège. On enlève chaque jour, et surtout chaque nuit, des otages dans les villes et dans les campagnes, et on les expédie à Paris. Les prisons regorgent au point qu'on doit occuper la prison monumentale de Vilvorde, transformée en hôpital militaire depuis la conquête de 1794. On fusille des prisonniers à Malines, Bruxelles, Gand, Anvers, en attendant les grandes hécatombes que nous devrons retracer bientôt (2). On interdit les pièces de théâtre qui pourraient par une allusion quelconque aux insurgés susciter les applaudissements de l'auditoire. Enfin, on supprime le plus ancien journal d'Anvers, *La Gazette van Antwerpen*, pour avoir indiqué dans un entrefilet de quelques lignes la situation de l'armée des patriotes, et relaté la solde qu'elle alloue à ses soldats (3).

Des décisions non moins graves rendues en matière de conscription, achèvent de jeter le trouble dans les familles. On ne se contente pas de déclarer émigré tout conscrit réfractaire, ce qui permet de confisquer ses biens, de contraindre ses parents à partager leur fortune avec la république, et de fusiller le réfractaire sur simple constatation de son identité. On rend les parents ou tuteurs du réfractaire responsables de sa personne et on ordonne leur emprisonnement. Pour couronner ces rigueurs, on annonce la conscription des classes autres que la première, si elles ne se sont pas fait inscrire, ou si la première n'a pas satisfait

(1) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 557, 558.

(2) Claeys, *Mémorial de la ville de Gand*, pp. 94, 95. Thys, ouv. cité, p. 205.

(3) Poffé, ouv. cité, p. 471. Thys, ouv. cité, p. 208.

à la loi, en d'autres termes, on répand le bruit qu'on embrigadera tous les jeunes gens de 20 à 25 ans (1).

Pour exécuter des ordres aussi barbares, et en même temps, pour accomplir les arrêtés sauvages qui font déporter tout le clergé en bloc, l'ère des traques générales s'ouvre. Bruxelles, qui a vu arrêter l'élite de ses habitants le 1er, le 5, le 6, le 9 et le 18 novembre, voit soudain ses portes fermées le 23 au matin : pendant toute une journée la circulation est interdite dans les rues, et toute communication avec le dehors est suspendue. La garnison et la gendarmerie, escortant les autorités républicaines, partagées en escouades, procèdent à des visites domiciliaires minutieuses. On arrête ainsi cent cinquante suspects, presque tous jeunes gens de 20 à 25 ans. Le couvent des Minimes, confisqué par la république, est affecté au logement des victimes de cette razzia. A peine achevée, l'opération est recommencée le 24. Quand elle est terminée à Bruxelles, les soldats qui l'ont exécutée sont envoyés dans les autres villes pour y pratiquer les mêmes visites et les mêmes arrestations (2). Otages, prêtres, conscrits, suspects, sont ainsi recherchés et arrêtés dans le pays entier.

Les dirigeants du parti national saisissent avec opportunité l'occasion qui s'offre à eux. Déjà, en octobre, ils avaient mis de leur côté la très grande partie de leurs compatriotes. Vers le milieu de novembre, ils entament une nouvelle campagne pour refournir l'armée patriotique. Nous ignorons les noms des principaux auteurs de ce mouvement. Mais on peut affirmer que ces derniers se trouvent parmi les anciens membres des Etats et parmi leurs adhérents. La preuve de ce fait est fournie par plusieurs circonstances.

(1) Arrêté du Directoire, du 27 Vendémiaire an VII et circulaire du 18 Nivôse an VII. (*Recueil de Huyghe*, XX, p. 199 et XXII, p. 159. Arrêté du Directoire, du 17 Frimaire an VII. Lettre de la Municipalité de Louvain, du 6 et du 9 Frimaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) THYS, ouv. cité, pp. 206, 240. Arrêté de l'Administration du Département de la Dyle, du 2 Frimaire an VII. (*Annuaire de l'archevêché de Malines*, 1861, p. 204.

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 2, 3, 4, Frimaire an VII. (Archives du Département de la Dyle.)

Indépendamment de l'action de ces mêmes personnages en 1796 et en 1799, action qui permet de croire qu'ils ont dû agir en 1798 également, nous pouvons citer l'intervention de Dom Wilmart, abbé de Gembloux, lequel dirigeait l'insurrection du Brabant wallon, comme nous le dirons bientôt. Le chroniqueur de Rouge-Cloître, relatant l'expédition faite à la fin de novembre par les insurgés de Bruxelles et de ses environs sous la direction du chanoine Melin, d'Etterbeek, pour aller rejoindre l'armée nationale, laisse présumer également l'intervention de personnages mystérieux qu'il ne nomme pas, mais qui évidemment appartenaient aux anciens Etats (1). Enfin, les choix faits par les autorités françaises, arrêtant comme « moteurs de l'insurrection » les principaux chefs du parti des Etats, notamment, à Bruxelles, le baron de Peuthy, le comte de Limminghe, les conseillers Evenepoel et Van Doorsselaer, l'avocat Drugman, les négociants Sagermans et De Noter, les frères Van der Noot, le notaire Nuewens ; en Flandre, les patriotes Raepsaet, Helias et Mondet ; à Anvers, Roose, Van Praet, Caïmo et d'Hartemberg ; à Louvain, l'avocat Van Binst et le baron de Loen, montraient clairement quelles étaient, selon le gouvernement, les personnes responsables de la résistance (2).

Ce qui paraît certain, c'est que des réunions se tinrent à Bruxelles ou dans les environs de Bruxelles, et qu'elles décidèrent, vers le 20 novembre, la reprise énergique des hostilités en Campine. Nous pouvons affirmer l'existence de ces réunions, en nous guidant d'après les déclarations des autorités françaises qui dénonçaient l'existence de comités insurrectionnels à Gand, Anvers, Malines, Louvain et Bruxelles, et qui pour Bruxelles signalaient le Comité fonctionnant chez le baron de Peuthy et chez Knops, demeurant près du Parc. Les renseignements fournis par la police se trouvaient confirmés par les événements que nous allons résumer, et qui révélaient l'intervention énergique d'un comité répandant son action sur toute la surface du pays.

(1) Notes du moine Van der Auwera, transcrites par GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 189, 690.

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 5 et 7 Brumaire an VII. (Archives du Département de la Dyle). GEBRUERS, I, p. 310.

La police semblait même avoir découvert deux ou trois anciens soldats de la maréchaussée, appelés *Stocquarts*, du nom de leur ancien commandant, et servant de messagers pour porter au dehors les instructions des dirigeants. Cette indication était d'autant plus vraisemblable que Stolman, un des chefs de l'armée de Campine, était égalment un ancien *Stocquart* (1).

Deux circonstances que nous devons signaler en passant contribuaient à activer le zèle des patriotes, et à leur faire espérer le succès malgré les revers subis en Flandre et dans le Petit-Brabant. La première était la lettre envoyée de Londres, le 14 novembre, par l'ambassadeur Starhemberg au duc d'Ursel, son beau-frère, pour promettre aux insurgés l'appui du gouvernement anglais. Ce document était de nature à encourager les dirigeants, et à leur faire entrevoir, sinon une descente des Anglais sur la côte, au moins une assistance anglo-orangiste, appuyée ou facilitée par la Prusse, du côté de la Meuse (2). C'est vraisemblablement à lui que faisait allusion le chroniqueur de Rouge-Cloître quand, à propos des événements de novembre, il relate la nouvelle de l'intervention anglaise comme étant une des causes qui déterminent l'exode des patriotes vers la Campine (3). Un second fait, qui produisit beaucoup de bruit à la même époque, et qui même en produisit beaucoup trop, vint confirmer les esprits dans la croyance à l'assistance prochaine des Anglais en faveur des orangistes et des Belges. Nous voulons parler du passage en Belgique d'un faux prince d'Orange et des dupes nombreuses qu'il réussit à tromper.

Depuis plus d'un an, Laeremans, fils d'un modeste tailleur de Bruxelles, exploitait sa ressemblance avec le prince

(1) Gebruers, ouv. cité, I, pp. 241, 243, 245, 248, 249, 250. Thys, ouv. cité, p. 235. Un témoin autorisé, le juge Clesse, ancien administrateur du Hainaut, écrivait au Directoire qu'il était à même de prouver qu'en novembre 1798, on avait ourdi une conspiration contre la République, à Bruxelles, et qu'on s'était promis de se réunir, sur un signal convenu, pour assaillir la garnison et massacrer sept cents jacobins dont la liste était arrêtée. (Carton 27, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Voir chapitre I, supra.

(3) Note de Vander Auwera, citée ci-dessus.

Frédéric d'Orange, second fils du Stathouder. En juillet 1797, il avait été remarqué en Flandre, à Sotteghem, à Axel, à Terneuzen, se faisant passer mystérieusement pour le jeune prince et se livrant à des manœuvres que l'autorité ne pouvait s'expliquer. C'était sans doute le même personnage que l'on avait signalé en Hollande, en août et septembre 1797, comme se donnant pour le prince Frédéric (1). Au moment où l'insurrection de 1798 éclata en Belgique, Laeremans y reparut, parcourant un grand nombre de localités, séjournant dans les principales villes sous des noms d'emprunt, et jouant le rôle d'un prétendant qui promettait les secours prochains de l'étranger en faveur des patriotes. L'exhibition de portraits du Stathouder et de la princesse d'Orange, l'étalage d'insignes princiers et d'une vaisselle recherchée, séduisaient les naïfs auxquels l'intriguant promettait en qualité de futur régent des provinces belges unies à la Hollande des places de chambellans et de dames de la Cour. Laeremans obtint, grâce à ces manœuvres, la remise de nombreuses sommes d'argent, destinées, disait-il, à la bonne cause, et qui lui permettaient de vivre largement. Signalé au gouvernement par un rapport du commissaire de Louvain, du 23 novembre 1798, l'escroc disparut momentanément, pour reparaître en 1799. Ses premières tournées en Belgique devaient être rappelées ici, parce qu'elles exercèrent une incontestable influence sur l'opinion des masses, peu habiles à discerner la ruse et à se défendre contre l'artifice (2).

Des faits nombreux révèlent le redoublement d'activité des comités patriotiques à partir du milieu de novembre 1798. Tous tendent à renforcer l'armée nationale. En premier lieu les appels sous forme d'affiches apparaissent en grand nombre. On en signale à Cortenaeken et dans tout le Hageland, le 18 novembre, à Vilvorde le 20, à Londerzeel le 22, le 23 et le 24, à Huyssinghen-Alsemberg, Rhode-Saint-Genèse et Tourneppe, le 1er décembre, à Lombeek et à Ternath, le

(1) Colenbrander. *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland*, 1795-1798, II, pp. CVI, 132, 137, 538.

(2) Rapport du 3 Frimaire an VII. (Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Liasse 229, Archives du Département de l'Escaut. (Archives de l'Etat, Gand.)

2 décembre, dans tout le canton de Léau le 2 décembre, à Tongerloo et à Westerloo le 5 décembre. Ces pièces offrent presque partout le même caractère. Elles rappellent l'existence de l'armée nationale, « l'armée patriotique des Pays-Bas », et elles invitent la jeunesse à s'y joindre sans délai pour chasser « les barbares français » (1).

Les enrôleurs suivent ou accompagnent les appels placardés. Leur présence est relevée à Ixelles, à Merchtem, à Liedekerke, à Lombeek, à Niel-Saint-Martin, à Berchem et à Anvers. Ils annoncent des changements prochains et ils recrutent ouvertement pour l'armée nationale. Ils recourent même au tambour dans les villages de Liedekerke et de Lombeek, pour attirer l'attention et pour appeler leurs adhérents à prendre les armes. Dans le Hageland, ils emploient la force pour contraindre à reprendre les hostilités les jeunes gens qui sont sortis de Diest (2).

En exposant les effets du concert arrêté à Bruxelles, nous achèverons de montrer l'importance des efforts nouveaux tentés par les défenseurs de l'indépendance. Les villes de Bruxelles, Louvain et Anvers s'agitent en dépit de la présence de nombreux régiments français (3). Dans la capitale,

(1) Lettre du commissaire de Léau, du 29 Brumaire an VII. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle, lettre du commissaire de Vilvorde, du 4 Frimaire an VII, carton 56, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, lettre du juge de paix de Merchtem, du 7 Frimaire an VII. (Carton 38, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 263, lettre du commissaire d'Anderlecht, du 16 Frimaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire de Léau, du 23 Frimaire an VII. (Liasse 553, citée.) THYS, ouv. cité, pp. 213 et suiv.

(2) Lettre des administrateurs du Département de la Dyle, du 2 Frimaire an VII. (Liasse 488, Archives du Département de la Dyle.) Lettre du président de la Municipalité de Merchtem, du 6 Frimaire an VII. (Carton 38, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 17 Frimaire an VII. Lettre du commissaire du canton de Nil-Saint-Martin, du 15 Frimaire an VII. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.) THYS, ouv. cité, pp. 204 et 209 ; ORTS, ouv. cité, p. 276.

(3) Lettre du 26 Brumaire an VII. (Carton 61, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton de Louvain, du 14 Frimaire an VII. (Carton 81 ibid.) Lettre de Dargonne, du 10 Frimaire an VII, POFFÉ, ouv. cité, p. 468.

l'autorité s'alarme de constater des foyers d'agitation se formant dans les cabarets populaires, et à Anvers, comme à Louvain, elle avoue l'existence d'une fermentation « que seule la force peut contenir ». En conséquence, on proclame l'état de siège à Bruxelles, le 25 novembre, et à Anvers le 3 décembre. Dans les campagnes, le mouvement patriotique se caractérise sous une forme saisissante. Il consiste dans un exode général des jeunes gens vers le Hageland ou vers la Campine. Rien n'est plus frappant que l'unanimité avec laquelle les autorités comme les particuliers rapportent ce mouvement général qui mène les victimes de la conscription unanimement vers le nord-est du Brabant. A deux reprises, les administrateurs du département de la Dyle consignent dans leurs registres l'expression de l'étonnement que leur cause « l'émigration considérable » qui se produit dans de nombreux cantons de leur ressort (16 et 24 novembre). Ils signalent au Directoire que le mal atteint même des villages restés jusque là sourds à l'appel des insurgés, et que l'exode se porte vers deux destinations, d'une part vers Moll, c'est-à-dire vers la Campine, et d'autre part vers Geet-Betz, c'est-à-dire vers le Hageland (1).

Pour Bruxelles et ses environs, deux annalistes nous ont conservé le souvenir des mêmes faits. Ils ont raconté qu'à la suite des traques générales instituées pour saisir les jeunes gens de la capitale, les habitants âgés de 20 à 25 ans, tant de la ville que des localités voisines, se réunirent dans la forêt de Soignes, le 24 novembre, et après s'y être concertés, partirent, le 25, pour rejoindre l'armée nationale. A leur tête se trouvait le chanoine Melin, d'Etterbeek, qui avait pris part à la révolution de 1789, et que sa santé et sa vue forçaient à voyager sur une charrette. Melin s'était laissé convaincre de la prochaine arrivée des Anglais, et croyait entreprendre une croisade pour l'indépendance. Il devait rejoindre Van Gansen en Campine et périr à la bataille de Hasselt. Plusieurs de ses compagnons, revenus à Etterbeek rapporteraient au chroniqueur Gérard, les détails de sa fin.

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale de la Dyle, 26 Brumaire et 4 Frimaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

Certains, parmi les jeunes gens d'Etterbeek se dirigèrent vers le Hageland en prenant le chemin de Jodoigne, où les bandes de Constant les attendaient. Une fausse manœuvre devait jeter à l'improviste ces malheureux en présence d'une colonne française qui les sabra, dans les environs de Marilles, comme on le verra plus loin ; les survivants rentrant dans leurs foyers racontèrent pareillement leurs infortunes au même chroniqueur (1). Le récit de Gérard est confirmé par les autorités des localités telles que Grimberghen, Vilvorde et Campenhout, rapportant le passage incessant de jeunes gens qui se rendent de Bruxelles ou des environs vers Malines et Louvain, qui circulent par bandes, et qui exigent, au nom de la cause nationale, des armes et du logement (2).

Les départs vers la Campine ou le Hageland ne frappent pas seulement à Bruxelles. On les remarque à Genappe, à Perwez, où « la maison commune ne désemplit pas de citoyens sollicitant des passeports », à Bornhem, à Willebroek, à Londerzeel, à Louvain, où l'émigration « atteint même les garçons brasseurs », à Turnhout d'où sont partis deux cents jeunes gens, à Anvers, enfin, d'où les jeunes gens se sauvent « chaque jour et en masse, vers la Campine » au témoignage de Dargonne. Sur les routes qui mènent du centre du Brabant vers la Campine ou vers le Hageland, le passage des émigrants se dirigeant en bandes vers les deux centres de la résistance est annoté soigneusement par les autorités comme par les particuliers. On mentionne le passage de cent quarante patriotes allant vers la Campine à Sichem, la nuit du 19 au 20 novembre. Le 20 novembre, des bandes de deux cent cinquante et de cent hommes traversent Bautersem et Lovenjoul pour gagner le Hageland. Quarante autres allant dans la même direction passent à Haelen, le 23 novembre. A la fin de novembre, les bandes d'insurgés

(1) Gérard, Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles, 24 et 25 novembre, 7 décembre 1798. Notes de Van der Auwera, GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 689, 690.

(2) Lettre du général Lapalière, du 15 Frimaire an VII. (Carton 78, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettres du commissaire de Vilvorde, du 4 et du 7 Frimaire an VII, et du juge de paix de Campenhout, du 3 Frimaire an VII. (Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, carton 56, et Archives du Département de la Dyle, liasse 603.)

venant d'Anvers traversent en grand nombre le canton de Santhoven pour se rendre en Campine. D'autres, traversent le canal de Willebroeck, dans le canton de Willebroeck, et se dirigent vers la Campine en tournant Malines. Elles semblent avoir pour lieu de rendez-vous le village de Putte, où une réunion générale est fixée au 29 novembre. D'autres enfin, formant un total d'environ sept cents hommes, dont cinquante cavaliers, et comprenant un certain nombre de Malinois, passent le Démer près de Diest dans la nuit du 1[er] au 2 décembre en suivant également la direction de la Campine (1).

VII.

Le récit des luttes livrées après le siège de Diest a été interrompu par l'exposé des efforts entrepris dans les villes pour soutenir les insurgés. Nous devons reprendre le tableau des manœuvres de l'armée nationale. La partie de celle-ci qui en sortant de Diest avait regagné Moll, avait dû céder le 22 et le 23 devant les attaques de Rivaud et de Lautour. Elle s'était retirée vers la Campine liégeoise, où allait venir la retrouver l'armée du Hageland commandée par Elen.

Quel chemin, ce dernier, avait-il suivi depuis l'évacuation de Diest, quelle fortune avait couronné sa campagne et comment fut-il amené à rejoindre devant Hasselt les compagnies campinoises? C'est ce que nous allons exposer en rappelant successivement l'insurrection du Brabant wallon

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle, 29 Brumaire an VII. Lettre du commissaire de Perwez, du 3 décembre 1798. (Carton 58, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Thys, ouv. cité, pp. 143 et 212. Lettre du commissaire de Londerzeel, du 26 Frimaire an VII. (Carton 74, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettre du canton de Louvain, du 26 novembre 1798. (Carton 81 ibid.). Thys, p. 212. Poffé, ouv. cité, pp. 468, 469. Thys, p. 209. Gebruers, I, p. 326. Lettre du commissaire de Bautersem, du 30 Brumaire an VII. Liasse 553, Archives du Département de la Dyle. Lettre de la Municipalité de Diest, du 4 Frimaire an VII, carton 56. (Correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettres du commissaire du canton de Santhoven, du 3 et du 6 décembre 1798. (Registre 295, Archives du Département des Deux-Nèthes, aux Archives provinciales d'Anvers.) Thys, p. 212; Gebruers, I, p. 216. Di Martinelli, *Diest in de Sans Culottentijd*, p. 199.

et les péripéties traversées par l'armée du Hageland que les Wallons vinrent renforcer.

Bien que l'intérêt principal de la guerre se concentre désormais dans la région occupant la frontière du Brabant et de l'évêché de Liége, il serait inexact de penser que tout le reste de la Belgique fut complètement pacifié. La Flandre, le Hainaut, le Namurois et Liége, demeurent désormais tranquilles. Mais le Luxembourg est encore le théâtre de soulèvements qui éclatent à Niederwiltz et à Bastogne dans le nord, à Saint-Léger, Taintigny et Florenville dans l'ouest, à Remich au sud-est. Dans le département des Deux-Nèthes, les campagnards de Boom sont prêts à reprendre les armes à la première nouvelle d'un succès des patriotes. Autour de Bruxelles, Haecht chasse son commissaire et reste occupé par les bandes insurgées (25 novembre) ; le bois de Meylem, près de Liedekerke, abrite une compagnie de révoltés qu'on ne peut débusquer qu'après « une affaire extrêmement chaude » coûtant la vie à vingt et un insurgés (5 décembre). La forêt de Buggenhout, près de Londerzeel, sert de refuge à une bande de conscrits que trois colonnes doivent cerner pour les disperser (28 novembre) (1).

Ces troubles, qui révélaient l'étendue et la persistance des émotions populaires, se retrouvaient surtout dans une province dont nous n'avons eu guère l'occasion de parler, et qui depuis le commencement de novembre semblait attirer les patriotes. Le département de la Meuse Inférieure avait été, en octobre, le théâtre de quelques soulèvements peu graves. Sa situation qui le rendait voisin de la république batave au Nord, de la Gueldre prussienne à l'Est, permettait à ses habitants d'escompter l'appui des émigrés belges retirés dans ces deux territoires, et l'intervention des Prussiens ou des Anglo-Orangistes. Par suite, dès la fin d'octobre, et plus spécialement au milieu de novembre, c'est vers Maestricht que se

(1) Engling, ouv. cité, p. 134. Thys, ouv. cité, p. 144. Lettre du commissaire de Haecht, du 5 Frimaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Lettres du commissaire de Merchtem, du 15 Frimaire et du 23 Messidor an VII. (Carton 38, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Procès-verbal de la Municipalité de Londerzeel, du 8 Frimaire an VII. (Liasse 622, Archives du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton de Merchtem, du 9 Frimaire an VII. (Carton 38 précité.)

portent les regards des chefs de l'insurrection belge. Hasselt est convoité par eux pendant qu'ils sont enfermés dans Diest ; de Hasselt, comme on le verra bientôt, ils se proposent de gagner Maestricht (1). Leurs projets trouvent parmi les habitants de la Campine liégeoise de chauds partisans. Au commencement de novembre, les patriotes de Venlo ont fait demander aux patriotes du Brabant s'il n'était pas temps de prendre les armes. Le Brabant leur a répondu de se tenir prêts à agir, mais que le moment d'entrer en scène n'était pas encore venu (2). Dans ces dispositions d'esprit, la moindre étincelle devait provoquer des conflits au cours desquels apparaîtraient les protestations de l'esprit national. La rébellion, écrit le commissaire du département, est organisée dans plusieurs cantons. Pour la réprimer, ajoute-t-il, on a emprisonné à Ruremonde un des instigateurs de l'insurrection. Le 7 novembre, la foule a assailli la prison pour élargir le prisonnier, et cinq cents habitants d'un canton voisin se sont concertés pour envahir la ville. La gendarmerie, assistée de vingt citoyens, a résisté aux conjurés, les a dispersés, non sans en blesser plusieurs, et durant la lutte une garnison voisine a pu arriver au secours des autorités et rétablir l'ordre (3).

A peine la tranquillité règne-t-elle, que certaines des bandes sorties de Diest, le 15 novembre, font leur apparition dans la Campine liégeoise. Habilement conduites, elles évitent le cordon formé par les troupes de Chabert qui occupent Hasselt, Herck, Beringen, Hechtel et Neerpelt. Elles se répandent dans tout le nord du département, où on les accueille aux cris de « Vivent les Brabançons - Vive la Religion ! » Partout, on coupe l'arbre de la liberté, et on sonne le tocsin en signe de joie ou de ralliement. Ces démonstrations, qui se propagent même dans le petit village de Meeu-

(1) Lettre de la Municipalité de Louvain, du 27 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Lettre du colonel Schutter, de Elten, du 17 novembre 1798. (*Frontiers of Holland*, tome III, Record Office, Londres.)

(3) Lettre du commissaire du Département de la Meuse inférieure, du 17 Brumaire an VII. Gérard, Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (1724-1852), IV, p. 87.

wen, situé au milieu des bruyères, et loin de toute agglomération, amènent les municipalités de Peer et de Brée à se retirer à Hasselt (16-18 novembre). Cette dernière ville se sent menacée par un rassemblement de plusieurs centaines de patriotes réunis au Bolderberg, promontoir fortifié par la nature et situé au-dessus de l'abbaye d'Herckenrode. Aussi, elle barricade ses portes, détourne les eaux du Démer dans les fossés de ses remparts, et crée une garde bourgeoise (21 novembre). Les troubles s'étendent jusque près de Maestricht, dit le commissaire du département, et « les localités où les insurgés n'ont pas paru, forment des vœux pour leur succès » (1).

Tout en s'efforçant de fournir des armes à l'armée de la Campine et du Hageland, le Comité insurrectionnel avait porté ses regards vers un autre point du Brabant, également rapproché de Bruxelles, et éloigné des garnisons françaises. Le Brabant wallon, dans sa partie située autour de Jodoigne, entre Louvain, Tirlemont, Perwez et Wavre, offrait un terrain extrêmement favorable aux soulèvements. Non seulement, on s'y trouvait à plusieurs lieues de toute ville, et séparé de Bruxelles par l'épais rideau de la forêt de Soignes et de Louvain par la forêt de Meerdael, mais les principaux villages étaient profondément attachés à la cause nationale. En 1789, celle-ci y avait recruté de nombreux défenseurs. Depuis la conquête, les esprits n'avaient cessé de s'y montrer hostiles à la république. Les abbayes puissantes de Gembloux, de Villers et de Tongerloo y possédaient de grands domaines qui leur fournissaient une clientèle dévouée. C'était parmi leurs fermiers, et dans les familles dont les membres composaient leur communauté, que Dom de Chentinne, proviseur de Villers, originaire de Jandrain et réfugié dans son pays natal, puis Dom Colomban Wilmart, abbé de Gembloux, pareillement réfugié aux environs de

(1) *L'ancien pays de Looz*, I, pp. 66, 67. Reyners, *Over hondert jaren in de Kempen*, p. 137. Lettres du commissaire du Département de la Meuse inférieure, 1er et 6 décembre 1798. Daris, *Histoire de la bonne ville de Looz*, I, p. 311. De Lanzac, *La domination française en Belgique*, I, p. 229. Lettre du commissaire du canton de Léau, du 29 Brumaire an VII. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.)

Jodoigne, avaient recruté des partisans en 1789, 1795, 1796 et 1797. L'aventureux Jacqmin, dont nous avons retracé la carrière durant les années antérieures, avait constitué dans le Brabant-Wallon des groupes nombreux dont l'action se trouvait signalée de nouveau en octobre 1798. Thumas, ancien bailli d'Archenne, près de Wavre, et l'ancien notaire Constant, agent municipal à Roux-Miroir, se montraient dès octobre à la tête des mécontents (1). Leurs premiers efforts devaient être suspendus, pour une cause qui est restée ignorée, mais cette suspension ne devait constituer qu'un recueillement momentané.

Etait-ce même une trêve, cette interruption apparente des hostilités ? Les autorités républicaines ne s'y laissèrent pas tromper. Elles constatèrent qu'à Piétrain, où se tenaient de mystérieuses réunions d'anciens membres des abbayes, on lisait à l'église une formule d'engagement pour servir sous les ordres du général Beaulieu, célèbre militaire, originaire du Brabant-Wallon et attaché au service de l'Autriche (2 novembre). Elles avertirent l'administration centrale de ce que les bois environnant Jodoigne étaient remplis de rebelles, et de ce que Constant se plaçant à leur tête recrutait un régiment de dragons pour la cause nationale (9 novembre). Elles tentèrent même de faire arrêter Constant, en son domicile, mais la gendarmerie échoua dans son expédition (2). Telles étaient les indications officielles que l'on recevait à Bruxelles. La tradition locale nous permet de les compléter. Constant recrutait des adhérents dans les villages voisins de Roux-Miroir. Il les réunissait dans les bois entourant son village. Ses principaux affidés s'assemblaient à Pietrebais, où Dom Wilmart, abbé de Gembloux, vint conférer avec eux la nuit même où les gendarmes se présentèrent au domicile de Constant, c'est-à-dire le 3 novembre. Quand les événements se précipitèrent, Con-

(1) Voir chapitre II supra, pp. 413 et suiv., et lettres du commissaire du canton de Grez, du 29 Brumaire an VII. (Carton 35, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) GALESLOOT, *Les troubles de la commune de Louvain*, p. 248.

(2) Lettres du commissaire de Jodoigne, du 27 Vendémiaire, 12 et 19 Brumaire an VII. (Liasse 600ter, Archives du Département de la Dyle.)

stant donna le signal de la reprise des hostilités. Il fut assisté, dit toujours la tradition, de nombreux Flamands, et avec eux il prit le chemin de la Campine (1). L'intervention des Flamands, attestée par les souvenirs locaux, cadre avec les détails donnés au chroniqueur Gérard par des jeunes gens d'Etterbeek, revenant vers la capitale après l'insuccès de Marilles, dont nous allons parler. Elle est confirmée par ce fait que parmi les prisonniers saisis près de Marilles se trouva un jeune homme de Woluwe près d'Etterbeek (2). Nous devions insister sur ces détails parce qu'ils montrent le concert existant entre les dirigeants du parti national et les bandes levées par Constant.

Jusqu'à l'instant où le mot d'ordre lui parvint de Bruxelles, le commandant du Brabant-Wallon dissimule avec soin ses desseins. Pour enrôler des adhérents, il use d'hommes masqués qui vont à Melin, la nuit du 16 au 17 novembre, enrégimenter les conscrits et couper l'arbre de la liberté. Quand il se sait dénoncé à Bruxelles, il adresse aux autorités une protestation énergique, appuyée d'un grand nombre de signatures de ses compatriotes (18 novembre). Cependant, l'heure de l'entrée en campagne sonne. Elle semble avoir été indiquée aux patriotes de Jodoigne par l'arrivée d'une colonne d'insurgés venue du Hageland, par Bautersem et l'Ecluse, le 26 novembre au matin. Au signal donné, les différentes compagnies villageoises se réunissent à Roux-Miroir, à l'abri des bois actuellement détruits, sous la direction de Constant et de Prévinaire, agent municipal d'Opprebais, et elles assaillent un peloton de cinquante fantassins qui arrivaient de Nivelles pour faire rentrer des contributions arriérées (3).

(1) Lettres de M. Casters, curé de Roux-Miroir, des 8, 10, 19, décembre 1896.

(2) Lettre du général Bonnard, du 8 Frimaire an VII. (Carton 80, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) Sur les troubles du Brabant wallon, à la fin de novembre 1798, voir les rapports de Jodoigne (10 Frimaire), Grez (10 Frimaire), Jauche (12 Frimaire), Perwez (9 Frimaire), Nivelles (7 Frimaire), Hougaerde (9 Frimaire) et du général de gendarmerie Wirion, de Frimaire an VII. (Correspondance du commissaire du Département de la Dyle, cartons 32, 35, 58, 83 et 50, Archives du Département de la Dyle, liasses 600ter, 602, 603, 592.

Entourés par six cents à sept cents insurgés, les soldats font des feux de peloton, tout en se retirant vers Jodoigne. En approchant de la ville, ils se débandent, et se dirigent à travers champs, les uns vers Tirlemont, les autres vers Namur, vers Nivelles et vers Grez. Ils sont suivis dans leur fuite par les autorités de Jodoigne. Maîtres de la petite ville, les insurgés saccagent les archives officielles et la gendarmerie, se portent à la prison, et tandis qu'ils mettent en liberté une douzaine de détenus, font une capture qui satisfait des inimitiés déjà anciennes. Lafaye, jadis perruquier à Bruxelles et orateur de club en 1793, était devenu commissaire du canton de Jauche, et s'était conduit en forcené dans ces dernières fonctions. Ses excès avaient été tels que le Directoire venait de le révoquer et de le faire écrouer à la prison de Jodoigne, où son procès s'instruisait du chef d'exactions. En se saisissant de ce personnage, assurément peu sympathique, mais que son malheur et sa situation de père de famille rendaient digne de commisération, les patriotes crurent trouver l'auteur responsable des malheurs infligés au pays par la conquête française. Ils l'emmenèrent en triomphe, comme une victime expiatoire dont le trépas compenserait les massacres commis sur tous les points du territoire par les troupes françaises. Après s'être restaurés à Jodoigne, les patriotes reprennent leur marche. Le gros de leur troupe, menant l'infortuné Lafaye, lié derrière une charrette, les pieds nus, criblé de coups, gagne Jauche, et même Grand-Hallet, sur la route de Hannut et de Huy. A Jauche, le 27, on observe un ordre scrupuleux ; des postes armés gardent les bâtiments publics, et comme on a condamné le prisonnier à mort et qu'on veut le fusiller au centre de la commune, naguère terrorisée par lui, on s'incline devant le vœu des notables qui craignent la vengeance des Français et on diffère l'exécution. La colonne repart, dans la nuit du 27 au 28, et elle reprend la route de l'ouest, de façon à gagner le Hageland en passant par Hougaerde et Bautersem. Cette manœuvre qui permettait de tourner Tirlemont, fortement occupé par le général Lacroix, était imposée par les événements survenus autour de Jodoigne dans la journée du 27 et que nous allons décrire.

Tandis que la partie la plus importante des insurgés se portait sur Jauche, une autre partie avait marché vers Louvain. Elle avait tenté de s'emparer du commissaire du canton de Grez, homme détesté à l'égal de Lafaye, et elle s'était portée par Hamme-Mille sur Beauvechain, de manière à menacer Louvain, et à tendre la main en même temps aux bandes de Hageland. Une petite colonne, sortie de Jodoigne, et qui s'était portée au nord-est, de façon à tourner Tirlemont vers l'orient, s'était arrêtée dans les bois entourant la cense de Champaveau. Elle s'y était accrue de réfugiés bruxellois arrivant de la capitale. Mais ces deux expéditions détachées du corps principal devaient échouer tristement. A la première nouvelle du soulèvement de Jodoigne, tous les postes républicains avaient pris les armes. Hougaerde, soutenu par Tirlemont, multiplie ses patrouilles. Huy se met en défense et envoie des forces vers Hannut (1). Namur détache deux cents hommes et un canon vers Grand-Rosière, près de Perwez, de façon à observer la frontière sud des cantons de Jodoigne et de Jauche. Wavre fait partir un petit corps de seize gendarmes, qui se renforcent près de Jodoigne de cavaliers conduits par le commissaire du canton de Grez. Enfin, Louvain voit sortir de ses murs par la route de Namur, dans la direction d'Hamme-Mille, une forte colonne de fantassins et de cavaliers. De toutes parts, les insurgés sont entourés, au début de la journée du 27, et leur salut paraît difficile, sinon impossible. Constant réussit, cependant, à échapper aux forces qui tentaient de l'étreindre. Deux de ses groupements payèrent pour les autres. Celui qui marchait sur Louvain se heurte, le 27, à la garnison de Louvain à l'endroit appelé les trois Burettes, sous Beauchevain, et après avoir perdu cent cinquante hommes, il dut renoncer à se porter en avant. Les Français rentrèrent à Louvain et les paysans obliquèrent vers Bautersem et le Hageland. Au même moment, la gendarmerie de Wavre surprenait, à Champaveau, ceux des patriotes qui s'y étaient portés en sortant de Jodoigne, et les chassait jusqu'au bois de Marilles, où ils se dispersèrent après avoir perdu soixante morts et six prisonniers.

(1) R. Dubois. *Huy sous la République et l'Empire*, pp. 103 et 104.

Les vainqueurs se contentèrent de ce succès, et croyant avoir défait toute l'armée paysanne, ils rentrèrent à Jodoigne et de là sur Wavre. Cependant, Constant, que nous avons laissé à Jauche et à Grand-Halet, était informé de l'arrivée des contingents de Namur et de Huy. Il prit immédiatement son parti. Toutes ses forces, emmenant avec elles le prisonnier Lafaye, firent demi-tour, gagnèrent dans la nuit du 27 au 28 les deux Heylissem, Noduwez et Marilles, où elles passèrent la journée du 28. Durant ce jour, les avant-postes embusqués dans les maisons des deux Heylissem et de Gossoncourt (Goidsenhoven), y furent attaqués par les garnisons de Tirlemont et de Hougaerde et furent contraints à se replier sur le gros de la troupe. Mais ce dernier, occupant les villages situés au nord de Jodoigne, et notamment Geest, l'Ecluse et Meldert, tient bon. En vain l'autorité d'Hougaerde tente-t-elle avec vingt soldats un effort offensif de ce côté : elle est contrainte à se retirer « plus vite, dit-elle, que nous étions arrivés ». Dans la nuit, Constant essaie de faire enlever un poste français à Hougaerde, mais son coup de main échoue (1).

A partir du 29, le Brabant-Wallon, paraît pacifié presque dans toute son étendue. A part le bois de Buy, près de Perwez, où des insurgés demeurent campés jusqu'au 5 décembre, les cantons de Hougaerde, de Jodoigne, Jauche, Grez, Nil-Saint-Martin, n'offrent plus de scènes de violence (2). C'est que Constant poursuit résolument sa marche habile à travers les colonnes françaises. Il évite Tirlemont, Jodoigne, Louvain, et il gagne le Hageland vers Vertryck et Bautersem. Jusqu'au 4 décembre, nous devons le reconnaître, sa trace disparaît. Nous ignorons comment il gagnera les environs de Hasselt. Mais deux faits révèlent le passage de sa petite armée dans la direction, qui vient d'être indiquée. C'est, d'une part, l'adjonction à ses soldats de nombreux volontaires originaires de Oirbeek et de Meldert, deux villages situés sur le chemin de Jodoigne à Vertryck (3).

(1) Rapport de la Municipalité de Hougaerde, du 9 Frimaire an VII. (Liasse 602, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Lettres du commissaire du canton de Nil-Saint-Martin, du 10 et du 15 Frimaire an VII. (Liasse 553 ibid).

(3) *Hageland's gedenkschriften*, I, pp. 45 et suiv.

C'est, d'autre part, le trépas de Lafaye, qui toujours prisonnier et indignement maltraité, fut enfin fusillé par ses bourreaux, le 30 novembre, dans les environs de Bautersem. Ce dernier acte de la sombre tragédie, commencée le 26, indiquait clairement l'itinéraire suivi par le corps principal des insurgés wallons (1).

VIII.

Entre Louvain, où Jardon était campé, et Tirlemont où l'adjudant général Lacroix était à la tête d'une forte garnison, s'étendait le pays de Hageland, vers lequel Constant dirigeait ses compagnons de lutte. Là, commandait le jeune Elen, de Montaigu, dont nous avons déjà rappelé l'habileté et l'autorité. Sortis de Diest dans la nuit du 15 novembre, les patriotes du Hageland avaient repris le chemin de leurs villages, comme les Campinois avaient repris la route de Moll et de Gheel. Malgré l'apparente division opérée ainsi entre les forces naguère réunies à Diest, le concert continue à régner entre les chefs comme on le verra bientôt par des preuves certaines. Van Gansen, caché à Testelt, où il soigne sa blessure, et où il est placé entre les deux armées villageoises, demeure au courant des mouvements de ses amis et de ses adversaires. Quand Corbeels et Meulemans sont mis hors de combat, le 23, c'est Elen qui assume le commandement en chef des forces insurgées. La lutte qu'il soutient momentanément dans le Hageland, puis la manœuvre d'ensemble qu'il exécutera dans la direction de Hasselt au commencement de décembre, vont montrer qu'il est digne de fonctions aussi importantes.

Jusqu'au moment de la concentration faite à Diest, le point de réunion des bandes de Elen avait été Glabbeek, vil-

(1) Dossier de l'affaire Lafaye. (Carton 50, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Le supplice infligé au commissaire de Jauche ne pouvait faire oublier que, perruquier de son état, il était arrivé en Belgique avec l'armée de Dumouriez, y avait dirigé la légion des Sans-Culottes, et avait commis avec leur aide de nombreux brigandages. Il passait pour avoir fait couler des flots de sang à Lyon et dans ses environs lors de la réaction terroriste. (Procès-verbaux des représentants provisoires de Bruxelles en 1792-193, III, p. 154. *Moniteur réimprimé*, XX, p. 212. WALLON, *Les Représentants du Peuple en mission*, III, p. 120.

lage situé au milieu du Hageland, à peu de distance de la rencontre des routes menant de Louvain et de Tirlemont vers Diest. Après le 15 novembre, le centre des opérations se déplace. Il se porte vers l'Est, et il s'établit successivement à Cortenaeken, du 16 au 22 novembre, et à Geet-Betz, du 22 jusqu'au 3 décembre. De la sorte les patriotes laissent aux généraux français, occupant la ligne extérieure ouest du Hageland (Louvain, Aerschot, Montaigu et Diest), l'illusion de se croire maîtres de la situation. En même temps, l'armée nationale se rapproche de la Campine liégeoise, et de Hasselt et Maestricht. Le déplacement vers l'Est est loin de constituer une retraite, car un mouvement fiévreux et même incompréhensible en apparence se fait remarquer dans toute la contrée. Chaque jour passent et repassent des bandes de plusieurs centaines d'hommes armés, entrant dans le Hageland ou en sortant, ou bien le traversant en tous sens. C'est ce que constatent les autorités des cantons de Louvain, Bautersem, Léau et Diest (1). Une autorité supérieure dirige ces bandes. On remarque, en effet, qu'elles recrutent méthodiquement les jeunes gens, saisissent des otages, lèvent le contenu des caisses publiques pour le trésorier général de l'armée et obéissent à un conseil de guerre formé de dix capitaines. La petite ville de Léau, où des parties de l'armée nationale ont séjourné trois fois, du 16 novembre au 2 décembre, évalue le nombre des insurgés à huit ou neuf mille, chiffre évidemment exagéré, mais qui même fortement réduit, supposait une organisation veillant à l'entretien et à la discipline d'une masse aussi importante et l'intervention d'un commandant supérieur pour la diriger.

Inquiet au sujet de la Campine liégeoise, le général en chef Colaud s'était rendu avec une forte colonne de fantassins, cavaliers et artilleurs, à Louvain, Aerschot et Diest. Dans cette dernière ville, il avait pris les dispositions nécessaires pour surveiller les insurgés de Meerhout, qu'il croyait dispersés, et il croyait par là avoir définitivement triomphé

(1) Lettres du commissaire de Léau, 29 Brumaire et 6 et 23 Frimaire an VI. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.) Lettres de la Municipalité de Diest, du 4 Frimaire an VII, et de la Municipalité de Louvain, du 6 et du 9 Frimaire. (Liasse 603, ibid.)

de ses adversaires. A sa grande surprise, il apprit à Diest les mouvements menaçants du Hageland. Le 27 novembre, il se mit en route vers Winghe-Saint-Georges, village situé sur le grand chemin de Diest à Louvain, au milieu du Hageland. Il croyait y rencontrer les bandes qu'on lui signalait du côté de Bautersem. Son attente fut déçue. Nul ennemi ne se montra ou ne put lui être renseigné, par suite du concert évident entre les habitants et l'armée nationale. Il arriva, le 28, à Louvain. Déjà, il s'apprêtait à rentrer à Bruxelles en triomphateur, quand la nouvelle se répandit dans toute la ville que les insurgés, ayant suivi de près la colonne républicaine, se préparaient à donner l'assaut. Le général, après avoir vraisemblablement pris quelques mesures de défense, se rendit auprès de la municipalité, menaça de proclamer l'état de siège, exigea qu'on arrêta immédiatement tous les suspects, et se retira en déclarant les municipaux responsables de la situation. Le même jour, il regagnait Bruxelles, laissant Louvain, selon l'expression de la municipalité, « entourée d'insurgés » (1). C'est qu'en effet la promenade militaire du général en chef, connue par Elen, n'avait abouti à aucun résultat. Derrière les pas de Colaud, les bandes villageoises s'étaient reformées d'autant plus aisément que leur centre, situé à une ou deux lieues de Winghe, était demeuré à l'abri de toute attaque. Winghe même, où Colaud avait laissé un poste comme garnison dans l'ancien château, fut emporté par une compagnie d'insurgés que commandait M. de Ryckman, fils du seigneur du lieu. Plus au Sud, une bande d'insurgés à cheval arrêtait un convoi de conscrits, passant sur la route de Tirlemont à Louvain, et les incorporait dans l'armée nationale (28 novembre). Une escorte de chasseurs, convoyant un caisson qui portait une forte somme d'argent pour la solde militaire, fut enlevé, le 29, au même endroit. Le conducteur fut emmené avec les autres prisonniers vers Glabbeek, où il fut malheureusement massacré. Cet infortuné avait encouru les ressentiments d'un villageois de Kersbeek, qui exigea sa mort. Comme les chefs de

(1) Tarlier et Wauters. *Géographie et histoire des communes belges*, Canton de Glabbeek, p. 52. Lettre du commissaire du canton de Louvain, du 9 Frimaire an VII. (Carton 81, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

la compagnie refusaient d'autoriser ce forfait, le villageois tua le prisonnier d'un coup de feu, et le dépouilla de ses habits. Ce crime qui rien n'excuse montrait toute l'exaspération des sentiments populaires à l'égard des conquérants (1).

L'armée de Elen allait se renforcer encore. Les bandes wallonnes de Constant, après s'être formées, le 26 et le 27, autour de Jodoigne, tournent habilement Tirlemont, et pénètrent, le 29 et le 30, dans le Hageland. Elles imitent la tactique de Elen, qui s'était éloigné de Louvain et de Diest. A son exemple, elles se portent vers l'Est, et elles rejoignent le gros de l'armée nationale, vers Cappellen et Geet-Betz. Le 2 décembre, Elen et Constant disposent d'un contingent important, formé de la réunion de leurs compagnies. Ils occupent, à l'extrêmité du Hageland, le long de l'ancien pays de Liége, tout le territoire compris entre Cappellen à l'Ouest, Haelen au Nord, Rummen à l'Est, et Léau au Midi. Leur occupation est couronnée de succès. Ce devaient être, hélas, les derniers que remporterait la cause nationale. Le 2 décembre, en effet, le général Jardon, qui s'était transporté de Louvain à Winghe-Saint-Georges, voulut attaquer le poste avancé que les insurgés avaient établi à Cappellen. Jardon fut battu, et ramené honteusement sur Winghe, en laissant entre les mains des patriotes environ soixante prisonniers, parmi lesquels deux officiers. Ceux-ci, dont la mort était réclamée par plusieurs insurgés, furent sauvés par l'intervention de Wittevrouwen, adjoint d'Elen, et commandant de la compagnie de Cappellen (2). Les compagnies placées à l'est du territoire donnaient l'exemple de la même humanité. Elles pénétraient de nouveau à Léau, le 2 décembre, y prenaient la caisse du receveur, et s'empa-

(1) Orts, ouv. cité, p. 279. Daris, ouv. cité, III, p. 232. Procès-verbal du maire de Cappellen, du 16 Floréal an XII. (Carton 780, Archives de la Préfecture de la Dyle.)

(2) Tarlier et Wauters, ouv. cité, p. 20. Lettre de la Municipalité de Louvain, du 13 Frimaire an VII. (Carton 81, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Attestation des habitants de Cappellen en l'an XI. (Carton 760, Archives de la Préfecture du Département de la Dyle.) Lettre de l'Administration du Département de la Dyle, du 14 Frimaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

raient de l'agent municipal connu par son zèle pour l'exécution des lois françaises. Un conseil de guerre, formé de dix capitaines, avait condamné le prisonnier à mort, pour avoir arrêté les prêtres et les conscrits, et avoir défendu la récitation du rosaire. Sur les prières des habitants, l'exécution de la cruelle sentence fut suspendue, puis abandonnée (1).

La clémence, dont les républicains donnaient si peu d'exemples, l'emportait ainsi chez les commandants de l'armée nationale sur les suggestions de la vengeance. Elle ne s'opposait pas, toutefois, à ce que l'on tentât d'imposer à des adversaires peu scrupuleux le respect de la vie de leurs prisonniers. Jardon, rentré de Winghe à Louvain, après son échec du 2 décembre, vit arriver deux parlementaires dans la journée du 3 décembre. C'étaient des cavaliers, accompagnés d'un trompette, et porteurs d'une lettre d'un capitaine français prisonnier. Ils venaient proposer un cartel d'échange « au nom de l'armée Belgique ». L'entrevue fut orageuse, et elle semble n'avoir abouti à aucun résultat. Jardon s'étant emporté au point de menacer les envoyés de les faire fusiller, ils répondirent avec calme qui si cela se faisait, dans deux heures tous les prisonniers français seraient fusillés également. Reconduits jusqu'à une demi-lieue de la ville, où les attendait une escorte d'insurgés, les parlementaires jetèrent à la garde de la porte de Tirlemont un écu de six livres, en l'invitant à boire « à la santé du Brabant », geste d'ironie villageoise bien propre à évoquer la cause à laquelle se dévouaient ces obscurs héros (2) !

IX.

En dépit de ses rapports affirmant sans cesse des victoires retentissantes, Colaud voyait l'insurrection renaître là où il

(1) Lettre du commissaire de Léau, du 23 Frimaire an VII. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Gérard, Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles, 4 décembre 1798. Orts, ouv. cité, p. 279. Lettre de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, du 14 Frimaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) L'un des parlementaires était un jeune fermier de Hauthem-Sainte-Marguerite, près de Tirlemont, nommé Wautier Van Autegaerde. Il portait la cocarde autrichienne. Il fut condamné de ce chef, en l'an VII, à une peine d'emprisonnement.

croyait l'avoir terrassée. Comme l'avouait la municipalité de Jodoigne, au lendemain du jour où les bandes de Constant s'étaient éloignées du Brabant-Wallon, l'insurrection « était soutenue par tous les habitants » (1).

On comprend que les généraux français voulurent répondre par une démonstration imposante à l'échec du 2 décembre et à la renaissance de l'armée nationale. Le 4 décembre, Jardon et Lacroix quittaient leurs postes de Louvain et de Tirlemont, pour balayer le Hageland. Arrivé à Diest, Jardon apprit que les patriotes s'étaient jetés dans Hasselt, et il se hâta de les suivre dans cette direction. C'était l'heure du combat suprême qui sonnait, combat néfaste pour la cause nationale, mais empreint d'une incontestable grandeur.

On a cru que Elen avait marché sur Hasselt pour tenter de résister à l'offensive de Jardon. C'est là une erreur, semble-t-il. L'armée insurgée se dirigeait, depuis le 3, vers la Campine liégeoise, et dès la soirée de ce jour sa concentration était achevée autour d'Alken, à une lieue et demie au sud-ouest de Hasselt. Les compagnies anversoises arrivaient les premières au rendez-vous, par Haelen et Herck, et dans la nuit les compagnies du Hageland, renforcées par celles de Constant, survenaient à leur tour de Geet-Betz et de Rummen. A la tête des combattants du Nord se trouvait un chef dont l'apparition dut exciter l'enthousiasme. C'était Van Gansen, à peine remis de sa blessure, et paraissant sortir du tombeau pour présider aux derniers efforts des défenseurs de la cause nationale. Le vaillant et populaire chef de Westerloo fut promptement acclamé commandant général des compagnies réunies. Ce fut lui, en effet, qui assuma ces fonctions durant l'occupation de Hasselt. Le but qu'il poursuivait en enfermant ses troupes dans une petite ville à peine défendue par des remparts en ruine et par des fossés peu profonds, a pu échapper aux historiens de la guerre des Paysans. Il est cependant attesté par des pièces d'une incontestable authenticité. Durant leur séjour à Diest, les chefs de l'armée l'ont déjà laissé entendre. Ils veulent s'em-

(1) Lettre du 10 Frimaire an VII. (Liasse 600ter, Archives du Département de la Dyle.)

parer de la ligne du Démer, et s'y fixer assez solidement pour provoquer l'intervention étrangère espérée du côté de la Meuse. C'est pour cette raison que, de Diest, ils se proposent de marcher sur Hasselt, au grand étonnement des espions des autorités républicaines (1). Mais Hasselt même n'est qu'une étape dans la marche vers Maestricht. Secondés par les mouvements qui éclatent dans la Meuse Inférieure à la fin de novembre, comme on l'a vu plus haut, les patriotes escomptent l'assistance des habitants de Maestricht. Entre ces derniers et les dirigeants de l'armée, des échanges de correspondance ont eu lieu : les patriotes de Maestricht promettent leur concours actif, car ils affirment que les trois quarts de la population leur sont acquis et ils s'engagent à assaillir la garnison et à se saisir de la citadelle ; le soulèvement est fixée au 15 décembre. Ainsi les insurgés tiendront, enfin, en leur possession une forteresse, des canons, des ressources nombreuses, et ils seront à même de tendre la main aux patriotes orangistes aidés de la Prusse (2).

Rien ne révélait mieux, d'ailleurs, le plan général, arrêté depuis plusieurs jours, et exécuté méthodiquement, le 3, que la composition du corps, qui, le 4 au matin, se précipita dans Hasselt. C'était, dans toute la force du terme, une armée nationale. Les compagnies de la Campine anversoise, échappées aux défaites de Moll et de Gheel, et dirigées par Van Gansen, les forces du Hageland, menant avec elles les prisonniers de Cappellen auxquels est joint le commissaire du canton d'Alken, les insurgés du Petit-Brabant, mêlés à des habitants de Malines, de Lierre, de la Campine liégeoise, de Bruxelles, — ces derniers conduits par le chanoine Melin, — les bandes wallonnes dirigées par Constant, enfin des compagnies levées autour de Tirlemont et de Léau, et dirigées par Pluymers, de Budingen, tel était l'ensemble des combattants (3). Van Gansen et ses compagnons voulaient

(1) Rapport de la Municipalité de Louvain, du 27 Brumaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Rapports de l'adjudant général Frantzen et du général Colaud, du 13 et du 24 décembre 1798, d'après les dires des prisonniers faits à Hasselt. GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 210 ; II, pp. 529, 583.

(3) Contrôle des insurgés, trouvé à Hasselt, et conservé en copie aux Archives communales de Hasselt. Voir aussi les principales sources citées au cours de ce chapitre.

évidemment, en s'abritant dans Hasselt, discipliner et former à l'art de la guerre des éléments aussi disparates. Ils s'avançaient vers Maestricht avant la date fixée pour se présenter à coup sûr devant cette ville, mais ils comptaient sur les troubles du restant du pays pour absorber les garnisons de Maestricht, de Bruxelles et d'Anvers, et ils se croyaient assez forts pour braver les colonnes de Jardon et de Lacroix. L'événement devait les détromper cruellement.

Le 4 décembre, dans la matinée, les compagnies de Van Gansen, fortes de trois à quatre mille hommes, entraient dans Hasselt. En l'absence de toute garnison, quelques gendarmes et une poignée de militaires firent un simulacre de résistance qui coûta la vie à un gendarme. Maîtres de la cité, les patriotes prennent des mesures qui décèlent l'exercice de l'autorité par une volonté résolue et éclairée. Des patrouilles empêchent tout autre désordre que la mise à sac des papiers de la municipalité. Les agents français, cachés par les habitants ne sont pas recherchés, et c'est même une faute, car l'un d'entre eux aidera, le lendemain, de ses conseils les troupes républicaines. Les prisonniers sont déposés au centre de la ville. Malgré leur condamnation à mort, on ne les fusille pas, parce qu'on veut leur donner le temps de se confesser. Le soir, toute circulation dans les rues est interdite, sauf avec un permis de Van Gansen. Toute sortie est prohibée, afin de ne pas révéler à l'ennemi les dispositions prises. On a, en effet, prévu un assaut prochain. La ville possède quatre portes, placées aux quatre points cardinaux. A chacune correspond une rue ou chaussée menant vers le centre de la cité. On garnit les trois portes de Curange (ouest), de Campine (nord), de Maestricht (est), de défenses passagères faites de pavés amoncelés et de charrettes de fumier. On coupe les chaussées à l'aide de barricades. Seule, la porte de Liége (midi), appelée aussi la porte de Saint-Trond, reste ouverte pour ménager une sortie.

Le 4 au soir, à la lueur des torches, une bénédiction solennelle à l'aide du Saint-Sacrement, fut donnée aux combattants assemblés sur la Grand'Place, près de l'Eglise-de-Notre-Dame. Pour beaucoup parmi les assistants c'était la

dernière absolution précédant le sacrifice. L'intervention de la religion, en ce moment solennel, n'était-elle pas doublement légitime, si l'on songeait à la mort qui s'avançait à grands pas, et à la cause de la liberté religieuse qui animait les victimes (1) ?

Le 5 au matin, un léger succès encouragea les patriotes. Le général Lacroix, accompagné de deux cent cinquante hommes, se présenta devant la porte de Curange. Les assiégés firent une sortie qui mit en fuite les assaillants. Cependant, Jardon avec ses régiments et sa pièce d'artillerie arrivait de Diest vers 10 heures, devant les portes de Campine et de Curange. Ses avant-postes ramenèrent vers la ville les tirailleurs patriotes. En même temps, on annonça la présence du général Gancy devant la porte de Maestricht. Gancy arrivait de Maestricht avec deux régiments de cavalerie et un canon. Les deux assiégeants se mirent promptement d'accord pour l'attaque. De dix heures à quatre heures, quatre assauts sans résultat se succédèrent. Toutefois, à la fin de la journée, voyant les portes et les barricades succomber sous les coups de l'artillerie, découragés en constatant la présence de la garnison de Maestricht, les chefs de l'armée nationale se décidèrent à opérer leur retraite. Plaçant en tête et sur les flancs de leur colonne les prisonniers français, les patriotes sortirent par la porte de Saint-Trond et s'engagèrent dans le chemin qui menait vers Alken et de là vers le Hageland. Dans l'intérieur de la ville, une lutte corps à corps arrêtait Jardon et Gancy, obligés de se frayer un passage dans les rues menant des portes de Campine et de Maestricht jusqu'au centre de Hasselt. Un traître, nommé Claes, renseigna à Gancy une rue de côté qui permettait d'atteindre la porte de Saint-Trond en évitant le centre de la ville. La cavalerie française se précipita par la voie indiquée, atteignit la colonne des paysans à la sortie de la ville, et la coupa en deux tronçons. Les prisonniers profitèrent de cette circonstance pour s'échapper. Dès ce moment, l'armée en retraite fut perdue. Les compagnies demeurées dans les rues de la ville furent prises entre deux feux, et furent massacrées ou faites prisonnières. Les

(1) *L'ancien pays de Looz*, II, p. 43.

combattants qui avaient pu franchir la porte ne furent pas plus heureux. Les hussards de Jardon, imitant les cavaliers de Gancy, arrivèrent de la porte de Curange par un chemin de traverse qui rejoignait la route d'Alken près de l'endroit appelé « Klein Lindeken ». Ils chargèrent les fuyards aux cris de «Tuez-les tous ! ». En vain, Van Gansen, essaya-t-il d'arrêter la déroute avec quelques braves résolus à mourir. Il réussit à défendre, momentanément, les vergers du Grand et du Petit-Hilst, traversés par la route d'Alken. Mais les escadrons exercés de Jardon et de Gancy enfoncèrent bientôt les tirailleurs malhabiles et peu nombreux qui tentaient de les arrêter. La débandade se poursuivit longtemps dans la nuit. Sur une lieue de distance, vers Cortessem et vers Alken, le terrain se joncha de morts et de blessés. La fatigue des bourreaux et l'obscurité d'une soirée d'hiver purent seules mettre fin au carnage. Parmi les victimes était tombé le chanoine Melin, qui accompagnait encore toujours les jeunes gens des environs de Bruxelles. En arrivant au Klein-Lindeken, la charrette du chanoine versa, une roue s'étant brisée. Le malheureux prêtre tomba sous les coups des soldats. Il respirait encore, quand survinrent de jeunes tambours qui prirent un atroce plaisir à lui crever les yeux à coups d'épingles. On inhuma le corps dans un fossé voisin. Longtemps la mémoire de ce prêtre, inconnu dans le pays de Hasselt, demeura en vénération dans la localité dont il était originaire, car chaque année, on vit venir prier sur sa tombe des étrangers reconnaissables à leur accent brabançon. Des lettres de prêtrise, trouvées sur le champ de bataille, révélèrent son nom au Directoire, qui crut de bonne politique d'ordonner à tout hasard la déportation du titulaire et qui en réalité s'acharna ainsi sur un cadavre (1).

Un millier de morts (2), cent six prisonniers, parmi lesquels Constant, un drapeau blanc à croix rouge, le trésor commun, des voitures de munitions et d'approvisionnements, des papiers renfermant le contrôle de plusieurs compagnies

(1) *L'ancien pays de Looz*, I, pp. 53, 66; II, pp. 6, 12, 20, 43. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 332. VAN CAENEGEM, *La guerre des paysans*, 2e édition (1900), pp. 150 et suiv.

(2) Jardon se vantait d'avoir massacré de sa main vingt prêtres, à Hasselt. (*L'ancien pays de Looz*, II, p. 21.)

et la correspondance de l'état-major, tels étaient les trophées que l'armée nationale laissait aux mains de la république. Cette fois encore, Colaud et ses officiers triomphèrent bruyamment en annonçant l'écrasement des insurgés et des « coquins sacerdotaux », et la capture de Constant. La nouvelle parut si heureuse pour la république qu'on la proclama solennellement à Bruxelles, dans la soirée du 7 décembre, en organisant un cortège qui circula dans les principales rues au son des trompettes et à la lueur des flambeaux.

L'armée nationale avait cessé d'exister, il est vrai. La cause de l'indépendance n'avait toutefois pas péri avec les défenseurs de Hasselt. Ceux-ci avaient lutté avec un courage héroïque, dont le souvenir demeurerait gravé dans la mémoire des contemporains. Les vainqueurs durent rendre hommage aux vaincus, en avouant que ceux-ci avaient combattu « avec un acharnement sans exemple », et que les prisonniers étaient « horriblement blessés » (1). On sut, d'ailleurs, que les troupes républicaines avaient essuyé de grandes pertes, attestées par les blessés nombreux qu'elles laissèrent à Hasselt, Diest et Aerschot et par sept charrettes de blessés qu'elles amenèrent à Louvain, le 9 décembre (2). Le trésor et les papiers tombés entre les mains de Jardon révélaient encore une fois, comme le reconnurent les autorités françaises, l'existence d'un pouvoir supérieur organisant et dirigeant l'insurrection. Ils contenaient des listes d'adhérents imposés à une certaine contribution, et ils comprenaient, comme les papiers du Trésorier général Van Dyck, des contrôles détaillés de l'« Armée Belgique », notamment pour les corps de Hougaerde et de Cappellen. En rapprochant ces détails de ceux que trahissaient les papiers saisis à Hérinnes et à Diest, et de certaines listes qu'on trouva plus tard à Hove et à Cappellen, on pouvait se faire une idée de la composition et des ressources de l'armée insurgée, et on devait reconnaître qu'elle constituait réellement la force agissante levée et recrutée méthodiquement par les protagonistes de l'indépendance nationale (3). Si la patrie devait renoncer momentanément à réunir ses défen-

(1) Thys, ouv. cité, pp. 219, 220.
(2) Di Martinelli, *Diest in de Sans Culotten tijd*, p. 200.
(3) Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, II,

seurs en grandes masses, elle ne devait pas se déclarer vaincue. Van Gansen, Elen, Pluymers, Wittevrouwen, soutenus par les inspirateurs mystérieux que la république recherchait en vain, allaient continuer à entretenir la résistance. A peine abattu, le drapeau belge devait être relevé et durant plus d'une année encore il menacerait l'étendard tricolore.

X.

Comme le lion blessé regagne son antre, les villageois sortis de Hasselt avaient regagné leurs trois principaux centres d'action : le nord de la Campine liégeoise, la Campine anversoise et le Hageland. Tandis que beaucoup d'entre eux rentraient dans leurs foyers, les plus déterminés refusaient de déposer les armes. Les bandes ainsi formées allaient continuer la résistance. Ce serait désormais une lutte, encore systématique sans doute, mais éparpillée comme les combats de la Vendée et de l'Espagne. Et en rappelant les efforts de la Chouannerie dans ce qu'ils offraient de vaillance et d'énergie, les bandes paysannes devaient aussi parfois copier les emportements et les excès de leurs modèles. La guerre civile avec ses débordements venait ainsi succéder aux batailles rangées.

La république donne l'exemple des sévérités. Aux meurtres qui ont ensanglanté les mois d'octobre et de novembre, viennent s'en ajouter d'autres en décembre. Bruxelles, notamment, voit les 12, 19 et 26 décembre, fusiller des prisonniers, presque tous sur l'unique inculpation d'avoir fait partie de rassemblements armés. Pour procéder à ces hécatombes, la garnison est mise sous les armes, et des canons sont braqués sur la place de la Liberté. Cet appareil menaçant est bien fait pour graver dans toutes les mémoires le souvenir des sanglantes funérailles de l'indépendance de la Belgique. Les débats du Conseil de Guerre viennent encore souligner l'horreur qu'inspirent ces exécutions. L'une des victimes, pauvre enfant de 16 ans, accusé d'avoir tué trois soldats, répond à ses accusateurs que s'il avait pu, il en eut tué bien davantage, parce que les soldats avaient, non seule-

p. 466. Barafin, *Vie privée et politiue de Jacqmin*, p. 52. Gebruers, ouv. cité, I, pp. 105 et suiv, 216, 226, 279. Thys, ouv. cité, pp. 58, 59.

ment, massacré toute sa famille, père, mère, petits frères et sœurs, mais les avaient rôtis vivants dans leur chaumière (1).

Les troubles de décembre, s'ils sont beaucoup moins graves que ceux d'octobre et de novembre, n'en sont pas moins répandus à travers les diverses provinces. Il y a des soulèvements en Luxembourg, des rassemblements d'insurgés dans les Flandres, et des enrôlements publiquement faits « pour l'armée catholique » à Thielt, Roulers, Langemarck, Ingelmunster, Moortseele, Nevele, Harlebeke. Des placards appellent aux armes en Flandre, jusqu'à la fin de décembre (2). Autour de Bruxelles les signes d'agitation se perpétuent malgré la présence de la garnison et la surveillance des autorités. On bat le tambour à Assche, le 7 décembre, on pille la barrière de Cureghem, le 10 décembre, et une ferme de Laeken le même jour. On chasse les gendarmes venant enlever les cloches à Hérinnes le 14, et à Malaise près d'Isque, le 15. Dans le même canton d'Isque, le président de la municipalité constate, le 25, que chaque nuit des jeunes gens se rendant auprès des insurgés traversent les villages d'Ohain et de Couture-Saint-Germain. Non loin de là, le commissaire de Tubize déclare que son canton est en état de péril imminent (7 janvier 1799) (3).

Mais c'est surtout dans les trois régions d'où sont parties les compagnies réunies à Hasselt que l'insurrection continue à s'affirmer. En vain a-t-on placé Jardon à Diest, et Lacroix à Tirlemont, et fait-on avancer sur Turnhout, Gheel, et Beeringen, le général Barbou venant du Brabant hollandais avec des régiments empruntés à l'armée du Nord (4). Ce déplacement de forces républicaines réussit à protéger les villes et les bourgades importantes, mais il est impuissant à pa-

(1) Gérard, Journal de ce qui s'est passé à Bruxelles, 26 décembre 1798.

(2) Engling, ouv. cité, p. 134. Revue *De Boerenkrijg*, p. 36. Lettres du commissaire Du Bosch, du 22 et du 29 Brumaire an VII. (Archives provinciales, à Gand, Archives du Département de l'Escaut, liasse 360, et registre 158.)

(3) Archives du Département de la Dyle, liasse 602, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, carton 43.

(4) Correspondance du général Jardon, lettres du 26 et du 30 Frimaire an VII. (Manuscrit 11344, Bibliothèque royale, Bruxelles). Thys, ouv. cité, p. 227.

cifier les campagnes. Voici d'abord la Campine anversoise. Des bandes armées occupent Iteghem et Wiekevorst, d'où elles menacent Lierre et Santhoven (6 décembre). D'autres occupent Gheel et Boisschot (11 décembre). Une colonne sortie d'Anvers les attaque à Wiekevorst et les défait, le 12 décembre. Son chef, selon le rapport quelque peu naïf de Colaud, « extermine les insurgés et poursuit le reste » (1). La gendarmerie charge cinquante insurgés à Putte, le 17. Malgré ces deux insuccès, les bandes se reforment à Gheel, le 19. L'arrivée de la colonne de Barbou les écarte durant deux jours, et elles reparaissent, le 23, à Gheel et à Westerloo. Aussi les commissaires cantonaux de ces deux localités doivent-ils renoncer à y résider. Ces fonctionnaires se cachent, et ils bornent leur action à signaler à leur chef que des bandes de trois cent à quatre cents hommes armés circulent sans cesse à Broechem, Ranst, Emblehem, Tongerloo, de façon à faire croire que le gouvernement républicain y est destitué de toute autorité (23, 26, 27, 28 décembre 1798, et 1er janvier 1799) (2).

La Campine liégoise est agitée par les courses qu'y pratiquent les insurgés retirés dans le Brabant hollandais et assurés de trouver appui et protection chez les villageois de la Meuse Inférieure. On signale ainsi le passage de bandes insurgées à Beeringen le 11 décembre. Malgré l'arrivée de la colonne de Barbou, ces bandes parcourent les localités de la frontière, telles que Hechtel et Exel, le 21 décembre, et elles y enlèvent les caisses de la douane. Pour châtier les douaniers qui ont naguère arrêté trois Brabançons, les patriotes saisissent quatre de ces malheureux fonctionnaires, et les fusillent dans la bruyère de Lommel (21 décembre). Le village de Lummen, près de Hasselt, est envahi par d'autres insurgés, le même jour, et voit saccager les papiers de la conscription, déposés à la municipalité. Le 1er janvier 1799,

(1) Rapports du commissaire de Santhoven, du 6 décembre 1798, et de la Municipalité de Louvain, du 11 décembre 1798. (Registre 295, Archives provinciales d'Anvers, liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) DI MARTINELLI, ouv. cité, p. 201. THYS, ouv. cité, p. 225.

(2) THYS, ouv. cité, pp. 227 à 230. Lettre du commissaire du canton de Santhoven, du 1er janvier 1799. (Registre 295, Archives provinciales d'Anvers.)

on rapporte une collision entre la force armée et une compagnie d'insurgés qui perd, outre deux morts, son capitaine et six autres prisonniers. Ainsi les soldats de la république se trouvaient nargués au lendemain de leur victoire comme la veille, et voyaient renaître le désordre aux portes de cette ville de Hasselt où ils avaient cru écraser pour toujours l'insurrection (1).

Les incidents que nous venons de citer sont plus graves par leur nombre que par leur importance individuelle. Le Hageland, cette contrée aussi favorable que la Campine aux bandes insurgées, devait être le théâtre d'engagements plus sérieux, faisant suite à la résistance obstinée qui n'avait cessé de s'y manifester depuis le milieu d'octobre. C'étaient encore toujours les deux villages de Cappellen et de Geet-Betz, qui paraissaient former les citadelles des patriotes. Les bandes de Cappellen ayant parcouru le pays aux cris de « Vive Charles de Loupoigne ! », et ayant exigé des enrôlements et des armes, se virent dénoncées par les gardes forestiers de Binckom et de Lubbeek. Ces deux fonctionnaires furent enlevés et fusillés, le 10 et le 11 décembre. Dans l'intervalle, la garnison de Tirlemont avait essayé d'attaquer Cappellen, mais elle avait dû se retirer devant la résistance décidée des villageois (10 décembre). La garnison de Louvain s'était portée à son tour sur Cappellen le lendemain, et n'y avait rencontré aucune trace d'insurrection. La tactique des patriotes, s'effaçant devant les forces ennemies, avait réussi à ce point que dès le 12, ils se reformaient. Ils envoyaient une bande à Kersbeek, où elle requit des armes et et des vivres, tua un militaire français, et en fit un autre prisonnier pour le ramener à Cappellen (12 décembre). Encouragés par ces succès, les patriotes étendent le cercle de leurs courses. On les voit à Bierbeek, chasser les commissaires tentant d'enlever les cloches, et on constate qu'une de leurs bandes, forte de cent cinquante à deux cents hommes, est campée dans le bois de Meerdael, d'où elle menace Jodoigne (17 décembre). D'autres compagnies se montrent au nord du

(1) Van Caenegem, *La guerre des paysans*, 2e édition, p. 180. Reyners, *Over hondert jaren in de Kempen*, p. 143. Liasses 766 et 560. Préfecture du Département de la Dyle. Gebruers, ouv. cité, I, p. 276.

Hageland, à Hauwaert, Rhode, Beggynendyck, Meensel, Glabbeck, jusqu'à Aerschot et Rotselaer, d'où elles se portent jusqu'à Werchter (14-19 décembre). D'autres, enfin, et ce ne sont pas les moins décidées, s'établissent à Geet-Betz et Budingen, d'où elles paraissent se porter sur Léau. Le 15 décembre, la garnison de Tirlemont, marchant au secours de Léau, attaque Budingen. Elle y triomphe, s'il faut croire son rapport. Mais la victoire est si précaire que la colonne républicaine bat en retraite jusqu'à Tirlemont, où la suit le commissaire de Léau (1).

La compagnie qui campait dans les bois de Meerdael, et qui comptait parmi ses membres beaucoup de Wallons, devait s'acquérir en ces jours une triste célébrité. Si les villageois des environs de Jodoigne avaient répondu en grand nombre à l'appel de Constant, c'était en partie à cause de la conduite odieuse qu'avaient suivie certains agents français. Parmi ceux-ci s'étaient distingués Carlier, président de la municipalité, et Barbare, receveur des domaines. Jacobins forcenés, tous deux s'étaient appliqués à poursuivre à outrance l'exécution des lois les plus révolutionnaires, notamment des lois sur le culte (2). Ces deux fonctionnaires revenaient de Louvain vers Jodoigne, le 22 décembre, rapportant des fonds destinés à la caisse publique, et escortés par deux cavaliers. Signalés par les vedettes villageoises, ils furent faits prisonniers par environ deux cents paysans qui se saisirent, en outre, d'un des cavaliers, tandis que le second réussissait à s'échapper et à regagner Louvain. En reconnaissant les victimes que le hasard mettait entre leurs mains, les insurgés, dont bon nombre étaient de Tourinnes, près de Jodoigne, ne purent maîtriser leur besoin de vengeance, et ils fusillèrent leurs trois prisonniers sans forme de procès. Cet acte de représaille sans excuse devait donner lieu à des procédures qui se prolongèrent pendant plusieurs

(1) Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Glabbeek, pp. 68, 69. Liasses 603, 769, 770, Archives du Département de la Dyle. Di Martinelli, ouv. cité, pp. 201 à 204. Pelckmans, journal manuscrit de ce qui s'est passé à Louvain. Lettre du commissaire du canton de Léau, 26 Frimaire an VII. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Voir P. Verhaegen, *Les séquestrations monacales en Belgique en 1796.* (*La Revue Générale*, juin-juillet 1891.)

années, et qui attestèrent la participation de nombreux co-auteurs en même temps que la complicité, au moins morale, de toute la population des localités où il s'était accompli (1).

En apprenant un drame aussi sanglant, l'autorité s'émut. Elle envoya des colonnes de Louvain vers Bautersem, et de Bruxelles vers Louvain. Mais ces efforts demeurèrent vains. Les compagnies de villageois continuaient à « voltiger », selon l'expression d'un rapport, non seulement à travers le Hageland, mais sur ses confins vers la Campine. Elles se portent à Rotselaer, à Haecht, à Schrick, et le commissaire de Haecht est obligé, pour les éviter, de se retirer à Louvain. On les voit assaillir les fonctionnaires républicains à Meldert, à Hauwaert et à Thielt (27-29 décembre). On constate leur présence en force autour de Léau, qu'elles occupent, le 29, et d'où elles menacent Tirlemont. Une grande expédition est enfin décidée. Une forte colonne républicaine se dirige de Tirlemont sur Léau, et elle atteint les insurgés vers Budingen et Rummen, où ils se défendent au nombre de quatre cents. Les Républicains l'emportent et dispersent leurs adversaires (30 décembre). C'est le dernier acte de lutte ouverte dans le Hageland. A dater de ce moment, une mesure énergique, prise par Colaud, fait obstacle à la formation de toute bande : outre les garnisons ordinaires, il y a quatre bataillons qui occupent Aerschot, Sichem, Diest et Herck pour intercepter la communication entre le Hageland et la Campine, et quatre fortes colonnes mobiles sillonnent le pays en tous sens. Il faut ce luxe de précautions pour ramener au sein de la population l'apparence de l'ordre (2).

XI.

Coïncidant avec l'expiration de l'année 1798, l'engagement de Budingen clôturait la première phase du grand drame où était engagée l'indépendance nationale. La lutte continuerait encore en 1799, mais sous d'autres formes. L'agitation serait substituée à la guerre et la conspiration aux ba-

(1) Liasse 589, Archives du Département de la Dyle.
(2) Archives du Département de la Dyle, liasses 553, 602 et 816. Cartons 18, 50, et 81, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Lettre du général Colaud, du 8 Nivôse an VII. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.)

tailles. Ce serait à l'étranger que les Etats iraient porter principalement leurs efforts, afin de remédier aux causes primordiales des échecs de 1798. Avant de raconter cette seconde phase de la guerre des paysans, il convient de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les événements qui viennent d'être exposés, et il faut chercher à les juger avec l'impartialité que des contemporains et surtout des ennemis n'ont pu leur accorder.

Le but que poursuivaient les organisations de l'insurrection a déjà été précisé. Ils voulaient mettre fin à la domination étrangère, et assurer à leur pays l'indépendance. Se rendant compte de l'infériorité de leurs forces, ils comptaient sur l'aide des Anglais et des Orangistes. Comités centraux, comités locaux, chefs villageois, s'étaient préparés depuis longtemps au soulèvement, en recourant aux cadres formés lors de la révolution brabançonne. Cette organisation mystérieuse n'était pas prête à agir lorsque la levée de la conscription militaire vint hâter la prise d'armes et surprendre les chefs du mouvement. Contraints à entrer en lice trop tôt à leur gré, les capitaines campagnards se résignèrent à la lutte et ils la soutinrent héroïquement (1). Il faut se

(1) Nous résumons ici les conclusions qui se dégagent des chapitres précédents, et qu'a mises en lumière l'ouvrage de M. GEBRUERS, *Eenige aanteekeningen over den besloten tijd en den Boerenkrijg.* Le but poursuivi par les insurgés a été admirablement caractérisé en deux mots par un témoin oculaire : « Ils voulaient chasser les Français et être libres ». Revue *De Boerenkrijg*, p. 185.) C'est ce que confirmait un autre témoin, prieur à Afflighem. (GEBRUERS, II, p. 386.) C'est ce qu'écrivaient également, d'après les dires de ses espions, la Municipalité de Louvain, et d'après l'interrogatoire de ses prisonniers, le général Hatry. (27 Brumaire an VII, liasse 603, Archives du Département de la Dyle, 9 Nivôse an VII, GEBRUERS, II, 129.)

Le même général Hatry, reproduisant les explications des insurgés, affirmait qu'ils avaient été surpris par la loi sur la conscription, et qu'ainsi leur organisation n'avait pu produire tous ses fruits. (GEBRUERS, II, 129. Voir aussi les rapports de l'Anversois Rottiers, en 1799; cités par l'ambassadeur Starhemberg, dans ses lettres du 28 juin et du 5 août 1799, rapportées au chapitre suivant.

L'appel fait par les insurgés aux patriotes de 1790 est attesté par de nombreuses pièces. (GEBRUERS, I, 106, 130; II, 99, 100, 102, 155, 634, 650, 651.) Il en est de même pour le serment imposé aux armées, et pour l'organisation militaire calquée sur celle que les villageois avaient adopté en 1790. (Ibid., 100, 102, 155, 634, 646,

demander si en agissant de la sorte, ils ont mérité les louanges ou encouru le blâme de la postérité. Pour répondre à cette question, nous examinerons séparément la légitimité et l'opportunité des soulèvements d'octobre 1798.

La conquête brutale n'est pas un titre à l'obéissance et la France, devenue maîtresse de la Belgique par la seule force des armes, ne pouvait prétendre imposer le devoir de soumission à ceux qu'elle venait asservir. Quatre années d'oppression n'avaient pas pu créer davantage ce devoir. Si l'Empereur avait, en 1797, cédé à la république ses prétentions sur la Belgique, ce traité, auquel les Belges étaient demeurés étrangers, ne pouvait priver la Belgique de son droit à l'indépendance. A la vérité, les Belges auraient pu, par une adhésion tacite, accepter le régime nouveau, et le rendre ainsi légitime. Mais loin de rencontrer cette soumission caractéristique d'une acceptation implicite, nous avons vu, dans les livres précédents, le pays protester presque unanimement contre la domination française et les élections de 1798, n'être que l'œuvre d'une infime minorité. En conséquence, le Directoire n'était pas pour nos aïeux une autorité incontestée dont le respect s'imposât à leur conscience et qui put définitivement confisquer leurs libertés séculaires.

Eut-il été légitime, le gouvernement de la république avait pris à cœur en tout cas de détruire ses prérogatives et de rendre juste en tous points le refus d'obéissance de la part de ses victimes. On a vu, à chaque page de notre récit, les conquérants porter atteinte, non seulement, à la fortune et au sort matériel du peuple conquis, mais surtout à son patrimoine moral. La république ne s'était pas contentée d'apporter dans nos villes et nos campagnes la désolation et la ruine. Elle y avait multiplié les attentats contre les libertés publiques et privées, contre les droits les plus sacrés

650, 651, 656. Voir aussi, POFFÉ, ouv. cité, p. 452, et THYS, ouv. cité, pp. 109, 114.

On peut comparer les listes de volontaires et leur organisation, telles que l'ouvrage de M. Gebruers les fait connaître (I, pp. 106 et suiv.), avec la liste semblable qui fut trouvée en 1791 pour le village de Schaffen, où, malgré la restauration autrichienne, vingt-cinq hommes demeuraient secrètement associés sous un capitaine et prêts à marcher. (Liasse 62, Commissariat général civil, Archives générales du Royaume.)

de la conscience. A ces crimes réitérés, elle venait de joindre le suprême défi qui enlevait aux familles leurs enfants pour les envoyer périr au loin en défendant une cause odieuse. Des provocations aussi audacieuses trouvaient leur réponse dans l'ancien droit belge, et dans le droit révolutionnaire lui-même. La *Joyeuse Entrée*, cette charte dont nos princes devaient promettre l'observation sous serment avant de prendre possession du pouvoir, déclarait tout lien d'obéissance rompu entre les sujets et le souverain si ce dernier manquait à ses obligations (1). La *Déclaration des droits de l'homme* proclamait que l'insurrection était le plus saint des devoirs lorsque le peuple était opprimé (2). Et quelle oppression était à comparer à la dure servitude sous laquelle gémissait la nation belge depuis 1794 ? Envisagé dans ses origines ou considéré dans l'usage qui en avait été fait, le titre de la république à exiger l'obéissance de la part des Belges venait donc à s'évanouir, et l'insurrection se trouvait légitimée dans toute la mesure où les conquérants français voyaient s'effacer leur prétendu droit à la soumission du peuple conquis.

Les nations du XIXe siècle ont eu, hélas, l'occasion fréquente de proclamer cette légitimité de la résistance à l'oppression. La Bavière a célébré, par une statue, le courage du libraire Palms, fusillé en 1806, par ordre de Napoléon. La Prusse n'a-t-elle pas élevé un monument aux officiers qui sous la conduite de Von Schill tentèrent de soulever l'Allemagne contre la France en 1809 ? L'Autriche a fait de même pour André Hofer, l'illustre montagnard qui commanda les Tyroliens insurgés, en 1809, contre l'occupation française. La Suisse a glorifié Steiger et Reding, qui s'efforcèrent de lutter contre les armées toutes puissantes du Directoire, et la Hollande a élevé une statue aux Triumvirs qui dirigèrent l'insurrection de 1813. Si après quatre années d'annexion à l'Allemagne, l'Alsace ou le Hanovre s'étaient insurgés contre l'occupation prussienne, peut-on douter de l'appui unanime que ces peuples eussent rencontré en faveur de leurs efforts tant en France que dans le monde civilisé ? Nous inspi-

(1) Article 59 de la Joyeuse-Entrée du duché de Brabant.
(2) Déclaration du 23 juin 1793

rant de ces exemples, nous estimons que les insurgés belges de 1798 agissaient conformément à leur droit imprescriptible en revendiquant leur indépendance. Il faut leur accorder les sympathies que Walter Scott a sollicitées pour les pauvres Puritains d'Ecosse, luttant sans espoir de succès contre les armées royales. On peut réclamer pour eux l'éloge que récemment un historien de Jeanne d'Arc accordait aux paysans de France qui guerroyaient en bandes contre le roi d'Angleterre reconnu et couronné roi de France à Paris : « C'est parmi ces brigands que bat le cœur de la nation » (1).

Dans le nombre des patriotes de diverses nations dont nous venons de rappeler les exemples, plusieurs ont échoué en apparence. En conservant leur mémoire les générations nouvelles ont loué avec raison non pas les succès mais les intentions de ces précurseurs courageux. Les insurgés belges ont-ils droit à un jugement aussi favorable ? C'est le second point qu'il convient d'examiner. Il exige que nous recherchions si les mouvements de 1798 étant reconnus légitimes ont été opportuns et ont aidé à procurer la liberté.

Pour apprécier la conduite des dirigeants du parti national, il convient de se rappeler la situation angoissante dans laquelle ils se trouvèrent placés par la loi sur la conscription. Utilisant les cadres formés en 1790 et 1794, les comités avaient jeté les bases d'une organisation militaire répandue dans tout le pays, et surtout en Flandre, dans l'ancien duché de Brabant et en Luxembourg. Ils se rendaient compte de l'importance des éléments qui leur faisaient défaut et dont l'absence avait entraîné les échecs subis en 1796 et en 1797 : pour réussir, il leur fallait un chef compétent et l'intervention d'une armée étrangère. C'est ce que reconnaissait un de leurs amis, retiré à Emmerich, quand il déclarait au général de Stamford, agent orangiste, que la révolution belge échouerait pour deux raisons : le défaut de direction générale et l'absence d'aide étrangère (15 novembre 1798) (2). Aussi, ne désiraient-ils pas prendre les armes avant d'avoir obtenu les concours qui leur paraissaient indispensables.

(1) Walter Scott, *Les Puritains d'Ecosse*, Edition de Paris, 1845, p. 79. Hanoteaux dans *La Revue des Deux Mondes*, 1er août 1910, p. 505.

(2) Lettre adressée d'Emmerich au général de Stamford, le 15 no-

La conscription mise subitement en vigueur au commencement d'octobre 1798, força à la résistance les masses populaires déjà surexcitées par une longue oppression. Ainsi les dirigeants du parti national furent contraints, après un moment d'hésitation, d'apporter leur participation à une révolte qu'ils eussent volontiers différée.

Ces sentiments de surprise et même d'opposition catégorique apparaissent en plus d'un endroit dans les documents du temps. Ils se trahissent dans la réserve observée par les populations urbaines. Ils sont attestés par les insurgés interrogés par le général Hatry (29 décembre 1798) (1). Ils sont rapportés par les témoins qui ont connu le curé Lambertz, de Weiswampach, l'un des organisateurs de l'insurrection, et qui affirment que ce prêtre était opposé à l'entrée des milices villageoises en campagne (2). Comités établis en Hollande ou en Prusse, comités locaux, chefs de village, pas plus que membres du clergé, ne purent refuser leur concours aux bandes paysannes que le joug républicain avait lassées et conduites aux résolutions suprêmes.

Ajoutons que si les suggestions de la prudence semblaient parfois conseiller l'abstention, celle-ci ne s'imposait pas avec évidence. Nous avons exposé les faits qui autorisaient les patriotes à prévoir une intervention étrangère, de la part de l'Angleterre, des Orangistes et peut-être de la Prusse ou même de l'Autriche. Il faut ne pas oublier que si les troupes impériales avaient pénétré en Belgique sans que les patriotes y eussent déployé au préalable leur drapeau, l'Empereur, ou plutôt son gouvernement menaçait de traiter les provinces belges en pays conquis et par conséquent d'anéantir la constitution et les privilèges des provinecs (3). A ce point de vue, comme aussi au point de vue des promesses d'appui venues d'Angleterre et révélées en dernier lieu par la lettre adressée, le 14 novembre 1798, par le comte Starhemberg au duc d'Ursel, l'intervention active du parti des

vembre 1798. (*Holland*, volume 59. Record Office, Londres.)

(1) Gebruers, II, pp. 128, 129.

(2) Zorn, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, p. 131.

(3) Ce programme était déjà énoncé par Joseph II, en 1787. *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXXXI, pp. 242, 256, 262.

États se comprenait aisément. L'appui de l'opinion venait d'ailleurs, se joindre aux encouragements envoyés de Londres. Des listes de souscriptions renseignant un nombre considérable d'adhérents furent trouvées dans les papiers de l'état-major saisis à Hasselt. Des dons importants, atteignant 290,000 francs, fournis entre autres par la comtesse d'Oultremont, d'Anvers, attestèrent que les dirigeants étaient soutenus par des concitoyens qui partageaient leurs espérances (1).

Sans doute, des excès que nous n'avons pas cachés ont terni une cause juste dans son principe. Si nous ne faisons pas de reproches aux insurgés pour avoir saisi les caisses publiques, détruit les papiers de l'administration ou emprisonné des fonctionnaires dont ils devaient se méfier, nous reconnaissons bien haut que le pillage des demeures occupées par les républicains, l'assassinat d'une dizaine de fonctionnaires jacobins, le massacre de plusieurs prisonniers, furent des actes odieux que rien ne pouvait excuser (2). Mais ces déchaînements de la passion populaire, engendrés par quatre années d'oppression, n'ont jamais été attribués au fait des dirigeants du parti national. On ne pourrait en rendre ces derniers responsables que si l'on montrait qu'ils ont participé à ces actes de sauvagerie, ou qu'ils les ont tolérés. Les véritables auteurs responsables de ces méfaits étaient en grande partie les envahisseurs et leurs alliés, qui avaient provoqué la rage populaire par une conduite tyrannique, et qui en brisant le lien social autorisaient la satisfaction des passions les plus brutales. N'avaient-ils pas, d'ailleurs, par une répression cruelle donné l'exemple de l'inhumanité ? Les chefs du parti national avaient d'autres fautes à se reprocher. Ils avaient accepté, sans contrôle suffisant, la perspective de l'intervention étrangère. Quand ils eurent engagé définitivement la lutte, ils avaient négligé

(1) Avis du Liégeois Lonhienne. (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3e série, tome VII, pp. 4 et suiv.) Souvenirs de Barafin, écrivant d'après les pièces saisies à Hasselt. BARAFIN, *Vie publique et privée de Ch. Jacqmin*, p. 52.)

(2) Les bandes de voleurs de 1798 et 1799 commirent plusieurs fois des crimes qu'on imputa à tort aux insurgés. Il arriva que des « chauffeurs » se firent passer pour des conscrits ou se recrutèrent parmi ces derniers.

de pourvoir au commandement supérieur, en sorte que le sang de leurs milices se dépensa ou parut se dépenser sans grand profit. Ce sont là des griefs sérieux, dont on ne doit pas toutefois exagérer la portée.

Sans doute, encore, des échecs nombreux ont suivi le soulèvement, et le succès final n'a pas répondu aux efforts déployés. Tel fut aussi le sort de Von Schill, de Hofer, de Steiger, de Reding et de Palms. Malgré l'infortune qui a atteint leur entreprise, ces patriotes ont été loués et admirés par leurs concitoyens auxquels ils avaient frayé la voie au prix de leur sang. Les milliers de victimes tombées pour la cause belge ont bien mérité aussi de la patrie malgré l'obscurité de leur mort et malgré la victoire apparente des républicains. Par leur trépas, ces martyrs de la liberté ont affirmé le droit de la Belgique à l'indépendance. Ils ont osé revendiquer les prérogatives inaliénables de la conscience à un moment où Français, Rhénans, Hollandais, baissaient la tête sous le joug du Directoire. Tout citoyen belge et tout homme de cœur doit s'incliner devant eux.

Mais leur entreprise est loin d'être demeurée sans fruit immédiat. Dans un temps voisin de l'insurrection, le soulèvement des Belges montra au Directoire et au Consulat les erreurs du gouvernement républicain, et il fut ainsi une des causes premières des mesures réparatrices qui intervinrent à partir du 18 Brumaire. L'exemple des morts tombés au champ d'honneur devait demeurer jusqu'à la fin du régime français comme un rappel incessant de la nationalité opprimée. Par un juste retour, les Français rendraient, lors de leur retraite, un suprême hommage aux vaincus de 1798. Ce serait, en effet,, en évoquant les souvenirs terribles de l'insurrection de l'an VII et en croyant la voir renaître comme un spectre vengeur, que les fonctionnaires français fuiraient le territoire belge en décembre 1813 (1). L'exemple, donné en 1798, serait suivi en 1814 et en 1830. Un jour viendrait où les générations nouvelles, enfin, affranchies totalement, payeraient la dette contractée par la patrie. L'année 1898, a fêté, par des démonstrations grandioses, l'anniversaire de

(1) Rapports du comte de Celles, du 23 et du 29 novembre 1813, et du 2 décembre 1813. COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland*, 1810-1813, I, pp. 493, 725, 727.

l'insurrection d'octobre. Alors est apparu dans toute sa grandeur le sacrifice héroïque des pauvres paysans que les conquérants avaient tenté de flétrir du nom de brigands. L'élite de la nation a acclamé les morts tombés dans nos campagnes ou fusillés dans nos villes : leurs noms ont été gravés sur la pierre ou le bronze, et de nombreux monuments ont non seulement légué à la postérité le souvenir des victimes, mais aussi transformé en lieux de pèlerinages émouvants les endroits marqués par leurs sanglants combats (1). C'était la victoire tardive réservée aux lutteurs longtemps méconnus. Et cet épilogue de la guerre des paysans était bien fait pour réhabiliter et glorifier les auteurs du soulèvement national.

Il faut rendre justice aussi aux efforts déployés par les vainqueurs. Les principales autorités civiles firent preuve d'une incontestable fermeté lors de l'apparition et de l'extension de la révolte. Ce fut à elles que la république dut l'inaction dans laquelle demeurèrent les habitants des villes. Ce furent elles qui permirent au général Colaud d'arriver en temps utile à Bruxelles. Les forces militaires employées à la répression des troubles méritèrent également des éloges. Nous avons fait la part des excès odieux commis par les troupes françaises. Réserve faite de justes reproches, nous devons reconnaître qu'officiers et soldats déployèrent les qualités guerrières qui sont l'apanage de leur race. Colaud et ses lieutenants, par leur habile stratégie, surent séparer les foyers de l'insurrection, écraser leurs ennemis en détail, couper leurs communications, et réduire finalement, sinon à la soumission complète, au moins à une apparente obéissance une population de trois millions d'hommes répandue sur neuf départements. Les soldats français, auxquels leur petit nombre, l'ignorance des lieux et de la langue, les distances à franchir, imposaient une notable infériorité, firent des prodiges de vaillance et d'endurance, rappelant les exploits de leurs frères d'armes en Egypte et en Italie. Si les Belges avaient été commandés, armés et exercés comme leurs adversaires, combien l'issue de la lutte eut été différente !

(1) Van Caeneghem. *Onze boeren verheerlijkt. Gedenkboek der eeuwfeesten van den Boerenkrijg*, 1798-1898.

CHAPITRE IV.

RÉPRESSION ET CONSCRIPTION DE 1798.

SOMMAIRE :

I. Le Directoire décide, dès le 25 octobre 1798, d'adopter une politique de sévérité. Règles générales qu'il arrête, et que doivent exécuter des commissaires spéciaux aidés de colonnes mobiles.

II. Les excès des colonnes mobiles sont provoqués par les jacobins locaux. En janvier 1799 commencent les violences. Envoi des colonnes mobiles dans les cantons ruraux : abus qu'entraîne leur séjour : arrestations, enlèvement des croix et des cloches, séjour de garnisaires, exactions nombreuses. Le pillage est général. Mauvais traitements exercés sur les personnes, et massacre d'environ vingt Belges. Quelques traits d'humanité, à Saint-Amand, Bornhem, Stekene, Sinay et Thielt, contrastent avec la barbarie déployée presque partout.

III. Sort des prisonniers arrêtés par les colonnes. Ils sont plus de trois mille. On accroît le nombre des prisons. Régime inhumain auquel sont soumis les détenus dont bon nombre périssent. Renvoi pour les prêtres.

IV. Conditions spéciales faites aux suspects : on les arrête arbitrairement, et parfois sans motif aucun. Exemples : De Noter, De Lantsheere, le juge Mosselman, le propriétaire Caïmo, Van der Noot, et les religieux de Tongerloo saisis à Roosendael. La détention est prolongée sans raison pour baucoup de suspects. Pour d'autres, elle cesse par suite d'un renvoi devant la juridiction militaire. Celle-ci fait fusiller, indépendamment des prisonniers massacrés sur le lieu du combat, 53 patriotes à Gand, 68 à Bruxelles, 11 à Tournai, parmi lesquels Constant, Corbeels, et Meulemans, 34 à Luxembourg, 10 à Lille, sans compter 52 patriotes qui succombèrent à Lille à la fièvre putride. D'autres prisonniers sont encore fusillés en 1799 à Tournai, Betecom, Jodoigne, Anvers.

V. Traitement infligé aux otages : indications sur leur nombre et leur qualité, sur les motifs arbitraires de leur arrestation. Ceux qui demeurent en Belgique sont élargis entre février et mai 1799 : beaucoup achetèrent leur mise en liberté ; plusieurs succombent en prison. — Ceux qui sont menés en France sont en général incarcérés à Paris. Ils sont envisagés comme des prisonniers d'Etat. L'argent aide à les faire libérer, surtout après les élections d'avril 1799. Les autorités administratives de la Belgique intercèdent en leur faveur. Les députés belges prennent vivement leur défense. Efforts de Frison et de De Moor, le 1er février 1799. Mises en liberté ordonnées en mai et juin 1799. Nouveau discours de Frison au Conseil des Cinq Cents, le 18 juin 1799. Van der Noot n'est élargi que le 16 novembre 1799, et Collier seulement le 26 février 1800.

VI. La conscription est mise à exécution par les commissaires spéciaux et par les colonnes mobiles, faute d'obéissance de la part des populations et des autorités municipales. Ignorance et excès des commissaires. Violences commises par les militaires qui font la traque des conscrits et qui placent des garnisaires chez les parents des réfractaires ; on arrête les pères, mères, frères, sœurs, épouses des conscrits. Traitements odieux exercés sur les jeunes gens qu'on capture. Les familles obtiennent des exemptions en corrompant les membres des jurys d'examen. Les résultats obtenus sont peu satisfaisants. Sur 22,000 Belges atteints par la loi, on réussit à en faire partir environ 11,000, dont 7,000 seulement arrivent dans les régiments : beaucoup désertent en 1799. Le système fait faillite.

VII. Le Directoire exige l'observation sévère et même exagérée de la loi du 10 Vendémiaire an IV, afin de frapper les Belges par les indemnités pécuniaires allouées aux victimes de l'insurrection. Désignation de commissaires spéciaux qui évaluent les dommages avec arbitraire, et qui les exagèrent considérablement. On charge les tribunaux français de Douai, Amiens, et Metz, de statuer. Les décisions rendues sans que les communes belges fussent appelées à se défendre allouent des indemnités colossales à des fonctionnaires qui ont éprouvé des pertes peu impor-

tantes, et même qui n'ont éprouvé aucune perte. Exemples nombreux d'exagération. L'exécution des sentences est poursuivie par des commissaires et par la force armée aux dépens des contribuables les plus aisés de chaque commune. Réclamations unanimes. On admet les communes dans certains départements à se pourvoir en appel contre les jugements, mais on exige une exécution partielle. Le Consulat favorise des transactions, qui réduisent beaucoup d'indemnités. Il fait poursuivre personnellement les maires des communes. Les débats durent encore en 1811 dans le département des Deux Nèthes.

I.

La révolte des Belges avait dépassé les prévisions des autorités. Précédée d'éclats répétés, elle avait secoué tout le pays en octobre. En novembre, elle avait abouti à l'institution d'une armée insurgée manœuvrant comme un corps régulier. Le mois entier de décembre avait été nécessaire pour écraser les compagnies paysannes réunies à Hasselt ou disséminées en Campine et dans le Hageland. Des troubles aussi graves ne pouvaient être apaisés que par une politique habile, donnant satisfaction aux justes griefs de la population conquise, ou endormant les susceptibilités de celle-ci à l'aide de sages temporisations. Ce fut au contraire la politique de violence, chère aux jacobins du Directoire, qui prévalut. Ne pouvant pardonner aux Belges d'avoir manifesté leur aversion pour la conquête et leur attachement à la cause nationale, le gouvernement s'efforça d'assurer par la Terreur l'obéissance passive qu'il entendait faire régner parmi tous ses sujets. Le programme despotique qu'il suivit, et dont l'accomplissement forme l'épilogue de la guerre, doit retenir l'attention, parce qu'il montre toute la profondeur de l'abîme qui s'était creusé entre Belges et Français.

Parmi les lois innombrables que la république avait prétendu appliquer dans nos provinces, trois catégories surtout étaient combattues sans trêve. Les dispositions dirigées contre le culte, ses ministres et ses temples, étaient méconnues ouvertement et enfreintes tous les jours. Les mesures fiscales introduisant des impôts nouveaux et bien plus oné-

reux que les anciennes contributions, rencontraient d'unanimes résistances. Enfin, la loi sur la conscription n'avait reçu presque aucune exécution, et avait fourni aux soulèvements, l'occasion de se produire. Possédant désormais en Belgique un délégué énergique et environné de tout prestige de la victoire, le Directoire résolut d'achever à l'aide de la force une conquête qui lui semblait imparfaite. Les régiments dirigés de tous côtés vers la Belgique furent chargés de pousser à fond l'exécution des lois en matière de culte, de finance, et de conscription. Ainsi naquirent les *colonnes mobiles* dont nous devons raconter les tristes exploits. Pour diriger les colonnes, il fallait des agents dignes de la confiance du pouvoir : comme on se défiait des autorités locales, même fussent-elles jacobines, on institua presque partout des *commissaires spéciaux*, chargés de faire le travail que les lois imposaient aux municipalités et investis de la mission d'accompagner les colonnes mobiles. Commissaires et colonnes, c'est-à-dire suppression des autorités légales et règne exclusif de la violence unie à l'arbitraire, tel était le régime qui pendant plusieurs mois allait succéder à la guerre civile, comme si l'on eut voulu en graver le souvenir en traits ineffaçables dans toutes les mémoires.

Il faut remonter aux premiers jours de l'insurrection pour rencontrer l'énoncé des principes de répression inexorable que la république se proposa de suivre.

La substitution d'agents sûrs aux autorités ordinaires est décidée à Paris dès qu'on y reçoit la nouvelle du soulèvement des provinces belges. Le général Colaud, désigné, le 25 octobre, pour commander en chef les deux divisions formées des neufs départements, a la faculté de décréter l'état de siège, qui concentrera tous les pouvoirs entre les mains des autorités militaires. Le ministre de la Police, Le Carlier, abandonnant ses fonctions, est envoyé en Belgique, le 4 novembre, avec mission de surveiller la déportation des prêtres. Par application du même principe, des commissaires spéciaux dresseront la liste des conscrits et dirigeront les colonnes mobiles. D'autres établiront le tableau des indemnités dues aux victimes de la guerre civile et imposeront aux communes l'exécution des jugements rendus (4 novembre).

Pour seconder ces envoyés extraordinaires, les troupes concentrées dans les villes belges sont renforcées à l'aide de corps empruntés aux armées de la Hollande et du Rhin, et aux départements du Nord et de l'Aisne. Mettant à profit l'augmentation des moyens de contrainte, les ministres élargissent le programme de répression assigné à Colaud. Ils décident la formation *de colonnes mobiles* chargées de parcourir en tous sens les départements pour y procurer l'exécution des lois (27 octobre et 3 novembre). Ce ne sont pas seulement l'arrestation des conscrits et le rétablissement de l'ordre qui sont assignés comme objet de l'envoi des commissaires. On se souvient opportunément des lois contre le culte et comme on attribue la révolte aux prêtres, on s'empresse de traquer les prêtres déportés en même temps que les conscrits réfractaires (4 novembre). Dans une pensée analogue, on se rappelle les mesures prises contre les croix qui ornent les églises et contre les cloches suspendues dans les clochers, et comme on envisage les cloches comme le signe principal de ralliement des insurgés, on ordonne aux colonnes de faire descendre et briser les cloches, et de faire abattre les croix (3 novembre). Enfin, à la suggestion du commissaire Bassenge, de Liége, on estime qu'il faut que « la crise actuelle serve à donner plus de force aux lois de la république » (1). En conséquence, on s'efforce de remédier à la diminution vraiment effrayante des recettes publiques, « et on charge commissaires et soldats de faire payer partout les impôts échus » (2).

Les personnes ne sont pas plus ménagées que les choses : un ordre général porté par le Directoire prescrit d'arrêter à titre provisoire tout individu soupçonné d'avoir préparé, excité, ou dirigé la révolte (28 octobre 1798) (3). Par application de cette mesure, Colaud exigera l'arrestation d'otages et de suspects dès son arrivée à Bruxelles. Le 4 novembre, le Directoire décide la déportation en bloc de huit mille prêtres belges. Le 27 décembre, il rappelle que les

(1) Rapport de Bassenge, du 2 novembre 1798. DARIS, III, p. 226.

(2) Rapport du directeur de l'Enregistrement, du 12 Frimaire an VII. Liasse 561, Archives du Département de la Dyle.

(3) Arrêté du 7 Brumaire an VII. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 306.

conscrits réfractaires doivent être arrêtés et considérés comme émigrés. Le 13 novembre, il ordonne de placer des garnisaires chez les contribuables en retard et chez les parents des conscrits réfractaires. Enfin, le 19, il arrête des mesures générales codifiant toutes les précédentes : des otages, au nombre de deux par commune, seront emprisonnés partout, pour assurer le départ des conscrits, l'enlèvement des cloches et des croix, et la remise des armes ; ces otages seront pris parmi les citoyens les plus riches ou parmi ceux dont les fils se sont soustraits à la conscription (1).

Telles étaient les armes dont allait user la république contre les habitants des provinces belges afin d'étouffer l'incendie qu'elle avait allumé. Il faut voir maintenant l'emploi qui fut fait de ces moyens de coercition et rechercher s'ils réussirent à atteindre le but proposé.

II.

Il serait injuste d'attribuer au Directoire seul la responsabilité des maux qu'il déchaînait sur la Belgique. Des causes locales avaient contribué à pousser le gouvernement dans les voies de la sévérité. L'attitude de la population, presque unanime à repousser les lois françaises, et les hésitations des municipalités, non moins opposées en général à l'exécution de ces lois, auraient dû faire réfléchir les autorités supérieures. Loin de préconiser une conduite modérée, les jacobins qui administraient les neufs départements, avaient cru manifester leur civisme en provoquant les mesures de répression les plus rigoureuses. Les administrateurs de l'Escaut, des Deux Nèthes, de la Dyle, de l'Ourthe, avaient spontanément ordonné dans leur ressort l'arrestation des otages, la descente des cloches, l'emprisonnement des suspects. Ils avaient insisté sur la déportation en masse de tous les ecclésiastiques et sur l'emploi de la force pour assurer la rentrée des impôts. Leurs vœux se trouvèrent

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 8 et 11 Nivôse an VII. (Archives du Département de la Dyle.) Instructions du 9 Nivôse an VII. Jacobs, *Inventaire des archives de la province d'Anvers*, IV, p. 287.

accomplis par les ordres du Directoire. Bientôt, hélas, ces souhaits se trouveraient dépassés, et leurs auteurs seraient terrifiés par le spectacle des infortunes qu'ils avaient répandues autour d'eux.

Nous avons dépeint, en racontant l'insurrection de Brumaire, les scènes affreuses que trop souvent l'armée républicaine avait semées sur son passage. Massacres de prisonniers ou de citoyens paisibles, violences et outrages, pillages, incendies, rien n'avait été épargné de ce qui pouvait inspirer la terreur et imposer la soumission. Le sort de Renaix, de Bornhem, de Willebroeck, de Hérenthals, de Diest, de Meerhout, semblait avoir épuisé la vengeance et fourni des exemples suffisants pour assurer l'obéissance. Néanmoins, l'année 1799 allait voir renaître les excès de la soldatesque et les pratiques d'un arbitraire sans limite. Au lieu de trouver leur excuse dans la chaleur du combat et dans l'ivresse de la lutte, les excès seraient accomplis méthodiquement, administrativement, et posément, de manière à acquérir par leur durée et leur répétition une gravité qui en décuplerait le fardeau.

Déjà, en rétablissant l'ordre sur leur passage, les corps d'armée de Colaud avaient souvent laissé des garnisons à titre provisoire dans les petites villes ou dans les endroits les plus menacés. Telles étaient les forces campées à Saint-Nicolas, durant les mois de novembre et de décembre, et celles plus nombreuses qui occupèrent pendant tout le mois de décembre la Campine et le Hageland (1). Ces garnisons détachaient constamment de petites troupes qui sillonnaient les cantons voisins. Ainsi débutèrent les colonnes mobiles. Mais ce qui n'avait été qu'un remède extraordinaire et limité allait devenir à partir de janvier 1799, une institution régulière et un ressort général de gouvernement.

Durant les troubles, les administrations départementales avaient dû surseoir à l'exécution de la loi sur la conscription. Sitôt que le calme fut rétabli, elles reprirent la besogne laissée en suspens, et soit par circulaires, soit par l'envoi

(1) A Saint-Nicolas, une garnison de 208 hommes séjourna jusqu'au commencement de janvier 1799. On a vu plus haut les précautions prises dans la vallée du Démer, dans la Campine anversoise et liégeoise et dans le Hageland. (V. chapitre III.)

de nombreux commissaires spéciaux, s'efforcèrent de faire dresser les listes nécessaires, de faire examiner par des juges locaux les conscrits qui réclamaient et de faire partir les inscrits déclarés aptes au service. L'opposition presque unanime de l'opinion ne permit pas à ces mesures d'aboutir à un résultat sérieux. Les listes ne furent dressées qu'imparfaitement, et là seulement où la révolte n'avait pas détruit les registres de l'état civil. En vain Colaud avait-il proclamé une amnistie en faveur de ceux qui obéiraient avant le 5 janvier 1799 (16 Nivôse an VII). Les Belges se souvenaient d'amnisties semblables, proclamées en Vendée, dans le but unique de tromper des vaincus, et ils refusaient d'avoir foi dans les promesses de la république (1). Aussi, les premiers jours de janvier, virent-ils de toutes parts les mouvements de troupes se succéder, et l'occupation méthodique des cantons se poursuivre avec une rigueur mathématique. Les traces de ces expéditions se conservent encore aujourd'hui dans divers endroits. Elles ne sont que trop aisées à relever, par les souvenirs poignants qu'elles ont laissés et par les néfastes résultats qu'elle ont atteints. Nous allons résumer ce qu'attestent nos annalistes au sujet de cette prolongation d'hostilités.

Quand on parcourt les récits contemporains on est frappé de l'extension donnée aux remèdes extraordinaires qui s'emploient. Dans chaque département, c'est une force d'un millier de soldats, partagée en quatre, cinq ou six colonnes de cent à deux cents hommes, qui est mobilisée pendant plusieurs mois. Les provinces les moins troublées, comme le Hainaut et le Namurois, les localités les plus éloignées et les plus paisibles, telles que le village de Meeuwen, les villages de Peruwelz et de Ave, la petite ville de Thuin sur la Sambre, ne sont pas épargnées (2).

Partout, les procédés sont les mêmes. La colonne circule de cantons en cantons. Elle est accompagnée de commis-

(1) H. WALLON, *Les Représentants du peuple en mission*, I, p. 272.

(2) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de Sambre et Meuse, 11 Nivôse an VII. (Archives du royaume, à Namur.) ROMBEAU, *Troisième rapport sur les archives de Thuin*, pp. 256 et suiv. G. LAMOTTE, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, p. 503.

saires envoyés par l'administration départementale. Chefs, soldats, commissaires, encouragés par les ordres dont ils sont porteurs, se déclarent maîtres souverains et se conduisent comme tels. Ils se logent dans les meilleures maisons, où ils exigent d'être traités royalement. Ils lèvent force réquisitions destinées soi-disant à nourrir et habiller les troupes. On voit ainsi dans la capitale une compagnie de soldats pénétrer de force dans l'hôtel du duc d'Aremberg et y séjourner en dépit des protestations des autorités, qui s'alarment parce que l'hôtel est sequestré comme bien national. Les abus sont tels qu'une masse de Bruxellois abandonnent leurs demeures et se réfugient dans de petits appartements loués, afin de se soustraire à l'arbitraire des logements militaires. En vain la municipalité rappelle-t-elle qu'il existe des casernes spacieuses et nombreuses : on lui répond que les soldats français ont dévasté les casernes, vendu ou emporté les lits, les matelas, les couvertures, et que force est de loger les troupes chez les bourgeois. Si tel est le désordre dans la première ville du pays, jugez de ce qui se passe dans les petites localités, où le militaire ne rencontre guère de résistance (1). L'appareil déployé est d'ailleurs choisi à dessein pour terrifier les autorités locales. La colonne arrive à l'improviste, elle saisit l'agent et l'adjoint du village afin d'être renseignée : souvent elle se présente au lever du jour, et parfois c'est en pleine nuit qu'elle surprend les villageois. Ceux-ci songent d'abord à fuir. Dans de nombreux endroits, tous les hommes gagnent les bois au bruit de l'arrivée de la colonne. Tel est le cas aux portes mêmes de Bruxelles, à Etterbeek et à Watermael. Et il faut des proclamations menaçantes des autorités militaires et civiles pour retenir dans leurs foyers les populations que la vue des républicains éloigne irrésistiblement (2).

Quand elle est installée, la troupe entame les opérations qui ont nécessité son envoi (3). Elle fouille chaque maison

(1) Délibérations de l'Administration du Département de la Dyle, du 29 Brumaire an VII. (Papiers du commissaire de police, Hansony, Archives du Département de la Dyle.)

(2) GEBRUERS, ouv. cité, p. 670 ; DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 259.

(3) REYNERS, *Over hondert jaar in de Kempen*, pp. 147 et suiv. SAMYN, ouv. cité, pp. 222 et suiv.

pour enlever les armes, découvrir les suspects, arrêter les conscrits et les prêtres déportés. Elle saisit des otages, au nombre de deux ou quatre et parfois bien davantage. Elle place des garnisaires vivant à discrétion et payés par journée chez les parents des réfractaires et chez les principaux contribuables. Ceux-ci, en effet, sont déclarés responsables pour la commune de toutes les contributions non payées. D'autres militaires se livrent en même temps à une besogne particulièrement odieuse : ils contraignent des ouvriers mis en réquisition à enlever les croix ou les images pieuses que les campagnards ont refusé de détruire, ou bien encore ils exigent qu'on descende et qu'on brise sous leurs yeux toutes les cloches que les églises ont conservées. Ces scènes évoquant le souvenir des iconoclastes sont accompagnées de circonstances qui accroissent leur caractère arbitraire. Souvent les paysans arrivent à sauver leurs cloches et leurs croix, soit en les cachant pendant la nuit dans des endroits inaccessibles, soit en achetant à prix d'or l'inaction des républicains. Parfois, les sentiments haineux de ceux-ci sont soulignés de façon odieuse. A Meeuwen, au fond de la Campine, ils exigent la présence de tous les enfants de l'école à l'instant où, au milieu de blasphèmes et d'imprécations, on descend du clocher les cloches qui l'animaient depuis des siècle ; à Haesdonck (Waes), les soldats rassemblent tous les étendards, tous les signes religieux, tous les ornements ecclésiastiques, qu'ils ont pu découvrir dans le canton, et ils en font sur la place publique un feu de joie autour duquel ils dansent une ronde infernale. Une statue de sainte qui a échappé à leurs premières recherches est noyée solennellement par eux dans une mare après avoir été accablée d'outrages (1).

A côté des besognes administratives que la république a recommandées à ses agents, il y a place pour des dérèglements qu'appelle l'état de guerre; de fait, les colonnes mobiles que rien ne retient dans les voies de l'arbitraire semblent

(1) REYNERS, p. 154. MARQUENIE, *Geschiedenis van het vermaard mirakuleus beeld van onze Lieve Vrouw van 't Gaverland*, pp. 206, 207. A Berlaer, les soldats rapportent en triomphe le crucifix qui ornait un calvaire et en font un feu de joie sur l'éminence qui domine le village. (GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 671.)

vouloir rivaliser dans les pratiques les plus révoltantes, sinon les plus barbares. Elles déploient, dit un témoin oculaire, « la plus grande rage », et l'administration jacobine de l'Ourthe est forcée de reconnaître « qu'on se demande s'il ne vaut pas mieux tomber entre les mains des brigands qu'entre celles des soldats de la république » (1). Quelques exemples justifieront ces appréciations sévères, dont la suite de notre récit achèvera de montrer le fondement.

Interpellé par les villageois que révoltent ses exigences, le commissaire spécial qui occupe Londerzeel répond brutalement : « Je bois, je mange, et le canton paie » (2). Ces quelques mots résument admirablement toute la conduite des commissaires et des colonnes mobiles. Ils pillent dans les villes comme Audenarde, Saint-Nicolas, Termonde, Diest, Wavre, aussi bien que dans les villages. Ce qu'ils ne prennent pas à force ouverte, ils le réquisitionnent par voie d'autorité et sans formalité. Parfois, un certain raffinement tempère le vol et le transforme en extorsion. Les soldats menacent les personnes et les propriétés, tout en déclarant que moyennant une honnête rémunération, ils consentiront à ne pas insister. A Audenarde, les citoyens aisés se rachètent ainsi moyennant 50 à 500 francs par personne ; à Vilvorde et à Tervueren, les fermiers rachètent leurs bestiaux moyennant une somme par tête de bétail, et le juge de paix sanctionne cet arrangement par son intervention. Le pillage devient si général que les soldats dévastent même la maison du commissaire cantonal de Wavre, jacobin endurci (3). La population laisse faire, par crainte de pire. « Si les paysans se défendent, on les punit de mort ou des fers. Quant aux soldats, s'ils blessent ou tuent un paysan, leur peine est très légère, et le plus souvent, on se borne à les envoyer dans un autre village ». Ainsi parle un annaliste bien informé, le chroniqueur Gérard. Son témoignage est confirmé par

(1) Reyners, ouv. cité, p. 147. Lettre de l'Administration du Département de l'Ourthe, du 6 décembre 1798. (Daris, ouv. cité, III, p. 233.)

(2) Lettre du juge de paix de Londerzeel, du 25 Nivôse an VII. (Liasse 605, Archives du Département de la Dyle.)

(3) Lettre du commissaire du canton de Wavre, du 29 Brumaire an VII. (Liasse varia, ibid.)

Rouppe, commissaire du département de la Dyle, qui déclare que « le soldat extorque l'argent, pille, réquisitionne comme il le juge bon, sans qu'on puisse obtenir de plaintes officielles » (1).

Vis-à-vis des personnes, la licence dépasse toutes les bornes. « La méchanceté des gendarmes et des « fransquillons », est montée au plus haut point. Ils attaquent tous les gens aisés et les menacent de la prison. Si quelqu'un les regarde de travers, à l'estaminet ou en public, il est certain d'être injurié, à moins de se retirer à l'instant » (2).

Ce mépris insultant engendre des actes d'une inqualifiable barbarie. Pour réduire à l'obéissance les conscrits, aucun traitement n'est trop sévère. On enlève à Everberg, un enfant âgé de 8 ans, et on l'emprisonne à Louvain durant une semaine ; à Kieldrecht, on torture les parents à l'aide de liens qui meurtrissent les poignets ; à Isque, on enferme les parents, les frères et sœurs des réfractaires dans les caves du château, et après avoir tenté d'outrager une jeune fille, le soldat de garde met le feu au bâtiment pour se débarrasser des prisonniers. Pour obtenir l'argent ou les bijoux qu'ils convoitent, les soldats torturent les fermiers à Assche, Merchtem, Londerzeel, Esschene, Bollebeek : l'un de ces malheureux cultivateurs est contraint de mettre les mains dans un foyer ardent en sorte qu'elles sont atrocement brûlées et qu'il en perd totalement l'usage (3). Les autorités civiles ne sont pas respectées davantage : voici un sergent chargé par la colonne mobile de surveiller la municipalité de Lierre, six soldats placés chez le président de la municipalité de Hasselt pour le contraindre à payer des honoraires au commissaire spécial, des garnisaires envoyés chez l'agent municipal de Burght pour forcer ses concitoyens à nourrir la colonne qui occupe Saint-Nicolas. Les chasseurs campés

(1) Journal manuscrit de Gérard. Di Martinelli, *Diest in den Sans Culottentijd*, p. 216.

(2) *Chronique d'Audenaerde*, par De Rantere.

(3) Lettre du commissaire du canton de Louvain, du 27 Nivôse an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Siret, *Het land van Waes*, p. 191. Journal de Gérard, 15 janvier 1799, et lettre du commissaire d'Overyssche, du 27 Nivôse an VII. (Liasse 603, ibid.) De Smedt, *De Sans Culotten in Frankrijk en in Assche en omstreken*, pp. 58 et suiv., 112 et suiv.

à Perwez, passent le temps en s'enivrant, en brisant les carreaux de vitre des habitations, et en poursuivant avec des fusils chargés les paysans qui osent sortir de leurs demeures (1).

Trop nombreuses, enfin, sont les vies humaines que ces misérables sacrifient sans pitié. Un relevé complet des homicides perpétrés par les colonnes mobiles ne peut être établi, à cause du silence trop souvent observé par les autorités et par les témoins. Nous devons nous borner à quelques traits attestés par les contemporains. Une colonne rencontrant le chanoine Motte à Etichove, l'entoure, l'abat à coups de sabre et rapporte à Audenarde les dépouilles sanglantes du mort. D'autres voyant fuir des habitants qu'elles suspectent à tort ou à raison, les massacrent à coups de sabres ou de fusils, à Vieux-Turnhout, à Meysse, à Grimberghen, à Opwyck, à Nyverzeel, à Meeuwen. On tue de même un fermier à Bollebeek, un autre à Molhem, parce qu'il n'ouvre pas assez vite la caisse, où il serre ses effets, un forgeron à Rethy, un brasseur à Louvain, parce qu'il ne procure pas assez de vin, et la municipalité jacobine dénonce le meurtre « parce qu'il met le comble aux excès dont le régiment de chasseurs s'est rendu coupable ». Un prêtre enlevé à Ellezelles est tellement accablé de blessures qu'il meurt en arrivant en prison. A Meerhout, les militaires se livrant à la chasse aux prêtres sont si furieux de ne pas réussir qu'ils percent de coups un petit enfant au berceau et l'emportent au bout de leurs baïonnettes, sous les yeux de sa mère éplorée. La colonne mobile de Haesdonck, docile aux ordres sanguinaires de De Kever, commissaire du canton, fusille dans l'espace de trois mois de temps, six habitants qu'elle a successivement arrêtés et vient de transporter à Saint-Nicolas. Le bois où avaient lieu ces massacres est connu encore aujourd'hui sous le nom de « cimetière de De Kever ». Frappant sans dicernement, les meurtriers atteignent parfois leurs amis. C'est le sort qui arrive au receveur républicain

(1) Bergman, *Geschiedenis der stad Lier*, pp. 478, 479. *Bulletin du Cercle des Mélophiles de Hasselt*, tome XXVI, p. 58. *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, XVIII, pp. 108, 127. Lettre du commissaire de Perwez, du 19 Pluviôse an VII. (Carton 58, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

de Thielt, lequel s'était déguisé pour prendre part aux réjouissances du carnaval, et fut massacré par le chef du détachement français qui croyait tuer un Flamand. Je ne parle pas de crimes moins graves, qui abondent, comme les violences perpétrées sur le vicaire d'Oeleghem, que les soldats menèrent à Anvers, lié à la queue de leurs chevaux, comme les coups de feu qui blessent une pauvre femme priant au pied du calvaire d'Esschene, ou comme les coups portés dans le même village à un vieillard qui refusait d'ôter une statue de saint placée au-dessus de sa porte, et qui fut laissé pour mort sur le terrain. Un fait surtout demeure marqué profondément dans les souvenirs de nos aïeux parce qu'il heurta plus que tout autre la justice. Dans le village de Kersbeek, deux soldats tentèrent de tuer un vieillard ; — son fils et deux neveux accoururent et en le défendant tuèrent un des agresseurs. La justice sommaire du temps condamna à mort, non pas les militaires coupables, mais les quatre campagnards qui montèrent ensemble sur l'échafaud à Bruxelles, le 12 août 1799 (1). Parmi tous les forfaits que nous venons de résumer, deux seulement furent punis par la république : on se résigna à fusiller l'assassin du brasseur de Louvain et l'assassin du forgeron de Rethy : tous deux furent exécutés à Bruxelles, le 5 juin 1799 (2). Cette expiation restreinte et tardive ne frappait pas les vrais coupables, je veux dire les jacobins, maîtres du pouvoir, qui avaient provoqué le mal et qui refusaient de le faire cesser. Le régime militaire, en effet, fut proclamé à nouveau à Gand, le 1er février 1799, à Namur, au milieu de février et fut maintenu à Diest jusqu'au 5 décembre 1799, soit jusqu'après l'établissement du Consulat. Aux portes de Bruxelles, la colonne mobile campe à Saint-Josse jusqu'en avril 1799,

(1) Journal manuscrit de Gérard, 12 août 1799.

(2) MARQUENIE. *Geschiedenis van het vermaard mirakuleus beeld van Onze Lieve Vrouw van 't Gaverland*, p. 193.

Manuscrit de de Rantere sur Audenaerde. GEBRUERS, ouv. cité, I, pp. 68, 73, 95. Liasses 488 et 591, Archives du Département de la Dyle. DE SMEDT, *De Sans Culotten in Frankrijk, in Assche en in omstreken*, pp. 112 et suiv., 187 et suiv., 243 et suiv. Manuscrits de Gérard et de Pelckmans sur Bruxelles et Louvain. Carton 61, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. SAMYN, *De Fransche revolutie te Thielt*, p. 246.

et dans le Brabant-Wallon, elle est encore en fonctions au mois de mai de la même année.

Le tableau que nous retraçons est tellement sombre que nous sommes heureux de pouvoir l'adoucir par quelques retouches. Les droits de la conscience et les inspirations de la charité réussirent parfois à se faire respecter par la force brutale. Comme on l'a dit, l'argent achetait commissaires et soldats, et la finesse campagnarde réussissait souvent à soustraire à ceux-ci les prêtres, conscrits, armes et cloches. De plus, à mainte reprise, les paysans, quand ils furent en force, empêchèrent les colonnes mobiles d'enlever les cloches et les croix (1). Du côté des envahisseurs, la miséricorde désintéressée et spontanée apparut parfois également, dans des circonstances que nos annalistes n'ont eu garde d'oublier. Une ancienne religieuse, soignant la blessure de l'adjudant général Rostolant, après la bataille de Bornhem, obtint de lui qu'il révoquât l'ordre de détruire par le feu le village de Saint-Amand. Le fils d'un officier républicain était logé comme pensionnaire chez les religieux anglais, qui occupaient l'ancien prieuré de Bornhem : ce jeune homme obtint également par ses supplications que l'édifice fut épargné, sinon par les pillards, au moins par les incendiaires (2). Le général Osten et son fils dirigeant une colonne républicaine passaient à Stekene où ils voulurent s'emparer de diverses denrées. Comme le bourgmestre Truyman refusait de fournir des objets qu'il ne possédait pas, le général ordonna le pillage et l'incendie du village. Déjà la sinistre besogne était commencée, les cloches étaient brisées, et une jeune fille de 19 ans était massacrée, quand la fille du bourgmestre se précipita aux genoux du général en implorant la grâce de ses concitoyens. La suppliante était remarquablement belle, et son langage était si touchant que le commandant se laissa convaincre. Il fit cesser tout désordre, malgré les soldats qui protestaient et dont plusieurs brisèrent leurs

(1) Les habitants de Dilbeek chassèrent la colonne mobile, le 6 décembre 1798. (Lettre du 16 Frimaire an VII, Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) De même à Opprebais. (Liasse 600ter, ibid.), à Bierbeek, à Malaise et à Hérinnes. (Liasse 602, ibid.)

(2) Eugène Moens, *Bornhem in den beloken tijd*, p. 69. Gebruers, ouv. cité, II, p. 602. Thys, ouv. cité, p. 131.

sabres en signe de mécontentement. L'aide de camp Osten revint peu après dans le village pour obtenir la main d'Amelberge Truyman. Une autre héroïne du pays de Waes eut un sort analogue. Au village de Sinay, un soldat de la colonne mobile avait été tué au cours d'une rixe. Le capitaine Pers arriva, le surlendemain, avec une compagnie chargée de mettre la localité à feu et à sang. La population affolée fuyait, quand une jeune fille, nommée Marie-Sophie Amerlinckx, se dirigea vers le capitaine, et s'inclinant respectueusement devant lui sollicita la faveur d'être immolée comme seule victime du juste courroux des Français. Devant cet acte d'abnégation, la colère des exécuteurs s'apaisa. Pers accepta des explications, et ramena sa colonne à Saint-Nicolas. Il devait, comme Osten, demeurer sous le charme du courage flamand, et le 29 mai 1799, il épousa l'héroïne qui l'avait désarmé (1).

Le pays de Thielt fut le théâtre d'un acte méritoire de la part d'un farouche général français. La colonne dirigée par ce dernier battait les villages pour saisir un prêtre missionnaire, le P. Vergauwen, qui remplaçait partout les curés déportés et qui réussissait, grâce à un courage et à une habileté sans pareils, à échapper à toutes les recherches et à toutes les embûches. Frappé par la conduite du prêtre, le général dit un jour en public qu'il serait charmé de voir un homme aussi énergique. Le missionnaire, déguisé selon son habitude, fit en sorte de se présenter peu après devant le général, auquel il expliqua sans détour le but sacerdotal qu'il poursuivait, et auquel il fit comprendre qu'il n'était pas ennemi de la république. Le soldat admira la conduite de son interlocuteur, et lui délivra un sauf-conduit qui fut respecté pendant toute l'année 1799 (2). Ainsi l'humanité triompha en quelques circonstances des passions déchaînées et des ordres du gouvernement républicain.

III.

Jusqu'ici, on a vu le fonctionnement des colonnes mobiles dans les localités où elles promenaient la dévastation. Il faut

(1) A. Siret, *Het land van Waes*, pp. 252, 272.
(2) Samyn, *De Fransche revolutie te Thielt*, p. 235.

suivre dans leur malheureux sort les victimes qu'elles arrêtaient et qu'elles entassaient par groupes ou par charretées dans les prisons des grandes villes.

Tellement nombreuses sont les causes de détention qu'on ne peut songer à déterminer le nombre de citoyens que l'année 1799 voit emprisonner à l'occasion du soulèvement de Brumaire. Commissaires et colonnes mobiles doivent arrêter non seulement les conscrits et les prêtres déportés, mais les rebelles, les habitants suspects d'avoir favorisé l'insurrection, et surtout les otages propres à assurer la saisie des conscrits et la rentrée des impôts. Dans des catégories aussi mal définies, on peut faire entrer tous ceux que l'arbitraire, le caprice, ou la passion veulent poursuivre. Nous voyons évaluer, au 1er février 1799, à trois mille le nombre des victimes détenues dans les prisons (1). Mais ce chiffre est inférieur de loin à la réalité parce qu'il ne comprend ni les otages déjà libérés en grand nombre à cette date ni les prêtres déportés en aussi grand nombre, ni les conscrits remis à leurs régiments après une détention temporaire, ni les prisonniers arrêtés après le 1er février. Nous devons nous borner à quelques indications qui permettent de juger de l'encombrement des prisons. Avant l'insurrection, les établissements de détention étaient de moitié trop vastes pour leur usage, et les maisons de force de Gand et de Vilvorde paraissaient suffisantes pour six départements. Aussi la vaste prison de Vilvorde, occupée à titre provisoire par les services militaires depuis la conquête, était-elle totalement négligée. Les soldats français l'avaient mise au pillage, emportant ou vendant les meubles, les portes, les serrures, et l'administration de la guerre conservait la possession de l'immeuble pour « en jouir à titre de maison de campagne sous le nom d'hôpital » (2). Quand les mesures de répression sont décidées, en octobre et novembre 1798, on se hâte de préparer des places pour les nombreuses victimes dont on prévoit la capture : Vilvorde est remis d'urgence en état

(1) Discours du député de Moor, du 1er février 1799. Thys, ouv. cité, p. 264.

(2) Correspondance de Bouteville, carton 29. Liasse 583, Archives du Département de la Dyle.

pour neuf cents détenus, et on crée des prisons supplémentaires à Bruxelles dans les souterrains du Conseil des Finances, et à Anvers dans l'hôtel de l'émigré Bosschaert. En janvier 1799, tous les locaux disponibles sont « encombrés » (13 janvier 1799), et au milieu de l'été, « le nombre des détenus s'accroît tous les jours » (5 septembre) (1). Voici, d'ailleurs, des chiffres qui confirment ces déclarations des autorités. Dans la seule prison de la Porte de Hal, il y a en 1799, 962 suspects, 560 otages, 37 conscrits réfractaires, 10 citoyens accusés de « propos liberticides ». La prison de Louvain, qui en temps ordinaire renfermait de 30 à 50 détenus, en compte 403 en janvier 1799. La prison de Gand reçoit 1,606 suspects de brigandage, conscrits et otages, dont vingt-sept femmes âgées de 14 à 69 ans. Enfin, à Luxembourg et à Liége, on relate un millier d'arrestations occasionnées par l'insurrection (2).

Entasser des détenus par centaines dans des prisons insuffisantes au cours d'une saison rigoureuse, ne suffisait pas à la haine ou à la crainte qui dirigeaient les autorités. Le régime auquel furent soumises les victimes fut particulièrement révoltant. On les traite, dit un témoin oculaire « comme des bêtes » (3). Le gouvernement omettait de payer les salaires des geôliers et les avances qu'ils faisaient pour nourrir les prisonniers. Ainsi, le concierge de la Porte de Hal, qui n'est pas payé depuis plus d'une année, et qui est traqué par ses fournisseurs, est créancier de la république pour 12.020 livres en 1798 et pour 34,100 livres à la fin de 1799 (4). De la part de surveillants exaspérés, on ne peut attendre des traitements humains. Par suite, on signale qu'à Bruxelles des détenus sont morts de froid et de faim, que

(1) Délibération de l'Administration du Département de la Dyle, du 23 Nivôse an VII. (Procès-verbaux des séances de l'Administration. Lettre du concierge de la Porte de Hal, du 19 Fructidor an VII. (Liasse 583, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Registres d'écrou des prisons de Bruxelles, Louvain et Gand. *Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége* (1889), p. 309.

(3) *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2e série, IV, p. 294.

(4) Liasse 583, Archives du Département de la Dyle. « Les gardiens sont désespérés », dit un rapport officiel.

plusieurs prisonniers sont en état de nudité absolue, qu'ils ne sont défendus contre le froid intense que par des débris de paillassons à défaut de châssis dans les fenêtres. La municipalité de Wavre dénonce les geôliers du Conseil des Finances comme vendant la nourriture au poids d'or. A Genappe, on enferme les conscrits dans une pièce si étroite qu'ils risquent de mourir étouffés. A Isque, on resserre les otages dans un souterrain humide, et quand leurs parents tentent d'apporter des matelas, on répond que « la pierre suffit pour ces gens-là ». Enfin, à Luxembourg, après avoir exposé les prisonniers au froid et à l'humidité pendant des journées entières, on les descend dans les sombres casemates de la citadelle, où on leur refuse toute nourriture pendant deux jours et on finit par leur accorder parcimonieusement deux livres de pain par jour. Pareil régime devait mener aux plus fatales conséquences. Dès janvier 1799, une épidémie se déclare parmi les prisonniers entassés à Bruxelles. La fièvre putride sévit à Gand et à Lille, et nous devrons revenir sur les ravages qu'elle exerce parmi les infortunés détenus. De même, à Luxembourg, bon nombre de détenus succombent dans les souterrains au froid et à l'inanition (1). En rappelant ces affreux détails, on ne peut s'empêcher de comparer les deux livres de pain mesurées aux Belges par la république avec le luxe accordé aux sans-culottes qui étaient venus conquérir la Belgique. Le soldat français, Janson, au moment de la famine de 1795, recevait chaque jour pour son entretien à Liége, quatre livres et demie de pain et une livre et demie de viande (2). On voit que les défenseurs de la liberté ne poussaient pas toujours le désintéressement et la frugalité jusqu'au point vanté par les panégyristes.

Si le nombre des prisonniers ne peut être déterminé, nous

(1) Carton 51, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale de la Dyle, 23 Nivôse, 6 et 13 Pluviôse an VII. Plainte du 1er Pluviôse an VII. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.) Lettre de la Municipalité de Genappe, du 19 Thermidor an VII. (Liasse 591, ibid.) Eengling, *Geschichte des zogenante Kloppelkriegs, pp, 118 et suiv.*

(2) Schuermans, *Ambroise-Joseph Janson*, p. 36.

ne saurions davantage préciser la durée de leurs souffrances. Tout au plus, pourrons-nous, en passant en revue certaines catégories de détenus, notamment les otages, les suspects et les conscrits, indiquer le sort réservé au plus grand nombre. Parmi tant de malheureux, il en est dont nous avons déjà dépeint la vie et parfois la mort ; ce sont les prêtres, au nombre d'environ un millier, déportés à Cayenne, enfermés dans les prisons belges ou françaises, ou transportés au delà de la frontière. En étudiant le régime imposé au culte par le Directoire, nous avons eu l'occasion de rappeler le long et douloureux martyre de tant de confesseurs de la foi. Nous ne leur devons une mention ici que pour joindre leurs noms à ceux des patriotes belges persécutés par les mêmes adversaires.

IV.

L'effrayant arbitraire qui présidait aux arrestations apparaissait surtout quand on examinait la liste des prévenus, qualifiés de « suspects ». Rien n'est plus vague que ce qualificatif. Son emploi permet d'étendre les captures au delà de tout ce que peut rêver l'imagination la plus soupçonneuse. Le principe a été proclamé à la fois à Paris et dans les bureaux des administrations départementales de Bruxelles, Gand et Anvers. On y a décidé d'arrêter quiconque serait soupçonné d'avoir pris part aux soulèvements ou de les avoir favorisés (1).

Appliquant ces décrets, les colonnes mobiles et les commissaires emprisonnent sans compter et sans hésiter quiconque leur est désigné comme ennemi de la république. L'insurrection ayant été le fait de tout un peuple, on conçoit que les ennemis du gouvernement se trouvent en abondance. D'ailleurs, si un doute se produit, on peut arrêter comme otages ceux que l'on n'oserait incarcérer comme inculpés. De là nait une insurmontable difficulté quand il s'agit de distinguer entre les catégories de détenus. Il est impossible de déterminer les causes des arrestations de beaucoup de prisonniers, et on doit se résoudre à ne parler que de ceux

(1) Arrêtés du Directoire, du 28 octobre, et des Administrations départementales de la Dyle (27 octobre), de l'Escaut (23 octobre) et des Deux-Nèthes (24 octobre).

dont nos archives ont retracé le sort avec quelque précision.

Sans doute, dans un certain nombre de cas, la prévention était articulée assez nettement pour que la victime put se défendre. Notamment pour les combattants saisis les armes à la main ou arrêtés à la suite de témoignages circonstanciés, l'accusation d'insurrection ou de rébellion satisfaisait aux exigences de la justice, au moins dans les premiers moments. Mais à côté de ces qualifications déjà vagues de « rebelles » ou « d'insurgés belges », les écrous injustifiés ou dépourvus de tous motifs quelconques, les arrestations ordonnées par des personnages sans pouvoir et par conséquent sans responsabilité se pressent dans nos archives (1). « On a arrêté, dit l'administration de l'Escaut, d'après des motifs très vagues et souvent mal fondés » (2). Voici qui démontre l'exactitude de cet aveu. On enlève à Bruxelles le brasseur De Noter, accablé par une maladie grave et on le mène à Paris. L'affection est telle que le prisonnier doit demeurer à l'hôpital de Valenciennes. Sa sœur intercède pour lui auprès des autorités. Rouppe, commissaire du canton de Bruxelles, déclare qu'on a arrêté De Noter, parce qu'il a pris part à la révolution brabançonne, et parce qu'il a tenu des propos séditieux, lors de la suppression des couvents et de la mise en vigueur des lois sur le serment des prêtres : il n'existe pas de charges contre lui, ajoute Rouppe, mais on a bien fait de le séquestrer au moment des troubles de novembre. Mallarmé, commissaire du département de la Dyle, approuve l'avis de son subordonné et propose de relâcher le malade, tout en le surveillant jusqu'aux élections d'avril 1799. Malgré des rapports aussi formels, le malheureux De Noter ne fut libéré qu'en juin 1799.

De Lantsheere, secrétaire de la municipalité de Lebbeke,

(1) Voici des exemples des actes arbitraires du temps. Le 1er mars 1799, un officier de hussards fait incarcérer à la Porte de Hal « *la citoyenne Dumont, actrice du grand théâtre* ». Le 7 mai suivant, Weissenbruch, secrétaire du commissaire du Département de la Dyle fait écrouer à la Chambre des Comptes « *le nommé Hartleep qui ne parlera à personne jusqu'à nouvel ordre* ». Ces actes ne sont motivés par aucune prévention, et ne sont suivis d'aucune information. (P. Verhaegen, *Essai sur la liberté de la presse en Belgique durant la domination française*, p. 58.)

(2) De Potter, *Onder het schrikbewind*, p. 101.

n'avait pas encouru des reproches plus graves. Son cheval avait servi aux révoltés ; de plus dans une lettre flamande, que sa femme lui écrivait, elle parlait d'un personnage appelé UE, auquel elle souhaitait un prompt retour. Le prisonnier expliquait aisément que les insurgés avaient volé son cheval, et que la lettre mal traduite par un interprète visait en réalité sa personne, car le mot UE signifie « vous », en langue flamande. Quelque fondée que fut cette défense, De Lantsheere ne sortit des prisons de Paris qu'en juillet 1799, après sept mois d'incarcération. Le juge Mosselman, membre du Tribunal de Bruxelles et acquéreur de biens nationaux, fut arrêté, le 21 janvier 1799, par les militaires dans le canton d'Anderlecht où il séjournait à la campagne : on lui reprochait d'avoir daté du 28 octobre 1798 (1), une lettre interceptée, et d'avoir décrié les biens nationaux. Le premier fait était fort innocent, et dénotait tout au plus une inadvertance. Le second consistait en ce que le juge aurait conseillé à un cultivateur, qui occupait des biens d'abbaye, de soutenir la validité du bail, déjà ancien, dont il jouissait. Neuf jours d'incarcération à la prison de la Porte de Hal, sur ordre du commandant de place, furent le châtiment des libertés prises par le magistrat dans ses correspondances ou ses conversations privées (2). Tel encore fut le sort de Caïmo, propriétaire à Anvers, auquel on ne put poser d'autre question que celle de savoir s'il n'avait rien à se reprocher, et qui endura six mois de détention, à Anvers, Paris et Gand. Les règles du droit des gens ne protègent pas même au delà des frontières, les Belges que le Directoire croit devoir craindre. Sans preuve et sans formalité, les soldats français d'Anvers pénètrent sur le territoire batave et y enlèvent à Roosendaal trois religieux de Tongerloo, à Berg-op-Zoom, le bruxellois Van der Noot, capturé à la place de son frère Henri Van der Noot, le célèbre agitateur de 1789. Les quatre prisonniers sont diri-

(1) Au lieu de dater de Brumaire an VII.

(2) Dossier *De Noter*. (Carton 68, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) T. DE LANTSHEERE, *Le dossier d'un brigand*. Dossier Mosselman. (Carton 50, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) ORTS, *La guerre des paysans*, pp. 321 et suiv.

gés sur Paris, où ils séjourneront en captivité depuis novembre 1798, jusqu'au milieu ou même jusqu'à la fin de l'année 1799. On leur reproche d'avoir fait partie d'un comité insurrectionnel. Comme nulle preuve n'est fournie à l'appui de cette accusation, force est de les relâcher sans qu'on ose même les traduire en justice. Mais pendant plusieurs mois, c'est en vain que l'ambassadeur de la république batave a réclamé contre la violation du territoire d'une puissance amie. Van der Noot, ne recevra la liberté qu'à l'avènement du Consulat (1).

Ainsi comprise, la détention des suspects peut se prolonger indéfiniment, le caprice des autorités n'étant limité par aucune nécessité d'information ou de poursuite. Pour le plus grand nombre des suspects, l'imprécision des griefs équivaut à une chance de vie, car elle les soustrait aux commissions militaires ou à la déportation, et elle les assimile aux otages dont nous retracerons bientôt la condition pénible mais moins dangereuse. Ce ne fut qu'un nombre restreint de prisonniers que l'on déféra aux tribunaux, preuve nouvelle et manifeste de l'absence de griefs sérieux contre l'immense majorité des détenus. Il faut se réjouir au nom de l'humanité, de la modération relative apportée à disposer des prisonniers, car les hécatombes que le Directoire provoquait sur toute la surface de la France eussent sans doute été servilement copiées en Belgique si des ordres de poursuites fussent venus de Paris. Telles qu'elles nous apparaissent dans les pièces contemporaines, les exécutions capitales des insurgés belges en l'an VII ne furent que trop nombreuses. C'est par leur énumération que doit se compléter le tableau du sort réservé aux suspects.

On chercherait en vain dans les documents officiels l'indication du chiffre des vies humaines immolées en Belgique par le fait ou par l'ordre du gouvernement républicain, à l'occasion du soulèvement de Brumaire. Investi d'un pouvoir qu'envierait le despote le plus absolu, le Directoire ne doit compte du sang versé qu'au Corps Législatif. Qu'importent

(1) Correspondance de Henry Van der Noot. (Archives générales du royaume.) Correspondance de Di Martinelli. Correspondance de Durutte (Musée de la guerre).

aux jacobins de la majorité les souffrances et la mort de milliers de Belges, sacrifiés à la vengeance des vainqueurs ! Le silence de la majorité couvre les barbaries du gouvernement de manière à les soustraire aux yeux des contemporains et à les dissimuler presque complètement aux historiens modernes. Nous pouvons, cependant, en rapprochant des renseignements épars dans des sources en général inédites, supputer ce qu'a coûté la répression. Lors des combats d'octobre et de novembre, le sang a coulé à flots : le général Colaud évalue à huit mille, le nombre des patriotes tués dans diverses rencontres jusqu'au 1er décembre (1). En ajoutant à ce chiffre celui des morts de décembre, on arrive à environ dix mille patriotes tombés dans le cours de la lutte. Parmi ces victimes, il en est que la justice militaire ou plutôt le simulacre de justice établi par les lois militaires, a frappées cruellement après le combat, à Malines, à Saint-Nicolas, à Baesrode, à Bornhem, à Renaix, à Hal, à Diest. Nous ne rappelons ces assassinats de prisonniers que parce qu'ils formaient le prélude des massacres que nous allons énumérer et que ne pouvait plus excuser l'emportement de la bataille.

Pour juger les rebelles, six conseils de guerre sont assemblés. Celui qui entre le premier en fonctions siège à Gand, où les patriotes du pays de Waes et d'Audenarde lui sont déférés. Sur 1,606 prisonniers, quinze au moins succombent à la fièvre putride. Le conseil de guerre prononce au moins nonante-quatre condamnations à mort, dont cinquante-trois sont mises à exécution, du 21 novembre 1798 au 7 juin 1800. Parmi les victimes se trouve une pauvre fileuse d'Adeghem à peine âgée de 16 ans (2). Bruxelles voit fusiller ou guillotiner soixante-huit victimes, entre le 4 décembre 1798 et le 18 avril 1800 (3). A Liége, on fusille treize patriotes en

(1) Lettre du général Colaud, du 2 décembre 1798. (GEBRUERS. ouv. cité, p. 267.)

(2) Les indications que nous donnons sont empruntées aux registres de la prison de Gand. Ces registres ont été lacérés pour ce qui concerne 130 noms de suspects, en sorte que le nombre exact des condamnés et des victimes de la fièvre ne nous est pas connu. Ch. CLAEYS, *Mémorial de la ville de Gand*, années 1798 et 1799.

(3) Quelques détails empruntés à la chronique locale de Gérard et au *Moniteur* du 14 Germinal an VII, permettront de faire sentir

six mois : parmi eux se trouve le chirurgien Milet. Le baron de Waha, plus heureux, réussit à se dérober aux recherchés. Les prisons de la Tannerie et des Carmes, à Tournai, sont pleines. Du 18 février au 20 septembre, onze prisonniers en sont extraits pour être fusillés. A leur tête est Antoine Constant, qui a été incarcéré successivement à Louvain, à Bruxelles, à Lille, et qui, amené à Tournai, le 7 février, fut en quelques jours, jugé, condamné à mort, et exécuté le 18. Un des citoyens les plus distingués de la ville, l'avocat Goblet, autrefois procureur général au Conseil de Tournai, et futur député au Corps Législatif, présenta en vain la défense de Corbeels et de Meulemans. Le conseil de guerre condamna à mort ces deux chefs, en juin 1799. Ils périrent ensemble, le 21 de ce mois, et la postérité a recueilli les derniers mots de Corbeels à son ami qui s'attendrissait au souvenir de sa famille : « Pourquoi pleurer? Nous avons agi conformément à notre conscience » (1). Le conseil siégeant à Luxembourg fait fusiller trente-quatre patriotes, du 8 janvier au 6 mai 1799. Les victimes s'y montrèrent sous un aspect particulièrement touchant. Comme les juges s'apitoyaient sur le jeune âge de certains accusés et leur demandaient si leurs fusils étaient chargés et s'ils avaient volontairement tiré dans la direction des soldats, les jeunes gens refusèrent

l'horreur qu'inspirèrent aux contemporains les scènes sanglantes dont Bruxelles fut le théâtre en 1799. Parmi les 4 patriotes de Grimbergen, fusillés, le 13 février 1799, à la porte de Schaerbeek, se trouvait un jeune homme qui était mourant à l'hôpital Saint-Pierre. On le mena sur une charrette au lieu du supplice, où il fut fusillé gisant à terre... Le 17 février, toute la garnison, musique en tête, conduisit aux remparts, entre les portes de Namur et de Hal, 21 patriotes, âgés de seize à trente et un ans. « Ils tenaient leurs mains jointes, et élevaient les yeux vers le ciel. Malgré le froid excessif, ils donnèrent leurs vêtements aux pauvres que le cortège rencontra, et ne conservèrent que chemises et culottes. Trois d'entre eux, n'ayant été que blessés par la fusillade, furent achevés à coup de baïonnettes. » Le 29 mars, on guillotina 13 victimes, coupables de soi-disant brigandage. Parmi elles se trouvait une femme, dont le fils, âgé de quinze ans, et la fille, âgée de seize ans, furent contraints d'assister au supplice de leur mère.

(1) Registres des prisons de Bruxelles et de Tournai. *Conférence d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 2e série, 1889, pp. 309 à 311. DARIS, ouv. cité, III, p. 225 et IV, p. 92. SPLICHAEL, *Eenige voorvallen uit den brigandsoorlog.* LE HON, *Hommage à feu M. Goblet.*

noblement de se sauver par un mensonge. Ils répondirent avec franchise que leurs armes étaient chargées de balles et qu'ils avaient voulu tirer sur les troupes républicaines. Aussi, lorsque la garnison entière conduisit à l'Esplanade les infortunés fils de la terre luxembourgeoise condamnés à mourir, toute la population attristée les suivit, s'agenouilla avec eux quand ils murmurèrent une dernière prière, et se disputa, comme des reliques, les souvenirs des martyrs (1).

Restait le conseil réuni à Lille, où se trouvaient environ six cents détenus belges, insurgés ou suspects, sans compter les otages et les prêtres déportés ? Qu'advint-il de ces malheureux ? Désireux de s'instruire sur les origines de l'insurrection, le Directoire avait, au début de novembre 1798, envoyé en Belgique un prêtre apostat, nommé Ortalle, qui arriva à Gand, le 9 novembre, pour s'acquitter de sa mission. L'encombrement des prisons ayant fait envoyer à Lille bon nombre de détenus, ce fut le conseil de guerre de Lille qui fut chargé de continuer l'enquête confiée à Ortalle (2). Dans cette vue, Constant, Corbeels, Meulemans et d'autres, furent transférés à Lille. Mais l'état affreux des prisons et les mauvais traitements entraînèrent bientôt un résultat peu surprenant. Une épidémie de fièvre putride se déclara parmi les détenus : deux succombèrent en janvier 1799, vingt-sept en février, quatorze en mars, neuf durant les mois suivants (3). Force fut d'interrompre les travaux du conseil. On renvoya à Tournai, les insurgés les plus marquants, tels que Constant, Corbeels et Meulemans avec environ quarante de leurs compagnons. Nous n'avons pu préciser le sort des autres prisonniers. Sans doute, beaucoup furent transférés comme conscrits dans les divers corps d'armée auxquels ils étaient assignés par les instructions ministérielles. Les sources belges affirment que plusieurs furent fusillés. On cite, notamment, le chiffre de dix prisonniers saisis à Hasselt et exécutés à Lille. On ajoute qu'un de leurs

(1) Engling, ouv. cité, pp. 115 et suiv.

(2) Lettre de Ortalle au commissaire Du Bosch, du 18 Brumaire an VII. (Papiers de Du Bosch.) Lettre de Lonhienne au gouvernement batave, du 11 Nivôse an VII. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, VII, pp. 4 et suiv.

(3) Etat civil de Lille.

compagnons, nommé Mertens, fut condamné à mort également mais fut sauvé par les larmes de sa sœur qui alla se jeter aux genoux du général commandant de place et qui obtint la grâce du prisonnier (1). L'état civil de Lille étant muet sur ces exécutions, nous ne saurions affirmer qu'elles aient eu lieu à Lille. Peut-être s'accomplirent-elles hors du territoire de la cité ? En tout cas, elles devraient être inscrites à charge du conseil de guerre de celle-ci.

En dehors des condamnations à mort, d'assez nombreuses condamnations à des peines d'emprisonnement et d'amende intervinrent contre les patriotes. Nous n'en pouvons déterminer le nombre. Nous savons seulement que lorsque le conseil de guerre de Bruxelles condamna à quatre mois d'emprisonnement certains paysans arrêtés dans les environs de la capitale, cette sentence fut dénoncée à Paris par le commissaire Mallarmé comme étant « un acte de faiblesse » du président Lacour (2). Pour autant qu'une indication particulière permette de deviner la tendance générale des conseils militaires, nous ajouterons que sur 1.476 détenus énumérés nominalement par le registre des suspects de la prison de Gand, il y eut, à côté de nonante-quatre condamnations à mort, trente-neuf condamnations criminelles ou correctionnelles, quatre-vingt-quatre acquittements, et six cent douze mises en liberté ordonnées administrativement. Le surplus des prisonniers fut renvoyé devant d'autres juridictions, notamment devant les conseils de guerre de Bruxelles, de Lille et de Tournai, ou au dépôt des conscrits établis dans la prison de Lille (3).

Telles étaient, dans leurs grandes lignes, les mesures de

(1) *L'ancien pays de Looz*, II, p. 29.

(2) Lettre de Mallarmé, du 3 Nivôse an VII. (Carton 82, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) Registres de la prison de Gand. Il est à remarquer qu'une trentaine de condamnations à mort ne furent pas exécutées à Gand, soit que les condamnés aient été envoyés à Bruxelles pour subir leur peine, — ce qui fut le cas pour vingt-quatre d'entre eux, — soit que la sentence ait été cassée par le conseil de revision ou par l'autorité supérieure. Le conseil de guerre siégeant à Gand, condamna, en 1799, à vingt années de travaux forcés, deux adolescents du chef d'insurrection : le jeune De Brandt, âgé de seize ans, originaire de Watermael et une jeune fille de seize ans, originaire de Adeghem. Ces deux condamnés furent libérés par les cosaques, le

répression poursuivies contre les patriotes que la violence avait mis sous la main des républicains. Nous voudrions arrêter ici notre énumération. Il n'y avait malheureusement pas encore assez de sang versé au gré des conquérants. A côté des juridictions plus ou moins régulières fonctionnant dans les grandes villes, le pouvoir ou plutôt la barbarie sans frein de la soldatesque disposait des vies humaines par suite de l'état de siège dans les villes et les villages. Toute une série d'exécutions sommaires, bien dignes d'être qualifiées d'assassinats, devaient ensanglanter le parcours des colonnes mobiles et le règne despotique des commandants de place et des commissaires français. Voici quelques indications sur ces massacres, qu'il importe de ne pas confondre avec les actes de violence commis par les soldats sous prétexte ou à l'occasion d'une lutte. On condamne à mort à Malines un industriel, Auguste de Kulberg, en prétendant qu'il est ancien officier autrichien et qu'il aurait enrôlé des jeunes gens. Ce malheureux, qu'on disait fils du conseiller d'Etat de Kulberg, et dont la condamnation est cassée, est transféré successivement à Bruxelles, à Gand et à Tournai, sans qu'on trouve trace d'une sentence définitive à son sujet. Néanmoins, selon le député Hoverlant, annaliste tournaisien assez bien informé, le détenu périt fusillé (1). Au cours de ses opérations à Bornhem, la colonne mobile saisit un gentilhomme qui a cooopéré au soulèvement de Rollier, et qui s'appelle Zeger Van Eedtvelde. Le prisonnier, condamné à mort séance tenante, allait être exécuté, quand son fils, pénétrant dans son cachot sous l'apparence d'un musicien ambulant, réussit à le sauver grâce à un déguisement (2). Tout aussi sommairement, les soldats abattent à coups de fusils, à Betecom, le curé du village et un novice de l'abbaye de Tongerloo, à Jodoigne, un chef d'insurgés qu'ils capturent, le 10 janvier 1799, et à Audenarde un détenu qu'ils font sortir de sa prison, le 11 février à 4 heures du matin, sous prétexte de le mener à Gand, et dont on retrouve le

24 mars 1814. (Carton 16, Conseil administratif de 1814. Archives générales du royaume.)

(1) *Le Moniteur*, 11 Frimaire an VII. GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 176. HOVERLANT, *Histoire de Tournai*, tome LXXVIII ,p. 272.

(2) P. Eugène MOENS. *Bornhem in den beloken tijd*, pp. 48 et 62.

cadavre, percé de balles, dans un fossé voisin de la ville. Sous la direction du barbare De Kever, les soldats campés à Haesdonck, tuent en l'espace de trois mois six prisonniers, dont le plus marquant est l'ancien greffier Tassyns, qui périt sous les balles françaises, le 3 mars 1799 à 10 heures du soir. Enfin, Anvers, à son tour, voit couler le sang d'un patriote : on y condamne à mort, comme insurgé, un habitant de Ranst, le 22 janvier 1800 (1).

Si l'on cherche à calculer ce que la répression de l'insurrection a coûté de vies humaines, on peut résumer les traits qui précèdent en quelques chiffres qui devraient être écrits en lettres de sang. Dix mille combattants, morts les armes à la main ou peu après le combat, cent nonante insurgés fusillés après des procédures régulières, environ trente citoyens massacrés par les colonnes mobiles ou par ordre des commissaires de la république, une centaine de détenus succombant dans les prisons aux mauvais traitements et aux maladies, tel est le funèbre bilan des efforts faits, d'une part pour récupérer la liberté perdue et, d'autre part pour restaurer un joug profondément ébranlé.

V.

Plus heureux que les suspects, qui étaient exposés à une accusation capitale, les otages n'étaient détenus que comme garants de la levée de la conscription et de la rentrée des impôts. Malheureusement, le pouvoir de désigner et de retenir les otages, déjà arbitraire par lui-même, était confié à des mains indignes. Par là il advint que des citoyens incarcérés à un titre purement provisoire, eurent le sort non seulement de véritables prisonniers, mais de condamnés encourant une peine de plusieurs mois, sinon d'une année d'emprisonnement. Essayons de peindre leur condition si digne de pitié à de multiples égards, et restée si mystérieuse à cause du silence des pièces officielles !

Le nombre des otages séquestrés en Belgique ne peut être

(1) Van Spilbeek, *De abdij van Tongerloo*, p. 611. Procès-verbal du 21 Nivôse an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Manuscrit de De Rantere sur Audenaerde. Marquenie, ouv. cité, p. 193. Gebruers,, ouv. cité, II, p. 214.

fixé. On dirait que les autorités ont rougi des abus commis en incarcérant tant de citoyens paisibles : jamais elles n'ont établi ou tenté d'établir le relevé des prisonniers arrêtés en qualité d'otages. Nous savons seulement qu'on en saisit dans chacun des neuf départements, qu'on en arrêta dans des localités telles que Tournai et Thuin aussi bien que dans les villes les plus hostiles au régime français, enfin qu'en général, l'ordre était donné par le Directoire, d'emprisonner au moins deux otages par commune. Jusqu'à quel point les instructions gouvernementales furent-elles suivies, là où les contributions étaient payées et les conscrits fournis ? Dans quelle mesure compensa-t-on les otages qu'on s'abstint de lever dans certains villages avec les otages levés en très grand nombre dans quelques villes ? Ces questions ne peuvent être élucidées en l'absence de tout rapport d'ensemble sur les opérations des colonnes mobiles. Et ce défaut de relation générale se comprend sans peine quand on songe que les soldats levant les otages se contentaient souvent de les incarcérer dans la prison de la ville la plus voisine, sans informer les autorités supérieures. D'ailleurs, la masse des prisonniers était telle que les actes d'écrou ne se motivaient plus, et qu'on ne pouvait souvent distinguer les détenus auxquels revenaient exactement les qualificatifs d'otages, de rebelles, de suspects, d'insurgés ou de conscrits.

Quelques chiffres et quelques noms relevés dans les archives permettront de se représenter les troubles profonds apportés dans les familles par les incarcérations d'otages. Nous savons qu'à Bruxelles, la prison de la Porte de Hal en a reçu cinq cent soixante et qu'il faudrait ajouter à ce nombre les otages détenus dans les prisons de la Chambre des Comptes et du Conseil des Finances. La petite prison de Louvain en renferme deux cent trente et un, en janvier 1799. A Liége, il faut une église pour les contenir. Dans la Lys, on a levé en une fois cinquante otages. Enfin, à Paris, la seule prison de la Force, en renferme soixante-sept, avec lesquels doivent être comptés les otages emprisonnés au Temple et à Sainte-Pélagie. Ces indications permettent d'évaluer à plus de mille, le nombre des Belges détenus uniquement comme otages. Parmi ces victimes, il y a environ

quarante et un habitants de Bruxelles, vingt-six d'Anvers, quarante-sept de Gand, dix-huit de Renaix, vingt-cinq de Diest, vingt-deux de Marche, cinq de Aye, quinze professeurs de l'Université de Louvain. Toutes les classes sont représentées dans les listes partielles que nous avons eues sous les yeux. Notamment, on s'est efforcé d'atteindre les anciens partisans de la révolution brabançonne parce qu'on les soupçonne d'avoir fomenté les troubles de Brumaire. Parmi les Bruxellois on remarque le comte de Limminghe, le baron de Peuthy, les notaires Nuewens et Cheval, les avocats de Lausnay, Drugmann et Moris, le brasseur De Noter, le journaliste Urban, le négociant Sagermans, les conseillers Evenepoel, Van Doorsselaer et Kockaert ; parmi les Louvanistes, le baron de Loen, les avocats Dury et Quirini, le notaire Van Binst. Anvers a vu enlever le comte Roose, le baron d'Hartemberg, le chevalier de Roode, van Praet, Lorangeois. On a emprisonné à Bruges, le baron Triest, à Maestricht de Thier et de Marneffe, à Audenarde, les frères Raepsaet, à Gand, le comte d'Hane Steenhuyse, le comte della Faille, Borluut, de Kerchove, Van Hoobroeck de Mooreghem, Helias d'Hudeghem, les avocats Van Tours, De Rudder et de Witte, De Bast, président du Tribunal de Commerce et le juge de paix De Grave, à Renaix, l'ancien bailli Mondet, à Ath, l'homme de loi Jaubert, qui passe pour anarchiste.

En pesant ces noms, on cherche en vain la règle qui a dicté le choix des autorités. La seule loi qui semble avoir été consultée, c'est le caprice des commissaires et des délateurs. Car si bon nombre parmi des détenus ont participé au soulèvement de 1789 en Belgique, il en est beaucoup qui sont restés totalement étrangers à ce mouvement. On a arrêté à Cappelle-au-Bois, seize républicains, sur « de faux rapports », et l'administration municipale atteste que de pareilles arrestations crieront vengeance (1). Ailleurs, on

(1) Lettre du 19 Frimaire an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Une injustice aussi criante fut accomplie à Anvers par le commissaire Levêque. Comme un otage s'était adressé au juge de paix pour se plaindre de sa détention et que ce magistrat faisait remarquer au commissaire l'inobservation des formes légales, Levêque s'emportant, s'écria que : « les formes étaient faites pour

arrête un fils à la place de son père, un citoyen à la place de son beau-frère, ou un vieillard impotent, le comte d'Aerschot, de Waenrode, que les autorités déclarent hors d'état d'exercer la moindre influence, ou encore un laïque de Bruxelles à la place de son frère, qui est curé d'une paroisse de la capitale. Une erreur grossière fait conduire à Paris comme otage, le cultivateur Van der Smissen, d'Itterbeek, que l'on confond avec un Van der Smissen, chef d'insurgés de Ninove. La passion ou la vengeance vont jusqu'à faire incarcérer comme otage et mener à Paris, une femme, la veuve Berg, d'Arlon (1). L'aveuglement est tel que l'on prend un soin spécial d'arrêter les personnes revêtues de fonctions publiques, comme les agents municipaux, gardes champêtres, percepteurs des contributions, secrétaires de municipalités, receveurs de fondations, magistrats de divers ordres, de manière à entraver la recette des contributions que l'on voulait activer et à faciliter les troubles que l'on voulait pacifier. Le désordre frappa, enfin, les administrateurs du département de la Dyle qui s'émurent en voyant les atteintes portées aux services publics. Apprenant qu'on avait arrêté le président de la municipalité de Braine-l'Alleud, au temple de la Loi, au moment où il procédait à un mariage, les administrateurs défendirent aux geôliers de toutes les prisons de leur ressort de recevoir désormais en qualité d'otages des fonctionnaires publics (2). Des abus aussi criants devaient entraîner les mesures de défense les plus diverses. Pour se soustraire à une arrestation, beaucoup de citoyens achetèrent à prix d'or le silence des délateurs et des commissaires (3). Dans le village d'Hekelgem, le traître qui avait signalé à la colonne mobile les chefs de famille

les cordonniers », et fit emprisonner le juge à côté de l'otage. (THYS, ouv. cité, p. 264.)

(1) GROB. *Zur Kultur geschichte des Luxemburger Landes*, III[e] heft, p. 119.

(2) Arrêté du 21 Nivôse an VII. (Liasse varia, Archives du Département de la Dyle.)

(3) Lettre du secrétaire de la Municipalité de Tervueren, du 30 Frimaire an VII. (Carton 44, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

enlevés par elle fut assassiné peu après le départ de la force armée (1).

L'avenir devait justifier toutes les appréhensions que nos pères éprouvèrent en voyant inaugurer la saisie des otages. Deux catégories furent promptement établies parmi ceux-ci, les uns étant emprisonnés en Belgique, les autres étant conduits à Paris, et la condition des premiers fut aussi pénible que celle des derniers.

En Belgique furent gardés, semble-t-il, les otages contre lesquels on reconnaissait à l'avance n'avoir aucun grief à formuler. On les emprisonnait uniquement en vue de l'impôt et de la conscription. Mais ici encore, l'arbitraire présidait aux destinées des prisonniers. Quand les contributions furent payées, et quand les listes de la conscription eurent été dressées, et les conscrits envoyés, les détenus eussent dû être libérés. Il n'en fut rien. Quelques-uns, sans doute, ne passèrent que peu de jours en prison : le grand nombre ne fut libéré qu'en février et mars 1799, en vertu d'un ordre du général Cervoni, du 20 février 1799, prescrivant l'élargissement provisoire des otages ayant payé leurs contributions. Bon nombre, toutefois, ne sortirent de leur cachot, qu'au mois de mai 1799 (2). Entassés dans des locaux étroits et insalubres, où ils achetaient au poids de l'or les aliments nécessaires à la vie, les infortunés otages accablaient de leurs doléances toutes les autorités. Souvent ils recouraient à l'argument qui avait en ces temps désolés l'influence définitive, et ils obtenaient à l'aide de grosses sommes des certificats de civisme et des ordres de mise en liberté (3). Pour ceux qui étaient le plus en vue, les élections d'avril 1799 formèrent un obstacle insurmontable à leur libération, comme nous le verrons à propos des otages envoyés à Paris. Pour plusieurs, enfin, la prison fut l'occasion d'une mort que les rigueurs du gouvernement républicain avaient certainement

(1) De Smedt, *De Sans Culotten in Frankrijk en in Assche en omstreken*, p. 239.

(2) Registres de la prison de la Porte de Hal, à Bruxelles. La dernière sortie d'otage y a lieu le 13 mai 1799 (24 Floréal an VII.) Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, 5 Ventôse an VII. (Archives de Namur.)

(3) On paya 600 et même 1,500 florins pour obtenir des élargissements. Muyldermans, *Sans Culot en brigand*, pp. 154 à 156.

provoquée ou rapprochée (1). Les légers changements apportés à la politique du Directoire par le coup d'Etat du 30 Prairial ne mirent pas de terme à l'arbitraire qui faisait emprisonner les citoyens. Le 19 août 1799, le commandant de place d'Audenarde faisait incarcérer comme otage un habitant, nommé Van der Merschen, pour avoir donné sa démission de la place d'agent de la municipalité.

Suivons maintenant les prisonniers conduits en France. Le 1er novembre, jour où on saisit à Bruxelles les premiers otages, au nombre d'une vingtaine, onze d'entre eux partirent immédiatement pour Paris. C'était, sans doute, en vertu d'instructions données par le Directoire au général Colaud. Ces instructions furent précisées plus tard, et elles portèrent l'ordre d'envoyer à Paris, les détenus qui pourraient être soupçonnés d'avoir pris part aux troubles. La règle ainsi formulée était fort vague. Elle fut appliquée d'après le caprice des commandants militaires, renseignés par les autorités civiles qui avouèrent bientôt qu'elles manquaient de toute base d'appréciation sérieuse. La conséquence fut qu'on envoya sans motif à Paris, en l'espace de trois mois de temps, une centaine de Belges, qui furent incarcérés au Temple, à Sainte-Pélagie et à la Force. Presque tous les noms que nous avons cités plus haut devraient être répétés ici, pour mettre en honneur les souffrances endurées nar nos compatriotes. Limminghe. De Lausnay, Urban, Drugmann, Van der Noot, de Noter, Roose, De Lantsheere, secrétaire de la municipalité d'Opwyck, les habitants d'Anvers et de Flandre, dont nous avons parlé, se remarquaient au premier rang des détenus. Pour plusieurs, les fatigues du chemin ajoutées à la maladie, firent obstacle à ce que le voyage s'achevât, et force fut de les interner dans les prisons situées le long de la triste route qui menait vers Paris. Mons, Lille, Valenciennes, gardèrent ainsi quelques otages. Le séjour de Paris fut cruel pour ceux qui atteignirent la capitale de la France : on en renferma jusque seize dans une chambre (2).

(1) L'otage Lauwers, de Rotselaer, décéda en prison, le 17 janvier 1799.

(2) DE LANTSHEERE, *Le dossier d'un brigand*, p. 75.

Si les infortunés que la gendarmerie ou des pelotons de cavalerie emmenaient vers la France avaient pu croire un instant qu'en se rapprochant du Directoire, ils obtiendraient une justice plus prompte, leurs illusions furent de courte durée. Une partie, à la vérité, fut élargie, en mars et avril 1799. Mais le plus grand nombre, parmi lesquels de Lantsheere et de Lausnay, ne fut relâché qu'au cours de l'été de 1799 après les élections d'avril, parce que, en les retenant, le gouvernement entendait influencer les résultats du scrutin (1). Van der Noot ne fut mis en liberté que le 16 novembre 1799, sept jours après le coup d'Etat du 18 Brumaire, et un otage d'Aerschot, ne quitta la prison que le 26 février 1800 (2). Des emprisonnements aussi arbitraires se prolongeant pendant quatre mois, sept mois, parfois pendant plus d'une année, devaient révolter les consciences. On vit, en effet, l'humanité et la charité se déployer en faveur des Belges prisonniers. Seuls, le Directoire et ses agents restèrent sourds aux sollicitations et aux preuves, et ils ne consentirent à rendre la liberté aux victimes que quand les débats du Corps Législatif les y eurent contraints.

Quoique la république se fut efforcée de tarir les sources de la charité, celle-ci survivait dans des cœurs vaillants. La correspondance des otages nous révèle les noms de deux femmes d'élite qu'il convient de saluer au passage. L'une était M[lle] Fournier, habitant Lille, où elle se dévouait au soin des prisonniers, et où elle prodigua aux prêtres, aux otages, aux inculpés malades, des encouragements et des secours. L'autre était M[lle] la comtesse d'Yve, personne d'âge mûr, célèbre par ses goûts de bibliophile, autrefois mêlée aux événements de la révolution brabançonne, et retirée à Paris sous le nom de M[lle] Marichal. A l'aide de ce nom d'emprunt et grâce à des relations qu'elle avait su se créer dans tous les cercles, même gouvernementaux, la comtesse d'Yve pénétra auprès de ses compatriotes, les soutint de ses

(1) Lettre de d'Aubremé au député Di Martinelli, du 11 Ventôse an VII. (Correspondance de Di Martinelli.) DE LANTSHEERE, *Le dossier d'un brigand*, p. 52. DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 278.

(2) Correspondance d'Henri Van der Noot. (Archives générales du royaume.) Lettre du ministre de la Police, du 7 Ventôse an VII. (Liasse varia, Archives du Département de la Dyle.)

deniers, plaida leur cause dans les salons des Directeurs et des Ministres, et contribua efficacement à entretenir le courage des détenus et l'énergie de leurs défenseurs. L'intervention de cette noble femme était providentielle, car chez beaucoup de détenus les résolutions viriles devaient forcément être émoussées par leur pénible condition. Brusquement arrêtés par la force armée, emmenés à Paris sans avoir pu adresser un mot d'adieu à leur famille, emprisonnés sans ressources à quatre-vingts lieues de leur ville natale, ils s'attendaient chaque jour à être fusillés, ou à être déportés à Cayenne. Tel était, en effet, le sort réservé aux prisonniers français qui les entouraient. Pour se soustraire à des extrémités aussi affreuses, un moyen unique se présentait, et bien peu étaient à même d'y recourir. C'était l'emploi de l'argent qui seul pouvait sauver. Le comte de Limminghe fut, en effet, élargi grâce aux instantes démarches que fit sa femme auprès du conventionnel Mallarmé. Celui-ci, commissaire du Directoire auprès du département de la Dyle, disposait presque souverainement du sort des otages. Econduite par lui une première fois, M[me] de Limminghe fut instruite de la vénalité du fonctionnaire, et elle se représenta chez lui avec tous ses bijoux et tout ce qu'elle put réunir d'or. Moyennant l'abandon de ces richesses, Mallarmé consentit à sauver le prisonnier, qui fut élargi à Paris, en juin 1799. Beaucoup d'autres victimes de la république usèrent de la même voie de persuasion, et le scandale devint tel que Mallarmé fut révoqué avec éclat. On citait, dit un républicain, les noms des gens qui avaient payé et on affirmait que le commissaire destitué emportait dans sa retraite onze mille louis, acquis de la sorte (1).

Une assistance décisive devait venir d'un côté qui ne semblait guère au début promettre le salut. On a dit combien s'étaient alarmées les autorités jacobines en voyant leurs compatriotes se soulever dans tout le pays. Elles avaient les premières pris l'initiative de faire arrêter des otages, et les administrateurs du département de la Dyle avaient dénom-

(1) Lettre de de Bériot au député Frison, du 22 Floréal an VII. (Papiers de M. Rouffart.) Correspondances de la famille de Limminghe, conservées au château de Gesves.

bré les victimes bien avant l'arrivée de Colaud. Quand ce général s'était présenté à leur séance, ils lui avaient désigné les principaux citoyens qui, selon eux, méritaient d'être incarcérés. Un de leurs subordonnés, ne se déclarant pas satisfait des mesures prises, avait même insisté pour qu'on saisit douze otages par commune, ce qui équivalait à emprisonner trois à quatre mille citoyens paisibles (1). En dépit des gages aussi nombreux donnés à la répression, les administrateurs sentirent bientôt leurs préventions s'atténuer et la vengeance faire place à la pitié. Au moment même où ils prenaient les délibérations qu'on vient de résumer, certains administrateurs avaient pris soin d'annoter dans les procès-verbaux des scrupules qui les honoraient, et tout en adhérant au principe des arrestations, ils avaient fait observer « qu'il n'y a aucune preuve acquise contre aucun des futurs otages, ni même un commencement de preuve, qu'il n'existe qu'une simple présomption résultant des principes connus de ces individus, et de leur haine pour le gouvernement républicain » (2). Ces quelques mots, qui suffisaient à faire justice du système suivi, devaient porter leurs fruits. Quand les administrateurs virent la force militaire se conduire en despote, les prisons se remplir, les abris s'étendre et se perpétuer, ils se remirent en mémoire les observations de leurs collègues. Quand montèrent vers eux, les plaintes des familles désolées, les réclamations des otages et des suspects, les doléances des municipalités, ils ne purent se refuser à intervenir. Leur appui devenait d'autant plus sincère qu'on s'éloignait davantage des troubles de Brumaire, et que les causes qui, à leurs yeux, avaient pu légitimer les arrestations, venaient successivement à disparaître. N'avait-on pas accompli tous les efforts possibles pour lever la conscription ? Colaud ne se vantait-il pas d'avoir fait verser dans les caisses publiques par sa sévérité environ trente millions

(1) Procès-verbaux des séances de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, 6, 7, 10 Brumaire an VII.

Lettre du commissaire du canton de Perwez, du 6 Pluviôse an VII. (Carton 58, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Procès-verbal de la séance de l'Administration Centrale du Département de la Dyle, du 7 Brumaire an VII.

d'impôts arriérés (1)? Ecoutant la voix de la commisération avec autant de complaisance qu'ils suivaient naguère les conseils de la haine ou du ressentiment, les administrateurs de département intercèdent, implorent, et osent enfin commander. Ils commencent par intervenir dans des cas isolés, quand des circonstances spéciales militent en faveur des prisonniers : encouragés par l'opinion, ils osent élever la voix et plaider la cause de tous les détenus, et ils finissent par obtenir gain de cause.

A Namur, les administrateurs se bornent à une protestation actée au procès-verbal de leur séance du 31 décembre 1798. A Anvers, ils tentent de faire libérer huit otages, le 24 décembre, puis ils sollicitent, le 4 février, l'élargissement de tous les otages retenus à la citadelle. A Bruxelles, les administrateurs élèvent timidement la voix pour les détenus, le 23 décembre, réclament successivement en faveur du comte d'Aerschot, vieillard, accablé d'infirmités, en faveur du juge Mosselman, et en faveur des fonctionnaires dont le service est en souffrance : ils vont jusqu'à défendre d'emprisonner, en qualité d'otages, les représentants de l'autorité (10 janvier 1799). Les administrateurs de l'Escaut sont plus hardis. Ils font élargir des prisonniers dès le 22 novembre ; ils continuent en décembre et en janvier, en ouvrant les portes à des groupes qui atteignent parfois le chiffre de quinze ou seize détenus.

Cependant, presque tous les prisonniers destinés à Paris étaient arrivés au lieu de leur détention. Ils y trouvèrent un nouvel appui, qui devait être efficace, mais dont l'action serait retardée dans toute la mesure où la tyrannie l'emportait sur la liberté. Auprès du gouvernement se trouvaient les soixante-cinq députés belges. Parmi eux, plusieurs avaient sollicité avec instance et même avec passion des mesures de rigueur, lors du soulèvement de Brumaire (2). Quand la répression eut revêtu le caractère barbare qui révolta tous les cœurs, la conscience se réveilla chez les députés belges qui faisaient partie de la majorité jacobine, par un retour

(1) Robinet, Robert et Le Chapelin. *Dictionnaire historique*, V. Colaud.

(2) Voir livre VI, chapitre I.

d'autant plus méritoire qu'ils s'étaient éloignés davantage des idées de miséricorde et de pardon (1). Les députés Frison et de Moor parurent successivement à la tribune du Conseil des Cinq Cents, le 1er février 1799, pour exposer les plaintes de leurs compatriotes. Ils demandèrent qu'un message adressé au Directoire, le mît en demeure, d'instruire le Corps Législatif de la situation des départements réunis, de faire juger les coupables, et de libérer les otages. Ils relevèrent des traits d'arbitraire nombreux qui leur étaient signalés. Ils déplorèrent « ces arrestations, en masse d'artisans chargés de famille, entassés dans les cachots ». Ils dépeignirent sous des couleurs qui n'étaient que trop exactes le sort des détenus : « Un grand nombre de ces citoyens sont en prison à Paris, où ils gémissent, éloignés de leurs épouses, de leurs enfants, privés de tout secours, en attendant leur jugement. On parcourt toutes les principales communes avec des colonnes mobiles pour y enlever les principaux propriétaires. On les jette pêle-mêle dans la prison, avec les brigands. Et à présent, que l'on connaît l'objet de cette battue, tout le monde se sauve ; on se cache, on emporte ce qu'on peut ; enfin, ces belles contrées ne ressemblent plus qu'à un pays ravagé par les horreurs de la guerre. » De Moor appuya la motion de son collègue, non sans profiter de l'occasion, peut-être par habileté oratoire, pour demander incidemment qu'on renforçât encore la législation établie contre les prêtres. Malgré ces concessions à l'esprit révolutionnaire et malgré l'appui de Beyts, l'assemblée passa à l'ordre du jour en refusant de discuter la proposition des Belges. Pour ces jacobins, la condition de quelques milliers de vaincus et la violation des règles les plus élémentaires de la justice, n'avaient aucune importance. Le député Izos traita Frison d'anarchiste. Leurs collègues Joubert, Debrel et Crochon combattirent la proposition, en affirmant sans détour « qu'il fallait se garder de détendre imprudemment des ressorts aussi habilement qu'utilement

(1) Le député Frison venait de se signaler par un discours prononcé au Conseil des Cinq Cents, le 8 janvier 1799, pour faire fusiller sans miséricorde les naufragés de Calais. (*Le Moniteur*, 24 Nivôse an VII.)

employés ». Ainsi le Corps Législatif couvrait d'éloges les attentats commis contre la liberté et la vie des Belges, et ratifiait la conduite odieuse du gouvernement directorial (1).

Telle fut la première bataille livrée au grand jour en faveur des prisonniers belges. Son succès immédiat fut nul. Les journaux français, à l'imitation du *Moniteur*, écourtèrent les discours des députés belges. Le public ne put connaître les réclamations de ceux-ci que par les brochures nombreuses que les orateurs firent distribuer à leurs frais, et que reproduisirent les journaux belges. Mais le résultat indirect fut considérable, tant en Belgique qu'en France.

En Belgique, le mouvement favorable aux otages prit une nouvelle vigueur. Les autorités militaires cessèrent de refuser la libération des détenus dans les départements où elles avaient exercé et conservé la direction des prisons. Elles permirent, à Anvers, l'élargissement des otages par les soins des administrateurs de département, sous la seule réserve que l'on procèderait par mesures individuelles et motivées. Elles se mirent d'accord avec les administrateurs de la Dyle. Aussi, à partir du 10 février, les otages d'Anvers étaient mis en liberté, le dernier étant élargi le 17. Ceux de Bruxelles sortirent de prison en grand nombre à partir de février jusqu'au mois de mai.

Paris devait être le théâtre d'un mouvement analogue, secondé par les députés belges. Parmi ceux-ci on remarqua comme s'étant particulièrement dévoués aux intérêts des otages : Roemers, Frison, Troisœufs, Di Martinelli, Ferry, de Godin, d'Outrepont, de Moor et Meyer (2). Nous mêlons ces noms à dessein, parce qu'ils personnifiaient des tendances politiques fort opposées, où apparaissaient tour à tour l'esprit national avec Ferry et de Godin, une modération extrême avec Roemers et Di Martinelli, et le jacobinisme sectaire avec Frison, Troisœufs, de Moor et Meyer. La voix des députés eut été triomphante si elle avait été appuyée par leur compatriote Lambrechts, qui occupait les fonctions

(1) Orts, ouv. cité, pp. 312 et suiv.

(2) Correspondance de Frison, conservée par M. Rouffart. Correspondance de Di Martinelli. de Lantsheere, *Le dossier d'un brigand*. « Tableau de ma vie », par Roemers, manuscrit appartenant au baron de Lamberts-Cortenbach.

éminentes de ministre de la Justice. Pourquoi faut-il consigner ici l'absence de cœur ou la pusillanimité de ce jacobin endurci, qui s'acharnait à fournir de victimes les commissions militaires, qui se désintéressait du sort de ses infortunés concitoyens, et qui contribuait par là à prolonger leurs souffrances (1) ? Si le ministre voulut ignorer les prisonniers et les abus, son secrétaire le journaliste Cornelissen, au contraire, frappé de surprise et bientôt d'indignation, devait déplorer les conséquences des doctrines qu'il avait soutenues, et se séparer avec éclat de son chef, pour marquer sa réprobation au sujet des rigueurs dont était accablée la Belgique (2).

Soit réunis, soit agissant isolément, les représentants belges multiplièrent les efforts. Conférences avec les détenus, correspondances échangées avec les autorités belges, conseils pour les certificats à produire, rédaction de notes et de mémoires, démarches auprès des Directeurs, des Ministres et des fonctionnaires influents, se succédèrent pendant deux mois. Roemers sauva, dit-il plus tard, trente-sept otages, dont vingt-neuf étaient menacés de déportation, et dont sept ne furent libérés que grâce à sa caution personnelle. Frison s'intéressa aux prêtres Caroly et Millé, au comte de Limminghe et au fermier Van der Smissen. Meyer, de Moor et Troisœufs protégèrent de Lantsheere. Enfin, Di Martinelli, se fit le défenseur de l'avocat de Lausnay, du notaire Cheval, du comte Roose, et des moines de Tongerloo, arrêtés en territoire batave. Pour ceux-ci également, il fallut combattre avant tout la terrible menace d'une déportation à Cayenne ou à Rochefort.

Le mois d'avril 1799 vit les premiers succès des avocats de la bonne cause. Le Directoire consentit à élargir à titre provisoire quelques-uns des captifs. L'avocat Drugman, l'ancien et respecté conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles, sortit de prison, le 2 avril. Le comte Roose partagea cette faveur le lendemain. D'autres suivirent le même

(1) DE LANTSHEERE, ouv. cité, p. 76. V. PIERRE, *18 Fructidor*, pp. 240 et suiv. Il est juste d'observer que vis-à-vis du pléban Millé, de Bruxelles, Lambrechts se désista de son indifférence. V. PIERRE, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 430.

(2) Voir plus haut, livre VI, chapitre I.

sort, en sorte qu'à la date du 8 avril, on compta dix-neuf mises en liberté (1). Si un plus grand nombre de malheureux ne bénéficia pas de la clémence du Directoire, la cause en était principalement dans les méfiances que ce dernier éprouvait à l'égard des élections. « Il faut, déclarait le ministre de la Guerre, conserver en état d'arrestation jusqu'après la tenue des assemblées primaires les agitateurs, provocateurs et autres chefs de la révolte et même les otages qui se trouvent à Paris, afin d'éviter de nouveaux troubles » (2).

Quand la période électorale, commencée le 21 mars 1799 (1er Germinal) fut close, les avocats des otages purent reprendre leur campagne. Les mois de mai et juin 1799, qui virent élargir les derniers otages retenus en Belgique, assistèrent à de nouvelles mesures de grâce à Paris. On élargit le brasseur De Noter, à la fin de mai, de Lantsheere et de Lausnay, en juin. On traduit devant la juridiction militaire de Gand, huit otages, contre lesquels ont été formulées des accusations anonymes, et les juges militaires prononcent des sentences d'acquittement basées sur l'absence de toute charge (3). Combien l'humanité s'applaudit de ces jugements quand on les rapproche des innombrables sentences de mort prononcées par les commissions militaires sans autre motif que les ordres venus de la part du Directoire (4) !

Néanmoins, beaucoup de victimes gémissaient encore dans les cachots de la république. Les suspects en Belgique, les otages à Paris, étaient encore nombreux sous les verrous. Quand la coalition des mécontentements, des jalousies, des appétits et des vengeances renversa les Directeurs, à la suite de la journée du 18 juin 1799 (30 Prairial an VII), les députés belges élevèrent une seconde fois la voix en faveur des opprimés. Frison reparut à la tribune, pour dénoncer les arrestations arbitraires, les persécutions, les vexations de toute espèce qui ne s'étaient multipliées nulle part comme dans la Belgique. Cette fois, le langage de la vérité fut

(1) *Moniteur réimprimé*, XXIX, p. 639.
(3) DE LANZAC DE LABORIE, ouv. cité, I, p. 278.
(2) C'étaient Caïmo, Mondet, Martens, Mintaert, Van Hove, Vermandel et les journalistes Picard et Fiocardo.
(4) V. PIERRE, *18 Fructidor*, P. DE RÉMUSAT, *Mémoire sur ma détention au Temple*, p. 98.

écouté. Boulay de la Meurthe appuya son collègue en dénonçant la déportation des prêtres qui s'étaient mariés ou de citoyens qui n'avaient jamais reçu les ordres. Digneffe, de Liége, s'attaquant spécialement au Directeur Merlin, l'accusa d'avoir terrorisé la Belgique, comme Verrès et le duc d'Albe avaient autrefois ravagé la Sicile et les Pays-Bas (1). Sous le poids de ces reproches mérités, les amis du Directoire faiblirent, et Merlin et La Révellière donnèrent leur démission, que donna peu après également le ministre Lambrechts. Un léger adoucissement dans la politique de répression suivit ces retraites retentissantes. De nouvelles séries d'otages furent rendues à leurs familles. Quelques prisonniers, dont le sort se confondait avec celui des prêtres et des laïques déportés sans jugement par les ordres iniques du Directoire, durent attendre l'avènement du Consulat. Les trois moines de Tongerloo et Jean-Baptiste Van der Noot, qui tous quatre avaient été capturés en territoire batave, obtinrent du Directoire un ordre d'élargissement, le 28 octobre 1799, mais leur écrou ne fut levé que le 16 novembre, sept jours après le coup d'Etat de 18 Brumaire (2). Les prêtres et les déportés réussirent en général à être relâchés en décembre 1799, janvier et février 1800. Un dernier otage belge, Pierre Collier, d'Aerschot, ne fut libéré que le 26 février 1800, sous condition d'être surveillé par la municipalité de son lieu natal (3).

Ainsi étaient survenues par degré les réparations. Jacobins locaux, députés, ministres, chefs du gouvernement, avaient dû successivement avouer que nul motif ne justifiait les innombrables atteintes portées à la liberté de tant de Belges. On rendait hommage au bon droit et on accordait aux familles une satisfaction tardive. Mais, il restait des blessures qu'aucune main ne pourrait panser. Nul ne rendrait aux malheureuses victimes des prisons l'existence ou la santé. Nul ne réédifierait les fortunes détruites ou compromises, nul ne compenserait les larmes de tant de familles éprouvées par la mort ou l'enlèvement de leur chef. Car, on

(1) Orts, ouv. cité, p. 38. Thys, ouv. cité, p. 283.

(2) Correspondance d'Henri van der Noot. Archives générales du royaume. V. Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, pp. 425 et 426.

(3) Liasse varia, Archives du Département de la Dyle.

l'oublie trop facilement, nombreux étaient les otages auxquels manquait la fortune ou même l'aisance. Beaucoup parmi eux étaient hors d'état de supporter les frais de leur voyage (1). Et pour ces infortunés l'incarcération entraînait, non seulement, leur ruine mais celle de toute une famille. Aussi, est-il juste de dire, que la politique de répression à outrance au lieu d'attacher la Belgique à la France contribua à les séparer.

VI.

Si sévères et même si cruelles qu'elles fussent, les mesures de rigueur s'atténueraient, et viendraient à cesser complètement. Il reste à parler d'une institution qui parut un fléau plus dur encore que ceux dont nous avons décrit les effets. La conscription, qui avait occasionné l'insurrection, allait être mise à exécution en même temps que l'on poursuivrait le châtiment des rebelles et la soumission de la population. Mais, à la différence des souffrances passagères causées par les colonnes mobiles, ce nouveau mal devait durer aussi longtemps que la conquête étrangère. Il fournirait, en 1813, aux populations mécontentes, un de leurs principaux griefs contre le régime français. Le récit des procédés employés pour mettre le système en vigueur, l'exposé des résistances, qu'il rencontra, et le tableau des résultats qu'il atteignit doivent trouver place ici.

Quand fut publiée en Belgique, la loi du 24 septembre 1798, l'opposition éclata. Accoutumés par quatre années d'oppression à lutter de toute manière contre l'autorité, les Belges s'efforcèrent de se soustraire à la conscription comme ils avaient tenté de se défendre contre les spoliations, contre les lois sur le culte, contre les lois sur le Décadi. Non seulement, il parut dès le début d'octobre que la force seule ferait exécuter la loi par les conscrits, mais une inertie absolue de la part des autorités locales paralysa les tentatives faites par les administrations supérieures (2). L'attitude des agents municipaux ne devait pas surprendre. Elle s'inspirait avant tout des refus énergiques des administrés. Elle

(1) Lettre du comte de Limminghe au député Frison, du 30 Pluviôse an VII. (Papiers de Frison, appartenant à M. Rouffart.)
(2) Voir supra, chapitre II.

se fondait aussi sur le rôle difficile et même odieux que la loi imposait aux agents. Ceux-ci devaient tout d'abord établir la liste des jeunes gens en âge de la conscription. De la liste devaient être rayés les morts, les absents, les malades, les mariés. Quand le tableau des conscrits avait été arrêté définitivement par l'administration du département, les conscrits devaient être convoqués et réunis. Un jury de pères de famille, éclairé par des médecins, statuait sur les demandes d'exemption. Le contingent étant enfin fixé, les agents devaient le réunir et l'envoyer au chef-lieu du département. On sent combien ces opérations, venant s'ajouter aux fonctions écrasantes des officiers municipaux, et particulièrement à la traque des prêtres et à la rentrée des impôts, devaient rencontrer l'antipathie et susciter le dégoût.

Forcément interrompues par les soulèvements de Brumaire, les mesures d'exécution de la loi furent reprises à mesure que le calme se rétablit. Il fallut, en beaucoup d'endroits, rétablir au préalable les municipalités que l'insurrection avait dispersées. Quand on eut rappelé à leurs fonctions les agents qui avaient suspendu leurs séances ou quand on eut remplacé les démissionnaires ou les destitués, l'ordre vint d'entamer à nouveau le travail interrompu naguère (1). Par suite des causes qui viennent d'être indiquées, les instructions données par les administrations départementales ne produisirent que peu de fruits. Dans les villes, elles aboutirent, en général, à faire dresser les listes. Mais dans les campagnes, le résultat fut nul. Invoquant la destruction ou la disparition des registres, la mauvaise volonté des intéressés, ou l'excès de travail, le plus grand nombre des cantons ruraux ne fournit pas de tableaux ou les fournit incomplets. « Il est impossible d'exécuter les lois sur la conscription », écrivent le commissaire et le secrétaire du canton de Haecht, retirés à Louvain à cause des dangers qui les menacent au lieu de leur résidence (23 décembre 1798) (2). Et on retrouve des affirmations semblables aussi bien dans les

(1) Délibération des administrateurs du Département de la Dyle, du 18 novembre et du 13 décembre 1798. (Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle.)

(2) Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.

cantons wallons, comme Tubize, Braine-l'Alleud, Nivelles, ou qu'à Ostende ou à Meeuwen (1).

Devant les refus formels ou déguisés, les autorités françaises s'emportent. Poussées par les ordres de Paris, et par les injonctions des chefs militaires que la victoire aveugle, elles s'imaginent triompher sans grande peine en envoyant partout des commissaires spéciaux (2). Ceux-ci aggravent le mal, en ce sens que, recrutés parmi les jacobins, ils font preuve d'une ignorance et d'une prétention qui accroissent le désordre. L'un est un ouvrier boulanger que la révolution a ruiné. Un autre insiste dans les termes suivants pour être maintenu dans ses fonctions : « Ces un père de fainielle qui ce brecomande avous pour obetenire une place du commecaire special ayant montre anver les brigand le devoire d'un vraie republicain pendant din mois ». Ces agents, qui ne cherchent qu'à prolonger une mission infructueuse, « coûtent des frais énormes aux municipalités et sont sans utilité », au témoignage de l'administration du département de la Lys. Voici, pour préciser, ce que rapporte Jummi, le commissaire, fort avancé d'opinion, du canton de Tubize : « Les commissaires spéciaux vivent au cabaret, ne font rien, exigent des salaires considérables, sous prétexte qu'on ne les aide pas ; en un mot, leurs visites ont été plus scandaleuses qu'édifiantes. » D'autres administrateurs connus par leurs sentiments républicains, tels que les agents de Tirlemont et de Léau, affirment que les envoyés du département ont été absolument inutiles, et que dans l'intérêt de la paix publique on eut dû différer leur visite. Selon la municipalité de Diest, les commissaires y sont arrivés pour ne rien faire, quand

(1) Délibérations de la Municipalité de Tubize, du 8 Frimaire an VII; de la Municipalité de Braine-l'Alleud, du 18 Frimaire an VII; de la Municipalité de Nivelles, du 16 Frimaire an VII et de la Municipalité d'Ostende, du 15 Frimaire an VII. (Liasses 556 et 553, Archives du Département de la Dyle, Archives communales de Nivelles et d'Ostende.) Voir aussi REYNERS, ouv. cité, pp. 161 et suiv. et rapport de Mallarmé, commissaire du Département de la Dyle, du 18 Pluviôse an VII. Carton 68, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Délibérations de l'Administration du Département de la Dyle, envoyant des commissaires dans 21 cantons. (26 novembre et 13 décembre 1798, voir ci-dessus.)

les listes étaient achevées, et ils sont restés cinquante jours (1).

Pour soutenir les commissaires, et surtout pour achever leur besogne forcément incomplète, ordre est donné aux colonnes mobiles, qui parcourent le pays, d'ajouter la confection des listes de conscrits et la capture de ceux-ci aux objets sur lesquels doit porter leur vigilance. La violence vient ainsi couronner une œuvre défectueuse dès le début, et les conséquences se devinent sans peine. Il faut rappeler ici ce que nous avons dit des colonnes mobiles, arrivant à l'improviste dans les villages, requérant logement et nourriture, violentant les autorités qui n'ont pas obéi, et entamant sans délai la chasse à l'homme. On fouille partout, la nuit comme le jour. Dans la hâte fiévreuse de la lutte, on arrête et on punit sans discernement, Nombreux sont les malheureux qu'on capture sans raison, et qu'on fait passer pour conscrits alors qu'ils ne remplissent pas les conditions prévues par la loi. On enlève des jeunes gens de moins de 20 ans, ou âgés de 25 à 30 ans, ou des gens mariés, et souvent, il faut d'innombrables efforts pour rendre la liberté à ces victimes de l'arbitraire. Le Luxembourgeois Schmit est un exemple typique de ces erreurs grossières. Pour le punir d'avoir fait partie en 1794, en qualité de sergent, des volontaires enrôlés contre la France, on le saisit en 1799, et on l'envoie comme conscrit à la frontière, d'où il ne peut revenir qu'après une année de service (2). Les listes sont si mal faites qu'on y maintient des morts, des mariés, des infirmes, pour lesquels les familles sont rendues responsables. Pour leur facilité, les commissaires spéciaux ne s'oc-

(1) Requête du 25 Prairial an VII. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.) Délibération de l'Administration du Département de la Lys, du 14 Prairial an VII. (Procès-verbaux des séances de l'Administration, Archives du royaume, Bruges.) Lettre de Jumini, commissaire à Tubize, du 4 Germinal an VII. (Liasse 552, Archives du Département de la Dyle.) Lettres de la Municipalié de Léau, du 5 Ventôse an VII, et de la Municipalité de Tirlemont, du 16 Germinal an VII. (Liasse 553, ibid.) Lettre de la Municipalité de Diest, du 28 Floréal an VII. (Liasse 560, ibid.)

(2) Capture de conscrits des 2e, 3e, 4e classes, et de gens mariés, à Uccle, à Merchtem, Bruxelles, Diest. (Liasses 553 et 560, Archives du Département de la Dyle.) SCHAACK, *Les Luxembourgeois au service de la France*, p. 630.

cupent pas des causes d'exemption. Parfois, ils recourent à des mesures plus simples encore ; ils font arrêter tous les jeunes gens, et ordonnent qu'on ne les relâche que s'ils prouvent que leur âge les exempte de la conscription. Ce mode de procéder est approuvé par les administrateurs de la Dyle et par le ministre de la Guerre (1). Le Directeur Barras a conservé le souvenir d'un petit bossu belge, que les colonnes mobiles avaient saisi, et qu'on promenait de prison en prison, malgré l'évidence de son cas. Les réclamations de ce malheureux étaient parvenues jusqu'au Directoire : plusieurs fois, sa situation fut examinée, et le haineux Merlin, de Douai soutint des discussions violentes pour obtenir que le réclamant fut maintenu sur les listes (2).

Quand les victimes désignées se soustraient aux recherches, une terrible responsabilité pèse sur leurs familles. D'abord, le réfractaire est considéré, comme émigré, en sorte que ses biens sont confisqués, mais la république s'adjuge le droit de prendre immédiatement la part qu'il doit avoir dans la succession de ses parents : on envisage ceux-ci comme morts, et on séquestre leurs biens pour en faire le partage (3). De plus, les personnes sont frappées comme les fortunes. En vertu du droit de saisir des otages, on capture les parents, les frères et sœurs, les épouses des réfractaires, et on les enferme dans les prisons les plus voisines. Et ce procédé paraît si heureux que les fonctionnaires républicains proposent au gouvernement de le généraliser et de le rendre obligatoire partout. Heureux sont les prisonniers quand on se borne à les priver de la liberté ! Nous avons dit que les parents habitant Kieldrecht (Waes) sont mis à la torture par les soldats pour leur arracher la révélation de la retraite de leurs fils (4). Le sort des parents des réfractaires

(1) Lettres des commissaires de Léau et de Hérent. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.) ORTS, ouv. cité, p. 293.

(2) *Mémoires de Barras*, III, p. 328.

(3) Arrêté du Directoire, du 17 Frimaire an VII. (Carton 123, Archives du Département de la Dyle.) THYS, ouv. cité, p. 240. Voir aussi l'arrêté du Directoire, du 27 Vendémiaire an VII, qui a énoncé le principe et la circulaire du ministre de la Guerre, du 18 Nivôse an VII, qui a réglé et étendu l'application de la mesure, HUYGHE, XX et XXII.

(4) DE GAND. *La commune d'Ellezelles sous la domination fran-*

que l'ont consent à laisser dans leur demeure, n'est guère plus enviable. On place chez eux des garnisaires, au nombre de deux et parfois de douze, qu'il faut loger, nourrir, et rémunérer à cinq francs par tête et par jour. Les annalistes contemporains ont retracé les faits odieux auxquels ces procédés ont donné naissance. Pour son fils qui a disparu depuis plusieurs années, un bourgeois de Louvain reçoit force garnisaires, et quand il se trouve hors d'état de payer, il est mis en prison et ses biens sont séquestrés. Le même cas se présente à Molhem et à Esschene. Un habitant d'Ixelles, dont le fils est mort-né, est condamné à recevoir des garnisaires, bien que l'inscription du soi-disant réfractaire soit manifestement irrégulière. Ce malheureux est ruiné, quand enfin, on consent à le délivrer de l'injuste mesure qui l'accable (1).

S'ils sont rencontrés ou saisis, les conscrits, sont exposés à toutes les violences de la soldatesque. On tire des coups de feu sur ceux qui s'esquivent et plus d'une fois les balles frappent mortellement les fuyards (2). On enchaîne les victimes, on les conduit en troupeau, « de cachot en cachot », comme l'écrit la municipalité de Louvain, vers le chef-lieu du département, et de là, vers la frontière. Durant la route, on les maltraite, et avec eux quiconque ose les plaindre. Au moment où il sortait de Bruxelles, le conscrit Vries, voulant dire adieu à son frère, reçoit d'un soldat de l'escorte un coup de baïonnette qui lui perce le visage. On les loge sur une paille immonde, remplie de vermine ; on leur refuse la nourriture nécessaire, tandis que leurs guides spéculent sur les

çaise, p. 23. Lettre de la Municipalité d'Overyssche, du 27 Nivôse et du 3 Pluviôse an VII. (Carton 43, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Lettres des commissaires de Perwez et de Tervueren, du 6 Pluviôse et du 16 Nivôse an VII. (Cartons 58 et 55, ibid.) SIGNORET, *Het land van Waas*, p. 191.

(1) Délibération de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, du 3 Nivôse an VII. (Procès-verbaux des séances de l'Administration, Archives du royaume, Namur.) LEJAER, *Histoire de Verviers, Période française*, p. 159. Carton 123, et liasses 561 et 603, Archives du Département de la Dyle.

(2) Lettre du commissaire de Jauche, du 19 Prairial an VII. (Carton 72, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

REYNERS, *Over hondert jaren in de Kempen*, pp. 161 et suiv.

fournitures accordées par l'autorité ; parfois même on les parque dans des cachots si étroits que deux en sont retirés « presque morts » (1).

Pour échapper à de pareilles extrémités, nul moyen ne paraît criminel. Sur les commissaires et sur les chefs militaires, l'argent joue son rôle habituel, et ainsi plusieurs parents riches arrivent à faire passer sous silence le nom de leur fils. Quand la corruption n'a pu agir, la violence réussit parfois, et on cite des villages où la colonne mobile, emmenant triomphalement les jeunes gens prisonniers, a été brusquement assaillie par des bandes armées qui ont délivré les prisonniers et chassé l'escorte (2). Arrivés au chef-lieu du département, les conscrits ont encore certaines espérances. Là fonctionent les autorités supérieures, les jurys, les médecins ; que d'occasions pour l'argent d'exercer sa mystérieuse influence ! Voici l'inscription maritime, qui est établie le long des côtes et des cours d'eau : elle se borne à une menace, qui est suspendue sur la tête des inscrits, et qui ne semble pas près de se réaliser. Aussi s'empresse-t-on de se faire réclamer par elle dans les cantons où elle a été établie : grâce à une rémunération de 157 florins par tête, versée à Marmillon, commissaire du canton de Haecht, vingt-sept conscrits de ce canton se font réclamer par l'agent de la Marine (3). Ailleurs, ce sont les médecins, les autorités militaires, les membres du jury, que l'on achète, et qui accueillent des motifs d'exemption dépourvus de tout fondement (4). Après la chute de l'Empire, le notaire C... se vantera d'avoir réussi à soustraire deux fils à la conscription, « grâce à des amis et à l'argent » (5). Et Mallarmé, commis-

(1) Lettre de la Municipalité de Louvain, du 5 Frimaire an VII. (Liasse 554, Archives du Département de la Dyle.) DE LANZAC, ouv. cité, I, pp. 270 et suiv. Manuscrit 13007, Bibliothèque Royale. Lettre du commissaire de Genappe, du 21 Fructidor an VII. (Carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Rapport de Mallarmé, du 5 Nivôsean VII. (Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) DI MARTINELLI. *Diest in de Sans Culottentijd*, p. 278.

(3) Marmillon fut destitué pour ces faits. (Liasse 622, Archives du Département de la Dyle ; carton 72, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(4) ORTS, ouv. cité, pp. 308 et 309.

(5) Pétition adressée par le notaire C... au gouvernement pro-

saire du département de la Dyle, plus scrupuleux vis-à-vis des autres que vis-à-vis de lui-même, déclarera au ministre de la police que les « jurés se laissent acheter pour exempter les riches » (1). N'a-t-on pas, d'ailleurs, facilité ces abus en écartant de la composition des jurys l'indépendance et le savoir ? La municipalité de Bruxelles avait appelé dans le jury un citoyen âgé et honoré, connaissant l'administration, appelé Walckiers de Vlieringhe. La nomination fut cassée par les administrateurs du département, à la demande de Mallarmé, sous le prétexte que le juré avait appartenu à la noblesse (2).

Ne soyons pas surpris de voir déployer autant d'efforts et des moyens aussi variés ou même blâmables pour exonérer les conscrits de l'obligation militaire. Ni la base de celle-ci, instituée pour défendre un régime abhorré, ni les procédés mis en œuvre pour établir le service militaire ne pouvaient obtenir la soumission de nos compatriotes. L'exemple de la résistance venait de la France elle-même, où la conscription rencontrait l'opposition la plus vive, et où un citoyen que le siècle suivant devait acclamer, le musicien Boïeldieu, se faisait nommer professeur au Conservatoire pour échapper aux exigences de la loi (28 octobre 1798) (3).

Demandons-nous maintenant à quels résultats aboutirent les efforts déployés pour lever la conscription ?

Les lois nouvelles appelaient au service militaire toute la première classe des conscrits, soit en théorie 363,000 hommes pour la France entière, et 33,000 hommes pour la Belgique. Mais il fallait déduire de ces chiffres les morts, les infirmes, et les mariés, c'est-à-dire un tiers des inscriptions. Ainsi, on frappait en réalité 242,000 conscrits pour toute la république et 21,780 ou 22,000 pour la Belgique (4).

visoire, le 23 février 1814. (Carton 31, Conseil administratif de la Belgique.)

(1) Lettre de Mallarmé, du 13 Nivôse an VII. (Carton 68, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Arrêté du 26 Vendémiaire an VII. (Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de la Dyle.)

(3) *La Revue napoléonienne*, IV, p. 214.

(4) Selon les tableaux envoyés par les administrations cantonales, il y avait, en général, un dixième de naissances mâles par cent habitants et 33 p. c. des inscrits, devaient être défalqués pour décès,

Sur ce total, le nombre des départs s'éleva à près de la moitié, c'est-à-dire à environ 11,000. Nul tableau ne nous est resté pour fixer ce dernier chiffre, qui n'a d'ailleurs pas grande importance. Nous savons que l'on réussit à faire partir dans la Lys, 1,600 hommes, dans la Dyle, 1,282, dans l'Escaut, 2,351, dans Sambre et Meuse, 1,047, dans Jemmapes, 1,200, et dans l'Ourthe, 1,300. En comparant le nombre de ces départs avec les contingents de chaque département, on peut calculer approximativement à 11,310, le nombre total des départs pour les neuf départements (1).

Mais on ne peut guère s'arrêter à rechercher les départs. Sur cette moitié du contingent qu'avaient levée et expédiée les administrateurs, beaucoup abandonneraient le fatal cortège avant même d'arriver à destination, et sur ce nouveau déchet nous n'avons que des renseignements approximatifs. Rendus à destination, les conscrits déserteraient en grande quantité, et rentreraient en Belgique pendant la seconde moitié de l'année 1799, de manière à ne laisser sous les drapeaux de la république que sept mille Belges au plus (2).

Ce dernier chiffre est si éloigné des calculs ordinaires que

maladies et mariages. Ce calcul assignait aux départements belges pour l'an VII de la République les contingents suivants : Dyle : 2.598; Escaut : 3.800; Forêts : 1.292; Jemmapes : 2.724; Lys : 3.166; Meuse inférieure : 1.442: Deux-Nèthes : 1.692; Ourthe : 2.068; Sambre et Meuse : 1.010. Le total de 19.792 conscrits devait être accru un peu, la population réelle surpassant celle de 1796, date à laquelle remontait le recensement. Ainsi se justifie le chiffre de 21.780 que nous avons adopté.

(1) Louvain fournit 98 conscrits sur 123, mais Bruxelles n'en livre que 141 sur 971. Les cantons de Grimberghen et de Nil-Saint-Martin accusaient un déficit de plus de moitié pour le premier, et de 31 sur 71 pour le second. (Lettres de Louvain, du 11 Pluviôse an VII, et de Nil-Saint-Martin, du 1er Floréal an VII, liasse 554, Administration du Département de la Dyle. Lettres de l'Administration du Département à la Municipalité de Bruxelles, du 19 Ventôse an VII, et de la Municipalité de Grimberghen, du 29 Ventôse an VII. Liasse 553, ibid.)

(2) Le chiffre de 7.000 hommes nous est indiqué par l'ouvrage de Cruyplants. *La Belgique sous la domination française. Les conscrits de 1813*, pp. 3 et 508. On verra d'ailleurs, plus loin, la justification de ce chiffre. Selon le rapport de Schérer, ministre de la Guerre, du 7 Prairial an VII, sur 72.618 expédiés par les départements de la république, il n'en arriva que 50.000 aux armées. La désertion vint ensuite réduire ce dernier chiffre.

nous croyons devoir insister sur les renseignements qui le justifient (1).

Voici les contingents formés dans chaque canton et envoyés vers le chef-lieu, et du chef-lieu soit à Rennes, soit à Strasbourg, en passant par Lille et Amiens, ou par Luxembourg et Metz. Sur la route, les rangs s'éclaircissent à vue d'œil, en dépit de la surveillance de l'escorte. La moitié du contingent de Sambre et Meuse, et les trois quarts de celui des Deux Nèthes disparaissent avant d'être à destination ; sur les treize cents conscrits de l'Ourthe, huit cents s'échappent. Aussi le ministre de la Guerre doit-il écrire que le dépôt de Metz n'a pas reçu le dixième des conscrits belges qui lui sont adressés (2). Dans les archives locales, les traits abondent pour montrer la vérité de ces plaintes. La plupart des conscrits envoyés de Louvain et de Nivelles à Bruxelles se sont évadés avant d'atteindre la capitale, dit l'administration de la Dyle. Quand un nouveau peloton de trente-huit jeunes gens, quitte Louvain, le 20 janvier 1799, onze disparaissent avant d'arriver à Bruxelles. Sur cent septante-cinq conscrits, dirigés de Gand sur Namur, cent trente-neuf s'échappent avant Namur, et sur douze cent hommes, expédiés par le département de Jemappes, on compte huit cents disparitions durant la route. Quand Bruges envoie septante-huit conscrits en France par Furnes, trente-deux se sauvent en traversant la Flandre. Les cent hommes que Bruxelles envoie à Namur, le 16 janvier 1799, sont réduits à huit par des fuites successives. Un convoi de cent et quatre conscrits en marche sur Rennes, perd soixante-cinq hommes en route. Ainsi encore, sur le court espace qui sépare Léau de

(1) On a dit que la conscription de l'an VII avait enlevé en Belgique 40.000 hommes. (Goethals, Annotations manuscrites sur Courtrai), ou de 30 à 35.000 (Delhaize, *La domination française en Belgique*, III, p. 330), ou de 25 à 30.000 (Thys, ouv. cité, p. 245.) Ces chiffres peuvent être acceptés, si on envisage les levées théoriques de 1798 et de 1799, et non les individus réellement frappés et enrôlés.

(2) Séance du 3 Nivôse an VII. (Procès-verbaux des séances de l'Administration du Département de Sambre et Meuse, Archives du royaume, Namur.) Thys, ouv. cité, p. 289. *Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1889, p. 311.

Lettre du ministre de la Guerre, du 22 Pluviôse an VII. (Liasse 552, Archives du Département de la Dyle, du 16 Messidor an VII. (Liasse mélanges, ibid.)

Tirlemont, sur dix-sept conscrits mis en route, un seul arrive à destination. Les administrateurs de la Dyle écrivent qu'un quart à peine du contingent est arrivé à l'armée (1).

Rendus à Rennes ou à Strasbourg, les jeunes gens ne cherchent que l'occasion de regagner les foyers dont on les a violemment arrachés. Ainsi naît la catégorie des déserteurs venant se joindre aux réfractaires. « Les conscrits, dit en avril 1799, l'annaliste Pelckmans, ne cessent de rentrer en secret dans leur pays. » A la même époque, le chroniqueur Rybens fait une constatation semblable pour la Flandre. C'est surtout le long de la route principale qui mène de Lille ou Maubeuge à Bruxelles que se remarque l'incessant pèlerinage des fils de la Belgique s'efforçant de regagner en secret leur patrie. Durant tout l'été de 1799, les autorités signalent le passage ininterrompu des déserteurs dans les environs de Hal, et surtout à Tubize. Le commissaire du canton de Tubize revient sur ce sujet à quatre reprises, entre les mois de mai et de septembre 1799. Il écrit que « la désertion est si forte que les habitants se demandent après une débandade telle s'il peut exister encore une armée ». Un autre observateur impartial, le républicain D'Aubremé, receveur des domaines, s'appliquant à tenir son ami le député Di Martinelli au courant des événements survenus en Belgique, lui mandait de Bruxelles, le 19 août 1799, « qu'on ne pouvait croire le nombre de conscrits qui avaient déserté depuis quatre mois » (2).

(1) Carton 68, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Pelckmans, journal manuscrit, 20 janvier 1799. VAN DEN BERGH, *De Fransche overheersching in België*, p. 517. CORTEBEEK, *De Fransche overheersching in België*, p. 165. ALLAEYS, *Het Westland in den franschen tijd*, p. 309. Gérard, Journal manuscrit, 11 janvier 1799 .Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Lettre du commissaire de Léau, du 24 Frimaire an VII. (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Journaux manuscrits de Pelckmans (Louvain) et Rybens (Nieuport). Rapports du commissaire de Tubize, du 8 Prairial, 19 Thermidor, 18 Fructidor an VII. (Carton 69, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) DI MARTINELLI, *Diest in den Sans Culottentjid*, p. 280. Voir aussi DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 270, et les nombreux avis de désertion adressés par l'autorité militaire au Département de la Dyle, en l'an VII. (Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) Le quart du contingent a été livré et sur ce quart une masse a déserté, en

Tandis que quelques milliers de jeunes Belges demeuraient astreints à la dure servitude militaire, la très grande majorité des conscrits, soit environ quatorze mille avaient réussi à se soustraire à la loi. Exemptés plus ou moins régulièrement, et se trouvant par conséquent peu sûrs du lendemain, réfractaires ou déserteurs cachés dans les bois ou retirés sur le territoire batave, tremblant pour leurs familles, tous maudissaient la république. Le Directoire se trouvait bien loin d'avoir obtenu par ses exigences un résultat dont il put se flatter. En France même, il n'avait guère réussi (1). En Belgique, il avait échoué, car on ne pouvait voir un succès dans le maigre contingent maintenu de force sous les drapeaux et dans l'immensité des haines que la conscription avait provoquées et accumulées. Toute la suite du régime français en Belgique ressentirait les effets de la faute commise ; bien après la chute de la domination étrangère, notre pays conserverait les traces de l'hostilité profonde conçue contre la conscription, et pousserait parfois la fidélité à ces souvenirs jusqu'à l'aveuglement.

VII.

A côté des poursuites exercées contre les personnes il y avait une série de mesures qui menaçait principalement les fortunes. Je veux parler du règlement des indemnités revenant aux victimes des insurgés de Brumaire. Sous prétexte de satisfaire la justice, et de réparer les dommages causés aux fonctionnaires de la république, le Directoire devait trouver dans les procédures tendant à indemniser ses subordonnés une nouvelle occasion de favoriser les plus âpres sentiments de cupidité et de vengeance. L'étude de ce dernier legs de la guerre civile achèvera le chapitre consacré aux châtiments immédiats que l'étranger imposa aux patriotes belges.

La législation établie par la Convention et mise en vigueur

sorte qu'il reste très peu de chose sous les drapeaux, dit l'Administration du Département de la Dyle, le 16 Messidor, an VII. (Liasse mélanges, Archives du Département de la Dyle.)

(1) P. Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, I, pp. 422 et 507. Taine, *La Révolution*, III, p. 617.

en Belgique était draconienne. Selon la loi du 2 octobre 1795 (10 Vendémiaire an IV), publiée en Belgique, le 19 octobre 1795, des règles d'une sévérité extrême punissaient les émeutes populaires, la répression de celles-ci étant devenue pour les révolutionnaires, maîtres du gouvernement, l'objet de constantes préoccupations. Les communes étaient rendues responsables des dommages causés sur leur territoire par des attroupements, si elles ne prouvaient pas avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour rétablir l'ordre. Les tribunaux fixaient le chiffre de la somme due sur requête des intéressés ou du ministère public après expertise faite par les administrations municipales. L'indemnité principale était accompagnée d'une amende égale au chiffre des dommages et intérêts, et augmentée de la condamnation aux frais de la procédure et aux frais exigés par la répression. L'exécution des jugements était poursuivie d'office par les administrations départementales, à l'aide de commissaires et de la force armée, sur les vingt contribuables les plus aisés de chaque commune.

On sent combien étaient excessives ces dispositions exceptionnelles qui heurtaient l'équité de toute manière. Selon les préceptes du droit, elles eussent dû se tempérer par le rétour à la loi commune dans tous les cas où celle-ci n'était pas écartée. Pour ne citer que quelques points, il était manifeste que les tribunaux ne pouvaient juger qu'après convocation des communes à l'expertise et aux débats, et que contre les jugements rendus les parties avaient les moyens de défense ordinaires de l'opposition, de l'appel, et du recours en cassation. Loin de respecter ces formes tutélaires dans une matière où leur observation était à souhaiter plus que dans toute autre, le Directoire et ses agents prirent à tâche d'accroître encore les exigences outrées de la loi de Vendémiaire et de les pousser jusqu'à la plus extrême sévérité.

Tout d'abord, le gouvernement se presse de procurer l'application de la loi de Vendémiaire. On dirait qu'il se hâte d'engager à fond les autorités et tous les intéressés, afin d'empêcher qu'on discutât la valeur de la publication de la loi en Belgique. La question pouvait, en effet, se poser aisé-

ment de savoir si les représentants de la Convention avaient été délégués pour exercer le pouvoir législatif en publiant la loi. C'était le point de droit que les tribunaux belges avaient soulevé en 1797, lors de la mise en vigueur des lois sur le culte. Une seconde question se présentait aux jurisconsultes, et la solution en était malaisée. N'y avait-il pas dérogation à la loi de Vendémiaire quand les communes, comme c'était le cas en Belgique, avaient été désarmées et quand la garde nationale n'était pas établie ? Le ministre de la Justice Lambrechts, Beyens, ancien accusateur public à Gand et De Contreras, membre du Conseil d'arrondissement d'Audenarde, estimaient que le régime militaire maintenu partiellement en Belgique entraînait la suspension de la loi (1). Passant outre à ces objections, le Directoire ajoute d'urgence aux mesures qu'il a prises pour procurer la répression des troubles de la Belgique un décret destiné à rassurer les jacobins et à terrifier les patriotes. Par son arrêté du 4 novembre 1798, il charge les administrations départementales de nommer des commissaires pour évaluer les dommages causés à des particuliers par les insurgés, et il ordonne que le Tribunal de Cassation sera requis de désigner des tribunaux en dehors de la Belgique pour statuer sur les indemnités prévues par la loi de Vendémiaire (2).

L'exécution suivit immédiatement. On désigna dans le département de la Dyle, dix-huit commissaires (7, 23 et 26 novembre 1798). Dans six autres départements, on fit de même. Seuls, l'Ourthe et Sambre et Meuse semblent n'avoir pas eu à appliquer la loi de Vendémiaire, à défaut de dégâts sérieux commis dans leur ressort par les insurgés. Les choix étaient à eux seuls de nature à jeter la suspicion sur le travail qui devait se faire. Ne pouvant ou n'osant recourir à des citoyens patriotes, on avait désigné des jacobins, recrutés les uns parmi les fonctionnaires républicains, les autres parmi les citoyens besogneux qui avaient fourni des commissaires spéciaux pour la conscription. « La plupart étaient des commissaires du Directoire, qui se prêten-

(1) Avis de Lambrechts, rapporté par DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 263. Mémoires de Beyens et de De Contreras, en l'an VIII.

(2) DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 264.

dant lésés eux-mêmes par l'effet des troubles, apportaient dans leurs opérations en faveur de leurs collègues et amis cette excessive indulgence dont leurs propres prétentions leur faisaient éprouver le besoin. »(1) Et ces commissaires devaient apprécier, par exemple, dans le département de l'Escaut, les prétentions de Graham, président de l'administration qui les nommait, et de Du Bosch, père du commissaire du Directoire dans le département. D'honorables exceptions vinrent parfois satisfaire l'opinion, mais l'ensemble des délégués parut choisi pour égarer la justice au lieu de l'éclairer.

Retardés dans l'accomplissement de leur mission par les troubles de novembre et de décembre, les commissaires se mirent à l'œuvre en janvier 1799. De village en village, ils promenèrent leurs investigations et surtout leurs loisirs. Non seulement, ils n'entendirent pas les parties intéressées à contester, mais souvent ils n'entendirent personne ou se bornèrent à un examen dérisoire. Payés à la journée, ils prolongeaient leurs opérations pour accroître une rémunération facilement gagnée. Souvent, ils se laissaient acheter par des pots-de-vin qui avaient pour effet, soit d'accroître abusivement leurs évaluations, soit de paralyser celles-ci (2). Ce qu'on pouvait invoquer de moins désobligeant en leur faveur, c'était leur profonde ignorance. Les jacobins qui étaient envoyés de Bruxelles pour gouverner le canton d'Hérinnes en qualité de membres de la commission administrative, nous ont laissé le piquant tableau qui suit des opérations faites pour évaluer les indemnités par les « commissaires aux pillages ». Ceux-ci sont dans le canton depuis cinquante jours, à la date du 24 février 1799. Ils y ont séjourné quinze jours sans avoir rien fait. Il y a une réclamation de 34,019 francs, qu'ils n'ont examinée qu'après une véritable bataille pour les amener à la vérifier. Toute leur conduite n'offre que tripotages. Et ce travail, qui coûte 900 francs à la caisse municipale, avait déjà été fait par la commission. De même, les commissaires envoyés à Hal y réclament mille francs pour

(1) *Mémoire adressé au citoyen Crochon*, par BEYENS, le 1er Germinal an VIII, p. 21.

(2) DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 265.

avoir apprécié une indemnité de 20 francs réclamée par un citoyen auquel rien n'est dû (1).

Confié à de pareilles mains, le travail d'expertise et d'enquête qui devait préparer la décision des tribunaux ne pouvait aboutir qu'à des résultats déplorables. On s'aperçut des erreurs, pour ne pas dire plus, dès que furent connues les décisions judiciaires intervenues sur les rapports dressés par les commissaires aux pillages et approuvés aveuglément par les administrations de département. Jusqu'au moment où ces jugements furent mis à exécution, la procédure étrange que l'on avait suivie laissa ignorer aux futures victimes les rigueurs qui les attendaient.

Par une recherche raffinée de l'injustice les juges belges ont été dessaisis. Le Tribunal de Cassation, que le coup d'Etat de Fructidor a épuré, n'a rien à refuser au Directeur Merlin, de Douai, et au ministre Lambrechts. Sur leur ordre, il prend une décision qui enlève aux tribunaux belges la connaissance des procès pour indemnités réclamées à l'occasion des troubles. Il défère ces procès « et tous ceux qui pourront encore avoir lieu » aux juges de Douai pour les départements de la Dyle, de Jemappes et des Deux Nèthes, aux juges d'Amiens pour les départements de la Lys et de l'Escaut, et aux juges de Metz pour le département des Forêts (17 novembre 1798) (2). Statuant sur le simple exposé fait par les réclamants ou par l'administration au nom de ceux-ci, et renseignés uniquement par les états dressés par les commissaires, les magistrats ne songèrent pas à discuter les ordres du Directoire, ni à vérifier la procédure boiteuse qui leur était soumise. Sans exiger de discussion contradictoire ou tout au moins une convocation adressée aux communes poursuivies, ils entérinèrent aveuglément les centaines de demandes qu'on leur présentait. Les sentences rendues, qu'on n'oserait qualifier de jugements, devaient être

(1) Ibid. Rapport de la Commission administrative du canton d'Hérinnes, du 6 Ventôse an VII. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Expédition authentique du jugement du 27 Brumaire an VII. (Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

à la hauteur des soins apportés par leurs auteurs à les rédiger.

Sous le Consulat, le juriste Beyens, ancien accusateur public auprès du Tribunal de l'Escaut, n'hésitait pas à qualifier comme suit les prétentions soit exagérées, soit même non justifiées, que les juges républicains avaient consacrées (1). « Nous ne nommerons pas ces misérables qui n'ont pas rougi de décupler, de centupler leurs pertes, ni ceux qui, plus éhontés encore, n'ayant pas essuyé le moindre dommage, ont osé, malgré la conscience d'un demi-million de témoins, se créer des pertes imaginaires. Depuis quand, vous, naguère emblèmes vivants et ambulants de la misère, depuis quand osez-vous afficher les richesses des Crassus et des Lucullus ? Tous les jours, vous vous plaigniez du paiement tardif et inexact des 25, des 50 francs de votre traitement mensuel, et tout d'un coup, par l'effet d'une magie heureuse, votre modeste habitation se remplit de tout ce que le luxe a de plus recherché - Vous aviez des dettes, et on vous a pris plusieurs sacs remplis d'argent. Vous aviez à peine de quoi couvrir votre nudité, et l'on vous a pris de l'or, des bijoux, des tableaux de Rubens, des candélabres, des trépieds ! Vous alliez à pied, et vos chevaux sont tués, vos voitures brisées ! Vous donniez l'exemple d'une frugalité, d'une sobriété pénibles, et l'on a trouvé vos caves remplies de vins, de liqueurs et de bouteilles ! Voilà donc l'art d'exploiter les calamités publiques... ! »

La plume des autorités laissait échapper des constatations tout aussi pénibles. « Combien de fonctionnaires, indignes de l'écharpe républicaine, combien de Tartuffes révolutionnaires, dont les excès peut-être avaient seuls provoqué le mécontentement et les troubles qui en ont été la suite, en ont seuls, absolument seuls, profité ? Ces exploiteurs, pour qui ces troubles ont été une mine d'or, n'ont pas rougi de demander des indemnités scandaleuses et de braver ainsi la notoriété publique. L'Administration Centrale a sanctionné ,par la signature de ses membres, ces prétentions absurdement exagérées. Et des hommes criblés de misère et

(1) *Mémoire adressé au citoyen Crochon, délégué des Consuls dans la 24e division militaire*, par BEYENS, p. 19.

de dettes, qui à peine possédaient une chaise pour s'asseoir, un bâton pour se défendre, ont obtenu plusieurs millions de francs, dix, vingt, trente-cinq mille francs ! Leurs états de pertes, dûment vérifiés, portent des meubles d'acajou, des armes de luxe, des tableaux de Rubens, des estampes de plusieurs centaines de francs la pièce, des sacs remplis d'argents, des boîtes qui renfermaient des bijoux de prix, des dentelles fines ! » (1). Et à ces aveux d'un fonctionnaire supérieur du département de l'Escaut viennent s'ajouter ceux de l'administration centrale de la Dyle : « Partout, la plus insigne mauvaise foi a présidé à la confection des états de pertes qui ont été remis aux commissaires envoyés par l'administration, et qui, par insouciance ou parce qu'ils étaient gagnés, ne les ont pas vérifiés, et n'ont pas pris de renseignements sur les lieux pour s'assurer que les pertes étaient telles que les intéressés les déclaraient. On a désigné plusieurs individus à qui les jugements allouent des sommes considérables et qui sont notoirement connus pour n'avoir rien perdu ou presque rien » (2).

Nous voudrions croire que l'exaspération des autorités les a portées à exagérer. Les faits que relèvent nos archives ne démontrent que trop l'exactitude des reproches articulés contre les jugements intervenus en France à l'égard des communes belges. Dans le département de la Dyle, il y eut cent soixante jugements condamnant quarante communes. Les cent premiers jugements allouaient ensemble la somme de 169,750 francs pour indemnités et pour frais, et 42,568 francs d'amendes, au profit de la république (3). La petite ville de Diest, se vit frappée par vingt-neuf jugements, atteignant une somme de 60 à 70,000 francs, qui venait s'ajouter aux 40,000 francs, levés par le général Colaud. La ville de Louvain était frappée avec les communes de Vertryck, Bierbeek et neuf autres, d'une condamnation à 50,465 francs de dom-

(1) Lettre de Van Wambeke, commissaire du Département de l'Escaut, au ministre de l'Intérieur, du 4 Frimaire an VII. (DE LANZAC, ouv. cité, I, p. 266.)

(2) Lettre des administrateurs du Département de la Dyle, du 7 Messidor an VII. (ORTS, ouv. cité, p. 304.)

(3) Rapport du 8 Messidor an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

mages et intérêts, dont 7,183 francs pour Louvain et 20,094 francs pour Bierbeek, sans compter l'amende et les frais. Cette condamnation, prononcée en faveur des veuves de Carlier et de Barbare, massacrés dans les environs de Louvain, comme on l'a vu plus haut, était manifestement excessive, si l'on en juge par la réduction que consentirent plus tard les deux intéressées. Celles-ci transigèrent pour 12,747 francs.

De nombreux arrangements analogues intervenus sous le Consulat devaient montrer combien les sommes alloués surpassaient presque toujours le préjudice réellement souffert. Mascart, président du canton d'Overyssche, a obtenu par jugement 5,682 francs et transige pour 2,474. Allard, receveur des domaines à Assche, se contente de 4,200 francs au lieu des 6,996, que la justice lui accorde. Il avait, disent les rapports officiels, sauvé tous ses effets, y compris ses porcelaines, avant l'arrivée des insurgés. Le commissaire De Coster, de Hérinnes, est un « fripon », d'après le Préfet de la Dyle : il réclame 34,000 francs que le tribunal ramène à 11,203 ; mais il mérite tout au plus 6,000 francs, car il est arrivé à Hérinnes en 1796 « sans un sou », et ses voisins lui ont rapporté une grande quantité de meubles. Le secrétaire de Léau a fait condamner cinq communes à une somme importante, parce qu'on a pillé son mobilier, alors que celui-ci appartenait à la municipalité ou à des particuliers qui le prêtaient. Le commissaire Marmillon, de Haecht, se plaint de ce que son bureau a été pillé : il a perdu des ouvrages qui indiquent son genre d'études : « *Dom Bougre*, *Thérèse philosophe*, *la Vie de Jésus-Christ*, par Voltaire » : il réclame 9,086 francs et selon le juge de paix, c'est là « une escroquerie évidente ». Le général Gueroult Lapallière, qui a acheté l'abbaye de Grimberghe, et le commissaire Bressous, qui évaluent leurs pertes à 34,427 francs, en obtiennent la moitié, et leurs indemnités, ajoutées à celles que d'autres obtiennent, s'élèvent à 110,920 francs — somme supérieure à ce que l'on réaliserait en vendant tous les biens que possèdent les villageois de Grimberghen. Pour finir par deux exemples caractéristiques, le docteur De Roose, président de la municipalité de Merchtem, obtient 42,374 francs pour des meubles et des drogues dont il avait caché une partie,

mais il transigera pour 5,000 francs. Arnaerts, juge de paix du canton de Londerzeel, qui a fait fixer ses indemnités à 6,179 francs a exagéré le dommage de neuf dixièmes, au témoignage des autorités (1).

Dans le département de l'Escaut, trente cantons sont frappés d'une condamnation totale s'élevant à 1 million 899,052 francs, comprenant 852,437 francs pour indemnités diverses, la même somme à titre d'amende, 183,645 francs pour frais de la répression, et 10,533 francs pour frais du jugement. Parmi les communes atteintes, on cite Grammont, Renaix, Termonde, Overmeire, Haesdonck. On réclame à Overmeire 12,623 francs d'indemnité, et 12,623 francs d'amende, à Termonde 52,168 francs et autant pour amende. Un seul habitant de Termonde, le receveur Poppe, demande 21,171 francs, que le tribunal réduit à 14,842 francs. Le commissaire de Haesdonck, le trop célèbre De Kever, a obtenu une indemnité de 36,000 francs pour un dommage que ne surpasse pas 3,000 francs, au dire du commissaire du département. Ajoutez à ces sommes considérables une condamnation absolument arbitraire à 120,000 francs d'amende, que les administrateurs du département de l'Escaut ont prononcée à charge des cantons de Zele et Assenede pour réparer les conséquences des assassinats commis sur De Neve et Debbaut (2).

La guerre civile ayant exercé des ravages particulièrement graves dans le département des Deux Nèthes, la répression des pillages n'y fut pas moins sévère. Turnhout fut frappé de vingt et un jugements, et Hérenthals, Lierre, Gheel, Willebroeck, Heyst-op-den-Berg, Berlaer, Duffel furent atteints dans la même proportion. Nombre de ces décisions exagéraient démesurément le dommage, et parfois le décuplaient (3). Dans les Forêts, vingt-cinq communes furent

(1) Di Martinelli, *Diest in den Sans Culottentijd*, pp. 237 et suiv. Daniels, *Diestiana*, p. 45. Liasses 11 (mélanges), 560, 769, 770. Archives du Département de la Dyle. de Lantsheere, *Le dossier d'un brigand*, pp. 59 et suiv.

Sur les indemnités excessives qui furent exigées à Merchtem, voir la liasse 589. (Archives du Département de la Dyle.)

(2) Broeckaert, *Les brigands à Termonde*. Orts, ouv. cité, pp. 302. de Lanzac, ouv. cité, I, pp. 265, 266.

(3) Gebruers, ouv. cité, II, pp. 15, 25, 53, 216, 238, 344, 627.

condamnées à des sommes qui atteignaient 48,692 francs pour vingt d'entre elles. Dans la Lys, Thielt, dans Jemappes, Leuze et Ellezelles, dans la Meuse Inférieure, Hasselt et Exel, partagèrent un sort analogue. La petite ville de Thielt, où les insurgés n'avaient fait que passer, encourut une condamnation à 27,385 francs de dommages-intérêts et à 27,385 francs d'amende, plus les frais (1).

Pour faire payer des sommes aussi énormes, les commissaires spéciaux et la force armée, ces ressources habituelles de l'autorité républicaine, sont de nouveau employés partout. Le 10 juin 1799, huit commissaires sont désignés par les administrateurs de la Dyle pour se rendre, avec vingt-cinq hommes de troupe, dans les villages atteints par les premiers jugements rendus, et ces délégations deviennent dans les mois suivants si fréquentes que l'on fait imprimer des formules destinées à les relater. Entourés de leur escorte, les commissaires se rendent dans les localités frappées, où leur arrivée et leur mission jettent le trouble parmi les autorités comme parmi les administrés. Malgré les protestations, les délégués dressent la liste des vingt habitants les plus imposés, répartissent sur ces malheureux les sommes fixées par la justice française, et répondent aux clameurs, et aux refus, en plaçant des garnisaires chez les débiteurs désignés (2). Parfois, on s'incline devant la force, et on paie non sans s'indigner : tel fut le cas à Asselborn, où un citoyen dévoué versa sans hésiter la somme due par la commune, et à Termonde, où les magistrats empruntèrent la somme réclamée, de manière à faire porter le poids du fléau sur les générations qui suivraient (3).

Presque partout, les débiteurs s'insurgent contre les prétentions inouïes qu'on leur notifie et les commissaires con-

Splichael, *Eenige voorvallen uit den brigands oorlog*, pp. 11 et suiv. Jacobs, *Inventaire* cité, IV, p. 343.

(1) Engling, ouv. cité, pp. 130 et suiv. Samyn, *De fransche revolutie in Vlaanderen en in 't bijzonder te Thielt*, p. 216. Archives de la ville de Leuze. de Gand, ouv. cité, *Bulletin de la Société des mélophiles*, XXVI, p. 58. Reyners, ouv. cité, p. 149.

(2) L'exécution sur les 20 contribuables les plus imposés eut lieu notamment à Diest, Aerschot, Grammont et Luxembourg.

(3) Zorn, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, pp. 222, 223. Broeckaert, ouv. cité, p. 18.

statent « la mauvaise volonté générale » (1). La résistance se manifeste par des représentations énergiques adressées aux administrations départementales, aux députés, aux ministres même, afin d'admettre les intéressés à faire valoir leurs moyens de défense contre les procédures surprenantes qui leur étaient notifiées pour la première fois. C'était avec un fondement évident que les pétitionnaires invoquaient le droit de faire opposition aux sentences, ou d'interjeter appel, puisque la loi, en réservant expressément aux communes la faculté de prouver qu'elles avaient rempli leur devoir, indiquait nettement la volonté de voir appeler les communes aux débats. Soutenue par les représentants Di Martinelli et Foubert, contre le sentiment des administrateurs de département, cette thèse fut accueillie par le ministre de la Justice. Une circulaire de ce dernier, du 16 juillet 1799, ordonna de reconnaître le droit d'appel, et de surseoir à l'exécution : certains commissaires consentirent à suspendre leurs poursuites et à retirer les garnisaires qui depuis trop longtemps ruinaient les contribuables (2).

Malheureusement, cette modération relative ne fut pas admise partout. Dans le département de l'Escaut, les administrateurs départementaux ordonnèrent brutalement la continuation des poursuites, en refusant d'avoir égard au droit d'appel (7 novembre 1799 (3). Le coup d'Etat du 18 Brumaire devait atténuer une politique aussi aveugle. Ailleurs, on n'admit l'appel que sous réserve d'une exécution provisoire, au moins partielle (4). La conséquence de ces mesures, qui atténuaient le mal sans y mettre fin, fut uniquement de prolonger des contestations déplorables. Les préjudiciés, forts des titres judiciaires qu'une légalité apparente avait mis entre leurs mains, insistaient auprès des autorités supérieures afin qu'elles persévérassent dans la voie de la rigueur. Les victimes, soutenues par des avocats en renom,

(1) Lettre de Cherot, commissaire spécial à Montaigu, du 26 Fructidor an VII. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Carton 26, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(3) *Mémoire adressé au citoyen Crochon*, le 1[er] Germinal an VII, par BEYENS, p. 24.

(4) DE LANTSHEERE, *Le dossier d'un brigand*, p. 59.

relevaient appel des sentences ou entamaient contre celles-ci une campagne opiniâtre devant les administrateurs départementaux. Les changements apportés par le Consulat aux principes du gouvernement et au personnel administratif encourageaient la résistance. Les Préfets, également désireux de protéger les préjudiciés et d'assister les communes, s'entremirent partout où le paiement n'était pas définitif, pour arriver à des transactions équitables (1). Bien que réduits par ces louables efforts à des proportions fort éloignées des sommes fixées en 1799, les débats conservaient un caractère odieux qui paralysait la bonne volonté des autorités. Ainsi advint-il qu'à Turnhout le receveur donna sa démission pour ne pas devoir poursuivre, contre 1,127 de ses compatriotes, le recouvrement des sommes allouées par la justice, et il fut personnellement obligé à l'aide de garnisaires, à rester en fonctions et à exécuter la besogne répugnante qu'il avait voulu éviter (2). Dans le département de l'Escaut, le Préfet menaça les maires d'exécuter sur leur patrimoine et à leurs frais les condamnations devenues définitives (3). Oppositions, réclamations, exécutions, se poursuivent avec des alternatives diverses durant les années 1800 à 1802, parfois jusqu'en 1805. Certaines sommes sont si exorbitantes que, malgré toutes les réductions opérées par le pouvoir ou consenties par les plaignants, elles ne sont intégralement soldées qu'en 1811 (4).

Déployée à la première nouvelle de l'insurrection belge, la sévérité eut dû s'atténuer à mesure que le calme renaissait. Au lieu de se relâcher des rigueurs du début, l'autorité maintenait les mesures de répression bien au delà du terme indiqué par la raison. Elle semblait s'appliquer à conserver les souvenirs les plus néfastes de la guerre civile et prendre à tâche de faire détester les fonctionnaires que nos pères avaient appelés du nom méprisant d'« éponges françaises » (5). C'était, sans qu'elle s'en rendit compte, un service qu'elle rendait à la cause patriotique.

(1) Voir les diverses sources citées plus haut.
(2) SPLICHAEL, ouv. cité.
(3) ORTS, ouv. cité, p. 307.
(4) JACOBS, *Inventaire* cité, pp. 341 et 343.
(5) ORTS, ouv. cité, p. 310.

CHAPITRE V.

EFFORTS A L'EXTÉRIEUR EN 1799.

SOMMAIRE :

I. Pendant l'hiver de 1799, l'Angleterre s'efforce de rétablir la coalition des puissances contre la France. Refus de la Prusse. Hésitations de l'Autriche. Adhésion de la Russie. Vues du prince d'Orange. La reprise des hostilités au printemps de 1799 resserre les relations. Les patriotes belges de l'intérieur envoient des représentants à Londres et à Hambourg. Ils ont des comités qui préparent l'insurrection et qui correspondent avec les comités des réfugiés fixés à Lommel et sur les bords du Rhin. Ouvertures faites à Dumouriez, puis à Grenville, qui les accueille favorablement. L'Autriche y répond en faisant courir le bruit qu'elle se propose d'assister les Belges. Les manœuvres du faux prince d'Orange, et les voyages d'exploration des agents du Prince héréditaire en Belgique expliquent l'attitude du Cabinet de Vienne. Au printemps, le Prince héréditaire, d'accord avec Grenville, envoyé anglais, noue des rapports suivis avec les Belges d'Emmerich, les assure des bonnes dispositions du gouvernement britannique, et charge les agents de s'enquérir des progrès des insurgés belges.

II. La guerre, déclarée le 12 mars, entraîne des échecs nombreux pour le Directoire en Allemagne, en Suisse, et en Italie. L'Angleterre traite avec la Russie, le 22 juin 1799. L'Autriche fait de même, le 22 juillet, et elle obtient que l'archiduc Charles soit envoyé vers les Pays-Bas avec l'armée impériale. Elle espère récupérer la Belgique et y trouver un objet de troc. Proclamation du général Sztarray (1er juillet). L'Angleterre, quoique favorable à l'union des provinces belges et de la Néerlande sous la direction du Stathouder, se borne à préconiser l'affranchissement des provinces belges et néerlandaises, en leur garantissant leurs constitutions. Rapports des agents orangistes de Norman (21 mai)

et de Lynden (fin de mai). Entretiens du baron d'Yvoy, agent orangiste à Emmerich, avec le conseiller pensionnaire de Jonghe. Les anciens membres des Etats approuvent ce dernier. En mai et juin, le ministère anglais ratifie ouvertement les projets d'union hollando-belge et promet son assistance. Programme du prince d'Orange et de son fils : hésitations sur les libertés religieuses réclamées par les catholiques néerlandais. Les patriotes belges se préparent à agir et leur activité se multiplie aux abords des frontières bataves. Organisation établie par Heylen, Clercx, Van Gansen, Pluymers. L'agence de Malines, dirigée par l'avocat Van den Bosch. Voyage de Rottiers, d'Anvers, à Londres, à Emmerich et en Belgique (juillet 1799). Détails qu'il donne sur les forces et les chefs des insurgés. Ils sont confirmés en partie par un voyage que fait en Belgique le baron de Tuyll. L'Angleterre envoie une expédition au Texel, avec des armes et des munitions destinées aux Belges (12 août). Elle charge le colonel Malcom de s'aboucher avec les insurgés belges à Emmerich (6 août). En même temps, le prince d'Orange projette de s'emparer d'Ehrenbreitstein avec l'aide du général Sztarray.

Les patriotes redoublent leurs efforts pour être prêts. Correspondances entre Michiels, agent du prince d'Orange, et les Etats.

Malcom a des entrevues nombreuses à Elten avec les Belges au mois d'août 1799 : elles échouent parce que les Belges craignent de s'avancer sans l'approbation de l'Autriche. Leur conduite est dictée par les Etats qui ont écrit au gouvernement de Vienne au début du mois d'août, et qui attendent une réponse destinée à leur permettre de continuer leur action.

III. Les succès des armées françaises en septembre et octobre 1799 amènent la dissolution de la coalition. Thugut refroidit le zèle des patriotes en faisant écrire à Mgr d'Arberg que l'Empereur reprend ses droits sur la Belgique. Une lettre du pensionnaire de Jonghe à l'archiduc Charles n'obtient de lui qu'un encouragement à la levée d'un corps de 2,000 volontaires (8 octobre). Le colonel Maitland, remplaçant Malcom, n'a pas plus de succès que celui-ci, les Belges

alléguant toujours qu'ils ne peuvent agir que si les gouvernements de Londres et de Vienne sont d'accord (4-12 octobre). Il se retire en apprenant le désastre de l'expédition anglo-russe au Helder. Il remet ses pouvoirs à l'officier Gordon, chargé d'entretenir à Emmerich une correspondance avec l'intérieur de la Belgique, d'accroître le nombre des amis du gouvernement britannique,et d'éviter de se prononcer sur l'union des dix-sept provinces. Thugut triomphe en apparence. Toutefois, les Etats ne sont pas abattus définitivement.

Quoique violemment comprimé depuis 1794, le sentiment des Belges n'avait plus pu être contenu quand les lois sur le culte et sur la conscription avaient mis le comble aux maux de la conquête. L'explosion des revendications patriotiques avait amené la guerre civile de 1798, et les luttes et les défaites que nous avons retracées. Trompés par un triomphe apparent et absorbés par les soins d'une répression poussée à outrance, les vainqueurs croyaient avoir assuré définitivement leur domination. L'année 1799 devait montrer l'étendue de cette erreur et révéler la persistance des espérances nationales. Toutefois, instruits par une expérience cruelle, les patriotes allaient modifier leur tactique. Ils porteraient leurs principaux efforts au delà des frontières, afin d'éloigner deux causes principales qui avaient entraîné les échecs de novembre et de décembre. Ils se procureraient avant tout le concours de chefs et de soldats étrangers destinés à suppléer à l'inexpérience d'insurgés dépourvus d'instruction militaire. Ils éviteraient en même temps toute occasion de réunir leurs adhérents en groupes compacts, offrant aux troupes républicaines un obstacle trop facile à renverser. Le théâtre du récit tend ainsi à se déplacer. C'est dans les desseins des cabinets de Londres, de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg, qu'il faut principalement chercher à pénétrer pour discerner les plans dont dépend l'avenir de la Belgique, pour saisir les projets des patriotes, et pour apprécier les tentatives faites en vue d'accomplir ces résolutions. C'est aux bords du Rhin qu'il faut se transporter pour suivre les négociations entamées ou soutenues par les Etats jusqu'après le

18 Brumaire. Et les phases diverses des entreprises menées ou tentées par les patriotes ne peuvent être comprises qu'en les rapprochant des événements principaux des guerres soutenues à l'étranger par la république française durant cette même année, parfois au delà du Rhin et des Alpes, parfois aussi, à peu de distance des limites de la patrie belge. Tendances, projets et traités de la diplomatie, œuvres de la guerre au loin ou près de la frontière, tel sera l'objet du présent chapitre. L'écho que trouveront à l'intérieur du pays les démarches des Etats et la révolte tentée en 1799 par les Belges occuperont le dernier chapitre de ce livre.

Trois phases marquent les évolutions de la politique internationale au regard de la Belgique. Durant les premiers mois de 1799, les fils du réseau que l'Angleterre cherche à former se tendent à travers l'Europe, sans aboutir encore à l'entente universelle souhaitée. La guerre générale éclate au printemps, et elle amène momentanément le concert des puissances, forcées à unifier leurs vues. Enfin, au mois d'août, les armées étrangères se rapprochent de notre pays et font flotter leurs drapeaux non loin du Rhin et au nord de la Hollande. A ce signal libérateur, la Belgique tressaille, et ses chefs s'efforcent de mettre à profit l'approche des coalisés, mais l'insuccès final de ceux-ci suspend les hostilités à l'extérieur, au moment même où le 18 Brumaire ramène l'ordre à l'intérieur.

I.

Sur les bords du Rhin et du Danube, si souvent ensanglantés par la guerre, la paix continuait momentanément à régner au début de 1799. Si les conférences tenues à Rastadt entre les représentants de l'Empire et les agents de la France, en exécution du traité de Campo-Formio, n'aboutissaient point en apparence à un accord définitif, on pouvait encore toujours espérer qu'elles amèneraient l'entente des puissances. Toutefois, en portant les yeux, non plus au centre de l'Europe, mais sur les parties extrêmes du continent, on rencontrait partout le bruit des armes et des manifestations de convoitise ou des vues hostiles.

Tandis que la France menace l'Angleterre par les prodiges

accomplis par Bonaparte en Egypte, et prépare à grand bruit une descente sur les côtes britanniques, ses armées parcourent la Suisse et l'Italie, prennent Naples, le 23 janvier 1799, et règnent en maîtresses en Hollande. Ses généraux garnissent le Rhin de troupes prêtes à passer le fleuve, et escomptent la neutralité de la Prusse, et la sympathie de la Bavière.

Liée par le traité de Bâle, la Prusse hésite à écouter les propositions de l'Angleterre et de la Russie et à approuver les plans de l'Autriche. Elle craint la France, mais elle appréhende tout autant les desseins ambitieux de l'Autriche sur la Bavière. Elle voudrait assister les princes d'Orange, alliés de si près aux Hohenzollern, écarter de la Hollande les soldats républicains, peut-être même, en joignant une partie de la Belgique à la Hollande sous le sceptre des Nassau, obtenir pour son souverain une autre partie des provinces belges (1). Mais ces désirs sont combattus par la perspective d'une défaite, ou d'un abandon éventuel de la cause de la coalition par l'Autriche. Et dans l'embarras cruel que font naître ces tendances contradictoires, le cabinet de Berlin se borne à écouter les ouvertures qui lui sont faites et à suivre une ligne de conduite purement passive.

Quoique plus caractérisée, l'attitude de l'Autriche, durant les débuts de l'année 1799, est loin de se dessiner nettement. Thugut continue à désirer la Bavière, où il prévoit la mort de l'Electeur, et à méditer en Italie, non seulement la reprise du Milanais, mais l'extension des possessions autrichiennes aux dépens des petites principautés voisines et notamment du Saint-Siège (2). Il se prépare à saisir l'occasion d'agir, mais il refuse toute intervention immédiate. Le double courant de la politique impériale se manifeste clairement dans les rapports de la chancellerie de Vienne avec celles de Petersbourg et de Londres. Thugut a obtenu de la Russie

(1) BAILLEU. *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, I, pp. 271, 283, 287, 299. *The Manuscripts of J.-B. Fortescue, preserved at Dropmore*, IV, pp. 525, 526. SOREL, *L'Europe et le Directoire*. (« Revue des Deux Mondes », 15 décembre 1897, pp. 788 et 806.)

(2) VON SYBEL. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, V, pp. 373 et suiv. MONTARLOT et PINGAUD, *Le congrès de Rastadt*. I, pp. 8, 241 à 244.

l'envoi d'un corps de troupes qui s'achemine lentement vers le Danube durant l'hiver. Il voudrait que ces auxiliaires occupassent la Bavière, et fussent secondés par d'autres troupes destinées à chasser les Français de l'Italie. Il jette les yeux sur la Belgique et sur la Suisse, où les populations s'efforcent en vain de secouer le joug français. Mais les provinces belges ne le tentent que comme un instrument d'échange pour consolider l'acquisition de la Bavière, et les cantons helvétiques insurgés n'attirent ses regards que pour autant qu'ils n'absorbent pas les forces de l'archiduc Charles campées au sud de l'Allemagne et destinées avant tout à protéger l'Empire et l'Italie (1).

Seuls, les cabinets de Pétersbourg et de Londres énoncent sans ambages des projets de résistance et d'action. Le Tzar ne se borne pas à envoyer des forces en Moravie vers le centre de l'Allemagne. Il proclame hautement qu'il entend rétablir l'équilibre européen, et restaurer les anciens gouvernements renversés par la république française ; notamment, il se propose d'affranchir la Hollande et la Belgique, et au besoin de réunir ces deux pays, sauf à désintéresser la Prusse au moyen de certaines compensations territoriales à chercher du côté de la France (2). L'Angleterre, qui vient de signer, en décembre 1798, des traités avec la Russie et avec le roi de Naples, s'efforce de rétablir la coalition et d'amener à ses vues la Prusse et l'Autriche. Elle précise ses désirs sans en rien cacher. Selon un plan d'intervention combinée qu'elle propose à la Russie en février 1799, elle souhaite une action commune en Suisse et en Belgique. Pour le succès de cette campagne, il faut, dit-elle, l'adhésion de la Prusse, qui par sa neutralité couvre tout le bas et le moyen Rhin (3). Elle ajoute bien haut qu'elle exige qu'on sépare la Belgique et la France, soit en restaurant la maison d'Au-

(1) VON SYBEL, ouv. cité, VI, pp. 4, 5, 17. A. PAGET, *The Paget papers*. I. Dépêches de Paget, du 3 novembre 1798 et du 12 février 1799.

(2) Dépêche de l'empereur Paul au comte Woronzow son ambassadeur à Londres, du 30 décembre 1798. (*The Fortescue papers*, IV, p. 428.)

DE MARTENS, *Recueil des traités de paix*, X, p. 426.

(3) Plan remis par lord Grenville à Woronzow, en mars 1799. (*The Fortescue papers*, IV, p. 485.)

triche, soit en fédérant les provinces belges et néerlandaises sous un stathouder, soit même en cédant la Belgique à la Prusse (1).

Pour arriver à réaliser un aussi vaste programme, les messagers se succèdent à la fin de 1798 et au commencement de 1799. Le général de Stamford, ami dévoué de la Maison d'Orange, parcourt les routes entre Brunswick et Berlin pour exciter les sympathies en faveur du stathouder. Le prince héréditaire quitte à son tour l'Angleterre pour se rendre à Berlin en vue d'y plaider sa cause et celle de l'affranchissement de la Hollande. Enfin, Thomas Grenville, frère du ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, est chargé de porter sur le continent les propositions du cabinet anglais (2). Il gagne Berlin au milieu de février 1799. Il ne réussit pas à convertir les ministres prussiens. Mais sa mission se prolonge assez pour lui permettre de nouer avec le jeune prince d'Orange d'utiles relations et d'établir à Berlin une sorte de centre des négociations entreprises par le gouvernement britannique. La Suisse n'est pas oubliée : on envoie successivement vers ses frontières, Talbot, puis Crawford, puis Wickham, pour y soutenir et diriger les insurgés (3).

Un incident prévu depuis quelque temps vient brusquer la situation. L'Electeur de Bavière décède le 16 février 1799, laissant comme successeur le duc Maximilien de Deux-Ponts, connu par ses sympathies pour la France. Thugut met à profit les appréhensions que fait naître la réputation du nouveau souverain. Il insiste sur le péril que présenterait pour l'Empire une entente franco-bavaroise : ce serait là, dit-il, une porte ouverte à une invasion française. Il propose à la Russie d'occuper la Bavière. L'Angleterre, moins positive dans ses exigences, mais cependant attentive au danger, souhaite que ses alliés surveillent la Bavière hésitante. Cette dernière, pressée par l'archiduc Charles et par Paget de se joindre à la future coalition, se débat sans oser se prononcer :

(1) *The Fortescue papers*, IV, pp. 407, 411, 464.
cité, V, pp. 396 et 398.
(2) *The Fortescue papers*, VI, pp. XIV et XV. VON SYBEL, ouv.
(3) E. DAUDET. *Les émigrés et la seconde coalition*, pp. 33, 34, 119,, 155. *Revue des Deux Mondes*, 2e semestre de 1886, p. 168.

elle craint d'être absorbée ou démembrée par l'Autriche, et n'osant ni se ranger sous les drapeaux impériaux, ni les combattre, elle se cantonne dans l'abstention (1).

Le Directoire met à profit les indécisions de ses adversaires. Croyant faciliter par une action soudaine l'adhésion de la Bavière et l'abstention de la Prusse, il lance l'armée de Jourdan en Allemagne, sans aucune déclaration préalable de guerre. Le 1er mars, les troupes françaises passent le Rhin pour marcher vers le Danube où campe l'armée de l'archiduc Charles. C'était là une agression que rien ne semblait justifier. Tout au plus, des notes échangées au Congrès de Rastadt avaient-elles formulé un ultimatum pour le cas où la marche des troupes russes à travers l'Autriche ne serait pas arrêtée. Mais ces observations et ces exigences qui pouvaient mener à une déclaration de guerre ne suffisaient pas pour suppléer à celle-ci. Le Directoire le comprit si bien qu'il fit voter la déclaration de guerre par le Corps Législatif, le 12 mars suivant. Il devait, d'ailleurs, être puni sans tarder de son dédain à l'égard du droit des gens. Son armée, un instant maîtresse d'un terrain occupé par surprise, sera battue à Ostrach, le 22 mars, et à Stokach, le 25 mars, et sera ramenée jusqu'au Rhin, le 7 avril, par les troupes triomphantes de l'archiduc Charles.

Surpris par les événements d'octobre, qui leur ont mis les armes à la main, les patriotes belges ne se sont pas laissé déconcerter. Ils avaient organiser la lutte avec toute la vigueur que permettait la soudaineté de la surprise, et s'ils avaient succombé, ils avaient au moins sauvé l'honneur de leur drapeau et provoqué un réveil public et solennel du sentiment national. Tandis que les derniers coups de fusils s'échangent dans les bois de la Campine et du Hageland, l'œuvre sainte est reprise au dehors, où nous allons la suivre durant les premiers mois de 1799.

Quoique nous ne possédions pas de récit systématique des démarches faites par les Etats au moment dont nous parlons, nous pouvons affirmer l'intervention et la persistance de ces efforts. Le 3 décembre 1798, J.-H. de Villette, Belge

(1) *The Paget papers*, I, lettres de Paget, du 7 février et du 12 février 1799. VON SYBEL, ouv. cité, V, p. 395.

retiré à Francfort, a écrit au prince héréditaire d'Orange, pour le supplier de soutenir les Belges insurgés, et de préparer par là l'union de la Belgique et de la Hollande (1).

L'auteur de cette lettre est un agent des Etats (2). Sa communication semble n'avoir pas déplu au prince, qui en recommande l'auteur à Thomas Grenville, le 18 mars 1799 (3). Londres voit arriver au début de janvier « un envoyé des Belges » dont les projets, tendant à obtenir une diversion en Belgique, sont « tout à fait dans les vues » de Lord Grenville. Celui-ci, donnant suite aux indications qui lui sont apportées, signale à Woronzow, ambassadeur du Tzar, l'opportunité et la difficulté qu'il y aurait à assister les insurgés belges (février 1799) (4). Le gouvernement britannique ne se borne pas à de stériles conversations. Il envoie, en janvier, un agent en Belgique pour vérifier la situation (5). En février, il détache de sa flotte de petits bâtiments qui inquiètent la côte belge et menacent les bouches de l'Escaut (6). Au même moment, il envoie successivement en Allemagne, par Hambourg, Pichegru et Koelher, généraux réputés, l'un évadé de la Guyane, l'autre ayant commandé autrefois, l'armée du Congrès belge de 1790. Ces voyageurs, destinés en réalité, l'un à traiter avec les émigrés français, répandus sur les bords de la Baltique, et l'autre à se rendre en Turquie, passent pour être chargés d'organiser la lutte en Belgique, et sont signalés publiquement comme étant investis de cette mission (7).

Les bruits qui circulent à ce sujet sont confirmés par une intrigue qui se noue et se poursuit à Hambourg, sous la direction de Crawford, ministre résidant du roi Georges.

(1) Archives de la Maison royale d'Orange. *Correspondance du roi Guillaume I*[er], portefeuille 104*v*.

(2) Protocoles de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, régistre 81, 18 novembre 1799.

(3) Archives de la Maison royale d'Orange. Correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 104 C.

(4) *The Fortescue papers*, IV, pp. 483, 485.

(5) Ibid, p. 483.

(6) F. De Bas. *Prins Frederik der Nederlanden en zijn tijd*, II, p. 170.

(7) *The Fortescue papers*, IV, pp. 338 et suiv. Pollain, *Le Ministère de Talleyrand sous le Directoire*, p. 422. Daudet, *Les émigrés et la deuxième coalition*, p. 103.

Crawford fait négocier l'achat de trente mille fusils, de fabrique prussienne, et les destine « aux insurgés belges et aux orangistes hollandais » ; le marché est négocié par l'intermédiaire de plusieurs émigrés français et les fusils doivent être envoyés en Belgique en passant par la Hollande. Sur ce bruit, il part chaque jour de Hambourg des émigrés allant renforcer « les insurgents du Brabant » (1). Armes et recrues sont sollicitées au nom des Belges par un agent obscur, nommé Cohen, de Maestricht, qui écrit à Crawford en se présentant comme étant un des chefs des insurgés belges, en protestant de son attachement pour l'ancien gouvernement, et en sollicitant avec instance des secours pécuniaires, faute desquels ses compatriotes, dit-il, seront obligés de se soumettre entièrement à la république (2).

Bien d'autres que Cohen collaborent à l'entreprise que Crawford favorise avec l'assentiment de ses chefs. Des correspondances interceptées, à la fin de février 1799, par Du Bosch, commissaire du Directoire dans le département de l'Escaut, montrent l'activité des patriotes dans cette province et leurs relations suivies avec l'étranger. En janvier, le chef secret des patriotes leur avait écrit de Londres pour annoncer l'envoi de forces anglaises vers la côte, avec des armes et des munitions pour vingt mille hommes, pour recommander qu'on préparât le soulèvement, et surtout, pour supplier les adhérents de ne pas faire de mouvement avant le débarquement des Anglais. Le 9 février, un patriote de Gand avait envoyé à Hambourg, un accusé de réception des fonds destinés aux insurgés, et avait rendu compte des efforts faits pour recruter des soldats en faveur de la cause nationale dans les villes et dans les campagnes. L'auteur de la lettre laissait entendre qu'il correspondait pour les mêmes objets

(1) Lettres de Parandier, agent français à Hambourg, des 6, 10, 13 pluviôse an VII (correspondance de Hambourg, volume 114, Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris).

(2) Lettre de Cohen au ministre Crawford, reproduite par Marragon, ministre de France à Hambourg, dans une dépêche du 28 Ventôse an VII, adressée à Talleyrand. (Ibid.), Cohen fut arrêté à Bruxelles a la suite de la découverte de ce document. (Lettre du commandant de Gendarmerie de la Dyle à Rouppe, du 12 Floréal an VII, carton 50, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

avec Londres et avec Hambourg. Le 10 février, un patriote de Termonde informait un ami des nouvelles qui précèdent, et détaillait les manœuvres employées dans divers cantons pour préparer le soulèvement (1). On verra dans le chapitre suivant que les entreprises révélées par ces divers documents furent suivies d'effets et amenèrent une répression sévère.

A la tête des agents mystérieux dont la république devine l'activité, il y a des comités organisés. On signale, en janvier 1799, celui de Bruxelles, qui répand dans les campagnes des nouvelles destinées à entretenir l'espoir des insurgés (2). Dans le Brabant hollandais, il y a le comité de Lommel, qui établit ses adhérents dans les villages de Bergeyck, Lommel, Hilvarenbeek et Reusel, qui y recrute des soldats, qui y crée un déppôt d'armes venues par Hongerheyde, village voisin de Berg-op-Zoom, et qui correspond sans cesse avec les mécontents de la Belgique (3) Enfin, aux bords du Rhin, près de Wesel, il y a le groupe des chefs du parti, qui disposent de certains fonds, et qui envoyent des émissaires en Belgique par la voie de la Hollande (4). Un but commun est poursuivi par ces différents organismes. Ils rêvent « une sorte de république belge », que les cabinets de Londres et de Vienne feignent de favoriser, au dire des espions français (5).

Quand les hostilités reprennent sur le Rhin et sur le

(1) Lettres du 9 et du 10 février 1799, publiées par le commissaire Du Bosch, en mars 1799, (Bibliothèque de l'Université de Gand, série G, n° 4206).

(2) Lettre du Ministre de la Justice à Mallarmé, du 23 Nivôse an VII (Carton 68, corresp. du commissaire du Département de la Dyle).

(3) Lettres du commissaire du canton de Louvain, du 30 Nivôse an VII et de Mallarmé au Ministre de la Justice, du 4 Pluviôse an VII (Cartons 81 et 68, correspondance du commissaire du Directoire de la Dyle). GEBRUERS, ouvrage cité, I. p, 204. Selon un avis adressé, le 26 Ventôse an VII, au général Durutte, à Berg-op-Zoom, le bateau régulier de Rotterdam apportait sans cesse des uniformes et des fonds pour les insurgés belges (Archives Durutte. Musée de la Guerre).

(4) Lettre de Talleyrand à Sieyès, ambassadeur à Berlin, du 5 février 1799. (PALLAIN, *Le Ministère Talleyrand sous le Directoire*, p. 422.)

(5) Rapport de Levêque, commissaire du Département des Deux Nèthes, de mars 1799. (GEBRUERS, ouv. cité, I, pp. 207, 208.)

Danube, les Belges espèrent, un instant, voir débarquer les forces britanniques qu'ils attendent depuis si longtemps. Déçus dans leur espoir, ils tentent un suprême effort du côté de Dumouriez, qu'ils ont consulté, en 1790, en qui ils ont cru entrevoir un libérateur en 1792, et qui a tenté vainement, en 1793, de les soustraire aux exactions des terroristes. Les délégués des Etats vont trouver Dumouriez, retiré à Ottensen près d'Altona, et le supplient de se mettre à la tête de la prochaine insurrection des Belges. Le général commence par ne pas répondre. Puis il s'enflamme pour un projet qui semble destiné à le faire sortir de l'inactivité et de l'obscurité. Mais son zèle, ne dure pas, ou plutôt il change d'objet. Les émigrés français, instruits des démarches des Brabançons, s'efforcent de détourner à leur profit les intentions belliqueuses du proscrit, et ils l'amènent à faire des offres de service à Louis XVIII (1). Des raisons que nous indiquerons à l'instant ramènent les Etats à se tourner vers l'Angleterre. En avril, leurs délégués se retrouvent à Londres, où ils insistent auprès de Dundas, ministre de la Guerre, et auprès de Grenville, ministre des Affaires étrangères. Ils sont si pressants que ces deux ministres se laissent quelque peu persuader. Le cabinet britannique enregistre un projet du Landgrave de Hesse-Hombourg, proposant de lever sur le bas Rhin une armée aux frais de la coalition, de tendre la main aux insurgés belges, de chasser les Français de la Hollande et de la Belgique en aidant également les Belges par un débarquement sur les côtes de la Flandre, et enfin d'unir la Belgique à la Hollande, sous Orange, sauf à dédommager l'Autriche en Italie. Grenville estime que l'envoi d'émissaires en Belgique, pour y sonder le terrain est si urgent qu'on ne peut perdre un instant (2). Il s'adresse en même temps à Starhemberg, ambassadeur d'Autriche, pour le prier de transmettre ses vues à Vienne. Il croit utile, dit-il, d'appuyer les insurgés belges, et il se dit prêt à faire les sacrifices nécessaires. Toutefois, il désire se concerter avec l'Empereur sur le plan à suivre. Et comme ce qui fait principalement défaut aux Belges, ce sont les chefs, il suggère les

(1) DAUDET. *Les émigrés et la deuxième coalition*, pp. 177, 178.
(2) *The Fortescue papers*, V, pp. 16, 17.

noms du prince de Ligne, ou du baron d'Aspre, devenu célèbre en 1794, comme chef des recrues nationales. Il propose que le chef agréé par l'Empereur soit envoyé à Londres, où le gouvernement anglais est prêt à lui fournir du secours ou à convenir des moyens de l'assister efficacement (1).

On ne doit pas s'étonner de la démarche faite auprès de l'Autriche par Grenville, au nom des Belges. Ces derniers, en effet, ont eu recours au cabinet anglais et par son intermédiaire au cabinet de Vienne, parce que, depuis la reprise des hostilités, Thugut semble considérer favorablement les Pays-Bas. A deux points de vue, il estime que l'intérêt de la Monarchie commande une intervention dans les provinces naguère soumises à la Maison de Habsbourg. D'abord, il ne cesse de voir dans ce patrimoine héréditaire un moyen de troc soit pour acquérir la Bavière, soit pour agrandir les possessions italiennes de l'Empereur. Ensuite, il appréhende un accroissement de territoire au profit de la Prusse. Aussi, il prépare les moyens d'exercer son influence dans les provinces belges. Il écoute un plan de campagne du général belge, marquis du Chasteler, rédigé en décembre 1798, pour porter une armée autrichienne par le Rhin jusqu'en Belgique (2). Il permet à un Belge, le lieutenant Lamquet, de quitter le service impérial pour se rendre en Belgique par la voie de l'Angleterre, afin d'assister les insurgés (11 janvier 1799 (3). Il formule, dans une dépêche du 31 janvier 1799, adressée à Cobenzl, ambassadeur à Pétersbourg, le désir de voir les troupes russes marcher vers le bas-Rhin au plus tôt, pour délivrer de la France les Pays-Bas (4). En mars 1799, il envoie un agent en Belgique avec des instructions destinées aux partisans de la Maison d'Autriche (5). Enfin,

(1) Lettre du comte Starhemberg au baron de Thugut, du 19 avril 1799. (Archives Impériales et Royales de Vienne).

(2) Huffer, ouv. cité, vol 1, p. 151.

(3) Protocole du 11 janvier 1799. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 80, et liasse 949. Piot, *Les agissements de la politique étrangère en Belgique à la fin du XVIII[e] siècle.*

(4) von Vivenot, *Zur geschichte des Rastadter Congresses*, p. 291.

(5) Circulaire du 28 Germinal an VII (carton 50, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Gebruers, ouv. cité, II, pp. 123, 133.

au mois d'avril, il renouvelle les facultés accordées à Genotte, cet ancien et fidèle fonctionnaire réfugié à Dorsten, en Westphalie, d'où il ne cesse d'entretenir des intelligences en Belgique : Genotte est pourvu d'un passeport d'une durée d'un an, pour voyager en Hollande et en Belgique (1) : Thugut lui fait envoyer, le 4 avril, une note destinée à être insérée dans les journaux et à être communiquée « aux bonnes gens », pour leur affirmer que l'Empereur est disposé à leur venir en aide et à envoyer à leur secours l'archiduc Charles, « leur gouverneur général » (2).

Ces manœuvres qui n'engagent pas le cabinet de Vienne, mais qui lui réservent l'occasion d'intervenir si les circonstances l'exigent, trouvent un prétexte dans les nouvelles que Thugut reçoit au sujet des visées de la Maison d'Orange. Et ces nouvelles, qui le portent à s'intéresser de beaucoup plus près aux affaires des Pays-Bas, ont une importance capitale pour les patriotes belges, aux yeux desquels elles font luire la perspective d'un salut prochain et inespéré.

Pendant les soulèvements d'octobre et de novembre, le nom du prince d'Orange avait été fréquemment prononcé. On avait vu ses anciens tenanciers arborer ses couleurs à Diest et à Meerhout. Son receveur Michiels de Kessenich avait écrit de Clèves, le 30 octobre 1798, au prince héréditaire, pour offrir de nouer des relations avec les insurgés, tandis que le receveur Motman d'Osterwyck, séjournant dans le Brabant hollandais, collaborait aux entreprises du Comité belge de Bréda. L'intrigue menée, en novembre, par un aventurier, nommé Laermans, qui se faisait passer pour prince d'Orange, avait ému l'opinion. En janvier 1799, cet escroc reparut. On le vit séjourner dans les principales villes, notamment à Bruxelles, Malines et Anvers, sous des noms supposés. Il donnait des audiences, promettait des places, et annonçait l'arrivée prochaine des coalisés venant affranchir la Belgique et établir la république des dix-sept provinces sous le Stathouder. Des manières recherchées, l'étalage d'une argenterie luxueuse, l'exhibition de bijoux

(1) Chancellerie des Pays-Bas, citée ci-dessus, protocole du 20 avril 1799. — Registre 80.

(2) Archives Impériales et Royales à Vienne.

sur lequels se trouvaient les portraits de princes de la Maison d'Orange et de la Maison de Prusse, achevaient de séduire les victimes du mystificateur. Surveillé par la police, se cachant pour reparaître dans d'autres localités, poursuivi en vain à Malines, où il réussit à échapper au commissaire Rouppe, Laeremans, fut enfin saisi à l'hôtel Saint-Antoine à Anvers, le 19 janvier 1799. On trouva en sa possession les bijoux qu'il avait utilisés, et de multiples correspondances établissant le nombre considérable de personnes de tout rang qui lui avaient confié des fonds dans le but de favoriser la contre-révolution. Rouppe craignit que l'instruction du procès révélât toute l'étendue des antipathies que la France rencontrait en Belgique. Il fit tenir le prisonnier au secret le plus absolu, et il obtint de l'administration départementale un arrêté qui déclara Laeremans émigré. Grâce à ce subterfuge, l'aventurier était soustrait aux tribunaux et était déféré à la commission militaire, siégeant à Gand, laquelle n'avait qu'a constater l'identité de l'accusé, et devait le condamner à mort, sans même lui permettre de recourir à un avocat. Le détenu fut soustrait à cette procédure injuste par une maladie qui fit obstacle à son transport, et qui le mena au tombeau, le 14 mai 1799. Une femme arrêtée avec lui, et détenue comme lui au secret, ne fut libérée qu'au cours de l'année 1800 (1).

Le mystère qui entoura la fin de l'escroc ne fut pas avantageux pour la république. Le bruit qu'avait fait l'apparition du pseudo-prince d'Orange ne fut guère contredit par une arrestation secrète, et les victimes désabusées ne cherchèrent point l'occasion de proclamer leur naïveté et leur coopération à une sorte de conspiration. On continua donc à croire à l'apparition d'un jeune prince d'Orange, et cette légende en se répandant contribua à encourager les patriotes.

D'autres signes plus sérieux ravivent encore les espérances des Belges. En janvier 1799, le capitaine de Norman,

(1) Carton 51, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. — Cartons 107, 348 et 522 (6) de l'Administration centrale du Département de la Dyle. — Registres des prisons de la Chambre des Comptes et de la Porte de Hal, à Bruxelles. Rapport de Cornelissen, du 30 août 1809, sur la police de Gand. — (Archives communales de Gand).

ancien officier dans l'armée des Provinces-Unies, vient visiter la Belgique, pour constater les forces et les projets des insurgés. A la vérité, l'explorateur n'a pas de mission officielle. Tout au plus, agit-il sous l'inspiration du général de Stamford ? Mais sa visite qui le porte à s'enquérir sur place de l'état de l'opinion et des dispositions des chefs du mouvement, et qui surtout débute par l'exploration des groupements formés le long de la frontière batave, ne demeure pas inconnue des patriotes (1). En février, Michiels et Ruys, anciens receveurs du prince d'Orange pour les domaines situés autour de Maestricht, de Ruremonde, de Venlo et de Montfort, font le même voyage. Le premier a reçu du prince héréditaire, arrivant à Berlin, une lettre par laquelle ce prince répond aux ouvertures faites par Michiels, le 30 octobre, précédent, et déclare que c'est au Stathouder à statuer, et que lui-même n'est pas assez instruit des circonstances pour pouvoir agréer les offres faites. Estimant que l'attitude du jeune prince était plutôt favorable, les deux receveurs s'étaient dirigés vers la Belgique, en vertu des instructions du duc de Brunswick (2). On verra bientôt que leur voyage avait abouti à nouer ou plutôt à ébaucher des relations utiles qui serviraient de bases à un travail d'entente entamé peu après. Le capitaine de Norman reprit, en effet, en avril, la route de la Belgique, et cette fois il put voir Clercx, chef réel de l'insurrection qui se préparait dans ce pays, et il rapporta des notions précises sur les forces dont disposaient les patriotes (3). L'agence de renseignements créée par les frères Schutter au profit du comte Bentinck continuait à fonctionner de son côté, et à transmettre

(1) Lettres du baron d'Yvoy à Dundas, ministre de la Guerre, du 19 août 1799, et de Maitland à Lord Grenville, ministre des Affaires étrangères, du 4 octobre 1799. (Record office, Foreign office, Frontiers of Holland, vol. IV.) Lettre du prince héréditaire d'Orange au baron d'Yvoy, du 5 juillet 1799. (Archives de la Maison d'Orange, correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 104 Y.)

(2) Lettre de Ruys au prince héréditaire, du 6 août 1799. (Archives de la Maison d'Orange. — Correspondance du roi Guillaume I. Portefeuilles 104 RII et 104 MII).

(3) Voir les lettres citées plus haut .Voir aussi : COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland*, III[e] deel, p. 921.

entre Malines et Emmerich, les nouvelles et les encouragements. Enfin, une autre correspondance officieuse s'établit à la même époque entre la Belgique et le général de Stamford, qui depuis longtemps s'efforçait d'avoir des nouvelles de la Flandre, et qui y avait noué des intelligences (1).

Les différentes entreprises qui viennent d'être mentionnées tout en étant dénuées d'autorité étaient, cependant, fécondes en promesses pour les patriotes belges et pour les partisans du prince d'Orange. Empressés à utiliser des renseignements qui correspondaient à leurs désirs, les Orangistes multiplièrent leurs efforts auprès du prince héréditaire d'Orange, arrivé à Berlin, le 19 janvier 1799 et auprès de Thomas Grenville, qui vint bientôt rejoindre le prince. Forcé d'observer au début une grande réserve, dont témoignait sa lettre adressée à Michiels, le 9 février 1799, le prince fut amené à avouer ses sympathies pour la cause des Belges et à écouter favorablement les projets qui tendaient à lier leur sort au sien.

La campagne conduite par les Orangistes s'appuie sur les instances que multiplie Thomas Grenville, et sur les offres que la Russie fait à la Prusse. Le Tzar se dit disposé à faire marcher 45,000 hommes vers le Rhin, pour délivrer la Belgique et la Hollande, si la Prusse consent à intervenir, et si les puissances sont d'accord pour réunir les dix-sept provinces sous le stathouderat d'Orange (20 janvier) (2). Le ministre Haugwitz soutient énergiquement et à plusieurs reprises ces projets auprès de Frédéric-Guillaume, et ne cache pas ses sentiments au prince héréditaire. Celui-ci informe ses parents des progrès que semble faire sa cause (3). Il est encore confirmé dans son espoir quand arrivent successivement à Berlin les délégués du comité de Varel, et les représentants de la Gueldre, qui viennent solliciter l'assistance effective du prince en faveur de leurs plans d'insurrection. Les comtes Bentinck, qui ne cessent de correspondre avec l'intérieur de la république batave et avec Emmerich, d'où

(1) Colenbrander, ibid. p. 893. *The Fortescue papers*, V, p. 34.
(2) Colenbrander, ouv. cité, III, p. 897.
(3) *The Fortescue papers*, IV, p. 525. Colenbrander, ouv. cité, III, pp. 899, 918, Bailleu, ouv. cité, pp. 271, 283.

leurs agents surveillent la Belgique, affirment que tout est prêt pour une révolution, et que les insurgés belges, dont ils exagèrent les forces, seront un puissant secours pour une armée d'invasion (1). Van Lynden van Blitterswyck, et le baron van Heckeren van Suideras, apportent à Berlin l'hommage de la fidélité des habitants de la Gueldre. Le second, qui s'est retiré dans la Gueldre prussienne, où il a rencontré les émigrés belges, témoigne spécialement de leurs sympathies pour la Maison d'Orange (2). Des officiers qui ont servi sous les ordres du Stathouder, notamment, de Norman, de Westerholt et de Tuyll de Seroorsken, après s'être renseignés sur l'état de l'insurrection belge et s'être abouchés avec ses chefs, prennent la résolution de se rendre en Belgique pour s'associer aux insurgés. Ils écrivent au prince d'Orange et au prince héréditaire, afin de les informer de leurs projets, et de leur offrir de servir la cause orangiste en même temps que la cause belge (12 mars, 11 avril) (3). Enfin, le baron d'Yvoy, autrefois envoyé par le prince d'Orange auprès de la république belge de 1790, s'adresse au prince héréditaire afin de trouver un emploi pour son activité en préparant une restauration à l'aide des Belges.

En présence de ces ouvertures qui semblent concorder, le prince héréditaire et Thomas Grenville prennent la décision de s'éclairer davantage et d'encourager les amis qui viennent vers eux. Ils chargent Yvoy de se rendre de Brême à Emmerich, où il doit retrouver les chefs des Etats et où il apprendra la situation exacte des insurgés belges. Ils ne se bornent pas à prescrire à ce serviteur fidèle un voyage de découverte. Ils l'invitent à diriger les officiers qui vont s'engager au service de la Belgique. Ils le prient aussi de s'informer du but des chefs du mouvement, et de leurs moyens d'action. Enfin, ils lui recommandent de s'enquérir des sympathies que rencontrerait éventuellement l'union des dix-sept provinces sous le Stathouder. En traçant cette mis-

(1) KOOLEMANS BEIJEN, *De Erfprins van Orange te Lingen in 1799.* (Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis, IV[e] reeks, zesde deel, 1907, pp. 156 et suiv.

(2) KOOLEMANS BEIJEN, ouv. cité, pp. 153 et suiv.

(3) Ibid. *The Fortescue papers*, IV, pp. 486, 502, 504. COLENBRANDER, ouv. cité, III[e] deel, pp. 918, 921, 931.

sion, le prince autorise son agent, au nom de Grenville, à parler de l'assistance éventuelle des Anglais, (16 mars) (1). Yvoy, qui entend réussir et qui devine les objections, répond en demandant une pièce qui émane de Grenville, afin de prouver aux Belges que l'Angleterre est disposée à les aider (2). Le représentant du roi Georges hésite à engager son gouvernement. Il se dit pressé ; il exige « que l'on déploie la plus grande activité » et il accueille en même temps que les ouvertures d'Yvoy et de Tuyll, celles de Stamford (3), de van Lynden et de Heeckeren, mais à tous, il recommande la patience, « parce que le moment d'agir n'est pas encore venu » (4). C'est en ce sens qu'il fait répondre au baron d'Yvoy. On peut affirmer, dit le prince héréditaire, le 6 mai 1799, que l'Angleterre porte le plus vif intérêt à l'affranchissement des Pays-Bas et à l'union des dix-sept provinces. Mais, ajoute-t-il, le gouvernement britannique ne peut pas prendre d'engagement formel en ce moment (5).

Les autres agents sont porteurs d'instructions analogues. Le baron van Lynden van Blitterswyck, envoyé, le 19 avril, à Munster, pour y voir Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, et le groupe des émigrés belges qui séjournent dans les environs, a reçu une lettre ostensible, datée du 19 avril, promettant que les Anglais viendront en aide aux Belges (6). Le receveur Michiels est chargé de parcourir les environs de Maestricht et de Ruremonde, où il a les nombreux amis dont il a offert naguère d'employer le zèle et qu'il est invité à sonder de nouveau (25 avril.) (7).

Ainsi les plans qui se forment à l'étranger et qui intéressent incidemment la Belgique aboutissent, au printemps de 1799, à des projets précis d'intervention. La coalition tend à se reformer, et l'un de ses objets principaux est d'enlever les Pays-Bas à la France. Pour atteindre ce résultat, les

(1) Lettre du prince héréditaire au baron d'Yvoy, du 16 mars 1799, Colenbrander, loc. cit. p. 918.

(2) Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 104 Y.

(3) *The Fortescue papers*, IV, p. 505 ; V, pp. 15, 30.

(4) Ibid, IV, p. 502 ; V. p. 16.

(5) Colenbrander, ouv. cité, III[e] deel, p. 927.

(6) Ibid. pp. 922, 927.

(7) Ibid. p. 927.

ministres anglais et les conseillers du prince d'Orange entrent en relations avec les patriotes belges de l'intérieur et du dehors, et préparent le mouvement commun auquel doivent s'associer les insurgés belges, les orangistes, les patriotes hollandais, et les troupes de la coalition.

II.

Pendant les premiers mois de l'année 1799, les préparatifs de guerre se sont accumulés. Le printemps a vu renaître les hostilités le long du Danube, en Suisse et en Italie. L'été va voir se déchaîner la tempête, et la guerre se rapprocher insensiblement de la Belgique. Devant la perspective de l'arrivée des armées libératrices, les patriotes belges multiplieront leurs efforts. Ils porteront leurs pas à Londres, à Berlin, à Vienne, en même temps qu'ils organiseront leurs forces à l'intérieur. C'est le tableau de leurs plans, de leurs démarches, de leurs succès et de leurs déconvenues que le lecteur va rencontrer.

Une fois la guerre déclarée, le Congrès de Rastadt n'avait plus de raison d'être. Dissous officiellement au milieu d'avril, il avait été suivi d'un attentat retentissant contre le droit des gens. Le 28 avril, Jean Debry, Bonnier et Roberjot, représentants du Directoire, quittant avec leur suite le siège du congrès, avaient été l'objet d'une attaque à main armée, qui coûta la vie aux deux derniers, et qui permit l'enlèvement de leur correspondance diplomatique par des agresseurs portant l'uniforme autrichien. Cet assassinat, dont la responsabilité fut attribuée au gouvernement impérial, devait nuire considérablement à ce dernier et retarder l'entente désirée entre les princes allemands.

En Italie et en Suisse, les succès des armées autrichiennes et russes ne cessent pas. Défaits à Vérone et à Magnano, le 27 mars et le 5 avril, les Français reculent partout. Souvarow, arrivé à Trieste, le 30 mars, libère la Lombardie. Milan est affranchi, le 27 avril, Naples, le 20 juin, Rome, le 30 septembre. Les Républicains sont battus à Cassano, le 27 avril, et ils essuyent un échec retentissant à la Trebbia, bataille fameuse qui se prolonge du 17 au 19 juin, et où se dis-

tinguent les Belges l'Olivier, officier au service impérial, et La Hure, chef de brigade dans l'armée française. L'œuvre de libération se poursuit à Novi, où le général français Joubert succombe le 15 août, et elle s'achève par la défaite de Fossona, du 14 novembre, qui ne laisse plus aux Français en terre italienne d'autre possession que celle de Gênes. L'archiduc Charles imite ces succès. Il ne s'est pas borné à rejeter Jourdan en Alsace. Il défend avec gloire la Suisse, contre Massena, qu'il enfonce à Zurich, le 4 juin. Profitant de ses victoires, il fait un double mouvement en avant : il pénètre sur le territoire français en Savoie, de façon à menacer le Directoire de tous les maux d'une invasion étrangère (1), et en même temps, il porte le corps du général Sztarray, le long de la rive droite du Rhin vers Manheim, pour se rapprocher des Pays-Bas et pour faire obstacle à un retour offensif de l'armée de Jourdan. La terreur du Directoire est telle qu'il se décide de mettre fin virtuellement à la campagne d'Egypte en envoyant au général Bonaparte l'ordre de revenir sans délai en France (25 mai 1799).

Le gouvernement britannique redouble d'activité pour exécuter ses plans. Il insiste en mai et juin auprès de la cour de Berlin, où il croit toucher un instant au succès et obtenir une intervention armée sur le bas-Rhin. Il escompte cette attaque qui mettra fin à la neutralité de l'Allemagne et qui secondera l'apparition des troupes de la coalition sur les côtes de la Hollande. Il presse la cour de Petersbourg de se décider à entrer en campagne, et il lui envoie successivement le général de Stamford et le capitaine Popham pour arrêter un plan de descente, qui comporte essentiellement comme base une entente avec les insurgés belges, et comme but l'affranchissement de la Hollande et de la Belgique (2). Les pourparlers aboutissent au traité du 22 juin 1799, par lequel l'Angleterre et la Russie conviennent de porter une flotte combinée vers la côte de Hollande pour restaurer la Maison

(1) Le *Moniteur réimprimé*, tome XXIX, pp. 687, 731.

(2) Lettres de Lord Grenville, du 3 et du 7 mai 1799, et de Sir Whitworth, du 23 juin 1799. Colenbrander, ouv. cité, IIIe deel, pp. 931 à 933 et 953, 954.

Popham proposait une double attaque, par Gorée vers Anvers, et par la côte d'Ostende vers les Flandres.

d'Orange et affranchir les pays voisins. Au début de juillet, l'entente avec la cour de Berlin, semble assez avancée pour qu'on puisse rédiger un projet de traité qui l'associe à la convention anglo-russe du 22 juin. Cette illusion, à peine constatée par un instrument écrit en date du 10 juillet, s'évanouit en présence des craintes de Frédéric-Guillaume, qui n'ose se fier à l'Autriche, et qui déclare qu'il se bornera à négocier avec la France pour restaurer la Maison d'Orange et à faire avancer vers la frontière un corps d'observation.

Tandis que le débarquement anglo-russe se prépare, l'Autriche se reprend à songer à la Belgique. Elle apprend successivement l'activité que déployent en Belgique les agents orangistes (1), les espérances que l'Angleterre donne aux Etats des provinces belges, les instances que Grenville multiplie à Berlin, et enfin le traité anglo-russe du 22 juin. Pour contrebalancer la politique britannique, Thugut entre enfin en lice à son tour. Les succès des Russes en Italie contribuent à lui faire souhaiter la possession de gages sérieux en Belgique et peut-être en Bavière. Aussi, il annonce, à mots couverts d'abord, en langage officiel ensuite, que l'Empereur est dégagé par la guerre de toutes ses promesses, et qu'il reprend ses droits sur la Belgique (31 juillet) (2). Il laisse entendre en même temps que la neutralité de la Bavière autorise l'Empereur à se couvrir du côté de ce pays (3). Pour appuyer ses revendications, et répondre à l'Union anglo-russe, il négocie de son côté avec le cabinet de Pétersbourg. Un traité signé, le 22 juillet, entre l'Autriche et la Russie stipule l'intervention des troupes des deux puissances en Suisse et sur le Rhin. Ainsi Thugut espère atteindre les divers buts qu'il poursuit, éloigner les Russes de

(1) Le 29 avril 1799, la Chancellerie de Vienne reçut, par son agent Genotte, de Dorsten, communication de la lettre adressée à Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, par le baron van Lynden, au nom du prince d'Orange (Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, registre 80, protocole du 29 avril 1799).

(2) Proclamation adressée aux Belges par le général Sztarray, le 1er juillet 1799. Communications adressées par Thugut au Tzar, le 31 juillet et le 6 août 1799. MICHAILOWSKI-DANILEWSKI et MILIUTINE, *Geschichte des Kriges Ruslands mit Frankreich unter des Regierung Kaiser Pauls I im Jahre 1799*. Traduit par Schwitt, III, pp. 117, 342 et suiv.

(3) Ibid, III, pp. 432, 439. VON SYBEL, ouv. cité, VI, pp. 103, 104.

l'Italie, les rapprocher de la Bavière, et avec leur aide récupérer des droits sur la Belgique. Les premiers jours d'août 1799 voient les perspectives de délivrance se rapprocher pour les Belges. Les flottes anglaise et russe se préparent à assaillir la Hollande : elles mettront à la voile, le 12 août, et débarqueront les forces alliées, le 27 août, au Helder. Sur le haut Rhin, l'archiduc Charles reçoit ordre de se porter vers les Pays-Bas, de tendre la main aux Anglais, et de laisser place aux Russes. Cette décision, arrêtée le 31 juillet à Vienne par le Conseil Aulique, ne reçoit exécution que vers le 30 août, par suite des retards que subit l'arrivée des troupes russes. Encore l'archiduc n'ose-t-il guère découvrir la Souabe, et s'arrête-t-il à Donaueschingen, en se bornant à prendre Manheim et à bloquer Mayence que son avant-garde ne réussira pas à dépasser.

On sut plus tard que l'intervention active des troupes impériales en Belgique devait être plus apparente que réelle, selon la pensée des dirigeants. En d'autres termes, Thugut entendait conserver les droits de l'Empereur, mais non exposer une force considérable pour les exercer. Informé à la fin d'avril, et durant le mois de mai, des démarches des agents orangistes, il a fait écrire à Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, qui l'a mis au courant, la satisfaction de l'Empereur pour l'empressement de son ancien sujet à témoigner sa fidélité, mais il a pris soin de s'abstenir de toute promesse (1). Il envoie des agents en Belgique en juin, juillet et août, pour accréditer la nouvelle du retour prochain des impériaux et pour répandre la proclamation de Sztarray (2). Il charge officiellement l'archiduc Charles d'annoncer qu'il va descendre le Rhin pour affranchir la Belgique, et enfin, il fait écrire à l'évêque d'Ypres, le 30 août, que l'Empereur reprend tous ses droits sur la Belgique (3). Mais, dans l'abandon des conversations intimes, Thugut comme l'archiduc,

(1) Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, registre 80, protocoles du 29 avril et du 20 mai 1799.

(2) Archives du Département de la Dyle, cartons 325 et 348, liasse 600[ter]. JACOBS, *Inventaire des archives de la province d'Anvers*, IV.

(3) MICHAILOWSKI DANILOWSKI, ouv. cité III, p. 379. Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, registre 80, protocoles des 28, 29 et 30 août 1799.

répètent que leurs armées n'atteindront pas la Belgique avant l'année 1800 (1). Le chancelier précise même ses desseins véritables en insinuant qu'il se réserve de troquer la Belgique contre le Piémont, dont le territoire enrichirait merveilleusement le Milanais, et la Vénétie (2). Il répète surtout qu'il ne peut consentir à aucun prix à un agrandissement de territoire qui donnerait à la Prusse une part quelconque des Pays-Bas (3). Ces déclarations provoquent de la part du cabinet anglais des protestations immédiates et catégoriques. Lord Grenville affirme à de multiples reprises, en juillet et en août, qu'il se propose exclusivement d'affranchir les Pays-Bas, et qu'il ne veut pas disposer de leur sort, qu'il s'oppose formellement à une attribution de leur territoire au roi de Sardaigne, et enfin, qu'il est décidé avant tout à garantir aux Belges le respect de leurs anciennes constitutions (4). Ce dernier point, qui témoigne du crédit dont jouissent les patriotes belges auprès du cabinet britannique, fait l'objet d'une promesse non moins positive de la part du cabinet de Pétersbourg ; une dépêche du comte Woronzow, ambassadeur à Londres, adressée à Grenville, le 9 septembre 1799, promet aux Belges « le maintien de leurs constitutions, de leur religion, et de leur chère université de Louvain » (5).

L'exposé des résultats que produiront les mouvements militaires et les combinaisons diplomatiques dont nous venons de parler formera la fin de notre récit. Avant de rappeller les évènements qui marqueront l'automne de 1799, nous devons revenir sur nos pas pour retracer l'activité des patriotes belges en ces jours mémorables où ils crurent préparer leur affranchissement. Cette activité se révèle par des manifestations si nombreuses que nous serons contraint d'en

(1) MICHAILOWSKI-DANILOWSKI, ouv. cité, III, p. 342. HUFFER, ouv. cité. *Quellen zur geschichte der franzosichen Revolution*, p. 259.

(2) VON SYBEL, ouv. cité, VI, p. 166; *The Fortescue papers*, V, p. 356. Lettre de lord Minto à lord Grenville, du 17 août 1799. (*Correspondance of lord Catlereagh*, 2e série, tome V, p. 5.

(3) VON SYBEL, ouv. cité, VI, p. 166.

(4) *The Fortescue papers*, V, p. 356, à voir aussi pp. 199, 254, 328, 391, 395. Sur le respect des constitutions belges, voir les dépêches de lord Grenville, du 27 juillet et du 3 août 1799, (ibid, pp. 199, 234, 235.) COLENBRANDER, ouv. cité, IIIe deel, p. 965.

(5) COLENBRANDER, ouv. cité IIIe deel, p. 1059.

écourter le tableau pour ne mettre en lumière que les traits principaux des plans esquissés et des démarches qui se succèdent ou s'entre-croisent entre la Campine, la Flandre, Bruxelles et les frontières.

A partir de la fin d'avril, c'est à Emmerich, petite ville située sur la rive droite du Rhin, à peu de distance de la frontière batave et du territoire belge, que se concentrent les négociations. Le baron d'Yvoy y est rejoint par MM. de Norman, de Zuylen, de Westerholt, qui représentent l'élément militaire, par les receveurs Motman, Michiels et Ruys, et par le général van der Duyn, qui a séjourné à Bruxelles (1). Le capitaine de Norman rapporte de son voyage de Belgique des notions précieuses. Il y a vu le chef des insurgés de la Campine, Clerckx, et un groupe de patriotes séjournant à Bruxelles, MM. le comte de Bergeyck, de Beelen, d'Arberg, de Mesemaekere, et il a recueilli de leurs bouches les plans de l'insurrection. MM. de Bergeyck et de Beelen ont promis de se rendre à Emmerich, Munster et Berlin du 2 au 5 mai, mais un malentendu a suspendu l'exécution de leur projet. De Norman se décide alors à aller rendre compte au prince héréditaire du résultat de son voyage, et il remet au prince, à Berlin, le 21 mai, un mémoire détaillé sur son expédition. Dans cette pièce, il affirme que Clerckx, d'accord avec Van Gansen, Pluymers et Wittefrauen, d'une part, et avec le chef des insurgés de la Flandre, d'autre part, est prêt à agir si des troupes étrangères interviennent et si on fournit des officiers aux patriotes. Il dépeint le groupe de Bruxelles comme étant certain de soulever cette ville au premier signal. Il ajoute l'esquisse des mouvements à imprimer aux corps insurgés pour marcher sur Malines et Bruxelles, pendant que les Flamands iraient se joindre aux soldats débarqués par la flotte anglaise (2).

(1) Archives de la Maison d'Orange. Correspondance du roi Guillaume I, portefeuille Y (I), lettres du baron d'Yvoy du 24 avril, du 25 et du 30 mai 1799, lettre du prince héréditaire d'Orange, du 6 mai 1799.

(2) Mémoire du capitaine de Norman, du 21 mai 1799, (archives de la Maison d'Orange, correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 103 II). D'après des informations ultérieures, les députés des Etats ne se mirent pas en route parce que de Norman n'avait pas justifié suffisamment d'une mission officielle. (Lettre du comte

Telles sont les premières nouvelles qu'Yvoy a reçues de l'intérieur de la Belgique. D'autres renseignements confirment en partie les déclarations de de Norman. Le baron de Lynden a vu à Brunswick, le comte de Mérode, un des personnages importants de la révolution belge de 1790. Ce gentilhomme, émigré depuis 1794, est resté en relations suivies avec sa patrie. Il ignore, dit-il, si un comité organisé existe en Belgique. Il renvoie au prélat Hermans, abbé de Tongerloo, retiré près de Bois-le-Duc ; il signale l'appui à trouver dans le parti des Etats ; il ajoute que personnellement il est favorable à l'union de la Belgique et de la Hollande sous le Stathouder (1). Poursuivant son enquête, Lynden voit, aux environs de Munster, Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres. Ce prélat très attaché à la Maison d'Autriche, se tient dans une prudente réserve. Sollicité par Westerholt dès le mois de mars, dans le but de fournir des éclaircissements sur la situation de la Belgique, d'Arberg a répondu en demandant au préalable un questionnaire précis, et en exigeant des justifications du but politique poursuivi et de la mission que son correspondant aurait reçue du prince d'Orange ou du gouvernement anglais. Le baron de Lynden était intervenu pour préciser les questions qui intéressaient Orange, et qui portaient sur les forces et les plans des insurgés et sur l'état de l'opinion en Belgique. Il avait assuré l'évêque de l'approbation donnée à sa conduite par Orange et des intentions bienveillantes du ministre britannique. En réponse aux instances de Lynden, Mgr d'Arberg lui avait communiqué le rapport d'un affidé envoyé à Bruxelles et son avis personnel sur la situation. Le prélat affirmait que les Belges étaient prêts à prendre les armes s'ils étaient soutenus. Il les représentait comme dépourvus d'organisation, d'armes, de chefs, de plans. Il s'élevait contre tout projet qui tendrait à traiter avec d'anciens membres des Etats, qu'il déclarait déconsidérés et en tout cas plutôt à craindre qu'à rechercher (2). Les sentiments réels qui dictaient les appréhensions du prélat se trahissaient dans sa longue lettre. Ils n'eussent trompé personne à Berlin ou à

Bentinck, du 2 mai 1799. Ibid. portefeuille 104 B II.)

(1) COLENBRANDER, ouv. cité, p. 924.

(2) COLENBRANDER,, ouv. cité, pp. 921, 922, 933 à 938.

Emmerich, si l'on avait su que d'Arberg communiquait à Thugut, chacune des démarches faites vis-à-vis de lui, et témoignait ainsi tout à la fois d'une fidélité honorable à ses serments et d'une opposition persistante contre les anciens Etats (1).

Les forces militaires disponibles en Belgique ou sur la frontière, et les tendances de l'opinion avaient occupé principalement les correspondants du baron d'Yvoy. Les projets d'avenir semblaient réservés pour ses entretiens avec un Belge de marque, M. de Jonghe, ancien conseiller pensionnaire des Etats de Brabant, jurisconsulte éminent, retiré à Bocholt. Le récit des entrevues entre Yvoy et de Jonghe nous a été heureusement conservé. Elles commencent le 15 avril, et elles se poursuivent durant tout l'été. Le pensionnaire croit, au début, devoir se montrer circonspect. Il invoque sa vie retirée et l'ignorance dans laquelle il se trouve au sujet de l'état de sa patrie. Quand Yvoy a pu établir la mission que le prince d'Orange lui a confiée, et quand il a justifié des promesses d'assistance du gouvernement anglais ,de Jonghe se découvre. Sans doute, il demeure sobre de détails au sujet des insurgés, et il s'efforce de renvoyer son interlocuteur à d'autres autorités pour ce qui concerne ce point. Mais il consent à discuter le projet d'union des dix-sept provinces. Il fait valoir les avantages de la constitution des Pays-Bas, où les Etats, les conseils de justice, les pouvoirs locaux, contrebalancent heureusement l'action du souverain. Il se rallie au stathoudérat, en insistant sur la liberté du culte à accorder aux catholiques néerlandais. Il demande l'avis de Van de Spiegel, qui a examiné la question en 1790, et il prend soin de réserver avant tout l'assentiment du gouvernement anglais. Il se récuse en matière militaire, et il se borne à laisser entendre « qu'il existe en Belgique une union entre les gens bien intentionnés pour prendre les armes et se rassembler du moment qu'il y aurait quelque chose à entreprendre avec succès, et que tant qu'un secours étranger n'intervient pas, les Belges doivent se borner à faire aux Français une petite guerre qui les tient en haleine » (2).

(1) Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, régistre 80, protocoles du 29 avril, 17 mai et 20 mai 1799.

(2) Lettres du baron d'Yvoy, du 16 avril 1799, 27 avril, 30 mai,

Aux vues du pensionnaire viennent s'ajouter celles d'autres autorités. D'anciens membres ou agents des Etats, tels que le baron de Locquenghien, bourgmestre de Bruxelles, Le Comartin, notaire à Bruxelles, l'abbé de Villers, secrétaire du cardinal de Franckenberg, divers chefs d'abbayes, le cardinal de Franckenberg lui-même et l'évêque de Ruremonde, retirés aux environs d'Emmerich, applaudissent aux conseils donnés par de Jonghe. De nouveaux appuis viennent seconder celui-ci à la fin de mai, de manière à lui donner plus de crédit. Le receveur Michiels se rend dans la Gueldre autrichienne où il rencontrera les principaux agents des Etats et recevra de leur part des promesses positives de secours et d'intervention (20 mai) (1). D'autre part, l'intérêt que porte l'Angleterre à la cause des Belges et au maintien de leurs constitutions se précise et s'affirme. A la fin de mars, une flotille anglaise s'est approchée de la côte belge à Blankenberghe (2). Le 7 mai, Lord Grenville a officiellement approuvé la mission donnée à Yvoy par son frère et par le prince héréditaire d'Orange. Il a autorisé Yvoy à disposer des fonds du Ministère pour subsidier ses agents ; il a promis de venir en aide aux Belges vers juillet ou vers août ; il s'est déclaré favorable à l'union des dix-sept provinces, et il a garanti le respect de la Joyeuse-Entrée (3). Un gage particulier des bonnes volontés britanniques semble avoir été offert peu de jours après : c'est la proposition faite au général Pichegru de se rendre en Belgique pour y organiser l'insurrection d'après les instructions de Grenville (21 mai) (4).

Les inclinations du prince héréditaire d'Orange, qui de

8 et 26 juin 1799. (COLENBRANDER, ouv. cité, pp. 923, 943, 958. *Fortescue papers*, V, 83, Archives de la Maison royale d'Orange. (Correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 104 Y (I). Voir aussi COLENBRANDER,, loc. citato, pp. 964, 965.

(1) Archives de la Maison royale d'Orange. Correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 104 M 2 ; lettre de Michiels, du 20 mai 1799.

(2) Discours de van Wambeke, au Conseil des Cinq Cents, du 25 Floréal an VII. *Moniteur*, 14 Germinal an VII.

(3) COLENBRANDER, ouv. cité, p. 928.

(4) Lettre de Wickham au général Pichegru, du 21 mai 1799. *The correspondance of the R.-H. William Wickham*, II, p. 425.

Berlin suit avec attention les entretiens d'Emmerich, contribuent à encourager les négociateurs. Non seulement, il désire susciter une révolution dans la république batave, et concerter le mouvement avec les insurgés belges, mais il s'efforce d'esquisser à l'avance le régime sous lequel pourront être placées les dix-sept provinces. Il étudie les pactes anciens qui au XVI[e] siècle ont été rédigés pour régir les contrées aujourd'hui séparées, la *Pacification de Gand*, de 1576, et l'*Union d'Utrecht*, de 1579. Il propose certains changements à apporter à ces textes vénérables, et il n'hésite pas à proclamer le principe de la liberté de religion, afin de se concilier et les catholiques néerlandais autrefois opprimés et les protestants naguère encore irrités des mesures intolérantes existant en Belgique à l'égard de leur religion (1).

Suivons un instant le sort réservé aux idées qui semblaient plaire au jeune prince. Elles touchaient à la fois à la religion, à la constitution politique, et à la situation internationale des dix-sept provinces. Ces divers objets allaient donner lieu à des pourparlers nombreux dont l'issue aiderait à comprendre l'échec final des tentatives que nous essayons de décrire, et parmi eux, ce serait le dernier qui entraînerait les plus graves complications.

Le fidèle agent des princes d'Orange à Emmerich, Yvoy, porte son attention sur la question religieuse. Celle-ci se pose non seulement au regard des Belges qui eussent pu certes redouter l'arrivée au pouvoir d'un souverain protestant, mais surtout au regard des catholiques néerlandais, dont les griefs vis-à-vis de l'ancienne république stathoudérienne sont nombreux. Mgr van Velde de Melroy, évêque de Ruremonde, ayant dans son ressort le Brabant hollandais, met Yvoy en rapport avec Syben, vicaire général de cette partie du diocèse. Syben, soutenu par son évêque, signale que ses coreligionnaires sont en Hollande exclus des fonctions publiques, qu'on leur refuse la jouissance d'églises autres que des chaumières, qu'on soumet la résidence de leurs prêtres à l'arbitraire des autorités et souvent au payement de taxes

(1) Colenbrander, ouv. cité, pp. 925,942. De Bas, ouv. cité, II, pp. 176, 691, 693.

odieuses. Yvoy communique ces griefs au prince héréditaire et à la princesse stathoudérienne, afin que le Stathouder promette de les redresser. Il insiste sur ses demandes en faisant valoir que la tolérance est d'autant plus indispensable que les Belges, comme de Jonghe et les membres ecclésiastiques des Etats, acceptent un prince protestant. Il ajoute que les libertés politiques des Belges doivent être en tout cas sauvegardées complètement (1).

Tandis que le jeune prince, tout entier au désir d'assurer le succès de ses vues, adhérait en principe aux vues de Syben et de l'évêque de Ruremonde, et chargeait le premier de faire un voyage en Hollande pour concilier à sa politique les chefs des catholiques (2), le prince Stathouder délibérait à Hampton-Court sur les questions soulevées par son fils et par Yvoy. Il avait pris l'avis du professeur Tollius et du pensionnaire Van de Spiegel. Le savant juriste et l'homme d'Etat expérimenté furent d'accord au début pour proposer d'adopter l'union des dix-sept provinces sur la base de l'Union d'Utrecht légèrement améliorée. Toutefois, Van de Spiegel formula bientôt un avis moins favorable. Il craignait une fédération de provinces, parce que ce régime laissait trop peu d'autorité au pouvoir central, réduit au rôle de commandant des forces militaires. Il rappelait l'antique rivalité d'Anvers et de Rotterdam, et il redoutait de devoir consentir à l'ouverture de l'Escaut. Il eut préféré voir diviser la Belgique en deux parties, dont l'une serait attribuée aux Provinces-Unies à titre de barrière, et dont l'autre serait cédée à la Maison d'Orange à titre de souveraineté personnelle. Toute autre combinaison exposerait la république, disait-il, à faire des sacrifices trop considérables pour protéger contre la France les provinces belges toujours exposées aux convoitises de cette puissance (3).

(1) COLENBRANDER, ouv. cité, pp. 964, 965, 1024, 1028,1031.

(2) Ibid., pp. 967, 970, 1024, 1028, 1033, 1045. KOOLEMANS-BEYNEN, *Orange en de Roomsch-Katholieken in 1799.* (Handelingen ende mededeelingen van de maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden, 1903, 1904.

(3) COLENBRANDER, ouv. cité, IIIe deel, pp. 1018, 1043, 1052, 1053. *The Fortescue papers*, V. pp. 116, 374.
DE BAS, ouv. cité, II, p. 176.

Tels étaient les scrupules, de celui qui avait, en 1790, écouté avec quelque faveur les projets esquissés par Van der Noot pour l'union des dix-sept provinces. En les étudiant, le prince Stathouder se prit à hésiter. Il avait adhéré d'abord aux propositions de son fils, en indiquant comme base d'entente l'Union d'Utrecht et la liberté religieuse (29 juin et 8 juillet (1). Bientôt, il tempéra son approbation, en signalant à son fils les objections de Van de Spiegel, et il rédigea le projet d'une proclamation à adresser aux Hollandais et aux Belges, en prenant soin de se borner à donner aux uns et aux autres des encouragements. Dans sa correspondance perçaient ses doutes. Il craignait, disait-il, une union qui ferait de lui un fonctionnaire destitué d'autorité, et une liberté religieuse qui permettrait aux catholiques en Hollande d'aspirer aux emplois publics et d'être gouvernés par le Pape (2). Une nouvelle proclamation, définitive cette fois et visant à ne rien compromettre, fut arrêtée par le Stathouder, le 28 juillet, et envoyée par lui à son fils pour être adressée aux Hollandais et aux Belges et pour servir de réponse à la proclamation du général Sztarray. En même temps, le prince désignait un commissaire, chargé de le représenter auprès de la flotte anglaise qui se préparait à partir pour affranchir la Hollande (3 août) (3).

Dans la solitude de l'exil, le Stathouder n'avait pu se rendre un compte exact des nécessités locales. Tandis qu'il croyait avoir ménagé l'avenir et tranquillisé les consciences, les exigences des patriotes hollandais et belges devenaient plus pressantes. Le vicaire général Syben ayant fait une tournée dans les Provinces-Unies, en rapportait des impressions favorables. Les catholiques, disait-il, revenaient de leurs antipathies pour la Maison d'Orange, en entendant des promesses de liberté. Aussi, d'accord avec Syben, Mgr Van Velde de Melroy proposait-il d'insérer dans la proclamation du prince une affirmation nette de la liberté et de

(1) Colenbrander, ouv. cité, p. 961, 963, 964. De Bas, loc. citato, p. 183.

(2) Ibid. Koolemans-Beyenn, *De Erfprins van Orange te Lingen*. p. 175.

(3) De Bas,, loc. citato, pp. 184, 694, 695. Colenbrander, ouv. cité, III[e] deel, p. 972.

l'égalité promises à tous les cultes (1). Cette demande fut écartée par le jeune prince qui décida que pour ne point effrayer les protestants aucune mention des intérêts religieux ne figurerait dans la proclamation, mais il s'empressa de fournir à l'évêque des assurances favorables aux demandes des catholiques, et le prince Stathouder, consulté à son tour, ratifia en principe l'attitude prise par son fils (3 septembre) (2).

La question religieuse semblait ainsi avoir rencontré une solution satisfaisante, tout au moins à titre provisoire. La question d'organisation constitutionnelle pour les provinces belges ne paraissait guère de nature à soulever des difficultés, la Joyeuse-Entrée étant revendiquée par les patriotes comme un palladium souverain, et étant garantie par l'Angleterre et la Russie, et acceptée par les agents des princes d'Orange (3). Mais la question de l'Union des dix-sept provinces s'était posée également et c'était à son sujet que devaient naître des difficultés insurmontables. Elle allait, en effet, mettre en présence les intérêts opposés des puissances et les vœux des patriotes belges (4).

Ces derniers ont durant le printemps fortifié leur situation à l'extérieur. Par suite des rigueurs déployées par les autorités françaises, le nombre des réfugiés ne cesse de s'accroître le long des frontières de la Hollande et de la Westphalie. Depuis la rive droite de l'Escaut jusqu'à la Meuse, chaque village du Brabant hollandais abrite une quantité considé-

(1) COLENBRANDER, ouv. cité, III[e] deel, pp. 1024, 1033.

(2) Ibid. pp. 1045, 1055.

(3) Lettre du prince héréditaire d'Orange du 5 juillet 1799. COLENBRANDER, ouv. cité, III[e] deel, p. 967. Lettre du comte Bentinck à lord Grenville, du 29 juillet 1799, affirmant que pour Bentinck de Rhoon et ses amis, la Joyeuse-Entrée doit servir de base à l'entente avec les Belges, (Record Office, *Frontiers of Holland*, *vol. IV.)* Voir aussi *The Fortescue papers*, V, pp. 199, 234, 235.

(4) Sur la question d'union venaient se greffer de redoutables corollaires. Que faire de Maestricht, jusque-là indivis entre Liége et les Provinces-Unies? Que décider pour la principauté de Liége, nécessaire en apparence pour fortifier la barrière contre la France? Les chancelleries semblaient admettre la perspective d'une sécularisation qui eut permis de joindre l'évêché aux 17 provinces. *The Fortescue papers*, V, pp. 201, 328. COLENBRANDER, loc. cit., p. 1059. Comme on le verra plus loin, les Liégeois furent moins traitables.

rable de jeunes gens et de prêtres belges fuyant, les uns la conscription, et les autres la déportation. On remarque des rassemblements armés à Bergeyck, Bladel, Hoogeloon, Happert, Lommel et autour de Bois-le-Duc. Les exilés sont au nombre de treize cents à Bladel et de deux mille à Happert. Ils posent des sentinelles aux issues des villages, de manière à éviter toute surprise. Une colonne de cent soldat français, expédiée d'Arendonck vers Bladel, le 7 février 1799, se heurte à une avant-garde fortement établie qui dirige contre les envahisseurs une fusillade nourrie et qui les contraint à la retraite. A plusieurs reprises, les réfugiés font à leur tour des incursions en Belgique. Ils se montrent à Postel, à Arendonck, à Olmen, à Weelde, et on voit à leur tête tantôt l'avocat Heylen, d'Hérenthals, tantôt l'opiniâtre Elen, de Montaigu, qui ne peut se résoudre à délaisser longtemps son pays natal. Ils annoncent qu'ils ont des munitions en grande quantité, et qu'ils attendent l'arrivée des Anglais pour pénétrer dans le pays (1). Pendant l'été, la frontière batave semble devenir plus tranquille, mais la paix qui, y règne est pareille au calme qui précède la tempête. C'est ce qui résulte de six rapports adressés à l'administration départementale des Deux Nèthes par un espion de choix, qu'elle a envoyé en Hollande (2). Du 24 au 28 août 1799, Arnaerts, ancien officier de l'armée brabançonne, devenu serviteur de la république, visite le Brabant hollandais en se donnant comme patriote recherchant un enrôlement. Il constate que les jeunes gens se sont disséminés chez les fermiers, tout en étant prêts à répondre à l'appel des chefs, et que les plus remuants, formant le gros du parti, se sont retirés en Gueldre, vers où l'exode est constant, et où on n'attend que l'apparition des Anglais pour marcher. Il signale que, le 19 août, la douane a saisi au village d'Hongerheyde, situé

(1) Thys, *Les conscrits belges en 1798 et 1799*, p. 268. Jacobs, *Inventaire des archives provinciales d'Anvers*, IV, pp. 293, 305. Gebruers, ouv. cité, I, pp. 204, 207, II, pp. 121, 704. Rapports du commissaire du Département des Deux Nèthes, du 24 Nivôse et du 23 Pluviôse an VII, et du commissaire du canton de Moll, du 23 Pluviose an VII (arc. provinciales d'Anvers).

(2) Rapports d'Arnaerts, du 7 au 11 Fructidor an VII (arch. provinciales d'Anvers).

sur l'Escaut, non loin de Berg-op-Zoom, une barque chargée de munitions destinées aux insurgés de la Campine (1).

Sur les rives du Rhin voisines de la Gueldre prusienne, l'activité redouble à partir du printemps. L'agent secret Cohen, de Maestricht, que nous avons vu s'employer à Hambourg pour procurer des fusils aux Belges, passe par Maestricht au printemps (2). Clercx, autrefois officier de justice ou drossard au service du prince-évêque de Liége dans la Campine liégeoise, et entouré du prestige que lui vaut la destruction des brigands connus sous le nom de *Verts-boucs* ou *Bokkenridders*, a continué à servir son ancien souverain. Après avoir protégé les prêtres traqués par les gendarmes français, il a préparé la résistance à main armée. De sa distillerie de Hobosch, située à Overpelt, près de la frontière batave, il correspond avec les chefs de l'insurrection intérieure, tels que Van Gansen (de Westerloo), Pluymers (de Budingen), Wittefrauen (du Hageland). Il connait, sans être en correspondance avec eux, les chefs des patriotes de Bruxelles. Il sait l'existence d'un autre chef, qui commande le pays wallon, au midi de la forêt de Soignes, qu'on surnomme Wallis, et qui n'est autre sans doute que Jacqmin. Bientôt, il réunira dans sa main les fils du complot qui solidarise dans une même entente tous les patriotes belges, et il pourra se porter fort de réunir en peu de jours des milliers d'insurgés prêts à marcher. Par Anvers, il communique, en effet, avec la Flandre où les mécontents sont disposés à recommencer la campagne. Il s'est assuré une imprimerie pour distribuer ses instructions et il a fait accepter un mot d'ordre au moyen duquel ses affiliés correspondent. Il est bien décidé à n'entamer la lutte que s'il est aidé par les Anglais, s'il reçoit des armes, et s'il est assisté d'un chef militaire (3).

Tous ces détails, révélés au capitaine de Norman, lors de

(1) Rapp. d'Arnaerts, du 10 Fructidor an VII (ibid).

(2) Lettre du Ministre de la Police générale du 16 Germinal an VII (ibid).

(3) Rapport du capitaine de Norman, du 21 mai 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, correspondance du roi Guillaume I[er], carton 103 II.) COLENBRANDER, ouv. cité, III[e] deel, p. 926. *The Fortescue papers*, V, pp. 54, 201.

son exploration d'avril 1799, et confirmés plus tard par de Tuyll, à la suite d'une excursion faite à la fin de juillet en Belgique, sont précisés par Clercx dans les voyages répétés qu'il fait à Emmerich, où il retrouve l'avocat Heylen, de Hérenthals, et les représentants du prince d'Orange, tels que Yvoy et les frères Schutter.

Pendant que les représentants du Stathouder s'efforcent de connaître les dispositions de la Belgique d'après les chefs campinois, d'autres renseignements complémentaires viennent témoigner du zèle des patriotes.

On a dit que le colonel Schutter et son frère, établis à Emmerich comme représentants des comtes Bentinck, de Varel, avaient noué des relations avec un homme de loi de Malines, appelé Van den Bosch. Ce dernier, connu dans les environs de sa ville natale pour avoir exercé autrefois les fonctions d'officier de police de certains villages, avait pour correspondants d'anciens chefs du soulèvement de 1798, tels que Troch, de Tisselt et Schoonheidt, Marcelis et Van Dyck, de Malines (1). Fort des éclaircissements obtenus dans les campagnes voisines, et connaissant Van Gansen et Wallis, l'avocat malinois s'était montré plein de zèle à partir du printemps de 1799. Ses lettres, échelonnées d'avril à août 1799, ne cessaient d'affirmer que tout était prêt pour le soulèvement, qu'on n'attendait que le signal donné par une armée étrangère, et qu'on avait peine à contenir les populations du Brabant et de la Flandre. A plusieurs reprises, des agents envoyés par Schutter à Malines, ou par Van den Bosch à Emmerich, vinrent confirmer ces dires. L'avocat fit plus. Il visita et il fit explorer les côtes par l'ingénieur Looz, qui avait, autrefois, travaillé à la levée des cartes fameuses du général Ferraris, et il précisa l'endroit où, entre Blankenberghe et Ostende, devrait selon lui débarquer l'armée anglaise. Ces détails, auquel était joint l'état exact des forces françaises en Flandre et dans toute

(1) Nous citons ces noms parce que plusieurs d'entre eux sont mentionnés dans les listes des Belges compromis dans la guerre de 1798, aux environs de Malines. Cf. ordre d'arrestation de Van den Bosch, Van Dyck et Troch, en Brumaire an VII. Pièce 319 (2), liasse 141, Archives d'Anvers. Voir aussi Gebruers, ouv. cité, I, p. 226 à 229, II, p. 220, 346, 452, 456, 484.

la Belgique furent transmis par exprès à Emmerich, et de là, par Varel, à Londres. Leur conclusion était naturellement qu'il y avait urgence à agir pour mettre à profit les dispositions favorables de l'immense majorité de la nation (1).

La même urgence apparaissait dans d'autres démarches non moins importantes à rappeler. Vers le 18 juin, arrivait à Londres, un négociant considéré d'Anvers, nommé B. Rottiers (2). Il venait solliciter l'intervention du gouvernement britannique en faveur de sa patrie. Introduit d'abord auprès de l'ambassadeur impérial Starhemberg, il dépeignit avec force les malheurs des Belges et leurs désirs de renverser la domination étrangère. Il fit valoir l'insuffisance des moyens dont avaient usé Van Gansen et ses amis, forcés à agir trop tôt à leur gré. Il sollicita des armes, des chefs, et une intervention armée soit de l'archiduc Charles, soit de la flotte anglaise. Il eut soin de recourir à la précaution oratoire qui représentait ses compatriotes comme désabusés au sujet de la Joyeuse-Entrée et comme décidés à accepter la souveraineté de l'Empereur à n'importe quelles conditions (3). L'ambassadeur ayant envoyé son visiteur aux ministres anglais, ceux-ci lui demandèrent un rapport détaillé et écrit sur les dispositions des Belges, sur les forces qu'ils pourraient mettre en ligne, et sur les secours qui seraient nécessaires. Parti immédiatement pour Bremerhaven, Rottiers visita la Belgique durant les derniers jours de juin et le mois de juillet. Il passa au retour par Emmerich, où il s'aboucha avec l'avocat Heylen, et par Munster, où il rencontra divers membres des Etats, et il rentra à Londres le 2 août (4).

Tout en rendant compte au gouvernement anglais des résultats de sa mission, il prenait soin de ménager l'Empereur

(1) Lettres du comte Bentinck à Hammond et à Grenville, du 15 mai, 18 juin, 22 juin, 9,10,29 et 31 juillet et 13 août 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, tome IV.)

(2) P. VERHAEGEN. *Le baron d'Hartemberg*, p. 226. Il faut éviter de confondre Rottiers avec Rollier, chef des insurgés du Petit-Brabant en 1798.

(3) Lettre du comte Starhemberg, ambassadeur à Londres, au baron de Thugut, du 28 juin 1799. (Archives Impériales et Royales, Vienne.) *The Fortescue papers*, V, pp. 107, 246, 356.

(4) COLENBRANDER, loc. citato. p. 1032.

en visitant en secret l'ambassadeur Starhemberg, auquel il fournit un rapport circonstancié sur son voyage (1). D'après lui, le pays était prêt à se soulever. Le Brabant et la Flandre pouvaient fournir douze mille hommes commandés par Van Gansen, et le pays de Chimay cinq mille hommes, dirigés par le baron de Hartemberg. Aux environs d'Anvers, cinq villages ayant des armes cachées étaient disposés à se joindre aux libérateurs. Les patriotes sollicitaient des armes et des chefs et attendaient avec impatience une intervention anglaise vers Anvers. Pour compléter ces notes dans un sens destiné à plaire à l'Autriche, Rottiers ajoutait, selon les dires de Starhemberg, que les Belges ne songaient plus à leur Constitution, n'étaient guère favorables à l'union hollando-belge, et souhaitaient de voir à leur tête un général autrichien, tel que le prince de Ligne ou le baron d'Aspre. Enfin, il priait le gouvernement britannique d'envoyer à Emmerich, un représentant qui put y rencontrer « deux députés belges résidant à Munster, et continuellement en relation avec leur pays », le chanoine Van Helmont, secrétaire du cardinal Franckenberg et Van Camp, curé de Saint-Jacques à Anvers (2).

La suite donnée à la démarche de Rottiers devait mettre en pleine lumière les vues et les embarras du cabinet anglais. Sans doute, ce dernier entendait affranchir la Belgique et la Hollande, et assurer à la première le bénéfice de ses constitutions anciennes. Sans doute, encore, il était favorable à l'union des dix-sept provinces sous le Stathoudérat d'Orange. Et il était décidé à « encourager l'insurrection des Belges de tout son pouvoir, en argent et en armes ». Mais en présence de la revendication autrichienne, qu'il appelle « une perfidie », il n'ose se prononcer sur le sort futur des territoires belges, et il exige qu'on se borne à traiter de leur affranchissement sans plus parler de leur sort futur. Toute la conduite des ministres britanniques, à partir du mois de juillet,

(1) Lettres du comte Starhemberg, ambassadeur à Londres, au baron de Thugut, des 23 juillet, 5, 6, 13, 16 août 1799. (Archives impériales et royales de Vienne).

(2) Cf. P. VERHAEGEN, *Le baron d'Hartemberg*, p. 188. (Mémoires publiés par la classe de lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, 2e série, in-8°, tome VII, 1910.)

est dictée par cette double inspiration (1). La flotte anglaise canonne la côte de Cadsant, le 7 juillet. Ses chefs discutent le point de descente à la fin de juillet et au commencement d'août, en hésitant entre la Flandre ou la Zélande, d'une part, et le Texel d'autre part. L'un d'eux, le général Don, visite Varel à la fin de juillet, et y reçoit des mains de Bentinck la copie des lettres que le comité a reçues de la Belgique, par les frères Schutter ; il les rapporte à Londres et il en fera usage durant l'expédition qui s'apprête (2). Celle-ci apparaît officiellement comme destinée à délivrer la Belgique, soit directement, soit au moins par contre-coup de son débarquement dans le Nord.

On discute, en effet, à Londres, à Emmerich, et dans l'entourage du prince héréditaire, le choix du chef militaire à proposer aux Belges. Starhemberg insiste sur le nom du prince de Ligne. Orange suggère le comte d'Oultremont, de Bruxelles, et plus tard le général Van Geusau. Le cabinet anglais n'agrée aucun de ces noms et il décide, le 4 août, d'envoyer à Emmerich le colonel Malcom, avec mission de s'aboucher avec les Belges et de les encourager (3). Tandis que Malcom quitte l'Angleterre le 6, et gagne Emmerich, où il aura, avec les agents orangistes et belges, des entrevues répétées et dépourvues de résultats immédiats, comme on le verra plus loin, la flotte britannique achevait de s'équiper et embarquait, du 8 au 12 août, le corps expéditionnaire. Elle emportait des armes destinées aux Belges, des agents orangistes et l'Anversois Rottiers, que les ministres anglais confiaient aux soins de l'amiral Abercromby, en recommandant à ce dernier une surveillance spéciale pour empêcher

(1) Dépêches de lord Grenville, du 7 août, 27 août, 4 septembre 1799. (*The Fortescve papers*, V, pp. 254, 328, 356.) Dépêche de Fagel au prince héréditaire, du 20 août 1799. (COLENBRANDER, loc. cit. p. 1044.)

(2) *Le Moniteur*, 23 Messidor an VII. COLENBRANDER, ouv. cité, III[e] deel, p. 377. Lettre du comte Bentinck, du 29 juillet 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, tome IV.)

(3) *The Fortescue papers*, V, pp, 201, 224 à 226, 246, 311, 356. Lettre du prince héréditaire, du 27 juillet 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau. Correspondance du roi Guillaume I[er], carton 104Y (1). KOOLEMANS-BEYNE, *De Erfprins van Orange te Lingen in 1799*, pp. 163, 202, 224, 228.

Rottiers d'espionner au profit de l'Autriche. Conformément à ces instructions, Rottiers fut immobilisé à la suite de l'amiral. Il avait mandé à Heylen son départ et son espoir d'arriver prochainement avec les forces anglaises à la frontière belge. Il devait être réduit à écrire au même, du quartier général, en octobre, que le duc d'York regrettait de ne pouvoir, en ce moment, assister les Belges (1).

Pour achever de préciser les espérances et les encouragements que devait faire naître en Belgique le départ de la flotte anglaise, qui leva définitivement l'ancre, le 12 août, et qui fit voile vers les côtes de Hollande, le gouvernement du roi Georges semblait avoir multiplié les démarches favorables à la cause hollando-belge. Malcom, qui arriva vers le 18 août à Emmerich, était porteur d'instructions diverses. Les unes, appelées à règler sa conduite, lui prescrivaient de s'informer des vues des chefs belges, et d'établir des rapports avec la flotte d'Abercromby sitôt le débarquement opéré. Les autres, destinées à légitimer son intervention auprès des agents belges et orangistes, et à lui servir, pour ainsi dire, de lettres de créance, attestaient que le gouvernement britannique voulait prendre en main la cause des Belges, auxquels il promettait des armes et des munitions, et auxquels il demandait d'indiquer les moyens d'exercer une action commune pour assurer leur délivrance (2). Par le lieutenant de marine Helleman, le ministère anglais sondait les îles de Zélande, et ses efforts aboutissaient à avoir à Berg-op-Zoom un agent qui recrutait des partisans et qui se déclarait prêt à agir avec eux au premier signal (3). Une tentative de débarquement, soit sérieuse, soit purement démonstrative,

(1) Lettres de Motman, du 18 août et du 17 octobre 1799. (Correspondance du roi Guillaume I, citée plus haut, carton 104 M (II).

(3) Lettre du baron d'Yvoy, du 22 août 1799. (Correspondance du roi Guillaume Ier, citée plus haut, carton 104 Y (1). P. VERHAEGEN, *Le baron d'Hartemberg*, ouv. cité, p. 193. Voir l'instruction originale de Dundas pour Malcoln, du 4 août 1799. (Record Office, *Frontiers of Holand*, vol. 59.

(3) KOOLEMANS-BEYEN, *De Erfprins van Orange te Lingen in 1799*. Lettres du prince héréditaire, du 4 juin et du 16 juillet 1799, lettre du baron d'Yvoy du 10 juillet 1799, et lettre de la princesse d'Orange, du 24 juillet 1799, gracieusement communiquées par M. Koolemans-Beyen. — GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 246.

avait lieu à la fin d'août sur la côte de Cadsant, où les Français firent deux mille prisonniers anglais que l'on ramena triomphalement tout le long de la côte par Nieuport, durant les premiers jours de septembre (1). Et telle était la conviction des agents anglais sur le résultat final et prochain des combinaisons diplomatiques et militaires du moment, que Crawford, qui représentait le roi Georges à Hambourg, écrivit à Londres, le 23 août, pour demander d'être nommé en la même qualité à Bruxelles, sitôt après la délivrance des Pays-Bas (2).

Dans toute la mesure où s'accroissaient les efforts du gouvernement anglais, s'étaient haussées aussi les démarches des patriotes belges réfugiés en Gueldre. Leurs vues, leurs travaux, et leurs peines doivent être relatés avec autant plus de soin qu'ils étaient à la veille d'aboutir à un échec causé par l'interventioi étrangère et de devoir désormais se restreindre et se dissimuler au lieu de s'affirmer et de s'étendre.

Absent, pendant le mois de juin, de Schonhausen, sa résidence voisine de Berlin, le prince héréditaire d'Orange avait parcouru ses domaines. A la fin de juin, il rentra à Schonhausen, où le lieutenant de Tuyll qui se préparait à visiter les insurgés belges vint lui demander des instructions. Celles-ci, qui furent données, le 6 juillet, étaient de nature à flatter les patriotes dont elles reconnaissaient toute l'importance. Déguisé sous le nom de David Teile, l'officier devait explorer la Campine et la Flandre en poussant jusqu'à la côte. Il se renseignerait sur les forces exactes des insurgés, sur l'endroit le plus favorable pour une descente, sur l'importance des garnisons françaises, sur les dispositions des chefs des insurgés, sur les communications existant entre les Flamands et les Brabançons. Il devait affirmer les bonnes intentions de l'Angletrre, et faire sentir que cette dernière n'agi-

(1) Archives communales de Nieuport, séance de la Municipalité, du 21 Fructidor an VII. JACOBS, *Inventaire des Archives provinciales d'Anvers*, IV, p. 309.

(2) *The Fortescue papers*, V, p. 315, Crawford pouvait invoquer les dispositions du cabinet anglais qui portèrent celui-ci à nommer Thomas Grenville, en qualité de Ministre à La Haye, auprès du futur gouvernement provisoire, le 12 septembre 1799. (COLENBRANDER, loc. cit., p. 348.)

rait qu'après avoir obtenu des assurances de la part des Belges. Il était chargé de s'attacher principalement le parti des Etats, de s'informer des membres de l'ancien gouvernement qui pourraient constituer un gouvernement provisoire. Tout en évitant une affirmation catégorique, il s'enquerrait de l'opinion des Belges au sujet de la réunion des dix-sept provinces, et il laisserait entendre que le prince d'Orange pourrait être nommé gouverneur provisoire de la Belgique jusqu'à la décision définitive des Puissances (1).

L'envoyé se dirigea sur Emmerich, qu'il atteignit vers le 13 juillet. Là, les espérances des agents belges tels que Heylen, et orangistes, tels que Yvoy et Michiels, se trouvaient à point pour lui inspirer une confiance entière dans le résultat de sa mission. Précisément, des demandes de secours venaient d'être reçues de la part des chefs des insurgés du Luxembourg, et Yvoy proposait d'établir dans cette province un comité qui préparerait et organiserait le soulèvement (2). Précisément aussi, Clercx arrivait de Lommel pour signaler à ses amis et à ses protecteurs l'urgence qu'il y avait à user des bonnes dispositions des patriotes, qu'il se disait incapable de contenir davantage. Une entrevue avec de Tuyll, Michiels, Heylen et Yvoy, permit à Clercx de développer ses plans et de donner à l'officier le mot de passe nécessaire pour être reçu et écouté en Belgique par les chefs locaux. Dans un mémoire remis à Yvoy, Clercx insista sur la nécessité d'obtenir un plan de levée et d'opérations fait par un militaire compétent dont l'autorité s'imposât aux commandants des paroisses. Il affirma qu'il disposait de quatre mille hommes, que moyennant argent il les fournirait d'armes et de munitions, mais que si les Français pressaient la rentrée des conscrits, la révolte éclaterait sans qu'on put attendre l'intervention étrangère et ferait verser inutilement le sang des patriotes (3).

(1) Colenbrander, ouv. cité, IIIe deel, p. 968. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, lettres du baron d'Yvoy, du 25 mai, du 5 et du 17 juillet 1799, (carton 104 Y (I) ; lettres du baron
(2) Lettre du baron d'Yvoy, du 17 juillet 1799. *The Fortescue* de Tuyll (carton 104 T).
(3) *The Fortescue papers*, V, p. 201. Lettres du baron d'Yvoy, *papers*, V, p. 201.

Nanti de ces renseignements, de Tuyll partit le 26 juillet pour le Brabant. Son séjour y fut court, car dès le 2 août, il était rentré à Emmerich. Le 6 août, il remettait son rapport au prince héréditaire qui s'était rendu à Lingen en Hanovre, non loin de la frontière hollandaise, pour y attendre le débarquement de l'expédition d'Abercromby. Les nouvelles que rapportait l'explorateur étaient excellentes. Des comités locaux préparaient le soulèvement. La Campine et la Flandre correspondaient entre elles. Clercx dirigeait la première. Un Brabançon nommé Mertens, répondait d'amener ses compatriotes à s'insurger. Des intelligences établies dans les villes de Louvain, Malines et Bruxelles, permettaient de compter sur celles-ci. On proposait de faire aborder la flotte de secours à Blankenberghe, et on lui promettait un pilote. En cas de succès, le gouvernement devrait être provisoirement confié aux autorités locales, et autant que possible aux anciens magistrats. Un des premiers objets à assurer consisterait dans le rétablissement du culte. Les points les plus importants concernaient l'obtention des sommes nécessaires pour acheter les armes et les munitions et la désignation d'un chef militaire qui fut prépondérant (1). Après avoir rendu compte au prince, de Tuyll revit, à Emmerich, Clercx qui avait demandé d'être promptement fixé sur les intentions de ses correspondants. Le prince qui constatait, d'accord avec T. Grenville, que les patriotes ne pouvaient évidemment se soulever sans être armés, et qu'ainsi force était d'attendre le débarquement des armes transportées par la flotte d'Abercromby, résolut de faire une tentative pour encourager le visiteur. En conséquence Yvoy remit à Clercx les fonds nécessaires pour acheter cent fusils de munition. C'était un bien léger appoint, si l'on considérait que de Tuyll

du 17 et du 24 juillet 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, correspondance du roi Guillaume I, carton 104 Y (I).

(1) COLENBRANDER, ouvr. cité, IIIe deel, pp. 1015, 1017. KOOLEMANS-BEYEN, *De Erfprins van Orange te Lingen in 1799*, p. 201. Nous n'avons pu identifier le Brabançon dont faisait mention le rapport de de Tuyll. Tout porte à croire qu'il s'agissait de Mertens Pierre, curé de Becquevoort dans le Hageland ; ce prêtre était signalé, le 27 avril 1800, comme parcourant le Brabant pour amener les habitants à s'insurger. (Rapport de Gendarmerie, du 7 Floréal an VIII. Registre 17, Préfecture de la Dyle).

sollicitait environ un million de francs pour armer la Campine et le Brabant. Mais c'était un témoignage de l'assentiment des ministres anglais, et c'était une épreuve destinée à montrer si réellement les patriotes étaient à même de trouver des armes et de les transporter à travers la frontière (1).

Le premier pas était franchi ; il importait que le zèle des Belges fut compris et appuyé énergiquement par le cabinet de Londres. De Tuyll, convaincu de cette nécessité, rédigea un plan d'armement général, justifiant la somme de un million qu'il croyait nécessaire et porta ce plan à Lingen, puis à T. Grenville à Berlin.

En même temps, un redoublement d'activité se remarquait dans les rangs du parti patriote. On eut dit que de ce côté un mot d'ordre avait été donné pour justifier par des efforts réels et par des mouvements raisonnés les impressions que de Tuyll avait rapportées de son voyage de découverte. D'une part, les hommes d'action entrent résolument en ligne. On compte trois à quatre mille Belges aux environs de Bladel, village hollandais, sur la route qui mène d'Emmerich vers la Campine, et on affirme qu'en huit jours dix mille combattants y seraient concentrés (2). Près d'Emmerich passent des chariots chargés de poudre que les Brabançons emmagasinent dans une maison située entre Elten et Spieck, non loin du Rhin (3). Un ancien officier hollandais, de Horion, qui habite Neerpelt dans la Campine liégeoise, et qui est d'accord avec Yvoy, circule dans les environs, visite les patriotes de Meerhout, et leur porte la bonne nouvelle de la prochaine intervention du prince d'Orange, aidé des Anglais (4). Les insurgés du Brabant wallon, dirigés par l'anonyme Wallis, qui nous paraît être Jacqmin, font parvenir leurs plans à Emmerich, où Yvoy ne les accueille qu'avec scepticisme et méfiance (5). D'autre part, les dirigeants du

(1) Colenbrander, ouv. cité, p. 1036.

(2) Colenbrander, ouv. cité, p. 1032.

(3) Lettres du Colonel Schutter, du 14 et du 17 août 1799 (Record office, *Frontiers of Holland*, IV.)

(4) Gebruers, ouv. cité, I, p, 276, II p. 223. Lettres de Horion, du 9 mai et du 6 novembre 1802. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau). Correspondance du roi Guillaume I, carton 104 H. IV.)

(5) Lettres du baron d'Yvoy, du 16, 17 et 19 août 1799). (Archives

parti national unissent également leurs efforts et semblent à la veille de demander à la force ce qu'ils attendaient jusque là de leur bon droit et de la sympathie des puissances. C'est le moment où, comme on le dira bientôt, les membres des Etats, sondés par les agents orangistes, adhèrent aux vues du prince d'Orange, et où Michiels, receveur du prince, rapporte la nouvelle de cette adhésion à Emmerich et à Lingen (14 août) (1). Les Etats ont, d'ailleurs, été mis au courant des démarches de Rottiers, et ils ont offert d'envoyer de Munster à Emmerich des délégués chargés de recevoir l'envoyé du gouvernement anglais. De son côté, un chef d'insurgés brabançons s'est rendu, le 11 août, à Munster, pour y entretenir les représentants des Etats et du clergé, et pour affirmer « que tout est prêt en Belgique pour soutenir les troupes étrangères » (2).
Les circonstances extérieures justifient la confiance que tous ont dans le succès. L'armée prussienne a été mobilisée en partie, et rapprochée de la frontière hollandaise autour de Wesel, le long du bas-Rhin (3). Vers le haut-Rhin, l'armée autrichienne semble se rapprocher aussi. Le général Sztarray, qui commande l'avant-garde de l'archiduc Charles est sur les bords du Neckar.

A ce moment, un projet audacieux germe dans l'esprit du prince héréditaire. Au pied du pays de Nassau, la citadelle d'Ehrenbreitstein, qui commande le Rhin, vient d'être occupée par les Français. Si l'armée impériale pouvait s'en emparer à nouveau ; elle aurait un point d'appui excellent, qui protégerait la rive droite du Rhin et les possessions de la famille d'Orange, et elle contraindrait la France à porter de ce côté une partie des forces destinées à protéger la Hollande. Tout un plan fut conçu aux premiers jours du mois d'août, pour arriver à surprendre la forteresse. Le capitaine Schenck fut chargé de s'y introduire, sous prétexte d'y fournir des vivres ou d'y entreprendre des travaux. Il y devait

de la Maison royale d'Orange Nassau, loc. cit. carton 104 Y (I).

(1) Colenbrander, ouv. cité, IIIe deel, p. 1028.

(2) Lettre de Westerholt, du 13 août 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, IV.)

(3) De Bas, *Prins Frederik der Nederlanden en zijn Tijd*, II, p. 181.

amener de fidèles Nassoviens, déguisés en ouvriers, et avec leur aide s'emparer des postes principaux. Le général Sztarray, auquel des avis étaient envoyés, devait seconder cette audacieuse tentative. Schenck entama sur place les démarches nécessaires, mais bientôt la retraite du général Sztarray, le décida à renoncer à une entreprise dont l'accomplissement eut, sans doute, aidé à la réalisation des plans formés pour l'affranchissement de la Hollande et de la Belgique (1).

Telles étaient les dispositions heureuses qu'allait rencontrer Malcom, envoyé du gouvernement britannique, quand il arriva vers le 18 août à Emmerich, pour y entendre les Belges et les Orangistes, et pour préparer avec eux l'intervention de l'Angleterre. Les promesses faites et les premiers fonds déjà versés, l'envoi d'armes par la flotte d'Abercromby, la présence à bord de celle-ci du belge Rottiers, le zèle manifesté par les patriotes de l'intérieur et par les réfugiés de la Gueldre et de la Westphalie, tout faisait croire que l'officier anglais réussirait à établir une entente profitable et efficace. En quelques jours, une réalité bien éloignée de ces conceptions encourageantes devait venir attrister les artisans de l'œuvre d'affranchissement, et montrer sinon l'impossibilité du succès, au moins l'absolue nécessité de reculer toute tentative immédiate.

Du 18 au 30 août, les entrevues se succédèrent à Elten près d'Emmerich. Introduit par Yvoy, de Norman et de Tuyll auprès de Heylen, et bientôt auprès de Clercx, Malcom se montra surpris de ce que les patriotes belges formassent non pas une armée ou des régiments organisés mais uniquement de bandes locales recrutées par villages, et dépourvues d'armes et de munitions. Ces recrues, disposées peut-être à obéir à des chefs locaux et à lutter avec courage pour la

(1) Koolemans-Beijen, *De Erfprins van Orange te Lingen, in 1799.* Lettre du prince héréditaire d'Orange au général Sztarray, du 14 août 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange. Correspondance du roi Guillaume I. Carton 104 G. III.) Voir aussi une lettre du général Dufour, commandant l'armée française à Coblence, adressée le 16 Fructidor an VII à Lakanal, commissaire du gouvernement dans les territoires rhénans, faisant connaître les menaces dirigées contre Ehrenbreitstein et demandant des renforts (Archives du Musée de l'armée).

défense de leurs foyers, n'offraient ni la discipline, ni la mobilité nécessaires, même si elles étaient fournies d'armes. A cette première observation, on répondit qu'on avait en vain sollicité depuis longtemps les secours indispensables et qu'on était prêt à se procurer les fusils si la somme destinée à les payer était versée. Malcom autorisa l'achat de dix mille fusils et chargea de Norman de se rendre en Campine pour surveiller l'opération. Pour le surplus, comme Yvoy observait que si l'on voulait armer les Belges de l'intérieur et de l'extérieur, et surtout les mobiliser, il faudrait consacrer à l'armement et à la solde une somme d'un ou deux millions, Malcom décida d'en référer au gouvernement anglais. Les négociations semblaient avoir ainsi abouti à un résultat déjà satisfaisant, quand, le 18 août, les chefs des patriotes crurent soudain devoir formuler une exigence nouvelle. Ils demandèrent à leur tour une garantie importante. Celle-ci devait consister dans la distribution d'une proclamation officielle, rédigée par le gouvernement anglais et affirmant son accord avec la cour de Vienne. Pris au dépourvu bien plus que quand on lui avait demandé des secours pécuniaires, Malcom fit valoir son incompétence en matière politique et l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de pouvoir attester l'entente dont parlaient les Belges. Il dut sur ce point, plus encore que sur le précédent, clore la discussion en se bornant à adresser un message à son gouvernement. Plus perspicace parce qu'il comprenait l'origine de la démarche des Belges et qu'il en mesurait toutes les conséquences, Yvoy, manda avec désolation à son prince que « Cela arrêtait tout ». Ces trois mots, qui résumaient à merveille la situation au 30 août 1799, devaient la caractériser pendant les mois qui suivraient et où allaient être débattues les dernières chances d'affranchissement de la Belgique (1).

(1) KOOLEMANS-BEYNEN, loc. cit. p. 202. Lettres du baron d'Yvoy, des 19, 22, 30 août 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange. Correspondance du roi Guillaume I, carton 104 Y (I). Lettre du prince héréditaire d'Orange, du 22 août 1799, (*The Fortescue papers*, V, p. 311.) Lettre du colonel Schutter, du 17 août 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, tome IV.)

COLENBRANDER, ouv. cité, IIIe deel, p. 426, 431, 432.

Il parut dans la suite que Clercx avait cru devoir accentuer ses réserves parce que le projet d'union hollando-belge menaçait

Imcompréhensible pour les mandataires d'Orange et de Grenville, la conduite des patriotes belges s'expliquait sans peine si l'on suivait les démarches de ce que nous nommerions volontiers « les politiques » du parti national. Nous voulons parler des membres des Etats et des dirigeants qui, soit dans l'intérieur du pays soit à l'extérieur, se consacraient à préparer au sol natal un avenir meilleur. Après s'être assuré le concours des catholiques hollandais, les receveurs Ruys et Michiels avaient poursuivi leurs pourparlers avec le vicaire général Syben, en traitant avec son frère, jurisconsulte de talent et ancien conseiller pensionnaire de la Gueldre. Ce personnage, mêlé autrefois à la révolution brabançonne et connaissant les principaux membres des Etats du pays, revit les citoyens indiqués par de Norman et Clercx. Il les trouva disposés à accepter l'union hollando-belge. On citait parmi eux les comtes Coloma, d'Oultremont, d'Arberg, de Bergeyck et Nassau Corroy, les barons d'Hoogvorst, de Beelen, d'Overschie et de Poederlée, les frères de Mesemacre et trois autres membres des Etats. Un bruxellois, le baron d'Hooghvorst accepta de se rendre en Gueldre, pour pour y rencontrer ses collègues émigrés et pour s'entendre avec eux sur la conduite à adopter. Par Van der Vrecken, de Maestricht, ancien *primus* de Louvain et fils du secrétaire des grands chapitres de la ville, la noblesse des pays d'outre-Meuse et de Limbourg fut sondée à son tour et elle adhéra aux projets des Orangistes par l'intermédaire du comte Hoen et du baron d'Argenteau. Enfin, les membres des Etats réfugiés sur les bords du Rhin apportèrent également leur concours par les voix autorisées de leur pensionnaire de Jonghe, du comte de Baillet, ancien bourgmestre d'Anvers, du baron de Locquenghien, ancien bourgmestre de Bruxelles, du syndic Sagermans, et du notaire Le Comartin, de Bruxelles, du professeur Ghenne, de Louvain, du cardinal de Franckenberg et de l'évêque de Ruremonde et enfin des prélats de Vlierbeek, Parc, Heylissem, Saint-Michel et Villers (1).

les droits de son souverain, le prince évêque de Liége.

(1) Colenbrander, ouv. cité, IIIe deel, pp. 426, 1028. Lettre de Westerhold, du 13 août 1799. (Record office, *Frontiers of Hol-*

Tout en manifestant leurs sympathies pour le plan orangiste, les Belges avaient énoncé quelques réserves. Ils avaient signalé la nécessité d'une réunion des Etats, destinée à procurer une délibération régulière. Ils avaient entrevu également leurs anciens serments de fidélité à l'Empereur, et bien que les traités de 1797 eussent mis fin à toute obligation de ce chef, ils envisageaient l'éventualité d'un retour des Autrichiens et l'opportunité de faire revivre l'ancienne constitution comme une garantie contre le pouvoir absolu. Ils avaient en conséquence posé comme condition « que la Maison d'Autriche ne s'opposât point au projet ». A part cette restriction dictée par la sagesse et imposée par les actes d'intervention de Thugut, les Etats formulaient un programme d'une netteté et d'une simplicité destinées à faire impression sur les masses : ils voulaient, disaient-ils, chasser l'étranger et être libres. En d'autres termes, ils poursuivaient le double but d'expulser les Français et d'établir une république indépendante. Ils ne manquaient pas d'ajouter que leurs plans comportaient le respect de l'ordre et des propriétés et s'opposaient à toute espèce de représailles (1).

Mais il fallait se mettre d'accord avec les agents orangistes, qui demandaient, comme le montraient les instructions données à de Tuyll, le 6 juillet 1799, que le rôle futur du prince d'Orange fut sinon assuré, au moins esquissé ou réservé de manière favorable. La question était embarrassante, à divers points de vue, La passer sous silence était

land, IV.) Lettre du prince héréditaire, du 27 juillet 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, correspondance du roi Guillaume I, carton 104 Y 1). — Mémoire de Norman, du 21 mars 1799. (Ibid, carton 103 (II). — Un personnage important de l'aristocratie belge, appelé tantôt le duc de Berlo, tantôt le duc de Borken, du nom d'une de ses terres ou de sa résidence d'exil, adhérait également au mouvement. On affirmait aussi avoir l'appui du duc d'Aremberg et du comte de Mérode Westerloo.

(1) Rapport de Lévêque, commissaire du Département des Deux Nèthes, d'après les dires de ses espions. Mars 1799. (GEBRUERS, ouv. cité, I, p. 207.) — Lettre de l'avocat Van den Bosch, de Malines, au colonel Schutter, à Emmerich, du 9 août 1799, énonçant les idées principales destinées à figurer dans une proclamation que les Puissances alliées adresseraient aux Belges en entrant en Belgique. (Copie dans les Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 91 V.)

difficile en présence des avances faites par les Orangistes au nom de la puissante Angleterre. Répondre affirmativement aux instances d'Yvoy, de Tuyll, de Michiels, c'était renoncer à la souveraineté impériale ou la méconnaître, à un moment ou les armées de l'Empereur semblaient se rapprocher de la frontière avec dessein de la franchir. La difficulté s'accroissait par suite de la présence de l'agent autrichien Genotte, qui, de sa retraite de Dorsten, multipliait les démarches pour annoncer le prochain retour de l'archiduc Charles en Belgique. Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, dont on a dépeint l'attachement à son ancien souverain, insistait aussi pour que les droits de celui-ci ne fussent point méconnus. Les nouvelles que publiaient les journaux relativement à la proclamation adressée aux Belges par le général Sztarray venaient encore contribuer à renforcer l'argumentation du prélat (1). Plus réfléchis que leurs compatriotes, qui ne voyaient que les maux présents, et qui pour y mettre fin étaient prêts à courir aux armes, le pensionnaire de Jonghe et ses collaborateurs eurent plusieurs conférences, et s'arrêtèrent à une solution provisoire, prudente peut-être, mais appelée à paralyser le mouvement national et à le mettre à la discrétion des ministres impériaux. Ils se décidèrent, dans les premiers jours du mois d'août, à adresser à l'Empereur une lettre demandant des instruction sur la conduite à tenir vis-à-vis des démarches faites par des Orangistes en vue d'une action commune, et déclarant qu'ils attendaient sa réponse pour prendre une décision (2).

Dictée par la sagesse aux citoyens qui se souvenaient du retour des armées impériales en 1793, et de l'animosité que ressentaient les ministres autrichiens à l'égard des constitutions libérales de l'ancienne Belgique (3), la résolution prise par de Jonghe devait avoir pour fatale conséquence de suspendre les négociations d'Emmerich, où aboutissaient,

(1) Lettre de Westerholt, du 13 août 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, IV. De Bas, ouv. cité, II, p. 176.

(2) Lettre de Westerholt précitée.

(3) Les lettres du comte Starhemberg à Thugut, citées plus haut, révélaient les sentiments d'opposition que les fonctionnaires impériaux nourrissaient à l'égard de ce qu'ils appelaient « cette *inconséquente Joyeuse Entrée* », et « *l'attachement ridicule à la Constitution* ».

en ce moment, tous les fils conducteurs de l'insurrection des Belges. Ce fut à Varel que les premières nouvelles des hésitations des patriotes arrivèrent. Le capitaine Westerholt, informé des plans du ministère anglais et du prochain départ de la flotte, avait quitté les comtes Bentinck au début du mois d'août pour se rendre après des membres des Etats. Il trouva de Jonghe très préoccupé des difficultés que nous venons de relater. Il s'adressa, à Munster, à l'abbé de Villers et sur les conseils de ce dernier, il proposa à Bentinck de convoquer, à Varel, de Jonghe et « les principaux chefs de l'ancien gouvernement » en vue de convenir d'une action commune pour aider les troupes anglaises à expulser les Français, tout en laissant de côté la question d'union future entre la Belgique et la Hollande. Bentinck s'empressa de convier de Jonghe et ses amis à une réunion, en affirmant que l'Empereur ne pourrait blâmer des efforts faits en commun pour expulser un même ennemi, et que ni l'Angleterre ni le prince d'Orange ne songeaient à disposer de l'avenir des provinces belges sans le concours de l'Empereur (23 août). Logique avec ses démarches récentes, de Jonghe dut décliner l'entrevue faute de réponse de la part du cabinet de Vienne (1).

Ce que l'on répondait à Varel, pour être communiqué à Londres, on devait le répéter à Emmerich, où les envoyés du cabinet britannique et du prince d'Orange discutaient à côté de la frontière et au milieu des représentants des insurgés le moment et le mode de la prise d'armes. Nous ignorons par qui les chefs, tel que Clercx, furent avisés de l'attitude expectante arrêtée par les Etats. Le receveur Michiels, qui se trouvait à Emmerich, et qui avait jusque là traité avec les Etats, fut-il prié par ceux-ci d'informer les insurgés ? Les membres des Etats qui avaient reçu, le 11 août, à Munster, un des chefs de l'insurrection, lui mandèrent-ils la ligne de conduite adoptée (2) ? On peut affirmer que, le 28 août, les chefs des insurgés étaient au courant du revirement des Etats,

(1) Lettres de Westerholt, du 13 août 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, IV.), de Bentinck à Westerholt ,du 23 août 1799, de Westerholt à de Jonghe, du 1er septembre 1799. (Bibliothèque royale, Manuscrit n° 22120.)

(2) Lettre de Westerholt, du 13 août 1799, citée ci-dessus. Voir aussi COLENBRANDER, ouv. cité, IIe deel, pp. 430, 1086.

et que ce fut pour mettre leurs actes en harmonie avec le programme énoncé à Munster qu'ils exigèrent à leur tour une affirmation solennelle du gouvernement anglais au sujet de son accord avec l'Autriche. Ainsi apparaissait sans délai la suite regrettable de la décision prise par les Etats. L'automne en verrait successivement se développer les autres conséquences.

III

Jusqu'à la date à laquelle nous sommes arrivés, c'est-à-dire, jusqu'à la fin du mois d'août 1799, les puissances coalisées contre la France semblent avoir réussi à souhait. Elles touchent, cependant, au moment de cruelles déconvenues, qui permettront à la république française de briser le cercle de fer dont ses adversaires espéraient l'entourer.

Les nouvelles, durant les premières semaines, sont incontestablement brillantes. La flotte anglo-russe dirigée par Abercromby, sous le haut commandement du duc d'York, aborde au Texel, le 27 août, et s'empare, le 30, de la flotte batave. Elle débarque, sans difficulté, ses troupes qui s'avancent dans la Nord-Hollande, tandis que le prince héréditaire d'Orange vient les rejoindre. En Italie, les Russes de Suwarow achèvent d'expulser les Français et pénètrent en Suisse, où Korsakof doit leur tendre la main avec d'autres corps russes. Les régiments impériaux, dirigés par l'archiduc Charles, descendent de la Suisse et de la Souabe pour gagner le bas-Rhin, prennent Manheim, le 18 septembre, et arrivent jusqu'à Mayence, dont ils entament le blocus.

Mais là s'arrêtent les succès des coalisés. En Hollande, à part quelques centaines d'Orangistes zélés, dont les appels et les efforts demeurent sans écho, le peuple hésite à se soulever. Le tempérament flegmatique de la nation, l'abstention du roi de Prusse, l'éloignement si grand des troupes impériales, l'absence de tout mouvement en Belgique, peuvent expliquer cette attitude des populations bataves. Sur le Rhin, l'armée autrichienne s'arrête, en apprenant successivement les lenteurs et les défaites des Russes qui devaient couvrir le haut-Rhin et la Suisse en son remplacement. Elle lève le blocus de Mayence, le 9 octobre, pour

remonter vers la Souabe. Enfin, le génie se Masséna et la vaillance des troupes françaises arrivent à empêcher en Suisse la jonction de Korsakoff et de Suwarow, qui sont défaits séparément, le 25 et le 30 septembre et rejetés en Allemagne en octobre. Ces échecs retentissants sont suivis d'autres non moins graves. Défaits à Bergen, le 18 septembre, et à Castricum, le 6 octobre, les Anglo-Russes battent en retraite, le 7 octobre, et décident, le 18, d'évacuer la Hollande. Les troupes de Suwarow et de Korsakoff sont rappelées en Russie, en novembre.

L'entente entre les coalisés ne peut survivre à ces mécomptes réitérés. L'Empereur de Russie se retire de la coalition en rompant à la fois avec l'Angleterre et avec l'Autriche. Il prend soin de souligner le désaccord existant entre lui et cette dernière puissance. S'étant, en effet, indigné de constater que l'Autriche ne songe encore toujours qu'à troquer la Belgique, à menacer la Bavière, à s'étendre en Italie aux dépens de la Sardaigne ou du Saint-Siège, à offrir la Belgique au roi de Piémont ou à un prince russe (1), il prend soin d'expliquer la conduite de son cabinet aux membres de l'Empire germanique. Dans une proclamation du 15 septembre 1799, il expose qu'il n'a pris les armes que pour rétablir l'intégrité de l'Empire et restaurer les anciens gouvernements de la Hollande et de la Suisse, et qu'il retire ses troupes faute d'avoir pu réussir (2). Il met, d'ailleurs, ses actes en harmonie avec ses paroles. Le 20 septembre, il garantit à l'Electeur de Bavière la conservation de son territoire, ce qui fait échec aux vues de la cour de Vienne. Le 15 octobre, il écrit à son représentant à Londres qu'il propose la paix à l'Europe, moyennant l'indépendance de la Hollande et de la Belgique, qui seraient unies en un seul royaume (3). Comme pour répondre à une provocation visant ses projets les plus chers, l'Autriche entame de nouveaux pourparlers avec l'Angleterre. Elle insiste sur la liberté qu'elle laisserait à son alliée de décider du sort de la Belgique, si on laissait sa politique se développer à son gré

(1) MICHAILOWSKI DANILEWSKI et MILINTINE. Ouv. cité, III, p. 439.
(2) Ibid. p. 464.
(3) DE MARTENS. *Recueil des traités de la Russie*, p. 3.

en Italie (1). L'Angleterre caresse toujours l'espoir d'une descente en Hollande, et remet sur le tapis une expédition à Walcheren, qui la mènera aux portes de la Belgique (2). Négligeant de préciser davantage, et réglant uniquement leur concours au point de vue pécuniaire, les deux Cabinets finissent par établir une nouvelle alliance, à la fin de 1799 (3), sans but positif au sujet de la Belgique. C'était tout ce qui restait de la coalition redoutable du printemps. Devant ces débris s'élevait en France, par un contraste saisissant, le pouvoir jeune et fort d'un général incomparable qui renversait le Directoire et qui s'emparait de l'autorité suprême dans la journée du 18 Brumaire (9 novembre 1799). La condition de la Belgique allait demeurer en suspend, au regard du seul cabinet de Londres. On pouvait se demander si ce champion unique serait à même de supporter longtemps l'effort opiniâtre du gouvernement consulaire pour conserver les conquêtes de la république.

Dans le même temps, les Belges s'en étaient remis à la direction de la diplomatie étrangère et règlaient leur conduite par celle-ci.

Sans doute, ni les insurgés prêts à se soulever, ni les dirigeants qui les inspirent, ne renoncent à la lutte. Quoique stimulés par les premiers succès de l'expédition anglo-russe et par les mouvements de l'armée impériale, les uns et les autres se croient obligés à attendre le résultat de la conférence tenue le 28 août avec Malcom. Si la Belgique s'est trouvée un instant dégarnie par les envois de troupes faits en Hollande, le général Tilly a eu vite fait d'appeler des gardes nationales de France pour remplacer les garnisons absentes et d'immobiliser en Belgique treize mille hommes qui la traversaient, envoyés de France à l'aide du général Brune en Hollande (4). Mais l'espoir en une délivrance prochaine continue à vibrer dans les cœurs. C'est ce que Levêque, commissaire du département des Deux Nèthes, mande à Paris, le 15 septembre, en résumant les rapports de ses

(1) *The Fortescue papers*, VI, p. XXVIII.

(2) *The Fortescue papers*, V, p. 495.

(3) von Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française traduction* Besquet, VI, p. 317.

(4) Legrand, ouv. cité, p. 232.

émissaires répandus le long des frontières : « Le comité d'Emmerich est prêt à soulever tout le pays depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à Luxembourg » (1). C'est, d'ailleurs, ce que devaient rapporter à Emmerich et à Londres quatre agents orangistes qui parcourent les provinces belges vers le milieu de septembre, et dont les noms reviendront dans les pages qui suivent. Le baron de Reiffenberg, ancien commissaire des vivres de l'armée des Provinces-Unies, explore le pays pour jeter les bases d'un projet d'armement général. Horion continue à sillonner la Campine en répandant la nouvelle de la prochaine arrivée du prince d'Orange. Le général van der Duyn, très estimé à Bruxelles, où il a séjourné à plusieurs reprises, fait un voyage d'exploration dont il apportera les résultats encourageants à Emmerich, entre les mains d'Yvoy, le 30 septembre (2). Enfin, le baron d'Hartemberg, mêlé à tous les projets d'insurrection, se rend à Londres, après s'être mûrement renseigné, et y adresse à Lord Grenville un mémoire précisant la situation (3).

Le pensionnaire de Jonghe, qui personnifie les Etats, se voit confiné dans la politique passive qu'il a cru devoir préconiser. Ici intervient, en effet, à nouveau toute l'habileté de Thugut, qui poursuit ses vues sur la Belgique sans rompre avec ses alliés de Londres ou avec leur protégé, le prince d'Orange. La demande d'instruction adressée par de Jonghe à la chancellerie de Vienne, au mois d'août, demeure sans réponse. Loin d'y donner suite, Thugut, qui a saisi tout l'effet produit par la proclamation du général Sztarray, s'applique à renforcer le sens et la portée de ce dernier document. Il ne se contente pas de déclarer verbalement ou par écrit aux diplomates étrangers, que l'Empereur reprend

(1) Lettre de Levêque au Ministre de la Police, du 29 Fructidor an VII (Archives Provinciales d'Anvers, périodes française.) Rapport de l'agent impérial Genotte, du 11 octobre 1799, attestant l'activité du Comité d'Emmerich (Archives du Ministre de la Guerre à Vienne, Feld Akten, 31 octobre 1799).

(2) Archives de la Maison royale d'Orange Nassau. Correspondance du roi Guillaume I. Lettre du baron de Reiffenberg, du 17 septembre 1799, (carton 104 RII). Lettre du baron d'Yvoy, du 30 septembre et du 8 novembre 1799, (carton 104 Y I).

(3) Record office. *Frontiers of Holland.* Mémoire d'Hartemberg pour lord Grenville, octobre 1799.

ses droits sur la Belgique (31 juillet et 6 août 1799) (1). Il saisit l'occasion que lui donnent les avis de son agent Genotte qui, dans le courant du mois d'août, l'a informé des entrevues d'Emmerich et des projets d'Orange. D'après ses ordres, le conseiller de Limpens écrit, le 30 août, à Genotte, une lettre ostensible, destinée à complimenter Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, sur sa fidélité éclairée envers son souverain, et à l'instruire de ce que ce dernier entendait reprendre tous ses droits sur la Belgique (2). La dépêche de Limpens invitait Genotte à répandre la nouvelle parmi les Belges. On sent que le destinataire ne manqua pas de se confirmer aux désirs de ses chefs. Un de ses premiers soins fut d'écrire à Mgr d'Arberg, pour lui communiquer l'heureue nouvelle. Le 15 septembre, le prélat transmit celle-ci au cardinal de Franckenberg et à Mgr van Velde de Melroy, à Emmerich (3). Et bientôt il ne fut bruit, parmi les réfugiés belges, que de la prochaine arrivée des troupes imperiales. Toutes choses étant grossies par la rumeur publique, on fut convaincu que le cardinal était invité à rédiger un mandement pour le moment de la restauration, que les Belges de marque étaient appelés au camp de l'archiduc Charles pour préparer son retour, et qu'à Vienne on avait nommé les membres principaux du conseil d'Etat destiné à gouverner la Belgique.

Sans prêter l'oreille à ces bruits manifestement exagérés, de Jonghe comprit que la lettre adressée à Genotte constituait une réponse adroite à sa démarche du mois d'août. Pour ne pas perdre le bénéfice de son attitude et pour ne pas désavouer par son silence les patriotes belges prêts à prendre les armes, il résolut de tenter un nouvel effort, et

(1) Dépêche de Thugut à Coblentz, du 6 août 1799. Michailowski Danilofski et Milintine, ouv. cité, IV. pp. 117, 342, 345. von Sybel, loc. cit. VI. pp. 104, 108.

(2) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 80. Protocole du 30 août 1799.

(3) Lettre de Mgr d'Arberg au cardinal de Franckenberg, du 15 septembre 1799. (Papiers de l'abbé de Villers, Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes à Bruxelles.— La réponse du cardinal, datée du 24 septembre, exprimait la satisfaction que le prélat ressentait, disait-il, à la pensée de voir rétablir la souveraineté de l'Empereur, à cause des qualités personnelles de celui-ci. (Archives de l'archevêché de Malines.)

sa tentative devait toucher de bien près au succès. Un mémoire détaillé en soixante articles fut établi par ses soins, pour exposer la conduite des Belges, et pour attester qu'ils ne songeaient qu'à s'affranchir du joug étranger, et qu'ils ne s'étaient entendus avec les Anglo-Orangistes contre l'ennemi commun que dans un but de libération, qui laissait intacte la question du sort ultérieur de la souveraineté des provinces belges. Ce fut l'abbé de Vlierbeek, prélat considéré à la cour de Vienne, qui se chargea de porter à l'archiduc Charles les explications des Belges. Une autre lettre devait également informer le prince de ce que les Etats, empressés de coopérer à l'œuvre d'affranchissement poursuivie par les coalisés, s'employaient à organiser le long de la frontière un corps de deux mille Belges subventionnés par l'Angleterre, sous la direction de deux chefs, et on demandait à l'archiduc son assentiment à un projet destiné à faciliter son intervention. C'était là une initiative destinée, dans la pensée de ses auteurs, à couvrir les entreprises militaires des Etats, qui seraient légitimées par l'approbation de l'archiduc, et qui, en cas de silence de ce dernier, ne pourraient être critiquées comme ayant été conduites à l'insu des ministres impériaux (1).

La réponse du prince ne se fit guère attendre. Elle laissait de côté le mémoire principal des Etats pour s'attacher uniquement à leur lettre relative aux opérations militaires. L'archiduc marquait toute la satisfaction que lui inspirait le zèle des organisateurs pour le service de Sa Majesté. Il louait la levée du corps annoncé, la déclarait très avantageuse pour la cause commune, et promettait de correspondre avec ses chefs pour combiner avec eux les mouvements de son armée (8 octobre) (2). Un peu plus tard, un nouveau manifeste princier devait venir atténuer ce qui dans la réponse

(1) PIOT. *Les agissements de la politique étrangère en Belgique vers la fin du XVIIIe siècle.* (Compte rendu des séances de la commission royale d'Histoire, 4e série, tome IV, p. 35.) COLENBRANDER, loc. cit., pp. 428, 1068, 1081.

(2) Lettre de l'archiduc Charles au Conseiller Pensionnaire de Jonghe, du 8 octobre 1799. (Correspondance de de Jonghe, manuscrit 22120, Bibliothèque Royale.) ORTS, *La guerre des paysans*, p. 341. *Le Messager des Sciences historiques*, 1839, pp. 98, 99.

du 8 octobre aurait paru trop encourageant pour la Belgique et trop flatteur pour les Etats. Une proclamation de l'archiduc, datée du 31 octobre, s'adressa à tous les peuples de l'Empire pour les exhorter à prendre les armes afin d'aider les armées impériales à chasser de leur territoire les forces françaises. De la sorte, le zèle des Etats n'était plus que l'obéissance aux ordres du Monarque, et les louanges de l'archiduc ne constituaient plus un titre particulier à la reconnaissance du gouvernement de Vienne (1).

En d'autres conjonctures, les paroles du frère de l'Empereur, en arrivant à la connaissance des Etats et des réfugiés belges, auraient pu être considérées comme une approbation suffisante pour qu'ils osassent aller de l'avant. Quand la lettre du 8 octobre fut remise à de Jonghe, les temporisations voulues par Thugut avaient déjà atteint pleinement leur but. La descente des Anglo-Russes, arrêtée dans son élan depuis le milieu de septembre, aboutissait à un échec complet, suivi d'une lamentable retraite. En même temps, l'armée impériale renonçait à descendre le Rhin et levait le blocus de Mayence pour regagner la Souabe et protéger le Danube. L'occasion favorable à un soulèvement s'éloignait après avoir souri en vain aux patriotes belges. Et ce ne serait pas l'appel lointain de l'archiduc, fixé à Donaueschingen près des sources du Danube, qui rendrait aux organisateurs de l'insurrection la confiance que la politique de Thugut avait réussi à leur enlever.

C'est bien désormais la défiance qui succède chez les Belges à l'entrain des mois précédents. Ils ne sont, certes, pas disposés à se rallier au régime français. Mais ils se retrouvent en présence de ce sentiment de jalousie qui, de la part de l'Autriche, en 1793 et 1794, les a empêchés d'organiser des corps de volontaires pour défendre leur pays contre les armées de la Convention. Ils sentent que, quoi qu'ils fassent, ils se heurteront au mauvais vouloir de Thugut. Et comme les circonstances nouvelles justifient leur attitude prudente, ils persévéreront dans celle-ci malgré les démarches et les instances de leurs protecteurs anglais ou orangistes.

(1) Pfister. *Histoire d'Allemagne*, X, p. 300.

Pendant que, à Emmerich et à Munster, on attendait la réponse que ferait le cabinet de Vienne aux demandes des Etats, la cour de Londres avait également tardé à donner suite aux entretiens que son agent Malcom avait eus avec les Belges. Instruit des demandes de ceux-ci, Lord Grenville s'était montré fort mécontent de la conduite de Malcom. Il reprochait, bien à tort à son envoyé, d'avoir laissé le débat se porter sur l'avenir de la Belgique, au lieu de le restreindre uniquement à la manière d'expulser les Français à l'aide d'une entente provisoire entre Belges et Hollandais contre l'ennemi commun. En conséquence, les ministres anglais décidèrent d'allouer un crédit important pour la négociation d'Emmerich et de remplacer Malcom par un militaire plus avisé, le colonel Maitland, qui serait instruit avec précision des difficultés diplomatiques du moment. Parti le 13 septembre, Maitland arriva à Elten le 30. Ses instructions lui prescrivaient de se borner à chercher à favoriser le développement de l'insurrection pour expulser les Français de la Belgique, et de persuader aux Belges raisonnables que c'était là le seul moyen de se faire rendre justice dans l'avenir. Pour le surplus, le gouvernement anglais se déclarait favorable à l'union des dix-sept provinces, mais il prescrivait à son représentant de chercher seulement à tâter l'opinion à l'égard de cette solution, et d'exiger qu'on la tînt en surséance (1).

Bien que pourvu d'argent et porteur de promesses encourageantes, Maitland ne devait pas réussir mieux que son prédécesseur. Comme il ne pouvait résoudre la question principale que les Belges avaient posée et sur laquelle ils ne cessaient d'insister, sa mission échouerait comme la précédente.

En arrivant à Emmerich, il trouva les réfugiés belges anxieux de connaître l'attitude de la cour de Vienne et les dispositions du ministère anglais (2). Les premières impressions que lui laissèrent ses entrevues avec Clercx, Heylen,

(1) *The Fortescue papers*, V, pp. 360, 377, 382, 390, 391, 394. COLENBRANDER, ouv. cité, pp. 432, 1074, 1075.

(2) Lettres de d'Yvoy, du 18 septembre et du 4 octobre 1799. COLENBRANDER, loc citato, pp. 1068, 1081.)

Michiels et Yvoy, ne furent pas favorables. Il crut que les Belges, désireux avant tout d'obtenir la remise des sommes promises par le cabinet de Londres, cherchaient un prétexte pour ne pas agir et pour éviter de devoir justifier de l'emploi des fonds. Il estima même que l'intervention de l'Empereur, dont ne cessaient de parler ses interlocuteurs était loin de se trouver établie. En conséquence, il adressa des communications pressantes à Minto, ambassadeur à Vienne, et à Grenville, à Londres, pour solliciter des explications d'autant plus nécessaires que, selon ses informations, Thugut avait naguère affirmé qu'il n'exigeait pas pour son souverain la restitution des Pays-Bas (1). Si contrairement à ces affirmations, l'Autriche avait en réalité énoncé l'intention de reprendre la Belgique, c'eut été, aux yeux de Maitland, une politique inique à l'existence de laquelle on pouvait à peine croire (4, 5 octobre (2).

De nouvelles entrevues, dont la dernière eut lieu le 12 octobre à Elten, et auxquelles assistèrent sept Belges, parmi lesquels figuraient le chef qui avait dirigé le soulèvement de 1798 et un représentant des Etats, modifièrent les jugements de Maitland. Clercx insistait pour que l'insurrection eut lieu et réclamait des armes. Le délégué des Etats, suivi par la majorité, demandait qu'on attendit la réponse de l'archiduc Charles. Ce fut la solution qui prévalut, et que l'agent anglais adopta d'autant plus volontiers que, informé des échecs de ses compatriotes dans la Hollande septentrionale, il désirait retarder tout mouvement insurrectionnel en Belgique. En transmettant ces nouvelles à son gouvernement, Maitland dut reconnaître que l'action exercée en Belgique par l'Autriche était sérieuse. Néanmoins, pour ne pas se déjuger entièrement, il imputait les appréhensions alléguées par les Belges au fait des agents orangistes, qui avaient eu, selon lui, le tort impardonnable de parler de leur prince et de la réunion des dix-sept provinces, au lieu de se

(1) Colenbrander, loc. cit., p. 425. Record office, *Frontiers of Holland*, vol. IV.

(2) Maitland faisait allusion à la déclaration que Thugut avait faite à Minto ,le 17 août 1799. (*Correspondance of lord Castlereagh*, 2e série, V, p. 13.)

borner à concerter un soulèvement commun de la Belgique et de la Hollande (1).

Peu de jours après, on connut à Emmerich toute l'étendue des désastres du Helder, et la réponse de l'archiduc Charles à de Jonghe, confirmant les projets de Thugut et laissant planer sur ceux des Etats une menace peu déguisée. De Jonghe se trouva encore plus convaincu désormais de la nécessité de ménager l'avenir vis-à-vis de Thugut (2). Heylen, qui venait de recevoir une lettre de Rottiers lui mandant les regrets qu'éprouvait le duc d'York de ne pouvoir aider les Belges, se rallia à l'opinion du Pensionnaire (3). Le programme des Belges fut désormais aisé à fixer. Deux Brabançons de marque, accourus à Emmerch, et de là à Munster, pour affirmer que leurs compatriotes étaient prêts à agir et attendaient les instructions des Etats, repassèrent à Ghemen, le 16 octobre, pour regagner leurs foyers. Ils communiquèrent à Motman, agent du prince d'Orange, les conditions auxquelles était subordonnée désormais toute action de la part des Belges, conditions arrêtées à Munster de concert avec les membres des Etats et avec de Jonghe. Il fallait que le gouvernement britannique assurât que toute l'entreprise avait lieu d'accord avec le cabinet de Vienne. Il devait fournir un agent supérieur chargé de diriger les insurgés belges en commun avec leurs chefs actuels. Avant toute insurrection, l'armée de secours devait avoir franchi la frontière ou débarqué sur la côte. Enfin, les Belges devaient avoir la double certitude que l'archiduc Charles n'accepterait pas de suspension d'armes à leur préjudice et qu'en cas d'insuccès de leur part la flotte étrangère les aiderait à se procurer une retraite (4).

Devant une mise en demeure aussi catégorique, qui répétait sans y rien changer, les principales exigences formulées

(1) Lettre de Maitland, du 13 octobre 1799. (COLENBRANDER,, loc. cit. p. 431.) — Lettre de de Tuyll, du 27 octobre, 1799 (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, correspondance du roi Guillaume I, carton 104 T).

(2) COLENBRANDER, loc. cit., pp. 1082, 1087.

(3) Lettre de Motman, du 17 octobre 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau, correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 104 M 2.)

(4) COLENBRANDER, loc. cit., pp. 1086, 1087.

déjà au mois d'août par les Belges dans leurs conférences avec Malcom, le colonel Maitland renonça à établir une entente immédiate. En vain, vit-on arriver à Emmerich deux députés de l'avocat Van den Bosch, de Malines, sollicitant l'intervention et les secours pécuniaires de l'officier anglais. En vain y reçut-on successivement les rapports de Reiffenberg, de Van der Duyn, de Horion, concluant tous à l'opportunité d'une action énergique. Maitland sentait que son crédit était épuisé depuis la retraite du duc d'York, et que, comme le décidait de son côté le cabinet anglais, sa présence n'était plus nécessaire à la frontière (1). Il se décida à se rendre à Munster, où il séjourna peu de temps, et d'où il partit le 30 octobre pour Hambourg. Les dernières nouvelles qu'il reçut étaient de nature à rehausser dans son estime la cause des Belges. Il constata, en effet, que si Clercx ne semblait pas avoir mérité ses sympathies, un autre élément parmi les réfugiés était digne de confiance et devait attirer toute l'attention des ministres anglais. C'était aux Etats qu'il faisait allusion. Mis en relation avec leurs représentants, par l'orangiste Michiels, il se convainquit de la droiture de leurs intentions et de la sincérité de leurs appréhensions au sujet de la politique impériale. Il fut ainsi amené à faire une distinction, peut-être trop absolue, entre ce qu'il appelait deux partis : d'un côté, les Liégeois, dirigés par Clercx, peu sympathiques à l'Union hollando-belge qui était contraire aux serments prêtés par eux au prince évêque de Liége, et d'un autre côté les Etats belges, disposés à accepter l'union dès que leur sécurité, menacée par l'Autriche, le leur permettrait. Ces derniers, qui représentaient l'élite du pays, paraissaient à même de lever rapidement quarante mille hommes. Mais Maitland ajoutait qu'il était trop peu renseigné pour admettre ce chiffre (2).

Partant pour Hambourg, l'agent anglais voulut laisser la porte ouverte à de nouvelles négociations. Comme on le

(1) Lettres de Grenville, du 19 octobre et de Dundas du 20 octobre 1799. (*The Fortescue papers*, V, pp. 488, 495.)

(2) Lettres de Maitland, citées ci-dessus, du 4 et du 13 octobre 1799. Lettres du même, du 26 et du 30 octobre 1799, adressées à d'Yvoy. (Record office, *Frontiers of Holland*, IV.) Colenbrander, loc. cit., pp. 433, 434.

verra bientôt, il fut heureusement inspiré. Tout en refusant de prendre connaissance de la lettre de l'archiduc Charles, que les Brabançons offraient de lui communiquer, il prit soin d'écrire au baron d'Yvoy que l'Angleterre s'intéresserait encore toujours à la délivrance de la Hollande et de la Belgique, dès que les habitants de ces deux pays, aidés par les circonstances extérieures, paraîtraient pouvoir être efficacement secondés. Il ajouta qu'il recommandait de traiter de préférence avec les Etats, et de s'efforcer d'obtenir d'eux non plus des assurances vagues et générales sur l'esprit de leur pays, mais des détails précis et certains sur les préparatifs d'insurrection, sur le nombre d'hommes enrôlés et sur les secours qu'on attendait de l'étranger. Enfin, il désigna momentanément pour le remplacer le baron de Norman, qu'il chargeait de recevoir les communications ultérieures des Belges (1).

Yvoy et Michiels ne s'étaient pas découragés (2). Sur leur invitation, qui s'inspirait des vues de Maitland, une réunion des principaux membres des Etats-Unis à Munster. Nous ignorons les décisions qui y furent prises. Nous savons seulement qu'elle eut lieu au commencement de novembre, qu'on y vit le pensionnaire de Jonghe, MM. de Baillet, de Coloma, de Nassau, d'Argenteau et le baron d'Hooghvorst. Par les événements postérieurs on peut deviner que les conférences aboutirent à différer tout mouvement insurrectionnel, contrairement aux avis et aux instances de Clercx et de Van den Bosch et à maintenir des relations avec les agents anglais et orangistes (3).

Maitland, informé sans doute par Yvoy de cette attitude qui dénotait de la part des Etats une fermeté à laquelle il ne s'était guère attendu, y répondit par une décision encourageante. A la veille de quitter Hambourg, il délégua ses pouvoirs en bonne forme à un officier anglais, Charles Gordon, qui avait fait la campagne de 1787 en Hollande sous les ordres de Brunswick. Les instructions écrites adressées le

(1) Ibid.

(2) Colenbrander, loc. cit. pp. 430, 439.

(3) Lettres de d'Yvoy, du 7 novembre et du 11 décembre 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau. Correspondance du roi Guillaume I, carton 104 Y I.)

10 novembre, à ce nouvel agent lui recommandaient d'établir une correspondance suivie avec l'intérieur de la Belgique et de multiplier par là le nombre d'adhérents prêts à agir ou à faire agir. Il devait s'entendre avec Yvoy en toutes choses. Mais on l'invitait à se méfier des agents orangistes, enclins forcément à grossir les dispositions des Belges en faveur de leur cause. On lui enjoignait surtout d'éloigner toute tentative d'insurrection immédiate parce qu'elle eut abouti fatalement à l'écrasement des patriotes, d'écarter toute question relative à l'avenir politique du pays, et de se refuser à toute avance d'argent (1).

Les relations entre Gordon et les Belges de l'intérieur ou de la frontière devaient se poursuivre encore pendant une année. A ce titre, elles intéressent la période suivante de la domination française en Belgique. Le récit des efforts des patriotes sous le Directoire s'arrête avec celui de la mission infructueuse de Maitland qui rentra à Londres, le 6 décembre 1799.

Au moment où le colonel anglais mit les pieds sur le sol de son pays, il put croire que la politique dont il avait été l'organe sur le continent avait échoué. S'il envisageait, en effet, la retraite de l'expédition du Texel, la dissolution de l'alliance anglo-russe, l'avènement de Bonaparte, les hésitations et même les divisions qui s'étaient produites parmi les représentants des patriotes belges et la défiance régnant entre Anglais et Orangistes, les espérances formées au cours de l'année 1799, paraissaient déçues pour toujours (2). Le Ministère britannique pouvait ajouter à ces causes de déconvenue les nouvelles qu'il recevait du centre de l'Europe et qui montraient l'Autriche, victorieuse de ce que Thugut appelait « l'intrigue orangiste ». Non seulement, l'archiduc Charles a écrit à de Jonghe en des termes qui font présager son retour, mais il multiplie les tentatives d'enrôlement parmi les Belges retirés en Gueldre et en Wesphalie. Un agent nommé d'Argenson, reçoit de l'archiduc Charles 4.400 florins

(1) Lettre de Maitland à Gordon, du 10 novembre 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, IV.)

(2) Lettre de Maitland à lord Grenville, du 7 décembre 1799 (ibid). COLENBRANDER, loc. cit., p. 439.

pour attirer à l'armée impériale les réfugiés belges des bords du Rhin (2 octobre) (1). Un autre agent promet de procurer des recrues parmi ces réfugiés et parmi les patriotes de l'intérieur. Il offre d'amener, entre autres, trois ou quatre cents hommes dirigés par Bouvy, de Turnhout, qui a commandé une compagnie de cent vingt cavaliers, en novembre 1798, dans les rangs de l'armée paysanne (2). Les pourparlers échouent parce que les fonds ne sont pas fournis à l'époque fixée, et parce que l'agent qui semble chercher à faire un sort à de jeunes Belges, naguère enrôlés par les Etats, exige qu'ils soient autorisés à former une Légion Belgique, dont le nom répugne aux fonctionnaires impériaux (3). Tout le long du Rhin, l'administration impériale établit des bureaux de recrutement dirigés par les officiers belges, afin d'attirer et de recueillir dans ses régiments décimés les volontaires sur lesquels avaient compté les comités d'Emmerich et de Munster (4). On surprend dans les correspondances l'écho des sentiments de découragement que ces nouvelles suscitent dans l'âme des patriotes « Il y a de quoi mourir de chagrin et de misère », écrit Mgr de Méan, évêque de Liége, de sa retraite de Munster. Et Mgr d'Arberg, l'évêque d'Ypres, si heureux en septembre d'apprendre et de répandre la nouvelle du retour des troupes impériales en Belgique, se voit réduit à mander au cardinal de Franckenberg, le 20 décembre 1799, qu'à ses yeux tout espoir de rentrer en Belgique s'éloignait à jamais (5).

(1) Archives du Ministère de la Guerre à Vienne. (Feldakten, année 1799, n° 13, 82).

(2) Protocole du 18 novembre 1799, registre 81. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. — Note du 10 août 1799, liasse 950, ibid. — Lettre du colonel baron Zebro von Wackenburg, du 8 novembre 1799. (Archives du Ministère de la Guerre, Vienne.)

(3) Ce nom effrayait d'autant plus les fonctionnaires autrichiens, que d'après une note de l'agent Genotte, stationnant sur les bords du Rhin, le comité d'Emmerich préparait « *une légion belgique* ». (Ibid., note du 11 octobre 1798.)

(4) C'était le colonel baron Zebro von Wackenburg, connu pour s'être occupé en 1793 et 1794, de la direction des volontaires belges, qui était chargé de l'organisation de la recrue le long du Rhin. (Ibid.).

(5) Lettres de Mgr de Méan, du 31 octobre 1799, (corr. du Nonce Brancadoro, Archives générales du Royaume.) — Lettre de Mgr

Non, toute espérance n'était pas écartée pour toujours. Les chances de succès avaient notablement diminué, il est vrai, mais à l'extérieur les vœux de l'Angleterre et du prince d'Orange demeuraient favorables à la cause de l'indépendance. A l'intérieur, les Etats continuaient à avoir foi dans l'avenir. Ni de Jonghe, ni d'Hooghvorst, ni leurs collègues n'avaient abandonné la volonté d'affranchir le sol national. L'administration impériale se voyait forcée, tout en proclamant ses succès, de reconnaître avec dépit au milieu de novembre 1799, que les Etats de la Belgique n'avaient point renoncé à l'existence et à leur intervention dans les affaires de leur pays, ou en un mot, qu'ils n'avaient pas abdiqué (1). Seul, le génie de Bonaparte devait réduire pour un temps au silence des patriotes aussi obstinés.

d'Arberg, du 20 décembre 1799, (corr. du cardinal de Franckenberg, Archives de l'archevêché, Malines).

(1) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 81, protocole du 18 novembre 1799.

CHAPITRE VI.

SOULÈVEMENTS ET CONSCRIPTION DE 1799.

SOMMAIRE :

A l'intérieur de la Belgique, les mouvements insurrectionnels correspondent aux progrès de la guerre soutenue par les coalisés contre la France.

I. En janvier et février 1799, on remarque encore une série de rassemblements séditieux qui forment la suite des événements de 1798. Mais déjà apparaissent des desseins de soulèvement général. Une conspiration est dénoncée en Brabant, une autre en Flandre : saisie et mort de Tassyns à Haesdonck. Préparatifs hostiles dans le canton d'Hérinnes, dans le Hageland, en Limbourg.

II. En mars et avril 1799, à la suite de la déclaration de guerre et de la diminution des forces républicaines en Belgique, les troubles deviennent plus significatifs. Ils se multiplient, s'aggravent, et se compliquent d'une entente générale s'étendant à travers les provinces, pour prendre les armes dès que les étrangers apparaîtront. Principaux personnages dirigeant le mouvement : Clercx, de Neerpelt, Van Gansen, les gentilshommes de Bruxelles ; leur but et leur plan. Des explosions partielles ont lieu près de Grammont, au pays de Waes, dans le canton d'Hérinnes, aux abords de la forêt de Soignes, dans le Hageland, et en Campine. Mort de l'abbé Daniels et découverte d'une conspiration dont il forme le centre dans la Campine liégeoise. Mesures de défense que prennent les autorités.

III. La conscription nouvelle, décrétée le 17 avril 1799, vient fournir aux Belges un motif de mécontentement qui s'ajoute aux motifs existants. Origine et portée de la loi. Difficultés qui en paralysent l'application. Refus d'obéissance, moyens de coercition employés ; garnisaires, otages, colonnes mobiles. Les résultats obtenus sont dérisoires. Sur 16,000 à 17,000 conscrits levés, on a pu enrôler environ 5,500 jeunes gens, dont plus de deux mille désertent.

IV. Les succès remportés par les coalisés en mai et juin 1799 encouragent les Belges, que poussent aussi les agents anglais et orangistes. Formation de bandes importantes en mai, et apparition de chefs d'insurgés, parmi lesquels Jacqmin. Manière de procéder de celui-ci dans le Brabant Wallon. Désordres journaliers que ses affidés causent. Troubles qui éclatent simultanément en Flandre, en Campine, à Maestricht, dans le Hainaut, le Namurois et le Luxembourg. Concert manifeste entre les insurgés des diverses régions. Aveux des autorités républicaines sur ce point.

V. Redoublement d'intensité dans les agitations de la Campine, du Hageland, et du Brabant Wallon en juillet 1799. On se prépare à un mouvement parallèle à l'activité déployée par l'Angleterre et par les Orangistes. Violences journalières commises contre les républicains par des groupes qui se réclament d'un projet d'insurrection générale. Entente entre les chefs de bande des diverses régions. Mesures de répression que prennent les autorités françaises. Jacqmin multiplie ses courses et il recourt à des violences injustifiées. Il se montre près de Bruxelles, le 21 juillet. Il est surpris et tué à Loonbeek, le 30 juillet. Sa tête est exposée à Bruxelles. Troubles graves en Campine, à Grammont et dans le Namurois. Le général Béguinot déclare, le 22 juillet, qu'il a entre les mains les preuves écrites d'une conspiration nationale.

VI. Les violences continuent au mois d'août. La mort de Jacqmin ne les atténue guère, et n'empêche pas les préparatifs de la guerre civile de se continuer pour faciliter l'arrivée des coalisés. Organisation des bandes de mécontents, et but qu'elles poursuivent. L'Autriche fait distribuer un manifeste du général Sztarray. Craintes éprouvées par les autorités françaises, convaincues que le soulèvement va éclater.

VII. A partir du 1er septembre 1799, les menaces d'insurrection diminuent, quand les chefs apprennent l'insuccès des négociations d'Emmerich et les échecs des Anglo-Russes en Hollande. Mais la population ne désarme pas. Elle continue à protester avec vigueur contre les abus les plus criants des

agents français. Coups de mains du bois de Bande (2 septembre) et de Court-Saint-Etienne (6 et 12 septembre). Les patriotes demeurent en haleine, et manifestent leurs sentiments et leurs projets par des signes nombreux en Flandre, en Brabant, en Campine, et en Luxembourg. Découragement et appréhensions des autorités françaises.

VIII. Désordre profond dans lequel le Directoire laisse la République et en particulier la Belgique, au moment du 18 Brumaire. Les mesures réparatrices du Consulat viennent donner en partie raison aux Belges.

Les démarches poursuivies au dehors par les patriotes belges en 1799, n'auraient pu être entamées ni soutenues si elles n'avaient correspondu avec un mouvement puissant d'opinion à l'intérieur du pays. Abattues, mais non soumises, les populations belges continuèrent à manifester une énergique résistance qui devait tout à la fois inspirer les négociations qui ont été retracées, et grandir dans la mesure où ces ententes se préciseraient. Les soulèvements intérieurs en 1799, présentent ainsi le dernier aspect du tableau que nous voulons décrire et forment la conclusion du récit consacré aux épisodes les plus violents de la conquête étrangère.

L'intérêt qu'offrent ces soulèvements est considérable. Ils attestent l'opposition des esprits et l'aspiration générale vers l'affranchissement. Ils révèlent une entente certaine entre les classes dirigeantes pour préparer la libération impatiemment drsirée. Ils laissent deviner un relâchement profond du lien social, en ce qu'ils dégénèrent parfois en violences injustifiées, en brigandages, et même en crimes déplorables.

Sans doute, après la déroute de Hasselt, la guerre nationale a pris fin, si l'on entend par ces mots la lutte ouverte entre des forces organisées militairement. Manœuvres d'ensemble, surprises, batailles, font place à d'incessantes agressions locales, à des soulèvements partiels réitérés, et au concert mystérieux des dirigeants, prévoyant la prise d'armes. Trois phases parallèles aux événements qui surviennent au delà des frontières résument la marche de l'opposition à l'intérieur. Subordonnée à l'intervention libéra-

trice des armées coalisées, l'insurrection sommeille en apparence durant les mois d'hiver. Elle se ranime et devient menaçante à partir du printemps. Elle paraît cesser, quand en automne les grands revers de la coalition éloignent l'espoir du secours. Toutefois, son recueillement ne sera pas l'inaction de la mort, et elle s'obstinera à manifester ses espérances au dedans comme au dehors jusqu'après le Consulat.

I.

Pendant les mois de janvier et de février 1799, les rapports adressés à Paris par les autorités en fonctions en Belgique paraissent offrir une évidente contradiction. Tantôt, ils affirment que l'insurrection est complètement domptée, et que le calme règne partout. Tantôt, ils annoncent que la guerre civile est imminente et que le feu couve sous la cendre (1). La confiance des uns, les craintes des autres, sont également justifiées. Quand on analyse les relations entre les citoyens et les pouvoirs publics chargés du maintien de la paix, on les ramène sans difficulté à deux ordres de faits : les uns, qui sont les échos de la guerre à peine terminée, vont en s'affaiblissant par degré, et la diminution constatée dans leur nombre et leur gravité encourage les fonctionnaires de la république ; les autres, présageant une prise d'armes nouvelle, plus terrible que la première, parce qu'elle sera mieux préparée, remplissent d'appréhension ceux des agents français qui savent et veulent observer.

Beaucoup, parmi les violences quotidiennes qui désolent le pays, se rattachent évidemment à la lutte qui vient de finir. Ce sont les actes de mécontentement ou de vengeance

(1) Rapports décadaires de Mallarmé sur la Dyle, 1er Pluviôse et Ventôse an VII, (carton 59, correspondance du commissaire du Département de la Dyle), attestant que la sécurité renaît. — Rapports du général Colaud, du 6 janvier 1799, du général Hatry, du 17 décembre 1798, du commissaire du canton d'Hérinnes, du 29 Pluviôse an VII et du commissaire du Département des Deux Nèthes, du 22 Nivôse an VII. (DE LANTSHEERE, *Le dossier d'un brigand*, p. 43. GEBRUERS, ouv. cité, II, pp. 128, 129, carton 560 bis, archives du Département de la Dyle ; registre 158, archives du Gouvernement Provincial d'Anvers, période française), unanimes à reconnaître que le calme n'est qu'apparent.

que le triomphe des jacobins suggère à des bandes d'insurgés non encore ramenés dans leurs foyers par la faim ou par la persuasion. Par leur nature et par les lieux où ils s'accomplissent, ces coups de surprise montrent qu'ils sont presque tous l'œuvre de combattants indisciplinés ayant appartenu à l'armée nationale. Ils se constatent exclusivement en Brabant, dans la Flandre orientale, dans le Petit-Brabant, dans la Campine anversoise et limbourgeoise, c'est-à dire dans les cantons où a sévi la révolte avec le plus d'intensité. Ils s'attaquent aux agents de la république qui par leurs fonctions ou par leur conduite ont aidé à la répression du soulèvement. Dans les départements de la Lys, de Jemmapes, de Sambre et Meuse, des Forêts et de l'Ourthe, aucun trouble n'est signalé durant l'hiver. Tout au plus, la province de Namur est-elle agitée un instant par une émeute locale. Le 20 janvier, la gendarmerie ayant saisi le vicaire de Warisoux, le menait à Namur pour le déporter. Quand le cortège traverse les bois, il rencontre une embuscade, organisée par les habitants, qui l'assaillent à coups de fusils, dispersent l'escorte, et délivrent le prisonnier. L'émotion causée par ce coup de main est si vive que le général Colaud déclare le département en état de siège, vu le mauvais esprits des habitants, et prescrit l'envoi de colonnes mobiles dans tous les villages (1).

Telle est la seule alerte que nous relevons dans les départements du midi. Tout autre est la situation dans les cantons du nord que nous avons indiqués plus haut. En Flandre, l'année 1799 s'ouvre sous des auspices menaçants. La municipalité de Grammont apprend que les rebelles occupent les bois qui la séparent de Ninove et d'Alost, à Onkerzeele et à Nederbourlaere, et faute de forces suffisantes, elle est réduite à implorer le secours d'une colonne française logée à Sottegem. Les troupes républicaines se rendent sur les lieux, le 2 janvier, et à leur approche les malveillants s'éloignent. Un peu plus tard, c'est au nord du chef-lieu que les troubles

(1) Procès-verbaux des séances de l'administration centrale du Département de Sambre et Meuse, 6, 7, 10 Pluviôse an VII. (Archives du Royaume, Namur.) DOYEN, *Bibliographie Namuroise*, I, pp. 802, 803, 804.

apparaissent. Eecloo est en effervescence, et on y arrête un habitant, le 28 janvier, « pour cause de conspiration contre la sûreté de la république » (1). Dans la Dyle, il y a autour de Bruxelles, quatre foyers bien marqués de mécontentement. Au nord de la capitale, où l'on est voisin des villages du Petit-Brabant si éprouvés par la guerre, les habitants n'ont pas abdiqué leurs sentiments. Merchtem, que tiennent en respect les dragons campés dans le presbytère, annonce ouvertement une attaque prochaine dirigée contre ces hôtes détestés (14 janvier). Londerzeel voit couper son arbre de la liberté, le 21 janvier. Vilvorde voit dégrader les demeures du président de la municipalité et de l'agent municipal, qui ont sévi contre les conscrits (25 janvier). Les habitants de Cobbeghem assaillent l'agent local aux cris de « Vive l'Empereur », et abattent l'arbre de la liberté. L'autorité supérieure répond en mettant le village en état de siège et en y plaçant vingt hommes d'infanterie (26 janvier) (2).

A l'Ouest, le canton d'Hérinnes, traité en pays conquis par les fonctionnaires et les soldats républicains, est prêt à reprendre les armes. Une colonne mobile de cent cinquante hommes, dirigée par Tugnot, y arrive le 7 février, proclame l'état de siège, et réclame à Bruxelles des renforts à cause de l'attitude inquiétante des habitants (3). Au Sud, le Brabant wallon présente les mêmes agitations. Dans le canton de Perwez, on a ouvert les églises, attaqué les fonctionnaires, refusé de payer l'impôt : l'autorité y envoie la force armée qui proclame l'état de siège (5 janvier). Dans celui de Tubize les propos malveillants s'échangent si ouvertement que le commissaire les signale à ses chefs comme indices d'un mouvement peu éloigné (6 janvier). Dans celui de Jodoigne, une

(1) De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, I, p. 194. Registres des prisons de Gand à la maison centrale, registre n° 48.

(2) Lettre du juge de paix de Merchtem, du 25 Nivôse an VII (carton 38, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Bulletin de police, du 9 Pluviôse an VII (carton 18 ibid.). — Lettre du commissaire de Vilvorde, du 16 Pluviôse an VII (carton 56, ibid.). — Bulletin de Police du 9 Pluviôse an VII (carton 18, ibid.).

(3) Rapports de la Commission administrative d'Hérinnes, du 19 au 26 Pluviôse an VII. Carton 348, administration du Département de la Dyle.

bande armée occupe Piétrebais, le 10 janvier, et exige de l'argent pour acheter de la poudre et des provisions. Une colonne française, appelée de Jodoigne, poursuit les assaillants et en arrête huit, dont l'un succombe à ses blessures. et dont un autre est, en qualité de chef, fusillé le soir même à Jodoigne. Dix jours après, on coupe l'arbre de la liberté à Cortil, et quand une colonne mobile arrive pour rétablir l'ordre, toute la population, y compris l'agent et l'adjoint, s'enfuient dans les bois. Le 23 février, la gendarmerie constatant qu'à Lathuy l'église est ouverte, et que deux cents personnes y sont réunies pour prier sous la conduite de l'agent municipal, tente vainement de disperser les fidèles. Ceux-ci entourent la force publique, l'accablent de coups et la mettent en fuite.

Voici, enfin, les environs de Louvain, comprenant le Hageland, encore frémissant de ses récentes défaites. Une bande de rebelles traverse Werchter, le 2 janvier, et le commissaire spécial envoyé sur les lieux déclare que « cette commune est un rassemblement de brigands ». Des insurgés, au nombre de vingt-cinq pillent l'agent de Geet-Betz, le 8 janvier, et le receveur de Neer-Linter, le 9 ; ils se présentent à Léau, et y menacent l'agent qui va chercher du renfort à Tirlemont. A son retour, l'agent trouve sa maison ravagée et apprend que les insurgés ont gagné Budingen (1). Le 10 et le 11 janvier, des pillages semblables ont lieu à Corbeck-Loo et à Bosch près de Léau. Le 13, les insurgés reviennent en nombre à Léau, où l'annonce de leur approche suffit à faire fuir les autorités vers Tirlemont. Le mois de février n'apporte guère de calme dans les esprits. On voit passer à Léau des groupes de jeunes gens se dirigeant vers la Meuse (1er février), et le commissaire de Diest signale à l'autorité

(1) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle, registre 7, 16 Nivôse an VII, (Archives du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire du canton de Tubize, du 17 Nivôse an VII, (carton 69, corr. du comm. du Département de la Dyle). — Procès-verbal de la Municipalité de Jodoigne, du 21 Nivôse an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle). Arrêté du Département de la Dyle sur Cortil de la fin de Nivôse an VII, (carton 374, ibid.). — Bulletin de police de Ventôse an VII, (carton 18, corresp. du commissaire du Département de la Dyle).

supérieure l'hostilité des esprits, et l'activité déployée par ceux de ses administrés, qu'il sait être attachés à la cause nationale (3 février) (1).

Dans le département des Deux Nèthes, le Petit-Brabant est le théâtre de rassemblements séditieux au commencement de janvier. La Campine anversoise ne cesse d'être troublée par des événements analogues. On en signale à Gheel, le 7 janvier et le 11 février, à Belle, près Gheel, le 11 février, et à Ham, près Gheel, le 12 février. Dans cette dernière localité, la bande se compose de cent trente-deux hommes armés, se dirigeant vers Hasselt. D'autres insurgés passent à Olmen, le 12, et à Gierle, le 15. Ces mouvements sont facilités par la présence des révoltés nombreux qui se sont réfugiés en territoire batave, et qui à chaque instant sortent de leurs retraites pour faire des incursions dans leur pays natal. Les émigrés sont signalés au nombre de seize cents à deux mille le long de la frontière près de Turnhout. On cite leurs compagnies cantonnées à Putte, Bladel, Happert, Lommel, Hoogeloon et Bergeyck. Les troupes françaises passent la ligne de démarcation, le 7 février, pour dissiper les rassemblements hostiles à Bladel et à Happert, mais elles échouent dans leur entreprise. De leur côté, les insurgés entrent en Belgique, le 9 février, par Postel, et le 17 par Ravels, Weelde et Arendonck, où ils font des réquisitions au nom de Elen, le capitaine bien connu du Hageland (2).

Enfin, dans la Meuse Inférieure, où viennent de se dérouler les derniers incidents de la guerre, les combattants semblent n'avoir déposé les armes que pour les reprendre avec l'assistance de leurs frères d'armes du Brabant hollan-

(1) Lettre du commissaire spécial de Werchter, du 10 Nivôse an VII, (liasse 603, arch. du Département de la Dyle). — Rapports de la Municipalité de Léau, de Nivôse an VII, (liasse 553, Archives du Département de la Dyle). — Bulletins de police de Pluviôse an VII, (carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Rapport des administrateurs de la Dyle, du 15 Pluviôse an VII (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle). — Lettre de Pottier, commissaire du canton de Diest, du 15 Pluviôse an VII (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(2) Gebruers, ouv. cité, II, p. 615. Jacobs, *Inventaire des archives de la province d'Anvers*, période française, IV, pp. 289, 293, 295. Thys, ouv. cité, p. 268. Orts, ouv. cité, p. 350.

dais. Une bande d'insurgés, dirigée par le capitaine Bender, passe à Exel le 1er janvier et à Peer le 11. D'autres se présentent à Beeringen, le 4, où ils pillent les demeures de l'agent municipal et du prêtre assermenté. Ils font de même, à Pael, le 7, et à Geelen, le 8. Pour réprimer les troubles, le général commandant le département, prend des dispositions sévères. Il envoie de Hasselt à Diest, le général Barbou, pour surveiller les limites du Hageland (1). L'adjudant général De Verchin occupera Saint-Trond, Hasselt et Beeringen, et assurera la sécurité de la frontière hollandaise. Malgré l'exécution de ces mesures, qui s'accomplissent sur-le-champ, la tranquillité ne se rétablit guère. On tire un coup de fusil à Maestricht dans les fenêtres de Girard, commissaire du Directoire, le 28 janvier, et on arrache aux gendarmes près de Looz, un prêtre qu'ils ont arrêté et qu'ils mènent à Maestricht (29 janvier) (2). Un fait plus grave se passe le 7 février. Une bande armée, comprenant de deux cents à quatre cents hommes, se forme à Bergeyck (Hollande), et se porte sur Achel. Elle a pour but de prendre la caisse du receveur des douanes, et de libérer les conscrits que les Français y ont rassemblés pour les faire partir le 8. Quoique les agents français se soient éloignés avec la caisse contenant cinq mille francs, les assaillants s'installent dans le village. En vain, les gendarmes, les douaniers et les pelotons de soldats disséminés dans les environs essaient de chasser les occupants. Tout effort demeurant inutile, les autorités remettent l'assaut définitif au lendemain. Le 8, quand des renforts se présentent, les insurgés abandonnent la position et regagnent Bergeyck sans avoir subi de pertes. Au bruit d'une nouvelle agression vers Beeringen, le 15 février, les troupes françaises sont mises en mouvement sur toute la surface du département. Le général Jardon, envoyé avec un mil-

(1) Reyners, *Over hondert jaar in de Kempen.* Thys, ouv. cité, p 253. Lettre de Cordier, substitut du commissaire du Tribunal, du 27 Nivôse an VII. (Carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. Mathot, *De troebele tijd*, p. 153. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, (1724-1850). IV, pp. 91, 92.

(2) *L'ancien pays de Looz*, II, p. 46. Straven, *Inventaire des archives de Saint-Trond*, VI, pp. 128, 129.

lier d'hommes vers Lommel, le 11 février, est invité à se porter sur Peer, où il campe le 16. Les colonnes qui sont cantonnées autour de Looz sont expédiées d'urgence au nord, pour défendre Beeringen. Les apparitions des insurgés et les courses incessantes des garnisons françaises se succèdent ainsi pour entretenir l'agitation des esprits et attester l'insoumission générale (1).

Voici maintenant des symptômes plus graves, révélant l'existence d'un plan d'ensemble pour préparer un nouveau soulèvement, et manifestant le commencement d'exécution de projets, dont la saison d'été devait voir le développement complet. Le commissaire Mallarmé, qui séjourne à Bruxelles depuis plusieurs années, et à qui sa qualité de défenseur de l'infortuné baron de Meer de Moorsel a donné des éclaircissements nombreux sur le parti national, achève de s'instruire à la suite de l'arrestation du pseudo-prince d'Orange. Il dénonce aux ministres l'existence certaine d'un comité central institué à Bruxelles pour diriger l'insurrection des Belges et correspondant avec un comité établi en dehors des frontières. Ses lettres, datées du 23 janvier et du 6 février 1799 devaient recevoir bientôt une éclatante confirmation (2). Elles coïncidaient, d'ailleurs, avec les premières visites faites en Belgique par le capitaine de Norman, par l'agent du colonel Schutter, par les receveurs Michiels et Ruys, représentant à des titres divers les intérêts des orangistes néerlandais et du prince d'Orange, et rapportant de leurs voyages des espérances catégoriques de succès (3). Dans les provinces se découvrent successivement des preuves irrécusables des desseins qui se forment à Bruxelles. Une rapide revue des quatre départements menacés fera connaître les principaux ressorts qui se partageaient la direction du mouvement patriotique.

Au centre du pays, le Petit-Brabant, est indiqué comme se

(1) Daris, *Histoire de la bonne ville et du comté de Looz*, I, p. 320. Mathot, ouv. cité, p. 193. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, 1724-1850, IV, p. 92. *De Maasgouw*, année 1884-1885, p. 938. Van Caenegem, *La guerre des paysans*, p. 180. *L'ancien pays de Looz*, II, p. 58.

(2) Lettre de Mallarmé, du 4 et du 18 Pluviôse an VII (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(3) Voir le Chapitre précédent.

préparant à prendre sa revanche des incendies et des massacres de novembre. Le capitaine Spoelders, commandant de Nattenhaesdonck, au pied du fort de Sainte-Marguerite, recrute des hommes et les tient en haleine en attendant le moment favorable (1). Sur l'autre rive de l'Escaut, la Flandre est le théâtre d'une propagande active et féconde dont les traces allaient se révéler aux autorités françaises. Un ancien secrétaire de la ville de Termonde, Van Langenhove, centralisait la correspondance. Il était secondé par des amis nombreux parmi lesquels se trouvait Tassyns, l'ancien président du canton d'Haesdonck. Du dehors, des correspondants établis à Hambourg et à Londres, envoyaient des nouvelles assurant la prochaine arrivée des Anglais et faisaient parvenir des fonds. A l'intérieur, des émissaires parcourant les campagnes prêchaient la guerre sainte, distribuaient des appels, et des uniformes, enrôlaient les hommes de bonne volonté pour l'armée brabançonne, et recommandaient le silence jusqu'à nouvel ordre (2).

Les organisateurs escomptaient déjà un succès certain, quand le zèle intempestif d'un groupe local fixa une prise d'armes au 6 mars, dans les environs de Grammont. Informé en temps opportun, Du Bosch, commissaire du département de l'Escaut, résolut de prévenir ses adversaires en frappant un grand coup. Il fit surveiller de près quelques citoyens suspects. On put ainsi intercepter des lettres qui furent publiées plus tard et arrêter quatorze habitants de Gand, Waerschoot, Sleydinge, Lovendeghem, Zele et Vlierzele (27 février, 6, 12, 15 mars) (3). Un épilogue sanglant devait marquer la répression de cette tentative d'insurrection. Guidé par les renseignements obtenus, et peut-être par des lettres saisies à la poste et qui portaient la signature T. A., Du Bosch fit arrêter à Haesdonck, le 3 mars, l'ancien président Tassyns. En fouillant la demeure du prisonnier, on

(1) GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 615.

(2) Voir les lettres du 9 et du 10 février 1799, découvertes à Gand et à Termonde par le commissaire Du Bosch et analysées au chapitre précédent. — Voir aussi les lettres de Du Bosch, du 25 et du 27 février 1799 (7 et 9 Pluviôse an VII), dans le registre 158, période française, Archives provinciales à Gand. — GEBRUERS, ouv. cité, II, p. 391.

(3) Registre L A 72, Archives de la Maison centrale de Gand.

trouva un écrit, du 12 octobre 1798, attestant sa participation à l'organisation de la guerre des paysans. Ce fut assez pour décider la perte de l'infortuné, que le commissaire cantonal De Kever fit fusiller, dans les bois, le 5 mars, à 10 heures du soir. Prévenu des desseins de l'escorte, le curé du village suivit le cortège et put donner à la victime une dernière absolution. La déclaration de ce témoin vint démentir les allégations des autorités françaises qui prétendirent que Tassyns avait été tué parce qu'il cherchait à s'évader. La postérité à réparé l'injustice des conquérants et suppléé au silence qu'ils imposèrent par la terreur. Un monument élevé en 1898 à la mémoire de la victime, à l'endroit de son supplice, rappelle à tous qu'elle fut lâchement immolée pour avoir tenté d'affranchir son pays. Plus heureux que son ami, Van Langenhove réussit à se cacher dans les environs de Bruxelles où l'autorité perdit sa trace (1).

Les administrateurs du département de la Dyle partagent les soucis de leurs collègues de l'Escaut. Ils notent, le 5 janvier, que dans le canton de Perwez on distribue des appels à l'insurrection, et que dans celui d'Hérinnes les villages de Thollembeek, Herffelingen. Oetinghen et Vollezeele voient circuler des appels semblables, émanant des chefs du soulèvement de 1798 et invitant les hommes valides à se réunir à Thollembeek pour chasser les Français. C'est surtout le Hageland qui est le théâtre de manifestations hostiles à la république. Les jeunes gens de Miscom s'assemblent dans les cabarets, et proposent ouvertement de se soulever contre les Français et de mettre le feu aux demeures des récalcitrants (9 février). A Bautersem, on recrute publiquement pour l'armée nationale : déjà deux cent cinquante jeunes gens ont quitté leurs foyers : le fils du meunier d'Oplinter dirige les mécontents ; le mot d'ordre est d'attendre pour se déclarer que la guerre ait éclaté entre la république et l'Au-

(1) Voir le chapitre I de ce livre. Voir aussi : K. Van Caeneghem, *Onze boeren verheerlijkt*, pp. 118 et suivantes. Lettres de Du Bosch, du 9 et du 17 Ventôse an VII, registre 158, Archives provinciales, Gand. Lettre du même, du 6 Floréal an VII (carton 37, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

Geschiedenis van het vermaerd mirakuleus beeld van Onze Lieve Vrouw van 't Gaverland, p. 182.

triche (20 février). Une affiche rédigée en flamand est apposée sur la fontaine communale à Aerschot, le 24 février. Elle rappelle aux Belges qu'ils sont dans la septième année de l'oppression étrangère, qu'il est temps de mettre fin à un régime qui détruit la religion et qui persécute les petits comme les grands, et elle fixe la date de la délivrance au 16 mai (1).

Autour de Maestricht, enfin, l'orage semble s'annoncer également. On savait dès la fin de janvier que des agents belges insistaient à Hambourg pour que l'Angleterre les aidât à acheter 30,000 fusils de fabrication prussienne destinés à armer leurs compatriotes. Un peu plus tard, on apprit que l'un des intermédiaires qui correspondaient pour cet objet avec le ministre anglais Crawfurd était un personnage qui se donnait le nom de Cohen, de Maestricht, se disait être l'un des chefs des insurgés belges, et implorait l'aide de Crawfurd dans les termes les plus pressants (2). On verra plus loin que les environs de Maestricht offrirent, en effet, des appuis sérieux aux projets de soulèvement. La réalité de ceux-ci apparut dès le début de février par suite d'une découverte faite par les autorités du département de l'Ourthe. L'existence d'une conspiration contre la république dans les cantons allemands de l'Ourthe ayant autrefois appartenu au Duché de Limbourg, et voisins de Maestricht, fut signalée aux administrateurs de Liége. Une force armée imposante, dirigée vers Aubel, y rencontra quelques résistance, et réussit à la surmonter, après avoir tué quatre habitants. Elle ramena à Liége, neuf prisonniers, dont quatre furent fusillés, le 9 avril 1799. La sévérité de la répression montra la gravité du péril auquel croyait avoir échappé le gouver-

(1) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle, registre 7, 16 Nivôse an VII (Archives du Département de la Dyle). —Procès-verbal de la Commission administrative d'Hérinnes, du 22 Pluviôse an VII, (carton 348, ibid.). — Procès-verbal de la Gendarmerie de Miscom, du 21 Pluviôse an VII carton 54, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Rapport du commissaire du canton de Bautersem, du 2 ventôse, an VII, (carton 61 ibid. — Affiche trouvée à Aerschot, le 6 Ventôse an VII, (carton 50 et 66 ibid .

(2) Lettres de Parrandier, agent français, à Hambourg, du 23 janvier et du 1er février 1799. Lettre de Marragon, ministre français à Hambourg, du 18 mars 1799. (Ministère des Affaires étrangères, à Paris, Hambourg, volume 114, année 1799.)

nement. Elle attesta aussi l'attachement que conservaient pour leur passé les fidèles Limbourgeois. La mise en état de siège du canton d'Aubel et l'enlèvement de nombreux otages réduisirent momentanément les rebelles au silence (1).

II.

Les troupes françaises avaient passé le Rhin, le 1er mars 1799, et la guerre entre la république et l'Autriche avait été déclarée officiellement, le 12 mars. En vue de ces événements, les forces qui occupaient la Belgique avaient été diminuées à la fin de février ; une partie avait gagné le Rhin et une autre les côtes maritimes. Cervoni remplaçait Colaud en Belgique. Au centre, l'actif Jardon gardait le département de la Dyle avec douze cents hommes chargés spécialement d'observer le Hageland et la Campine (2). L'effet encourageant que devaient produire ces mouvements chez les insurgés belges allait se manifester sans tarder.

Il serait fastidieux de rappeler en détail les actes isolés d'hostilité dont nos provinces continuent à être le théâtre. Nous les citerons rapidement, afin de pouvoir nous étendre davantage sur les projets de soulèvement qui vont se révéler à plusieurs reprises et qui frappent l'attention par leur généralité et leur réitération.

L'animosité des habitants éclate le 1er mars à Werchter, où l'arbre de la liberté est coupé, et le 2 mars à Corbeek-Loo où le frère de l'agent municipal est assassiné. On affiche à Tervueren, le 8 mars, une copie d'une prétendue lettre de Jésus-Christ, trouvée à Cologne ou à Prague et reprochant à l'humanité ses attentats récents contre la religion. Cette pièce, supprimée par les autorités, reparaît plusieurs fois en peu de jours. Dans la Meuse Inférieure, Dodé, commissaire du canton de Maeseyck, s'étant fait détester par ses prévarications, est assassiné, le 10 mars, à Thorn. Le lendemain, on surprend et tue à Houppertingen, trois citoyens connus pour leur attachement à la république. Par suite, le département tout entier est mis en état de siège, le 12 mars

(1) *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. La Révolution française à Liége*, pp. 310, 311. Daris, ouv. cité, III, p. 235.

(2) *Le Moniteur*, 7 Ventôse, an VII.

1799. Mais cette mesure ne peut empêcher les malveillants de se réunir le 1er avril et d'aller dévaliser à Lommel des républicains. L'arbre de la liberté est abattu à Sterrebeck près de Bruxelles, le 13 avril, et à Liezele, près de Bornhem, le 18. On signale le passage de bandes armées à Schilde, le 3 et le 15 avril, à Londerzeel, le 18. Dans le Hageland, au début d'avril, la gendarmerie qui mène un conscrit de Léau à Tirlemont, se voit poursuivie par une centaine d'hommes armés, et ne doit son salut qu'à la rapidité de sa retraite. Jumini, qui s'est fait abhorrer dans l'exercice des fonctions de commissaire de canton à Tubize, essuie un coup de feu le 25 avril (1).

A côté des actes isolés qui troublent la paix publique et qui attestent l'impatience avec laquelle est supporté le joug étranger, il faut placer les efforts collectifs déployés pour procurer la délivrance de la patrie.

L'activité des patriotes nous est révélée par les témoignages recueillis au dehors. Sans doute, une organisation militaire complète et prête à entrer en action n'existe pas, et l'observateur le mieux renseigné ne peut enregistrer que l'existence de bandes locales, répandues dans les campagnes. C'est ce que déclarent Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, et un agent digne de foi qu'il a envoyé en avril en Belgique (2). Mais les bandes, soit apparentes, soit occultes, ont entre elles des liens mystérieux. « Il s'est formé dans le pays une union des gens bien intentionnés pour prendre les armes et se rassembler du moment qu'il y aurait quelque chose à entreprendre avec succès et qu'on serait sûr d'être soutenu au dehors ». Ainsi parlent au baron d'Yvoy, vers le milieu d'avril, le conseiller pensionnaire de Jonghe et le secrétaire de Mgr Van Velde de Melroy, évêque de Ruremonde (3). On compte des adhérents le long des côtes de la West-Flandre,

(1) Cartons 72, 18, et 50, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. — Cartons et liasses 522, 603 et 553, Archives du Département de la Dyle. *De Maasgouw*, 1884-1885, pp. 1050 et 1127. DARIS, ouv. cité, IV, p. 92. JACOBS, *Inventaire* cité, IV, p. 299. Lettres du commissaire du canton de Santhoven, du 13 et du 25 Germinal an VII, correspondance du commissaire du canton de Santhoven, Archives provinciales d'Anvers.)

(2) COLENBRANDER, ouv. cité, pp. 922, 933, 937.

(3) Ibid. p. 923.

dans la Flandre proprement dite, en Campine, et en Luxembourg. Le nombre des recrues varie, il est vrai. On parle, tantôt de quatre à cinq mille en tout, tantôt seulement de mille hommes sur la côte et de six cents en Campine (1). Comme chefs, on cite : en Campine Clercx, de Neerpelt, assisté de Van Gansen (de Westerloo), Pluymers (de Budingen), Wittenfrauen (du Hageland) ; en Flandre, un chef qui correspond avec Clercx qui refuse d'en dire le nom ; en Brabant, les comtes d'Arberg et de Bergeyck, le baron de Beelen, MM. de Mesemaekere, auxquels s'ajoutera bientôt le comte d'Oultremont. On cite aussi comme collègue de Van Gansen, un ancien officier autrichien qu'on appelle Wallis, et qui semble être Jacqmin, l'ancien cadet du corps de Laudonvert, devenu chef des insurgés du Brabant wallon depuis 1795 (2). Sur le but et sur les plans choisis, les renseignements sont précis. Les organisateurs poursuivent ce que le commissaire français Levêque appelle « la chimère flamande », l'établissement d'une république belge indépendante (3). Convaincus de la faiblesse de leurs moyens, ils attendent de l'étranger un chef, une direction, des armes, et ils sont décidés à ne pas entrer en campagne avant que les coalisés aient atteint les frontières de la Belgique (4). Les routes qu'ils proposent sont suggérées par l'expérience faite en 1798. C'est Malines, avec sa fonderie de canons, qui est fixée comme point de ralliement. Les Campinois doivent s'y porter, et donnant la main aux Wallons de Jacqmin, se jeter dans Bruxelles. Les Limbourgeois doivent masquer Maestricht, où d'anciens soldats hollandais les attendent et les assisteront. Les habitants de la Flandre se porteront vers la côte pour aider les troupes anglaises à débarquer (5).

(1) Ibid. pp. 926, 933.

(2) Ibid. p. 926, cf. rapport du capitaine de Norman, du 21 mai. 1799, cité au chapitre précédent.

(3) Gebruers, ouv. cité, I, p. 207.

(4) Colenbrander, ouv. cité, p. 923. Rapport du capitaine de Norman, cité ci-dessus.

(5) Rapport du capitaine de Norman, cité ci-dessus. — Lettres du prince héréditaire d'Orange, du 28 avril 1799. (Colenbrander, ouv. cité, p. 926). — Lettre du baron d'Yvoy, du 24 avril 1799 et du prince héréditaire d'Orange, du 6 mai 1799 (Archives de la Maison royale d'Orange, correspondance du roi Guillaume I, carton 104 Y).

Telle était la situation que le capitaine de Norman, ancien officier hollandais, constata durant un voyage qu'il fit en avril 1799 en Belgique, et au cours duquel il s'entretint avec Clercx, avec les gentilshommes bruxellois que nous avons indiqués, et avec son compatriote, le général van der Duyn, qui séjournait à Bruxelles et qui s'y employait à promouvoir les intérêts de la cause orangiste. Les événements qui se succédèrent en mars et avril en Belgique montrèrent l'exactitude de la relation que dressa l'envoyé à son retour.

En apprenant la nouvelle du départ des troupes françaises vers le haut-Rhin, les éléments les plus bouillants parmi les patriotes, crurent opportun d'entamer la lutte que leurs chefs entendaient différer. On a vu plus haut comment les insurgés de la Flandre, qui avaient fixé la prise d'armes au 6 mars, furent prévenus par le commissaire Du Bosch. Malgré l'activité déployée par les autorités, malgré les arrestations, malgré l'assassinat retentissant de Tassyns, le mouvement convenu ne put être contremandé. Les journées du 5 au 10 mars virent des explosions partielles qui furent significatives au point de vue de l'état des esprits et des intentions des patriotes. Ce fut dans les environs de Grammont que le signal fut donné. Depuis plus d'un mois, selon la municipalité, on s'y préparait au soulèvement, en distribuant des appels à l'insurrection et en faisant courir le bruit de l'arrivée des Anglais (1). Le 5 mars, des hommes armés, portant la cocarde noire, se montrent à Sarlardinge et envahissent l'abbaye de Beaupré, monastère supprimé que les insurgés ont choisi comme lieu de rendez-vous, et où ils se proposent d'établir leur centre d'opérations. La bande se désole de ne pas voir arriver les renforts promis et perd son temps dans les cabarets. Entre-temps, des forces envoyées de Grammont surviennent et dissipent le rassemblement. Les jours suivants, d'autres troupes françaises, mandées de Gand et de Bruxelles, aident les premières à patrouiller dans le canton, où quelques arrestations suffisent à rétablir l'ordre momentanément. Le complot devait se réaliser à la fois près de Grammont et près d'Alost, selon les découvertes de l'auto-

(1) DE PORTEMONT. *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, I, pp. 194, 195, 196.

rité. Et, en effet, le pays de Waes, situé au nord d'Alost, présenta les mêmes troubles. Le commissaire Du Bosch se transporta à Tamise, le 7 mars. Sur ses indications, l'aide de camp Osten, qui commandait une colonne campée à Saint-Nicolas, fit parcourir par ses troupes les villages voisins. La nuit du 10 au 11 mars, il fit arrêter à Sleydinge, Waerschoot et Kemseke, divers suspects. D'après ses rapports les malveillants avaient préparé un soulèvement et organisé des rassemblements de nuit qui formaient le prélude de la révolte (1).

Les autorités françaises signalent, dans le canton d'Hérinnes, des assemblées menaçantes qui réunissent en secret les patriotes pour préparer l'insurrection : les habitants appuyent celle-ci, et quand on a affiché les noms des citoyens recherchés pour cause de participation aux troubles, de 1798, les notables ont proclamé bien haut que c'est là non pas une liste de brigands, mais un tableau d'honneur. Le 5 mars, on pille en plein jour la maison du garde champêtre de Haute-Croix, village voisin, pour le punir d'avoir arrêté un conscrit. Conformément à des billets distribués partout, les jeunes gens se réunissent à Pepinghen, le 5 mars, et décident d'aller assaillir la commission municipale à Hérinnes. Les soldats qui gardent le chef-lieu, assistés d'autres qu'on appelle en hâte de Hal, font pendant la nuit force patrouilles, qui découragent les mutins. Le 6, au matin, arrivent des renforts demandés à Mons, Ath, Enghien, Braine-le-Comte et Bruxelles, et l'orage s'apaise. Les insurgés, formant une bande armée, portant des plumets de couleur défilent par Pepinghen, Leeuw-Saint-Pierre, Uccle et gagnent la forêt de Soignes, où on perd leurs traces. En traversant la chaussée de Bruxelles à Waterloo, près de Saint-Job, ils arrêtent une malle-poste pour s'enquérir du point de savoir si elle a rencontré la gendarmerie (2).

(1) *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, XVIII, pp. 182, 183. Lettres de Du Bosch, du 17 Ventôse an VII. (Archives du gouvernement provincial d'Anvers, et carton 37, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(2) Lettre de la Commission administrative d'Hérinnes, du 21 Ventôse an VII (carton 83 (3), correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettres du commissaire d'Hérinnes, du 25 Ventôse an VII, du commissaire de Hal, du 18 Ventôse an

Par une coïncidence qui paraîtra difficilement fortuite, les réfractaires du Brabant hollandais passent la frontière peu de jours après, et font des réquisitions au nom du capitaine Elen à Arendonck et à Weelde, le 9 mars (1). Enfin, dans le Hageland, l'agitation prend à son tour l'aspect de l'insurrection. Des bandes armées portant la cocarde noire, circulent autour de Montaigu, Diest, Glabbeek et Léau. Elles crient à Hougaerde « Vivent les brigands ! ».L'opinion générale est que le pays entier va se soulever incessamment. Aussi, à Montaigu, le 4 avril, l'autorité déclare « qu'on attend les rebelles à chaque instant » (2). Le commissaire de Léau surveillant les villages voisins de sa résidence, surprend à Budingen une assemblée de patriotes, présidée par le capitaine Pluymers. Aidé de gendarmes, il s'empare du capitaine et de trois patriotes. En conduisant les prisonniers à Tirlemont, il est attaqué par une centaine d'hommes qui s'efforcent de lui arracher sa capture (3 avril). Tout le canton de Glabbeek, situé au cœur du Hageland, s'émeut à cette nouvelle, et il est dépeint par les autorités comme étant profondément troublé par le passage incessant de bandes armées et par des rassemblements hostiles. Le bruit de l'arrivée des Anglais à Ostende se répand et s'accrédite dans les campagnes (8 avril). Comme exemple de l'organisation des mécontents, le commissaire de Bautersem, raconte, que patrouillant avec quarante hommes d'infanterie, durant la nuit du 17 au 18 avril, il s'est heurté à une assemblée considérable de jeunes gens, gardés par des sentinelles, et réunis chez la mère de l'adjoint du village : malgré la force dont il dispose, il n'a réussi qu'à saisir sept réfractaires (3).

VII, du commissaire de Lennick, du 15 Ventôse an VII, du commissaire d'Uccle, du 15 Ventôse an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle). — Bulletin de Police, du 15 Ventôse an VII, (carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(1) ORTS, *La guerre des paysans*, p. 330. JACOBS, *Inventaire* cité, IV, p. 297.

(2) VAN CAENEGEM, *La guerre des paysans*, p. 186, *Hagelandsche gedenkschrift*, I, p. 47. Lettre du commissaire de Montaigu, du 14 Germinal an VII. (Carton 76, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(3) Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. DI MARTINELLI, *Diest in den Sans Culottentijd*, p. 221.

Entre le Hageland et Maestricht s'étend la Campine anversoise et liégeoise, où l'insurrection de 1798 a reçu le coup suprême, et où les villages disséminés dans les bois et les bruyères continuent à abriter des patriotes prêts à agir. Un sanglant holocauste, rappelant la mort de Tassyns, devait y être offert à la cause nationale. Les autorités républicaines soupçonnaient de conspiration contre le Directoire un ancien professeur de Louvain, l'abbé Daniels, qui avait pris part en qualité de capitaine aux soulèvements de 1798 et qui était retiré à Zonhoven près de Hasselt. Le 14 avril, la force armée cerne le village, enlève l'abbé et ses papiers, et comme la population court aux armes et attaque les assaillants pour libérer le prisonnier, l'escorte massacre ce dernier, tue plusieurs paysans, et saisit divers otages. Les soldats rapportent à Hasselt que le prisonnier leur a livré bataille avec l'aide des habitants, et qu'il a péri au cours de la lutte (1). Dans les vêtements de la victime on trouve des pièces qui jettent un jour frappant sur ses desseins et sur ceux de ses amis. Ce sont deux lettres adressées à Pluymers, de Budingen, pour le renseigner sur l'état des négociations poursuivies en vue d'une prochaine insurrection. On y affirmait l'accord complet entre les gens de la Campine liégeoise et les Brabançons. On exhortait Pluymers à se tenir prêt et à attendre les instructions de Daniels. C'était, ajoutait la lettre, dans le territoire liégeois que le signal devait être donné, par un chef dont le nom n'était pas indiqué. L'arrestation de Pluymers, décidée d'urgence, devait mener à d'autres découvertes. Le capitaine de ce nom, saisi déjà, le 3 avril, à l'occasion d'une rixe rappelée plus haut, fut confondu avec son père et son frère. Ceux-ci furent arrêtés, le 29 avril, et avec eux un négociant de Louvain, nommé Rubens, qui paraissait être en relation avec Daniels. Chez Rubens, cinq lettres compromettantes furent encore découvertes. Ces documents traitaient à mots couverts d'une entreprise mystérieuse à mener à bonne fin. Deux pièces d'un intérêt capital s'y trouvaient jointes. C'était

Lettre du Département de la Dyle, du 18 Germinal an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.) Lettre du commissaire de Bautersem, du 28 Germinal an VII. (Liasse 553, ibid.)

(1) Reyners, *Over hondert jaren in de Kempen*, pp. 158, 159. Daris, ouv. cité, IV, p. 125. Gebruers, ouv. cité, I, pp. 270 et suiv.

d'abord une liste de treize personnes, habitant les principales localités de la Campine liégeoise, parmi lesquelles figuraient de Borman, de Brée et le docteur Nys de Maestricht. C'était ensuite le tableau de trente et une localités de la même Campine, avec l'indication des hommes armés que chacune s'engageait à fournir, et qui atteignaient le total de 1,629 (1). Nys devait être arrêté peu après. Le receveur, N. de Borman, fut saisi à Brée, le 29 avril, et mené à Paris, sous l'inculpation de « correspondance avec les Brabançons ». Avec lui trois autres personnages de la Campine furent envoyés également à Paris (2).

En même temps que ces nouvelles, d'autres circonstances de nature peu rassurante étaient signalées aux autorités supérieures. Des désordres avaient éclaté dans le département des Deux Nèthes à Ranst, Wommelghem, Vorst, Arendonck (23 avril). Dans le département de la Dyle, les deux cantons d'Hérinnes et de Tubize étaient le théâtre de rassemblements hostiles où l'on annonçait ouvertement la révolte générale pour une date rapprochée (3).

Devant ces menaces significatives, les administrateurs français avaient pris de nombreuses mesures de prudence. Aux premiers signes de troubles, le général Béguinot, qui commandait la 24e division militaire, était accouru à Gand, pour aider à réprimer la conspiration découverte par Du Bosch, dans les premiers jours de mars. Des circulaires, datées du 6, du 9 et du 16 mars, annoncèrent ce déplacement, ayant pour cause, disaient-elles, les intrigues des Anglais et des réfractaires. Bientôt suivit la mise en état de siège du département de l'Escaut. Une proclamation du général Cervoni, commandant les neuf départements belges fit appel au calme et menaça des châtiments les plus terribles la popu-

(1) Gebruers, loc. cit. pp. 273 et suiv. Ecroués à la prison de Bruxelles, le 30 avril, Pluymers père et Rubens, furent élargis, le 29 juin, faute de charges suffisantes (Registres de la Prison de la Porte de Hal, Archives de la Maison centrale de St.-Gilles-lez-Bruxelles.

(2) Reyners, ouv. cité, pp. 162, 164. N. de Borman et ses compagnons d'infortune furent relâchés à la fin de mai 1799, faute de charges suffisantes.

(3) Liasses 553 et 623, Archives du Département de la Dyle. Jacobs, *Inventaire* cité, IV, p. 299.

lation qu'il représentait comme troublée par des agitateurs étrangers (19 mars) (1). Comme les angoisses du général en chef étaient partagées par les autorités départementales, celles-ci imitaient, l'exemple qui leur était donné. Dans la Dyle, une proclamation, du 27 mars, dénonce les pertubateurs et s'élève spécialement contre les citoyens qui placeraient des fonds dans la banque de Vienne. Dans l'Escaut, le commissaire Du Bosch fait distribuer, le 2 avril, une circulaire signalant les tentatives de soulèvement et dénonçant les agents anglais ou autrichiens ; le 20, il en publie une nouvelle, qui menace de destruction toute commune où l'étendard de la révolte serait arboré ; le 21, un arrêté de l'administration départementale commine des peines sévères contre tout discours séditieux tenu dans les auberges et organise l'espionnage dans ces dernières (2). L'exécution accompagne ou suit les promesses de rigueur. « Il faut terroriser jusqu'aux femmes publiques », avait écrit, le 4 mars, un officier de police de Bruxelles, se plaignant de l'attitude hostile de la population de la capitale (3). Et, conformément à ce programme, on arrête à Bruxelles, le journaliste Fiocardo et à Cologne, le maître de poste Pauli, sous prétexte de conspiration, parce qu'ils ont publié des nouvelles peu favorables à la république (4). On arrête à Gand des fonctionnaires, juges, notaires, hommes de loi, sous le même prétexte (5). On suspend le journal *Le Rapporteur*, qui a relaté une descente des Anglais à Blankenberghe, en ajoutant qu'ils ont payé les denrées mises par eux en réquisition

(1) THYS, *Les conscrits belges en 1798*, p. 269. Proclamation du 19 Ventôse an VII. (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle.)

(2) Proclamation imprimée, du 7 Germinal an VII. K. VAN CAENEGEM, *Onze boeren verheerlijkt*, p. 406. *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, XVIII, p. 173. DE PORTEMONT, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, I, p. 196.

(3) Lettre du commissaire de Police Hansony, au juge de paix Don Roy, de Bruxelles, du 14 Ventôse an VII. (Papiers du commissaire Hansony, Archives générales du Royaume.)

(4) P. VERHAEGEN. *Essai sur la liberté de la Presse en Belgique durant la domination française*, p. 62.

(5) Registre L A 72, Archives de la Maison pénitentiaire de Gand. — Arrestation de treize citoyens, les 28 et 29 Ventôse et 3 Germinal.

(28 mars) (1). Enfin, devinant le péril qui les attend vers le Hageland et vers la Campine, les autorités militaires organisent la défense au centre même du pays ; on cantonne un régiment d'infanterie à Tirlemont et on forme des cordons de troupes le long de la frontière batave et le long de la limite séparative des Campines anversoise et liégeoise. On espère diviser par là les bandes insurgées en tronçons trop faibles pour nuire (20 mars, 26 avril) (2).

En d'autres temps, des mesures aussi variées eussent peut-être amené un apaisement dans les esprits. Loin de désarmer ceux-ci, le Directoire prit à tâche de se les aliéner plus profondément encore que par le passé, en décrétant une nouvelle conscription militaire. Il devait par là provoquer d'insurmontables résistances et ranimer les feux à peine assoupis de la guerre civile.

III.

Deux motifs pressants avaient décidé le Directoire à prendre des mesures importantes pour recruter ses armées. C'étaient, d'une part, les échecs subis par les généraux de la république, et d'autre part, l'insuffisance des résultats obtenus par les lois récentes de 1798 sur la conscription. Nous avons exposé plus haut les vicissitudes des luttes soutenues contre les coalisés sur le Danube, en Suisse et en Italie. Tout aussi fâcheuse était la composition des armées du Directoire. Ce n'était pas seulement dans les provinces belges que la conscription, décrétée en 1798, avait abouti à un insuccès complet. Dans tous les départements français on notait une opposition considérable, qui avait pour effet de paralyser la formation des régiments. « La conscription s'exécute imparfaitement », avouait le *Moniteur* du 5 janvier 1799. Et une circulaire du ministre de la Guerre, du 14 janvier ajoutait que « la désertion est presque partout très considérable ». En avril, les mêmes constatations se trouvaient répétées par le *Moniteur*, et le ministre de l'Intérieur les rappelait aux administrations locales en leur

(1) P. Verhaegen, *Essai* précité, IV, p. 69.
(2) Jacobs, *Inventaire précité*, IV, pp. 299, 301.

signalant que « l'armée éprouvait un vide immense » (14 mai) (1).

L'urgence et l'étendue des besoins purent seules expliquer comment, en peu d'heures, une loi nouvelle intervint. Le 17 avril, un message du Directoire fit connaître au Conseil des Cinq Cents que « la conscription n'a pas été effectuée en entier, et que les cadres de l'armée sont encore loin d'être complets ». Le gouvernement proposait de compléter l'armée à concurrence des deux cent mille hommes prévus en 1798, de désigner les conscrits complémentaires parmi les jeunes gens de la première classe qui n'auraient pas marché, et ensuite, parmi les jeunes gens de la seconde et de la troisième classe : le sort devait déterminer ceux qui seraient appelés au service parmi ces derniers, et le remplacement serait admis en leur faveur.

Adoptée sans discussion par les Cinq Cents, la mesure fut soumise le même jour au Conseil des Anciens, qui l'approuva également sans délibération, car on ne peut qualifier de ce nom les brèves observations par lesquelles quatre orateurs appuyèrent le projet. Contresigné par le Directoire, le projet devint loi, le même soir (2). Une circulaire, du lendemain, prescrivit l'exécution immédiate des dispositions votées par les conseils (3). Elle règla le tirage au sort et elle organisa le service des remplaçants. Elle ordonna, en même temps, de recourir à des commissaires spéciaux dans le cas où les autorités inférieures ne feraient pas preuve de zèle pour assurer l'observation de la loi. Les instructions subséquentes fixèrent par département le nombre de conscrits à fournir : ce fut aux administrateurs de département qu'il appartint de répartir le contingent entre les cantons et les communes, et de procéder au tirage au sort. D'après le *Moniteur*, l'ensemble du contingent imposé à la Belgique atteignit dix-neuf mille hommes (4). D'après d'autres sources, il ne se serait élevé qu'à seize mille trois cents hommes (5). Comme le

(1) *Le Moniteur*, 16 Nivôse, 26 Nivôse, 20 Germinal, 4 Floréal, 26 Floréal, an VII.

(2) *Le Moniteur*, 29 Germinal an VII, pp. 852, 867, 868.

(3) *Recueil de Huyghe*, XXIII, p. 61.

(4) *Le Moniteur*, 23 Messidor an VII. Thys, ouv. cité p. 290.

(5) Le Département de la Dyle dut fournir 2.101 hommes. (*Recueil*

chiffre des hommes réellement incorporés fut très loin d'atteindre ce dernier nombre, nous croyons inutile de chercher à préciser davantage la portée théorique de la loi du 28 Germinal.

Les exigences nouvelles du Directoire produisirent sur l'opinion un effet désastreux. Elles décourageaient les amis du gouvernement et donnaient raison aux adversaires si nombreux qui représentaient la république comme insatiable dans ses demandes d'hommes et d'argent. Elles survenaient à un moment où s'apaisaient à peine les troubles profonds occasionnés par la conscription de 1798, et où se poursuivait au prix des plus grandes difficultés la levée de la première classe. Ce qui avait en octobre paru oppression, sembla désormais défi à la conscience nationale. Aussi s'explique-t-on l'annotation du chroniqueur enregistrant, à la date du 25 avril, « la stupeur » universelle qui se répandit dans la ville de Louvain à la suite de la publication de la loi du 17 avril (1).

Les défaites infligées coup sur coup aux armées françaises ne permettaient aucun délai. Les mesures de rigueur allaient se succéder avec une rapidité que seules les résistances opiniâtres de la population pouvaient excuser. Le 21 avril, le texte de la loi arrivait à Bruxelles, avec ordre de lever sur le département de la Dyle deux mille cent et deux hommes, ou vingt et une compagnies de cent hommes. Le 23, les administrateurs approuvent la répartition du contingent entre les trente-huit cantons de leur ressort, et ils demandent, notamment, cinq cent dix-sept hommes à Bruxelles, dix-huit à Diest, quatorze à Tirlemont, soixante-deux à Hérinnes, vingt à Jauche. Mais les difficultés apparaissent dès le début des opérations. On constate que la capitale sera hors d'état d'équiper son contingent, à cause du manque complet de ressources dans sa caisse, et que les autres municipalités se trouvent dans la même impossibilité. Cet état

de Huyghe, XXIII, p. 61; celui des Deux-Nèthes, 1.371; celui de l'Ourthe, 1,672; celui de Jemappes, 2,204; celui de Sambre et Meuse, 819. En proportion avec la population totale du pays, ces contingents permettent de fixer pour tout le pays, à 16,500 hommes le contingent réclamé en 1799.

(1) Manuscrit de Pelckmans, sur Louvain.

de choses doit, par voie de conséquence, empêcher le recrutement des remplaçants que les communes eussent pu fournir. Aussi, les familles se sentent immédiatement menacées, et les administrateurs constatent, le 1er mai, que partout les conscrits se soustraient aux recherches des municipalités. Celles-ci font de vains efforts : le 25 mai, douze seulement sur trente-huit ont envoyé la liste des jeunes gens formant les 2me et 3me classes, et le commissaire du Directoire exige contre les autorités et contre les réfractaires des mesures de rigueurs qui ne tardent guère. En même temps qu'éclatent les troubles dont nous parlerons bientôt, les injonctions se succèdent de la part du commissaire du Directoire et de la part des administrateurs du département. On tire au sort les noms des conscrits qui devront marcher pour fournir le nombre requis dans chaque canton : on désigne des commissaires spéciaux qui parcourront les communes avec des colonnes mobiles pour saisir les réfractaires, et on ordonne le placement de garnisaires chez les parents des insoumis. L'activité déployée à Bruxelles n'est pas moins grande dans les autres départements. Ainsi à Anvers, où la loi fut publiée, le 24 avril, les visites de la force armée commencèrent dans la soirée de ce jour, et se poursuivirent durant plusieurs jours. Comme elles demeuraient infructueuses, le tirage au sort pour le contingent de la ville eut lieu, le 30 avril, et peu après pour celui des campagnes. Les administrateurs de la Lys constatèrent une telle mauvaise volonté qu'ils durent envoyer des commissaires spéciaux à la municipalité de la ville même de Bruges, dans laquelle ils siègeaient (1).

Avec les procédés violents renaissaient tous les abus engendrés par la conscription de 1798, durant l'hiver et durant le printemps de 1799. Commissaires et soldats redeviennent les maîtres ou plutôt les tyrans des localités qu'ils visitent. On les voit à l'œuvre à Tubize dès le 2 mai, et durant tout

(1) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle, 2, 3, 4, 12 Floréal, 6, 8, 18 Prairial, 15 et 24 Messidor an VII (Archives du Département de la Dyle). Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Lys, registres 339, 340, (Archives du Royaume, à Bruges). THYS, ouv. cité, pp. 272 et suivantes.

l'été leurs opérations se poursuivent (1). Ils traquent les conscrits, ils molestent les autorités locales, ils accablent les habitants d'exactions. Les visites domiciliaires se succèdent chez les réfractaires. Pour punir les insoumis, on place des garnisaires vivant à discrétion chez les parents, et cet arbitraire ne cesse que quand les malheureux sont ruinés au point que les garnisaires doivent se retirer, faute de nourriture. Parfois, la sévérité est poussée au delà de toute mesure, et l'on arrête les parents, les sœurs, les marraines des réfractaires, pour contraindre ceux-ci à se constituer prisonniers. Quand les insoumis sont saisis, ils sont tout aussi à plaindre que quand ils menaient leur existence misérable au milieu des bois. Les soldats traitent leurs prisonniers en ennemis qu'ils mènent vers les dépôts principaux « enchaînés, sans chemises ni culottes » (2). Un contemporain, annotant ce qui se passe sous ses yeux dans le Namurois, nous a conservé la description de ces tristes convois : « on les lie comme des voleurs, on en remplit les prisons, c'est un spectacle désolant de voir ainsi traiter ces jeunes gens épuisés de fatigues et de misère et presque nus » (3).

La sévérité de ces poursuites devait encore être surpassée. Comme le Directoire n'avait pu, malgré tous ses efforts, remplir les cadres de ses armées, il recourut à une rigueur suprême. Le 28 juin 1799, une loi déclarant la patrie en danger appela au service actif tous les jeunes gens des cinq classes créées par la loi de 1798, c'est-à-dire tous les jeunes gens de 20 à 25 ans. La même loi établissait un nouvel impôt, sous le nom d'emprunt forcé, pesant uniquement sur les classes aisées et destiné à subvenir à la paie des conscrits. Quatre jours après, de légers tempéraments à la charge nouvelle étaient votés par le Corps Législatif : on décidait que les jeunes gens levés en vertu de la loi du

(1) Lettre du commissaire du canton de Tubize, du 9 Prairial an VII. (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle).

(2) Procès-verbal des séances de l'administration du Département de la Dyle, du 15 Vendémiaire an VIII (Archives du Département de la Dyle).

(3) Récit de Sir Heren, curé de Rochefort. G. LAMOTTE, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, p. 503. Procès-verbal de la séance de la Municipalité de Dixmude, du 11 Messidor an VII. (Archives communales de Dixmude.)

28 juin, formeraient des bataillons départementaux, et qu'il appartiendrait au Directoire de les appeler au service. A côté de cet adoucissement, qui permettait d'espérer que le Directoire n'userait pas de ses droits, vint se placer une aggravation du régime antérieur : on supprima la faculté de se faire remplacer concédée aux conscrits par la loi du 17 avril (1). D'autres armes encore étaient remises aux mains du gouvernement. Des lois du 12 juillet et du 13 août l'autorisaient à saisir des otages dans toutes les communes où auraient lieu des troubles, et à faire faire partout des visites domiciliaires. Grâce à des pouvoirs aussi exorbitants, la terreur règnerait sans partage et les conscrits ou leurs parents et amis seraient soumis à des recherches et à des perquisitions inconnues jusque là.

En août et en septembre, les traques se succèdent et se renouvellent dans les villes comme dans les campagnes : les premières sont mises en état de siège, leurs portes sont fermées, chaque maison est fouillée ; les secondes sont parcourues par des colonnes mobiles qui explorent méthodiquement chaque hameau, chaque ferme, chaque bois. Les traques permettent de saisir, sinon les conscrits, au moins bon nombre de parents qu'on arrête en qualité d'otages, sous prétexte de troubles (2). Les réfractaires sont portés sur la fatale liste des émigrés, ce qui entraîne pour eux une condamnation à mort en cas de découverte, et pour leurs parents, l'ouverture et le partage anticipé de leur succession (3). Faut-il être surpris si à Rochefort, un citoyen très considéré, naguère président du canton, doit se cacher dans une grotte jusqu'au 18 Brumaire pour se soustraire à la haine d'un Jacobin qui est commissaire du Directoire (4) ?

Aux violences gouvernementales répond l'opposition énergique des gouvernés. Ce ne sont pas seulement les adver-

(1) Lois du 10 et du 14 Messidor an VII.

(2) De Gand. *La commune d'Ellezelles sous la domination française*, p. 24. G. Lamotte, *Etude historique sur le comté de Rochefort, p. 504. Le Moniteur*, 16 Prairial an VII.

(3) Décision du Ministre de la Guerre, du 16 Floréal an VII et de l'administration du Département de la Dyle, du 7 Messidor an VII (Cartons 522 et 55à (1), Archives du Département de la Dyle). — Thys, ouv. cité, p. 278.

(4) Lamotte, ouv. cité, p. 504.

saires de la république qui rivalisent d'efforts pour faire échec aux lois. Les Jacobins, qu'un système électoral faussé a mis en possession des administrations départementales et des grandes villes, ne cachent pas leur antipathie. Bruxelles et Bruges tardent dans leurs opérations au point de mériter l'envoi de commissaires spéciaux. Les administrateurs de la Dyle, imités par ceux des Deux Nèthes, adressent, le 4 juillet, au Directoire un rapport longuement motivé pour l'informer de l'insuccès complet des opérations de la conscription et pour le dissuader de poursuivre la levée à l'aide de la force (1). Un jacobin convaincu, devenu receveur des domaines du département de la Dyle, D'Aubremé, critique sans ménagement le Directoire au sujet de la conscription, et l'accuse à plusieurs reprises d'imprudence (2). Un autre, commissaire du canton de Genappe, déclare franchement que le régime républicain et surtout la levée des conscrits le font détester (5 juillet). Parmi les agents municipaux, les uns refusent d'agir parce que leur vie est en danger, comme à Grimberghen ; d'autres s'abstiennent d'intervenir pour ne pas se compromettre, comme à Londerzeel ; d'autres encore, comme à Bautersem, désertent leur poste ou avertissent les conscrits de toutes les mesures ordonnées en haut lieu. Ainsi la machine administrative se trouve paralysée, et les autorités sont amenées à proclamer unanimement que seule la force armée pourra procurer l'obéissance des populations (3). Et si enfin les autorités, donnant suite à de pareils

(1) Rapport des administrateurs du Département de la Dyle, du 16 Messidor an VII (Liasse Mélanges, Archives du Département de la Dyle). ORTS, ouv. cité, p. 344. THYS, ouv. cité, p. 288.

(2) Lettres de D'Aubremé au représentant Di Martinelli, du 11 Thermidor, 2 et 7 Fructidor an VII (Correspondance de Di Martinelli).

(3) Lettre de Durlet, commissaire du canton de Genappe, du 17 Messidor an VII (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle). — Lettres du commissaire de Grimberghen, du 6 et du 11 Floréal an VII, du commissaire du canton de Londerzeel, du 22 Floréal an VII et du commissaire du canton de Bautersem, du 1er Prairial an VII (Liasses 553 et 560 ibid.) — Rapport des administrateurs du Département de la Dyle, du 16 Messidor an VII, cité plus haut. Procès-verbaux des séances de l'administration de Sambre et Meuse, 27 Prairial an VII (Archives du Royaume, Namur).

aveux d'impuissance, remettent l'exécution de la loi aux colonnes mobiles, l'apparition de celles-ci fait éclater la haine qui couve partout. Quand ils sont en nombre, les soldats réussissent d'ordinaire à se faire respecter. Mais aussitôt qu'ils ne sont pas en rangs serrés, les Belges entreprennent de leur résister. On cite, en deux mois de temps, huit émeutes faites pour arracher les conscrits aux soldats. L'exemple est donné, le 28 avril, à Anvers, où la multitude réussit à enlever un conscrit des mains d'un peloton de gendarmes. Il est suivi, le 9 juin, à Eyzer, le 12, à Louvrange et à Freyr, le 15, à Tourinnes, le 19, à Messelbroeck, et le 1er juillet, à Gelrode. Entre-temps à Nukerke, près d'Audenarde, une scène analogue coûte la vie à l'agent municipal du lieu (20 mai) (1).

Les résultats obtenus devaient se ressentir des difficultés que rencontrait l'accomplissement des ordres du Directoire. Sans doute, quelques pièces officielles, inspirées par le désir de flatter le gouvernement ou d'endormir sa sévérité, relatent la joie des conscrits au moment de leur départ d'Anvers, ou leur zèle à se faire inscrire à Gand et à Namur. Mais les mêmes autorités qui décrivent ces scènes d'enthousiasme doivent avouer que les détachements de conscrits n'ont pu être complétés qu'à l'aide de visites domiciliaires et d'emprisonnements à la citadelle (2).

Sans doute, encore, certains administrateurs bien inspirés, réussirent à trouver les fonds nécessaires, soit dans leur caisse, soit dans celles des familles intéressées à fournir des remplaçants, et arrivèrent ainsi à compléter le contingent demandé à leur canton. Ce fut le cas, notamment, pour des villes telles que Louvain, Tirlemont, Liége, Verviers, Spa, et quelques cantons tels que Braine-l'Alleud et Genappe.

Mais dans l'immense majorité des villes et des cantons

(1) Thys, ouv. cité, p. 276. Registre du Jury d'accusation du Tribunal de Bruxelles, séance du 17 Thermidor an VII (greffe du Tribunal de 1re Instance de Bruxelles.) Lettres des commissaires des cantons de Montaigu, Nil-St.-Vincent et Wavre, (cartons 76 et 58, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.) *Le Moniteur*, 11 Prairial an VII. Di Martinelli, *Diest in den Sans Culottentijd*, pp. 277 et suiv.

(3) Thys, ouv. cité, pp. 280-281. *Le Moniteur*, 26 Floréal an VII.

ruraux l'insuccès de la levée fut frappant. Quelques chiffres suffisent pour justifier cette appréciation. Le département de la Dyle était taxé à 2,102 hommes. Pas un conscrit ne put être saisi dans les cantons de Jodoigne, Nil-Saint-Vincent, Grez, Lennick, Haecht, Jauche, Tervueren, Bautersem, Anderlecht. On ne put trouver que 8 hommes sur 16 à Hal, 9 sur 22 à Tubize, 29 sur 34 à Perwez, 21 sur 26 à Nivelles, Résumant les effets de ses efforts répétés, l'administration départementale déclarait, le 4 juillet, qu'elle n'avait pu fournir que « très peu » de conscrits. Et à la fin de juillet, elle annonçait avoir envoyé aux corps désignés 600 conscrits (8 Thermidor). A côté de ce chiffre qui ne put être dépassé, il faut citer celui des réfractaires du même département, et qui était évalué à 3,000 selon la municipalité de Bruxelles (1). Dans le département des Deux Nèthes, taxé à 1,371 hommes, la loi reste « presque sans exécution ». Anvers, qui doit 988 hommes, ne peut en réunir que 102, et reconnaît l'existence de 286 récalcitrants (2). Le département de l'Escaut, qui doit livrer 3,066 hommes, en fournit 1,775, et compte 1,291 réfractaires. Dans la Lys, Bruges n'a pu saisir que 60 hommes sur 113, et Dixmude 25 sur 65 (3). Dans Sambre et Meuse, nul conscrit n'est fourni par les cantons de Rochefort, Couvin, Erines, Eghezée, Marche, Ciney, Florennes, Gembloux (4). Dans l'Ourthe, si les villes obéissent, les campagnes ne fournissent que « très peu d'hommes », au dire de l'administration centrale. Et voici deux détails qui viennent à l'appui de cette plainte : Eupen n'a livré que 15 hommes sur 67, et Landen 4 sur 40 (5). Enfin, dans la Meuse Inférieure, où on demande

(1) Liasse 553, Archives du Département de la Dyle. — Procès-verbal des séances de l'administration du Département de la Dyle, 8 Thermidor an VII (ibid.). — Procès-verbal de la séance de la Municipalité de Bruxelles, du 17 Floréal an VII, Liasse Mélanges, ibid.).

(2) Thys, ouv. cité, pp. 274 et suivantes.

(3) Procès-verbaux des séances de l'administration de la Lys, 14 Prairial an VII, (Archives du Royaume, Bruges). — Procès-verbal de la Municipalité de Dixmude, du 11 Messidor an VII, (Archives communales de Dixmude.)

(4) Lamotte, ouv. cité, p. 503. — Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de Sambre et Meuse, Prairial et Messidor an VII, (Archives du Royaume, Namur).

(5) Daris, ouv. cité, III pp. 280, 296.

1,167 hommes, un vingtième environ, ou 59 conscrits seulement obéissent à la loi (1). En somme, on calcule que les neuf départements ont levé environ 5,500 hommes sur les 19,000 qui leur sont demandés.

L'opposition qui a inspiré la conduite des populations continue à guider les jeunes gens quand ils ont été enrôlés. A peine capturés, ou enrégimentés, ils ne négligent aucune occasion pour se soustraire au service militaire. La désertion atteint les 5,500 conscrits de 1799, comme elle a affecté ceux de 1798. « Une masse de conscrits désertent », selon le rapport des administrateurs de la Dyle du 16 Messidor an VII. Sur 1,300 conscrits fournis en 1798 et en 1799, les administrateurs de l'Ourthe comptent 500 déserteurs. La municipalité d'Hougaerde, qui se vante d'avoir saisi et envoyé à Tirlemont dix conscrits, doit avouer que sept se sont évadés en route (2). Si l'on admet comme probable que l'exemple des habitants de l'Ourthe, parmi lesquels la république compte ses plus fidèles partisans, a été suivi par les conscrits des autres provinces, on peut conclure des chiffres cités plus haut que sur les 5,500 conscrits fournis en 1799, tout au plus 3,500 restèrent sous les drapeaux français (3). C'était une faillite nouvelle venant s'ajouter à toutes celles que subissaient les lois de la république dans notre pays.

IV.

Les succès des armées coalisées ne se bornaient pas à amener le Directoire à prendre les mesures sévères qui viennent d'être décrites et qui lui aliénaient les populations belges. Ils encourageaient les partisans de l'insurrection en faisant briller à leurs yeux la perspective d'une prompte intervention étrangère. Ce mirage, renforcé en mai et juin 1799 par les promesses des ministres anglais, devait prolon-

(1) Van den Berg. *De Fransche Overheersching in België*, p. 518.

(2) Rapport de l'administration du Département de la Dyle, du 16 Messidor an VII, cité ci-dessus. — Daris, ouv. cité, III, p. 296. — Rapport du commissaire du carton de Hougaerde, du 4 Prairial an VII, (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle).

(3) « La très grande majorité de ceux qu'on a arrêtés a déserté ». Lettre des administrateurs du Département de la Dyle, du 11 Fructidor an VII. (Liasse Mélanges, ibid.).

ger et augmenter les troubles qui avaient signalé le début du printemps. Nous allons voir les mécontents se grouper, s'organiser, s'entendre par correspondance, et préluder ainsi à une prise d'armes générale.

Dans la Dyle, le foyer d'agitation que les autorités ont remarqué depuis le commencement de l'année, le Hageland, présente une activité inquiétante, à laquelle fera bientôt écho celle du Brabant wallon. Van Gansen vient de la Campine donner des instructions à ses amis de Sichem, village situé sur la frontière du Hageland (1er mai) (1). Le même jour, les conscrits des cantons voisins (Montaigu, Diest, Glabbeek, Bautersem, Léau), se réunissent dans le canton de Léau « où ils sont très nombreux », et où bon nombre arborent la cocarde noire par opposition à la cocarde tricolore. Les plus déterminés, au nombre de soixante ou septante, assaillent la petite ville de Léau, où la garde nationale, assistée par huit fantassins français et par quatre gendarmes, les met en fuite. Malgré cette victoire, un agent municipal est député en hâte à Bruxelles, auprès de l'administration du département qui appelle le général commandant. Avec ce dernier, on décide l'envoi de forces imposantes dans le Hageland, on arrête les termes d'une proclamation qui menace les rebelles des plus terribles châtiments, et on fait choix d'une série d'espions qui exploreront sous des déguisements divers la contrée soulevée (2).

Le remède ne réussit guère, car selon un rapport adressé à la municipalité de Louvain, le 3 mai, les rassemblements continuaient ; ils avaient pour centre le village de Glabbeek, situé au milieu du Hageland, et leur objet avoué était d'organiser la révolte en s'entendant avec les coalisés (3). L'affidé de la ville notait que les rebelles étaient armés de fusils ou de bâtons, que plusieurs semblaient venir de Bruxelles,

(1) Lettre du commissaire du canton de Montaigu, du 14 Floréal an VII, (Carton 28, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(2) Lettre du commissaire de Léau, du 18 Floréal an VII, (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle). — Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle, 12 et 13 Floréal an VII, (Archives du Département de la Dyle).

(3) Lettre de la Municipalité de Louvain, du 14 Floréal an VII, (Liasse 560, ibid.).

et que le but immédiat qu'ils se proposaient était de marcher par Geet-Betz sur Hasselt et la Campine liégeoise. Les troupes françaises envoyées de Bruxelles devaient rejoindre une colonne venant de Westerloo vers Diest. Avertis de cette manœuvre, les conscrits se dispersèrent en sorte que les soldats républicains purent traverser les cantons sans rencontrer de résistance (1).

Le seul résultat pratique fut de permettre des perquisitions minutieuses dans l'hôpital de Diest où naguère Van Gansen avait trouvé son salut. On y découvrit trois conscrits, dont deux avaient pris part à la guerre de 1798. On y rencontra des fusils et des plumets autrichiens. On fut sur le point d'y saisir trois prêtres qui purent se soustraire aux recherches grâce à l'intervention des voisins (9 et 14 mai). Les circonstances parurent si critiques que l'on ordonna le désarmement général des habitants du département (2).

L'attention des autorités ne pouvait se concentrer seulement sur le district du Hageland. Le restant du Brabant annonçait des dispositions tout aussi dangereuses. Le 19 mai, les gendarmes découvrent et saisissent un prêtre caché chez l'agent municipal de Dieghem près de Bruxelles. Ils emmenaient leur prisonnier quand un rassemblement de trois cents personnes se forma à Machelen, pour le leur arracher. Un gendarme fut blessé. Son compagnon et lui furent sauvés par un agent municipal de Machelen, qui les reçut dans sa demeure, et qui fit prévenir la garnison de Vilvorde. Celle-ci accourut et délivra les gendarmes. Un incident analogue, survenu le 31 mai à Perck, village situé à une lieue de Dieghem, eut une tournure moins favorable pour la maréchaussée. Celle-ci avait arrêté un inconnu qui paraissait suspect. Les villageois délivrèrent le captif et mirent en fuite la force publique qui se consola en déclarant dans ses rapports que c'était là un pays « tout prêt à se révolter » (3).

(1) Thys, ouv. cité, p. 278.

(2) P. V. de Gendarmerie, du 20 et du 25 Floréal an VII, (Cartons 41 et 36. Correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Ordre du 21 Floréal an VII, (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle).

(3) Bulletin de Police du 1er Prairial an VII. — Lettre du 12 Prairial an VII, (Cartons 18 et 36, ibid.).

C'était surtout le Brabant wallon qui, à la fin de mai, paraissait se préparer à un mouvement insurrectionnel. On avait vu, au mois de mars, une bande d'hommes armés gagner la Wallonie après avoir traversé le midi du Brabant. Au mois de mai, une bande analogue se montre au grand jour dans les environs de Perwez (1). Le 25 mai, une bande d'environ quinze hommes armés campe dans le bois de Grand-Lez, entre Gembloux et Perwez. Ses sentinelles se montrent aux gens du pays, auxquels elles déclarent appartenir à un corps considérable, campé dans les bruyères entre Hasselt et Breda. Elles ajoutent que leurs camarades n'en veulent qu'aux fonctionnaires, qu'ils sont armés et nourris, et qu'ils ont pour chef immédiat un combattant de 1798, appelé Simonart. Celui-ci, natif d'Incourt, et ancien soldat autrichien, obéissait, disait-on, aux ordres du gendre du général baron de Beaulieu, châtelain voisin. La petite troupe ne faisait que passer dans la localité et devait changer de poste au bout d'un jour ou deux. Une visite du bois, faite par les autorités, le 27 mai, ne procura aucune arrestation : tout au plus, aperçut-on quelques inconnus qui prirent la fuite. Comme les événements devaient bientôt en fournir la preuve, c'étaient des affiliés de la bande de Jacqmin qui entraient en scène à leur tour.

A partir du mois de mai, en effet, les agents orangistes qui veillent à la frontière, et qui transmettent au comité de Varel les informations reçues de l'intérieur de la Belgique, signalent deux groupes principaux d'insurgés : l'un qui relève de Van Gansen, de Clercx, de Wittetrauen et de Pluymers, opère dans la Campine, d'où il déborde jusque dans le Hageland ; l'autre, qui est dirigé par Wallis, ancien officier autrichien, se montre dans le Brabant wallon (2). Dans l'appellation attribuée au commandant des Wallons, il n'est pas difficile de reconnaître l'ancien cadet de Laudon-Vert, Jacqmin, qui naguère soulevait les environs de Genappe, de Jodoigne et de Wavre, et que nous allons voir reparaître dans les mêmes cantons à la tête de ses recrues.

(1) Procès-verbal, du 7 Prairial an VII, (Carton 58, ibid.).

(2) Lettres du colonel Schutters, du 23 mars et du 4 mai 1799, et du comte Bentinck, du 18 juin 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, tome IV.)

A la fin de mai, les receveurs du prince d'Orange, Ruys et Michiels, faisant à leur tour une exploration en Belgique, y rencontrent cinq chefs d'insurgés (1). Nous ignorons la personnalité de ceux-ci. Mais il est remarquable de constater qu'à dater de ce moment, les deux parties du Brabant où commandaient, au nord-est Pluymers et Wittefrauen (Hageland), et au sud-est Jacqmin (Brabant wallon), semblent rivaliser d'ardeur dans les appels à la violence contre la domination étrangère. Il n'est guère de jour qui se passe, en juin, sans qu'un acte d'insurrection soit noté dans l'une des deux régions dont nous venons de citer les noms, et qui ne sont séparées que par la forêt de Meerdael, située au sud-est de Louvain.

Le commissaire du canton de Montaigu apprend, le 12 juin, par ses espions que les mécontents s'assemblent à Cortenaeken et à Becquevoort. Il y court avec la force armée, et il se heurte à des sentinelles qui avertissent le gros de la troupe. Celle-ci se sauve, ne laissant que quelques traînards aux mains de l'ennemi. Selon les espions et les prisonniers, le canton est convaincu du retour prochain des Autrichiens (2). La ville de Diest est pleine du même bruit ; aussi les autorités y sont-elles remplies d'appréhensions, et elles déclarent que sans la présence de la garnison les habitants se révolteraient ; comme preuves de leurs dires, elles citent les attaques dirigées contre les fonctionnaires français et l'hostilité générale des villageois voisins qui massacrent les soldats et leur enlèvent les conscrits prisonniers (11 juin, 22 juin). L'agent de Thielt-Notre-Dame, s'occupant de la conscription, est assailli et pillé, le 12 juin ; le lendemain, comme il rapporte de Montaigu les papiers relatifs à la levée, il est surpris par une bande armée qui l'accable de coups et lui enlève tous ses documents. L'arbre de la liberté est coupé à Bautersem, Cumptich et Winghe-Saint-Georges. Le 15 juin, deux soldats sont tués à Keersbeek. Le 20, on réussit à sai-

(1) Lettre du baron d'Yvoy, du 30 mai 1799. (Archives de la Maison royale d'Orange Nassau. Correspondance du roi Guillaume I, portefeuille 104 Y.)

(2) Rapport du commissaire du canton de Montaigu, du 16 Prairial an VII, (carton 76, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

sir trois jeunes gens faisant partie d'une bande nombreuse qui a son centre à Cortenaeken, qui répand le bruit de l'arrivée prochaine des coalisés, et qui persuade aux villageois « qu'il vaut mieux se battre pour la religion que pour la république ». Le 24, la garnison de Léau faisant une patrouille, rencontre une bande d'insurgés de Rummen, qui échange avec elle une fusillade dont un villageois tombe victime ; les militaires déclarent « avoir été contraints de livrer bataille », et se plaignent de ce que « l'esprit public du canton est absolument mauvais » (1).

Le Brabant wallon est le théâtre d'événements non moins graves, que favorise la disposition du pays. Nous avons déjà eu l'occasion de décrire les lieux dont Jacqmin était originaire et dont il utilisait avec habileté les nombreuses ressources. Cette contrée était séparé de la capitale par la vaste forêt de Soignes, et de Louvain par les bois de Meerdael. Elle était coupée par la Dyle et par ses affluents qui creusaient dans les plateaux des dépressions profondes, défendues par des pentes boisées. Les abbayes de Gembloux et de Villers y comptaient parmi les cultivateurs une clientèle dévouée. Par les prolongations de la forêt de Soignes, formées par le bois de Hal au midi, et par le bois de Meerdael à l'est, on communiquait d'un côté avec le canton d'Hérinnes et la Flandre, d'un autre côté avec le Hageland et la Campine. Dans ce vaste territoire, Jacqmin disperse ses forces au lieu de les masser, comme ont tenté de le faire ses prédécesseurs. Il enrôle ses adhérents par village, les y laisse sous la direction de ses lieutenants, et borne le concours qu'il leur demande à des coups de main qui forment chaque fois une surprise. Grâce à cette dispersion, Jacqmin paraît être partout : à quelques heures d'intervalle, il se montre aux deux extrémités du département ; toujours, il est en forces, et à peine s'est-il retiré que les traces de sa bande disparaissent.

(1) Lettres du commissaire de Diest, du 23 Prairial et du 4 Messidor an VII, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Di Martinelli, ouv. cité, pp. 277, 278. Lettres du commissaire de Montaigu, du 2 et du 16 Messidor an VII, (Carton 76, ibid.). — Procès-verbal du commissaire du canton de Léau, du 7 Messidor, an VII, (Liasse Mélanges, Archives du Département de la Dyle).

Le 3 juin, ses compagnons se montrent à Eyzer ; ils sont nombreux, armés, et porteurs d'une branche verte au chapeau. Quand, le 4, les gendarmes se présentent, ils sont accueillis à coup de fusils, et la bande se retire dans la forêt de Soignes. Un groupe a gagné un cabaret, dont la gendarmerie fait le siège, mais elle est forcée de battre en retraite. Le même soir, des conscrits de Huldenberg, localité voisine, passent la Dyle pour rejoindre leurs camarades de Bossut, avec lesquels ils dévalisent la demeure du commissaire du Directoire ; d'autres renversent l'arbre de la liberté à Orbais. Un conscrit d'Eyzer est poursuivi par les gendarmes, le 9 juin, dans la direction d'Huldenberg ; les habitants s'assemblent et repoussent la force publique (1). Gendarmes et gardes champêtres, menant vers Wavre un conscrit de Nil-Saint-Vincent, sont attaqués à Louvrange par quinze hommes armés, se voient enlever le prisonnier, et laissent sur le terrain un gendarme mortellement blessé (12 juin). Quatre jours après, une brigade qui se rend sur les lieux pour rechercher le blessé est cernée à Tourinne-les-Ourdons par cent cinquante hommes, qui engagent avec elle une fusillade d'une demi-heure et qui ont plusieurs blessés. Aussi le commissaire de Perwez, déclare-t-il, qu'il est exposé à être massacré s'il n'est assisté d'une forte garnison. Une colonne de septante-huit hommes, expédié de Bruxelles à Nivelles, le 14 juin, ne suffit pas à établir le calme. Le 16, le garde champêtre de Sart-Dames-Avelines est désarmé et les conscrits enlèvent de sa demeure un dépôt d'armes. Le lendemain, le commissaire de Genappe dénonce des rassemblements hostiles dans les bois des environs ; ses collègues de Grez et de Mellery font de même, le 19 et le 20 ; ils signalent des bandes de conscrits que la gendarmerie s'efforce en vain d'atteindre, qui désarment les gardes forestiers, circulent de village en village et ont Wavre et Limal pour centres. Des écrits incen-

(1) Lettre du commissaire du canton d'Overyssche, du 17 Prairial an VII, (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle). — Lettre du commissaire du canton de Grez, du 28 Prairial an VII, (Carton 35, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Bulletin de Police, n° 29, (Carton 18, ibid.). — Registre du jury de jugement de l'arrondissement de Bruxelles, séance du 17 Thermidor an VII, (Greffe du tribunal, Bruxelles).

diaires sont distribués dans le canton de Jodoigne et appellent les habitants à prendre les armes (21 juin).

Durant la nuit du 21 au 22, une quantité de cocardes noire et blanche, rappelant les couleurs impériales, sont jetées à Bruxelles au pied de l'arbre de la liberté. L'émeute se déchaîne, le 23, à Villers-Perwin, où cinquante hommes s'assemblent en voyant passer les gendarmes emmenant un religieux et dispersent la force armée. Le 24, à Villers-la-Ville, des hommes armés se réunissent pour piller l'acquéreur de l'abbaye, dont le locataire menacé de mort s'enfuit et cherche en vain dans le voisinage un refuge que chacun lui refuse (1). Le 27, c'est à Beauvechain, entre Wavre et Louvain, que les conscrits se réunissent de tous les villages voisins, même de Wavre, Court-Saint-Etienne, et Limal, et ils annoncent qu'ils vont attaquer la gendarmerie à Mellery, le 28 ou le 29. Ce même jour, la gendarmerie est assaillie à Villeroux, où un gendarme est blessé et un autre désarmé. A la même date, les conscrits pillent le receveur d'Hévillers et le greffier de Nil-Saint-Martin, tirent des coups de fusil dans les fenêtres du juge de paix de ce dernier village et blessent la femme de ce magistrat (2).

Si les désordres que nous venons de résumer n'avaient eu pour théâtre que le département de la Dyle, on eut pu douter d'une entente générale entre les chefs du mouvement patriotique. Un exposé sommaire de la situation des autres dépar-

(1) Lettres du commissaire du canton de Grez, du 24 Prairial an VII, et du commissaire du canton de Perwez, du 24 et du 28 Prairial an VII, Liasse 553, Archives du Département de la Dyle). — Procès-verbal des séances de la Municipalité de Nivelles, du 2 Messidor an VII, (Archives communales de Nivelles). — Lettres du commissaire du canton de Genappe, du 29 Prairial et au 1er Messidor an VII, du commissaire de Mellery, du 1er Messidor an VII, (Cartons 39 et 75, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettre du commissaire de Jodoigne, du 3 Messidor an VII, (Liasses 553 et 600 (3), Archives du Département de la Dyle). — Bulletin de Police, nos 30 et 31, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(2) Bulletin de police n° 31, et lettre de l'accusateur public, du 25 Messidor an VII, (Cartons 18 et 51, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettre du Président de la Municipalité de Genappe, du 16 Messidor an VII, (Liasse 603, Archives du Département de la Dyle). — Procès-verbal du juge de paix de Nil-St.-Martin, du 12 Messidor an VII (ibid.).

tements montrera que leurs habitants partageaient les sentiments et les vues de ceux qu'on appelait alors « les Brabançons ». La Flandre, où les complots n'ont pas manqué en mars et avril, s'en ressent en mai et juin. Les conscrits d'Haringhe, convoqués par le tirage au sort, simulent au début de mai une rixe au cours de laquelle ils mettent en fuite les autorités et les gendarmes. Leur exemple paraît devoir être suivi dans d'autres villages, et surtout dans les cantons où s'étaient produites les menaces récentes de soulèvement. Le 11 mai, les forces militaires de la Dyle sont mandées d'urgence en Flandre. Le général Béguinot, commandant en chef des neuf départements se transporte au château d'Overham, près d'Alost d'où il observe la vallée de la Dendre et les pays de Termonde et de Waes. Il ordonne le désarmement général de tous les habitants, et il dénonce publiquement, le 15 mai, les intrigues « de la malveillance et du fanatisme ». Le mal qu'il a discerné n'est que trop réel, car on assassine pour cause de « républicanisme » l'agent municipal de Nukerke, le 19 mai, et le fils du garde champêtre de Eessen, le 29 juin. Les mécontents des cantons d'Eecloo et de Maldeghem s'assemblent à la fin de juin et menacent les autorités au point que le ministre de la Police croit devoir adresser des reproches aux administrateurs du département (1).

Dans le département des Deux Nèthes, où des influences nombreuses s'exerçaient en faveur de la cause nationale, le feu couvait sous la cendre. Nous savons déjà que Rottiers à Anvers, Van den Bosch à Malines, Van Gansen à Westerloo, Elen caché le long des frontières, et l'avocat Heylen retiré à Emmerich, unissent leurs efforts pour organiser les mécontents en vue d'une lutte prochaine. Les réfugiés, massés

(1) Allaeys, *Het Westland in den franschen tijd*, p. 308. Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle, 22 Floréal an VII, (Archives du Département de la Dyle. — Lettre du général Béguinot, du 26 Floréal an VII, (Liasse 560 ibid). *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, XVIII, p. 189. *Le Moniteur*, 11 Prairial an VII. Procès-verbaux des séances de la Municipalité de Dixmude, 14 Messidor an VII, (Archives communales de Dixmude). — Lettre du Ministre de la Police, du 3 Thermidor an VII, (Registre 164, Archives du Département de l'Escaut. Archives provinciales à Gand).

près de la frontière batave, semblent s'être donné le mot vers le 1er et le 2 mai, pour se rassembler, se rapprocher des villages belges, et pénétrer dans le pays par les bruyères qui séparent les provinces actuelles d'Anvers et de Limbourg. Avec leurs mouvements coïncide le bruit fortement exagéré de succès remportés par les insurgés du Hageland autour de Léau, et la nouvelle d'une insurrection à Overpelt dans la Meuse Inférieure. Les autorités françaises qui reconnaissent la gravité de la situation, se hâtent d'intervenir vigoureusement. Une colonne qui occupait Gheel est envoyée, le 4 mai, vers Overpelt ; d'autres dirigées par l'adjudant général Lautour, explorent le pays depuis Lierre jusqu'à Westerloo et se rabattent sur Diest où elles doivent rencontrer les forces qui défendent le département de la Dyle (5 mai).

Sur le passage des militaires, tout se calme. Mais à peine sont-ils rentrés dans leurs garnisons que les troubles recommencent ; on signale des rassemblements armés à Moll, et dans les bois de Duffel, de Contich et d'Aertselaer (13, 15 et 18 mai), et des désordres qui aboutissent à la destruction des arbres de la liberté à Wommelghem, Ranst et Saint-Amand. Les colonnes républicaines remises en route accourent dans ces trois villages, où elles s'établissent à demeure, et où elles proclament l'état de siège. Mais elles n'y demeurent guère, car les insurgés apparaissent à Heyst-op-den-Berg, à Ossendrecht, à Schilde et à Putte, le 24 mai. La gendarmerie et la garnison de Malines se livrent à des marches forcées entre le 27 et le 29 mai, pour pacifier Contich, Duffel, Heyst-op-den-Berg (1). Le Directoire s'émeut à son tour, et il décide la formation d'un camp retranché sous Anvers (2). Cette décision amène les insurgés à dissimuler davantage leurs mouvements, mais elle est loin de les décourager. Le 8 juin, le juge de paix du canton de Londerzeel, circulant dans la campagne, voit défiler sous ses yeux une

(1) Jacobs, *Inventaire* cité, IV, pp. 299 et 305. Thys, ouv. cité, pp. 278, 279, 280. — Correspondance du commissaire du Département des Deux Nèthes, Floréal an VII. — Correspondance du commissaire du canton de Santhoven, Prairial an VII, (Archives provinciales d'Anvers).

(2) *Mémoires de Barras*, III, p. 337.

troupe de vingt-six insurgés, vêtus d'habits verts à parements rouges, portant la coiffure à la mode autrichienne, et se dirigeant vers le département dse Deux Nèthes (1). En comparant les nouvelles que lui transmettent ses subordonnés, le général commandant la division constate les dangers que court la paix publique. L'insurrection, dit-il, dans une lettre du 25 juin, n'est comprimée que par la force. Tout fait présager un nouveau soulèvement, que favorisent les puissances étrangères. Et le commissaire du département des Deux Nèthes, recevant communication de cet avis plein de découragement, y répond que la situation de son département est extrêmement critique et que les forces militaires y sont absolument insuffisantes (2).

Entre le Brabant et la Campine, où se succèdent les violences, et les territoires de la Batavie et de la Gueldre prussienne, où résident les émigrés belges, s'étendaient les vastes bruyères de la Campine liégeoise et les campagnes peu peuplées du nord de la Hesbaye. Là vivaient Clercx, absorbé en apparence par sa distillerie d'Overpelt, Pluymers, dirigeant sa ferme à Budingen, et Cohen, de Maestricht. Par Pluymers, les mécontents correspondent avec le Hageland, et par Clercx avec les patriotes de l'étranger. Les découvertes faites par les agents républicains ,en avril 1799, devaient retarder les manifestations publiques des projets des insurgés. L'arrestation de Cohen, saisi à Bruxelles, le 1er mai, allait contribuer aussi à modérer le zèle des meneurs (3). Mais ces circonstances ne purent empêcher parfois l'explosion du sentiment populaire quand il fut provoqué par des exigences trop brutales des autorités républicaines ou par la présence des réfugiés franchissant la frontière. L'émeute éclate à Saint-Trond et à Overpelt, le 3 mai. Elle occasionne à Saint-Trond une lutte à main armée, à l'issue de laquelle sept prisonniers sont menés à Liége, et fusillés, le 29 août, sur ordre d'un conseil de guerre. Elle amène à Overpelt les colonnes françaises de Hasselt et de Gheel, en

(1) Lettre du juge de paix de Londerzeel, du 20 Prairial an VII, (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle).

(2) Thys, ouv. cité, pp. 285, 286.

(3) Lettre du 12 Floréal an VII, carton 50, (correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

sorte que les insurgés disparaissent au lieu de livrer bataille. Le 11 mai, c'est la ville de Maestricht qui est le théâtre d'une émeute retentissante. Des villageois s'y soulèvent contre les agents de la république, qui en arrêtent un : cent cinquante hommes assaillent la gendarmerie emmenant le captif, qui est tué par ses gardiens. En sa possession on trouve des papiers qui inculpent le docteur Neys, déjà signalé comme chef et correspondant des patriotes par des documents découverts au mois d'avril. Neys et huit autres sont conduits à Paris sous la prévention de haute trahison (1).

La sévérité de la répression produit un calme momentané qui dure jusqu'à la fin de mai. La révolte à main armée éclate de nouveau au début de juin à Cortessem et à Wimmertingen (2).

Enfin, les départements wallons suivent l'exemple donné par les Flamands. Les conscrits de l'Entre-Sambre-et-Meuse se retirent dans les bois, d'où ils entretiennent des intelligences avec les réfractaires du département des Ardennes : le 9 mai, ils entament, à Freyer, avec une colonne mobile une lutte à coups de fusils. Le département de l'Ourthe voit s'établir « un camp considérable » sous les murs de Liége, à compter du 3 juin, et ce déploiement de forces tient en respect à la fois la Campine liégeoise et les cantons du pays de Herve, toujours encore attachés à leur ancien souverain. Le Luxembourg, où nous avons constaté que les Orangistes entretenaient des relations, voit en juin couper les arbres de la liberté à Bithourg, et dans d'autres localités voisines. Le département de Jemappes ne demeure pas exempt de troubles. Ses administrateurs écrivent, le 30 juin, au ministre de la guerre que le bruit du retour des Autrichiens se répand dans les campagnes, et que des rassemblements armés se forment dans les bois (3.)

(1) Van Caenegem, *La guerre des paysans*, p. 187. Orts, ouv. cité, p. 338. Gebruers, ouv. cité, I, p. 269. Daris, ouv. cité, IV, p. 92.

(2) Daris, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége*, X, pp. 137 et 138.

(3) Procès-verbal des séances de l'administration du Département de Sambre et Meuse, 27 Prairial an VII, (Archives du Département de Sambre et Meuse, Archives du Royaume à Namur). — Lettre du Ministre des Finances de Prairial an VII, (registre 164, Archives du Département de l'Escaut, Archives provinciales à

Entre les mécontents des différents départements y a-t-il concert préalable ? Les nombreux éléments que nous avons signalés permettent de répondre à cette question. Le centre du mouvement se trouve dans la Campine liégeoise où Clercx, d'Overpelt, le dirige. Avec lui correspondent Van Gansen pour la Campine anversoise, Pluymers et Wittefrauen pour le Hageland, et divers notables pour l'ancien pays de Liége, y compris Maestricht. Clercx est également en rapports avec la Flandre (1). Les insurgés wallons ont des relations avec l'avocat Van den Bosch, de Malines, qui connaît aussi Van Gansen (2). Les Luxembourgeois ont un comité de direction qui traite avec les réfugiés d'Emmerich, et dont le fonctionnement est attesté par le baron d'Yvoy, le 17 juillet (3). C'est au nom de ces multiples intéressés que les patriotes de Bruxelles ont annoncé, au mois de mai, l'envoi de deux délégués à Munster et à Berlin, et que le négociant Rottiers, d'Anvers, se présente, en juin, à Londres, chez l'ambassadeur Starhemberg et chez les ministres du roi Georges.

Les agents du gouvernement français ne s'y laissent pas tromper. En arrivant en Flandre, le général Béguinot a informé les autorités civiles de ses inquiétudes (15 mai) (4). La formation de camps sous Anvers et sous Liége répond de la part du Directoire aux observations de ses subordonnés. Placés au centre du pays, les administrateurs de la Dyle insistent à plusieurs reprises sur l'entente mystérieuse dont ils trouvent les traces et qui leur fait craindre de voir se reproduire l'insurrection de 1798. Le 14 mai, ils écrivent au général Béguinot et au ministre de la guerre pour leur exposer les dangers qui se montrent et qui seront tout aussi graves que ceux de Brumaire an VII (5). Le 10 juin, ils

Gand). — ORTS, ouv. cité, p. 339. — Lettre des administrateurs du Département de Jemmapes, du 12 Messidor an VII, (Registre 119, Archives du Département de Jemmapes, Archives du Royaume à Mons).

(1) Voir le chapitre précédent et note du prince héréditaire d'Orange, du 16 mai 1799. *The Fortescue papers*, V, p. 54.

(2) Lettre du comte Bentinck, du 18 juin 1799. (Record office, *Frontiers of Holland*, vol. IV.)

(3) *The Fortescue papers*, V, p. 201.

(4) Voir plus haut.

(5) Lettres du 24 Floréal an VII, (Liasse, Mélanges, Archives du Département de la Dyle).

adressent aux habitants une proclamation qui dénonce les intrigues des coalisés et les projets de soulèvement (1). Leurs collègues d'Anvers partagent ces appréhensions, auxquelles fait suite une lettre du général Rivaud, écrite à Gand, le 25 juin (2). Les déclarations officielles des autorités venaient ainsi appuyer les dires des témoins du parti patriote pour montrer qu'une lutte sanglante allait s'engager entre les conquérants et le peuple conquis et qu'elle aurait pour enjeu l'indépendance du territoire.

V.

La saison d'été que nous entreprenons de rappeler laisse une impression pénible. Si douloureux que fussent les événements de 1798, ils semblaient la rançon sanglante d'un affranchissement prochain. L'époque qui va être décrite assistera à des sacrifices cruels et inutiles, où se dépensent sans profit apparent les forces de la nation et où l'espoir de la liberté, un instant entrevu, s'éloignera sous le coup des intrigues diplomatiques. Les patriotes sont partagés entre le but élevé qu'ils poursuivent et l'infériorité manifeste des moyens dont ils disposent. Par conviction et par déférence pour les agents des puissances étrangères, ils s'efforcent de modérer les ardeurs de leurs bandes et de différer le soulèvement. Quand le signal de l'action va être donné, un déplorable conflit, que l'Autriche ménage et entretient avec habileté arrête toutes les mesures à l'intérieur, en attendant que les échecs des Anglo-Russes en Hollande et la retraite de l'archiduc Charles sur le Rhin viennent à l'extérieur justifier les conseils de prudence donnés par les coalisés. Entre-temps, les bandes locales échappent à la surveillance, s'emportent jusqu'à la violence et même jusqu'au crime, sans que les chefs responsables réussissent à les ramener à l'ordre. Le gouvernement républicain semble s'appliquer à provoquer les excès par ses exigences en matière de conscription, par les enlèvements d'otage, les proscriptions, les déportations, les désordres de ses soldats. En un mot, l'anarchie règne, et

(1) Proclamation imprimée, du 22 Prairial an VII.

(2) Thys, ouv. cité, p. 285.

l'on n'en peut guère prévoir la fin, l'opiniâtreté des Belges n'ayant d'égale que la ténacité avec laquelle le Directoire poursuit sa politique d'oppression.

Conformément à un plan qui s'affirmera au mois d'août, et qui s'inspire des projets, de l'Angleterre et des Orangistes, la lutte s'annonce principalement dans trois régions menaçant directement le centre du pays. Le Brabant wallon, qui comprend toutes les campagnes situées au midi et à l'est de la capitale, et qui offre dans la forêt de Soignes un abri sûr aux révoltés, touche au Hageland, qui à son tour confine à la Campine et par elle à la frontière. Ainsi, depuis les retraites où se cantonnent les réfractaires réfugiés en Batavie, jusqu'aux limites du Namurois et du Hainaut, et jusqu'au canton d'Hérinnes où l'insurrection veille et traite avec la Flandre également prête, un vaste réseau enserre Bruxelles. Il permettrait en cas de mouvement d'entourer la capitale d'une véritable armée d'insurgés appuyée sur l'étranger et coordonnant les bonnes volontés de toutes les provinces.

Dans les trois circonscriptions qui centralisent le mécontentement, les troubles redoublent d'intensité à dater du 1er juillet. Ils sont si nombreux qu'on doit renoncer à les retracer tous. On en compte souvent plusieurs par jour, et à la différence des mois précédents on rencontre fréquemment des bandes nombreuses obéissant à un mot d'ordre et se préparant manifestement à une action commune sous la direction de chefs reconnus.

Voici, à titre d'exemple, comment se passe en Brabant (département de la Dyle), la première semaine du mois de juillet. Le 1er juillet, une bande de quatorze conscrits désarme deux soldats placés comme garnisaires, à Franquegnies près d'Ottignies. Une bande analogue circule dans les cantons de Grez et de Wavre, et pille le receveur de Mellery. Le 2, ces bandes se rapprochent de Wavre, et engagent une fusillade qu'on entend jusque vers Ohain, et dont se trouble le président du canton d'Overyssche. Elles parcourent les communes de Tourinnes, Walhain, Roux-Miroir, Orbaix, Grez et Hérinnes. Le 4, on pille le receveur d'Hévillers. Le même jour, soixante hommes armés, sous la direction d'un

chef, envahissent la ferme de Glibert, administrateur du département, à Glabais, placent des vedettes, blessent Glibert, et pillent ses effets. On reconnaît parmi les auteurs des camarades de Jacqmin. Le 5, plusieurs brigades de gendarmeries se réunissent pour explorer les bois de Bonlez près de Wavre, où elles rencontrent une bande de rebelles qu'elles tentent vainement de disperser. Le 6, un groupe de six conscrits traverse Chaumont-Gistoux où il se fait remettre des armes. Le commissaire du canton de Wavre, notifiant aux autorités ce dernier fait, signale que le nombre des rebelles augmente sans cesse, et qu'ils sont répandus dans tout le Brabant wallon, où ils se transportent à plusieurs lieues en quelques heures, et où les colonnes mobiles s'efforcent sans succès de les rejoindre. Le dimanche 7, huit hommes armés se présentent dans le village de Biez, en criant : « Vive l'armée autrichienne », et coupent l'arbre de la liberté à trois heures de l'après-midi, en présence de la population. Ce dernier trait est confirmé par un rapport de l'inspecteur forestier de la Dyle, qui dénonce les principaux fermiers de sept villages des environs de Wavre comme hébergeant les bandes, leur donnant de l'argent, et les déclarant « de braves gens méritant d'être aidés ». Parmi ces quinze fermiers, le rapport signale trois agents municipaux (1).

Pendant ces mêmes journées, les autres parties du pays présentent des agitations analogues. Dans le Hageland, le 1er juillet voit des bandes armées assaillir une patrouille et lui enlever un conscrit à Langdorp, attaquer une brigade de gendarmes près de Wygmael et libérer ainsi trois conscrits,

(1) Bulletins de police 32 bis, 33, 34, 35, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettre du commissaire du canton de Grez, du 13 Messidor an VII, (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle). — VAN CAENEGHEM, *La guerre des paysans*, pp. 190, 191. — Lettres du commissaire du canton de Genappe, du 19 et du 24 Messidor an VII, et du Président de la Municipalité de Genappe, du 17 Messidor an VII, (Carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle, et liasse 603, Archives du Département de la Dyle. — Lettres du commissaire du canton de Wavre, du 19 Messidor an VII et du 8 Thermidor an VII, et de l'Inspecteur forestier de la Dyle, du 7 Thermidor an VII, (Cartons 79 et 53, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

enfin cerner complètement le village de Gelrode où campent des soldats placés comme garnisaires, et chasser ceux-ci. Le 2, le commissaire de Diest écrit à son chef que les notables annoncent le retour des Autrichiens dans quinze jours, que la municipalité tient les mêmes propos, et que « l'opinion publique est entièrement perdue ». Il ajoute qu'on a attaqué trois fois des soldats français et qu'une bande armée de bâtons a même cerné un poste de soldats sans qu'on put atteindre les coupables. Il termine en faisant observer que dans les campagnes, des gendarmes sont insultés, des conscrits arrachés aux patrouilles, des militaires assassinés, que « partout, enfin, l'audace du crime ose se montrer ». Le 6 juillet, le mot d'ordre est donné, par des affiches apposées à Louvain, pour appeler la jeunesse aux armes et pour réveiller le courage des Brabançons en leur annonçant la prochaine arrivée de leurs frères autrichiens. Le 7, une bande de trente hommes armés se présente à Rummen, près de Léau, où elle saisit et maltraite un habitant sous prétexte qu'il a conduit, en octobre 1798, les colonnes françaises. Rien ne montre mieux l'entente générale établie entre les diverses régions soulevées que la composition de ce groupe, qui a pour capitaine un habitant de Beeringen, et pour lieutenant un cultivateur de Herck (1).

Si du Hageland, nous passons en Campine, nous savons que Rottiers, d'Anvers, se présente en ce moment, à la frontière et traite avec Van Gansen pour rapporter à Londres des détails précis (2). L'avocat Van den Bosch, de Malines, multiplie vers le début de juillet ses démarches autour de Malines et jusqu'en Flandre et en Hainaut (3). L'écho des efforts faits en Campine arrive aux oreilles des autorités françaises qui, le 5 juillet, organisent une expédition à Westerloo, patrie et retraite de Van Gansen, pour y saisir un

(1) Di Martinelli. *Diest in den Sans Culottentijd*, pp. 279 et suiv. Bulletins de police 32 et 34, (carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. — Lettre du commissaire de Diest, du 14 Messidor an VII (ibid.). La revue *De Boeren Krijg*, p. 72.

(2) Rottiers, venant de Londres, avait débarqué à Bremer-Lee, le 22 juin. Il passa par Emmerich pour se rendre en Belgique et y repassa, vers le 25 juillet pour regagner Munster et Londres.

(3) Voir le chapitre précédent.

comité d'insurrection qui est dénoncé (1). La Campine liégeoise, que tiennent en respect les arrestations récentes, et où Clercx s'efforce de modérer le zèle de ses lieutenants, manifeste ouvertement ses sympathies pour la cause belge. Le 7 juillet, on saisit à Gors-op-Leeuw le texte d'une chanson populaire que les habitants répétaient en chœur, et qui glorifiait les exploits de l'armée nationale en 1798 (2). Dans le département de Sambre et Meuse, des troupes occupent militairement les cantons de Gembloux, de Florennes et de Ciney. Enfin, la Flandre tressaille en apprenant qu'au commencement de juillet des navires anglais ont paru devant les côtes flamandes et ont canonné l'île de Cadsant, le 7 juillet. Depuis le 1er juillet, on signale des bandes insurgées qui campent dans les bois autour d'Eecloo et de Maldeghem, et, le 7 juillet, les troubles se propagent jusqu'à Saint-Nicolas. Le désordre qui s'accroît ainsi au nord de la Flandre semble indiquer le projet d'unir en cas de débarquement des coalisés, les côtes au pays de Waes par un seul et vaste soulèvement (3).

Les autorités françaises se rendant compte de la gravité de la situation, s'efforcent de conjurer le péril. A Paris, le Directoire propose de diriger sur la Belgique, les officiers et sous-officiers réformés dont il utiliserait le zèle en les éloignant de la capitale. A Bruxelles, on appelle en hâte Béguinot, qui commande, momentanément, les neuf départements. Le général, accompagné du commandant de la Dyle et du chef de la gendarmerie, se présente, le 7, à l'administration centrale. Après délibération, on arrête les termes d'une proclamation proposée par le général et dont on adoucit la portée pour éviter qu'elle révèle trop ouvertement

(1) Jacobs, *Inventaire des Archives de la province d'Anvers*, IV, p. 289.

(2) Daris, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége*, X, p. 138.

(3) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de Sambre et Meuse, du 20 Messidor an VII, (Archives du Royaume, Namur). *Le Moniteur*, 23 Messidor an VII. — Lettre du Ministre de Police, du 3 Thermidor an VII, (Registre 164, Archives du Département de l'Escaut, Archives provinciales, Gand. *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, tome XVIII, p. 228.

les inquiétudes. Ce document, daté du 3 et publié le 9, dénonce une fois de plus les menées des agents étrangers et menace de l'échafaud les auteurs de rassemblements hostiles. Pour joindre le geste à la parole, on ordonne divers mouvements de troupes destinés à ramener le calme dans les régions où il est particulièrement compromis. On dirige ainsi une colonne de Bruxelles sur Wavre, une autre de Namur vers la Dyle, une autre encore de Gand vers Eecloo (7 et 9 juillet). Seuls, les administrateurs de la Lys, invités à coopérer aux mesures de défense commune, refusent leur concours en invoquant le danger qui frappe leur territoire exposé à une descente imminente des Anglais sur la côte (11 juilet) (1).

Pendant les semaines qui suivent, la désolante et monotone série des violences continue. Les bandes apparaissent en plusieurs villages à la fois, y opèrent parfois durant plusieurs jours, et leur manière de faire se caractérise par deux traits communs qui se répètent sans cesse : elles s'acharnent contre les fonctionnaires ou les amis de la république et elles visent avant tout à s'emparer des armes qui leur manquent (2). Mais leurs attentats tendent à affirmer leur autorité par la terreur, et ils dégénèrent ainsi en crimes de droit commun appelés à aliéner les sympathies d'une partie de la population. Les insurgés fusillent à Brages, près de

(1) *Mémoires de Barras*, III, p. 399. Lettre du général Béguinot, du 21 Messidor an VII, (Liasse 560), Archives du Département de la Dyle). — Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle, 19 Messidor an VII, (Registré 7 ibid.). — Lettre du commissaire de Wavre, du 19 Messidor an VII, (Carton 79, correspondance du Département de la Dyle). — Délibération du Département de l'Escaut, du 21 Messidor an VII, (Registre 164, Archives de la Province, Gand.) JACOBS, *Inventaire* cité, IV, p. 307.

(2) Pillages d'armes ou dévastations à Tourinnes, Thorembais, Orbais, Malèves, Nil-St.-Martin, le 8 juillet ; pillages et violences à Lasne et à Villers, le 9 ; pillages à Melin, Bonlez, Grez, le 11 ; à Ohain et à Vieux-Héverlé, le 12 ; à Grez le 12 ; passage de bandes à Isque, Huldenberg, Neeryssche, le 12 ; pillages à Nil-St.-Martin, le 13, le 14 et le 15 ; à Grez et Genappe, le 13; à Melin, Roux-Miroir et Lathuy, le 14 ; à Mousty, Rixensart, Bierges, Lasne, Couture, Chapelle-St.-Lambert, Plancenoit, le 15. (Voir les sources citées plus haut.)

Les semaines suivantes d'août et de septembre, présentent le même tableau.

Hal, un républicain, coupable d'avoir guidé les troupes françaises en 1798 (10 juillet). Ils cernent à vingt ou trente, la ferme de Mascart, président du canton d'Isque, s'y livrent en plein jour au pillage, emmènent un cheval et se retirent dans la forêt de Soignes, où ils soutiennent un combat régulier contre la gendarmerie qui les poursuit (12 juillet). Le même jour, ils saisissent l'agent municipal de Blanden, coupable d'avoir trahi leur cause, et le fusillent à Weert-Saint-Georges. Le 13, le 14 et le 15, une bande s'empare de Nil-Saint-Martin, chef-lieu du canton, s'y installe en maîtresse, pille les habitations du commissaire et du juge de paix et force le garde champêtre à couper l'arbre de la liberté. Elle salue la chute de celui-ci par les cris de « Vive l'Empereur ! » et par un feu de peloton. Le 14, une bande assaille et extermine un républicain d'Eversum, près de Meysse, au nord de Bruxelles.

Dans les principaux de ces actes, on reconnaît l'intervention d'un personnage légendaire dont nous avons déjà parlé et qui personnifie l'insurrection wallonne. Jacqmin semble avoir été présent à l'assassinat de Blanden. Tout au moins les rapports officiels relatent-ils son nom parmi ceux des membres de la bande. On citait un ou deux de ses affidés à la tête des bandes qui se rendirent chez Glibert et chez Mascart. Les autorités le déclaraient, au même moment, à la tête de quarante ou cinquante hommes armés qui parcoururent le canton d'Isque, le 12 juillet. Ce conspirateur mystérieux révélait ainsi les causes de sa force et celles de sa faiblesse. Il jouissait d'un incontestable prestige dû à son audace, à son courage, à son crédit auprès des populations. et à l'appui des dirigeants du parti national. Nous avons rapporté les liens qui unissaient en 1795 et 1796, Jacqmin au proviseur de l'abbaye de Villers, Dom Guillaume de Chentinne. Celui-ci et l'abbé de Gembloux, cachés dans le pays, continuaient à inspirer le chef de bande. A côté d'eux des révélations postérieures firent connaître comme associés à l'insurrection le baron de Frentz, déjà mêlé aux projets du baron de Meer en 1796, l'agent municipal de Limal, des officiers et des déserteurs autrichiens (3). En renseignant

(3) Déclarations faites par Desmaret et ses camarades, con-

certains de ces éléments à ses chefs, le commissaire du canton de Braine-l'Alleud affirmait que l'on se trouvait en présence « d'une révolution parfaitement organisée et ayant des ramifications partout ». Il ajoutait, peu de jours après, que ces rassemblements étaient masqués sous le nom de pillards, « tandis que réellement c'était une armée qui se formait » (1). A côté d'éléments de succès, Jacqmin groupait, malheureusement, des collaborateurs indignes, dont il comprit trop tard le rôle désastreux. C'étaient d'anciens compagnons de sa lutte de 1795, réduits à défaut de moyens d'existence à vivre de vols, et déshonorant par leurs méfaits la cause nationale. Tels étaient Des Maret et Descotte, auquels la justice devait plus tard demander un compte rigoureux de leurs excès.

Jusqu'à la fin de juillet, Jacqmin, chef apparent des insurgés wallons, occupe le premier plan dans les menaces de soulèvement qui se succèdent. Son activité déconcerte et paraîtrait même incompréhensible si on ne se souvenait que précisément vers le milieu de juillet ses patrons avaient, à leur tour, proposé de joindre leurs efforts à ceux des réfugiés d'Emmerich et du prince d'Orange (2). Un instant, les autorités françaises crurent avoir mis la main sur les principaux fils du complot : elles saisirent près de Jodoigne, le 13 juillet, trois voyageurs qui disaient se rendre à Dusseldorf pour leur commerce, et qui étaient Bouvy, le patriote de Turnhout, dont il a déjà été question, Ferouge, de Wavre, lieutenant de Jacqmin, et un autre habitant de Wavre (3). Sur le vu de passeports, en apparence réguliers, dont étaient porteurs les prisonniers, ils obtinrent leur élargissement par ordre du juge de paix, et purent continuer un voyage destiné évidemment à servir la cause patriotique. Ce que ces voyageurs tentaient en se dirigeant vers la fron-

damnés à mort en 1802, (Dossier Des Maret, greffe du Tribunal de 1re instance, Bruxelles). Rapport de police n° 29, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(1) Lettres du commissaire du canton de Braine-l'Alleud, du 27 Messidor an VII et du 30 Messidor an VII, (Cartons 18 et 71, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(2) Voir le chapitre précédent.

(3) Rapport du commissaire de Jodoigne, du 25 Messidor an VII, (Liasse 600 ter, Archives du Département de la Dyle).

tière, d'autres émissaires l'entreprennent dans un rayon plus voisin du Brabant wallon. A dater du 14 juillet, en effet, les jeunes gens de Louvain et de Tervueren disparaissent et l'autorité affirme qu'ils sont allés rejoindre les insurgés. Le plan auquel obéissent les conscrits et les mécontents est dénoncé par le commissaire de Bautersem, qui en est informé, le 17 ; dans le Hageland, les meneurs ont reçu des lettres venant de l'autre côté de Louvain, leur annonçant un soulèvement prochain, et les invitant à s'entendre avec les révoltés de la forêt de Soignes, c'est-à-dire avec Jacqmin. Ces lettres assurent que les Anglais et les Russes vont arriver, et que pas un seul soldat ou fonctionnaire français ne pourra échapper. Un mot de ralliement est échangé et circule de village en village. De son côté, le commissaire de Montaigu signale les mêmes propagandes, en ajoutant ce fait significatif que les Wallons ont parcouru son canton pour y attiser le feu de la révolte (1).

Jacqmin en personne concentre l'attention dans la région qu'il s'est réservée spécialement, et qui comprend la forêt de Soignes et la partie méridionale du Brabant. Il apparaît à Grez d'où le commissaire républicain s'enfuit à Wavre et à Bruxelles. A son entrée, « toutes les figures sont radieuses, et tout le monde va au devant de lui », s'il faut en croire le commissaire fugitif. Grâce à la dissémination de ses agents, l'insurrection ruse avec les colonnes françaises et les décourage par la promptitude avec laquelle elle paraît se déplacer. Jacqmin annonce un mouvement vers Rhode-Sainte-Agathe et Louvain, et quelques rassemblements, accompagnés de bruits de tambour, attirent de ce côté les soldats et les gendarmes de Wavre. Pendant ce temps les insurgés se montrent de l'autre côté de Wavre, à Chapelle-Saint-Laurent, où ils désarment les fonctionnaires publics (17 juillet) (2). Deux jours après, la colonne française se rendant de Wavre

(1) Lettres du commissaire de Louvain, du 26 Messidor an VII, et du commissaire de Bautersem, du 29 Messidor an VII, (Carton 81 ,correspondance du Département de la Dyle, et liasse 553 des Archives du Département de la Dyle).

(2) Rapports du commissaire de Grez, du 25 Messidor, an VII et du 1er Thermidor an VII, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

à Genappe est détournée de sa route par le bruit du tambour et des sonneries de clairon qui retentissent vers Mellery. Elle se rend dans cette direction où elle ne rencontre aucune trace d'adversaires, et elle gagne Genappe, où elle apprend qu'entre Jodoigne et Wavre on a profité de son absence pour répandre des affiches qui appellent la population à prendre les armes pour la cause nationale (1).

Devant des ennemis qui ne se laissent pas joindre, et qui ne cèdent le terrain que pour se reformer après le passage des forces républicaines, les autorités civiles et militaires se décident à prendre de nouvelles mesures. Le 16 juillet, les administrateurs de la Dyle, mandent à leur séance l'adjudant général Lautour, commandant le département. Un plan de répressions énergique est discuté et adopté, le 17. Conformément aux résolutions prises, une forte colonne est dirigée sur Wavre, d'où elle rayonnera, et d'où elle détachera des postes avancés vers Isque, vers Jodoigne et vers Genappe. Pour activer les opérations, le gouvernement charge le général Tilly de commander les départements belges, et le chef nouveau vient conférer, le 19, avec les administrateurs (2). Deux symptômes caractéristiques révèlent toute l'anxiété qu'éprouvent les autorités. Les administrateurs et le commissaire Rouppe recrutent à prix d'or des espions chargés de s'introduire auprès des rebelles et surtout auprès de Jacqmin pour livrer aux colonnes françaises les secrets de leur marche (3). Et le commissaire de Genappe emploie des affidés à tendre un piège à Jacqmin, qu'il attire à Villers-la-Ville où des soldats cachés dans des voitures sont chargés de le surprendre. L'entreprise échoue, parce que dit son auteur, « dans le pays tout le monde protège les insurgés ». Et le fonctionnaire exprime à ses chefs tout le

(1) Rapport du commissaire de Genappe, du 1er Thermidor an VII, (Carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. — Lettre du commissaire de Jodoigne, du 1er Thermidor an VII, (Liasse 600 3, Archives du Département de la Dyle).

(2) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle, 28 et 29 Messidor, 1er Thermidor an VII, (Registre 7).

(3) Ibid. — Séances du 4 et du 11 Thermidor an VII. Voir aussi la Liasse 597, Archives du Département de la Dyle.

dépit qu'il éprouve de n'avoir pu « faire une boucherie que je conseille de ramener sur la place à Genappe pour intimider la canaille » (1).

Loin de se laisser abattre, Jacqmin répond par un redoublement d'activité aux précautions prises par les autorités. Le 21 juillet, l'émeute éclate simultanément à Alsemberg, à Tourinnes et à Thorembais. En même temps, le chef frappe un coup retentissant, qui lui donne l'occasion de se faire craindre. Pendant la nuit du 20 au 21, il se présente avec cinquante ou soixante hommes à Woluwe-Saint-Lambert, petit village situé à une heure de Bruxelles, dans la direction de Louvain, à l'issue de la forêt de Soignes. Il fait prisonnier l'agent municipal, taxé de jacobinisme, et trois dragons qui font fonctions de garnisaires. Il se rend ensuite par Auderghem à Boitsfort, qu'il fait cerner, où il place des sentinelles et où il saisit Zinner, inspecteur de la forêt de Soignes et deux gardes forestiers. Ses hommes dévastent trois ou quatre demeures de républicains connus, mais le chef arrête le pillage et fait donner à tous, prisonniers et soldats, des rafraîchissements qu'il paie ponctuellement. Il se dirige ensuite vers Bruxelles et arrivé à Boendael, il reçoit par un affidé avis que la capitale est en rumeur et qu'on se prépare à l'attaquer. Feignant une grande déception, parce que, dit-il, il n'a pas vu arriver un contingent de cinq cents Flamands qui devait le rejoindre par Waterloo, il bat en retraite, repasse par Boitsfort et regagne le centre de la forêt vers Eyzer. En route, il relâche Zinner et les autres prisonniers, non sans leur avoir fait donner des vivres. Un domestique de Bruxelles, que ses factionnaires ont surpris à Boitsfort, et qu'il a emmené dans sa retraite, lui entend dire que le lendemain il marchera sur Louvain, et que dans peu de jours il logera à Bruxelles (2).

(1) Lettre du commissaire de Genappe, du 29 Messidor an VII, (Carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.

(2) Bulletin de police 40, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle. — Lettre du commissaire de Hal, du 3 Thermidor an VII, (Carton 488, Archives du Département de la Dyle). — Lettre du commissaire de Jodoigne, du 3 Thermidor an VII, (Liasse 600 3, ibid).

La bravade qu'il s'était permise parut d'abord ne pas coûter cher à Jacqmin. Prévenue dès 2 heures et demie du matin, l'administration départementale avait avisé Lautour, qui partit sur le champ avec une colonne de cinquante hommes dans la direction de Boitsfort. Le commissaire Rouppe accompagna à cheval l'expédition. Guidés par les prisonniers de Jacqmin, rencontrés au delà de Boitsfort, les militaires rejoignirent la bande vers la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Odeur, alors située au milieu de la forêt. Mais à leur arrivée les insurgés se jetèrent dans les taillis et purent se soustraire à toute recherche. La colonne ne rapporta d'autre trophée que cette nouvelle à Bruxelles, où elle ramena Rouppe blessé à la suite d'une chute de cheval (1). Pour excuse, elle fit valoir « que la population refusait tout renseignement et était d'accord avec les rebelles ».

La lutte avait désormais pris un caractère sauvage qui devait mener à des cruautés sans excuse et à la boucherie rêvée par le commissaire de Genappe. Français ou Belges attachés à la France se demandent, chaque matin avec inquiétude, quelles sont les localités qui ont été éprouvées durant la nuit (2). Le 23, Jacqmin pousse vers Tervueren. Il rencontre un jeune homme de 27 ans, receveur du bureau de bienfaisance, qui refuse de s'enrôler et qui menace de dénoncer ses agresseurs ; cet infortuné, nommé Bartholomeus, est abattu à coups de fusil, et son corps jeté dans les blés (3). Le soir, la bande envahit Tervueren et Everberg, disperse les garnisaires, et réduit les rares amis de la France, tels que Cludts, ex-président du canton, a gagner Bruxelles, à travers les campagnes (4). Les municipaux de Louvain

(1) Bulletin de police 40 (cité ci-dessus).. — Procès-verbaux de l'administration du Département de la Dyle, du 3 et du 4 Thermidor an VII, Registre 7, des Procès-verbaux des séances Archives du Département de la Dyle). — Lettres des administrateurs du Département de la Dyle, du 6 Thermidor an VII et du capitaine de gendarmerie Dutailly, du 4 Thermidor an VII, liasse 603, ibid.). BARAFIN, *Vie privée et politique de Jacqmain, dit Cousin Charles de Loupoigne*, p. 44, et note supplémentaire du garde Rowies.

(2) Lettre du commissaire de Genappe, du 19 Thermidor an VII, (Liasse 592, Archives du Département de la Dyle).

(3) Dossier de Thermidor an VII, Liasse 589, ibid.).

(4) Ibid.

sentant approcher le danger, adressent à leurs concitoyens une proclamation qui les exhorte à l'obéissance et les met en garde contre les menées des agents étrangers (23 juillet) (1). Cependant, Jacqmin, cherchant toujours à diviser ses adversaires, se porte vers le bois de Meerdael, d'où il menacera Louvain et agira sur le Hageland. En même temps, ses recrues se présentent à moins d'une heure de Bruxelles, à Boitsfort et à Uccle, où la municipalité terrorisée fait cacher ses archives (2). Protégé par les bois de Meerdael, de Molendael et d'Héverlé, Jacqmin entreprend de nouer des relations plus intimes avec les bandes du Hageland. Le 26, avec leur aide, il tend à la gendarmerie de Hamme-Mille un piège analogue à ceux qui ont réussi antérieurement. Il attire les gendarmes vers le bois de Molendael au moyen de démonstrations bruyantes, et il profite de l'absence de la force publique pour envahir et dépouiller des armes qui s'y trouvent déposées la caserne de gendarmerie établie dans l'abbaye supprimée de Val-Duc (3).

Ce devait être le dernier acte de la carrière du chef des insurgés wallons. A la vérité, il mit à profit les journées du 26 au 30 pour s'entendre avec les Flamands du Hageland et de Hougaerde qui accoururent pour traiter avec lui, et qui s'organisèrent d'après ses conseils (4). Il vit par là s'accroître les rangs de ses adhérents dans des proportions qui lui permirent de se montrer désormais difficile. Il put alors expulser de ses bandes les voleurs qui avaient réussi à s'y faire admettre (5). Il put réprimer les excès de certains colla-

(1) Proclamation du 5 Thermidor an VII. (Manuscrit de Pelckmans, de Louvain).

(2) Lettre du commissaire du canton d'Uccle, du 8 Thermidor an VII, (Carton 56 bis, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettre de la Municipalité d'Uccle, du 11 Thermidor an VII, (Liasse 560, Archives du Département de la Dyle.)

(3) Lettre du commissaire du canton de Grez, du 9 Thermidor an VII, (Carton 35, ibid.).

(4) Lettre du commissaire du canton de Bautersem, du 12 Thermidor an VII, (Liasse 553, Archives du Département de la Dyle). Lettre de la Municipalité d'Hougaerde, du 13 Thermidor an VII, (Liasse 623 (4) ibid.) .

(5) Lettre du commissaire du canton de Wavre, du 10 Thermidor an VII, (Carton 79, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

borateurs, et instituer une discipline meilleure. Chaque jour, à midi, le règlement était lu à haute voix en présence de la troupe. Les réquisitions bornées au nécessaire, le partage équitable de la nourriture, le payement journalier de la solde étaient prévus, et les dispositions qui concernaient ces points étaient appliquées minutieusement (1). Ainsi s'expliquent les constatations que transmettait au législateur Di Martinelli son ami Daubremé, receveur des domaines, au retour d'un voyage fait dans le Brabant wallon : « Les » bandes au lieu de se dissiper augmentent : si les armées » éprouvaient un revers et si les Anglais opéraient un dé- » barquement sur les côtes, il pourrait y avoir une révolte » générale dans l'intérieur » (29 juillet) (2).

Tout en réformant certains abus, Jacqmin ne put mettre fin à une pratique que son ancien métier de recruteur lui avait rendue familière, et qui lui procurait des adhésions aisées à obtenir, sinon à conserver. Ce partisan qui protestait contre la conscription, enrôlait par contrainte les jeunes gens qu'il rencontrait et qui lui paraissaient de taille à l'aider. Des procédés aussi violents, pardonnables parfois vis-à-vis de ceux qui étaient heureux de pouvoir invoquer l'excuse de la force, devaient indisposer en général les victimes. Ils furent la cause de l'échec final du chef qui depuis quatre ans faisait campagne contre la république aux portes de la capitale du Brabant.

Le 30 juillet, la bande de Jacqmin, forte d'environ quarante hommes, revenait des bois de Molendael, et passant la Dyle, remontait la vallée de l'Yssche. Elle avait embrigadé de force deux ou trois cultivateurs qui la suivaient à contre-cœur. Après avoir passé à Loonbeek, elle traversa l'Yssche, et s'engagea dans un vallon boisé qui aboutissait à un petit cirque naturel. C'était une des retraites favorites du chef. Une clairière entourée de futaie permettait les exer-

(1) Ces détails nous ont été affirmés par les fils de divers jeunes gens que Jacqmin avait enrôlés et qui avaient conservé des souvenirs précis sur leur ancien capitaine. Celui-ci, disaient-ils, payait à chaque recrue une solde double du salaire journalier qu'elle gagnait.

(2) Lettre du receveur D'Aubremé au député Di Martinelli, datée du 11 Thermidor an VII, (Correspondance de Di Martinelli.)

cices de la bande. Au fond, le sol se relevait brusquement par une pente menant à la ferme du Kayhof, située sur le plateau. Les sinuosités du vallon empêchaient la vue de se porter à l'intérieur et de suivre la troupe qui s'y engageait. Tels étaient les lieux où, vers le milieu de la journée, Jacqmin ordonna le repos, et où il allait trouver la mort.

Par suite d'une inconcevable négligence, aucune vedette ne gardait la troupe. Peut-être Jacqmin ne fut-il pas obéi s'il en prescrivit l'emploi? Par une non moins coupable confiance en son ascendant, le commandant ne surveilla guère les recrues nouvelles, qui profitèrent d'un moment d'inattention pour se glisser dans le bois et s'éloigner du vallon (1). Rencontrées près d'Yssche par la colonne de l'adjudant Armand, composée de cinquante fantassins et de cinquante cavaliers, elles acceptèrent de lui servir de guides. Les soldats républicains s'approchèrent en silence du vallon qu'ils cernèrent vers 6 heures du soir. Quand l'investissement fut complet, une décharge générale retentit, puis l'infanterie se précipita, la bayonnette en avant. Jacqmin et ses camarades se défendirent courageusement. Blessé à la cuisse, le chef tirait encore sur ses agresseurs en s'appuyant sur un domestique fidèle, quand une balle l'étendit sur le sol (2). En voyant tomber leur commandant, les insurgés se dispersèrent dans le bois, où plusieurs furent massacrés par les soldats. Environ dix des rebelles succombèrent dans cet épisode dramatique, dont le ravin solitaire que l'on appelle encore

(1) Lettre du commissaire Rouppe, du 17 Thermidor an VI, (Carton 27, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettres du 13 et du 14 Thermidor an VII, Liasse 603, Archives du Département de la Dyle). —Lettre du commissaire du canton d'Overyssche, du 13 Thermidor an VII, (Liasse 511, ibid.). — Récit manuscrit du curé de Neeryssche, en 1799 (cure de Neeryssche).

(2) Jacqmin distribuait l'eau-de-vie à ses hommes quand il fut atteint. Blessé à la cuisse, il s'appuyait sur André Van Ermen, « son principal et très dévoué serviteur », pour tirer un coup de carabine, quand il fut atteint de nouveau. « André, s'écria-t-il, allez-vous m'abandonner? — Non, maître, répondit le serviteur, je vous reste fidèle jusqu'à la mort ». Van Ermen, chargeant, Jacqmin sur ses épaules, se précipita pour gagner le taillis, mais un coup de feu le fit tomber à son tour. Jacqmin avait eu le temps de supprimer les papiers compromettants qu'il portait. (Détails fournis par les descendants de certains combattants.)

aujourd'hui « vallon de Charles de Loupoigne » (1), a gardé le souvenir. Sur le corps de Jacqmin on ne trouva que des papiers dénués d'intérêt et une croix de nacre que tantôt l'on disait donnée par le proviseur de l'abbaye de Villers, tantôt l'on représentait comme envoyée par l'archiduc Charles (2).

Un dragon coupa la tête de l'ennemi redouté qu'une surprise avait réduit, et la ficha au bout d'un pieu. Entourant le sinistre trophée, la colonne française gagna, le soir, Rhode-Sainte-Agathe, d'où elle se rendit, le lendemain matin, par Tervueren et Auderghem, au domicile de Rouppe à Bruxelles pour y déposer la dépouille sanglante. Après avoir dressé procès-verbal de l'identité de la victime, Rouppe fit placer la tête sur un échafaud, érigé sur la grand'place, et y fit joindre l'inscription suivante : « Charles de Loupoigne, chef de brigands ». Ces mesures destinées à inspirer la terreur évoquaient les pires souvenirs des temps révolutionnaires, et les pratiques les plus odieuses du régime français. Ainsi, Paris avait vu naguère la populace applaudir les répugnants cortèges où défilaient sur des piques, les têtes de Foulon, de Berthier, du commandant de la Bastille et des gardes du corps tués à Versailles. En Bretagne, on avait exhumé La Rouerie et La Rochejacquelein pour leur couper la tête, et on avait exposé à Laval, au haut de la grille de son château, la tête du prnce de Talmont fusillé par les républicains. Ainsi encore, en 1809, les alliés vainqueurs, après avoir massacré le major prussien von Schil devaient exposer sa tête sur un échafaud pour enseigner aux populations allemandes ce qu'il en coûtait de parler le langage de l'indépendance.

Mais le spectacle barbare offert aux Belges par Rouppe fut loin de produire l'effet attendu. Dans les villages, on avait vu avec désolation passer les militaires porteurs du débris terrifiant dont ils s'enorgueillissaient. Le principal guide de la colonne républicaine fut contraint de demander

(1) En flamand : « Charle Lapoigne's delle ».

(2) Barafin, *Vie privée et politique de Jacqmin, dit cousin Charles de Loupoigne*, p. 56. *Galerie historique des contemporains.* (Bruxelles, 1819), tome V, p. 370.

pour sauvegarder sa vie, une protection particulière à l'adjudant Armand qui dut venir camper à Isque avec sa troupe et adresser une proclamation terrifiante aux habitants (1). Bruxelles fut témoin de protestations non moins énergiques de la part des patriotes. En passant devant l'échafaud de la grand'place, un vieux mendiant s'écria « qu'à titre de revanche on devrait pendre, chaque semaine, un Français en l'honneur de la Sainte Vierge ». Et dans cette exclamation grossière, échappée à une foi plus naïve qu'éclairée, on devait trouver, comme le firent les autorités françaises, l'expression sincère des sentiments du peuple conquis (2).

Le sort funeste de Jacqmin inspira de salutaires réflexions aux organisateurs de l'insurrection. Il confirma ceux-ci dans l'opinion qu'un mouvement national ne pouvait éclater s'il n'était soutenu par l'étranger. C'était pour avoir méconnu cette vérité que Jacqmin avait péri. Faute de ressources suffisantes pour armer et entretenir sur pied de guerre les bandes qu'il commandait, il avait eu recours à la contrainte pour se procurer des recrues, des armes, des vivres, des munitions, et la violence qu'il avait employée s'était retournée contre lui. Aussi vit-on certains patriotes réfugiés à Emmerich désavouer le vaincu du 30 juillet et le signaler comme un chef de brigands. En même temps, ils mirent à profit la leçon découlant des événements pour affirmer aux représentants de l'Angleterre et du prince d'Orange que les Belges ne pouvaient faire campagne que s'ils étaient assistés par les puissances coalisées et qu'il y avait urgence à ce que l'intervention étrangère se produisît, parce qu'ils avaient peine à contenir leurs adhérents locaux (3).

Pour respecter l'unité du récit nous avons dû poursuivre jusqu'au moment de la mort de Jacqmin l'exposé des troubles du Brabant wallon. Ce serait se faire une idée fausse que se représenter les autres parties du pays comme demeu-

(1) Proclamation en langue flamande, faite par l'adjudant Armand, campé à Isque, le 17 Thermidor an VII, (Archives du château de Neeryssche).

(2) Barafin, *Vie de Jacqmin*, citée plus haut, p. 60.

(3) Lettres du colonel Schutters au comte Bentinck, du 29 juillet et du 17 août 1799, et du baron d'Yvoy, du 19 août 1799, (Record office, *Frontiers of Holland*, IV.)

rant indifférentes au mouvement national.

La Campine qui confinait au Hageland et qui servait de trait d'union naturel entre les régions troublées et la frontière batave, révélait par des signes manifestes l'action de Van Gansen et de Van den Bosch. Si l'arrestation d'un comité insurrectionnel, faite à Westerloo le 7 juillet, avait imposé quelque retenue aux agitateurs, leurs recrues, comprenant principalement les conscrits réfractaires, méconnaissaient fréquemment les conseils de prudence donnés par les chefs. Des bandes d'insurgés appelant les habitants aux armes parurent à Turnhout, Moll et Meerhout, le 10 juillet, à Saint-Amand, le 13, à Schriek et Westerloo, le 14, à Contich, le 17. D'autres furent encore signalées à Westerloo, le 21, près de Lierre, le 24, à Zoerle et à Westerloo, le 27. Une perquisition fit découvrir un dépôt de poudre caché à Oostmalle, le 19. En même temps apparaissaient, le long de la frontière, des groupes de réfractaires prêts à la franchir pour entrer en Belgique au premier signal. Pour tenter de rétablir le calme, des colonnes mobiles sont disséminées par le commandant français dans le département des Deux Nèthes, et l'état de siège est proclamé à Saint-Amand (1). La Flandre, le Hainaut, le Namurois, les pays de Liége et de Limbourg inspirent aussi des craintes aux autorités françaises. Le 22 juillet, le général Béguinot se transportait à Grammont, et convoquait d'urgence la municipalité pour lui annoncer qu'il plaçait dans la ville une colonne mobile. Il était informé, disait-il, de l'existence d'une conspiration contre la république, et des preuves écrites en existaient entre ses mains : « la ville de Grammont était incivique, les » esprits attendaient la première occasion pour se soulever, » et la population désirait les Autrichiens, les Anglais, ou » même les Russes, pourvu qu'elle fut délivrée des Fran- » çais » (2). Dans le Hainaut, le représentant Frison signale au ministre de la Guerre, l'existence de rassemblements hostiles de conscrits dans les bois, surtout au nord de Char-

(1) Thys, ouv. cité, pp. 299, 302. Jacobs, *Inventaire* cité, IV, pp. 305, 307, 309.

(2) De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, I, p. 297.

leroi (17 juillet) (1). Les cantons de Gembloux, Spy, Emine et Eghezée, dans le pays de Namur sont troublés par des bandes insurgées, le 19 juillet, et dix jours après, ils sont déclarés en état de siège par le général Lécrivint. Les bois de Marche sont occupés par des conscrits armés qui surveillent la gendarmerie pour lui arracher les conscrits (2). Enfin, malgré l'érection d'un camp considérable à Liége, les administrateurs du département de l'Ourthe ne déguisent pas leurs craintes. Ils écrivent que dans l'ancien duché de Limbourg, la population est persuadée du prochain retour des Autrichiens qu'elle attend avec impatience. Ils provoquent même la mise en état de siège des cantons de Walhorn, d'Eupen et de Herve (20 juillet) (3).

VI.

La mort tragique de Jacqmin enlevait à la cause nationale un serviteur utile et dangereux à la fois. Les grands desseins des patriotes devaient assurément survivre à l'agent obscur qui s'efforçait de les réaliser par des moyens parfois condamnables. Mais, à la fin de mois d'août, une seconde cause d'échec allait venir entraver le développement de l'insurrection intérieure. Nous voulons parler de la suspension des négociations anglo-orangistes à Emmerich. Ce sont les effets de ces deux circonstances, et plus particulièrement de la seconde, que nous allons tenter de mesurer. Nous verrons la guerre civile se prolonger au mois d'août et s'atténuer progressivement à compter du commencement de septembre, en laissant subsister l'hostilité des vaincus contre les vainqueurs et les protestations des Belges contre l'étranger.

Pendant le mois d'août, on relève des scènes de dévas-

(1) Lettre de Frison au Ministre de la Guerre, du 29 Messidor an VI, (Correspondance de A. J. Frison, appartenant à M. Rouffart, à Bruxelles.

(2) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de Sambre et Meuse, 24 Messidor et 2 Thermidor an VII, (Archives du Royaume, Namur). Proclamation imprimée du général Lécrivint, du 11 Thermidor an VII.

(3) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (1724-1852). III, pp. 295, 296.

tation presque aussi nombreuses que celles dont les mois précédents ont été témoins. Pillages chez les fonctionnaires républicains, saisies d'armes, destructions des arbres de la liberté, se succèdent avec une monotonie attristante. Presque chaque jour il s'en commet, et parfois le désordre est poussé au point que la vie humaine n'est pas respectée. On assassine, sous prétexte de jacobinisme, deux habitants de Rèves, le 19 août, et l'agent municipal d'Incourt, le 23 (1). Ces crimes qu'aucune excuse ne pouvait innocenter, fût-elle tirée des sévérités déployées par les victimes pour appliquer des lois odieuses, attestaient uniquement la désorganisation profonde que la république avait créée. Aussi pouvons-nous ne pas en rapporter le détail. Mais nous devons insister sur les manifestations collectives qui révèlent l'attente de la révolte générale dans les principales régions où nous avons vu qu'elle était en préparation.

A la différence des groupes de brigands qui opèrent en petit nombre et dans le secret de la nuit, les bandes d'insurgés continuent à se réunir et à faire des apparitions en plein jour sur les points les plus divers du territoire. On signale des bandes de vingt, trente, quarante hommes armés à Limal, Turnhout, Gheel, Meerhout, Contich, Arendonck, le 3 août, à Linter, le 5, à Moll, Meerhout, Vorst, le 14, à Zoerle et à Westerloo, le 15, à Sart-Dames-Avelines, le 28. Certains insurgés poussent l'audace jusqu'à se présenter à l'abbaye supprimée de la Cambre, à un quart d'heure de Bruxelles (7 août). Sur l'organisation de ces compagnies l'autorité républicaine possédait quelques renseignements précieux. Déjà, elle savait, par une saisie faite le 19 août à la frontière, que des envois d'armes étaient faits aux insurgés belges par la voie d'Hongerheyde (2). Par une ruse de police elle apprit bien davantage. Des agents de police envoyés comme espions dans le Brabant wallon, le 10 août 1799, nous ont laissé le récit de leurs aventures. Ils avaient rencontré les insurgés à Limal ; la bande occupait le cimetière, au centre

(1) Bulletin de police du 6 Fructidor an VII, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(2) Rapport de l'espion Arnaerts, envoyé en Batavie en août 1799, (7 et 11 Fructidor an VII, Archives de la Province, Anvers).

du village, et des sentinelles surveillaient les avenues. Pour se faire admettre, les espions avaient dû se donner pour des insurgés du pays de Namur et promettre d'apporter de la poudre et de l'argent. Malgré leurs protestations, ils n'avaient guère obtenu de crédit, et ils avaient été dépouillés de leurs montres et de leurs bourses, dont le partage avait occasionné un combat entre les insurgés. Revenus quelques jours plus tard, avec douze soi-disant recrues, les espions avaient été admis dans la bande. Mais comme ils avaient recommandé à leurs hommes de « commettre quelques excès » pour aider à la surprise de la compagnie, celle-ci fut faite prisonnière, en septembre, et les espions eurent grande peine à éviter le sort de leurs compagnons d'infortune (1).

Ailleurs, le mode de recrutement révèle la pensée supérieure qui dirige le mouvement : les jeunes gens qui ont passé la frontière reviennent au mois d'août en Campine, les uns pour s'y joindre aux bandes locales, les autres pour aller grossir les rangs des insurgés de la forêt de Soignes (2). Un peu plus tard, c'est la Hollande, et c'est surtout Emmerich que l'on assigne aux réfractaires d'Anvers, comme lieu de refuge et de préparation (3). Dans le Hageland, nous voyons les chefs du mouvement réunir publiquement dans un cabaret de Binckom tous les conscrits du village, faire l'appel de ceux-ci sur une liste dressée à l'avance, et les former en une compagnie prête à prendre les armes (4). A ces traits épars, révélant l'existence d'un mot d'ordre général, viennent s'ajouter divers détails caractéristiques sur les organisateurs du mouvement. Dans le canton de Glabbeek, c'est un lieutenant de Jacqmin, le cordonnier Gespers, ancien combattant de 1798, qui recrute pour l'insurrection, non seulement à

(1) Déclaration de l'agent de police François-Alexis de Paquet, du 5 Pluviôse an XI. (Dossier Des Maret, Greffe du Tribunal correctionnel, Bruxelles).

(2) Lettre des administrateurs du Département des Deux Nèthes, du 24 Thermidor an VII, (Liasse 561, Archives du Département de la Dyle).

(3) Lettres des administrateurs du Département des Deux Nèthes, 29 Thermidor an VII, et début de Fructidor an VII, (Archives provinciales, Anvers).

(4) Lettre du commissaire du canton de Glabbeek, du 13 Fructidor an VII, (Liasse 589, Archives du Département de la Dyle).

Glabbeek, mais jusqu'à Montaigu et jusqu'à Aerschot (1). Dans la même région, on saisit, le 17 août, l'ancien lieutenant de Jacqmin, Ferouge, se donnant pour un marchand de sucre, en route pour Dusseldorf, et muni comme il l'était naguère à Jodoigne, d'un passeport régulier de la ville de Wavre (2). Dans les cantons qui s'étendent entre Hal et la Dendre, c'est-à-dire dans le pays d'Hérinnes, toujours si hostile à la France, on voit circuler en secret Nechelput, l'ancien chef de la révolte d'octobre 1798 ; selon l'autorité, cet agitateur apporte le mot d'ordre de la région de Grammont, où la découverte du complot vient d'appeler le général Béguinot (3).

Ce n'est pas sans raison que les dirigeants du parti national s'efforcent de tenir leurs adhérents en haleine. Non seulement, les rapports qu'ils entretiennent avec l'étranger, et que viennent de renouveler successivement de Norman, Rottiers, de Tuyll, Syben, Heylen, Clercx, les poussent à combiner leurs efforts, mais les nouvelles importantes qui leur arrivent de l'autre côté de la frontière leur suggèrent de pressants motifs d'agir. A la fin de juillet déjà, les journaux avaient annoncé que le général Sztarray, lieutenant de l'archiduc Charles, avait adressé une proclamation aux Belges. Le 14 août, un inconnu, circulant en voiture sur la route de Bruxelles à Namur, distribua des paquets de journaux publiant le texte de l'appel de Sztarray, daté du 1er juillet 1799 (4). Dans ce document, qui annonçait l'arrivée prochaine des troupes impériales, les patriotes virent avec raison le présage d'une intervention qui voudrait être prédominante et ils en déduisirent la nécessité d'affirmer énergiquement le rôle qu'ils entendaient jouer. D'autre part, le

(1) Bulletin de police, 28 Thermidor, an VII, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(2) Lettre du commissaire de Montaigu, du 1er Fructidor an VII, (Carton 76, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(3) Lettre du commissaire d'Hérinnes, du 3 Fructidor an VII, (Carton 85 (3°), ibid.).

(4) Orts, ouv. cité, p. 340. — Lettre du commissaire du canton de Genappe, du 27 Thermidor an VII, (Liasse II, Mélanges, Archives du Département de la Dyle). — Bulletin de police 43, (Carton 18, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

bruit de l'armement et du départ d'une flotte anglaise destinée à un débarquement sur les côtes des Pays-Bas, puis l'apparition de certains bâtiments anglais devant Ostende, à la date du 24 août, devaient stimuler le zèle des patriotes, qui s'attendaient à être secourus par les troupes britanniques, et qui voulaient être en mesure de tendre la main à celles-ci dès le moment de leur descente (1).

En face des mouvements des patriotes, il faut placer l'activité des autorités républicaines qui sentent qu'une explosion peut se manifester d'un instant à l'autre et qu'elle serait pour le gouvernement le signal d'un échec irréparable. Des colonnes mobiles occupent Tervueren et Mellery, Moll et Turnhout, jusque vers le 15 août. Comme elles ne réussissent pas à rétablir le calme, les administrateurs, de la Dyle provoquent une réunion où le commandant du département vient règler avec eux la mise en état de défense des régions troublées. Il déclare que les bandes d'insurgés ne cessent pas de parcourir les cantons wallons, et que pour les réduire il a pris des mesures énergiques. Cinq colonnes mobiles sont placées à Wavre, Grez, Jodoigne, Perwez et Mellery. Des garnisons importantes occupent Louvain, Aerschot, Diest et Tirlemont. Grâce à ces forces, destinées à échanger des communications incessantes, il compte pacifier la Wallonie et le Hageland (16 août) (2). Cet espoir est déçu à peine il est formé. On apprend à Bruxelles que la flotte anglaise a mis à la voile, et qu'elle menace les bouches de l'Escaut. Le général Tilly doit se multiplier pour faire face à une descente éventuelle sur les côtes, à l'apparition possible des troupes impériales sur le Rhin, et aux insurgés de l'intérieur. Il se transporte en Flandre, le 24 août ; il crée un camp près d'Anvers, et quand le Directoire le contraint à envoyer des forces au secours du général Brune, qui dirige la défense du territoire batave, il garde sous la main une partie des régiments désignés, tant est grande l'inquiétude qu'il éprouve (3).

(1) *Le Moniteur réimprimé*, tome XXIX, pp. 785, 789.

(2) Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de la Dyle ,29 Thermidor an VII, (Registre 7, Archives du Département de la Dyle).

(3) *Le Moniteur réimprimé, tome* XXIX, p. 785. COLENBRANDER,

Troubles intérieurs et perspective d'invasions étrangères coïncidaient ainsi pour rendre difficile, sinon périlleuse, la situation des départements belges. C'était ce qu'avouaient sans détour, les administrateurs de la Dyle, qui placés au centre du pays discernaient mieux que toutes les autres autorités les périls du moment. Dans une dépêche adressée le 28 août 1799, au commandant en chef des provinces belges, ils suppliaient le général de les aider à obtenir que la levée des conscrits fut interrompue (1). «Cette opération, disait l'administration, est dangereuse. Les soulèvements sont comprimés, mais l'esprit public dans les villes comme dans les campagnes n'en est pas moins mauvais. Les partisans de l'ancien régime ne cessent de conspirer contre la république et d'inciter le peuple à la révolte par des écrits et des proclamations qu'ils distribuent à profusion, notamment dans les campagnes. La levée sera le signal d'une révolte générale, aidée par l'espoir de voir les Autrichiens descendre le Rhin, comme l'annonce la proclamation du général Sztarray répandue partout par les malveillants. On compte sur les Anglo-Russes qui menacent la Hollande, d'après les armements qui viennent de sortir des ports anglais. On ne peut pas le cacher, la grande majorité des Belges aspirent après le retour des Autrichiens, et d'après la ferveur des vœux qu'ils font hautement pour ce retour, ne doit-on pas croire avec raison qu'ils prêteraient avec empressement les mains à tout ce qui pourrait l'accélérer ? D'ailleurs, beaucoup de réfractaires sont cachés, même à l'étranger, notamment dans les environs de Bois-le-Duc, où avec des prêtres insermentés ils forment un corps prêt à marcher sous les chefs que les coalisés enverraient ».

VII.

Contrairement aux prévisions énoncées dans la dépêche que nous venons de résumer, la révolte générale n'éclata pas à l'intérieur, et le corps formé par les réfractaires en

Gedenkstukken, ouv. cité, III, pp. XIX, XX, XXI, XXIII. Thys, ouv. cité p. 311. Desbrières, *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques*, II, p. 147.

(1) Lettre du 11 Fructidor an VII, (Liasse mélanges, 2, Archives du Département de la Dyle.)

Batavie ne franchit pas la frontière. Loin de se manifester à l'approche de la flotte anglo-russe, la guerre civile sembla se calmer à partir du 1er septembre et la fin de l'année vint démentir les promesses du printemps et de l'été. Les raisons de ce recul subit se comprennent aisément. Nous savons que les pourparlers d'Emmerich aboutirent à la fin d'août à une contradiction manifeste entre les programmes en présence et que cette opposition fut due à la perspective d'une intervention autrichienne. Nous savons aussi que l'échec final de la tentative des Anglo-Russes acheva de décourager les patriotes (1). Dans quelle limite ceux-ci déposèrent-ils les armes reprises depuis peu de mois ? C'est le dernier point qu'il nous reste à élucider pour achever le récit des événements de l'année 1799 et le tableau de la domination du Directoire.

Une première impression se dégage de la lecture des bulletins officiels pour les mois de septembre à décembre 1799. Les patriotes changent de tactique, mais ils ne paraissent pas découragés. Loin de se désespérer et de déserter la cause nationale, ils continuent à se préparer au soulèvement dont ils attendent le signal, et ce sont leurs adversaires qui déclarent se trouver dans une situation presque sans issue.

Les actes de violence dirigés contre les personnes ou les propriétés diminuent dans une notable proportion. On n'en compte qu'une dizaine sur une durée de quatre mois. Cette diminution constitue un progrès si l'on considère l'ordre social. Mais ces excès, qui sont fréquemment la manifestation populaire et brutale du patriotisme, sont précieux à retenir comme attestation du sentiment général. Ils ne s'attaquent qu'aux fonctionnaires républicaines, et souvent ils forment des représailles méritées pour les abus révoltants engendrés par les lois. Deux scènes de l'époque peuvent servir de démonstration convaincante à cet égard. La première se passa en Luxembourg. La gendarmerie ayant saisi trois prêtres réfractaires, les enferma, le 2 septembre, dans le vieux château de La Roche, et se prépara à les mener, le lendemain, à Marche et de là à Namur pour les déporter. De courageux habitants de La Roche, conduits par M. de Xivry, ancien officier autrichien, organisèrent une embuscade dans les bois

(1) Voir le chapitre précédent.

de Journal, le long de la route que devaient suivre les prisonniers. Après une courte fusillade, qui coûta la vie à deux chasseurs et à trois gendarmes, les captifs furent délivrés et ramenés triomphalement dans leurs villages. L'épée du commandant de la brigade française demeura comme un trophée dans les mains de M. de Xivry dont les descendants la conservent encore aujourd'hui (1).

Peu de jours après, le village de Court-Saint-Etienne, en Brabant, fut le théâtre d'événements analogues, mais dûs à une autre cause (2). L'autorité y avait placé quatorze garnisaires pour forcer des contribuables à payer des impôts arriérés. Ces garnisaires étaient, selon les dires du juge de paix, d'anciens voleurs qui commettaient les excès les plus injustifiés, violant le domicile des concitoyens, engendrant des frais énormes pour des contributions dérisoires, accablant les habitants de vexations. Le 6 et le 12 septembre, une bande de gens armés, d'environ quarante hommes, se précipita dans le village, chassa les garnisaires, en blessa plusieurs à coups de fusils et pilla leurs effets. Il fallut cantonner quarante soldats à Court-Saint-Etienne pour rétablir l'ordre. Deux des coupables furent saisis et condamnés à mort. Mais la conscience publique protesta par la plume du juge de paix. Ce magistrat adressa un mémoire justificatif au commissaire du département, qui garda la pièce au lieu de la communiquer aux juges. Dans ce mémoire l'auteur rappelait les excès des garnisaires, et affirmait qu'ils avaient menacé de mettre le feu au village, qu'ils avaient tenté de le faire, et que l'un d'eux avait tué d'un coup de pistolet un malheureux ouvrier maçon, au moment de son repas. « Le peuple, ajoutait le juge, le peuple qui ne sait pas qu'on peut réclamer contre ces sortes de vexations, aigri par la conduite atroce de ces sangsues, n'écoutant que son ressenti-

(1) Van Caenegem, *La guerre des paysans*, p. 193. Procès-verbaux des séances de l'Administration de Sambre et Meuse, 21 Fructidor an VI. (Archives du Royaume, Namur.)

Lettre du baron Orban de Xivry, petit neveu de M. Georges de Xivry. Le curé d'Ortho, étant atteint de surdité, n'avait pu être informé des projets de ses libérateurs, et étant demeuré dans les environs du lieu de combat fut repris par les gendarmes.

(2) Dossier spécial dans la liasse 560, Archives du Département de la Dyle.

ment, cherche et tâche de reprendre par force ce qu'on lui avait volé par exaction » (1).

Toutefois, l'opinion ne se bornait pas à se traduire par ces quelques actes de violence, d'une portée restreinte. Les appels au sentiment public et les démonstrations collectives révélaient le maintien d'une organisation militaire commune aux diverses régions où l'agitation s'était fait sentir antérieurement.

Dans le pays de Grammont, où l'on a craint à plusieurs reprises de voir éclater la révolte, la nouvelle du débarquement des Anglais excite les esprits, le 3 septembre, au point que la municipalité se croit à la veille d'un soulèvement et qu'elle achète, en toute hâte, des armes et des munitions. Des affiches appelant les habitants à s'insurger à l'approche des armées coalisées apparaissent à Audenarde, le 4, dans le pays de Waes, le 8, dans le Brabant vers le 1er octobre, à Genappe, le 11 octobre, et à Overyssche, à Maldeghem, à Saint-Gilles (Waes), du 4 au 8 septembre. On annonce à Bruxelles, le 18 septembre, l'entrée des Anglais à Amsterdam. A Montaigu, le 23, on se répète que dans trois semaines les Anglo-Russes auront atteint la Belgique. Ces nouvelles se débitent « avec une joie insolente », d'après ce que constatent les autorités françaises. Celles-ci complètent bientôt leurs informations par les rapports que leur adressent leurs espions et qui attestent que dans le Hageland, le peuple a ouvert de force les églises, et qu'il y prie publiquement pour le succès des armées impériales. Ce dernier trait est plus éloquent dans sa simplicité que maint récit de bataille, car il montre l'âme populaire associant spontanément dans son premier élan de liberté ses aspirations patriotiques à ses revendications religieuses (2).

(1) Lettre du juge de paix de Mellery, du 30 vendémiaire an VIII, (Liasse 560, précitée).

(2) De Portemont. *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, I. p. 199. — Procès-verbaux des séances de l'administration du Département de l'Escaut, 18 Fructidor et 22 Fructidor an VII, (Archives de la Province, Gand). — Lettre du commissaire du Département de la Dyle, du 13 Vendémiaire an VII, (Carton 56 bis, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettre du commissaire de Genappe, du 19 Vendémiaire an VII, (Carton 39 ibid. — Lettre du commissaire du canton

Les mouvements des bandes recrutées en vue de l'insurrection prochaine sont de moins en moins fréquents à partir du 1er septembre. Mais leur réitération suffit à montrer que les chefs locaux continuent à les maintenir en haleine. En Campine, les insurgés tournent leurs espérances vers le comité d'Emmerich et vers la Gueldre prussienne d'où leur viennent encore des instructions et des appels, selon les constatations du commissaire du département des Deux Nèthes. Dans le Brabant wallon, on surprend une bande de conscrits réfractaires campée à la ferme de Moriansart, près d'Ottignies, et on apprend qu'elle comprend des Bruxellois mêlés à des gens du pays (7 septembre). A la même date, deux émissaires parcourent le Hageland et y recrutent pour l'armée nationale. Selon un rapport circonstancié dressé en Hainaut, le même jour, un émissaire nommé Montigny est venu de Bruxelles visiter les cantons de Thuin, Fontaine-l'Evèque et Châtelet, pour annoncer la rentrée prochaine des Autrichiens et pour prêcher l'insurrection générale à l'exemple des peuples italiens. Une visite faite par la gendarmerie à Hove, village situé entre Anvers et Malines, conduisit à des découvertes qui édifiaient sur les dispositions arrêtées dans les campagnes anversoises. Les représentants de la force publique y heurtèrent une sentinelle, l'arme au bras. Après s'en être rendus maîtres, ils perquisitionnèrent chez divers habitants suspects de patriotisme, parmi lesquels l'agent municipal, et ils trouvèrent chez chacun d'eux des armes cachées, dont six déposées chez l'agent. Parmi les papiers saisis on remarquait la liste d'enrôlement des jeunes gens du village, comprenant entre autres la sentinelle arrêtée (11 septembre) (1).

d'Overyssche, du 1er Brumaire an VIII, (Carton 43 ibid.). — Lettre de Lonhienne, du 18 septembre 1799. (Vreede, *Geschiedenis der diplomatie van de Bataafsche Republiek.*) Lettres du commissaire de Montaigu, du 4 Complémentaire an VII et du 5 Vendémiaire an VIII. (Carton 76, correspondance du commissaire du Département de la Dyle.)

(1) Lettre du commissaire du Département des Deux Nèthes au Ministre de la Justice, du 29 Fructidor an VII, (Archives provinciales d'Anvers). — Lettre du commissaire de Genappe, du 21 Fructidor an VII, (Liasse 589, Archives du Département de la Dyle). — Lettre du commissaire de Tirlemont, du 15 Vendémiaire

Durant la seconde moitié de septembre, des signes analogues sont encore relevés. La Flandre voit des bandes armées circuler dans les environs immédiats de Bruges, à Oostcamp, àWest-Cappelle, à l'Ecluse, à Maldeghem et à Damme, et sur la ligne séparant les départements de la Lys et de l'Escaut, à Eecloo. Une collision entre la force publique et les mécontents rassemblés à Eecloo coûte la vie à trois de ceux-ci (16 septembre) (1). Plus près de Bruxelles, l'arrestation d'un chef des insurgés au hameau d'Eversum, sous Meysse, provoque la réunion soudaine des habitants qui assaillent le peloton de gendarmes et lui arrachent le prisonnier (2). Un garde forestier qui a coopéré à l'arrestation est réduit à se cacher pour échapper à la vindicte populaire, Autour de Wavre les sentiments d'hostilité de la population sont si vifs et le crédit des mécontents si puissant que lors de la fête de la fondation de la république, célébrée le 23 septembre (1er Vendémiaire), pas un membre de la municipalité n'ose franchir la distance qui sépare Wavre des villages voisins (3). Par la voie d'avis que lui procurent ses espions, l'autorité supérieure apprend que les bandes insurgées ont préparé un coup de main qui, à un signal donné, les portera simultanément sur plusieurs villes, notamment sur Louvain, dont elles comptent s'emparer par surprise (28 septembre) (4). Si exagérés qu'ils paraissent, ces bruits ont un incontestable fondement. Il faut les rapprocher, en effet, des plans que traçaient en août et en septembre Van den Bosch, Clercx, Heylen, en collaboration avec Yvoy, de Norman et de Tuyll. Une incontestable parenté les unit aux projets rapportés de Belgique par le capitaine de Norman, au mois de mai et au

an VIII, (Carton 78, correspondance du commissaire du Département de la Dyle). — Lettre du commissaire du Département de Jemmapes, du 21 Fructidor an VII, (Liasse 561, Archives du Département de la Dyle). — Gebruers, ouv. cité, I, p. 216.

(1) Gebruers, ouv. cité, I, p. 268. — Archives du Département de l'Escaut, carton 360, (Archives de la Province, Gand).

(2) Rapport du 9 Vendémiaire an VIII, (Liasse II, Mélanges, Archives du Département de la Dyle).

(3) Procès-verbal de la Municipalité de Wavre, du 6 Vendémiaire an VIII, (Greffe de Wavre, Archives du Royaume à Bruxelles).

(4) Lettre du Ministre de l'Intérieur, du 6 Vendémiaire an VIII, (liasse 561, Archives du Département de la Dyle).

programme esquissé par Van den Bosch au mois d'août (1).

Les semaines qui suivent viennent justifier l'information transmise au gouvernement, en tant qu'elle représente la Belgique comme se trouvant toujours exposée à des troubles profonds. La Campine continue à être le théâtre d'agitations. On saisit des correspondances antirévolutionnaires et des armes à Contich, le 30 septembre. On signale des bandes armées à Westerloo et des dépôts d'armes et de poudre à Lille-Saint-Hubert, le 7 octobre (2). D'autres bandes menacent Grimberghen, le 17, au point que le commissaire cantonal supplie son chef de lui envoyer une garnison (3). Les environs de Lierre sont occupés par des rassemblements hostiles à la date du 10 novembre (4). Et, à l'autre extrémité du pays, les mois d'octobre et de novembre sont marqués en Luxembourg par des tentatives de révolte à Bastogne, Wardin, Niederwiltz, Remich, Sainlez, Florenville et Tintigny (5).

Comme si rien ne devait manquer à l'évocation des rigueurs de l'année précédente, les chefs militaires se laissent alarmer par les menaces venant de l'intérieur et de l'extérieur. Un ordre du ministre de la police prescrit de mettre les grandes communes du pays en état de siège, afin de faciliter le recouvrement des contributions arriérées et la saisie des conscrits (14 septembre). Cette mesure est mise à exécution dans le département de la Meuse Inférieure en octobre (Vendémiaire an VIII). La portée au point de vue de la guerre civile et de l'invasion étrangère en est bientôt accentuée par les travaux que le génie militaire pousse avec vigueur dans les places de la frontière. On garnit de batteries Ostende, Blankenberghe et les environs de Bruges. On met en état de défense et on approvisionne du matériel de siège, Venlo, Maestricht et Luxembourg (octobre) (6).

(1) Voir le chapitre précédent.

(2) Jacobs, *Inventaire* cité, IV, pp. 323, 327.

(3) Lettre du commissaire de Grimberghen, du 25 Vendémiaire an VIII, (Carton 78, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

(4) Jacobs, ouv. cité. p. 327.

(5) Zorn. *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, p. 234 .

(9) Jacobs, *Inventaire* cité, IV, p. 317. *Le Moniteur réimprimé*, XXIX, pp. 816, 817.

Tandis que se déploie l'appareil de la force brutale destinée à tenir en respect le peuple conquis non moins qu'à éloigner ses libérateurs, le sentiment des masses répond aux menaces des conquérants par des marques d'énergique répulsion. Les commissaires de cantons ruraux, sentinelles avancées du gouvernement républicain en territoire ennemi, décrivent avec franchise l'attitude de leurs administrés à l'égard de la république. « Tout le monde protège les insurgés et regarde les autorités comme des chiens », affirme le commissaire de Genappe, le 18 juillet 1799. Et le commissaire de Wavre, quoique soutenu par la présence continuelle d'une colonne mobile, est encore plus décourageant. Selon lui, il n'y a rien à tirer des officiers municipaux, en proie à l'engourdissement et à la stupeur (3 septembre 1799) ; tout s'engouffre dans l'abîme profond de la malveillance et du dégoût envers le gouvernement (12 octobre) ; l'hiver est à craindre, car les brigands redoublent, et on ne trouve plus de garnisaires (23 octobre) ; enfin, tout respire la tristesse et la désolation (3 janvier 1800) (1). Telle est la manière de penser en Wallonie. Dans le Hageland, les habitants ne sont pas moins décidés. On peut en juger par le récit des scènes qui se passèrent à l'église de Wommersom près de Léau, au moment des fêtes de Noël 1799 (2). Un peloton de gendarmes, faisant une tournée, le jour de Noël, arrive à Wommersom où il trouve l'église ouverte et occupée par une centaine de fidèles qui prient. C'était là un crime flagrant aux termes des lois républicaines. Les gendarmes expulsent la foule et reconnaissant parmi elle deux jeunes gens les arrêtent comme conscrits. Mais la foule s'ameute, s'arme, tire des coups de feu sur les gendarmes, et les contraint à fuir, après avoir arraché de leurs mains les conscrits. Le lendemain, les gendarmes reviennent en nombre et bien décidés à triompher.

(1) Lettres du commissaire de Genappe, du 30 Messidor an VII, (Carton 39, correspondance du commissaire du Département de la Dyle), et du commissaire de Wavre, du 20 Fructidor an VII, du 20 Vendémiaire an VIII, du 1er Brumaire an VIII et du 13 Nivôse an VIII, (Carton 79, ibid.).

(2) Procès-verbal de la Gendarmerie de Léau, des 4 et 5 Nivôse an VIII, (Carton 41, correspondance du commissaire du Département de la Dyle).

Ils trouvent de nouveau la multitude occupée à prier dans l'église. Cette fois, la force publique l'emporte : elle fait évacuer le temple, et ramène à Léau les chefs du mouvement. Parmi ceux-ci se retrouve un Pluymers, parent probablement du patriote de ce nom qui habitait le village de Budingen, voisin de Wommerson, et qui de là correspondait avec les insurgés de la Campine.

VIII.

Quoique restreints aux limites de quelques cantons ruraux, les événements que nous venons de rapporter s'imposent à l'attention parce qu'ils présentent la syntèse de la situation des esprits en Belgique au moment du coup d'Etat de Brumaire. Sous des formes diverses, la protestation indignée de l'immense majorité des Belges s'élève pour dénoncer le despotisme de l'étranger et pour revendiquer les droits d'une nationalité opprimée. Partout, c'est l'âme belge qui vibre, réclamant à la fois la liberté de la conscience, la dignité du citoyen, et l'indépendance de la patrie. Car ce sont ces revendications qui sont au fond de toutes les manifestations de la vie publique que nous avons étudiées. Elles inspirent à des degrés divers les électeurs qui vont au scrutin pour écarter les Français des fonctions publiques ou qui s'abstiennent de voter par haine pour les conquérants, les journalistes qui voient censurer ou confisquer leurs feuilles, le clergé qui est dépouillé et exilé, les réfractaires qui refusent de servir un régime détesté, les bandes de mécontents qui sont réduites à vivre d'extorsion et de pillage, et enfin les compagnies d'insurgés qui s'organisent sous des voiles presque transparents en vertu d'un concert général et avec l'encouragement des puissances coalisées.

Pour mettre en lumière l'attachement pieux des populations belges à leurs constitutions et à leurs mœurs séculaires, il a manqué un écrivain de génie qui marquât en traits ineffaçables la fermeté de la résistance en face des efforts des conquérants. Jamais n'apparaîtraient plus clairement l'abaissement de la pensée, fruit de la conquête, l'infériorité de notre pays au point de vue littéraire, les inconvénients de la

coexistence de deux langues imparfaitement parlées. Le récit des temps troublés que traversait la patrie ne serait fait que par fragments, ne serait entrepris que par des témoins assurément dignes de foi, mais écrivant sans préoccupations historiques ou artistiques. Si au lieu de pauvres prêtres annotant en secret les détails de la persécution, au lieu de simples membres d'une Chambre de rhétorique ou d'anciens échevins de nos cités, enregistrant chaque jour les événements, un Tacite s'était rencontré pour observer, analyser et raconter, il eut laissé une œuvre palpitante d'intérêt. Sa plume aurait buriné le désordre matériel et moral enfanté par la conquête, les âmes enchaînées comme les corps, le culte proscrit, la presse baillonnée, l'enseignement et la bienfaisance anéantis, les monuments ruinés ou renversés, les bons citoyens exilés, emprisonnés, ou suspects, les affaires publiques confiées à des mains trop souvent incapables ou même indignes. Elle aurait dépeint le renversement de toutes choses poussé au point de pervertir la langue la plus claire que possède l'humanité, et d'appeler brigands ceux qui rêvaient un idéal plus élevé que la tyrannie directoriale. Car tel était l'abus des mots, à cette époque tourmentée, que les pièces officielles ne qualifient jamais que du nom de Brigands les Belges assez osés pour protester contre la domination républicaine. Et l'influence de ce langage trompeur serait si grande qu'elle formerait peu à peu l'opinion et qu'elle arriverait à jeter la déconsidération et l'oubli sur les insurgés de 1798 et de 1799.

L'historien dont nous déplorons l'absence eut dû poursuivre son œuvre vengeresse en dépeignant l'anarchie dans le pouvoir après l'avoir montrée dans les individus. Il aurait décrit le gouvernement d'une minorité détestée, l'autorité ne se maintenant que par la violence, l'ordre social ébranlé jusque dans ses fondements. S'il s'était haussé jusqu'à tenter de deviner l'avenir, il eut annoncé la prochaine dissolution de la république et la division de son territoire en lambeaux.

Heureusement, pour la France, ce suprême bouleversement serait épargné. La main vigoureuse d'un général incomparable arrêterait la république sur le bord de l'abîme.

Pour la plume de Tacite, quel magnifique tableau encore que celui de l'activité géniale du Premier Consul ! Aux égarements de Tibère, l'écrivain eut pu opposer les mérites d'Agricola. En cherchant les mobiles qui guidaient le gouvernement nouveau, il aurait insisté sur la volonté de désarmer par d'équitables concessions les auteurs de la « Guerre de géants » en Vendée, et les soi-disant « brigands » de nos provinces. Ainsi, après avoir fait le récit de dissensions cruelles, il aurait déroulé le spectacle réconfortant du triomphe partiel remporté par les vaincus de la veille. Peut-être même à ses yeux ce premier succès remporté en matière religieuse en ferait-il présager d'autres sur le terrain des intérêts nationaux !

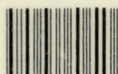
ERRATA

Page	Ligne	Au lieu de	Lire
20	15	Membre	Membre de.
26	28	dus	dûs
34	11	faite,	faite
35	36	énergie	insistance
40	14	anexion	annexion
41	3	aacadémie	Académie
43	31	succédés	succédé
66	7	dus	dûs
69	35	sâche	sache
84	35	Allayes	Allaeys
99	27	dus	dûs
100	14	eut	eût
104	31	arrièré	arriéré
117	27	Angoly	Angély
145	8	Paelinckx	Paelinck
145	28	dus	dûs
167	2	proscrit	interdit
168	1	daté	datée
171	38	Feneeus	Geudens
191	7	Sièyes	Sieyès
196	37	D'abreme	D'abrèmes
197	1	ces	ses
234	13	dernieres	dernières
239	23	sont vendus	les meubles sont vendus
244	16	écclésiastique	ecclésiastique
250	18	en particulier	surtout
252	25	fidèlité	fidélité
252	32	dus	dûs
268	28	si	quand
285	14	s'accroissaint	s'accroissent
295	10	auquel	auxquels

Page	Ligne	Au lieu de	Lire
297	11, 14, 31, 36	Schutters	Schutter
300	24	démonstration	manifestation
309	6	Hartenberg	Hartemberg
322	26	Autrichien	autrichien
346	18	ré	récit
373	35	renforcer	accroître
375	12	ar	ar-
379	20	travaileurs	travailleurs
390	34	âgée	âgé
397	29	angoisses,	angoisses
399	38	état,	état
407	38	Gendarderie	Gendarmerie
412	39	Hoegarde	Hougarde
439	4	Artsfeld	Artzfeld
474	4	arrivé,	arrivé
549	3	Aerschot	Arschot
554	22	abris	abus
590	36	IV p. 407, 411, 464	VI. pp. XIV et XV von Sybel, ouv.
590	38	VI. pp. XIV et XV, von Sybel, ouv.	IV. pp. 407, 411, 464.
607	35	Catlereagh	Castlereagh
622	36	Holand	Holland
623	16	interventioi	intervention
624	35	du baron	du baron de Tuyll.
636	14	suspend	suspens
645	19	unis	eut lieu
666	15	troubles,	troubles
672	21	circulaire,	circulaire




PRÊT MANUEL
16 AVR 1992
10 AVR 1991





U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 06 07 12 05 6